

# La Physiocratie et la Suisse

Études sur la correspondance  
du marquis de Mirabeau  
et Marc Charles Frédéric de Sacconay  
(1731-1787)

Suivies d'une collection de textes épistolaires,  
littéraires et économiques

Édité par Auguste Bertholet et Béla Kapossy



Éditions Slatkine

GENÈVE

2023



# La Physiocratie et la Suisse

Schweizerische Gesellschaft  
für die Erforschung des 18. Jahrhunderts  
Société suisse pour l'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Società svizzera  
di studi sul secolo XVIII

# Travaux sur la Suisse des Lumières

## Vol. XXII

Comité éditorial

Prof. Dr. André Holenstein (Université de Berne)  
Prof. ém. Claire Jaquier (Université de Neuchâtel)  
Dr. Timothée Léchet (Université de Neuchâtel)  
Prof. Dr. Simone Zurbuchen Pittlik (Université de Lausanne)

# La Physiocratie et la Suisse

Études sur la correspondance  
du marquis de Mirabeau  
et Marc Charles Frédéric de Sacconay  
(1731-1787)

Suivies d'une collection de textes épistolaires,  
littéraires et économiques

Édité par Auguste Bertholet et Béla Kapossy

**SLATKINE**  
GENÈVE  
[www.slatkine.com](http://www.slatkine.com)

Diffusion France : HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR, Paris  
2023

Ouvrage publié avec le soutien de  
l'Académie suisse des sciences humaines et sociales  
et du Collège des humanités de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften  
Académie suisse des sciences humaines et sociales  
Accademia svizzera di scienze morali e sociali  
Academia svizra da ciencias morales e socialas  
Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



EPFL

Toute correspondance peut être adressée au Comité éditorial des  
«Travaux sur la Suisse des Lumières»  
c/o Éditions Slatkine  
4, place du Bourg-de-Four, Case postale, 1211 Genève 3, Suisse

Vente aux Bibliothèques, aux Instituts  
et aux particuliers auprès de l'éditeur  
Éditions Slatkine, 4, place du Bourg-de-Four, Case postale, 1211 Genève 3, Suisse  
et en France  
Éditions Honoré Champion  
3, rue Corneille  
75006 Paris

Die Bände sind zwölf Monate nach ihrem Erscheinungstermin in open access verfügbar.  
Les volumes sont disponibles en libre accès douze mois après leur date de parution.  
[www.sgeaj.ch](http://www.sgeaj.ch)

© 2023. Éditions Slatkine, Genève.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.  
ISBN 978-2-05-102939-1

© 2023. Éditions Slatkine, Genève.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	11
----------------------------	----

*Auguste Bertholet*

<b>INTRODUCTION. NOUVELLES PERSPECTIVES HISTORIOGRAPHIQUES SUR MIRABEAU ET SACCONAY</b> .....	13
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----

### ARTICLES

*Antonella Alimento*

LA FORMATION INTELLECTUELLE ET POLITIQUE DE MIRABEAU AU PRISME DE SA CORRESPONDANCE AVEC FRÉDÉRIC DE SACCONAY (1730-1760) .....	33
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

*Slaven Waelti*

MIRABEAU OU L'AMI DES LETTRES À TRAVERS SA CORRESPONDANCE AVEC SACCONAY .....	61
----------------------------------------------------------------------------------	----

*Loïc Charles et Christine Théré*

LES PHYSIOCRATES ET LA SOCIABILITÉ DES LUMIÈRES : LES ASSEMBLÉES ÉCONOMIQUES DU MARQUIS DE MIRABEAU (1766-1777) .....	87
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

*Thérance Carvalho*

« MA PAROISSE EST L'EUROPE ENTIÈRE. » LES ÉCHOS DE LA DIMENSION EUROPÉENNE DE LA PHYSIOCRATIE DANS LA CORRESPONDANCE DE MIRABEAU ET SACCONAY .....	123
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

*Radostław Szymanski*

THE SWISS ECONOMY AND POLITICS OF THE 1760S IN THE TRAVEL JOURNALS OF TWO REFORM-MINDED POLES .....	141
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Auguste Bertholet</i>	
MIRABEAU, SACCONAY ET LA RÉPUBLIQUE ARISTOCRATIQUE DE BERNE . . . . .	163
<i>Gabriel Sabbagh</i>	
AUTOUR DES PUBLICATIONS, APPAREMMENT CONJOINTES, DE MIRABEAU ET ROUSSEAU . . . . .	193
<i>Manuela Albertone</i>	
L'ACTION ET LES OPINIONS POLITIQUES DU MARQUIS DE MIRABEAU AU FIL DES ANNÉES, ENTRE ORGANISATION ET IDENTITÉ PHYSIOCRATIQUE . . . . .	213
<i>Postface de Michael Sonenscher</i>	
PHYSIOCRACY, GLOBALIZATION AND CAPITALISM . . . . .	233
<i>Auguste Bertholet</i>	
PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE DE MIRABEAU ET SACCONAY . . . . .	243

#### DOSSIER DE SOURCES

NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE . . . . .	355
LETTRES . . . . .	359
TEXTES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES . . . . .	431
<b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b>	<b>453</b>
<b>INDEX . . . . .</b>	<b>473</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES . . . . .</b>	<b>479</b>





Hubert Drouet, *Marc Charles Frédéric de Sacconay*,  
1732, huile sur toile, 62×79 cm, Collection privée, in Henry de Fischer,  
*Le Portrait bernois à travers les siècles*, Bâle, Frobenius, 1920, t. 1, p. 33.



D'après une gravure de Jacques André Joseph Camelot Aved, imprimé par Antoine de Marcenay de Ghuy, *Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau*, 1758, estampe, 30×22 cm, © The Trustees of The British Museum.

## REMERCIEMENTS

Les archives privées et publiques en Suisse sont connues pour les trésors qu'elles abritent. Ce constat a été confirmé une fois de plus et de manière remarquable par la découverte de la vaste correspondance du célèbre économiste et écrivain français, le marquis de Mirabeau, et du Vaudois Marc Charles Frédéric de Sacconay – correspondance restée inconnue aux chercheurs et amateurs du siècle des Lumières jusqu'il y a une dizaine d'années. C'est par téléphone que l'historien bernois, Manuel Kehrli, nous a un jour fait part de sa découverte dans les archives du magnifique château de Rümligen, situé sur les pentes du Gürbetal près de Berne. Après des négociations avec la châtelaine, feu Madame Sybille von Stockar, qui a généreusement offert de mettre les lettres à notre disposition, Manuel Kehrli nous a tendu un grand sac rempli de manuscrits précieux, sur les quais de la gare de Berne. Arrivés par train à Neuchâtel, ils ont été numérisés grâce à un scanner professionnel par le personnel aimable et compétent de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. La transcription des quelque cinq cent vingt-quatre lettres a ensuite été réalisée par l'équipe de la plateforme numérique *Lumières.Lausanne*, une initiative interdisciplinaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Sous la coordination rigoureuse de Béatrice Lovis, Jasmina Cornut, Stéphane Gaggero, Aline Johner, Sarah Meylan et Sabine Pellaux ont assumé la tâche difficile d'établir une transcription diplomatique des manuscrits et d'y appliquer des adaptations respectant les normes éditoriales de *Lumières.Lausanne*. Ces dernières années, cette correspondance a pu être utilisée dans l'enseignement en histoire moderne à Lausanne, a été analysée dans des ouvrages sur la physiocratie et a donné lieu à des conférences et des articles. Finalement, ce sont les spécialistes de Mirabeau qui rendent leur verdict sur l'importance de cette correspondance, en s'exprimant ici sur la vie privée et littéraire de ce personnage incontournable des Lumières européennes, sur ses réseaux intellectuels, sur son amitié intime avec un gentilhomme vaudois presque inconnu, ou encore sur sa fascination pour la Suisse. Nous remercions très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet et à la production de cet ouvrage.

Le travail de recherche dont les articles publiés ici sont le fruit a été effectué dans le cadre du projet FNS n° 100011\_172846, « Enlightenment Agrarian Republics: From Vaud, to Poland and America ». Le colloque sur la correspondance de Mirabeau et Sacconay, qui a eu lieu en octobre 2018, n'aurait pu

avoir lieu sans le généreux soutien financier du Fonds national suisse et de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO). De même, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, en collaboration avec la Société suisse pour l'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, et le Collège des Humanités de l'EPFL ont contribué à la réalisation du présent ouvrage par le financement de sa publication, participation grâce à laquelle l'ampleur du projet a pu dépasser ses ambitions initiales. Finalement, nous remercions les éditeurs des Travaux sur la Suisse des Lumières, André Holenstein, Claire Jaquier, Timothée Léchet et Simone Zurbuchen, d'avoir accueilli ce volume dans leur collection, après un précieux travail de révision.

Aussi, nous remercions chaleureusement Graham Clure pour le temps et l'énergie consacrés aux discussions soutenues que nous avons eues à propos de la manière dont la physiocratie s'inscrivait dans le contexte intellectuel de l'Ancien Régime, débats qui ont déterminé l'orientation méthodologique du présent ouvrage. Enfin, nous sommes redevables aux relectures attentives et rigoureuses de Mathilde Heusghem et Michael Sonenscher.

Béla KAPOSSY

## INTRODUCTION

### NOUVELLES PERSPECTIVES HISTORIOGRAPHIQUES SUR MIRABEAU ET SACCONAY

AUGUSTE BERTHOLET  
(Université de Lausanne)<sup>1</sup>

La correspondance de Mirabeau et Sacconay invite à développer de nouvelles interprétations sur la diversité des formes que pouvaient prendre les débats économiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Rédigées entre 1731 et 1787, les cinq cent vingt-quatre lettres qui composent la collection offrent un aperçu inédit du travail de Mirabeau, à travers son développement au contact de son confident suisse<sup>2</sup>. L'analyse transversale de ces textes, fournie par le présent ouvrage, met en exergue l'intérêt que la physiocratie, en tant que modèle de développement économique, avait pour les penseurs de l'Ancien Régime, ainsi que certaines des intentions avec lesquelles Mirabeau l'a construit.

Une autre des particularités de cette correspondance résulte du statut de ses deux acteurs. En effet, les lettres mêlent des éléments – propres à Mirabeau – déjà balisés par l'historiographie, à des questions – relatives à Sacconay – encore totalement inconnues. Plus concrètement, ces documents ont permis de proposer un renouvellement de la réflexion sur Mirabeau et la pensée économique du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout en offrant un champ d'études nouveau sur Sacconay et sur le lien du mouvement physiocratique avec la Suisse. Le caractère épistolaire de ces sources offre, étant donné l'intimité et l'instantanéité du contenu, un accès à de nombreux éléments de la pensée des correspondants, d'habitude inaccessibles dans leurs œuvres.

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier chaleureusement Michael Sonenscher et Béla Kapossy pour le temps et l'énergie consacrés à la relecture attentive de ce texte, ainsi que pour leurs éclaircissements précieux sur la nature de l'économie politique de l'Ancien Régime.

<sup>2</sup> *Lumières.Lausanne*, projet «Correspondance Mirabeau-Sacconay (1731-1787)», Université de Lausanne, <http://lumières.unil.ch/projets/mirabeau>, version du 18 mai 2017. Toutes les lettres de Mirabeau à Sacconay citées dans ce volume sont accessibles au public sur la plateforme.

La durée particulièrement prolongée de la correspondance offre des perspectives de recherche spécialement intéressantes. Au long des articles qui suivent, l'évolution de la vie et de la pensée de Mirabeau est donc retracée, aux côtés de celle de Sacconay. Les événements antérieurs à leurs vies d'économistes sont ici l'objet d'une attention particulière, puisqu'il n'existe à ce jour que peu de sources et de critiques à ce sujet. Ceci confère une nouvelle dimension à l'étude de la naissance de la pensée de Mirabeau et de la physiocratie.

## NOUVELLES PERSPECTIVES SUR MIRABEAU

Mirabeau était un noble de Provence, économiste, chef de file des physiocrates avec François Quesnay (1694-1774). Il fut notamment père d'Honoré Gabriel Riqueti de Mirabeau (1741-1791) et d'André Boniface Louis Riqueti de Mirabeau (1754-1792), deux acteurs bien connus de la Révolution française. Mirabeau père commença sa carrière dans l'armée, milieu dans lequel il ne parvint jamais à s'illustrer et qu'il abandonna rapidement – autour de 1743 – au profit de ses ambitions littéraires<sup>3</sup>. Il rencontra Sacconay en 1731 à l'Académie de Paris. Celui-ci l'hébergea quelques mois chez lui en Suisse, de l'automne 1731 au printemps 1732. Mirabeau épousa en 1743 Marie Geneviève de Vassan (1725-1794) et eut d'elle dix enfants avant de la faire enfermer dans un cloître de Provence. À partir de 1772, la fin de sa vie fut rythmée par des procès contre son épouse ayant trait à la répartition de leurs biens. Dès 1747, année de la rédaction du *Testament politique* – premier texte économique qu'il eût rédigé mais qu'il ne publia jamais –, Mirabeau alterna entre vie familiale, investissements et écriture. Son plus grand succès littéraire fut *L'Ami des hommes*, publié en 1756, puis réédité et augmenté plusieurs fois jusqu'en 1760<sup>4</sup>. En 1757, il rencontra Quesnay, à cette époque médecin de Madame de Pompadour à Versailles. Ensemble, ils fondèrent le mouvement connu aujourd'hui sous le nom de *physiocratie*, dont les acteurs étaient connus sous le nom d'*économistes* au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la postface du présent volume, Michael Sonenscher s'est concentré sur l'origine de cette terminologie afin de reconstituer l'intention même du système économique qu'elle désigne<sup>5</sup>. Il démontre que la physiocratie était appréhendée dans son contexte comme un modèle, parmi d'autres, de développement agricole, industriel et commercial, dont le but était d'établir une croissance économique européenne continue basée sur la production de capitaux mesurables. Il oppose à cela les lieux

<sup>3</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, 20 mai 1743 (lettre n° 5 du dossier de sources).

<sup>4</sup> Daniel Mornet, «Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780)», *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 3, 1910, p. 470.

<sup>5</sup> Michael Sonenscher, «Physiocracy, Globalization and Capitalism», postface du présent volume.

communs historiographiques voulant que la physiocratie soit une théorie protocapitaliste nostalgique de l'agrarianisme antique. Dans le cadre de ce mouvement intellectuel, Mirabeau publia notamment la *Théorie de l'impôt* (1760), qui lui valut un séjour de huit jours en prison de Vincennes en raison de sa critique des pratiques administratives françaises, et la *Philosophie rurale* (1763), ouvrage doctrinal abordant l'ensemble des préoccupations physiocratiques et posant les bases théoriques de cette doctrine. Il passa l'essentiel de sa vie à œuvrer pour ses idéaux philosophiques et économiques et à lutter contre ses problèmes familiaux.

Frédéric de Sacconay, quant à lui, seigneur de Bursinel, embrassa une carrière militaire avant de se reconverter dans la politique. Il fut élu au Grand Conseil de Berne en 1755, puis exerça la charge de gouverneur de Payerne de 1763 à 1769. La fin de sa vie fut marquée par une succession de procès contre des membres de sa famille sur des questions successorales<sup>6</sup>. Par la confrontation entre ces deux personnages, cette correspondance fait le pont entre le foisonnement intellectuel du XVIII<sup>e</sup> siècle suisse et français.

Mis à part quelques éléments biographiques sommaires sur Sacconay, sa vie et les événements qui l'ont façonnée sont restés peu explorés. Si son nom apparaît dans des recherches menées sur d'autres personnages, aucune étude ne lui a encore été entièrement consacrée. Sacconay est en effet nommé dans des travaux sur Mirabeau<sup>7</sup>, sur Joseph Gorani<sup>8</sup> ou sur la dynamique sociale des familles patriciennes suisses<sup>9</sup>. Pourtant, ses accomplissements personnels ne lui ont pas encore valu de place dans les ouvrages de référence sur la vie intellectuelle suisse. Sa correspondance avec Mirabeau peut désormais combler ce vide, en présentant des informations jusqu'ici inaccessibles et en mettant en lumière son rôle au sein des sociétés savantes suisses. Ce travail, accompli par le présent volume, a déjà fait l'objet de plusieurs publications, sur Mirabeau principalement<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> William de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Georges Bridel, 1912, t. 2, p. 330.

<sup>7</sup> Sacconay est régulièrement mentionné pour avoir hébergé Mirabeau en Suisse, mais exclusivement pour cela; Gilles Henry, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989, p. 33-34; Humbert de Montlaur, *Mirabeau. «L'ami des hommes»*, Paris, Perrin, 1992, p. 31; Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879, t. 1, p. 366-367.

<sup>8</sup> Pierre Chappuis, «Joseph Gorani et la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, n° 2, 1952, p. 363-385.

<sup>9</sup> W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. 2, p. 330.

<sup>10</sup> L'article de Béla Kapossy et Sarah Meylan sur la correspondance de Mirabeau et Sacconay, le premier à considérer ce corpus, malgré la concision du sujet qu'il examine, touche à des enjeux centraux et inexplorés de l'histoire de Mirabeau: Béla Kapossy et Sarah Meylan, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126; B. Kapossy, «Le marquis de Mirabeau et son intéressant ami vaudois», *24 Heures*,

Ainsi, la correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de dépasser les contraintes de sources à disposition jusqu'à présent, puisqu'elle offre la possibilité de rédiger une biographie de Sacconay, qui démontre notamment l'acteur important du XVIII<sup>e</sup> siècle vaudois et bernois qu'il a été. En effet, bien que sa pensée et ses travaux n'aient pas particulièrement marqué l'histoire, Sacconay s'avère être un personnage important du fait de sa capacité à mettre en relation des penseurs et à influencer leur réflexion. À défaut de s'être illustré aux yeux des historiens par une action particulièrement remarquable, Sacconay s'est forgé un réseau social important de penseurs, d'historiens, d'agronomes et d'économistes suisses. Il est en ce sens devenu un promoteur de la pensée physiocratique en Suisse, après s'être lui-même laissé convaincre, à la suite de sa lecture de la *Philosophie rurale*, de la nécessité d'établir un libre-échange transnational. Il a notamment contribué à diffuser la littérature suisse à l'étranger et à influencer la pensée de son entourage. En s'attachant à ce contexte, Radosław Szymanski a brossé le panorama intellectuel du Pays de Vaud et du canton de Berne dans lequel les débats et les échanges d'informations entre Mirabeau et Sacconay s'inscrivaient<sup>11</sup>. Analyser les recherches sur l'économie suisse menées par deux nobles polonais, en séjour éducatif dans le canton de Berne, a permis à Szymanski de reconstruire dans les grandes lignes le type d'informations que Sacconay envoyait à son ami. En effet, cet article comble le manque des lettres écrites par Sacconay en s'interrogeant sur les raisons qui pouvaient pousser les représentants de grands États comme la Pologne ou la France à s'intéresser à la fiscalité et aux moyens de production disponibles dans une petite république peu industrialisée. Szymanski décrit ainsi le foisonnement des débats sur le développement industriel, la gestion des ressources et la compétitivité internationale suisses auxquels Mirabeau avait accès grâce à Sacconay.

Les premiers témoignages de la richesse de ce corpus émanent de sa matérialité. Si la majorité des lettres de Mirabeau sont écrites de sa propre main, plusieurs d'entre elles sont écrites d'une autre main, celle de Garçon, son secrétaire. Ceci témoigne soit d'un évènement empêchant Mirabeau d'écrire, comme une maladie ou un surplus de travail<sup>12</sup>, soit de l'utilisation d'une méthode de pensée particulière. Ainsi, il arrivait à Mirabeau de penser à haute

---

25-26 avril 2015, p. 33 ; Thérèse Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020, p. 483-500 ; Auguste Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 94 ; Gabriel Sabbagh, « La réaction de Mirabeau (et Quesnay) au scandale de *De l'esprit* et la rupture de Quesnay avec *l'Encyclopédie* (compléments à « La vie de François Quesnay » de Jacqueline Hecht) », *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 13, 2022, p. 23-55.

<sup>11</sup> Radosław Szymanski, « The Swiss Economy and Politics of the 1760s in the Travel Journals of Two Reform-minded Poles », publié dans le présent volume.

<sup>12</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 avril 1778.



voix, le livre à la main, et de dicter ses réflexions à Garçon, attelé à les coucher sur le papier<sup>13</sup>. Mirabeau expérimentait les modèles de réflexion et profitait de sa correspondance avec Sacconay pour les mettre en pratique. Il ressort de ses lettres que le physiocrate privilégiait la plupart du temps une réflexion individuelle, introspective et documentée.

Les indications accessoires ou extratextuelles qu'offrent les lettres dévoilent également des informations sur les épistoliers – celles-ci sont souvent biographiques. Les adresses d'envoi et de départ dessinent la carte de leurs déplacements. Elles permettent non seulement de déterminer leurs localisations géographiques respectives, mais aussi les variations de leurs modes de vie, tantôt plus mouvementés, tantôt plus sédentaires. Les déplacements de Mirabeau à partir de 1747 sont liés à la gestion de ses différentes terres avant qu'il ne décide de s'implanter au Bignon et à Paris pour y cultiver sa sociabilité physiocratique. En outre, son obligation de rester au Bignon après son séjour en prison en décembre 1760 est un épisode régulièrement commenté par la critique<sup>14</sup>. Pourtant, il ressort de sa correspondance que cette mesure n'a eu que peu d'effet sur la vie de Mirabeau, puisqu'on peut lire des lettres qu'il envoyait de Paris dès janvier 1761<sup>15</sup>. Une information comme celle-ci permet donc de relativiser l'importance de cet événement.

En outre, la datation des lettres permet de déterminer la fréquence à laquelle ils s'écrivaient. Ils ont correspondu sans interruption jusqu'à la fin de leur vie, mais à des rythmes différents. Les années 1759, 1760 et les premières années de 1770, par exemple, furent florissantes pour leur correspondance, contrairement aux années 1740. Les années les plus productives dans le travail d'écriture de Mirabeau sont les années au cours desquelles il a le plus écrit à Sacconay, ce qui souligne le rôle de catalyseur joué par ce dernier. De même, les épistoliers étaient réguliers dans leurs réponses l'un à l'autre. Lorsque l'un ne répondait pas à la lettre de l'autre, ce dernier ne se gênait pas pour le réprimander<sup>16</sup>. Ne percevant pas cette correspondance comme une obligation formelle, Mirabeau rédigeait la plupart de ses lettres rapidement, entre deux activités officielles.

Au fil des travaux qui constituent le présent ouvrage, la biographie de Mirabeau est également précisée, voire réécrite, en analysant ses activités quotidiennes et ses préoccupations, tout en se distanciant des anecdotes généralement commentées dans la littérature secondaire. L'accès à sa vie privée offre des informations précises autant sur les pratiques sociales du cercle restreint des physiocrates et de leur entourage français – aspect reconstitué par

<sup>13</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 novembre 1760.

<sup>14</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1760.

<sup>15</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 janvier 1761.

<sup>16</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

Loïc Charles et Christine Théré<sup>17</sup> – que sur la manière dont ils diffusaient leurs travaux à l'étranger – sujet sur lequel Thérance Carvalho a travaillé<sup>18</sup>. D'une part, Charles et Théré ont reconstruit avec une précision inédite le déroulement des «salons économiques» que Mirabeau a organisés entre 1766 ou 1767 et 1777. Les informations que le physiocrate partageait avec Sacconay sur ces événements ont permis de spécifier la teneur des débats et de la sociabilité qui s'y concentraient. Ils peignent ainsi le portrait d'un salon qui attirait autant de penseurs que d'acteurs de l'économie, de l'industrie et du commerce français. Charles et Théré dépeignent un aspect original du projet physiocratique, qui consistait à vouloir intégrer leur programme intellectuel aux institutions et aux pratiques savantes des Lumières. D'autre part, Carvalho montre que Mirabeau n'instrumentalisait pas sa correspondance avec Sacconay comme canal de promotion pour ses idées. Il y dresse des comptes rendus de la propagation de la physiocratie en France et en Europe. Ceux-ci soulignent plus fortement encore les stratégies promotionnelles des rapports que Mirabeau entretenait avec des penseurs ou hommes de pouvoir comme le margrave de Bade, Giuseppe Gorani, Alfonso Longo, Ferdinando Paoletti, Carl Frederik Scheffer ou Georg Ludwig Schmid.

Aussi, la correspondance de Mirabeau et Sacconay met en exergue la tension entre le goût pour l'écriture et le conformisme qui habitait Mirabeau durant sa jeunesse. Cette découverte explique notamment pourquoi il ne s'est véritablement consacré à ses recherches que tard dans sa vie. La correspondance montre également que Mirabeau n'a jamais cessé son activité savante, recentrée sur la mise en pratique des théories qu'il avait élaborées, et ce, malgré sa fin de vie marquée par le procès qui l'opposait à son épouse. À ce propos, Gabriel Sabbagh précise les conditions dans lesquelles Mirabeau a écrit et publié certains de ses textes les plus importants<sup>19</sup>. Il a reconstruit les échanges de Mirabeau et Rousseau qui ont mené à la publication du *Précis de l'ordre légal*. Les conditions dans lesquelles cet ouvrage a été imprimé – hybridation entre des textes de Mirabeau et des lettres de Rousseau – mettent en valeur l'obsession de Mirabeau pour la diffusion de ses écrits, pour lesquels il avait de plus en plus de peine à trouver des éditeurs intéressés.

Enfin, le cheminement de la pensée de Mirabeau occupe une portion importante des recherches publiées ici. Sa correspondance avec Sacconay a permis à Antonella Alimento de reconstituer la manière dont il a acquis ses connaissances

---

<sup>17</sup> Loïc Charles et Christine Théré, «Les physiocrates et la sociabilité des Lumières : les assemblées économiques du marquis de Mirabeau (1766-1777)», publié dans le présent volume.

<sup>18</sup> T. Carvalho, «“Ma paroisse est l'Europe entière”. Les échos de la dimension européenne de la physiocratie dans la correspondance de Mirabeau et Sacconay», publié dans le présent volume.

<sup>19</sup> Gabriel Sabbagh, «Autour des publications, apparemment conjointes, de Mirabeau et Rousseau», publié dans le présent volume.

et de la mettre en rapport avec l'évolution de sa pensée tout au long de sa vie<sup>20</sup>. Alimento a exploré par là un aspect inexploité, qui s'avère central, de l'orientation de la pensée de Mirabeau. L'évolution de ses intérêts savants et de son regard sur les questions de gouvernance a été fortement influencée par la manière dont il gérait son propre patrimoine. De ce fait, en plus d'être une des sources les plus complètes sur la pensée primitive de Mirabeau, sa correspondance avec Sacconay regorge d'informations sur la manière dont le jeune noble tentait d'optimiser le rendement de ses terres en s'intéressant de près à leur exploitation. Lorsque Mirabeau a été contraint d'administrer des terres lui-même, sa pensée jusque-là féodale – la limitation à la perception des redevances sans se soucier de la mise en valeur du domaine – s'est muée en une volonté de restructurer la gouvernance des terres provinciales, traduite en un éloge des États provinciaux.

Cet ouvrage enrichit donc de connaissances fondamentales le récit biographique du penseur. Cette fenêtre sur sa vie quotidienne met également en évidence des pratiques accessoires à ses activités intellectuelles. Slaven Waelti a interrogé les enjeux liés au grand intérêt de Mirabeau pour la poésie, située, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la frontière encore fine entre littérature, morale et économie<sup>21</sup>. Waelti s'est ainsi attaché à cet intérêt pour la poésie que Mirabeau exposait dans ses lettres à Sacconay, afin de mettre en valeur l'importance de cette passion pour son développement intellectuel. En effet, la culture littéraire que le physiocrate s'est forgée pendant sa jeunesse reflète son attrait pour la recherche d'une authenticité nouvelle, en économie comme en poésie. La correspondance de Mirabeau et Sacconay a par conséquent révélé la pratique littéraire riche et pourtant passée inaperçue jusqu'ici du physiocrate, ainsi que sa décision soudaine mais réfléchie de se consacrer à l'économie politique. Mirabeau a échangé là-dessus des anecdotes sur sa découverte des grands textes de l'économie politique aux côtés de son ami Saint-Georges. S'agissant de sa collaboration avec Quesnay, ces lettres démontrent que cette relation, bien qu'étroite, était considérablement moins absolue que la critique ne l'affirme. Enfin, Manuela Albertone a pu interroger les dernières activités savantes de Mirabeau, sa remise en question de l'approche doctrinaire de l'économie politique et ses derniers travaux concentrés sur les réformes américaines et républicaines<sup>22</sup>. Les derniers propos politiques du physiocrate, qu'ils se trouvent dans ses textes sur l'Amérique ou la Suisse, permettent selon Albertone de saisir à quel point sa pensée était ancrée dans un contexte intellectuel centré sur des enjeux français. Pour lui, les dynamiques économiques modernes, dont

---

<sup>20</sup> Antonella Alimento, «La formation intellectuelle et politique de Mirabeau au prisme de sa correspondance avec Frédéric de Sacconay (1730-1760)», publié dans le présent volume.

<sup>21</sup> Slaven Waelti, «Mirabeau ou l'ami des lettres à travers sa correspondance avec Sacconay», publié dans le présent volume.

<sup>22</sup> Manuela Albertone, «L'action et les opinions politiques du marquis de Mirabeau au fil des années, entre organisation et identité physiocratique», publié dans le présent volume.

il tentait de comprendre l'influence sur la France, pousseraient les républiques à tendre vers des structures gouvernementales monarchiques. En peignant un tel tableau, la correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de comprendre à quel point les questionnements du physiocrate servaient à répondre aux enjeux locaux qui l'entouraient. Mirabeau écrivait avant tout dans le but de préserver une certaine stabilité socio-économique en France, source de son propre capital foncier. Les articles qui composent le présent volume illustrent donc la façon dont cette correspondance nous mène à repenser l'histoire culturelle, littéraire, économique, sociale et intellectuelle de Mirabeau et de son entourage.

### DÉCOUVERTE DE SACCONAY

Réécrire cette histoire répond au fort intérêt historiographique qui s'est développé dernièrement autour de la manière dont la physiocratie s'est exprimée en dehors de la France. Cette approche – renouvellement de la recherche dans lequel les contributions rassemblées ici s'inscrivent – porte sur la dynamique de la physiocratie dans son dialogue avec l'Europe, les colonies, l'Amérique ou la Suisse. Elle suppose des observations parfois diamétralement opposées aux lieux communs répétés par la critique traditionnelle<sup>23</sup>. Ces travaux présentent la physiocratie comme une matière vivante, en dialogue avec d'autres cercles d'influence. En plus d'offrir des informations sur la réception globale de la physiocratie, ils renforcent les connaissances sur l'essence même de son système.

De plus, certains ouvrages d'histoire intellectuelle – ceux d'Istvan Hont<sup>24</sup> et de Sonenscher<sup>25</sup> notamment – analysent le travail des physiocrates dans leur

---

<sup>23</sup> Pernille Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire: France in the Americas and Africa, c. 1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019; Steven Kaplan et Sophus Reinert (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019; Sergey Zanin, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Petersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018; Pierre Le Masne et G. Sabbagh, «The “Bellial des Vertus” Enigma and the Beginnings of Physiocracy», *Contributions to Political Economy*, 2018, p. 1-27; Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau et Pierre Samuel Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015; M. Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Surrey, Ashgate, 2014; M. Sonenscher, «French Economists and Bernese Agrarians: The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 411-426; Emma Rothschild, «Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces», *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 3-25.

<sup>24</sup> Istvan Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.

<sup>25</sup> M. Sonenscher, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

contexte. Leurs textes et leurs agissements ne sont pas isolés des événements politiques, intellectuels et sociaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces penseurs participaient concrètement à la résolution de problèmes politiques, diplomatiques et économiques quotidiens. Les physiocrates eux-mêmes n'étaient pas isolés des autres groupes de penseurs et des modèles économiques qui émergeaient au même moment. L'histoire intellectuelle questionne la dynamique et le dialogue entre penseurs sans former de frontières arbitraires et anachroniques entre eux<sup>26</sup>. C'est dans ce courant méthodologique que le présent ouvrage s'inscrit.

À ce propos, la correspondance de Mirabeau et Sacconay tend premièrement à confirmer deux postulats forts de l'historiographie récente. Le premier est celui de Liana Vardi, selon lequel les *physiocrates* ne constituaient en réalité qu'un groupe restreint d'auteurs, exclusivement français, autour duquel gravitaient des adeptes ou des contributeurs plus ou moins proches, qui ne doivent pas y être assimilés. Selon elle, les stratégies promotionnelles de cette poignée de penseurs, abusant du titre d'*économiste* avec lequel ils désignaient leurs correspondants – dans le but de rallier des adhérents, plutôt que d'attester de leur réelle affiliation à leur cercle – ont induit l'historiographie à désigner des individus vaguement en contact avec des physiocrates comme tels<sup>27</sup>.

Secondement, la confrontation désormais possible du modèle de développement physiocratique aux débats économiques vaudois et bernois de cette époque confirme les thèses de Sonenscher sur la question<sup>28</sup>. Ses travaux sur les caractéristiques substantielles des théories physiocratiques dépeignent le rôle bien particulier que l'agriculture y occupait. Les physiocrates concevaient le développement économique comme une séquence d'effets résultant de réformes fiscales et constitutionnelles – l'instauration d'un impôt unique sur le produit net ayant pour effet de favoriser les investissements privés concentrés sur l'agriculture. Ainsi, il convient de ne qualifier de *physiocratiques* que les écrits qui répondraient à ces caractéristiques, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre de textes pouvant y prétendre. De cette manière, les textes d'économie politique suisse du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui sont certes réformistes, ne sont pas physiocratiques pour autant<sup>29</sup>.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay confirme et étend cette perspective à l'ensemble du contexte savant suisse. En effet, ces lettres offrent un exemple unique du dialogue d'un physiocrate avec la Suisse et les travaux qui

<sup>26</sup> John Dunn, « The Identity of the History of Ideas », *Philosophy*, n° 164, 1968, p. 85-104.

<sup>27</sup> Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 3 et 7.

<sup>28</sup> M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 254 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 414.

<sup>29</sup> Parmi eux, les plus notoires sont sans doute les *Essais sur l'esprit de la législation* (2 vol., Paris, Dessaint, 1766) et le texte de Jean Louis Muret sur la dépopulation (*Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon, [de Felice], 1766).

y étaient rédigés. Au-delà de la vie et des activités savantes de Mirabeau et Sacconay, analyser leur relation à la lumière des conditions sociopolitiques dans lesquelles elle s’inscrivait décentre le point de vue sur leurs partis pris intellectuels. Les recherches récentes de Stefan Altorfer-Ong, Gerrendina Gerber-Visser, André Holenstein, Béla Kapossy et Martin Stuber ont apporté un éclairage précieux sur les caractéristiques des pratiques savantes de l’économie politique suisse<sup>30</sup>. La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de contribuer à cette histoire en reconstituant l’influence des logiques intellectuelles internationales auxquelles elle répondait.

Le matériel découvert dans ces lettres offre une perspective nouvelle sur l’intérêt commun des physiocrates et des commentateurs suisses pour les rapports entre agriculture, industrie, commerce et économie politique. Les uns et les autres prônaient l’importance de l’agriculture comme fondement de la prospérité, la puissance et la sécurité. Cependant, tous ne lui attribuaient pas un rôle identique. Ici, il s’agira d’analyser ces variations afin de clarifier les particularités du système physiocratique, au contact des débats économiques suisses. De cette manière, la réception concurrente des textes physiocratiques par les différents groupes d’intérêt dans la cité-État de Berne et le Pays de Vaud témoigne de la complexité et de la singularité des enjeux économiques qui préoccupaient les auteurs suisses. L’un des enjeux intellectuels centraux du XVIII<sup>e</sup> siècle consistait à déterminer s’il était possible de concilier les héritages de Sully et de Colbert – ou, en termes contemporains, l’agriculture et l’industrie. L’historiographie récente a permis de comprendre que la physiocratie était une déclinaison parmi d’autres de ce questionnement<sup>31</sup>, proposant néanmoins, en raison de l’importance qu’elle accordait au libre-échange et à un impôt unique sur les revenus fonciers, une solution remarquablement inhabituelle. La correspondance de Mirabeau et Sacconay contribue à révéler à la fois le large éventail d’approches du problème et l’ancrage contextuel de la solution physiocratique.

---

<sup>30</sup> Stefan Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden, Hier und Jetzt, 2010; Gerrendina Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012; A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser (éd.), *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie im Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007; B. Kapossy, «Gibbon et son projet d’écrire l’histoire de la liberté des Suisses», in B. Kapossy et Béatrice Lovis (éd.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 162; Martin Stuber, *Wälder für Generationen. Konzeptionen der Nachhaltigkeit im Kanton Bern (1750-1880)*, Cologne, Böhlau, 2008.

<sup>31</sup> I. Hont, «The “Rich Country-Poor Country” Debate Revisited. The Irish Origins and French Reception of the Hume Paradox», in Carl Wennerlind et Margaret Schabas (éd.), *David Hume’s Political Economy*, Londres, Routledge, 2008, p. 275; A. Bertholet, «Constant, Sismondi et la Pologne», *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021, p. 78-81.

Concernant l'historiographie sur la diffusion de la physiocratie en Suisse, la correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de renouveler un discours daté, mais encore influent. Les travaux d'August Oncken, Alexandra Kraus, Jean Valarché et Hans Rudolph Rytz constituent la base paradigmatique des connaissances sur la *physiocratie suisse*. Si ces quatre auteurs ont ouvert un champ d'étude, la connaissance de la réalité contextuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle disponible aujourd'hui met en évidence les limites de leur compréhension des débats économiques de l'Ancien Régime. À l'origine de ces considérations, nous trouvons Oncken soulignant en 1886, dans sa leçon inaugurale à l'Université de Berne, la pertinence de la contribution de Mirabeau au concours de la Société économique de Berne pour comprendre l'émergence d'une économie politique locale<sup>32</sup>. Oncken fut donc le premier à tracer les liens entre physiocrates, institutions économiques bernoises et penseurs suisses. Pourtant, il a employé ces outils pour identifier ce qu'il considérait comme une forme de *physiocratie helvétique*. Dès lors, les propositions de réformes économiques énoncées dans le cadre de la Société économique ne pouvaient seulement contribuer à ce courant de pensée ou s'y opposer. Ces échanges intellectuels, dont la structure et le contexte étaient alors inconnus, offraient aux historiens de la Suisse une invitation à concevoir les débats qui s'y tenaient comme une déclinaison de ce qui avait lieu en France. Oncken lui-même a buté contre les limites de son propre cadre interprétatif en voulant qu'un manuscrit conservé dans les archives de la Société économique de Berne soit écrit par Du Pont de Nemours, pour la seule raison que son auteur y exprime un intérêt pour l'agriculture<sup>33</sup>. Ce texte, lu à travers le prisme des connaissances actuelles, ne respecte presque aucune des caractéristiques essentielles de la pensée du physiocrate.

En suivant cette piste, Alexandra Kraus a écrit le premier ouvrage consacré à la physiocratie en Suisse. L'importante recherche documentaire qu'elle y met en valeur fait de son ouvrage une référence encore actuelle. Elle a notamment excavé des sources importantes sur la visite du physiocrate Charles Richard de Butré à Hans Caspar Hirzel – auteur du *Socrate Rustique* – et à Jakob Gujer – objet de l'ouvrage – près de Zurich. Pourtant, la simple interaction entre ces personnages et leur intérêt commun pour des réformes économiques fondées sur l'agriculture a suffi à Kraus pour lire l'ouvrage de Hirzel comme un texte *physiocratique*<sup>34</sup>. De même, l'historienne a interprété la participation de Mirabeau aux activités de la Société économique de Berne comme la confirmation qu'elle

<sup>32</sup> August Oncken, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, Berne, K. J. Wyss, 1886.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 38-39; Anonyme, « Discours sur l'importante question proposée par la Société de Berne en 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(3).

<sup>34</sup> Alexandra Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis und C<sup>ie</sup>, 1928, p. 25-33.

incarnait un *projet physiocratique* bernois<sup>35</sup>. Désormais, la correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de remettre en question cette lecture des rapports entre les physiocrates et leurs interlocuteurs. En filigrane des débats et de l'intimité des deux personnages se dessine le panorama des échanges entre des espaces de pensée autonomes, cherchant à répondre à des besoins singuliers. Kraus, qui ne reconnaissait pas au Pays de Vaud une légitimité savante à part entière, cherchait simplement à identifier les signes de l'influence de la pensée économique canonique sur la périphérie intellectuelle suisse<sup>36</sup>.

L'enracinement de cette méthode servant à analyser le corpus d'économie politique que la Suisse a produit est la cause de certaines imprécisions systématiques illustrées par les travaux de Valarché et Rytz. Le premier réduit les travaux de certains des penseurs économiques suisses les plus importants à des projets qui se veulent physiocratiques. Hirzel, Iselin et Schmid deviennent des savants qui ne parviennent pas à intégrer le groupe de penseurs français, parce que leur attachement à un contexte culturel différent ne leur permet pas de saisir tout à fait les subtilités du système physiocratique<sup>37</sup>. Quant à lui, Rytz s'est concentré sur l'analyse de la pensée d'auteurs locaux, presque inconnus jusque-là, pour peindre un portrait des débats économiques dans le canton de Berne, à travers l'idée que la physiocratie était la principale impulsion intellectuelle à l'origine de leurs partis pris. Par conséquent, le travail fondamental de Rytz sur les théories de réformes économiques bernoises souffre de cette méthode. Le biais principal de son texte est la persistance de n'accorder aucune reconnaissance au Pays de Vaud en tant qu'espace de pensée économique autonome<sup>38</sup>. Son histoire de la physiocratie bernoise (*Geschichte des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*) prétend reconstituer la pensée économique de Berne en articulant l'analyse de travaux de trois auteurs du Pays de Vaud et d'un penseur argovien – Jean Bertrand, Benjamin Carrard, Jean Louis Muret et Albrecht Stapfer. Cela s'explique de deux façons. La première découle de la surreprésentation de textes économiques issus du territoire sujet dans l'espace savant bernois. Néanmoins, la rareté des textes à proprement parler bernois est en soi significative pour comprendre l'approche concrète de l'économie par les deux territoires, et pour saisir à quel point les Bernois la pensaient comme une partie intégrante de la politique économique

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 39-50.

<sup>36</sup> Conrad Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, Laupen, E. Bollmann, 1913 ; Georg Schmidt, *Des Schweizer Bauer im Zeitalter des Frühkapitalismus. Die Wandlung der Schweizer Bauernwirtschaft im achtzehnten Jahrhundert und die Politik der Ökonomischen Patrioten*, 2 vol., Berne, P. Haupt, 1932.

<sup>37</sup> Jean Valarché, « L'influence des physiocrates en Suisse », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1957, p. 338-345.

<sup>38</sup> Hans Rudolf Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1971.



appliquée par le gouvernement. La seconde émerge de la volonté d'attribuer aux Bernois le caractère moderne et réformiste des écrits vaudois, alors qu'ils étaient essentiellement conservateurs. Cela a empêché jusqu'à présent l'historiographie d'admettre le fait que la majorité des auteurs vaudois et bernois rejetaient explicitement les ouvrages de physiocrates et que les systèmes qu'ils élaboraient ne suivaient en rien le modèle de développement que ces derniers proposaient. Le paradigme donnant pour objectif à la critique de rassembler des corpus de textes économiques autour de leur assimilation plus ou moins juste des préceptes physiocratiques a détourné l'attention de l'historiographie des singularités de l'économie politique bernoise et vaudoise<sup>39</sup>.

L'immersion au sein du projet intellectuel de Mirabeau qu'offre sa correspondance avec Sacconay rend les rapports entre la physiocratie et des modèles de développement économique alternatifs plus distincts. À titre d'exemple, Mirabeau a révélé que les textes de Georg Ludwig Schmid ne s'appliquaient guère plus à son modèle que ceux des frères Tschärner<sup>40</sup>, de Johann Rudolf Tschiffeli<sup>41</sup>, d'Albrecht von Haller<sup>42</sup>, de Samuel Engel<sup>43</sup>, de Jean Bertrand<sup>44</sup>, de Carrard, de Muret<sup>45</sup>, de Gabriel Seigneux de Correvon<sup>46</sup> ou de Sacconay. Le physiocrate a pris la peine d'écrire une lettre de rejet complète sur Schmid pour nier les lieux communs, qui circulaient déjà à l'époque, voulant qu'il soit un

<sup>39</sup> Emile Buxcel, *Aspects de la structure économique vaudoise: 1803-1850*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1981, p. 11; Erika Flückiger et Anne Radeff, «Globale Ökonomie im alten Staat Bern am Ende des Ancien Régime. Eine aussergewöhnliche Quelle», *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2001, p. 6; Fabian Brändle, «Physiocratie», *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026192/2010-09-28/>, version du 28 septembre 2010.

<sup>40</sup> Vinzenz Bernhard Tschärner, «Examen de divers doutes qu'on oppose a la reduction ou abolition des paquiers communs», *Mémoires et observations*, 1769, p. 117 et 126; Niklaus Emmanuel Tschärner, «Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois», *Mémoires et observations*, 1768, p. 7 et 12.

<sup>41</sup> Hans Caspar Hirzel, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761], p. 352 et 364.

<sup>42</sup> Albrecht von Haller, Lettre à Charles Bonnet, Berne, 21 décembre 1764, in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, Berne, Verlag Hans Huber, 1983, p. 405; Nicolas de Condorcet, Lettre à Charles Bonnet, [s.l.], 09 août 1782, Archives de la Bibliothèque de Genève, Ms. Bonnet 36, f° 140r°-140v°.

<sup>43</sup> Samuel Engel, «Réflexions sur la question: un commerce illimité en grain, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse, et à en bannir pour toujours la dizette de cette denrée; ou quelle autre route pourroit on suivre pour arriver à ce but?», *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale*, 1761, p. 538; Paul Pulver, *Samuel Engel. Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung (1702-1784)*, Berne, P. Haupt, 1937.

<sup>44</sup> Son frère, Élie Bertrand, rejetait lui aussi le système physiocratique, tout en encourageant la méthode réformiste qu'il devait servir: Élie Bertrand, Lettre à Albrecht von Haller, Berne, 15 janvier 1760, Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

<sup>45</sup> H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 52-53, 90-91 et 109-110.

<sup>46</sup> Paul Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein schweizerischer Kosmopolit (1695-1775)*, Florence, Tipografia Giuntina, 1947, p. 78.

*physiocrate suisse*<sup>47</sup>. De même, l'orthodoxie dont faisaient preuve Engel et les patriciens bernois confirme que la Société économique de Berne, dont ils étaient les architectes et les administrateurs<sup>48</sup>, n'était absolument pas un *projet physiocratique*. Plus largement pour la Suisse, ces perspectives mettent en valeur le besoin d'un renouvellement de la compréhension du rapport qu'entretenaient avec les physiocrates et leurs idées les penseurs, même réceptifs aux principes physiocratiques comme Isaac Iselin, ou appréciés par les physiocrates comme Salomon Gessner<sup>49</sup>. Il ne suffisait donc pas pour un auteur d'af-

<sup>47</sup> Mirabeau a écrit une lettre entière pour expliquer à Sacconay à quel point il rejetait les idées de Schmid et ses *Principes de la législation universelle*, 2 vol., Amsterdam, Rey, 1777 (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juillet 1784) : En plus d'affirmer que Schmid « met souvent la charue avant les bœufs », il expliquait que « mon cher ami votre auteur n'est qu'un esprit du 3<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> du 20<sup>e</sup> ordre qui a eu l'ambition décrire de noter, et d'avoir à ce qu'il croit des pensées, tandis que sa mémoire luy fournit tout, et qu'il n'a ny la force de digérer ce qu'il a pillé, ny celle de donner une sorte d'ordre quelconque a ses paraphrases. oh qu'il seroit aisé de faire des livres comme cela, si l'on pouvoit se rendre froid et monotone a sa guise. cet homme nous a tout pris, et n'a rien saisy tout a fait, cest une amplification continuelle de nos déductions dont il fait des titres de chapitres ; et ce qui n'est pas bien, il n'y pas léquité d'en convenir. or certainement nous sommes assés persécutés pour qu'un homme qui auroit l'ame noble et équitable, si la vanité pouvoit l'être, rendit justice a qui il doit ; et assés neufs pour que son triste plagiat ne puisse etre caché, je n'étois rien moins qu'obscur, quand le docteur me redressa sur les principes : je n'ay eu qu'un cry depuis pour annoncer que je luy devois tout. au reste j'ay toujours jouy de ceux qui m'apportoient mes propres idées comme les leurs ; mais le pauvre homme n'a pu les faire siennes, il en a manqué la base, la série, et la plénitude, et il n'est pas dans l'ordre de ceux qui feront du bien aux têtes froides et pénibles, parcequ'il ne serre rien, et que les vérités dégénèrent chex lui en papotage. » Istvan Hont s'est déjà attelé à reconstruire la pensée économique de Schmid, en dehors du lieu commun qui voulait qu'il soit un physiocrate, dans son « Correcting Europe's Political Economy : the Virtuous Eclectism of Georg Ludwig Schmid », *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 390-410.

<sup>48</sup> Les préfaces de la revue de la Société économique de Berne, écrites par les patriciens qui l'administraient et employées pour énoncer la ligne intellectuelle qu'elle proposait à ses participants d'adopter, encouragent systématiquement une approche non pas réformiste des questions d'économie politique bernoises, mais conservatrices : V. B. Tschärner, « Préface », *Mémoires et observations*, 1762, p. vi ; V. B. Tschärner, « Préface », *Mémoires et observations*, 1763, p. viii-ix ; V. B. Tschärner, « Préface », *Mémoires et observations*, 1767, p. iii.

<sup>49</sup> Ulrich Im Hof, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*, Berne, Francke Verlag, 1967, p. 101-124 ; U. Im Hof, *Isaak Iselin. Sein Leben und die Entwicklung seines Denkens bis zur Abfassung der „Geschichte der Menschheit“ von 1764*, Bâle, Schwabe, 1947, t. 2, p. 404 ; Lina Weber et Carmen Götz, « Einleitung », in Isaac Iselin, *Gesammelte Schriften. Band 2. Schriften zur Ökonomie*, Bâle, Schwabe, 2016, p. xi-li ; Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760, qui a été imprimée dans le *Journal helvétique* : V. de Mirabeau, « Lettre de M. le Marquis de M\*\*\*\* concernant la Mort d'Abel », *Journal helvétique*, octobre 1760, p. 169-174 ; Turgot a participé à la traduction de Michael Huber (1727-1804) de *La Mort d'Abel* et a écrit une « Préface de la traduction (de Huber) de *La Mort d'Abel* de Gessner », des « Éclaircissements sur la versification allemande et sur la nature de la prose mesurée dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de M. Gessner » et un « Avertissement, en tête de la traduction (par Huber) des *Idylles et poèmes champêtres* de Gessner » en 1761 : Anne Robert Jacques Turgot, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Institut Coppet, 2018, t. 1, p. 551-589 ; Thomas Buffet, « Le Choix de poésies allemandes de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande », *Revue de littérature comparée*, n° 330, 2009,

firmer que l'agriculture est un secteur économique important, ni même d'avoir un lien plus ou moins proche avec les physiocrates, pour que sa pensée soit *physiocratique*.

À titre d'illustration concrète, le *Mémoire sur les grains* écrit par Sacconay incarne parfaitement la réception de la physiocratie en Suisse et la manière dont sa correspondance avec Mirabeau pousse la critique à l'aborder. En commentant les textes que les savants bernois et vaudois rédigeaient, Mirabeau a révélé des contrastes entre une pensée républicaine périphérique et la physiocratie. L'unique texte économique de Sacconay cristallise en cela, d'une part, l'essence des enjeux économiques du canton de Berne et d'autre part, la réception de la physiocratie par les penseurs vaudois et bernois.

l'abé Duret me remit de votre part un petit *mémoire sur les grains* qui est fort bien fait et j'aurois voulu qu'il en passât un à Du Pont de Nemours pour en rendre conte, à cause des calculs qui y sont. il en est de même des réflexions sur le mémoire. ajoutés seulement à la fin du dernier paragraphe de la page 30 à l'endroit où est la note, celle-ci. *les villes et les publics ne doivent jamais magaziner 1° parce que les villes ne sont que des amas de maisons qui n'ont point de produit et par conséquent point de revenus qui ne soient des impositions indirectes ou si elles ont un territoire en propre, ce territoire n'a qu'un propriétaire fictif attendu que le public n'est rien, c'est l'ensemble des particuliers qui est quelque chose. il suit de là que le public ou ses ayant cause, pêchent toujours quand ils font chose qu'il ne seroit pas de l'intérêt d'un particulier de faire quand il en auroit le moyen. 2° parce qu'un pays tant petit puisse t'il être ne peut jamais être approvisionné que par le commerce, et à juste prix que par le concours des commerçants, or le commerce ne luttera jamais avec les juridictions ny même avec la charité. tout rabais factice effarouche le commerce et nécessite la cherté.* au reste si l'auteur des réflexions n'eût cité que les diverses feuilles publiées dans les *éphémérides*, j'aurois cru qu'il n'avoit vu que cela; mais quand j'y ay vu l'adjonction du *traité de la police des grains* j'ay trouvé que j'avois bien perdu ma peine [...]. ce n'est pas que le traité de M<sup>r</sup> Herbert<sup>50</sup> ne soit d'un mérite supérieur à tout, et pour avoir rompu la glace et pour son ordre et sa lucidité; mais j'ay repris cette question et ses détails sous toutes les faces.<sup>51</sup>

---

p. 213; Jean-Jacques Gislain, « Jean-Daniel Herrenschand, un physiocrate suisse hétérodoxe ? », in Bernard Delmas, Thierry Delmas et Philippe Steiner (éd.), *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995, p. 195-208; Matthias Manz, « Christ, Hieronymus », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019201/2003-12-20/>, version du 20 décembre 2003. Lina Weber a engagé les recherches sur cette piste dans son « Isaak Iselin – ein Antiphiysiokrat ? », *xviii.ch*, n° 5, 2014, p. 41-72.

<sup>50</sup> Mirabeau mentionne ici Claude Jacques Herbert (1700-1758), *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture*, Berlin, [s.n.], 1755, dont Jean-Daniel Boyer a donné une édition critique récente : C. Herbert, *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012.

<sup>51</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

Mirabeau révèle ici que Sacconay était l'auteur du *Mémoire sur les grains*<sup>52</sup>. La manière dont le physiocrate aborde ce texte offre des indices sur la place que la pensée de Sacconay – et plus généralement, des savants suisses s'intéressant à la physiocratie – occupait dans les débats économiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mirabeau salue le fait que Sacconay ait intégré des chiffres à sa recherche, renforçant ainsi la crédibilité de son parti pris. Cependant, Mirabeau fait comprendre à son ami qu'il considère son propos comme erroné à plusieurs égards. Premièrement, il suggère des corrections aux analyses, estimant que Sacconay n'avait pas été assez sévère avec les «magazins publics». En effet, les physiocrates voulaient les bannir absolument – sujet que Mirabeau avait d'ailleurs traité dans son «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759»<sup>53</sup>. Sacconay, ne voulant pas remettre en question toutes les démarches économiques effectuées par le gouvernement de Berne, dans lesquelles il était personnellement impliqué, avait fait une place aux greniers publics et à un certain degré d'intervention étatique dans son système. Deuxièmement, Mirabeau reproche à Sacconay son indulgence à l'égard de la politique financière bernoise. En effet, Berne avait érigé l'investissement de son capital dans les dettes publiques étrangères en raison d'État, de sorte que sa survie dépendait de la centralisation de ses finances en ville. Une telle approche était en contradiction avec l'économie réelle prônée par les physiocrates. Mirabeau était cependant conscient qu'il était compliqué pour son ami de critiquer cet aspect de la politique économique bernoise. En troisième lieu, Mirabeau explique à quel point les textes de Sacconay ressemblent à l'*Essai économique sur la liberté du commerce dans l'agriculture* de Claude Jacques Herbert. Ce texte avait bénéficié d'une réception importante auprès des penseurs vaudois dès sa parution en 1755, aux côtés des textes de Forbonnais, son cousin Dangeil et d'autres membres du cercle de Gournay<sup>54</sup>. Ces auteurs, adeptes du libre-échange, étaient considérés comme des opposants à la physiocratie dans le contexte des débats économiques français. En mettant ces éléments en valeur, Mirabeau signale à quel point la pensée de Sacconay se distingue du modèle physiocratique. Ainsi, même si le Vaudois avait adopté des éléments essentiels de la doctrine physiocratique, le résultat de

<sup>52</sup> Marc Charles Frédéric de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770.

<sup>53</sup> V. de Mirabeau, «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759», *Recueil de mémoires*, n° 1, 1760, t. 2, p. 265 ; V. de Mirabeau, *Lettres sur le commerce des grains*, Paris, Desaint, 1768, p. 291-292.

<sup>54</sup> G. Seigneux de Correvon, «Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays», Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xii.285, [1754], p. 1 et 18 ; Anonyme, «Lettre sur le commerce», *Journal helvétique*, janvier 1757, p. 51 ; Anonyme, «Mémoire sur la gestion des grains», 1759, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22) ; Jean Louis Muret, «Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton?», *Mémoires et observations*, 1767, p. 34, 40, 44, 51-52, 59 et 67, dans lesquelles tous les auteurs libéraux français se confondent.

ses réflexions prenait la forme d'un modèle de développement économique fondamentalement différent.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay invite donc la critique à réinventer la manière dont elle comprend la naissance des sciences économiques et les critères avec lesquels elle analyse l'influence de la physiocratie en Suisse et en Europe. Dans le cas du canton de Berne, les auteurs de textes économiques absorbaient les innovations conceptuelles étrangères afin d'établir des systèmes autonomes, adéquats selon eux pour répondre aux préoccupations locales. Cela met également en évidence à quel point l'histoire de la pensée économique suisse reste à être explorée<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> A. Bertholet, « Mirabeau, Sacconay et la république aristocratique de Berne », publié dans le présent volume.



# ARTICLES





# LA FORMATION INTELLECTUELLE ET POLITIQUE DE MIRABEAU AU PRISME DE SA CORRESPONDANCE AVEC FRÉDÉRIC DE SACCONAY (1730-1760)

ANTONELLA ALIMENTO  
(Università di Pisa)

J'ay dix ans de service, du talent et un acquit infiny dans mon mètier, un nom connu dans le militaire de toute l'Europe, et du bien, [...] je suis dans un mince employ cepandant on m'a refusé la permission d'aller en Corse et en Hongrie et quand on demande de l'avancement on vous dit que tout le monde attend tout comme vous<sup>1</sup>

C'est ainsi que Mirabeau présenta en 1738 sa situation personnelle à son ami Sacconay. À cette date, ce dernier était devenu l'un des confidents le plus intimes du marquis et c'est précisément parce que Mirabeau s'ouvrit à lui sans réserve, que l'analyse de cette correspondance, qui débuta en 1731, permet de reconstruire les projets de vie et les aspirations de ce dernier avant sa collaboration avec Quesnay. Circonstance assez rare, car à l'exception des échanges que Mirabeau eut dès 1737 avec Vauvenargues<sup>2</sup>, son cousin, et ceux qu'il entretint à partir de 1753 avec son frère, Jean Antoine Joseph Charles Elzéar, chevalier, puis bailli de Mirabeau, les lettres qu'il échangea avec le margrave de Bade et avec le marquis de Longo fournissent des informations cruciales sur le Mirabeau organisateur des réformes européennes<sup>3</sup>, une fois « converti » au credo physiocratique.

---

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738.

<sup>2</sup> Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, *Œuvres complètes, IV. Correspondance et documents*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 21.

<sup>3</sup> Après les études de Mario Mirri, Vieri Becagli et Antonella Alimento, voir Thérèse Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020.

En particulier, la correspondance des années trente et quarante se révèle fondamentale pour cerner la genèse de sa pensée ainsi que ses choix conceptuels au moment où il construisait son a priori de recherche<sup>4</sup>. Ainsi, la première partie de cet article analysera l'interaction entre les expériences personnelles de Mirabeau et l'élaboration de sa vision politique et économique ; grâce à ce choix méthodologique qui réintroduit la donnée biographique, et les limites qu'elle induit, dans la genèse de son œuvre, il sera possible de reconsidérer la nature des contradictions qui auraient caractérisé sa réflexion politique selon l'auteur de *L'Ancien Régime et la Révolution*. En effet, en analysant le *Mémoire sur les États provinciaux* (1755), Tocqueville avait parlé d'une « invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal »<sup>5</sup>.

L'examen des réactions de Mirabeau à la lecture de textes fondateurs de la réflexion politique, comme l'*Esprit des lois* de Montesquieu, et de textes marquant l'essor de l'économie politique, comme l'*Essai sur la nature du commerce en général* de Cantillon, permet en outre de mieux apprécier le sens de *L'Ami des hommes*, publié en 1756 sous le couvert de l'anonymat et qui lui offrit la célébrité à laquelle il aspirait dès sa jeunesse. Les allusions à des textes comme l'*Anti-Machiavel* de Voltaire et Frédéric II (1740) ou les *Apophthegmata* (1531) d'Érasme, ainsi que le récit de son retour à Versailles en 1757, présents dans les lettres de Mirabeau à Sacconay, donnent une clé d'accès privilégiée pour comprendre le contexte intellectuel et politique dans lequel Mirabeau élabora son traité. Plus encore, ces allusions permettent d'éclairer l'ambition du projet de transformation de la monarchie française en « un empire protecteur des droits des gens », car elle se faisait le garant « d'un plan de protection universelle du commerce », problématique examinée dans la seconde et dernière partie de cet article.

## LA TRANSFORMATION DU MIRABEAU FÉODAL EN ENTREPRENEUR AGRICOLE ET EN DÉFENSEUR DES ÉTATS PROVINCIAUX

Malgré le manque de succès de ses démarches de 1738, quand il ne put obtenir un régiment vacant<sup>6</sup>, Mirabeau n'abandonna pas l'espoir de « se faire un nom » par une carrière militaire. La campagne de Bavière de l'hiver 1742 réveilla son attachement au métier : « peu de gens sont élevés pour ce métier dès l'âge de trois ans, fortifiés par de vrais exemples domestiques, et nés avec

<sup>4</sup> Alain Guery, « Introduction. De Montchrestien à Cantillon : de l'économie politique à l'analyse économique », in A. Guery (éd.), *Montchrestien et Cantillon. Le commerce et l'émergence d'une pensée économique*, Paris, ENS éditions, 2011, p. 45.

<sup>5</sup> Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la révolution. Fragments et notes inédites sur la révolution* [1856], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1953, t. 2, p. 440.

<sup>6</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738 : « il y a vint et deux régiments vaquants et il y a environ deux cent cinquante demandants. »

le sang aussy chaud et l'ame peutêtre aussy élevée que moy » ; mais encore une fois, il dut prendre acte qu'à Paris la sélection s'effectuait selon des critères qui ne respectaient pas les valeurs, comme le désintéressement et l'amour du service, dans lesquelles il se reconnaissait pleinement : « mais six heures de séjour a Paris ont fait tomber le bandeau. »<sup>7</sup>

Cette histoire privée, dont on peut suivre précisément les étapes jusqu'en 1743, quand il décida de démissionner de son régiment et de suivre ses « affaires personnels », notamment la gestion de ses biens en Languedoc et de sa terre du Bignon, achetée en 1740, est intéressante à plusieurs égards. En premier lieu, elle révèle un Mirabeau qui, s'étant voué à la carrière militaire « par desir d'honneur » dès 1738, prenait ses distances vis-à-vis de ceux qui s'y donnaient « par desir de lucre car les récompenses charges et bienfaits, ne sont maintenant autre chose en France »<sup>8</sup>. Mirabeau est resté fidèle à cet *ethos* de la gratuité du service et de la considération publique même après sa « conversion » : dans la première édition (1750) ainsi que dans l'édition remaniée du *Mémoire sur les États provinciaux* (1755) – qu'il reproduisit tel quel dans la quatrième partie de *L'Ami des hommes* (1758) bien que précédé par une *Introduction* qui témoigna de sa rencontre avec Quesnay (juillet 1757) – il attaqua ouvertement les préposés, « populace vile, petits bourgeois » car ils travaillaient à gages au service de l'intendant<sup>9</sup>. Ensuite, dans *L'Ami des hommes* il affirma que « l'honneur, âme de l'esprit militaire, n'est nullement compatible avec l'esprit du gain »<sup>10</sup>. De plus, dans la *Théorie de l'impôt* (1760), ouvrage qu'il écrivit en collaboration avec Quesnay, le critère de l'émulation et de la gratuité du service public fut réaffirmé à travers la distinction qu'il opéra entre le « service », qui prévoit une récompense uniquement pour la prestation rendue, et l'« emploi », qui trouve dans « l'estime publique, fruit intérieur et extérieur de la vertu », sa récompense<sup>11</sup>.

En second lieu, dans ses lettres à Sacconay, Mirabeau associa toujours un sens aigu de l'honneur à la volonté de « se faire un nom » par le travail intellectuel. Dans la lettre du 6 avril 1738, où il parla des mémoires qu'il avait donnés à lire à Breteuil, qui devinrent *L'Art de la guerre* en 1747, il précisa les avoir consignés

<sup>7</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 décembre 1742.

<sup>8</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 mars 1743.

<sup>9</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, *Mémoire sur les États provinciaux*, in *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Hambourg, C. Hérold, 1764, t. 4, p. 38 ; une première version du *Mémoire* avait été publiée en 1750, toujours sous le couvert de l'anonymat, avec le titre de *Mémoire concernant l'utilité des États provinciaux* ; voir A. Alimento, « Tra fronda e fisiocrazia : il pensiero di Mirabeau sulla municipalità (1750-1767) », *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, n° 22, 1988, p. 97-141 ; Christine Théré, Loïc Charles et Jean-Claude Perrot ont daté le *Mémoire* en 1755 : François Quesnay, *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005, p. 1234.

<sup>10</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1758, t. 3, p. 86.

<sup>11</sup> V. de Mirabeau, *Théorie de l'impôt*, [s.l.], [s.n.], 1761, p. 36.

«tels qu'ils étoient car je ne me suis pas donné la peine de les copier et d'en oter ce qu'il pouvoit y avoir de trop sincère, car je veux qu'ils me connaissent tel que je suis n'ayant pas d'envie de me jamais déguiser avec eux»<sup>12</sup>.

En outre, dans ses lettres de la fin des années trente, Mirabeau défendit son autonomie intellectuelle en mettant en question le train de vie qu'on menait à la cour :

d'ailleurs quand je serois en grade la cour offusque tout et je ne suis point bon courtisant cependant je veux me faire un nom faire quelque chose acquérir des connoissances enfin n'être pas toute ma vie un courtisan oisif pour devenir ensuite un viellard inquiet désœuvré et isolé<sup>13</sup>

Enfin, sa prise de distance avec l'«esprit de Paris»<sup>14</sup>, sa vie tumultueuse<sup>15</sup> et la vie de la cour, qui se transforma au début des années cinquante en une véritable «repugnance pour Versailles»<sup>16</sup>, se conjuguèrent en une attention croissante pour son rôle de propriétaire. À ce propos, les lettres qu'il échangea avec Sacconay entre février et septembre 1738 révèlent les idées d'un Mirabeau voulant créer une colonie à Lampedusa, qu'il pensait peupler en attirant les habitants des îles voisines en leur distribuant de terres.

Toujours dans l'espérance de «se faire un nom», se donner «un rang», et de «faire parler» de lui<sup>17</sup>, en 1738 Mirabeau avait conçu un «grand dessein»<sup>18</sup>. Après avoir pris en considération la possibilité de s'installer en Morée, une «presqu'île très abondante et capable de se suffire»<sup>19</sup> et dans l'Île de Sainte

<sup>12</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 avril 1738.

<sup>13</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738; voir aussi la lettre de Mirabeau à Sacconay du 21 mars 1738, Paris: «je voudrois avoir fait quelque usage de mes talents pendant le cours de ma vie, enfin avoir été un homme, mais ramper et languir dans les intrigues d'une cour, pour parvenir enfin à quelques dignités, qui sans vous élever vous asservissent encore davantage.»

<sup>14</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 février 1741: «si tout le monde avoit de l'esprit, non de l'esprit de Paris, mais de cet esprit qui n'est dépaycé nulle part et qui sert à discerner le vrai des choses d'avec leur faux, tout le monde seroit honnête homme.»

<sup>15</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bayonne, 15 septembre 1738: «je conte retourner bientôt dans la grande ville, cette vie tumultueuse me déplait au possible, mais que voulez vous il ne faut pas déchoir et je suis seul à la tête d'une famille.»

<sup>16</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1753: «quand à moi dont tous les amis et compagnons sont maintenant en place, je n'ay jamais cru devoir surmonter ma répugnance pour Versailles n'ayant depuis ma retraite rien à y faire qu'à dire; j'ay du mérite hors comme dans les monarchies on ne va chercher personne je demeure et demeureray et j'ay tant de raisons d'en être content qu'elles ont affaibli celles d'en être fâché; naturellement actif je me suis tourné du côté de mes affaires domestiques.»

<sup>17</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 29 mars 1738.

<sup>18</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738.

<sup>19</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738: «un homme très riche de beaucoup d'esprit et entendu dans les affaires du commerce et de la navigation, très scavant d'ailleurs mais trop vif et trop peu assis auquel j'avois adressé un projet que je tacheray de mettre en execution, me proposa d'entreprendre la conquête de la presqu'île de la Morée. c'est l'ancien Peloponèse.»

Lucie, où il voulait transporter dix mille habitants de la Martinique<sup>20</sup>, il fixa son attention sur Lampedusa :

une petite isle de huit lieues de tour, dans la mediterrannée, a trente lieues de malte, elle est tres fertile en gibier, [...] c'est le même climat [de Malte] et un meilleur terrain, la mer y est fort poissonneuse il y a un bon port, tres aisé a garder et n'est abordable nulle autre part que pour des petits batimens de quinze hommes au plus, qui noseroient gueres se hasarder dans ces mers a cause des galères de malte qui tiennent en respect les barbaresques qui sont les seuls ennemis que j'aye la a craindre<sup>21</sup>

Dans ce cas, comme dans les deux projets qu'il avait abandonnés précédemment, il prévoyait «de rehabiter l'isle». Après l'avoir mise en sûreté contre les possibles attaques barbares, il se disait certain que «les maltois et les pantéliens viendront en foule habiter un paÿs ou l'on leur donnera des terres». Pour obtenir la protection du Roi de Sicile, Mirabeau présenta son projet comme suit :

[un] seigneur françois avec nombre de maltois et des gens a luy affiliés, veut courir sur les infidèles qu'ils ont choisi pour leur retraite l'isle de la Lampédouse lieu désert, et qu'il demande la protection du roy des deux Siciles comme du prince chretien le plusvoisin<sup>22</sup>

En plus de révéler un Mirabeau qui n'hésita pas à instrumentaliser la concurrence contre «les infidèles» pour «etre maitre quelque part»<sup>23</sup>, les lettres dans lesquelles il parla du projet de Lampedusa témoignent d'un Mirabeau qui était en bons termes avec Maurepas, le tout-puissant ministre de la Marine, à qui son frère, le bailli de Mirabeau, devait la nomination d'enseigne de vaisseau en 1738, et avec les «fidèles» que le ministre avait dans le monde du grand négoce de Marseille. En effet, le projet concernant Lampedusa avait reçu le soutien d'«un homme tres sage et tres amy de M<sup>r</sup> de Maurepas», le lieutenant général de l'Amirauté de Marseille. Auteur d'un *Discours qui tend à prouver que la raison suffit pour faire la félicité de l'homme*, Jean-Joseph de Gérin, l'un des fondateurs de l'Académie des Belles Lettres de Marseille, avait épousé en 1723 Madeleine Roux, fille du négociant Jean Baptiste Ignace Roux qui, avec son frère Pierre Honoré, nonobstant le système

---

<sup>20</sup> *Ibid.* : «le second projet est beaucoup moins difficile aussy n'est il pas totalement rejeté, mais le voicy, a sept lieues de l'isle de la martinique et au sur le vent de toutes nos isles est celle de Ste Lucie, le plus beau et le plus abondans paÿs du monde isle de quarante lieues de tour difficile a aborder et dont les ports sont aisés a garder [...] un homme de ce pays la qui m'entendit dire que j'y irois au bout du monde pour etre le maitre quelque part, me proposa d'en demander le don a la cour, qui me l'accorderoit surement que sitost que quelqu'un y arriveroit en état de se déffendre, dix mille martiniquois viendroient vivre soux luy et qu'alors rien ne l'en pourroit tirer, qu'il ne sagissoit pour cela que d'avoir du canon, ce que j'achèterois très aisement dans le paÿs même.»

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 avril 1738.

<sup>23</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

de l'Exclusif qui réservait la commercialisation en France du sucre et du café aux ports atlantiques, s'était lancé dans le commerce colonial<sup>24</sup>.

Malgré son insuccès – l'intérêt du prince Corsini<sup>25</sup> ne réussit pas à vaincre l'opposition de la cour de Naples<sup>26</sup> – le projet de colonisation de Lampedusa révèle un Mirabeau qui avait déjà développé une forte attention pour le calcul économique en 1738 – «il sagit d'y mener des habitans ce n'est pas la mon embarras, mais de les nourrir jusques a la recolte, tout cela est une dépense calculée» – et qui raisonnait sur le rapport entre la propriété des terres et l'accroissement de la population :

cette isle [Malte] regorge d'habitans et n'est qu'a trente lieues de la Lampedouse, la il n'y en a presque point qui ayent des terres, et des que j'en offriray avec sureté il en viendra de toute sorte d'etats, je commenceray par me fermer faire des magasins, un fanal, etablir des calfateurs et autres choses nécessaires a la navigation, ce qui est placer son argent a cent pour un, l'on cultivera les terres, et je fourniray dans le commencement aux habitans les choses qui leur seront nécessaires soit pour la vie soit pour le travail, soit en payant soit quitte a rendre<sup>27</sup>

Cette attention précoce au lien entre partage des biens et accroissement de la population explique pourquoi les réflexions du catholique Cantillon en matière de population et de subsistances eurent un impact si profond sur le «feudal» Mirabeau se transformant en entrepreneur agricole. Il est en effet possible d'affirmer que la tentative de peupler l'île de Lampedusa à travers la distribution des terres fut à la base de la réception active que Mirabeau fit des idées de Cantillon, au point de projeter la mise en chantier d'un ouvrage personnel : «j'en profitay je les arrangay et enfin ay donné a mon ouvrage une forme sous le système le plus vray et le plus singulier.»<sup>28</sup> Dans le manuscrit de Cantillon, qu'il avait entre ses mains avant le 12 octobre 1740<sup>29</sup>, Mirabeau

<sup>24</sup> Ne pouvant entrer dans le pays, les produits coloniaux étaient exportés dans la Méditerranée; voir à ce propos, Olivier Le Gouic, *Lyon et la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle. Connexions atlantiques et commerce colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 7.

<sup>25</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 avril 1738 : «il faut que cela soit secret comme tu dois juger, quelqu'un me mande qu'il fera agir le prince Corsini.»

<sup>26</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bayonne, 15 septembre 1738 : «l'homme qui travailloit pour moy a la cour de Naples au sujet de la Lampedouse a reçu réponce que S.M. ne croyoit pas qu'il convint a son service, de condescendre, alla pratica d'un tale projecte, au moins n'est ce pas amuser son monde quoyque homme d'esprit il s'y est mal pris il a demandé la permission et je ne voulois que la protection, il m'a nommé chose que je voulois éviter, et a fait une autre faute énorme que je te diray un jour et qui mèriteroit les petites maisons, m'en voila je pense revenu.»

<sup>27</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 29 mars 1738.

<sup>28</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 12 octobre 1740 (lettre n° 3 du dossier de sources).

<sup>29</sup> Auguste Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 91-96.

trouva en effet une argumentation théorique de poids en faveur de la centralité du rôle du propriétaire.

Puisque le propriétaire était le responsable de l'affectation de ses terres (pâturages ou blé), il décidait du volume des subsistances et donc de celui de la population. En fusionnant son aversion envers « l'esprit de Paris » avec la relation, de proportionnalité directe, entre la population et les subsistances, établie par Cantillon, Mirabeau parvint à se convaincre que la qualité de la dépense du propriétaire déterminait le sort de l'économie française dans son ensemble. Si le propriétaire adoptait un mode de consommation favorable à l'accroissement de la population, en diminuant « le nombre des chevaux et des équipages », c'est-à-dire le luxe – thème central dans *L'Ami des hommes* –, il était possible de maintenir l'économie française dans l'état de maturité qu'elle avait atteint.

Il faut souligner, avec Michael Kwass<sup>30</sup>, l'originalité de cette approche, car bien qu'il ne partageât pas la théorie du progrès indéfini soutenue par Voltaire, Melon et Hume – les partisans du « progressive consumptionism », que Mirabeau appelle « mes très-chers et très-doux Epicuriens »<sup>31</sup> –, il parvint à se convaincre de l'arrêt du cycle voulant que l'enfance, la jeunesse et la maturité portent inexorablement à la décadence. Il décrivit avec précision ce cycle dans *L'Ami des hommes*, l'ouvrage auquel il travaillait depuis octobre 1740 à la suite de la lecture du manuscrit de Cantillon, envers qui il reconnut publiquement ses dettes. Pour s'excuser des imperfections de son ouvrage, il révéla dans l'« Avertissement » que le désordre était dû

aux variations survenues dans la contexture du plan. Je l'entrepris d'abord dans la forme d'un Commentaire libre sur un ouvrage excellent que je possédois alors en manuscrit, et que je voulois donner au Public. Cet Ouvrage parut avant que j'eusse entrepris la troisième Partie ; cela me détermina à changer la forme de mon Ouvrage, et à rassembler sous des titres à moi des morceaux épars et négligés que j'avois laissé couler de ma plume. La première partie se sent surtout beaucoup de cette réfaction<sup>32</sup>

À plusieurs reprises, Mirabeau souligna dans ses lettres à Sacconay que les goûts et les humeurs des propriétaires pouvaient déployer leurs effets positifs sur l'économie française seulement si le système fiscal était équitable et s'il était soustrait aux mains de ceux que Mirabeau voyait s'enrichir aux dépens

---

<sup>30</sup> Michael Kwass, « Consumption and the World of Ideas. Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », *Eighteenth-Century Studies*, n° 2, 2004, p. 187-213 ; M. Kwass, « “Le superflu, chose très nécessaire” : Physiocracy and its Discontents in the Eighteenth-Century Luxury Debate », in Steven Kaplan et Sophus Reinert (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, Anthem Press, 2019, p. 117-138.

<sup>31</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. v.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. viii.

du monde agricole. Au même titre que la lecture de l'ouvrage de Cantillon, l'achat du Bignon, la décision de vivre en campagne et de se transformer en un entrepreneur agricole furent d'une importance capitale dans la structuration de sa pensée et dans l'élaboration de sa vision réformatrice, notamment en matière de fiscalité et d'organisation administrative.

Ayant décidé de vivre en campagne, parce que ce choix était économiquement avantageux, se conformait à ses « vues politiques sur [sa] famille » et était en syntonie avec ses « vues morales »<sup>33</sup>, Mirabeau constata personnellement la condition pénible dans laquelle vivaient les laboureurs français. À partir du milieu des années quarante, il décrit avec une vive participation la misère et le dépeuplement des campagnes françaises : « je m'accommode assés avec les hommes une seule chose me tente sans cesse de fuir je vous l'ay dit c'est le malheur des paÿsans qui va toujours en augmentant et la dépopulation [...] accélérée en tout sens de façon que tout se plante en bois et que nous allons demeurer seuls. »<sup>34</sup>

Dès 1748, Mirabeau associa la dénonciation de la misère des campagnes à une critique serrée des procédures arbitraires utilisées dans la perception des impôts directs et sur la consommation ; il élargit les critiques envers le personnel chargé du recouvrement, qu'il qualifia de harpies<sup>35</sup>, à toute l'administration car, à son avis, elle était « devenue yvre du despotisme de la rapine et de la dissipation ». Le fait que Mirabeau possédait des terres dans sept généralités différentes, et qu'il dut conséquemment se confronter avec « sept intendants différents » lui donna la possibilité de connaître « l'intérieur de notre gouvernement » et de vérifier personnellement « quelle hydre de désagréables affaires c'est que cela »<sup>36</sup>.

La mise en œuvre d'une politique fiscale qui touchait directement Mirabeau en qualité de propriétaire de biens en « pays d'états » contribua certainement à alimenter son hostilité envers Orry et Machault, les contrôleurs généraux des finances qui essayèrent activement de réformer le système fiscal

<sup>33</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.

<sup>34</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 20 décembre 1748 ; voir aussi la lettre de Mirabeau à Sacconay du 1<sup>er</sup> août 1747 du Bignon, où il confia à son ami : « je n'avois de ma vie fait travailler a la terre autour de moy, l'aridité du sol autour de moy a Mirabeau, mon peu de permanence a Saulveboeuf, et partout la dépopulation générale qui est la gangrène de la France m'avoient rebuté de commencer. »

<sup>35</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748 : « j'ay icy tel homme n'ayant que ses bras et une famille souvent mandiante qui paye 40 lt de subsides plus accablants encore par la levée que par le fait sans conter ce qu'il paye indirectement sur tout ce qu'il consomme ; loin que la charité d'un particulier, ses talents son attention puissent rien a cela, il leur vont enlever de leur lit les couvertures qu'il leur a données et de dessus le corps une veste a luy comme cela m'est souvent arrivé, et ne peut luy même se garantir des continuelles tentatives de mille harpies. »

<sup>36</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.



français éliminant les privilèges dont jouissaient les corps, en particulier le clergé, et des régions entières, comme celles qui avaient conservé leurs États.

Les «pays d'états» jouissaient en effet d'une forte autonomie administrative et de nombreux privilèges fiscaux, notamment l'institution de l'abonnement qu'ils utilisaient pour racheter le montant dû à l'État, évitant ainsi que les intendants puissent se mêler de sa répartition<sup>37</sup>. La politique de l'abonnement que les États, à l'instar de l'Assemblée du clergé, employaient pour se soustraire à la mainmise de la centralisation parisienne, avait été remise en question par Orry, que Mirabeau présenta à Sacconay de manière parlante comme «l'ennemy public et le plus furieux qu'il n'y ait jamais eu d'autant que depuis son règne ils [fermiers] sont devenus juges et partie»<sup>38</sup>. Mirabeau réserva un jugement analogue à Machault, «homme malhabile orgueilleux tiran de cour et incapable de vraies notions et de travail» qui «ne vouloit plus d'abonnements, attaqua à la fois le clergé, les princes, les paÿs d'états; le Languedoc qui se trouva le premier sur son chemin vit ses états supprimés, et le paÿs inondé de sangsues, et d'ordonnances et taxations répétées de l'intendant qui s'entrecroisoient les unes les autres.»<sup>39</sup>

Ce ne fut pas qu'avec Sacconay que Mirabeau aborda la question de la perte d'autonomie fiscale des «pays d'états», car il décida de rendre publiques ses critiques au centralisme administratif en publiant en 1750, sous le couvert de l'anonymat, le *Mémoire concernant l'utilité des États provinciaux*, ouvrage à lire comme une réponse aux initiatives prises par Machault pour réduire l'autonomie administrative des États, institutions que Mirabeau inscrivait dans les «Loix fondamentales du Royaume».

Comme on le sait, Mirabeau, à la différence de Pierre Samuel Du Pont de Nemours, n'attribua jamais une valeur politique à ces assemblées<sup>40</sup>; néanmoins, il leur reconnut le rôle d'antidote à l'esprit républicain et de faction. Selon Mirabeau, les notables qui peuplaient ces institutions étaient investis

---

<sup>37</sup> Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2001; A. Alimento, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, Peter Lang, 2008 [1995].

<sup>38</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 01 novembre 1741: «Orry manda qu'il étoit las d'abonnements, et que si l'on parloit a moins de 7 ou 800'000 Lt il alloit le faire lever a la rigueur, et que les seules maisons d'Aix Marseille et Arles payeroient les 700'000 Lt, imagine toy que dans les paÿs d'el'ection, on estime la maison que vous habités et l'on vous taxe du dixième, enfin il a passé a 750'000 Lt nota que les mauvaises recoltes nous ont abimé ainsy que toute la france depuis la paix l'on attaque maintenant le port franc de cette ville ce qui seroit ruiner le royaume.»

<sup>39</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 septembre 1759 (lettre n° 13 du dossier de sources).

<sup>40</sup> Anthony Mergey, *L'État des physiocrates: autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010.

d'une mission patriotique car ils assuraient la gestion de la police et de la justice dans les provinces, et par là ils renforçaient le lien entre le peuple et le prince. Ce n'est pas sans intérêt de constater que Mirabeau, en annonçant à Sacconay la mort prochaine de Fleury, dont il exprimait une certaine estime bien qu'avec quelques réserves<sup>41</sup>, se dit certain qu'au Roi, qui lui rendait visite chaque jour, «[Fleury] luy dira de gouverner par luy même, cela change peu pour sa peine, les ministres seulement en deviennent plus puissants comme du temps des Louvois et des Seignelay mais *l'on a au moins cette ombre de liberté*»<sup>42</sup>. D'«apparence de liberté», Mirabeau discuta justement dans son *Mémoire*, de l'endroit où il prit ses distances vis-à-vis de ceux «qui veulent séparer l'intérêt du Prince de celui des sujets» et où il exalta par contre «cette relation intérieure des sujets au souverain». La liberté dont parlait Mirabeau ne dérivait pas d'un contrat librement souscrit car elle était assurée par une noblesse d'épée qui prenait «part à l'administration» une fois reçue une éducation «tournée aux affaires»<sup>43</sup>.

La *thèse nobiliaire* exprimée par Mirabeau présentait certainement des éléments en commun avec les projets élaborés dans la *Table des Chaulnes* de Fénelon et destinés à l'instruction du duc de Bourgogne, le «Grand Prince» que Mirabeau cita explicitement dans son *Mémoire*<sup>44</sup>. En outre, bien que le nom de Mirabeau ne figure pas dans la liste des participants aux réunions du Club de l'Entresol, des indices nous autorisent à inscrire sa réflexion en matière d'autonomie administrative dans le débat ouvert par les participants à ce cénacle érudit et cercle de réflexion politique. Dans ses lettres à Sacconay, Mirabeau parlait souvent de l'un de ses participants, le comte de Plélo, dont il avait rédigé une biographie et gardait les papiers<sup>45</sup>. De plus, Mirabeau possédait la copie d'un compte rendu des séances du Club rédigé par le marquis d'Argenson<sup>46</sup>, l'un des animateurs du cercle; d'Argenson, qui élaborait son *Jusqu'où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique*

<sup>41</sup> Voir sa lettre du 26 février 1738 de Versailles où il affirme que Fleury «fait tout et n'est visible pour personne», et la lettre du 6 avril 1738 de Paris où il écrit : «quand le roy s'est livré à M<sup>r</sup> le cardinal, il a été persuadé qu'il ne vouloit que sa gloire et le bien de l'état en effet l'on n'a jamais vu ministère plus doux plus tranquille et moins fastueux, ce qu'il peut avoir fait de mal cest par incapacité, et non par malice.»

<sup>42</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 avril 1738 : «il va maintenant tous les jours chez luy suçer ses principes.»

<sup>43</sup> V. de Mirabeau, *Mémoire sur les États provinciaux*, op. cit., p. 138.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 169 : «Ce projet, tout idéal qu'il paroît aujourd'hui, n'est pas nouveau. Un grand Prince, né pour le bonheur des peuples dont il s'occupoit uniquement, en avoit formé le plan»

<sup>45</sup> Voir «Les fonds Mirabeau aux Archives nationales (avec un nouvel inventaire détaillé des cartons M 778 à M 785 et un Complément)», in F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, op. cit., t. 2, p. 1303.

<sup>46</sup> L'attribution à d'Argenson est confirmée par Nick Childs, *A Political academy in Paris, 1724-1731. The Entresol and his Members*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2000.

(1737) pour contester la « thèse royale » soutenue par Boulainvilliers dans son *État de la France* (1728), soumit son plan de réforme administrative au jugement de l'abbé de Saint-Pierre<sup>47</sup>. Ce dernier, qui dès 1730 prenait part aux réunions du cercle, à partir de 1733 fit paraître une édition de ses écrits où il attaquait la vénalité des charges, prônait la sélection des administrateurs par scrutin et revendiquait le contrôle public sur les dépenses en leur donnant de la publicité<sup>48</sup> ; il n'est pas sans intérêt de souligner le fait que Mirabeau possédait les *Ouvrages Politiques* de l'abbé de Saint-Pierre ainsi que les *Lettres sur l'histoire* de Bolingbroke, lui aussi animateur du cercle<sup>49</sup>.

Grâce aux lettres que Mirabeau échangea avec Sacconay, il est possible d'apprécier l'originalité de sa réflexion et donc son apport spécifique à la résolution des problèmes soulevés par les milieux intellectuels et politiques qui continuaient à se reconnaître dans l'esprit du Club, nonobstant sa fermeture décrétée en 1731 par Fleury. À ce propos, il est important de souligner que, dès 1738, Mirabeau envisagea la transformation des possesseurs de fiefs en administrateurs. Plusieurs indices sont présents dans les lettres, lorsqu'il dit que pour soustraire les nobles du mirage de la vie de cour et des faciles avancements, il fallait les responsabiliser dans la gestion des communautés où ils possédaient leurs biens. En plus de cela, Mirabeau attribua au fil du temps une importance croissante à cette participation, car en prenant part à la vie de sa communauté, le noble d'épée se transformait naturellement en entrepreneur agricole.

En décrivant ses activités agricoles, Mirabeau dépeignit en réalité la figure d'un propriétaire de fiefs qui ne gaspillait pas ses revenus à Paris en achetant des biens de luxe et de pur décor ; il consommait en revanche des biens de nécessité ou de convenance. Le possesseur de fiefs dont parla Mirabeau à Sacconay entre 1738 et 1748 était un entrepreneur qui, grâce à ses investissements en agriculture, était le tuteur naturel de ses laboureurs. Ce n'est donc pas par hasard qu'il suggéra à son frère le bailli d'opérer ainsi afin qu'en Guadeloupe, où il se trouvait dès 1753 en qualité de gouverneur, l'esclavage fût substitué par le système « de la glèbe ». En 1755, Mirabeau, qui considérait l'esclavage inconciliable avec le christianisme et une insulte à l'art de travailler, avait mûri la conviction que, s'étant transformé en entrepreneur agricole, le

<sup>47</sup> René Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson, « Observations sur l'ouvrage politique manuscrit de M. par l'abbé de Saint-Pierre », in *Considérations sur le gouvernement*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2019, p. 261-266.

<sup>48</sup> Claudine Poulouin, « Les élites selon l'abbé de Saint-Pierre », in Carole Dornier et C. Poulouin (éd.), *Les Projets de l'abbé Castel de Saint-Pierre (1658-1743). Pour le plus grand bonheur du plus grand nombre*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2011, p. 91-104.

<sup>49</sup> Voir le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le marquis de Mirabeau, dont la vente se fera en son Hôtel*, Nyon, 1790 ; pour Bolingbroke, voir N. Childs, *A Political academy in Paris*, op. cit.

propriétaire de fiefs aurait libéré, sous indemnisation, les serfs de la glèbe, estimant que le travail des salariés libres était plus rentable<sup>50</sup>.

Devenu le porte-parole de « la portion de l'humanité qui m'environ[ne] »<sup>51</sup>, à la fin des années cinquante Mirabeau jouissait de la réputation de défenseur des autonomies provinciales. En juillet 1758, quand parut la quatrième partie de *L'Ami des hommes* contenant le *Mémoire sur les États provinciaux* (1755), version remaniée de son *Mémoire* de 1750, Mirabeau fut contacté par une délégation des États d'Artois qui lui fit hommage d'une médaille d'or<sup>52</sup>. Toujours en 1758, il mit à disposition des États de Languedoc sa compétence pour résoudre des questions qui mettaient en cause l'esprit d'union qui, selon lui, faisait la force des États et composait le ciment de la société :

je leur mandé que ce ne pouvoit être le marquis de Mirabeau qu'ils avoient honoré de confiance mais l'amy des hommes et que ce dernier étoit au moins autant l'amy du tiers que de la noblesse ; que dailleurs venant d'établir en droit dans un ouvrage que l'union des différents corps qui composent les pays d'états en faisoit la sagesse et la force de leur administration, il ne me convenoit nullement de plaider en fait le contraire de cette allégation<sup>53</sup>

En effet, dans son *Mémoire*, Mirabeau soutint publiquement la nécessité d'étendre à tout le royaume le système administratif des « pays d'états », car il assurait une juste répartition et un recouvrement des impôts respectueux des sujets. Grâce à cette organisation, on pouvait se passer des gens de finance qui, avec leurs richesses usurpées, alimentaient le circuit de dépenses de luxe qui plongeait l'économie française vers la décadence.

Ce qui compte le plus c'est que, dans ses lettres à Sacconay, Mirabeau présenta son action en faveur du maintien des prérogatives des « pays d'états » comme une action patriotique, capable de le récompenser de « la profonde douleur patriotique que cause a un citoyen l'étude de détails qui luy prouvent le profond accablement de sa patrie »<sup>54</sup>. Au cours de l'année 1759, Mirabeau revint à plusieurs reprises sur son dévouement à la patrie, et sur le fait qu'ayant pris ouvertement parti en faveur de l'humanité, il s'était mis à « la tête de tous

---

<sup>50</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Jean Antoine de Mirabeau, [s.l.], 05 avril 1755, in Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879-1891, t. 1, p. 203-204 : « Je sais bien que si j'étais ministre de la marine demain, je ferais passer un édit qui déclarerait tout nègre libre en recevant le baptême et en s'attachant à certaine portion de la glèbe, dont il donnerait redevance proportionnée selon les lieux à l'ancien propriétaire, s'il y en avait, ou à l'Etat si c'était un terrain encore non concédé. »

<sup>51</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.

<sup>52</sup> Lettre du 7 juillet 1758, in Ch. Laurent, *Les Voyages en Bretagne du Chevalier de Mirabeau 1758-1760*, Mayenne, Joseph Floch, 1983.

<sup>53</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 septembre 1759 (lettre n° 13 du dossier de sources).

<sup>54</sup> *Ibid.*

les bons patriotes»<sup>55</sup>. On doit lire cette affirmation en tenant compte du fait qu'à cette date Mirabeau collaborait avec Quesnay à la rédaction du *Tableau économique avec ses explications*; de plus, il était en train de devenir le chef du parti physiocratique, l'important groupe de pression qui utilisa le libre-échange comme moyen pour sauvegarder l'économie et le prestige international de la France<sup>56</sup>.

À ce propos, il est important de souligner qu'avec l'arrivée de Bernis au ministère des Affaires étrangères, en juin 1757, Mirabeau fut invité à Versailles :

l'abé de Bernis mon ancien amy, ayant été fait ministre des affaires étrangères, et ayant conséquemment une maison a Versailles, a exigé que je reparusse dans ce paÿs là ou je n'avois été depuis près de 20 ans. *ma régénération s'est donc faite au mois de novembre*; il me donne un logement chex luy, je fais ma cour debout autour d'une table aussy élégamment que scauroit faire un courtisant de 62 ans ou une statue de la galerie; je vais dans les maisons de ma connoissance et j'y suis avec un ton de liberté honnete que ma moderne célébrité autorise; et tous les 15 jours j'en vais passer deux dans ce paÿs là. c'est en vérité jusques ou mon étofe peut prêter, car je n'en scaurois faire une peau<sup>57</sup>

Cette «régénération» ne passa pas inaperçue car, en décembre 1757, un correspondant de Voltaire, Nicolas Claude Thiriot, lui donnait comme certitude que «M. le Duc de Nivernais, M. le Marquis de Mirabeau, et l'Evêque d'Autun» étaient sur le point d'être nommés précepteurs du duc de Bourgogne, le frère du futur Louis XVI et héritier désigné au trône, et malgré cela le Dauphin ne fut pas de cet avis<sup>58</sup>.

Sa réapparition à Versailles était certainement liée à un avancement de carrière de son frère le bailli qui, après la démission de Peyrenc de Moras en mai 1758, aspirait à obtenir sa place au ministère de la Marine; elle était surtout nécessaire à sa candidature à un poste de responsabilité dans la direction des finances; à ce propos, il n'est pas sans intérêt de souligner que dans une lettre d'août 1758 au bailli, Mirabeau se présentait comme «la dernière espérance de la patrie, mais il y a jusqu'à présent des oppositions insurmontables à la mettre en œuvre»<sup>59</sup>.

<sup>55</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 février 1759.

<sup>56</sup> A. Alimento, «Commercial treaties and the emergence of a political economy of peace: Dupont de Nemours, inspirer of the Eden Treaty and supporter of the renewal of the Pacte de Famille (1782-1790)», in *Le Siècle de Dupont de Nemours*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, [à paraître].

<sup>57</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1758.

<sup>58</sup> Nicolas Claude Thiriot, Lettre à Voltaire, Paris, 27 décembre 1757, in *Les Œuvres complètes de Voltaire. LI. Correspondence and related documents*, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1971, vol. 18, p. 321-323.

<sup>59</sup> Lettre du 18 aout 1758, in C. Laurent, *Les Voyages en Bretagne du Chevalier de Mirabeau*, op. cit.

Face à une crise financière qu'il considérait comme imminente, il publia, toujours sous le couvert de l'anonymat, la *Théorie de l'impôt* (1760). Dans cet ouvrage, le second fruit de sa collaboration avec Quesnay après le *Tableau économique avec ses explications*, Mirabeau mena une attaque frontale au monde de la finance utilisant significativement le mot de «sangsues» qu'il avait employé dans une lettre à Sacconay, le 14 septembre 1759. Dans cet ouvrage, Mirabeau et Quesnay exprimaient la nécessité d'établir l'imposition directement et uniquement sur le «produit net», la seule richesse, renaissant annuellement, pouvant assurer la croissance de l'économie dans son ensemble.

Mais la *Théorie de l'impôt* n'était pas uniquement un ouvrage théorique, il était un projet opérationnel élaboré pour endiguer la crise ; il était le manifeste «des bons patriotes» dont Mirabeau en février 1759 avait parlé à Sacconay. Selon le témoignage de Mirabeau, ce texte, où le notable s'identifiait désormais avec le titulaire du *superflu*, la rente où devait être prélevée directement l'imposition, «étoit un plan qu'on avoit promis d'accepter», un «ouvrage destiné à préparer les esprits a une révolution actuelle, méditée et qu'une autorité chancelante laissa avorter»<sup>60</sup>.

#### MIRABEAU ET LE PLAN DE «PROTECTION UNIVERSELLE DU COMMERCE»

La connaissance directe qu'il avait du monde rural, de la pauvreté des paysans, des contradictions du système administratif et des injustices du système fiscal le poussa à accentuer la critique envers les possesseurs de fiefs qui ne comprenaient pas la nécessité de se convertir en entrepreneurs agricoles et qui continuaient à agir en

gens de Paris, c'est a dire en tirant a peu près la dixième partie de leurs fonds vendant et dégradant tout, maisons et forêts pour venir se rapetisser a Paris et se refuser le nécessaire pour imiter les autres dans leur superflu cet arrangement me paroît directement oposé a celuy de la providence quand elle [...] nous preepose a plusieurs fiefs<sup>61</sup>

Ayant adopté ce point de vue fortement hostile à l'émulation ostentatoire, il n'est pas surprenant que Mirabeau – qui en 1739 lut Pope, vraisemblablement dans la traduction du futur contrôleur général des finances Silhouette<sup>62</sup>,

---

<sup>60</sup> Les lettres de Mirabeau au comte Carl Fredrik Scheffer du 12 octobre 1775 et du 10 décembre 1775, in A. Alimento, «La fisiocrazia in Svezia dopo il colpo di stato di Gustavo III attraverso la corrispondenza di V. Riqueti de Mirabeau con C. F. Scheffer», *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, n° 23, 1989, p. 297-369.

<sup>61</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 26 janvier 1742.

<sup>62</sup> *Essay sur l'homme par M. Pope*, Traduit de l'anglois en François, par M.D.S\*\*\*, 1736, voir Richard Knapp, *The Fortunes of Pope's Essay on Man in 18th Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 1971.

et qui depuis octobre 1740 réfléchissait sur Cantillon – n’ait pas ressenti la nécessité de se confronter directement avec Mandeville, car il peignait, à l’instar de Melon et de Hume, une économie politique de la consommation aux antipodes de la sienne :

j’y ay ouy parler de la *fable des abeilles* sans l’avoir lue, ce n’est pas la faute de son pendable auteur si cet ouvrage n’est pas plus essentiellement dangereux si étant chargé du gouvernement un pareil discoureur me tomboit sous la pate, je luy ferois couper le poignet et la langue, je l’enverrois vivre au Mississippi pour y voir fleurir les vices, et ferois ensuite afficher son livre loin de le cacher<sup>63</sup>

Le manque d’intérêt pour Mandeville, qu’il assimilait à Law au vu de l’allusion au Mississippi, s’associait avec une prise de distance vis-à-vis de Voltaire : en se réjouissant avec Sacconay du succès que *L’Ami des hommes*, «un ouvrage qui n’étoit fait que pour nous», avait connu à l’étranger, Mirabeau manifesta sa surprise en constatant que son ouvrage avait reçu «l’approbation de votre canton [...]; un paÿs ou l’on ouvroit tant les oreilles pour écouter Voltaire et d’Alembert, doit me trouver bien maussade, car mes idées et mon génie sont l’opposé diamétral de celuy de ces héros la.»<sup>64</sup> En effet, Mirabeau – qui dans *L’Ami des hommes* attaque frontalement «l’axiome homicide qui dit : Le superflu chose si nécessaire»<sup>65</sup> – n’appréciait pas Voltaire ni comme historien<sup>66</sup> ni comme compositeur de vers<sup>67</sup> ; à son style, il opposait la «male éloquence de Cicéron».

De Cicéron, Mirabeau n’appréciait pas seulement l’éloquence et «les bons mots [qui] nous glacent a entendre» ; il admirait également «son livre des offices [qui] est toujours le premier des écrits humains»<sup>68</sup>. Dans ses lettres,

<sup>63</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 26 janvier 1742.

<sup>64</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 janvier 1758.

<sup>65</sup> V. de Mirabeau, *L’Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 3, p. 20.

<sup>66</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Besançon, 15 octobre 1736 : «je ne connois point Prideaux, mais permetts moy de vous dire mon sentiment sur les historiens, je trouve les anciens beaucoup plus profitables, les modernes a force de vouloir rendre leur diction agreable, ecrlen[t] l’histoire comm’un roman, voyes Maimbourg, Vertot Voltaire, Rollin même quoyque différent des autres tous ces gens la ne satisfont point un curieux qui a de la mémoire.»

<sup>67</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 04 janvier 1742 : «j’ay bien peur que tes connoisseurs en poésie ne soient, ne soyent pour ce que les grenouilles du temps ont apelé la poésie moderne vers boursoufflès qui étranglent 5 ou 6 pensées, et n’en expriment bien aucune, ils prétendent que Voltaire est l’inventeur de ce genre de poésie, quoyqu’il fut aisé de prouver que cet auteur qui n’a fait des vers que dans la *henriade*, a totalement emprunté la fabrique de Racine qui quelquefois paroît moins romflant a cause de l’égalité de son style soutenu et admirable ; tiens toy pour dit mon cher amy, (et du moins pour la poésie m’accorderas tu des connoissances reelles) que tout ce qui n’est point Racine, Despreaux, et Rousseau tout ce qui s’en éloigne dans le style s’en s’éloigne du bien, quelques sots les ont frondé dans ce temps cy, de même que l’on prefera sous Néron, le guindé et l’emphasé de Lucaïn au style d’or de Virgile et la vaine profusion de mots de Sénèque a la male éloquence de Cicéron.»

<sup>68</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

Mirabeau se servait de Cicéron, «raisonneur affirmatif»<sup>69</sup>, pour exhorter Sacconay à se conduire selon l'«*otium cum dignitate*» – expression que Cicéron utilisa dans *De Oratore*<sup>70</sup>. Pour décrire la rencontre entre Nicolas Baudeau et François Véron de Forbonnais, l'ennemi des physiocrates, Mirabeau se servit d'une expression de Caton que Cicéron avait employée dans *De Divinatione*: «j'ay voulu voir comme Cicéron si deux augures pouvoient se regarder sans rire.»<sup>71</sup>

L'appréciation de Cicéron et de sa philosophie morale se manifesta clairement dans les quatre premières pages de *L'Ami des hommes*, où Mirabeau réfléchit sur la nature sociale des hommes et sur leur capacité de maîtriser la cupidité. Calquées sur le *De officiis* de Cicéron, ces pages, dans lesquelles Mirabeau établissait le lien entre sociabilité et propriété, témoignaient d'une fidélité au stoïcisme qu'il opposait au «système d'Épicure [qui] est aussi dangereux en politique, qu'il est fautif en physique»<sup>72</sup>. À travers la critique du système d'Épicure, le physiocrate visait les partisans du «progressive consumptionism», dont Mandeville, Melon, Voltaire et Hume – «célèbre auteur anglois dont j'ay combattu quelques principes»<sup>73</sup>. En effet, Mirabeau utilisa Hume, qu'il cita à plusieurs reprises dans *L'Ami des hommes*, pour contester les arguments en faveur du luxe et plaider en faveur du faste. C'est sans doute à Hume qu'il se référa en affirmant que les «panégyristes de bonne-foi» du luxe avaient commis une erreur «confondant le faste avec le luxe»<sup>74</sup>.

Bien qu'il partageât avec Montesquieu une position stoïcienne en matière de philosophie morale<sup>75</sup>, il ne se disait pas satisfait de l'*Esprit de lois*. Mirabeau, qui avait rencontré Montesquieu en 1738 lors d'un séjour à Bordeaux, n'appréciait pas «une sorte de dédain pallié pour la religion qui est

<sup>69</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 01 novembre 1741.

<sup>70</sup> Cicéron, *De Oratore*, I, 1-2.

<sup>71</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767; Cicéron, *De Divinatione*, II, 24.

<sup>72</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 3, p. 273.

<sup>73</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources); Mirabeau contestait en effet la distinction opérée par Hume entre le «luxe innocent» et le «luxe vicieux»; dans *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 124, il écrit: «Du moins il me semble que d'un bout à l'autre de son *Traité* il confond le luxe avec la politesse, l'industrie et les arts: Je demeure d'accord avec lui de tous les bon effets qu'il attribue à ces derniers; mais, à mon sens, le luxe n'est pas point cela»; sur la pensée de Hume et le contraste avec Mirabeau en matière de luxe, voir Ruy Susato, *Hume's Sceptical Enlightenment*, Édimbourg, Edinburg University Press, 2015, p. 118-119.

<sup>74</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 3, p. 193.

<sup>75</sup> Les lettres qu'il échangea avec Sacconay attestent de sa familiarité avec le stoïcisme de Cicéron bien avant la lecture de l'*Esprit des lois*, en particulier du chapitre 24 sur lequel Michael Sonenscher a attiré l'attention dans *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2009.



le propre des esprits louches ou qui ne sont point encore dans leur force et qui par la fait tort a un magistrat d'ailleurs respectable»<sup>76</sup>.

Le manque de religiosité que Mirabeau entrevoyait dans l'*Esprit des lois* ne fut pas l'unique critique qu'il en fit: la théorie du climat et surtout le manque d'un plan unitaire étaient à son avis les défauts majeurs d'un ouvrage par ailleurs estimable. En effet, Mirabeau trouvait que dans l'*Esprit des lois* Montesquieu n'avait pas su donner de cohérence à ses observations.

cet ouvrage sent l'homme qui a des idées, mais qui n'a pas la même force pour les lier et les unir a de saines conséquences ce qui marque l'homme léger; malgré son énorme découpure il est louche dans ses liaisons et nous mène en homme qui ne sait pas bien le chemin; incertain dans ses conséquences il nous en fait entrevoir de fausses et même dangereuses, telle sont ces définitions phisiques et par la même déplacées qui tendent a nous faire envisager les vices comme des nécessités de climat<sup>77</sup>

En décembre 1749, date de la lettre dans laquelle il exprima ce jugement, Mirabeau, désormais entrepreneur agricole à part entière, était en train d'adopter la notion de circuit économique, l'espace homogène dont Cantillon avait esquissé le fonctionnement en analysant le rapport entre population et subsistance. Fidèle à son aversion à «l'esprit de Paris», Mirabeau pensait que le gouvernement devait libérer cet espace des obstacles que le système des privilèges et des corporations lui opposait: les monopoles et les restrictions à la liberté du commerce créaient des richesses soustraites à l'agriculture et alimentaient un modèle de consommation pathologique, car orienté à la dépense

<sup>76</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources): «il y a icy nombre de gens d'esprit comme le président de Montesquieu qui a fait les *Lettres persanes* et plusieurs autres connus par des ouvrages d'esprit mais ils font mal des vers.»

<sup>77</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 décembre 1749 (lettre n° 8 du dossier de sources), où il ajouta: «il oublie alors que cette même Rome ou la mollesse réside avec ses plus frivoles attributs a été la patrie des vertus les plus féroces et les moins meslées, l'habitant du midy se croira nécessité a l'incontinence par une force phisique, tandis que nous lisons dans toutes les relations que les groenlandois sont de tous les hommes les plus livrés a la luxure; quand ces sortes d'inductions ne porteroi[ent] pas a faux, quand ce seroient des vérités il faudroit les laisser ignorer aux hommes.» Par contre, il apprécia les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de 1734: «voilà mon cher amy mes principales object[ions] contre ce livre d'ailleurs très estimable ou l'on trouve cent traits plus frapants les uns que les autres et qui seroit la table d'une infinité de volumes; son traité d'ailleurs des loix féodales quoique absolument hors d'œuvre est un morceau excellent et unique en ce genre intéressant; en tout ce livre doit être mis au rang des meilleurs mais je luy préfère de beaucoup les *réflexions sur la décadence de l'empire*»; avec le temps, Mirabeau ne modifia pas son jugement, car dans sa lettre à Sacconay du 15 octobre 1773 du Bignon, il écrivit: «il ne me reste plus [il se réfère aux *Éloges* qu'il était en train de composer] que Montesquieu que j'ay juré de mettre poliment en démonstration a son taux, attendu qu'on l'avoit dit un des précurseurs oéconomiques. *la décadence de l'empire* donnera beaucoup a dire, mais il y a de l'ensemble, un plan fait, et ce n'est pas un travail comme celui de reunir et de faire un corps de cette poignée de puces qu'on apèle *l'esprit des loix*. celui là demande un temps ou l'on soit privé de tout autre prétexte de distraction.»

somptuaire. Ayant adopté ce principe théorique, dont il illustrera le fonctionnement dans *L'Ami des hommes*, il ressort clairement que Mirabeau n'appréciait ni la théorie du climat, ni l'approche essentiellement politique du commerce qui caractérisait la réflexion de Montesquieu<sup>78</sup>.

En effet, la présence de la leçon de Cantillon est palpable dans *L'Ami des hommes*. On y retrouve la théorie du circuit économique et des cycles économiques : le rôle stratégique joué par les goûts et les humeurs des propriétaires ainsi que la relation, de proportionnalité directe, entre la population et les subsistances, était une approche que Quesnay contesta fortement lors de sa première rencontre avec Mirabeau en juillet 1757. Puisqu'il adopta cette théorie populationniste, il n'est pas surprenant de constater que Mirabeau se fit l'apôtre de la liberté d'exportation pour les manufactures dans *L'Ami des hommes*, car on pouvait s'approvisionner en grains avec les profits de la vente de produits à haute valeur ajoutée, dont il souhaitait une liberté totale de circulation<sup>79</sup>.

À ce propos, il est important de souligner que, pour augmenter la population française, Mirabeau fit appel à un principe précis : « Plus un peuple jouit des nécessités de la vie, et plus il en veut les commodités ; plus ensuite il en connoit les commodités, et plus il en recherche les superfluités ; et c'est cela qu'il nous importe de donner en échange à l'étranger. »<sup>80</sup> À partir du constat que la production française se caractérisait par la « supériorité en industrie, finesse de travail et gout pour les nouveautés de détail », Mirabeau esquissa un plan universel de commerce qui visait à avoir des voisins en état d'acheter les « superfluités » produites par la France et de lui fournir, en retour, les grains et les matières premières dont dépendait l'accroissement de sa population. Pour atteindre ce but, il étendait aux nations étrangères les mesures libérales dont il avait prôné l'adoption pour « vivifier » les provinces françaises : en particulier la suppression des douanes, la construction d'infrastructures routières, l'abolition des monopoles. Dans ce plan universel de commerce, la France prenait la place de Paris, le centre où l'argent arrivait et d'où il repartait, vivifiant

<sup>78</sup> Sur Montesquieu et son « approche essentiellement politique qui s'appuie sur une vision de l'histoire », voir Catherine Larrère, « Montesquieu et Cantillon », in *Montchrestien et Cantillon, op. cit.*, p. 131-154.

<sup>79</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, op. cit.*, t. 3, p. 20-21 : « Portez à l'étranger, autant que vous pourrez, de l'or et des matières ouvrées, rapportez de chez lui des denrées comestibles d'abord, et à leur défaut des matières brutes qui servent de fonds au travail de vos manufactures ; voilà tout le secret d'un Commerce étranger avantageux, et tout le mystère de cette science si compliquée de détails, et si mal entendue par les Gouvernements qui voudroient que tout allât par leurs loix, par leur inspection, et que tout s'arrêtât en vertu de leurs systèmes et prohibitions. »

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 47-48 : « Or, s'agit-il de superfluités et de bagatelles, c'est le sublime du Français, et Dieu décréta, du jour qu'il peupla les Gaules, que jamais aucun peuple n'égalerait en ce genre d'industrie celui qui vivoit dans cette terre et sous ce climat » ; *ibid.*, p. 49, « A l'égard de ce que je dis de notre supériorité en industrie, finesse de travail et gout pour les nouveautés de détail, il n'y a pas de fait plus démontré par l'expérience de tous les tems. »

l'économie dans son ensemble. Grâce à son poids spécifique en termes de population et de richesse, la France, qu'il parangonna à l'éléphant de La Fontaine<sup>81</sup>, pouvait jouer le rôle de Roi Pasteur. Rejetant la devise «Nul ne perd que l'autre ne gagne» et adoptant, en revanche, la devise «Nul ne perd qu'un autre ne perde», le gouvernement français pouvait développer son économie en enrichissant celle de toutes les nations partenaires.

Le contenu pacifiste et cosmopolite de ce projet présentait certainement des traits communs avec le pacifisme de Fénelon, à qui Mirabeau fit un éloge assumé dans *L'Ami des hommes*, où il est dit que le *Télémaque* «renferme plus de saine politique dans quelques pages que mon Ouvrage entier s'en sauroit contenir»<sup>82</sup>. Dans sa correspondance avec Sacconay, l'expression «saine politique» revient souvent pour indiquer une politique pacifique envers les pays voisins et une politique économique domestique inspirée du principe du laisser-faire<sup>83</sup>. Comme on a pu le constater en analysant la position de Mirabeau en matière d'autonomie administrative, Fénelon fut certainement un théoricien avec qui Mirabeau dialoguait directement.

Certainement, le pacifisme de Mirabeau s'ancrait dans la morale chrétienne, comme on peut le constater dans la lettre qu'il envoya à Sacconay le 12 décembre 1747, dans laquelle il revendiquait sa fidélité à sa «devise qui est *nec metuat minor despiciat ve major*»<sup>84</sup>. Le choix de cette devise était particulièrement significatif car elle figurait parmi les *Sententiae* du pseudo Ausonius qui avaient été publiées en 1531 par Érasme dans ses *Apophthegmata*<sup>85</sup> – un ouvrage qu'il avait écrit à la demande de Konrad Heresbach, tuteur de Guillaume, le jeune duc de Clèves, à qui il était dédié. Destiné à l'éducation des princes et des adolescents, l'ouvrage, qui connut plusieurs traductions en français<sup>86</sup>, était un manuel de

<sup>81</sup> Jean de La Fontaine, *Fables*, ouvrage qu'on trouve dans le catalogue de la bibliothèque de Mirabeau avec l'édition de ses *Œuvres*, Paris, 1611.

<sup>82</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 94; M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 190.

<sup>83</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources) : «votre gouvernement a le considérer en grand n'est autre chose quand à l'intérieur que cet excellent principe laissés les faire, et au dehors que l'amy des hommes : il est du moins celui de tous qui depuis que le monde est monde s'en est le plus aproché; résumés ces deux points, liberté au dedans concorde au dehors; voila votre unique point de vue, celui auquel vous devès invinciblement tenir, celui que je vous prêcherois si j'étois en charge pour cela; vous recomandant en outre de regarder pour ennemis moy et les autres en proportion de ce que nous vous proposerions de vous en écarter.»

<sup>84</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 12 décembre 1747.

<sup>85</sup> «Nolo minor me timeat, despiciat que major. Vive memor mortis, uti sis memor et salutis», in Erasmum Roterodamum, *Apophthegmata*, 1531; deux éditions accrues, 1532 et 1535; l'ouvrage connut 37 éditions jusqu'à la fin du siècle; la seule édition du dix-huitième est contenue dans le vol. IV de l'édition de Leyde de l'*Œuvre omnia* d'Érasme.

<sup>86</sup> Estienne des Planches en 1533 traduisit en français les livres VI-VIII; Guillaume Hauden en 1551 les rendit en décasyllabes et en 1573-1574 Gabriel Pot traduisit en quatrains les livres I-IV.

morale chrétienne<sup>87</sup> dont Mirabeau tira probablement sa passion pour la caractérisation des personnes à travers les phrases qu'ils utilisaient.

Nonobstant ce terrain commun, l'examen des caractéristiques de son projet de fraternité universelle pousse à en rechercher la source d'inspiration dans des milieux intellectuels et politiques qui ne se retrouvaient pas dans le pacifisme de Fénelon. Plus précisément, on doit inscrire le projet de Mirabeau dans le débat qui anima la vie politique et intellectuelle française des années cinquante et qui tourna autour de la possibilité d'empêcher l'ouverture de conflits militaires à travers des accords commerciaux. Ce débat, ouvert dans les années trente par deux des participants les plus influents du club de l'Entresol, l'abbé de Saint-Pierre et le marquis d'Argenson, fut repris dans les années cinquante par plusieurs membres du cercle de Gournay qui partageaient avec Mirabeau la conviction que le commerce n'était pas incompatible avec la monarchie et que la France devait se transformer en une « monarchie commerçante » adoptant une politique inspirée des principes de « liberté et protection »<sup>88</sup>.

En effet, le plan « de protection universelle du commerce » que Mirabeau présentait comme la « seule route de la prospérité »<sup>89</sup>, ne visait pas à créer une fraternité entre des nations agricoles et frugales. Il cherchait plutôt à contre-carrer, à travers la suppression des droits d'entrée et des prohibitions, la conflictualité entre les nations qui exerçaient la navigation et tiraient de l'industrie leur prospérité.

Le roi Pasteur propose d'abord à ceux des Etats commerçants, qui n'ont presque d'autres fonds que leur industrie, un traité de fraternité, portant suppression totale de tous droits d'entrée sur tout ce qui sera apporté dans les ports de l'une des Puissances contractantes par les sujets et vaisseaux de l'autre, de quelque nature qu'il puisse être, et de quelque pays qu'il soit apporté. Certain d'avoir poussé chez lui l'industrie au point, que celle de l'Etranger ne lui damera jamais le pion, dès qu'elle aura le désavantage des frais de transport, il levera toutes les défenses et prohibitions de manufactures étrangères pour obtenir les mêmes avantages chez les autres, et ne prohibera que celles de la fabrication des peuples qui n'auront pas voulu entrer dans le Traité<sup>90</sup>

<sup>87</sup> Maria Cytowska, « "Apothegmata" d'Érasme de Rotterdam : manuel de morale chrétienne du XVI<sup>e</sup> siècle », *Eos*, n° 61, 1973, p. 123-133.

<sup>88</sup> Dans *L'Ami des hommes* (*op. cit.*, t. 3, p. 29) Mirabeau utilisa l'expression « laisser faire et le protéger » ; sur cette vision, qui a une directe correspondance avec le mot d'ordre de l'école de Gournay, voir L. Charles, Frédéric Lefebvre et C. Théré (éd.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2011 et A. Alimento, « Introduzione », in *Modelli d'oltre confine. Prospettive economiche e sociali negli antichi stati italiani*, Rome, Società Italiana di Studi sul Secolo XVIII, 2009, p. IX-XLI.

<sup>89</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 3, p. 49.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 128.

Se focalisant sur ces caractéristiques, il n'est pas surprenant que Mirabeau indiquât comme partenaires possibles du traité de fraternité «la Hollande, Hambourg, Gènes, et autres Républiques qui ont quelques vues de commerce. Certaines puissances du Nord, dont le Gouvernement est éclairé, y accéderaient bien volontiers aussi.»

Il faut souligner que Mirabeau, à l'instar de l'abbé de Saint-Pierre, considérait que le système de l'équilibre était une «chimère qui n'a de réel qu'un masque qu'elle prête à l'ambition»<sup>91</sup>. Bien qu'il partageât cette vision, il se détachait du projet de paix perpétuelle élaboré par l'abbé de Saint-Pierre car, pour résoudre les différends entre les États, il ne faisait pas recours à un organisme coercitif supranational. En revanche, il confiait à un accord commercial l'objectif de «civiliser» les rapports entre des nations qui entraient directement en concurrence les unes avec les autres<sup>92</sup>.

Plus important encore, son plan «de protection universelle du commerce» n'était pas une réflexion uniquement théorique: c'était principalement un instrument de négociation, comme on peut le constater par le fait que Mirabeau se préoccupa de fournir une solution alternative au traité de fraternité en cas de refus par «quelques-unes [des nations] qui, par un bizarre aveuglement, renoncassent aux avantages du commerce, pour se conserver cette destructive portion de leurs revenus qui provient des droits d'entrée sur les matières indispensables à la consommation de leurs sujets hérissés d'ignorance et de misère». Le fait que Mirabeau ait proposé de fixer à perpétuité les droits d'entrée et de sortie à travers un tarif immuable – «on pourroit se contenter d'un règlement de tarif universel et uniforme. Immuable également et respectif, au moyen duquel on recevrait leur accession» – est une preuve indiscutable du fait qu'il concevait son plan comme un remède aux difficultés auxquelles l'économie française allait être confrontée: on était selon lui «à la veille d'une guerre qui nous fermera la mer»<sup>93</sup>.

Grâce à une remarque contenue dans l'«Avertissement» à *L'Ami des hommes*<sup>94</sup>, on peut reconstruire la période précise pendant laquelle il mûrit son

---

<sup>91</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 3, p. 62: «cette politique barbare et imaginaire qui n'a d'objet que d'envahir, de détruire, de partager le bien d'autrui, de disposer des peuples comme d'un troupeau de bœufs, sous le prétexte du bien général et d'un être de raison appelé équilibre, chimère qui n'a de réel qu'une masque qu'elle prête à l'ambition, idée dont les dépendances sont aussi sujettes à varier, qu'il faudroit pour la maintenir un congrès toujours subsistant, et toujours autorisé à tenir la balance, à placer et déplacer les contrepoids d'après l'examen d'un thermomètre.»

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 62: «civilisez vos voisins, et de proche en proche, s'il étoit possible, l'Univers entier, et vous n'en aurez plus rien à craindre.»

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>94</sup> *Ibid.*, t. 1, p. VIII: «Je l'entrepris d'abord dans la forme d'un Commentaire libre sur un ouvrage excellent que je possédois alors en manuscrit, et que je voulois donner au Public. Cet Ouvrage parut avant que j'eusse entrepris *la troisième Partie*.»

plan de négociation qui, il faut le souligner, ne contenait pas d'équivalence dans l'*Essai* de Cantillon<sup>95</sup>. Cette notation est centrale car elle permet de situer entre juin 1755, date de publication de l'*Essai* de Cantillon<sup>96</sup>, et 1756, date de la composition finale de *L'Ami des hommes*, l'élaboration du « plan de protection universelle du commerce » qu'il détailla dans la troisième partie de son texte.

À ce propos, il est important de souligner que la période en question fut marquée par une intense campagne publique, organisée par l'intendant du commerce Vincent de Gournay, servant à transformer la France en une « monarchie commerçante ». Selon les milieux intellectuels et politiques qui se réunissaient autour de Gournay, la France ne devait pas sacrifier le développement de son économie à des considérations dynastiques ou d'équilibre continental. Cette campagne se construisit entre autres autour d'initiatives visant à empêcher le renouvellement du traité d'Utrecht avec les Provinces Unies et de l'élaboration d'un Acte de navigation en France. La mise en place d'un tel Acte aurait induit la création d'une marine nationale capable de se charger de l'exportation des marchandises et produits manufacturiers français, tout en contournant la suprématie anglaise en mer. En d'autres termes, la création d'un équilibre maritime aurait empêché les Anglais de s'emparer de l'« empire de la mer »<sup>97</sup>.

Forbonnais, l'un des membres le plus autonomes du groupe, s'opposa à l'hypothèse d'arrêter la suprématie anglaise sur la mer à travers l'adoption d'un Acte de navigation, en ouvrant publiquement, à l'aide de sa traduction du *British Merchant* (1753), un débat qui visait à empêcher le renouvellement du traité de commerce avec les Provinces-Unies ainsi que la possible réactivation du traité d'Utrecht avec la Grande-Bretagne. Selon lui, on ne devait pas signer des traités de commerce pour réguler la compétition anglaise, car il était impossible d'atteindre une égalité de traitement. On ne devait pas rédiger d'acte de navigation non plus, car il était incompatible avec le degré de civilisation atteint par l'Europe. À ces deux solutions, Forbonnais opposa l'utilisation des marines de toutes les nations neutres. Avec la publication en 1755 de l'*Essai sur l'admission des navires neutres*, Forbonnais prit parti en faveur de l'admis-

<sup>95</sup> La lecture de Cantillon comme partisan d'une vision statique du processus économique, et donc d'un commerce international nécessairement à somme zéro, avancée par Antoine Murphy (*Richard Cantillon. Le rival de Law*, Paris, Hermann, 1997) a été remise en question par Mark Thornton, « Was Richard Cantillon a Mercantilist? », *Journal of the History of Economic Thought*, n° 4, 2007, p. 417-435.

<sup>96</sup> A. Murphy, *Richard Cantillon. Entrepreneur and Economist*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 306.

<sup>97</sup> A. Alimento, « From privilege to equality : commercial treaties and the French solutions to international competition (1736-1770) », in A. Alimento et Koen Stapelbroek (éd.), *The Politics of commercial Treaties in the Eighteenth Century. Balance of Power, Balance of Trade*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017, p. 243-266.

sion neutre dans le commerce colonial. Au même moment, il posa ouvertement le problème de la liberté des mers violée par les Anglais, qui ne respectaient pas le principe du « free ships free goods », dont la neutralité se revendiquait pour commercer librement même en période de guerre<sup>98</sup>.

En publiant *L'Ami des hommes*, Mirabeau prit part aux controverses en matière de compatibilité entre monarchie et commerce, et se déclara favorable à la solution condensée dans l'expression « liberté et protection ». Il entra dans le débat en matière de liberté des mers, de droit de gens, et de droits de la neutralité en exprimant un point de vue tout à fait remarquable : face au fort sentiment anglophobe suscité par l'agression dont les vaisseaux français firent l'objet en Amérique et par le rapprochement entre la Grande-Bretagne et la Prusse (incarné par le traité du 16 janvier 1756) – décision qui poussa le gouvernement français à signer le 1<sup>er</sup> mai 1756 le traité défensif avec l'Autriche<sup>99</sup> – il maintint une position de forte ouverture vis-à-vis du parlement anglais.

Bien que Mirabeau considérât l'Acte de Navigation anglais comme un attentat au droit des gens<sup>100</sup>, et « l'acte le plus tyrannique qui jamais ait été proposé à un peuple qui prétend s'unir à l'Univers entier par les liens du commerce »<sup>101</sup>, il n'exclut pas la possibilité d'une entrée du parlement anglais dans son « traité de fraternité universelle en fait de commerce ». En effet, après avoir souligné la nécessité de s'opposer à l'Acte de navigation anglais à travers « une ligue générale », ou « par une semblable prohibition chacun chez soi, uniquement pour les Anglois », il insista sur l'existence en Grande-Bretagne des acteurs politiques capables de comprendre l'utilité de cet accord. Il était si convaincu de cette possibilité qu'il posa la question « pourquoi se figurer des monstres où peut-être ils ne sont pas ? »<sup>102</sup> dans *L'Ami des hommes*.

Ce qui frappe le plus dans *L'Ami des hommes*, c'est justement cette disponibilité à la négociation et surtout la confiance dans la possibilité de pratiquer une « saine politique ». En effet Mirabeau partait du présupposé que les choix des hommes politiques pouvaient s'accommoder aux préceptes de la morale. Pour comprendre l'origine de cette attitude, la correspondance avec Sacconay se révèle encore une fois fondamentale.

<sup>98</sup> A. Alimento, « Competition, true patriotism and colonial interest: Forbonnais' vision of neutrality and trade », in K. Stapelbroek (éd.), *Trade and War: The Neutrality of Commerce in the Inter-State System*, Helsinki, Helsinki Collegium for Advanced studies, 2011, p. 61-94.

<sup>99</sup> Sur ce traité, suivi le 1<sup>er</sup> mai 1757 d'un second traité offensif signé après l'invasion de la Saxe de la part de Frédéric II, voir Edmond Dziembowski, *La Guerre de Sept Ans: 1756-1763*, Paris, Perrin, 2015.

<sup>100</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 1, p. 137: « L'acte de navigation, loin d'être une des dépendances du droit de souveraineté que chacun a chez soi, étoit un attentat tyrannique contre le droit des gens. »

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>102</sup> *Ibid.*

Une lettre de janvier 1747, permet de reconstruire le parcours qui l'amena à considérer comme possible l'association entre la probité et l'action politique. À cette date, Mirabeau avait abandonné la poésie<sup>103</sup> et avait décidé de se concentrer sur l'étude de la politique en surmontant une méfiance initiale :

j'ay été tout surpris en m'instruisant de la trouver non seulement plus honnête que je ne pensois mais encore de voir que la probité et la vérité étoit la base de la saine politique ainsy que de toute autre chose, cela m'a mis a mon aise, j'ay pénétré ou pour mieux dire parcouru avec fureur cette science d'ailleurs si propre a mon caractère par l'étendue de ses vues<sup>104</sup>

Machiavel avait tenu Mirabeau loin de l'étude de la politique. Dans un texte resté manuscrit, daté entre fin 1748 et début 1749, Mirabeau attribuait au *Prince* de Machiavel sa désaffection envers la politique :

Je lus dans le *Prince* de Machiavel qu'il est impossible que parmy les gens si corrompus un homme qui voudra toujours se conduire exactement en homme de bien puisse se maintenir. Cette maxime dans la bouche d'un très habile homme d'état, car on ne peut refuser ce titre à Machiavel, me rebuta fort de la politique, persuadé comme je le suis encore que si l'on ne pouvoit être habile qu'aux depens de la probité il vaudroit mieux y renoncer et s'abandonner à la providence. Cette conclusion cependant me choquoit autant que la maxime cy dessus m'avoit revolté<sup>105</sup>

Mirabeau se persuada que Machiavel, bien que « très habile homme », n'était pas « infallible »<sup>106</sup>, grâce à l'étude des « historiens que j'avois autrefois étudiés du côté militaire et du droit public »<sup>107</sup>. Parmi les historiens, Mirabeau apprécia en particulier les textes du pédagogue janséniste Rollin : « achètes surtout l'histoire ancienne de Rollin, livre d'or ainsy que tout ce qui est sorty de la plume de cet honnête homme, livre qu'il faut ouvrir une fois par jour, tu as la tete bonne réfléchi et te conduis d'après cela. »<sup>108</sup> Son intérêt pour Rollin trouve une confirmation ponctuelle dans le catalogue de sa bibliothèque,

<sup>103</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> V. de Mirabeau, *Système politique sur l'intérêt présent de la France*, Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 1, p. 2.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources) : « je ne cultive plus la poésie, il étoit temps de songer a regler le jugement, je m'étois pour cela jetté dans l'étude de l'histoire et du droit public. »

<sup>108</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 30 octobre 1744 : « achètes l'histoire du gouvernement de la république de Venise par Amelot de la Houssaye, les révolutions romaines de Vertot, le theatre des grecs du père Brumoy qui te donnera une idée de l'interieur des républiques grecques. »



car il possédait le *Traité des Études*<sup>109</sup>, l'*Histoire ancienne*<sup>110</sup>, et l'*Histoire Romaine*<sup>111</sup>.

Concernant le droit public, Mirabeau avait « fouillé les négociateurs, j'ay remarqué, noté combiné, et tout à coup je me suis trouvé très persuadé qu'il en étoit de cette profession comme de toute autre ou un honnête homme a égalité de genie et de talents, a quinze et bisque, sur un fripon »<sup>112</sup>. Le catalogue de sa bibliothèque confirme cette passion pour les négociations car, sur les rayons de sa bibliothèque, à côté du « Droit de la guerre et de la paix et de la nature et de gens par Grotius, dans la traduction de Pufendorf et Barbeyrac »<sup>113</sup> et des « Loix civiles par Domat »<sup>114</sup>, se trouvaient le *Recueil des Traités de Paix, depuis 536 jusqu'à la paix de Nimegue, et Négociations de Munster et Osnabruk*<sup>115</sup>, le *Recueil de Traités de Paix et Histoire des Traités de Westphalie*<sup>116</sup>, l'*Histoire et Actes des Traités de Ryswick, Histoire du Traité de Westphalie et de Nimegue, et Ambassades de la Boderie*<sup>117</sup>, l'*État politique de l'Europe*<sup>118</sup>, ainsi que les *Mémoires de Torcy*<sup>119</sup>, le négociateur par excellence.

La correspondance avec Sacconay révèle des informations précieuses à ce propos. Dès 1740, Mirabeau s'était confronté à un texte qui l'avait probablement poussé à réfléchir à la prise de position de Machiavel et à se forger l'opinion selon laquelle l'auteur du *Prince* n'était pas « infaillible ». Certains éléments de la correspondance de Mirabeau et Sacconay tendent à indiquer que notre auteur aurait été influencé par l'*Anti-Machiavel* de Voltaire et Frédéric II. Dans la lettre du 12 octobre 1740 où Mirabeau confia à Sacconay avoir presque terminé l'écriture d'un ouvrage économique à partir du manuscrit de l'*Essai* de Cantillon, il faisait allusion à un Frédéric dont la rapidité d'action est un attribut : « et enfin je puis le dire avec Frédéric mon ouvrage a été finy avec une rapidité et une justesse surprenante. »<sup>120</sup> De même, dans le chapitre XII de l'*Anti-Machiavel*, intitulé « Combien il y a de sortes de milices, et ce que vaut la soldatesque mercenaire », il était dit que le roi devait diriger personnellement ses troupes car « le conseil et l'exécution se suivent avec une rapidité

<sup>109</sup> Il s'agit de l'édition de Paris de 1728.

<sup>110</sup> Il s'agit des éditions de Paris de 1730 et de 1740.

<sup>111</sup> Il s'agit de l'édition de Paris de 1738.

<sup>112</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>113</sup> Il s'agit des éditions d'Amsterdam de 1712 et 1724, et de Trèves de 1729.

<sup>114</sup> Il s'agit de l'édition de Paris de 1713.

<sup>115</sup> Il s'agit de l'édition d'Amsterdam de 1700.

<sup>116</sup> Il s'agit de l'édition de Paris de 1693.

<sup>117</sup> Il s'agit de l'édition de La Haye de 1699.

<sup>118</sup> Il s'agit de l'édition de La Haye de 1742.

<sup>119</sup> Il s'agit de l'édition de Paris de 1756.

<sup>120</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 12 octobre 1740 (lettre n° 3 du dossier de sources).

extrême». Puis, dans le chapitre XXI, intitulé «Comment le prince doit se gouverner pour se mettre en estime», il était dit que «Machiavel cherche ce merveilleux dans la hardiesse des entreprises, et dans la rapidité de l'exécution».

L'attention que Mirabeau réserva à Machiavel explique l'extrême rapidité avec laquelle il se procura l'ouvrage de Voltaire et Frédéric II, car la préface de l'*Anti-Machiavel* est datée de l'été 1740<sup>121</sup> ; en revanche, il est difficile d'estimer précisément l'impact que cette lecture eut sur lui. Fut-ce l'*Anti-Machiavel* qui réconcilia Mirabeau avec la «saine politique», dont il illustra les caractéristiques dans un ouvrage qu'il qualifia de «cosmopolite ; et c'est la vraie façon d'être citoyen»<sup>122</sup> dans une lettre à Sacconay ? Fut-ce l'*Anti-Machiavel* qui lui inspira le plan de fraternité qu'il développa en 1756 ? Cela dans la mesure où c'est à travers le commerce que Mirabeau pensa résoudre la concurrence entre les nations dans *L'Ami des hommes*, à l'instar de Voltaire et Frédéric II.

Il est certain que le «traité de fraternité universelle en fait de commerce» présenta une forte originalité. On a pu le constater en examinant les projets soutenus par les membres de l'école de Gournay – en particulier par Forbonnais –, visant à transformer la France en une monarchie commerçante, tout en conservant la paix entre les nations concurrentes. L'originalité de son projet devient encore plus évidente en le comparant à la position du marquis d'Argenson, qui partageait avec lui la conviction que la création d'un «équilibre général» était impossible et que la solution proposée par l'abbé de Saint-Pierre pour s'en défaire, l'arbitrage international, était très difficilement applicable, au point d'en parler comme d'une chimère<sup>123</sup>.

D'Argenson, comme Mirabeau, attribuait à la France un rôle actif dans le contexte international. Cependant, dans son plan de réforme, à la différence de Mirabeau, le rôle d'«arbitre universel» qu'il attribuait à la France s'ancrait dans sa force militaire. Dans son *Essai de l'exercice du tribunal européen par la France pour la pacification universelle. Appliqué au temps courant* (1737), d'Argenson proposait au gouvernement français de renoncer à élargir son territoire et à utiliser sa force militaire pour contenir les «quatre puissances ambitieuses» : l'Autriche, la Russie, l'Espagne et l'Angleterre. Il soulignait en

<sup>121</sup> Isaac Nakhimovsky, «The Enlightened Prince and the Future of Europe», in Béla Kapossy, I. Nakhimovsky et Richard Whatmore (éd.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 44-77.

<sup>122</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758 : «l'*Amy des hommes* est un peu cosmopolite ; et c'est la vraie façon d'être citoyen. au reste que cet ouvrage vous ait paru propre à votre intérieur, c'est une des plus grandes louanges qu'on en ait pu faire, et celle à laquelle j'ay été le plus sensible.»

<sup>123</sup> D'Argenson, «Jusqu'où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique», in *Considérations sur le gouvernement*, op. cit., p. 201.

particulier la perniciosité de l'Autriche et de la Grande-Bretagne, se basant sur la force territoriale de la maison des Habsbourg en Europe et du «commerce tyrannique»<sup>124</sup> exercé par la maison des Hanovre.

Ces considérations géopolitiques étaient absentes du plan de fraternité élaboré par Mirabeau. Dans *L'Ami des hommes*, ce dernier offrait au gouvernement anglais, ainsi qu'aux nations commerçantes européennes, la possibilité de se «civiliser» à travers un accord de commerce. À ce propos, il est important de souligner que Mirabeau resta fidèle à cette approche tout au long des années cinquante, comme le montre très clairement la lettre qu'il envoya à Sacconay le 19 février 1758, dans laquelle il nomma encore une fois Frédéric II, cette fois-ci pour signaler l'intérêt que son ouvrage avait suscité chez l'auteur de *l'Anti-Machiavel*. En réfléchissant à nouveau au succès de *L'Ami des hommes*, Mirabeau confia à Sacconay que «le roy de Prusse m'a fait par ricochet demander un exemplaire. cela me fit penser dans le temps, que *l'Amy des hommes* faisoit sa charge puisqu'il reprenoit quelques fils des liens rompus entre les nations les plus animées l'une contre l'autre.»<sup>125</sup>

---

<sup>124</sup> D'Argenson, «Essai de l'exercice du tribunal européen par la France pour la pacification universelle. Appliqué au temps courant», in *Considérations sur le gouvernement*, op. cit., p. 234.

<sup>125</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources): «des l'été passé l'on me dit qu'on le traduisoit [*L'Ami des hommes*] en anglois et en portugais. David Hume célèbre auteur anglois dont j'ay combattu quelques principes m'a fait présent d'un bel ouvrage de luy.»



# MIRABEAU OU L'AMI DES LETTRES À TRAVERS SA CORRESPONDANCE AVEC SACCONAY

SLAVEN WAELTI  
(Universität Basel)

Ce sont les poètes, disait Hölderlin, qui fondent ce qui demeure<sup>1</sup>. Les vers du marquis de Mirabeau ont pourtant fait long feu et les *Bucoliques* qu'il aurait écrites ne nous sont même pas parvenues<sup>2</sup>. Sa vision, en revanche, d'une « voie agrarienne de la civilisation »<sup>3</sup> a notamment contribué à l'épanouissement de ce qui s'appellera bientôt « physiocratie », avec toutes les conséquences politiques et culturelles que nous connaissons<sup>4</sup>. Faut-il alors considérer que c'est en composant ses traités sur la législation, la population et les institutions économiques que l'ami des hommes a fait œuvre de poète, c'est-à-dire, de fondateur ? Et si tel est le cas, comment concevoir le passage entre vers et prose argumentative, entre poésie et économie politique ? C'est ici que les lettres de

---

<sup>1</sup> Friedrich Hölderlin, « Souvenir », in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1967, p. 876.

<sup>2</sup> Humbert de Montlaur, *Mirabeau. « L'ami des hommes »*, Paris, Perrin, 1992, p. 95.

<sup>3</sup> Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 174.

<sup>4</sup> Sur la signification culturelle et politique de l'émergence de la « science » économique, voir tout particulièrement : A. Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie, op. cit.* Rappelons en outre les progrès récents effectués dans la réédition d'œuvres de Mirabeau en lien avec la physiocratie. Voir tout particulièrement les *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, sous la direction de Christine Théré, Loïc Charles et Jean-Claude Perrot (Paris, INED, 2005), la *Philosophie Rurale ou économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales, qui assurent la prospérité des empires* de Victor Riqueti, marquis de Mirabeau et François Quesnay, sous la direction de Romuald Dupuy et Pierre le Masne (Genève, Slatkine, 2014), ainsi que la *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt* des mêmes auteurs, sous la direction de Pierre Le Masne (Genève, Slatkine, 2020).

Mirabeau à Marc Charles Frédéric de Sacconay – en attendant et dans l'espoir de découvrir un jour les lettres du second au premier – peuvent nous apporter un témoignage précieux. Cela pour deux raisons au moins : premièrement, elles couvrent une période de plus de cinquante ans de l'activité du marquis, de sa première jeunesse à 1780, permettant ainsi de suivre son évolution sur une longue durée ; deuxièmement, il s'agit d'une correspondance entre des épistoliers vivant dans des aires contiguës mais distinctes. Les lettres du marquis permettent dès lors de mettre en lumière l'idée que leur auteur se fait de la réalité culturelle et politique vécue par son correspondant. L'éloignement s'accompagne enfin d'une prise de distance par rapport aux événements racontés. Les premières années mises à part, où Mirabeau entretient sur le vif son ami de ses aventures pittoresques ou galantes, ses lettres proposent volontiers le récit déjà raisonné de ses évolutions intellectuelles et morales. Cela notamment en matière de littérature. Nous pourrions ainsi nous faire une idée assez précise de son rapport à la poésie à différents moments de sa vie, ainsi que de ses positions par rapport à l'œuvre de contemporains tels qu'Alexander Pope, Jean Jacques Lefranc de Pompignan ou Salomon Gessner. Avant d'en venir à ces poètes, nous voulons cependant mettre en lumière les cadres culturels à l'intérieur desquels se formule l'amitié des deux hommes. Nous nous pencherons ensuite sur quelques poèmes de jeunesse de Mirabeau ainsi que sur des vers inédits de sa maturité, que nous replacerons dans leur contexte littéraire.

## SOCRATE ET ALCIBIADE

Arrêtons-nous tout d'abord sur le rapport des correspondants et replaçons-le dans le cadre des échanges culturels entre la France et la Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle : la distance qui sépare les deux amis étant de fait aussi celle de deux contextes nationaux, d'un centre et d'une périphérie, d'une capitale de royaume et d'une petite ville de province<sup>5</sup>. À cet égard, le *Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau*, vraisemblablement écrit en 1738<sup>6</sup>, offre un point de départ intéressant. Par définition, l'écriture du journal implique en effet une reconstruction du vécu et donc sa cristallisation autour de certains *topoi*.

Sans attendre, le marquis fait les présentations : dès la première page et son arrivée à l'académie de Paris, on rencontre ce « Suisse nommé Saconay [sic.], du Pays de Vaud, canton de Berne »<sup>7</sup>. Et Mirabeau ajoute immédiatement :

<sup>5</sup> Sur les différentes attitudes culturelles impliquées dans ce type de correspondance entre Paris et la Suisse romande, voir : François Rosset, *L'Enclous des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chêne-Bourg, Georg Éditeur, 2017, p. 189-209.

<sup>6</sup> Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879, t. 1, p. 358.

<sup>7</sup> V. de Mirabeau, « Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau », *Revue rétrospective*, Paris, H. Fournier Ainé, t. 4, 1834, p. 356.

« Cette amitié ne s'est jamais démentie ni refroidie ; c'est encore mon ami de cœur et le sera, j'espère toujours. C'est un garçon tendre, compatissant, très-sensé ; de l'ouverture et une raison qui s'exerce sur tout ; modéré dans ses passions et ardent au bien. »<sup>8</sup> Cette description flatteuse s'insère d'autant mieux dans le propos du mémorialiste de 23 ans, qu'elle permet de dessiner en creux son propre portrait : « Un provincial déniaisé et vif et bientôt le patron sur le pavé de Paris », « chef d'une troupe de jeunes gens. » C'est fort de ce titre que Mirabeau se lance dans une vie faite de spectacles et de bonnes fortunes, voire traverse des « temps orageux » jusqu'à ce que la petite vérole ne vienne provisoirement mettre un frein à ses « excès »<sup>9</sup>. Sacconay a-t-il pris part aux débauches du marquis ? Il n'est mentionné à aucune reprise dans le récit des exploits de ce « provincial déniaisé » – entre autres prêt à faire le coup de force pour obtenir que l'on jouât *Le Tartuffe* plutôt que *Britannicus*<sup>10</sup>. Et ce n'est pas dans un rôle de convive que le Vaudois réapparaît dans le récit, mais de soutien moral au moment où, devant rejoindre sa troupe dans l'Est du Royaume, Mirabeau fait face au « désordre où [le met] la douleur de quitter [sa] maîtresse ». Au moral comme au physique, Sacconay incarne donc déjà une forme de rectitude, de vertu et de santé.

Lorsque le marquis, alors en garnison à Fort-Louis, se voit atteint d'une « très-grosse fièvre », c'est en effet vers la Suisse qu'il se tourne pour échapper aux médecins de Strasbourg et de Besançon. Et ce qu'il trouve dans le Pays de Vaud est de nature à lui assurer une prompte convalescence : Sacconay y est entouré d'une « mère adorable par son mérite et sa douceur », de sœurs qui ne le sont pas moins, toutes et tous vivant en outre paisiblement dans une maison qui a « tous les agréments de la vertu »<sup>11</sup>. Le marquis n'inscrit-il pas ici ses souvenirs dans un ensemble de relations de voyages en Suisse qui, depuis la fin de la Renaissance, en construisent une vision largement idéalisée ?<sup>12</sup> Paix campagnarde, mères aimantes et sœurs vertueuses forment un tout qui s'oppose de fait topiquement à la vie parisienne, faite de spectacles et de bonnes fortunes. Et si la capitale des plaisirs est aussi un lieu où l'on contracte la petite vérole, la Suisse des vertus est celui d'une convalescence : Mirabeau note en effet qu'il « doi[t] la vie aux soins de toute cette famille », et qu'il « scellerai[t] [s]a reconnaissance de [s]on sang, s'il le fallait »<sup>13</sup>. Le marquis décide alors de s'installer pour un temps dans le Pays de Vaud et d'en observer les mœurs : les filles, note-t-il, n'y sont pas placées dans des couvents ; elles forment au

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 368-372.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le Voyage en Suisse : anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998.

<sup>13</sup> *Ibid.*

contraire des « sociétés charmantes » et vertueuses, car « la galanterie » s'y trouve « peu en usage »<sup>14</sup>. Et s'il y règne un air de liberté, c'est qu'elles s'assemblent « tantôt chez les unes, et tantôt chez les autres », les mères « allant de leur côté, et les hommes où bon leur semble ». Mais les plaisirs restent innocents, car en dehors de la danse et de la musique, on se contente de « joue[r] des proverbes ». À ce petit jeu, Mirabeau n'a guère de peine à apparaître comme un esprit brillant : « J'avais de la vivacité, beaucoup de lecture et de la mémoire ; je fus bientôt la nouvelle du pays. »<sup>15</sup> Le Genevois Jean-Jacques Rousseau, découvrant la société parisienne des salons, ne s'est-il pas précisément plaint de n'avoir nul à-propos, peu de lecture et un manque total de mémoire ?<sup>16</sup>

Passons des *Souvenirs* à la correspondance. Si la vertu est l'apanage des femmes, mère et sœurs, la qualité qui revient à Sacconay est la raison. Au retour du séjour en Suisse évoqué dans ses *Souvenirs*, Mirabeau écrit à son ami :

il est vray naturel que mon amitié soit plus forte que la votre je suis de la plus vive province de la plus vive nation, vous n'avez trouvé en moy qu'un amy qui s'est livré aux hommes aimé de tout le monde, et moy je vous dois d'abord l'usage du premier attribut de l'homme qui est la raison, vous le premier m'avez fait sentir que j'en avois vous m'avez retiré, par les charmes que j'ay trouvée dans votre conversation de la mauvaise compagnie qui m'auroit sans doute perdu, chex vous j'ay pris des principes, qui quoyque je ne sois pas sage au fond, me font passer pour tel<sup>17</sup>

Sous la plume de Mirabeau, Sacconay se voit pourvu de toutes les qualités d'un Socrate accouchant la raison du marquis, lequel cumule les défauts et la vertu d'une Alcibiade : fêtard et chef du « pavé de Paris », néanmoins docile devant la sagesse. Si, en l'absence d'une moitié de la correspondance, il demeure difficile d'évaluer la qualité de la maïeutique du Suisse, la vivacité du Français jaillit pour sa part à chacune des lignes qu'il écrit. Alcibiade-Mirabeau n'hésite ainsi pas à fanfaronner devant son ami, quitte à le renvoyer à une culture classique imparfaite. Ainsi, le 13 août 1732 (il est vrai qu'il est alors âgé de 17 ans), il note : « scaches les donc monsieur je voulois dire que ce qui estoit sorti *ab eodem utero* (faites vous l'expliquer par un latiniste) que mon ami ne scauroit manquer d'etre parfait pardonnés. »<sup>18</sup> Et lorsque, plus tard, il célèbre l'amitié elle-même, il le fait en convoquant une pléthore de modèles

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 375.

<sup>16</sup> Voir entre autres : Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 38-39, 127-128 et 339-340.

<sup>17</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mars 1736.

<sup>18</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fort-Louis, 13 août 1732.



antiques dont on peut imaginer qu'ils ne visent qu'à en imposer au piètre latiniste Sacconay :

j'espere te revoir au plutost en attendant aimons nous mon cher comme Pylade et Oreste, comme Pélolidas et Epaminondas qui s'unirent si etroitement que rien ne fut capable de les desunir, quoyque nous ne soyons pas nés dans le même jour le meme climat et la meme ville comme Polystrate et Hippoclides qui vinrent au monde dans la meme maison et a la même heure qui demeurèrent toujours ensemble qui tomberent malade en meme temps, aimons nous comme Thésée et Pinthous comme Damon et Pythias les premiers contracterent a la guerre et les seconds au college.<sup>19</sup>

Le drapé de culture classique magnifie ici une amitié sincère ; il souligne en même temps la distance culturelle qui sépare les correspondants. Et cette distance est tout particulièrement évidente dans le rapport aux femmes et en matière de littérature. Parlant d'amour, Mirabeau n'hésite jamais à se présenter comme un homme habitué aux bonnes fortunes s'adressant à un quasi-débutant. Ainsi, le 17 mars 1736, il délivre ses conseils :

vous méritiés que l'amour vous fit repentir de votre insensibilité, mais a parler vray je vois tant de benets heureux en amour, vous mérités aussi peu le sort contraire qu'ils meritent celuy la j'ay plus aimé que vous puisque vous commences d'a present ainsi vous me permettrés de vous donner des leçons sur cet article<sup>20</sup>

L'ignorance de Sacconay en ces matières ne peut-elle toutefois être considérée comme une vertu ? « Tu es l'homme du monde qui se possède le mieux surtout sur l'article des femmes »<sup>21</sup>, lui écrit-il le 9 avril 1736, soulignant une fois de plus le tempérament égal et incorruptible de son ami. En matière de littérature et de poésie cependant, la meilleure vertu suisse ne fera jamais autorité en France. Dans une lettre datée du 5 août 1774 (qui n'est donc plus écrite par un jeune homme), il dispense ses leçons :

J'ai reçu, mon cher Sacconay, votre lettre du 27 juillet, y jointe votre petite épître de Lausanne qui est fort jolie et fort sensée. il y a bien quelques fautes de style, mais il n'y en a point qui ne puissent être souffertes, si ce n'est dans le dernier verset. *là où les bons voyent un pere*, n'est ni vers ni prose. Cela est aisé à corriger en mettant, *où les bons pensent voir un pere*. Le second vers qui est aussi [*ileg.*] mesure que les autres pourroit être changé ainsi, *tu dois subir ton jugement*. vous voyés mon ami 1° que je vous écris du bain où l'on ne fait rien si l'on ne rabache 2° que je pense à la manière dont vous me recommandés ces vers, qui d'ailleurs sont fort sensés et fort jolis, que vous vous interessés à l'auteur.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Rheingönheim, 28 septembre 1735.

<sup>20</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mars 1736.

<sup>21</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 avril 1736.

<sup>22</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 août 1774.

Si Mirabeau exprime à de nombreuses reprises son intérêt et sa sympathie pour les institutions helvétiques<sup>23</sup>, en matière de goût il faut avoir séjourné longtemps dans la capitale du royaume, il faut avoir fréquenté ses salons et ses femmes pour être habilité à se prononcer. François Rosset en a fait la démonstration à partir de la correspondance entre Suzanne Necker, tenant un salon brillant à Paris, et son amie Etienne Chavannes, demeurée à Lausanne. Dans leurs lettres se dessine en effet un « axe Paris-Lausanne » au long duquel « les positions sont bien définies : il y a la capitale où s'énoncent les jugements et la province qui peut avoir droit à quelques éloges condescendants »<sup>24</sup>. Or, pas plus que l'amitié des deux femmes, celle qui lie Mirabeau et Sacconay n'échappe aux discours qui tissent les relations culturelles entre la France et la Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle. À ce titre, les jugements que porte le marquis sur l'épître envoyée de Lausanne s'insèrent dans le même complexe axiologique qui opposait déjà Socrate et Alcibiade, « raison » et « vivacité », « mauvaise compagnie » parisienne et amitié philosophique lausannoise.

De telles dissymétries se manifestent aussi dans la manière dont Mirabeau se met très littérairement en scène devant son ami. Grand amoureux de spectacles, de vers galants et de maximes frivoles, il va jusqu'à imaginer dans sa lettre du 17 mars 1736 une « partie carrée » incluant Sacconay ainsi que deux amantes, le tout dans un « style d'opéra » tel qu'on en représente au même moment sur les scènes parisiennes. Parlant d'une galante qu'il retrouve après une longue « campagne », il dit lui trouver « une difficulté de pudeur », se plaint de « cette marque de méfiance », et menace « de [se] retirer afin de n'être plus le tyran d'un cœur qui ne [lui] faisait un reste de caresse que par crainte ». Ses menaces font leur effet et la belle finit par fondre en des larmes plus ou moins jouées dont le marquis ne néglige pas de jouir : « Que ces larmes ont de douceur », s'exclame-t-il avant que l'amante ne se rende. Cette scène galante déjà très composée rejoint définitivement la littérature au moment où Mirabeau conclut par une belle maxime : « Si l'on vous aime alors l'on vous court après à quelque prix que ce soit, ne vous rendés qu'aux conditions que vous désirés. » Et si ces conditions ne devaient être remplies, une autre moralité se donne immédiatement, cette fois en vers :

avec quelque objet plus aimable  
je vais me consoler d'avoir perdu mes soins  
l'on n'en est pas plus misérable  
pour une maitresse de moins<sup>25</sup>

<sup>23</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, « Les Publications suisses du marquis de Mirabeau », *Revue historique vaudoise*, t. 120, 2012, p. 109-126.

<sup>24</sup> F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, op. cit., p. 202.

<sup>25</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mars 1736.

Mirabeau se met donc en scène au milieu d'un opéra-ballet, et plus exactement de *La Veuve coquette*, deuxième entrée des *Fêtes de Thalie*, citant ici des vers du livret de Lafonds mis en musique de Mouret<sup>26</sup>. La lettre se fait donc chronique littéraire autant que divertissement, où le marquis entraîne son correspondant en le faisant littéralement monter sur les planches des théâtres parisiens.

Si la référence est ici explicite, elle est moins visible ailleurs. Dans sa lettre écrite de Bordeaux le 22 décembre 1738, Mirabeau raconte à son ami les moments de gloire vécus sur les bords de la Garonne. Si la ville abrite l'un des plus grands esprits du temps, le «président de Montesquieu qui a fait les *Lettres persanes*», les Bordelais «font mal des vers». Et comme le talent du marquis se trouve désormais parfaitement «formé», et qu'il fait «d'assez bonnes pièces avec beaucoup de facilité», il se trouve admis dans toutes les académies de la ville. Il deviendra en outre rapidement l'attraction des théâtres : «dès que je parois sur le theatre, plus de vingt lorgnètes et de cent têtes dans le parterre, se tournent sur mon triste individu, d'ailleurs on m'accable de politesse et je tache de les mériter.»<sup>27</sup> Ne rejoue-t-il pas ici les plus célèbres pages du roman de Montesquieu ? Rica, Persan fraîchement débarqué à Paris a en effet déjà noté : «si j'étois aux spectacles; je voyoit aussi-tôt cent lorgnettes dressées contre ma figure : enfin jamais homme n'a tant été vû que moi.»<sup>28</sup> Comme Mirabeau le suggère, il n'est pas certain que Sacconay connaisse le texte de Montesquieu ; le marquis a donc toute latitude de se mettre en scène en Persan, en personnage littéraire, en héros d'un roman à la mode devant son ami.

## CRISE DE VERS

Plus qu'en personnage de roman, le jeune Mirabeau se rêve surtout en poète. C'est à l'âge de dix-sept ans, alors qu'il se trouve en garnison dans l'Est du royaume, que s'éveille sa vocation sous l'effet conjugué de l'ennui du soldat et des montées de sève du jeune homme. Dans ses lettres à Sacconay, il combat vaillamment le premier : «Je m'ennuie»<sup>29</sup>, note-t-il le 13 août 1732, et le 10 août 1733 : «aujourd'hui, l'oisiveté me force à vous écrire»<sup>30</sup>, ou

<sup>26</sup> *Recueil général des opéras – représentés par l'académie royale de musique depuis son établissement*, Paris, Christophe Ballard, 1738, t. 11, p. 267.

<sup>27</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources).

<sup>28</sup> Charles Louis de Secondat de Montesquieu, *Lettres persanes* [1721], in *Œuvres complètes*, t. 1, Oxford, Voltaire Foundation, 2004, p. 213.

<sup>29</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fort-Louis, 13 août 1732.

<sup>30</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 10 août 1733.

encore, le 21 août de la même année, à propos de ses vers : « Je fais cela pour m'amuser. »<sup>31</sup> Et, plus longuement :

vous trouverès mon cher amy que je vous importune souvent, mais il n'est pas encore temps de crier et je vous en donnerai plus de sujet avant qu'il ne soit longtemps. Trois causes me portent à le faire aujourd'hui : premièrement pour me divertir ; en second lieu pour faire le même effet en vous ; et troisièmement pour confirmer mes camarades de voyage dans une idée d'homme à maîtresses qu'ils ont prise de moy.<sup>32</sup>

De l'ennui, on passe donc subrepticement à l'amour et aux femmes : « Le sexe me fait plus d'impression que jamais »<sup>33</sup>, note-t-il déjà dans sa lettre du 17 juin 1732. Et c'est Sacconay qui fait les frais des premiers élans du marquis rimant joyeusement à travers les genres les plus légers : vers galants et grivois, courtes fables et maximes plus ou moins morales. Ainsi, le 16 juin 1732, Mirabeau gratifie son ami de ce petit poème :

un fanfaron en compagnie  
 temoignoit estimer fort  
 fille qui n'eut jamais servie  
 et l'aimer jusques à la mort  
 j'en scais une dit Sylvie  
 montrès reprend le fanfaron  
 votre épée toute la vie  
 de pucelle aura le nom<sup>34</sup>

Ce tout premier poème, dans son apparente naïveté, conjugue les préoccupations du jeune homme tiraillé entre ambitions militaires et promesse d'*otium*, entre pulsions sexuelles et pulsions du moi. Dans les quatre premiers vers, la carrière se confond en effet avec la conquête amoureuse, tandis que les quatre derniers appellent à des jouissances plus paisibles. Or le « fanfaron », soldat dans une « compagnie », ne vivra que s'il ne tire point l'épée, car le risque pour quiconque s'aventure sur le front des conquêtes sexuelles ou militaires est bien d'y servir « jusques à la mort ». À ce discours s'oppose celui de Sylvie dispensant des leçons valables pour « toute la vie ». La pulsion du moi (ou de conservation du moi) qui s'exprime ici a cependant un prix : car à suivre les avis de cette Sylvie, c'est-à-dire littéralement « s'il vit », ce sera en puceau – métaphore d'un être sans ambition ni envergure. Or lorsqu'on est un Mirabeau, l'ambition, c'est tout. En témoignent les vers

<sup>31</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 21 août 1733.

<sup>32</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Villeneuve-la-Guyard, 14 juin 1732.

<sup>33</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Héry, 17 juin 1732.

<sup>34</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Auxerre, 16 juin 1732.

suivants où le jeune homme, s'essayant à une parole plus grave, écoute les exhortations de son démon :

si tu veus t'élever au dessus de ton rang  
 ecoute moy mortel n'epargne pas le sang  
 par les grands attentats un homme s'évertue  
 enfin pour parvenir il faut percer la nue<sup>35</sup>

De toutes ses forces il faut tendre à la gloire, à la victoire et à la fortune, nous dit Mirabeau, et cela quel que soit le prix. Car «ny la mort ny tous les préjugés / dont les seuls idiots se sentent arretés» ne doivent freiner l'ambitieux qui ne doit connaître «ny de foy ny de Dieu ny de pere». La charge contre les institutions religieuses et familiales constitue ici l'envers d'une revendication du moi : ce n'est ni pour le Ciel ni pour ses mannes qu'il s'agit de se distinguer, mais par devoir envers soi-même. Quant au rejet du père, il se légitime par un argument pour le moins catégorique : «d'un autre en ses transports tu serois provenu / et pensoit il a toy quand il t'a fait? crois tu.»<sup>36</sup> Sade ne se demandera-t-il pas à la toute fin du siècle comment se sentir lié «par quelque sorte de reconnaissance envers un homme, parce qu'il lui a pris fantaisie de décharger dans le con [d'une femme] : rien n'est risible comme cet imbécile préjugé.»<sup>37</sup> Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est bien l'institution fondatrice de la patrilinéarité qui se trouve brutalement remplacée par la contingence des «transports». Emporté par son élan, Mirabeau conclut en s'écriant :

rampe s'yl faut ramper mais rampe jusqu'a terre  
 massacre s'yl le faut ne crains pas le tonnerre  
 c'est la le seul moyen de te faire un renom :  
 et s'yl etoit un dieu seroit il un damon  
 enfin dans tes projets ne cherche chose aucune  
 que vaincre parvenir et faire ta fortune<sup>38</sup>

Cet appel final ne constitue pas le moindre paradoxe du poème, dénonçant en dernier lieu l'ambition elle-même comme un vulgaire arrivisme. Dans cette tension entre idéal chevaleresque et réalité courtisane, Mirabeau pave en quelque sorte et sans le savoir la voie à ses futurs déboires à la cour. Et, toujours sans le savoir, il participe au mouvement qui, comme le dit Sylvain Menant, fait à la même époque progressivement entrer le «poète avec ses

<sup>35</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 10 août 1733.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Donatien Alphonse François, marquis de Sade, *Histoire de Juliette* [1797], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1998, t. 3, p. 400.

<sup>38</sup> *Ibid.*

idées, son expérience et même son histoire» dans sa poésie<sup>39</sup>. Derrière les vers souvent confus du jeune marquis, truffés d'enjambements et de ruptures de niveau de style, pointe en effet déjà la revendication d'un moi en quête d'authenticité, rejetant les gloires aléatoires de la naissance et les reptations obséquieuses des courtisans.

Revenant à la relation avec Sacconay, ce qui frappe, c'est la persévérance du marquis à partager avec lui de telles créations et à lui demander à tout bout de champ son avis. S'il fait régulièrement suivre ses vers de commentaires dépréciatifs du type : «Ma fois plus je les lis et plus je vois qu'ils ne valent rien du tout, mais ils sont écrits»<sup>40</sup>, il ne manque jamais de faire appel au jugement de son ami tout en cherchant à l'influencer par avance : «je ne te donne pas ces vers pour bons je serois pourtant bien aise que tu les copiasse avant que de les lire afin d'en marquer bien le sens. Des connoisseurs en ont trouvés des pensées vives fortes et dans le gout et plusieurs vers expressifs.»<sup>41</sup> Enfin, il n'hésite pas à enjoindre à Sacconay de lui faire part de l'avis de tiers : «Je prie donc monsieur de Chabot de prendre la peine de les examiner [ses vers] et tu me manderas son sentiment.»<sup>42</sup> Plus fréquemment encore, Mirabeau insiste sur son ignorance des règles de la poésie : «Tu scais que je n'ay jamais ouy parler ny leu aucunes regles de la poesie francoise, et cependant je fais de toutes especes de vers assés mal a la vérité, mais c'est un air petit maitre.» Et plus loin, dans la même lettre : «nota encore un coup que je n'ay aucune idée des regles du sonnet je n'ay cherché en y travaillant qu'a me rompre et m'amuser.»<sup>43</sup> Ironiquement, ces propos sont démentis par la lettre que Mirabeau a adressée le 13 juin 1732 à son ami resté à Paris, le priant de lui envoyer son «livre [...] des regles de la poesie francoise par quelque voiture jusqu'à Besançon en [le lui] adressant a Belfort»<sup>44</sup>. Mais ce qui est plus déterminant, c'est l'insistance de Mirabeau sur sa facilité à écrire. Ainsi, le 21 août 1733, il affirme à propos de bouts-rimés dûment remplis à partir des canevas proposés dans les *Lettres de messire Roger de Rabutin compte de Bussy*<sup>45</sup> : «s'yl m'eut couté de la peine je l'eusse planté la selon ma louable coutume qui m'empeche meme de corriger des defauts que je connois bien, tout ce que je t'envoie en est plein mais outre ceux la je suis persuadé qu'il y en a grand

<sup>39</sup> Sylvain Menant, *La Chute d'Icare. La crise de la poésie française (1700-1750)*, Genève, Droz, 1981, p. 356.

<sup>40</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Auxerre, 16 juin 1732.

<sup>41</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 10 août 1733.

<sup>42</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 05 août 1733.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Melun, 13 juin 1732.

<sup>45</sup> Roger de Bussy-Rabutin, *Nouvelles Lettres de Messire Roger de Rabutin comte de Bussy, Lieutenant Général des Armées du Roy, et Mestre de Camp, Général de la Cavalerie Française et Etrangère, Avec les réponses*, Paris, Florentin Delaulne, 1727, t. 5.

nombre d'autres que je n'y ay point veu.»<sup>46</sup> La poésie se doit d'être un jeu, une activité mineure ne coûtant aucun effort. Et sur ce point, Mirabeau ne variera pas. Cinq ans plus tard, il affirme encore : «j'ay fait d'asses bonnes pieces et avec beaucoup de facilité»<sup>47</sup>, et le 20 avril 1739 : «Je fais les petits vers avec une facilité etonnante.»<sup>48</sup> De telles déclarations peuvent se lire sous l'angle social, mais également esthétique. Socialement tout d'abord, il ne saurait être question pour le noble «très entiché de sa race»<sup>49</sup> qu'est Mirabeau d'être poète autrement que par amusement : la gloire ne peut être que celle des armes au service du roi. Mais esthétiquement, de telles affirmations arriment ses ambitions littéraires à l'esprit de son temps, car, comme le dit Menant, «un goût différent, peut-être s'est formé par touches successives, au cours d'une série de refus : on refuse l'emphase creuse, le conformisme, l'artifice visible, la mécanique. On aspire donc à plus de naturel, plus de liberté, une présence plus accentuée de la personnalité du poète.»<sup>50</sup> Les vers du marquis de vingt ans, se revendiquant d'un art qui, comme le dit encore Menant, naîtrait «sans effort, au moins sans effort apparent»<sup>51</sup>, ne constituent-ils pas l'une de ces «touches» qui contribuent à désacraliser la poésie et ses règles ?

L'œuvre poétique de Mirabeau ne se limite cependant pas aux vers galants et confus de ses jeunes années. S'il n'en réserve plus la primeur à Sacconay, il n'hésite toutefois pas à lui parler de ses succès. Le 20 avril 1739, il lui affirme ainsi avoir «composé les choses du monde les plus heureuses, au dire des plus grands maitres avec lesquels [il est] en relation»<sup>52</sup>. Qui sont ces maîtres ? Humbert de Montlaur, à la fin du *xx<sup>e</sup>* siècle, notera que les vers du marquis ne sont en rien inférieurs à ceux «des Jean-Baptiste Rousseau, des Delille, des Roucher, des Saint-Lambert»<sup>53</sup>. Loménie, à la fin du *xix<sup>e</sup>* siècle, aura été beaucoup plus sévère : à partir des «quelques morceaux» de l'œuvre poétique de Mirabeau à nous être parvenus, il jugera en effet la perte du reste «très-peu regrettable»<sup>54</sup>. Mais plutôt que de chercher à estimer la qualité des vers du marquis, il pourrait s'avérer plus fructueux de tenter de les replacer dans leur contexte littéraire. En l'absence toutefois de recueil publié, nous sommes réduits à nous tourner vers des archives manuscrites. Nous devons ici à l'obligeance de Christine Théré de nous avoir communiqué des scans du dossier

<sup>46</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 05 août 1733.

<sup>47</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources).

<sup>48</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 20 avril 1739.

<sup>49</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

<sup>50</sup> S. Menant, *La Chute d'Icare*, *op. cit.*, p. 110.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 20 avril 1739.

<sup>53</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>54</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*, p. 403-404.

M 783 du fonds Mirabeau conservé aux Archives nationales de France<sup>55</sup>. Ce dossier présente pour nous un intérêt certain puisqu'il comporte plus de 180 feuillets remplis de poésies diverses. Parmi ces dernières, on trouve principalement des vers datés des années 1740, où différents genres se croisent : poésies pastorales et amoureuses, épîtres, odes et pièces mythologiques, imitations et traductions de Catulle, Ovide et Horace, et enfin des pièces scéniques en vers. Comme une étude détaillée de chacune de ces formes dépasserait le cadre de cet article, nous nous contenterons ici de considérer deux ensembles : les poésies pastorales et les épîtres.

Au cours des années 1730-1740, la pastorale ne s'est pas encore remise de la charge portée contre elle par Fontenelle en 1688. Dans son *Discours sur la nature de l'églogue*, il a en effet osé dire tout haut ce que par ailleurs personne n'ignorait : que la vie des campagnes est rude et que les pâtres grecs eux-mêmes sont loin d'être de beaux esprits aux mœurs raffinées<sup>56</sup>. Fontenelle lança ainsi une grande discussion sur la vraisemblance de la poésie pastorale, discussion qui devint l'un des lieux de l'affrontement des Anciens et des Modernes, et qui déboucha sur une double impasse. À trop s'approcher du réel, le langage, les sentiments et les mœurs des bergers et bergères poétiques se fracassent sur la grossièreté et la vulgarité des campagnes, arrêtant tout intérêt de la part du lecteur ; à se détourner totalement du réel, la pastorale perd en revanche tout ancrage en dehors de la tradition littéraire elle-même, condamnant toute œuvre nouvelle à n'être qu'un vain exercice de style répondant à un certain nombre de conventions éculées. Le critère de vraisemblance est-il cependant le plus pertinent, s'agissant de poésie ? Et comment expliquer, dans ce contexte de crise du genre, la permanence de la pastorale tout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ? C'est que, comme le suggère Menant<sup>57</sup>, derrière le rabâchage des scènes stéréotypées, des discours attendus et des décors convenus, se joue le destin d'un imaginaire fondamental répondant à une aspiration « d'épanouissement au sein d'une nature intemporelle »<sup>58</sup>. C'est dès lors moins une crise de la vraisemblance de l'églogue qui se joue, que du vers comme lieu de la satisfaction d'une telle aspiration. Et ce ne sera pas un renouvellement des formes poétiques qui résoudra la crise, mais, comme le note encore Menant, la récupération de l'imaginaire pastoral dans l'idéologie des Lumières. C'est dans cette perspective qu'on peut

---

<sup>55</sup> Cet article ayant été écrit entre mars et juillet 2020, période où les déplacements étaient très limités, il nous a été impossible de nous rendre aux Archives nationales. Nous remercions donc chaleureusement Christine Théré de nous avoir gracieusement permis de profiter de son travail de numérisation des cahiers de Mirabeau consacrés à la poésie.

<sup>56</sup> Alain Niderst, « La Pastorale au XVIII<sup>e</sup> siècle, théorie et pratique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 39, 1987, p. 98.

<sup>57</sup> S. Menant, *La Chute d'Icare*, op. cit., p. 151.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 151. Que cette aspiration soit elle-même intemporelle se vérifie aisément en lisant l'œuvre d'un poète tel que Philippe Jaccottet. Voir particulièrement son *Cahier de verdure*, Paris, Gallimard, 1990.



notamment replacer les *Discours* d'un Rousseau affirmant «l'existence dans un lointain passé» d'une «humanité estimable et heureuse»<sup>59</sup>.

Dans ce contexte, les églogues de Mirabeau prennent un intérêt particulier, même si les centaines de vers dont il «barbouille»<sup>60</sup> ses feuillets ne brillent pas par leur originalité – le poète ne faisant que dévider complaisamment l'écheveau où «feuillages» et «bocages» riment avec «badinage», et où les «bergères de Cythère» ne demeurent jamais longtemps «solitaires». Ainsi, pris au hasard, ces vers de juin 1740 :

Un jour dans ce sombre bocage  
Elle dormait, et son sommeil  
Des oiseaux fixoit le ramage  
Mais je say brusquer son réveil  
Elle cessoit de se défendre  
J'étais au comble du bonheur  
Un chalumeau se fit entendre  
Je vis encore tromper mon ardeur.

\*

Ainsy ce jeune téméraire  
Fait le projet d'être inconstant  
L'amour t'entendait, sa bergère  
Parut à ses yeux à l'instant  
Sa beauté ternit la prairie  
Le berger vole a ses genoux  
Ils tombent sur l'herbe fleurie  
Dieux que leur sort feroit de jaloux

\*

Brûlants d'amour et de jeunesse  
Touts deux étroitement unis  
Bientost l'amant et la maîtresse  
Cueillent les myrtes de Cypris  
L'ardeur de plaire les anime  
Et l'amour les fait respirer  
L'un à l'autre sert de victime  
Un seul soupir ne peut s'égarer

\*

Sortant de ce désordre extrême  
Aminte verse quelques pleurs  
Ne puis-je voir pleurer de même  
L'aimable objet de mes ardeurs ?  
Apprenez, vous qu'amour accable  
Et qui voulez vous dégager  
Que l'instant le moins favorable  
Est bien souvent l'heure du berger<sup>61</sup>

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>60</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, p. 403.

<sup>61</sup> Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 18.

Dans ces petits poèmes, Mirabeau met en scène l'effraction du désir survenant dans un décor clamant paradoxalement l'innocence des protagonistes. Le plaisir sexuel, différé ou satisfait, n'est plus ici synonyme de conquête et de mort, mais de plénitude et d'épanouissement dans un continuum incluant les amants, l'amour et la nature. Ce faisant, par l'alignement *ad libitum* de vers se ressemblant tous farouchement, le poète contribue à l'évidement final du genre de la pastorale. Or, dans cet épuisement même, n'est-ce pas la récupération de l'imaginaire pastoral par un autre discours qui se prépare? Dans une lettre à Sacconay datée du 3 janvier 1747, Mirabeau explique :

mon cher amy, je ne cultive plus la poésie, il étoit temps de songer a regler le jugement, je m'étois pour cela jetté dans l'étude de l'histoire et du droit public, j'ay naturellement passé de la a celle de la politique j'ay été tout surpris en m'instruisant de la trouver non seulement plus honnête que je ne pensois mais encore de voir que la probité et la vérité étoit la base de la saine politique ainsy que de toute autre chose, cela m'a mis a mon aise, j'ay pénétré ou pour mieux dire parcouru avec fureur cette science d'ailleurs si propre a mon caractère par l'étendue de ses vues, je ne scay si au fait et au prendre j'y auray fait quelques progrès.<sup>62</sup>

Dans ces quelques lignes, Mirabeau résume une évolution intellectuelle de longue haleine. Le passage commence par l'aveu résigné d'une âme qui s'assagit : « mon cher amy, je ne cultive plus la poésie », écrit le marquis qui semble prêt à renoncer à l'enthousiasme des poètes ainsi qu'aux désordres de l'âme qui l'accompagnent. Désireux de « régler [son] jugement », il se consacre désormais aux matières arides de « l'histoire », du « droit public » et de la « politique » – matières qualifiées d'« honnête[s] » à défaut d'être exaltantes. Or, ceci à peine écrit, ne voici pas le marquis subitement empli d'une « fureur » à parcourir ces « sciences »? Le terme n'est pas anodin, il renvoie à une conception classique de l'inspiration poétique comme enthousiasme créateur, qui se retrouve notamment dans la définition qu'en donne Diderot dans l'*Encyclopédie* : « Il y a une *fureur* particuliere qu'on appelle *fureur poétique* ; c'est l'enthousiasme, voyez ENTHOUSIASME. Il semble que l'artiste devrait concevoir cette *fureur* avec d'autant plus de force et de facilité, que son génie est moins contraint par les regles. »<sup>63</sup> Ainsi en va-t-il donc de ce jugement que l'on veut si bien « régler » : il s'emporte et s'enthousiasme. Comment mieux dire que les passions et les aspirations qui un jour ont donné naissance à la poésie ne produiront désormais plus de vers, mais des traités? Le désir du marquis ne s'est-il pas déplacé de la « culture » de la poésie vers celle des

<sup>62</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>63</sup> Denis Diderot, « Fureur », in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1757, vol. 7, p. 377.

champs ? Et l'imaginaire pastoral, usé par ses bergers et bergères, ne finit-il pas par féconder un discours nouveau sur l'économie rurale et sur la simplicité rustique ? De fait, un tel déplacement n'a dans sa généralité pas échappé au regard aiguisé de Voltaire, qui note que « [v]ers l'an 1750, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés »<sup>64</sup>. Mirabeau poète aurait à ce titre tout d'abord contribué à user jusqu'à la corde le genre déjà passablement défraîchi de l'églogue, mais, dans un second temps, à en sauver l'imaginaire en l'intégrant à un discours neuf de refondation agraire de la civilisation<sup>65</sup>.

Le marquis n'est cependant pas poète qu'à l'heure de fonder le discours économique ; il l'est sans doute aussi en participant au lent processus qui verra s'affirmer, vers la fin du siècle, une esthétique nouvelle. Au-delà des églogues, le dossier M 783 permet d'entrevoir l'atelier d'une poésie plus sérieuse où les épîtres occupent la première place. Remarquons d'une part que ce genre, tel qu'il est alors pratiqué, implique la société mondaine tout entière, friande de confessions et digressions galantes ou satiriques, et d'autre part qu'il permet de travailler à ce que Menant appelle une « régénérescence du lyrisme » distinct de la tragédie, qui renoue avec le quotidien et avec « la réalité que connaissent les lecteurs »<sup>66</sup>.

L'épître qui nous intéresse ici est centrée sur un évènement biographique traumatisant pour le marquis : son échec à obtenir un régiment malgré ses appuis et ses séjours à Versailles. À Sacconay, il a présenté le 26 février 1738 sa situation en ces termes :

Vous devés m'avoir grande obligation de vous écrire dans ce moment car c'est peut être le plus critique de ma vie. Le cardinal se mouroit, tout étoit attentif et dans un mouvement inexprimable, point du tout. Cette promotion tant attendue éclot, jugès quel mouvement cela a donné a tout le monde. Il y a vint et deux régiments vaquants et il y a environ deux cent cinquante demandants, je fais de mon mieux mais M<sup>r</sup> le cardinal fait tout et n'est visible pour personne. Moyennant quoy, moy qui n'ay jamais espère, je me vois tout a fait tondu. Ce n'est pas la ce qui m'agite le plus : je vois d'un coup d'œil que la multiplicité d'êtres est telle en France qu'il n'y a rien a faire. Pour ceux qui obtiennent, jugès de ceux qui n'obtiennent pas. D'ailleurs quand je serois en grade la cour offusque tout et je ne suis point bon courtisant. Cependant je veux me faire un nom, faire quelque chose acquérir des connoissances, enfin

<sup>64</sup> François Marie Arouet, dit Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie*, Paris, Robert Laffont, 2019, article « Bled ou Blé », p. 441-450 et 446 pour la citation.

<sup>65</sup> Catherine Larrère, « Mirabeau et les physiocrates. L'origine agrarienne de la civilisation », in Bertrand Binoche (éd.), *L'Homme perfectible*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 83-205.

<sup>66</sup> S. Menant, *La Chute d'Icare*, op. cit., p. 272.

n'être pas toute ma vie un courtisan oisif pour devenir ensuite un vieillard inquiet désœuvré et isolé.<sup>67</sup>

Or, deux ans plus tard, la situation n'a toujours pas trouvé d'issue. À Vauvenargues, il écrit le 7 janvier 1740 : « Me voilà au pied du mur : démission ou avancement »<sup>68</sup>, avant de souligner qu'un « homme de qualité ne doit pas s'enterrer ; il se doit à l'État »<sup>69</sup>. Et il finit par évoquer la seule issue honorable :

Pour moi, dans les idées qui s'offrent à mon imagination, plusieurs se présentent avec empire, mais nulle avec agrément, que celle d'une solitude aimable et commode, quatre ou cinq personnes assorties de goût et de sentiment, de l'étude, de la musique, de la lecture, beau climat, agriculture, quelques commerces de lettres ; voilà mon gîte !<sup>70</sup>

De fait, Mirabeau n'a pas toujours été si serein, c'est ce dont témoigne l'amère épître intitulée : « Ma retraite : épître à M<sup>r</sup> le marquis de Saint-Georges »<sup>71</sup>. Il s'agit ici du marquis Saint-Georges de Vérac, ami proche et aîné de Mirabeau, qui jouera un rôle déterminant dans son mariage avec Geneviève de Vassan, et aurait en outre grandement contribué à le dégoûter du service<sup>72</sup>. Or, si Saint-Georges est un ambitieux pour lui-même et ses proches, il jouirait auprès de ses amis d'une réputation de sagesse et d'indifférence au jugement public. Comme l'écrit Vauvenargues : « il a le bonheur, si rare, de jouir de tout ce qu'il aime, parce qu'il n'aime rien que ce dont il jouit. »<sup>73</sup> À ce titre, Mirabeau le qualifie dans l'épître qui nous occupe d'« invincible ennemi » des préjugés et de philosophe accompli ne suivant que « la saine raison ». Quels préjugés Mirabeau eut-il donc à vaincre ? En tant que noble, il se doit à l'État et non à lui-même, il se doit au service et à l'épée et ne peut jamais titiller les muses qu'en dilettante. Or la carrière militaire n'est plus ce qu'elle était : plus que des exploits sur le champ de bataille, elle requiert encore de solides appuis auprès des courtisans, elle implique de savoir « ramper » auprès de ceux qui ne reconnaissent pas suffisamment sa « gloire ». La désillusion est cruelle :

Quelle chute grand dieux, frénétique Erostrate  
semblable au malheureux sur qui la foudre éclate  
je crus voir sous mes pas, la terre s'entrouvrir.

<sup>67</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738.

<sup>68</sup> Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, *Œuvres complètes, IV. Correspondance et documents*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 87.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 21.

<sup>72</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, 20 mai 1743 ; H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 83.

<sup>73</sup> L. de Vauvenargues, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 90.

Et c'est alors que, contraint, il abandonne la carrière des armes, se disant du même coup vainqueur des attentes ; mais surtout affirmant sa nouvelle vocation :

mais voulant fuir enfin cet état dangereux  
de mes premiers talents j'entrepris la culture  
des livres d'agrement je repris la lecture  
je sentis dans mon cœur renaitre le desir  
la raison s'y montra sous l'apuy du plaisir  
je conçus étonné qu'obtenir la victoire  
si ce n'est sur nous même est une fausse gloire  
que l'or est un poison la fortune une erreur  
que le vray bien de l'homme est dans son propre cœur.<sup>74</sup>

La poésie s'impose pour dire la victoire sur les préjugés ; elle n'est plus un jeu frivole et mondain, elle est l'affirmation du poète dans et par son renoncement aux faux honneurs. Trahi par la société, il ne trouve finalement de consolation que dans son propre cœur. Mirabeau participe bien ici à l'une des évolutions majeures de la poésie au XVIII<sup>e</sup> siècle, au terme duquel apparaîtra, comme le dit encore Menant, « la figure du poète moderne »<sup>75</sup>.

#### PARMI LES POÈTES : POPE, LEFRANC DE POMPIGNAN, GESSNER

Des *Fêtes de Thalie* aux *Lettres persanes*, la correspondance de Mirabeau et Sacconay n'est pas avare en références à l'actualité littéraire. Si l'on ne trouve cependant que peu de commentaires argumentés, les jugements portés par le marquis permettent de préciser son rapport à la pensée et à l'esthétique de certains poètes contemporains tels qu'Alexander Pope, Lefranc de Pompignan ou encore Salomon Gessner. À propos du premier, dans une lettre du 9 avril 1736, il se fend ainsi de quelques paroles favorables mais laconiques : « l'arrangement de l'appartement de M<sup>r</sup> de Villards ses discours et un livre intitulé *essay sur l'homme* par M<sup>r</sup> Pope, m'ont presque donné le gout de la retraite le livre ne traite pourtant pas de cela mais j'ay trouvé quelques raisonnements qui y conviennent et auxquels il n'y a rien a répondre. »<sup>76</sup> Une mention de Pope en 1736 n'a rien de surprenant. La traduction par Silhouette connaîtra en effet une trentaine d'éditions, dont cinq en cette seule et même année. Qu'est-ce que le marquis a retenu de sa lecture ? Pope inviterait à la retraite, à la méditation et à la philosophie. Il fait donc du poème la même lecture que la plupart de ses contemporains : partisans et détracteurs confondus y voient en effet avant tout de la métaphysique<sup>77</sup>. Il va sans dire qu'il y a bien

<sup>74</sup> Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 21.

<sup>75</sup> S. Menant, *La Chute d'Icare*, op. cit., p. 357.

<sup>76</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 avril 1736.

<sup>77</sup> Laurent Loty, *Aux Origines de l'optimisme et du fatalisme. Genèse de la religion économico-politique moderne*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 1995, p. 283.

plus dans l'*Essai* qu'un traité d'optimisme théologique, car dans la pénombre de l'œuvre didactique une tonalité sentimentaliste nouvelle bourgeoise. Mirabeau n'en percevra cependant rien et son jugement se limite donc ici à une approbation philosophique rapide.

Or, si les «raisonnements [...] conviennent» en 1736, ils ne seront plus acceptables en 1747. Le 3 janvier, Mirabeau adopte en effet une position nettement moins favorable. Au prétexte que Sacconay lui aurait lâché dans une précédente lettre quelques traits de «métaphisique», il réévalue à la lumière du christianisme sa position sur l'optimisme. Le marquis commence par reconnaître que tout est certes prévu par la providence divine, mais il ajoute immédiatement: «c'est une erreur grossière de croire que pour cela tout soit bien, cette erreur nous conduit en des conséquences monstrueuses qui détruiraient le libre arbitre base de toutes vertus et de toute société, la nature déchue est une vérité qui seule nous donne la solution de tout ce que nous voyons.»<sup>78</sup> La formulation selon laquelle tout serait bien renvoie ici au «Whatever is, is right» de Pope, qui fera carrière en France dans la traduction: «Tout est bien». Mais Mirabeau oppose désormais deux arguments qui sont en réalité des poncifs de la résistance chrétienne à l'optimisme. Premièrement, si tout est bien, c'est-à-dire si tout a été prévu par la providence en vue du bien, qu'advient-il de la liberté humaine? Avant Pope, Leibniz a dédié sa *Théodicée* à cet épineux problème, arguant que Dieu a certes tout organisé pour le meilleur, mais que l'homme n'en demeure pas moins libre: libre de réaliser le plan divin. Le paradoxe est éclatant et, malgré toutes ses arguties, Leibniz ne parvint pas à le dénouer au-delà de la profession de foi qu'annonçait déjà le titre complet de l'ouvrage: *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*. Chez Pope, toutefois, la question de la liberté reste en retrait, son «tout est bien» doit surtout se lire comme un appel à se soumettre au monde tel que l'a voulu Dieu. Deuxièmement, si tout est bien, d'où vient le mal? De fait, l'optimisme de Pope – après Leibniz – se veut avant tout une tentative de résoudre rationnellement le problème du mal. L'argument consiste alors à considérer que si le mal existe bel et bien pour les individus, il ne doit pas faire oublier que «le tout» voulu par Dieu «est bon», c'est-à-dire que «tout est bien». Les conséquences théologiques d'un tel argument sont incalculables, puisqu'elles signifient l'éviction pure et simple du péché originel: le mal n'est plus le résultat d'une chute, il est ce reste incompressible après que Dieu a optimisé la possibilité du bien. Face à une remise en question si profonde de l'enseignement chrétien, la réaction est tout particulièrement virulente en pays protestant. À Lausanne notamment, par la voix de Jean-Pierre de Crousaz qui, en 1737, publie un *Examen de l'Essai sur l'homme de Monsieur*

---

<sup>78</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

Pope qui connaît plusieurs rééditions en 1738, 1748 et 1766 – sans compter deux articles parus dans le *Journal helvétique*<sup>79</sup>. Sacconay s'est-il fait l'écho de ces réactions « lausannoises » auprès de Mirabeau ? Le fait est que les positions du marquis sont les mêmes que celles de Crousaz et de l'opposition chrétienne à l'optimisme en général, l'un et l'autre défendant le dogme, la providence divine et la liberté humaine.

Ceci étant dit, le rejet de la métaphysique popienne par le marquis ne doit pas masquer l'influence qu'a pu exercer l'*Essai* sur lui à d'autres niveaux, contribuant sans doute à faire naître sa vocation de restaurateur de l'ordre naturel. Le poète anglais, étudiant en effet les rapports entre sécurité publique et liberté individuelle, note que la restauration de la vraie religion et du vrai gouvernement requerra « qu'un esprit consacré à l'étude ou qu'une âme généreuse, un ami des dieux ou un *ami de l'homme*, un Poète ou un bon citoyen, s'élève pour rétablir la foi et la morale que la nature a premièrement donnée »<sup>80</sup>. La coïncidence du projet du marquis de refondation agraire de la civilisation et de la posture de poète et citoyen – jusque dans l'expression même d'« ami de l'homme » – est pour le moins saisissante. Gardons-nous toutefois de la surinterpréter : à une génération d'intervalle, Pope et Mirabeau respirent malgré leurs différences le même air du temps.

Repoussant l'optimisme popien, le marquis prend parti contre la « métaphysique » de son siècle ; il prend encore et surtout position pour une poésie non plus philosophique, mais chrétienne. Dans cette même lettre à Sacconay du 3 janvier 1747, il annonce non sans enthousiasme la parution des *Poésies sacrées* de son « ami Lefranc »<sup>81</sup>. Il s'agit du poète Jean Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784), auteur reconnu de son temps, et dont le marquis est un proche. Les deux hommes ont notamment parcouru ensemble le Sud du Royaume, périple que Lefranc de Pompignan a relaté dans son *Voyage de Languedoc et de Provence* (1745) – *Voyage*, que Mirabeau aurait pour sa part contribué à enrichir de quelques vers décrivant son propre domaine<sup>82</sup>. Quant aux *Poésies sacrées* annoncées, elles connaîtront dès leur parution en 1761 de nombreuses rééditions témoignant de leur vif succès<sup>83</sup>. Elles reparaitront notamment en 1763 augmentées d'un long *Examen* du marquis. Ce texte, écrit une

<sup>79</sup> Il s'agit respectivement des articles : « Eclaircissements au sujet de l'*Essai sur l'homme* de M. Pope et des critiques de ce même *Essai* » (*Journal helvétique*, mars 1744, p. 249-264) et des « Observations de monsieur le professeur de Crousaz sur l'*Essai* de M. Pope » (*Ibid.*, avril 1744, p. 347-358).

<sup>80</sup> Alexander Pope, *Essai sur l'homme*, Epître III, Londres, Pierre Dunoyer, 1736, p. 69.

<sup>81</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>82</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*, p. 410.

<sup>83</sup> Il semble important de le préciser pour ne pas alimenter la rumeur lancée par Voltaire, selon laquelle les vers de Pompignan, « Sacrés ils sont car personne n'y touche » : Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier, 1883, t. 10, p. 105.

année avant la publication de *L'Ami des hommes*, permet de mettre en lumière certains liens entre préoccupations esthétiques, morales et économiques, et constitue en outre le plus long ouvrage du marquis consacré à la poésie.

Concernant les *Poésies sacrées*, il s'agit d'adaptations libres de psaumes et de cantiques bibliques faisant l'apologie du christianisme, attaquant l'impiété sous toutes ses formes, s'en prenant à un siècle avachi dans le luxe et évoquant une restauration des valeurs patriarcales. Quant au message des prophètes que Lefranc de Pompignan « traduit », il est sans ambiguïté : « Toutes les prophéties ici rassemblées en vers haletants, écrit Sylvain Menant, disent le même message : un peuple choisi par Dieu – Israël ou la France, fille aînée de l'Église – se laisse corrompre par un ennemi insidieux »<sup>84</sup> qui n'est autre que « l'esprit du siècle ». À propos de ce dernier « esprit », notons encore que Lefranc de Pompignan lui consacre une « Épître au marquis de Mirabeau », où il se fait le critique de son temps et de ses philosophes qui ne respectent ni la religion, ni la vertu, ni les Anciens. Le poète décide alors de célébrer ses « aïeux un peu rustiques » :

Ils n'étoient point savants, encor moins beaux esprits ;  
Mais des devoirs de l'homme ils connoissoient le prix.  
L'union des époux, le bonheur domestique,  
Le respect des autels, l'honneur, la foi publique,  
De la société resserroient le lien ;  
Ce fut notre âge d'or, car tout peuple eut le sien.<sup>85</sup>

Mirabeau, pour sa part, non plus sous forme de vers mais de réflexions économiques, ne présentera pas ses ancêtres idéaux de manière fort différente.

Pour en venir à l'examen des *Poésies sacrées* par l'ami des hommes, notons tout d'abord que, nonobstant sa promesse de donner des dissertations, son texte consiste en un recueil de (très) longues citations des vers agrémentées de superlatifs laudateurs : « Si ce n'est pas là du sublime, il n'y en a point »<sup>86</sup>, « Quelles beauté du vers ! Quelle force de style ! Quel sublime ! », là où le poète « atteint la plus haute élévation » et écrit « un morceau de l'écriture la plus sublime »<sup>87</sup>. Malgré son indigence critique, ce texte révèle le désir de Mirabeau

<sup>84</sup> S. Menant, *La Chute d'Icare*, op. cit., p. 328.

<sup>85</sup> Jean Jacques Lefranc de Pompignan, « Épître au marquis de Mirabeau », in *Œuvres choisies*, Paris, Didot, 1813, t. 2, p. 33.

<sup>86</sup> V. de Mirabeau, *Examen des Poésies sacrées* [1755], in J. J. Lefranc de Pompignan, *Poésies sacrées et philosophiques*, Paris, Prault, 1763, p. 15.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 66. Cet aspect de l'*Examen* a été moqué non sans raison par Jean François de La Harpe dans son *Cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Verdière, 1817, t. 3, p. 405 : « Rien ne contribua plus peut-être au discrédit de ces *Poésies* qu'un panégyrique si extraordinaire en effet, qu'il sera toujours cité comme un phénomène unique en son genre, du moins par les curieux de la littérature ; car s'il fit dans son temps un bruit prodigieux, il est depuis bien des années dans l'oubli. Le marquis de Mirabeau l'économiste, père du comte de Mirabeau *le révo-*



de lire une poésie faite de grandeur et de simplicité, une poésie qui «trouve toujours le noble en cherchant le simple»<sup>88</sup>. C'est à une synthèse qu'aspire donc le marquis entre le style épique et celui de la pastorale, ou, autrement dit, entre Homère et la Bible, dont les héros se distinguent par leurs «qualités également simples et nobles», s'attirant notre «admiration et nos regrets»<sup>89</sup>. Les Hébreux toutefois l'emportent sur les Grecs par leur religion, «la plus élevée qui fût connue alors dans le monde», autant que par «les notions et le soin le plus parfait de l'agriculture»<sup>90</sup>. Ainsi, la noblesse et la simplicité se trouvent dans leur poésie qui «[anoblit] les moindres idées champêtres» en rapportant tout à l'auteur de la création elle-même. Ce qui reste alors aux Grecs, c'est leur langage porté «au plus haut point de perfection possible à l'esprit humain»<sup>91</sup>. Les deux peuples étant en fin de compte uniquement «occupés du culte envers l'être suprême, l'agriculture et les pâturages»<sup>92</sup>. La religion et l'agriculture, le style noble et le style simple, voilà ce que le monde antique comprenait et que «l'esprit du siècle» a oublié. Sans en faire explicitement mention, Mirabeau prend ici position dans le débat entre Anciens et Modernes. Refusant la philosophie moderne «qui flétrit tout ce qu'elle touche», il souligne que «rien n'est neuf ici bas, [...] tout a été dit et pensé, je le crois»<sup>93</sup>. L'âge d'or est derrière nous; et si Lefranc de Pompignan hausse bien sa traduction à la hauteur des textes bibliques originaux, «l'art moderne de maroufler [sic.] n'est pas plus admirable en son genre, que celui de bien traduire»<sup>94</sup>. Les Anciens en un mot nous sont supérieurs par le mélange naturel du sublime et de la simplicité qui se trouve dans leurs écrits; or seule «une main habile»<sup>95</sup>, dit Mirabeau, peut atteindre la synthèse recherchée qui est donc l'œuvre d'un grand homme, d'un grand poète ou d'un grand législateur, «âme généreuse» ou «ami de l'homme», aurait dit Pope. Ce programme n'est pas loin de ce qui, traduit en termes d'économie politique, deviendra celui du marquis. Sur le plan esthétique, c'est Gessner qui le réalisera.

---

*lutionnaire*, s'avisa tout-à-coup de se porter pour législateur en poésie, après avoir voulu l'être en administration, en agriculture, en finances; il donna pour raison de cette prétention nouvelle, à laquelle personne ne s'attendait, l'extrême passion qu'il avait eue longtemps pour la poésie, avant que l'amour du bien public l'eût concentré tout entier dans l'économie politique. Mais les dix années qu'il disait avoir données aux études littéraires prouvent seulement qu'il y a des passions malheureuses; et personne n'en douta quand on lut sa *Dissertation* en deux cents pages in-4<sup>o</sup>, plus longue du double que le recueil de *Poésies* dont il rendait compte.»

<sup>88</sup> V. de Mirabeau, *Examen des Poésies sacrées*, op. cit., p. 14.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 14.

*La Mort d'Abel* du poète zurichois constitue l'un des événements littéraires majeurs de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Parue en 1758, l'épopée biblique et pastorale ne connaît pourtant jusqu'à son arrivée à Paris qu'un succès modéré. Mirabeau lui-même, dans la lettre qu'il adresse à Sacconay le 22 avril 1760 pour lui faire part de son enthousiasme, doute que son ami bernois connaisse déjà le poème. C'est que le succès viendra notamment grâce à Michael Huber, professeur d'allemand à Paris, dont la traduction sera préfacée par l'un de ses élèves bientôt appelé aux plus hautes fonctions de l'État français, Anne Robert Jacques Turgot. Les raisons du succès sont multiples ; le futur ministre des finances est toutefois de ceux qui auront mis avec le plus de précision le doigt sur le principal mérite de l'œuvre dans le contexte littéraire des années 1760 : « Rien de plus naïf que le ton qui règne dans les idylles de M. Gessner : c'est partout le langage de la nature ; ces bergers n'ont jamais plus d'esprit qu'il ne convient à des bergers d'en avoir ; mais pour les nobles sentiments de vertu et de bienfaisance qui ne sont pas interdits aux bergers, la manière affectueuse et touchante dont il les rend, fait infiniment d'honneur à son cœur. »<sup>96</sup> Gessner trouve d'emblée la solution à la crise de la poésie pastorale. Si l'idylle se brisait selon Fontenelle sur la rusticité des bergers réels, et si les bergers antiques ne donnaient plus forme qu'à des vers usés jusqu'à la corde, il restait à tenter de transposer le rêve dans un réel qui pût être jugé vraisemblable. Et ce fut tout le génie de Gessner de démontrer dans une prose à la fois noble et simple, que si les bergers ne trouvent plus place dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Helvétie préservée des maux de la civilisation peut encore faire croire à la possibilité d'une idylle.

Dans sa lettre à Sacconay consacrée au poète zurichois, Mirabeau commence par se mettre en scène aux côtés de Gessner, l'un et l'autre ayant acquis par leurs œuvres le titre d'« ami des hommes » : « je vous écris mon très cher sans scavoïr quand ma lettre partira mais pressé de rendre hommage à un ouvrage et à un auteur qui font honneur à votre patrie et profit à l'humanité qui est désormais ma famille. »<sup>97</sup> Qu'est-ce que l'économiste français retient du poète suisse ? Prolongeant ses réflexions sur les *Poésies sacrées* de Lefranc de Pompignan, il note que Gessner s'approche dans *La Mort d'Abel* du « sublime simple de l'écriture »<sup>98</sup>. Cela tout d'abord par le thème traité : racontant la vie des premiers parents de l'humanité après leur chute, mais avant que ne fût commis le premier meurtre. Ce thème appelle immédiatement, sous la plume de Mirabeau, un parallèle avec *Le Paradis perdu* de Milton auquel Gessner serait supérieur, car il ne se serait pas contenté de broder sur le canevas

<sup>96</sup> Anne Robert Jacques Turgot, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Institut Coppet, 2018, t. 1, p. 553.

<sup>97</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

<sup>98</sup> *Ibid.*

biblique, mais aurait fait preuve de plus d'invention en recréant la vie terrestre d'Ève et Adam avec leurs enfants en bergers et bergères aussi simples que pieux. L'argument n'est certes pas très fort, Milton ayant fait preuve d'une considérable invention dans sa description de l'enfer et dans l'élaboration de la figure de Satan – ce dont Mirabeau est du reste conscient. Mais l'essentiel est ailleurs : plutôt que de s'élever jusqu'aux cieux théologiques avec Milton, l'ami des hommes trouve plus intéressant de se pencher sur la vie pastorale et d'assister avec Adam « au premier hiver », ou de découvrir le « premier oiseau mort » : c'est désormais là que se trouve le sublime. Il s'agit donc d'une différence de sensibilité et en dernier lieu de poétique : tandis que chez Milton les roses n'avaient pas d'épines, que le lit des rivières était fait de perles et que les saisons n'existaient pas, chez Gessner, le paysage classique des Arcades littéraires et picturales se mêle aux Préalpes suisses. Paysages donc imaginaires de part et d'autre, mais ceux du Suisse relèvent d'un monde possible<sup>99</sup>. On rejoint donc ici le débat sur la vraisemblance de la pastorale – vraisemblance sans laquelle le poète ne saurait susciter l'intérêt de son lecteur. Comme Mirabeau l'affirme à Sacconay :

J'en ay pourtant été également ravy et touché : touché surtout, c'est là le grand mérite, c'est le véritable empire sur le cœur humain ; on peut l'émouvoir, l'effleurer, le putréfier par les vices, l'ébranler le balotter, le briser même par le souffle de l'imagination ; mais on ne le touche, on ne l'échaufe, on ne le touche, on ne le rend fécond que par les douces rosées ou par les plages chaudes de la vertu. Ce poème m'a fait pleurer, et beaucoup pleurer, je le mets au rang des livres qui ont fait du bien à mon ame et au premier rang.<sup>100</sup>

En dernier lieu, en 1760, les larmes sont l'un des meilleurs critères de la qualité littéraire d'une œuvre : et celle de Gessner est sublime par sa relecture sentimentale de la Bible, qui l'éloigne des préoccupations théologiques qui étaient celles de Milton.

On retrouve au paragraphe suivant de la lettre le parallèle entre la France et la Suisse, sur lequel nous nous sommes déjà arrêtés, ainsi que divers échos des débats contemporains sur les types de poésies nationales. Dans la perspective de l'esprit des nations telle que l'a développée Montesquieu, la Suisse, pays libre et républicain, ne peut avoir en usage d'honorer ses poètes ; la culture des honneurs flattant la vanité des citoyens appartient au seul cadre monarchique. Dès lors, se demande Mirabeau, comment « honorer de quelques distinctions paisibles d'entre celles qui n'éveillent pas l'orgueil, n'excitent point l'envie, le mérite d'un citoyen dont l'ame le cœur et l'esprit,

<sup>99</sup> John Hibberd, *Salomon Gessner. His Creative Achievement and Influence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 49.

<sup>100</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

également saillants et actifs, paroissent montés a l'unisson sur le mode respectable de la vertu»<sup>101</sup> ? Autrement dit, comment honorer sans corrompre, en introduisant dans la vertueuse Suisse les principes du gouvernement d'une nation « usées, ou que la paresse et la frivolité forcent a se résigner a le paroître, de laisser les talents sans autre récompence que celles que l'illusion de l'amour propre peut leur montrer » – c'est-à-dire, faire entrer avec les honneurs liés à la poésie le cheval de Troie de l'absolutisme dans le régime de la liberté républicaine ? Cette question n'a rien d'anodin et renvoie aux préoccupations de nombreux Suisses éclairés inquiets de voir la pompe des grands États voisins s'établir peu à peu chez eux. C'est notamment pour répondre à ce souci qu'est fondée, en 1760, la *Helvetische Gesellschaft* à laquelle appartiendra Gessner et dont le but, en plus de chercher à améliorer les conditions de vie des citoyens, est le développement d'un patriotisme suisse<sup>102</sup>. Mais, plus profondément, et au-delà des honneurs, la poésie en général n'est-elle pas déjà un raffinement ou un enthousiasme dangereux pour les supposées vertus helvétiques ? Le marquis poursuit :

Je scay que de sages politiques peuvent craindre l'apothéose des arts parmi eux, en considérant leur corruption comme inherente a leur existence ; mais je crois cette crainte fausse et voisine de la barbarie. Tant qu'on n'honorera que l'usage vertueux des arts on suivra la désignation de la providence qui nous en fit don, et c'est la vrayment le digne employ d'un bon gouvernement.<sup>103</sup>

Certains le pensent : un État bien organisé se méfie des arts. Comme le rappelle François Rosset, selon l'article « Poème » de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, l'enthousiasme est un désordre de l'âme, car « le silence des passions, le calme de l'âme, n'enfantent jamais rien de poétique »<sup>104</sup>. Timothée Léchet rappelle pour sa part les propos du général suisse Charles Emmanuel de Warnery, relevant que « le luxe, la délicatesse et la dépravation des mœurs ont fait des progrès en Suisse avec la Poésie »<sup>105</sup>. Est-ce parce que Mirabeau met ici le doigt sur un débat trop sensible que le paragraphe est coupé lors de la publication de cette lettre dans le *Journal helvétique*<sup>106</sup> ? Ce qui est certain, c'est que l'enthousiasme dont fait preuve le désormais célèbre ami des hommes pour un poète zurichois apporte une légitimation forte à une poésie nationale suisse en mal de reconnaissance. Et peu importe que Gessner soit un

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Timothée Léchet, « *Ayons aussi une poésie nationale* ». *Affirmation d'une périphérie littéraire en Suisse (1730-1830)*, Genève, Droz, 2017, p. 88.

<sup>103</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

<sup>104</sup> F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, op. cit., p. 148.

<sup>105</sup> T. Léchet, « *Ayons aussi une poésie nationale* », op. cit., p. 129.

<sup>106</sup> V. de Mirabeau, « Lettre de M. le Marquis de M\*\*\*\* concernant la Mort d'Abel », *Journal helvétique*, octobre 1760, p. 169-174.

auteur germanophone, le triomphe parisien de son œuvre mérite d'être connu en terres romandes<sup>107</sup>.

## CONCLUSION

Au terme de ce parcours littéraire dans les lettres que Mirabeau adresse à Sacconay, nous voici donc revenus à notre point de départ, c'est-à-dire au regard que porte le marquis sur le pays de son ami. Ce regard n'est plus aussi superbe que dans ses premières lettres pleines de vivacité ; les nouveaux objets sur lesquels se porte désormais sa « fureur » le ramènent avec un intérêt accru vers la Suisse où Sacconay est son principal interlocuteur, sa principale source d'information autant que son « agent littéraire », comme l'ont souligné Béla Kapossy et Sarah Meylan<sup>108</sup>. Plus globalement, la correspondance permet de replacer les positions du marquis dans les grands débats esthétiques qui traversent le siècle, notamment sur l'épigramme, et dans la recherche d'une authenticité nouvelle en poésie. Elle permet également de mettre au jour l'une des grandes aspirations des secondes Lumières partagées par Mirabeau, à savoir lire et s'émouvoir devant une poésie renouvelée où les passions les plus nobles s'animent dans les personnages les plus simples, provoquant ce que Philippe Jaccottet appellera bien plus tard une « impression naïve du sublime »<sup>109</sup>. N'est-ce pas cette sensibilité qui, « rassasiée de vers », trouve à s'épancher dans un discours qui renouvelle le rapport au monde agricole et réaffirme les valeurs chrétiennes et patriarcales ? S'il n'y a donc entre poésie et philosophie rurale pas réellement de solution de continuité, il y a surtout et encore une forme de « relève » d'un imaginaire désormais accueilli dans un nouveau lieu. Et en cela, si les vers de Mirabeau ont quitté nos mémoires, lui aura toutefois bien été poète, un fondateur de ce qui demeure.

---

<sup>107</sup> Sur tous ces points, voir l'ouvrage de T. Lécho, « *Ayons aussi une poésie nationale* », *op. cit.*, p. 271.

<sup>108</sup> B. Kapossy et S. Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*

<sup>109</sup> P. Jaccottet, *Cahier de verdure*, *op. cit.*, p. 72.



LES PHYSIOCRATES ET LA SOCIABILITÉ  
DES LUMIÈRES :  
LES ASSEMBLÉES ÉCONOMIQUES  
DU MARQUIS DE MIRABEAU  
(1766-1777)

LOÏC CHARLES (Université Paris 8 et INED)  
et CHRISTINE THÉRÉ (INED)

Reprenant un point de vue esquissé dans les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs études fondamentales sur la France du XVIII<sup>e</sup> siècle soulignent le rôle important des salons dans l'émergence de la sphère publique et dans la construction de la culture des Lumières<sup>1</sup>. Ainsi, Dena Goodman souligne que les salons des Lumières « gathered [...] people eager to socialize in a serious fashion, and [...] established regular, structured occasions for doing so »<sup>2</sup>. Quoique critique de la thèse de Goodman qui assimile l'opinion publique à l'opinion mondaine typique des salons, Antoine Lilti s'accorde toutefois sur plusieurs des thèmes comme sur la chronologie de ces salons. Mais il montre aussi l'interpénétration des mondes de la cour et de celui des philosophes qui caractérise les salons parisiens. La participation à la sphère publique est donc médiatisée par « le monde, qui n'est ni l'espace privé du retrait domestique ni l'espace public de la participation politique et des controverses imprimées,

---

<sup>1</sup> Dena Goodman, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, Cornell University Press, 1994 ; Daniel Gordon, *Citizens without Sovereignty. Equality an Sociability in French Thought, 1670-1789*, Princeton, Princeton University Press, 2017 ; Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, Paris, Fayard, 2005 ; A. Lilti, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *French Historical Studies*, n° 28, 2005, p. 415-445.

<sup>2</sup> D. Goodman, *The Republic of Letters*, *op. cit.*, p. 89.

[il] est l'espace légitime où se déploie l'activité féminine dans les hautes classes de la société d'Ancien Régime»<sup>3</sup>.

C'est dans la perspective ouverte par ces travaux récents que nous souhaitons inscrire ce chapitre. Nous cherchons à montrer l'implication du mouvement physiocratique dans les Lumières au plan des pratiques sociales et littéraires. De prime abord, cette hypothèse peut paraître surprenante. En effet, les historiens de la sociabilité des Lumières ont soit ignoré, soit dénigré le rôle joué par ce qui est souvent présenté comme la secte physiocratique. Ainsi, dans la remarquable étude d'Antoine Lilti sur les salons parisiens évoquée dans le paragraphe précédent, la physiocratie est quasiment absente. De son côté, Dena Goodman oppose «l'esprit de système» et «l'esprit de parti» des physiocrates à la sociabilité ouverte dominée par les règles de politesse qui caractérise les salons de la France des Lumières<sup>4</sup>. En nous intéressant au fonctionnement des «assemblées économiques» inaugurées par le marquis de Mirabeau en 1766, ou au début de 1767, nous verrons que cette analyse est superficielle. D'une part, nombre d'auteurs des Lumières furent accusés des mêmes maux que les «philosophes économistes» – les encyclopédistes en particulier – et présentés comme des «hommes à systèmes» réunis en «secte»<sup>5</sup>. D'autre part, l'étude d'une des principales institutions de socialisation mise en place par l'école physiocratique pour signifier sa spécificité au sein des Lumières, fera apparaître des pratiques similaires à celles des autres coterie philosophiques, jusqu'aux tensions internes qui témoignent des difficultés à maintenir le consensus autour d'une pensée et d'une parole uniques<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> A. Lilti, «Sociabilité et mondanité», *art. cit.*, p. 434.

<sup>4</sup> D. Goodman, *The Republic of Letters*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>5</sup> Sur l'accusation de secte à l'encontre des philosophes des Lumières, voir l'ouvrage classique de Darrin McMahon, *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford, Oxford University Press, 2001. Linguet et les annalistes du temps (Bachaumont, Pidansat de Mairobert, Mouffle d'Angerville) associent d'ailleurs ces deux groupes d'auteurs lorsqu'ils dénoncent ces «sectes» qui ont mis «un obstacle invincible aux lumières» et donné «à notre siècle le spectacle d'une ligue de savants tyranniques et de philosophes persécuteurs»: Simon Linguet, *Annales politiques, civiles et littéraires*, 1777, t. 1, p. 62 cité dans Jean-Jacques Tatin-Gourier et Thierry Belleguic (éd.), *De L'Homme de lettres au philosophe des Lumières. Du sens de la mission au doute*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2011, p. 52. Pour une discussion récente avec des références aux autres chroniques de l'Ancien Régime, voir Steven Kaplan, *Raisonner sur les blés. Essai sur les Lumières économiques*, Paris, Fayard, 2017, p. 469-472. Les physiocrates se désignent eux-mêmes sous le nom d'«économistes», de «philosophes économistes» ou encore de «philosophes économiques» et c'est ainsi qu'ils sont rapidement identifiés aux yeux du public.

<sup>6</sup> Sur ces pratiques au sein des coterie philosophiques, voir notamment Alan Charles Kors, *D'Holbach's Coterie. An Enlightenment in Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1976; Daniel Roche, «Lumières et engagement politique: la coterie d'Holbach dévoilée», *Annales E.S.C.*, n° 4, 1978, p. 720-728.



On peut même aller plus loin et affirmer que l'instauration des « mardis » ou « assemblées économiques » marque un tournant décisif dans l'essor du mouvement physiocratique<sup>7</sup>. Depuis la mort de Madame de Pompadour, les physiocrates n'ont plus de lieu qui leur soit propre pour se rencontrer collectivement. Si certains d'entre eux – Mirabeau, Pierre Paul Le Mercier de la Rivière – continuent à prendre de temps à autre le chemin de Versailles pour rencontrer François Quesnay, désormais installé au Grand Commun, le domicile du maître n'est plus un point de ralliement comme du temps où il logeait à proximité de la favorite de Louis XV. Ceux qui professent ses théories, et contribuent à les approfondir et à les diffuser, se sont également renouvelés. Une partie des premiers collaborateurs du Docteur s'est tournée vers d'autres centres d'intérêt tandis que de nouvelles recrues ralliées à ses thèses n'ont pas l'honneur de le connaître et de travailler avec lui<sup>8</sup>. De plus, ces nouveaux physiocrates se sont généralement ralliés via les institutions (journaux et sociétés savantes) où les premiers disciples sont présents et qui deviennent les relais indispensables pour grossir les rangs du mouvement physiocratique. Le cas de l'orléanais Guillaume François Le Trosne l'illustre parfaitement. Membre fondateur de la Société royale d'agriculture d'Orléans (1762), dont Mirabeau est associé – sa résidence d'été est proche de cette ville –, il s'est initié à la nouvelle science économique par ses lectures. Il commence alors à publier dans la *Gazette du commerce* en 1764, puis dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* créé en 1765, des articles qui plaident en faveur de la liberté du commerce, reprenant et étoffant les arguments avancés par d'autres physiocrates. Au printemps de 1766, Le Trosne fait le constat des liens relativement distendus qui existent alors entre eux : « Sans s'entendre, sans se concerter, sans se connoître, ils se sont trouvés parfaitement d'accord dans

---

<sup>7</sup> Sur l'importance des mardis dans l'histoire de la physiocratie, voir Georges Weulersse, *Le Mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, Mouton, 1968 [1910], t. 1, p. 132-138 ; Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS, 2011, p. 287-291. Dans la suite de ce chapitre, nous employons indistinctement et à la manière des physiocrates eux-mêmes les deux expressions « mardis » et « assemblées économiques » pour désigner les après-midis organisées par Mirabeau à son domicile où il servait également un repas à ses invités. Nous nous permettons de renvoyer à nos propres travaux dont nous reprenons ici les principales conclusions : Loïc Charles et Christine Théré, « From Versailles to Paris: the Creative Communities of the Physiocratic Movement », *History of Political Economy*, n° 1, 2011, p. 25-58 ; L. Charles et C. Théré « The Physiocratic Movement: An interpretation », in S. Kaplan et Sophus Reinert (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019, p. 35-70 ; C. Théré, « Économie politique, stratégies littéraires et pratiques culturelles dans la France des Lumières », in Jesús Astigarraga et Javier Usoz (éd.), *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013, p. 35-53.

<sup>8</sup> Ceci est particulièrement vrai pour les collaborateurs liés à la cour de Versailles, tels que Charles Georges Le Roy, Etienne Claude Marivetz ou Jean François Marmontel.

leurs principes et dans leur logique ; aucun d'eux n'a désavoué son compagnon d'armes, et n'a rien avancé qui ne soit avoué de tous.»<sup>9</sup> Ce compagnonnage de plume, cette fraternité dans les combats littéraires, sont importants pour accélérer la diffusion des idées économiques de Quesnay, mais ils comportent le risque de générer des interprétations singulières, voire iconoclastes et d'en briser l'unité – préoccupation majeure du vieux maître et de son premier disciple, le marquis de Mirabeau. Dès lors, l'établissement des mardis économiques a pour objectif premier de resserrer les liens entre des auteurs qui partagent les mêmes vues, de former véritablement une « société », comme Mirabeau l'écrit précisément à Sacconay, le 6 décembre 1767. Le marquis a fait l'expérience de la solitude lorsqu'il rédigeait son premier grand traité – *L'Ami des hommes ou traité de la population* (1756) – et avec le recul du temps, il y voit l'origine des errements que Quesnay a redressés quelques mois après la parution de l'ouvrage. Le proverbe « *malheur à l'homme seul* », confesse-t-il plus tard, le 24 septembre 1771, « est vraiment fait pour un économiste isolé » et c'est ce sentiment du besoin d'entraide et de concertation qui l'incite à instituer les mardis<sup>10</sup>.

Les assemblées économiques viennent donc en premier lieu satisfaire un besoin interne de créer une communauté intellectuelle. La publicité qui les entoure apporte également une visibilité inédite aux physiocrates. Il nous en reste les témoignages bien connus de chroniqueurs plutôt réservés, sinon hostiles, par rapport à cette initiative des fidèles de Quesnay. Le baron Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, fait ainsi état de l'existence de leurs séances hebdomadaires dès le 1<sup>er</sup> octobre 1767 :

Tous les mardis on s'assemble chez M. de Mirabeau. On commence d'abord par bien dîner ; ensuite on laboure, on pioche, on défriche, et on ne laisse pas dans toute la France un pouce de terrain sans valeur ; et quand on a bien labouré ainsi pendant toute une journée, dans un bon salon bien frais en été et au coin d'un bon feu en hiver, on se sépare le soir bien content et avec la conscience d'avoir rendu le royaume plus florissant.<sup>11</sup>

Bachaumont y fait allusion à son tour deux mois et demi plus tard, et les ridiculise avec le même mordant, alimenté en outre par son antiphilosophisme. Ces réunions marquent la naissance d'une nouvelle « secte », un esprit de parti unit ses membres qui aspirent à « élever un nouvel ordre des choses » et « prétendent gouverner les hommes de leur cabinet, par leur influence sur l'opi-

<sup>9</sup> Guillaume François Le Trosne, « Utilité des discussions économiques », *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, juillet 1766, p. 64. Le Trosne a lu son texte à une assemblée de la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans qui s'est tenue le 12 juin 1766.

<sup>10</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Cabris, 24 septembre 1771 (lettre n° 22 du dossier de sources).

<sup>11</sup> Frédéric Melchior Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique, et critique*, Paris, Garnier, 1879, t. 7, p. 431-432.

nion, reine des mondes»<sup>12</sup>. À sa manière, le journaliste analyse parfaitement les enjeux qui président à la fondation des mardis : favoriser les interactions entre physiocrates, agir de concert afin de susciter une attention positive et transformer l'opinion réticente aux réformes libérales, en particulier la liberté du commerce des grains, dans un sens qui leur est plus favorable.

La première mention des mardis dans un courrier en date du 22 août 1767 qu'adresse Mirabeau à son ami suisse, Frédéric de Sacconay, nous permet d'affiner la chronologie établie à partir d'autres sources<sup>13</sup>. Le marquis y évoque la première saison des assemblées économiques :

les principes ont besoin d'être répétés ; non seulement ceux là qui contrarient toutes les notions fausses placées a baton rompu dans toutes les têtes, mais encor les idées les plus reçues. tout ouvrage tant bon puisse t-il être n'a qu'un temps que de curiosite et d'effet. c'est ce qui m'a déterminé a rassembler chex moy tous les mardis les oéconomistes, les amateurs et bientost ces assemblées ont donné un esprit de corps, fait plusieurs adeptes et grand bien a plusieurs jeunes notables. de la sont sorties les *éphémérides du citoyen* ouvrage périodique qui contient et applique aux différents cas, les principes oéconomiques.<sup>14</sup>

Ainsi, les assemblées économiques existent depuis plusieurs mois déjà lorsqu'elles sont rendues publiques à l'automne 1767. La première saison des mardis est restée confidentielle<sup>15</sup>. Il est difficile de préciser la date exacte de leur création. S'agit-il du début de 1767, puisque la lettre de Le Trosne citée plus haut montre qu'elles existaient dès le mois de février 1767, ou l'automne 1766 ? Mirabeau a cessé d'écrire à Sacconay après le 11 janvier 1766. Il lui disait alors : « je ne suis occupé qu'a végerer mon cher amy puisqu'on ne me permet pas d'écrire. »<sup>16</sup> L'intense activité des derniers mois de l'année 1766 l'empêche certainement de se consacrer à sa correspondance privée. Mirabeau brise ce long silence au moment du renouvellement des vœux, le 10 janvier 1767. Il l'informe alors que le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* dont il lui avait recommandé la lecture « ne vaut

<sup>12</sup> Pierre Le Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets*, Paris, Brissot-Thivars, 1830, t. 2, p. 219-220. Il déplore au passage que la secte des économistes, d'abord rivale de la secte encyclopédique, s'en soit rapprochée au point de se confondre désormais.

<sup>13</sup> Dans une lettre envoyée à la Société économique de Berne, au mois d'août 1767, Le Trosne mentionne sa participation aux mardis lors de son séjour à Paris entre février et avril 1767 : G. Le Trosne, Lettre à la Société économique de Berne, Orléans, 22 août 1767, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11. Par ailleurs, le discours prononcé par Pierre Samuel Du Pont de Nemours le 3 mai 1774 venait clore la huitième saison des mardis : François Quesnay, *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005, p. 1245.

<sup>14</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 août 1767.

<sup>15</sup> Les saisons des mardis n'étaient pas construites sur l'année calendaire, mais débutaient à l'automne et s'achevaient au printemps. Voir la section suivante sur ce point.

<sup>16</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 janvier 1766.

plus rien»<sup>17</sup> depuis le mois d'octobre et il l'invite à souscrire, et à faire souscrire, aux *Éphémérides du citoyen*<sup>18</sup>. L'interruption de leurs échanges en 1766 vient ainsi indirectement corroborer l'hypothèse d'assemblées économiques dans les derniers mois de l'année. Une lettre postérieure du marquis – en date du 24 septembre 1771 – semble le confirmer<sup>19</sup>. L'absence de publicité autour des premiers mardis peut s'expliquer par différentes raisons. Tout d'abord, les réunions ont certainement eu un tour plutôt informel au départ. Mirabeau, comme nombre de riches seigneurs, recevait régulièrement ses amis dans ses résidences de Paris et du Bignon, où il passait ses étés. Le centre de gravité du mouvement physiocratique s'étant déplacé vers Paris depuis la mort de Madame de Pompadour en 1764, sa demeure est naturellement devenue un point de ralliement pour les disciples de Quesnay. Par ailleurs, les difficultés de Pierre Samuel Du Pont de Nemours à la tête du *Journal de l'agriculture*, puis son exclusion, ont certainement renforcé le besoin d'un lieu de réunion régulier. Toutefois, si l'on excepte ce périodique, le mouvement physiocratique est alors peu visible. Mirabeau, de loin l'auteur physiocrate le plus lu, n'a plus publié depuis la parution de la *Philosophie rurale* en 1763. L'année 1767 marque un tournant. Au mois de janvier, les physiocrates disposent à nouveau d'un périodique attitré avec les *Éphémérides du citoyen* dirigé par Nicolas Baudeau. Mais c'est évidemment la publication au printemps de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Le Mercier de la Rivière, un véritable succès de librairie, avec quelque 3000 exemplaires vendus en quelques mois, qui est décisive. L'ouvrage de Le Mercier de la Rivière est une publication de grande envergure intellectuelle et perçue comme telle par ses contemporains. Si l'enthousiasme cède ensuite le pas à la réprobation, en matière de notoriété littéraire et scientifique, un cœur de louanges ou un faisceau de critiques conduisent tout autant à une publicité inédite des thèses avancées et de leurs promoteurs. Par ailleurs, la version simplifiée de la *Philosophie rurale*, les *Éléments de la Philosophie rurale*, achevée depuis la fin de 1766, est enfin diffusée à l'automne 1767<sup>20</sup>. Ainsi, lorsque s'ouvre la seconde saison

<sup>17</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 janvier 1767.

<sup>18</sup> Le journal venait d'être retiré au physiocrate Du Pont de Nemours pour être confié à une équipe où figurait François Véron de Forbonnais, le plus important économiste opposant de la physiocratie.

<sup>19</sup> Dans sa lettre du 24 septembre 1771 de Cabris (lettre n° 22 du dossier de sources), Mirabeau informe Sacconay qu'il a conseillé à Gorani – « véritable et prétieux converty », d'après le courrier que ce dernier lui a adressé – de venir le voir : « on s'entraide, on se concerte ; ce fut le sentiment de ce besoin qui me fit il y a 5 ans instituer ces mardis. » Si Mirabeau compte ici en année calendaire, cela nous renvoie à 1767 sans plus de précision. S'il compte en saisons des mardis, comme nous sommes dans les commencements d'une nouvelle, cela nous renvoie à l'automne 1766.

<sup>20</sup> Sur les démêlés de cet ouvrage avec la censure, voir Gabriel Sabbagh, « The *Philosophie rurale* of Quesnay, Mirabeau, and Butré, after 250 Years », *Contributions to Political Economy*, n° 1, 2015, p. 111-112.

des mardis, les physiocrates sont sous les feux de l'actualité, leurs réunions constituent un évènement que l'on rapporte et que l'on commente. La première saison a donc été très fructueuse : le recrutement de l'abbé Baudeau et le lancement de la nouvelle formule de son journal, en sont directement issus, comme le souligne la lettre de Mirabeau à Sacconay du 6 décembre 1767. Les efforts individuels du marquis – et dans une moindre mesure, de Du Pont de Nemours – sont souvent invoqués pour expliquer la conversion de l'abbé Baudeau à la science économique. Il paraît plus juste de considérer qu'elle constitue la cristallisation d'une démarche collective qui s'affirme et qu'elle vient renforcer.

### LE « SALON ÉCONOMIQUE » DE MADAME DE PAILLY

Les assemblées économiques du marquis de Mirabeau, loin d'être un cénacle exclusivement masculin, sont ouvertes aux femmes. La mixité y prévaut comme dans tous les hauts lieux de l'espace mondain des Lumières dont les salonnières sont les pivots. Garantes de la politesse, elles ont en charge d'animer la conversation, de la relancer au besoin et de la contenir en sorte que les convenances soient respectées dans les échanges. Les salonnières doivent faire montre de ce talent si particulier qui consiste à mettre en valeur chaque invité, avec habileté et perspicacité. Ce talent requiert une bonne éducation, une curiosité et une appétence pour la culture et pour les nouveautés, une attention soutenue au cours des évènements, objets potentiels de discussions passionnées<sup>21</sup>. La présence d'une femme est indispensable dans la mondanité : elle fait les « honneurs de la maison », expression qui recouvre à l'époque un ensemble de normes qui régissent les conduites des élites du royaume. Mirabeau, étant séparé de la marquise son épouse – qui, au demeurant, ne possédait guère les qualités pour s'acquitter de ce rôle exigeant –, confie ce soin à Madame de Pailly, son amie de cœur depuis plusieurs années<sup>22</sup>. Alors qu'à Paris, Madame de Pailly loge au Luxembourg pour « garder les bienséances », le couple profite du relâchement qu'autorisent

<sup>21</sup> Sur les qualités des salonnières, voir en particulier les travaux d'Antoine Lilti précités et ceux de Dena Goodman, *Becoming a Woman in the Age of Letters*, Ithaca, Cornell University Press, 2009 et *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, coédité avec Elizabeth Goldsmith, Ithaca, Cornell University Press, 1995.

<sup>22</sup> Sur Madame de Pailly et sa relation avec Mirabeau, voir Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879, t. 2, p. 231-240 et le chapitre xxvii qui lui est dédié, p. 503-558. En dépit de son ton moralisateur et de ses imprécisions quant à ses sources, Loménie reste une référence indispensable. Les biographies les plus récentes de Mirabeau apportent peu de nouveaux éléments tangibles : voir Gilles Henry, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989, p. 147-148 et Humbert de Montlaur, *Mirabeau. « L'ami des hommes »*, Paris, Perrin, 1992, p. 153-158.

les séjours dans les résidences de campagne pour vivre plus librement au Bignon durant l'été<sup>23</sup>. Elle est d'autant plus libre que son mari Gabriel-François de Martines, seigneur de Pailly, officier suisse au service de la France, s'est retiré de l'armée et a regagné sa patrie dans le courant de 1767<sup>24</sup>. Surnommée la «belle Bernoise» dans le monde et la «chatte noire» – ou encore la «poule noire» – dans l'intimité, en raison de la couleur de ses tenues favorites, Madame de Pailly a visiblement bénéficié d'une éducation soignée. Le physiocrate Le Trosne la juge «vraiment philosophe», alliant «tous les agrements de son sexe à la profondeur et à la solidité de l'esprit»<sup>25</sup>.

Madame de Pailly, née Marie de Malvieux, est issue d'une famille protestante émigrée dans le Pays de Vaud après la Révocation de l'Édit de Nantes. Comme le confirment les lettres adressées à Sacconay, elle a quitté la Suisse en 1744<sup>26</sup>. Elle venait rejoindre, avec sa mère et sa sœur, un père contraint de s'installer en France après son bannissement par les autorités bernoises prononcé en 1743<sup>27</sup>. Les enquêtes entreprises pour retrouver la trace des Malvieux et l'acte de baptême de Madame de Pailly dans les registres de la ville de Berne ont échoué dans le passé. Dans les sources consultées sur l'affaire du bannissement, son père est parfois prénommé Théophile, confusion possible avec Samuel Théodore. En élargissant l'aire géographique de la recherche, nous avons trouvé trace d'une famille Malvieux, originaire de La Mure en Dauphiné, et installée dans le Pays de Vaud après 1685. Pierre Malvieux (1662-1732) et sa femme, Suzanne Barrier (1666-1740), ont plusieurs enfants nés en Suisse, dont un fils prénommé Samuel Théodore, né

---

<sup>23</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 1, p. 116 et t. 2, p. 510. Selon Loménie, elle loge au Luxembourg chez sa sœur, Madame Jarron. En fait, Madame de Pailly y obtient son propre logement dès 1762 (voir AN O/1/106, f° 285 (15 septembre 1762) et O/1/108, f° 21-22 (20 janvier 1764)). Mirabeau se montre moins soucieux que Madame de Pailly du «qu'en-dira-t-on». Voir par exemple la lettre à la comtesse de Rochefort en date de 1765 : «Frondez un peu la poule noire sur les bienséances enfarinées qui lui prohibent la résidence continue dans une maison dont la maîtresse a quatre-vingts ans [la mère du marquis] et le fils de famille cinquante.» (t. 2, p. 520)

<sup>24</sup> Les époux vivent dans une bonne entente. Sur Gabriel François de Martines, seigneur de Pailly (1701-1785), voir Cécile-Renée Delhorbe, «La Belle Bernoise de Mirabeau et son mari», *Gazette de Lausanne*, 28 septembre 1943 ; voir aussi Jean-Jacques Rousseau, *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1978, t. 31, la note i de la lettre 5496 (lettre de Mirabeau à Rousseau, 27 octobre 1766), p. 85.

<sup>25</sup> G. Le Trosne, Lettre à la Société économique de Berne, Orléans, 22 août 1767, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

<sup>26</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 avril 1767 et Paris, 07 mai 1767.

<sup>27</sup> Sur les circonstances de son bannissement, nous nous appuyons sur Hans Michel, *Die Ambassade des Marquis de Paulmy in der Schweiz von 1748 bis 1752: Beziehungen zwischen Frankreich und der Eidgenossenschaft in der Mitte des 18. Jahrhunderts*, Affoltern, J. Weiss, 1954, p. 188 et Franz Thormann, «Briefe Gabriel Albrechts von Erlach aus dem siebenjährigen Krieg, 1761 und 1762», *Neues Berner Taschenbuch*, n° 33, 1927, p. 158.

à Averdon le 1<sup>er</sup> juillet 1703<sup>28</sup>. Samuel Théodore Malvieux a épousé Françoise Sarah Fabre – l’acte de mariage fait défaut. Ils ont eu au moins deux filles, Suzanne Françoise, baptisée le 1<sup>er</sup> juillet 1723, et Jeanne Marie, baptisée le 2 décembre 1725<sup>29</sup>. Cette dernière est vraisemblablement la future Madame de Pailly. Les deux baptêmes ont été enregistrés à Genève. D’après le *Livre des habitants de Genève*, Samuel Théodore Malvieux est marchand et bourgeois de Lausanne, donc vaudois, même s’il réside à l’époque à Genève<sup>30</sup>. Sa qualité de marchand n’exclut en rien qu’il soit devenu par la suite capitaine commandant dans un régiment suisse. En effet, la levée des troupes et l’entretien d’une compagnie au service de la France sont un investissement lucratif qui procure une rente à leur propriétaire<sup>31</sup>. Le commandement militaire est alors assuré par un capitaine aguerri aux exercices militaires et à la conduite des troupes au combat. C’est probablement le cas pour Malvieux<sup>32</sup>. Ce dernier est capitaine du régiment Sury en Espagne en 1734, mais il vend sa compagnie en 1737 à Jean Daniel Polier de Bottens, originaire comme lui de Lausanne. En 1743, Malvieux est capitaine dans le régiment de Wittmer. « Waadtländer », autrement dit vaudois, Malvieux a contourné l’interdiction pour former sa compagnie. Cette contravention aux règles en vigueur qui donnent l’exclusivité aux citoyens de la ville de Berne pour la levée de troupes dans le canton, est dénoncée et l’oblige à l’exil en France. Les sanctions économiques qui

---

<sup>28</sup> Nous nous appuyons sur Max Schafroth, « Der Fremddienst: Kurzfassung eines Vortrages vor der Schweizerischen Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaften », *Revue suisse d’histoire*, n° 23, 1973, p. 73-87 [p. 84] que nous avons complété par une recherche sur le site *Généanet*.

<sup>29</sup> *Répertoire des baptêmes de la ville de Genève, registre 1714-1725*, f° 199, E.C. rép.1.12, accessible en ligne sur la base de données Adhémair (Archives d’État, République et Canton de Genève), <https://ge.ch/arvaegconsult>, consulté le 03 juin 2020. La date de décès de Madame de Pailly était jusqu’à présent indéterminée, on perdait sa trace après 1792. Nous avons retrouvé dans le fichier d’état civil reconstitué de la ville de Paris le décès d’une Jeanne Marie Malvieux en date du 4 thermidor an 8 (29 juillet 1800), voir <http://archives.paris.fr/s/5/etat-civil-reconstitue/>, consulté le 03 juin 2020.

<sup>30</sup> Alfred Perrenoud et Geneviève Perret, *Livre des habitants de Genève 1684-1792*, Genève, Droz, 1985, t. 2, p. 150 : Malvieux y figure en 1726.

<sup>31</sup> Cet investissement semble avoir été malheureux dans le cas de Malvieux. Dans sa lettre à Sacconay du 10 avril 1762 de Paris, Mirabeau écrit que Malvieux a investi tout son patrimoine pour monter sa compagnie et qu’il lui est « difficile de se déterminer à vendre 1’000 louis ce qui rend 6’000 lt de rente quand on n’a que cela pour subsister ».

<sup>32</sup> Il est certain que vers la fin de sa carrière, il fera appel à un tel dispositif. Atteint d’un rhumatisme goutteux, Malvieux a dû confier le commandement actif de sa compagnie pendant plusieurs années au moins à un capitaine qu’il rémunère. Voir M. Schafroth, « Der Fremddienst », *art. cit.*, p. 84 et la lettre de Mirabeau à Sacconay du 7 septembre 1760 de Paris citée ci-dessous ; Malvieux propose 2’400 livres pour le poste ou de verser une rente en prenant le « benefice, produit, et charges de la compagnie ». La lettre du 26 novembre suivant nous apprend que Malvieux a trouvé preneur sous ces dernières conditions et qu’il reçoit une rente de 4’000 livres. Son précédent capitaine n’était plus en état d’assurer son service et il doit le remplacer.

accompagnent son expatriation forcée dérangent ses affaires. Une fois gracié à la demande pressante de l'ambassadeur de France, le marquis de Paulmy, ses biens lui sont rendus en 1751, mais sans aucune compensation financière pour les pertes subies pendant ses huit années d'exil. Plus tard, le gouvernement français refusera de valider une partie de ses états de service et Mirabeau va se battre pour lui faire accorder une pension proportionnée à son ancienneté<sup>33</sup>. La demande n'aboutira pas du vivant de Malvieux, mais ses deux filles en bénéficieront grâce à l'intervention du duc de Nivernais, protecteur de Mirabeau<sup>34</sup>.

Madame de Pailly a donc vingt-neuf ans lorsqu'elle rencontre Mirabeau. Sa famille ne porte nullement la particule ni à La Mure ni en Suisse... et le lustre militaire de son père est avant tout affaire d'argent. La correspondance avec Sacconay permet de retracer l'évolution d'une relation intime du marquis qui, au-delà de l'anecdote, aura une incidence notable dans l'histoire de la physiocratie. Elle nous autorise déjà à avancer avec plus d'assurance que leurs premiers contacts remontent à l'année 1755<sup>35</sup>. Ce sont à l'origine des relations de bon voisinage entretenues avec la famille Malvieux : « je la connois depuis 12 ans, terme qui par différents apperçus m'a fait connoître tout l'antécédent de sa carrière attendu qu'elle n'avoit pas changé de domicile jusques là ; je luy ay vu soutenir et perdre mère excellente en tendresse, père qui estoit tout le contraire, placer très bien sa sœur, établir sa propre fortune, [...] et accomplir la bènédiction de sa mère dont les derniers mots furent va mon enfant tu ne manqueras jamais de rien. »<sup>36</sup> Mirabeau l'aurait ainsi connue avant qu'elle ne convole avec Monsieur de Pailly, de trente ans son aîné<sup>37</sup>. Ce mariage de raison la met à l'abri du besoin, la fortune de son père étant précaire.

Le marquis se montre longtemps discret sur leur relation et Madame de Pailly l'incite à le rester. Dans leur jeunesse, les deux amis échangeaient volontiers des confidences sur leurs aventures respectives<sup>38</sup>, la maturité venue, chacun s'en tient avant tout à informer l'autre des évènements marquants de

<sup>33</sup> Voir la « Note en faveur de M. de Malvieux, capitaine, à adresser au Maréchal de... », brouillon autographe de Mirabeau, non daté, conservé aux Archives nationales de France (fonds Mirabeau, M 784, n° 65) et ci-dessous l'aide qu'il demande à Sacconay. À l'époque, la compagnie de Malvieux a été incorporée depuis quelques années dans le régiment de Jenner.

<sup>34</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 2, p. 528-529. La lettre du duc de Nivernais, en date du 17 janvier 1763, laisse supposer que le père de Madame de Pailly est alors décédé.

<sup>35</sup> Cette date reposait en effet sur une seule source, une lettre de Mirabeau adressée à la comtesse de Rochefort le 19 juillet 1762 (L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 2, p. 511) : « Il y a sept ans que je reçois d'elle des lettres. »

<sup>36</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767.

<sup>37</sup> C.-R. Delhorbe, « La Belle Bernoise de Mirabeau et son mari », *art. cit.*, n'avait pas retrouvé trace de leur mariage et le situait à tort sans doute avant 1755.

<sup>38</sup> Voir par exemple la lettre de Mirabeau envoyée de Besançon en juin 1736 : « parle moy de ta conquete et je te parleray d'une vingtaine des deshonneurs complets dont j'auray été ouvrier dans ce paÿs cy, mais quand nous nous verrons nous parlerons raison. »



sa vie familiale. Sur la foi d'un nombre forcément limité de sources, les biographes de Mirabeau s'accordent sur l'importance de l'exil au Bignon, après la parution de la *Théorie de l'impôt* (1760), entre le 26 décembre 1760 et le 21 février 1761, une crise faisant office de catalyseur<sup>39</sup>. C'est une expérience amère pour le marquis, qui redoute de surcroît le tête-à-tête conjugal dans un lieu confiné : Madame de Pailly les rejoint dans leur campagne et soutient le marquis dans l'épreuve. Si leurs liens se renforcent sans aucun doute dans l'adversité, cet épisode a surtout pour conséquence d'en dévoiler l'existence. Mirabeau en fait alors état à son entourage, à une amie intime, comme la comtesse de Rochefort<sup>40</sup>. Madame de Pailly joue par ailleurs un rôle important d'intermédiaire entre Mirabeau et Quesnay<sup>41</sup>. La correspondance avec Sacconay donne d'ailleurs une illustration assez cocasse de l'importance de ces semaines-là. La première mention nominative de Madame de Pailly y apparaît dans un courrier du 31 décembre 1760, en marge de la lettre de Mirabeau : elle émane de la marquise de Mirabeau qui, en ses circonstances troublées, prend aussi la plume pour rassurer Sacconay. La bonne entente entre les deux femmes vole en éclats quelques mois plus tard. La relation entre Mirabeau et Madame de Pailly prend ensuite un tour plus « officiel » lorsque Geneviève de Vassans se résout à quitter le domicile conjugal en mars 1762 et accepte enfin en février 1763 une séparation à l'amiable que le marquis lui proposait de longue date<sup>42</sup>.

Si Mirabeau ne fait pas étalage ouvertement de ses bonheurs intimes à l'ancien compagnon de ses frasques, il lui en parle à mots couverts. Que Madame de Pailly soit la compatriote de Sacconay favorise les aveux. Le marquis lui annonce dès le 2 février 1757 qu'il a désormais une « liaison d'amitié avec une dame de [son] pays », leur relation a ainsi rapidement pris un caractère plus intime depuis leur rencontre deux ans plus tôt. L'attention que Mirabeau porte aux régiments suisses depuis 1756 est tout aussi révélatrice. Si les lettres des 3 juin et 16 décembre 1756 restent trop vagues pour être significatives, plusieurs datant de 1758 témoignent que les événements affectant la vie de Madame de Pailly sont alors une source de préoccupation pour le marquis. Le 9 mars 1758 Mirabeau réclame à Sacconay – membre du Conseil des Deux-Cents de Berne – des informations de première main sur les régiments levés en Suisse. C'est une « question », écrit-il, qui « intéresse beaucoup quelqu'un

<sup>39</sup> Auguste Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », publié dans le présent volume, souligne à juste titre cette convergence.

<sup>40</sup> Mirabeau la présente sans détour comme « son amie de cœur », autrement dit son amante, dans une lettre à la comtesse de Rochefort le 6 février 1761, voir L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*, t. 2, p. 517.

<sup>41</sup> Elle apparaît deux fois dans les échanges de lettres entre Quesnay et Mirabeau : F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, *op. cit.*, p. 1181 et 1206.

<sup>42</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*, t. 2, p. 531.

a qui je suis fort attaché et a qui je dois l'être». Les motifs avancés<sup>43</sup> pour justifier une demande susceptible de conduire Sacconay à rompre son devoir de réserve écartent l'hypothèse d'un intérêt en lien avec sa production scientifique, même s'il y trouve ensuite, comme souvent, matière à des réflexions et à des considérations plus générales sur le militaire et la politique<sup>44</sup>. Par ailleurs, Mirabeau joint à sa lettre une «petite ode» rédigée l'année passée sur les instances des «suisses qui sont à Paris». C'est là encore un autre indice probant de son attachement à la fille des Malvieux, puisque ce texte, aujourd'hui disparu, marque son retour, lui précise-t-il, à la versification après douze ans d'abstinence. Enfin, le 2 juin 1758, les questions qu'il pose à Sacconay se font plus précises et font l'unique objet d'une courte missive. Là encore le marquis souligne que «tout l'intérêt que je prends a cecy ne part que de celui qu'y ont des personnes qui me sont chères»<sup>45</sup>. Or les deux questions concernent l'une le régiment de Monsieur de Malvieux, l'autre celui de Monsieur de Pailly. Mirabeau s'inquiète, d'une part, des nouvelles alarmantes sur le revenu des fonds bernois bloqués à Londres et à Leipzig après l'engagement du régiment de Jenner dans les combats de la Guerre de Sept Ans et, de l'autre, que les autorités de Berne aient pris ombrage de la capitulation pour la levée des troupes du régiment de l'évêché de Bâle au service de France, créé après de longues négociations. Monsieur de Pailly est un des commandants de ce nouveau régiment suisse<sup>46</sup>. Toutefois, à la fin des années 1750, Madame de Pailly n'est encore qu'une des nombreuses relations féminines du marquis<sup>47</sup>.

Lorsque Monsieur de Malvieux souhaite recruter un nouveau capitaine pour sa compagnie en septembre 1760, Mirabeau sollicite Sacconay afin de trouver «un bon sujet du canton (il importe qu'il soit du Pays de Vaud ou de Berne) qui ait les qualités requises pour être admis». Le marquis lui réclame le secret dans les négociations et lui tait le nom du propriétaire de la compagnie et celui de sa fille. Mais il y fait directement allusion et joint à sa lettre la copie

---

<sup>43</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1758 : «ma célébrité actuelle dont je fais grand cas relativement aux gens [...] me met souvent à même de raisonner sur des objets qui passent d'autant plus mon intelligence que la plupart demandent les notions du courant auxquelles je n'ay aucun droit, pour en raisonner; mais on m'attaque par des mémoires, des questions et des consultations.»

<sup>44</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758 et Paris, 31 juillet 1758 (lettre n° 12 du dossier de sources).

<sup>45</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 juin 1758.

<sup>46</sup> Monsieur de Pailly est commandant de bataillon avec rang de lieutenant-colonel dans le régiment suisse d'infanterie, dit de Porrentruy au moment où Mirabeau écrit et baptisé peu après régiment d'Eptingen ou d'Eptinge : C.-R. Delhorbe, «La Belle Bernoise de Mirabeau et son mari», *art. cit.*

<sup>47</sup> La marquise de Mirabeau dédouanera d'ailleurs Madame de Pailly d'être responsable de la crise que traverse le couple en 1758. Mirabeau avait déjà suggéré une séparation à ce moment-là : L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 2, p. 512. Il est probable que la personne incriminée soit alors Madame Bontemps.

d'une note rédigée par cette dernière. Il confie alors à Sacconay la forte impression qu'elle lui fait : cette « femme que vous connoitrès peutêtre cet hyver, mais pas assès si vous n'étiès prévenu ; je ne vous en diray qu'un mot c'est l'être le plus vaste que j'aye connu en ma vie et qui fait le plus d'honneur à l'humanité. »<sup>48</sup> Au printemps 1762, Mirabeau demande à nouveau l'aide de son ami. Il se montre pressant car l'héritage de Madame de Pailly est cette fois-ci en jeu : « vous m'obligerès sensiblement si vous pouvès me faire cette affaire et dépouillant toute affection bernoise adopter celle de votre amy qui est le vendeur. »<sup>49</sup> Monsieur de Malvieux s'est résolu à vendre sa compagnie et le contexte est hostile : le nouveau colonel du régiment, en poste depuis le 16 janvier 1762, Abraham d'Erlach, baron de Riggisberg, est un « homme dur et intéressé »<sup>50</sup>. Le 20 avril Mirabeau écrit à Sacconay qu'il a obtenu la permission des personnes concernées « sur ma parole et sur votre réputation » de dévoiler leur identité, mais entre-temps Sacconay lui a fait comprendre qu'il a deviné de qui il s'agissait... Mirabeau n'a encore jamais dévoilé le nom du mari de Marie de Malvieux dans une de ses lettres lorsqu'il lui annonce le 3 mai 1764 : « M<sup>e</sup> de Pailly qui retourne dans son paÿs m'a dit qu'il vous verroit en passant ; ma première idée a été de luy remettre une lettre pour vous et puis il m'a dit qu'il passoit par Strasbourg et j'ay pensé que cela retarderoit beaucoup. »<sup>51</sup> Sacconay montre ainsi qu'il n'est pas dupe des relations intimes de Mirabeau et des arrangements qui les protègent aux yeux du monde.

Aussi, à la faveur du voyage de Madame de Pailly en Suisse, Mirabeau la présente de manière explicite à Sacconay. Après lui avoir annoncé l'arrivée prochaine de l'une de ses compatriotes<sup>52</sup>, il lui livre enfin son nom, le 7 mai :

---

<sup>48</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 septembre 1760. La courte note de Madame de Pailly est une copie établie par Garçon, le secrétaire de Mirabeau. Elle précise que la place rapporte 2'400 livres environ par an et que la compagnie n'est pas endettée. Le 26 novembre suivant, Mirabeau demande à Sacconay d'arrêter ses démarches : « Je ne me suis pas haté, mon cher Sacconay de répondre a votre lettre du 29 du mois passé, parce que la commission principale, sur les éclaircissements de laquelle vous avès été exact, ne peut avoir lieu. on a offert 4'000 lt de rente de la compagnie en question au propriétaire par conséquent les offres que vous avès en charge de faire, n'allant qu'à la moitié, il est inutile d'en discuter d'avantage. »

<sup>49</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mars 1762. Le 25 février précédent, Mirabeau l'avait consulté sur les dispositions dans les lois suisses pour l'émancipation des filles majeures « dont l'une est mariée par un père officier ». L'avenir financier de Madame de Pailly se règle aussi par une pension de 1'000 livres obtenue en 1763 « à titre de réserve » sur celle de 2'400 livres accordée à son mari ; elle reçoit 500 livres supplémentaires après sa mort en 1785 en tant que veuve : *État nominatif des pensions sur le trésor royal*, Paris, 1790, t. 2, p. 114.

<sup>50</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 avril 1762.

<sup>51</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 mai 1764 (lettre n° 17 du dossier de sources).

<sup>52</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 avril 1767 : « adieu mon cher Sacconay j'espère que vous vous entretiendrés de moy cet été avec une de vos compatriotes que vous nous cédates il y a 23 ans, femme qui fait honneur a son paÿs et a son sexe qui fut belle simple et sage et qui l'est encor : vous connoissès mon cœur l'un et l'autre et en sa faveur votre amitié qui m'honore fait grace a mes défauts. »

«la compatriote dont je vous ay parlé est M<sup>e</sup> de Pailly femme de M<sup>r</sup> de Martines de Pailly colonel; vous nous l'envoyates il y a 23 ans, belle sage simple, et nous vous la renvoyons telle, sauf les nuances de l'age et de l'expérience.»<sup>53</sup> Il informe ensuite Sacconay, à l'occasion du départ le 21 juillet de son amie, qu'elle emporte avec elle les *Éléments de la philosophie rurale* pour les lui remettre. Au retour de Madame de Pailly à Paris, Mirabeau s'empresse d'en avertir Sacconay. Dans la lettre du 30 septembre 1767, on apprend qu'elle a visité ce dernier, qu'elle rencontrait alors pour la première fois, rencontre qui s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse. Les présentations étant faites, le marquis s'autorise à lui brosser un portrait de sa compagne qui enrichit les plus connus envoyés à la comtesse de Rochefort ou ceux laissés par des physiocrates<sup>54</sup>. Il lui écrit notamment: «je n'ay de ma vie connu personne qui scut estre mieux partout tout ce qu'il faut être sans cesser d'être elle même.»<sup>55</sup> Madame de Pailly, en particulier, a su parfaitement intégrer la troupe des économistes qui gravite autour de Mirabeau.

Madame de Pailly est rentrée à temps pour assister au mardi qui se tient le 29 septembre 1767<sup>56</sup>. Il est même possible que Mirabeau ait attendu son retour pour lancer formellement la nouvelle saison des assemblées économiques. La lettre que Mirabeau adresse peu après à Sacconay le 6 décembre 1767 est une source essentielle pour appréhender le fonctionnement des mardis et le confronter à ceux d'autres institutions similaires des Lumières. Nous la connaissons déjà: Mirabeau envoie en effet le long extrait qui nous intéresse, quinze jours plus tard, à Jean-Jacques Rousseau et la correspondance de ce dernier est accessible de longue date<sup>57</sup>. *L'Ami des hommes* a offert asile au philosophe réprouvé, le 27 octobre 1766, mettant à sa disposition un vaste choix de demeures qu'il possède en Provence, en Angoumois, en Limousin et aux environs de Paris. À son retour d'Angleterre, différé de plusieurs mois, Rousseau s'installe pour deux semaines, en juin 1767, dans une maison que le marquis possède depuis peu à Fleury-sous-Meudon, avant de finalement trouver refuge au château de Trye. Les deux écrivains engagent pendant cette période un dialogue épistolaire de haute tenue et se trouvent des

<sup>53</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 mai 1767.

<sup>54</sup> La correspondance de Mirabeau et la comtesse de Rochefort est une des principales sources exploitées par Louis de Loménie (*Les Mirabeau, op. cit.*) Pour les physiocrates, voir en particulier le témoignage de Pierre Samuel Du Pont de Nemours, *The Autobiography of Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Wilmington, Scholarly Resources Inc., 1984, p. 267.

<sup>55</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767.

<sup>56</sup> *Ibid.*: «M<sup>e</sup> de Pailly arriva le mardy de bonne heure et a propos pour estre embrassée ou saluée par les oeconomistes assemblés ce jour là chex moy.»

<sup>57</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Ralph Leigh (éd.), 52 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 34, p. 251-255.

terrains d'entente<sup>58</sup>. Mirabeau s'efforce d'amener le philosophe à reconnaître la force de l'évidence des vérités économiques découvertes par Quesnay et leur importance en matière d'organisation sociale et politique, dont Le Mercier de la Rivière a récemment fait la démonstration dans son livre<sup>59</sup>. La chronique d'un mardi exemplaire, au style vivant et attrayant, avec la pincée d'humour indispensable, a également une portée édifiante dans l'envoi au philosophe genevois. Après comparaison des deux versions, la copie transmise à Rousseau est fidèle au texte original envoyé à Sacconay, Mirabeau ne l'a pas retouchée et il l'informe honnêtement qu'il n'en est pas le premier destinataire<sup>60</sup>. Nous savons désormais que ce mardi d'anthologie a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1767<sup>61</sup>.

Le déroulement du mardi quelque peu houleux, rapporté à Sacconay le 6 décembre 1767, donne toute la mesure du rôle essentiel qui est dévolu à Madame de Pailly lors de la tenue de ces mardis. La veille, Mirabeau s'est rendu dans une « assemblée chez des parents », que nous pouvons aujourd'hui identifier comme étant les Castellane, un couple intime de cousins<sup>62</sup>. S'y trouve présent le principal contradicteur des théories physiocratiques, François Véron de Forbonnais, et Mirabeau, pris au jeu de leur conversation mondaine, décide de l'inviter à la prochaine assemblée économique qui va se réunir. Le marquis se garde d'en avertir les participants, libres d'ordinaire de débâter à leur guise contre le « chef de [leurs] antagonistes ». L'arrivée de Forbonnais provoque l'ahurissement escompté : « les uns se crêtent, les autres murmurent. » Le maître de maison se doit alors de veiller à ce que le placement des invités à table garantisse la convivialité indispensable à la bonne tenue du repas : « je fais en sorte qu'il soit auprès de M<sup>e</sup> de Pailly, de Schmid

---

<sup>58</sup> Leur correspondance prend fin en mars 1768, par une dernière lettre du marquis en date du 15 et restée sans réponse connue. Sur les points de convergence entre Mirabeau et Rousseau, voir Michael Kwass, « Consumption and the World of Ideas : Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », *Eighteenth-Century Studies*, n° 2, 2004, p. 187-213.

<sup>59</sup> Pour l'initier à la science économique, Mirabeau lui a entre autres transmis la *Philosophie rurale* (1763) corédigée avec Quesnay (Lettre de Rousseau du 24 juin 1767), *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Le Mercier de la Rivière (Lettre de Rousseau du 26 juillet 1767), « la petite brochure du *Droit naturel* de l'abbé [Baudeau] » (Lettre de Mirabeau du 6 août 1767).

<sup>60</sup> « Pour vous prouver comment je suis capable de tomber dans des pièges contentieux je fais transcrire au bas de cette lettre un article de lettre écrite à mon ancien ami Quesnay [sic pour Sacconay] ou je lui peins une scène économique de ce genre » (V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, *op. cit.*, p. 251). La lettre de Mirabeau est autographe, la copie de la chronique du mardi du 1<sup>er</sup> décembre 1767 est de la main de son secrétaire Garçon, avec des corrections autographes.

<sup>61</sup> Le 6 décembre, date à laquelle Mirabeau écrit Sacconay, est un dimanche.

<sup>62</sup> Gaspard Boniface Constantin, vicomte de Castellane (1707-1779) et son épouse Renée de Fournier de Varennes (1722-1781), marraine de son fils cadet André Boniface : Dauphin Meunier, *La Comtesse de Mirabeau d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1908, p. 141, 192, et 354. Les Castellane recevaient Forbonnais : Pierre-Victor de Malouet, *Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils le Baron Malouet*, Paris, Didier et C<sup>ie</sup>, 1868, t. 1, p. 77-78.

d'Auenstein<sup>63</sup>, votre compatriote, bonne et sage tête, et des gens de marque toujours plus décents que les autres. Je garde a mon bout le petit peuple murmurant.» Ce choix est doublement révélateur de la dimension mondaine des mardis que nous avons évoquée. Être assis auprès de Madame de Pailly met Forbonnais à l'honneur et lui réserve la perspective d'une conversation agréable et sans arrière-pensée. La distribution des autres places nous dévoile la persistance des distinctions sociales entre les convives des mardis, même si la mondanité en rend la coexistence possible et supportable dans un même espace. Les «gens de marque» ont une «décence» dont le marquis estime dépourvus les physiocrates ordinaires et les plus combattifs sur la scène littéraire, en premier lieu l'abbé Baudeau qu'il prend soin de garder auprès de lui, à l'autre bout de la table.

Ce long récit nous a permis d'établir que les mardis de Mirabeau s'apparentent en premier lieu à un «salon», cette institution centrale de la mondanité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tel n'était pas le cas pour les réunions tenues dans l'entresol de Quesnay, du temps de la marquise de Pompadour, qui fonctionnaient sur un autre mode<sup>64</sup>. Les assemblées économiques ont une organisation plus formelle et reproduisent les codes de la sociabilité salonnière. Que celle-ci soit ouverte aux innovations intellectuelles des Lumières ne doit pas occulter le système de protection, de réputation et de distinction sociale qui est à l'œuvre dans les salons de la capitale. Antoine Lilti en a analysé les mécanismes et souligné la perdurance<sup>65</sup>. Le salon est un «espace intermédiaire» entre trois mondes : celui de la République des Lettres, celui des élites de la capitale et celui de la Cour, ces deux derniers ayant été à tort longtemps pensés comme distincts et isolés l'un de l'autre<sup>66</sup>.

Les assemblées économiques de Mirabeau ont plusieurs caractéristiques communes avec celles des salons parisiens, à commencer par leur jour dédié et leur régularité. Leur saisonnalité est la même : les mardis s'interrompent pendant la période estivale, plus ou moins longue, lorsque le marquis quitte la capitale pour sa résidence à la campagne – au Bignon – ou pour séjourner dans

---

<sup>63</sup> Sur le savant suisse Georges Ludwig Schmid von Auenstein (1720-1805), voir Istvan Hont, «Correcting Europe's Political Economy: the Virtuous Eclecticism of Georg Ludwig Schmid», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 390-410; Thérèse Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020. Voir aussi sa relation du mardi qui a lieu le 29 septembre 1767 dans les extraits de son journal traduits et publiés par Hans Ulrich Seifert, «Banquets de philosophes : Georges Louis Schmid chez Diderot, d'Holbach, Helvétius, et Mably», *Dix-huitième siècle*, 1987, p. 229. Le manuscrit de ce journal a malheureusement disparu et Seifert s'appuie sur une édition du XIX<sup>e</sup> siècle qui n'est peut-être pas fiable, comme il en avertit le lecteur.

<sup>64</sup> Sur la sociabilité des premiers temps de la physiocratie, voir L. Charles et C. Théré, «The Writing Workshop of François Quesnay and the Making of Physiocratie», *History of Political Economy*, n° 1, 2008, p. 1-42.

<sup>65</sup> A. Lilti, *Le Monde des salons*, op. cit. ; A. Lilti, «Sociabilité et mondanité», art. cit.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 423.

ses terres provinciales. Les assemblées économiques ont pour cadre un hôtel aristocratique parisien et leur hôte y fait régner les usages mondains auxquels il est rompu. Les participants reçoivent un billet d'invitation leur confirmant la prochaine tenue du mardi. Ce dernier commence par un déjeuner et ce repas pris en commun instaure une relation asymétrique entre certains des convives et le maître de céans. Leur appartenance sociale est du même ordre que celle des salons. Les assemblées économiques se composent d'aristocrates, frayant avec des hommes de lettres et de sciences, sans oublier un contingent d'abbés plus ou moins désargentés. Ce 6 décembre 1767, Mirabeau s'enorgueillit auprès de Sacconay de recevoir des «magnats», sans les nommer toutefois<sup>67</sup>. La participation des nobles au mouvement physiocratique est une stratégie essentielle mise en œuvre par les chefs de l'école, les mardis en sont un des instruments privilégiés en attirant un concours de gens de mérite et leurs héritiers en voie de le devenir. Le marquis insiste d'ailleurs auprès de Sacconay sur la présence de la jeunesse bien née, c'est un gage de voir se répandre dans la société, et un jour triompher, les principes physiocratiques. Enfin, les mardis captent une partie du flot des visiteurs étrangers de marque – Benjamin Franklin ou le prince évêque de Wilna, Ignace Massalski – que se disputent les salonnières : ils «viennent voir le baton flottant sur l'onde», expression maintes fois reprise par les historiens de la physiocratie et dont Sacconay aura la primeur<sup>68</sup>. L'accueil des voyageurs de passage dans la capitale et des étrangers de renom séjournant plus longuement en France – les diplomates en particulier, «c'est la qu'un ambassadeur de Russie est venu prendre La Rivière» lui dit-il fièrement<sup>69</sup> – vient fermement enraciner les mardis dans la topographie mondaine de Paris. Il en fait un lieu en vogue, il lui donne un éclat qui assure une publicité inédite à la nouvelle science économique dans le «monde» et au-delà, auprès d'un public plus large, friand des événements mondains et qui en suit le cours.

La «scène économique», que Mirabeau restitue avec sa verve coutumière à l'attention de ses deux correspondants suisses, s'inscrit dans un contexte exacerbé de conflits, médiatisés par l'imprimé, auxquels se livrent les physiocrates avec leurs critiques<sup>70</sup>. Or, Sacconay comme Rousseau, qui les redoutent

<sup>67</sup> Sur les principaux aristocrates fréquentant les mardis, voir L. Charles et C. Théré, «The Physiocratic Movement», *art. cit.*, p. 66.

<sup>68</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>69</sup> Il s'agit de Dimitri Alexeievitch Galitzine (1738-1803), voir Bernard Herencia, «Le séjour du physiocrate Le Mercier de la Rivière en Russie (1767-1768)», *Dix-Huitième Siècle*, 2012, p. 621-658. Sur la dimension internationale de la physiocratie, nous renvoyons aux récents travaux de T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*

<sup>70</sup> Sur les controverses entre les physiocrates et leurs opposants, voir S. Kaplan et S. Reinert (éd.), *The Economic Turn*, *op. cit.* ; S. Kaplan, *Raisonner sur les blés*, *op. cit.* ; Gérard Klotz, Philippe Minard et Arnaud Orain (éd.), *Les Voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017 ; A. Orain, «To Mock and Instruct. A Cultural Opposition to Physiocracy (1760-1790)», *European Journal of the History of*

et en réprovent les excès, ont interrogé Mirabeau sur son engagement dans ces polémiques<sup>71</sup>. Le marquis confie à Sacconay qu'il les croit dispensables et qu'à l'opposé de François Quesnay, il pense que la controverse n'est pas nécessaire pour assurer le triomphe de la vérité :

quand a ce que vous dites des guerres de plume ; j'ay été parfaitement de votre avis. notre maitre a tous l'inventeur du tableau oéconomique [...] qui comme de droit a parmy nous la considération due a son age a son mérite et a la profondeur de son génie étoit et est peutêtre encore dans l'erreur, car ce génie tenace ne revient pas plus des erreurs que des véritès, croyoit dis je que sans débat la chose tomberoit<sup>72</sup>

À Quesnay qui persiste à penser que les discussions et les disputes sont toujours fertiles, qu'elles sont structurelles du champ littéraire et scientifique à la manière dont Bourdieu les formalisera<sup>73</sup>, Mirabeau oppose plusieurs arguments. Un des principaux est de considérer que les physiocrates ayant déjà à répondre des faits qui démentent leurs thèses économiques, nul besoin est d'entretenir la contradiction sur des points de doctrine ou de théorie. Mirabeau y voit par ailleurs un risque de dérouter les lecteurs déjà acquis à la physiocratie et d'instiller le doute dans leurs esprits : « c'est un grand mal que de vouloir les exposer au venin. » Si la position de Mirabeau est en phase avec sa production littéraire après 1767, elle est certainement loin d'être partagée au sein des physiocrates, d'autant plus que Quesnay, dont le prestige reste éminent, les encourage dans cette voie<sup>74</sup>. D'où ce « coup de tête » audacieux du marquis pour briser les lignes que représente l'invitation de Forbonnais à une assemblée économique, autrement dit un point de ralliement des adeptes de la nouvelle

---

*Economic Thought*, n° 3, 2015, p. 383-419 ; L. Charles et C. Théré, « Jeux de Mots, Narrative and Economic Writing : The Rhetoric of Anti-Physiocracy in French Economical Periodicals (1764-1769) », *European Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2015, p. 359-382.

<sup>71</sup> Dans cette lettre du 7 décembre 1767, Rousseau lui avait écrit le 12 décembre 1767 : « Vous voilà donc embarqué tout de bon dans les guerres littéraires. Que j'en suis affligé, et que je vous plains ! », *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, p. 237-238. Rousseau répond à la lettre de Mirabeau du 20 décembre 1767 le 13 janvier 1768 : « Je vous plains du fond du cœur des tracassés où vous êtes ; car quoi que vous en disiez, je vous vois embarqué, sinon dans des querelles littéraires, au moins dans des querelles économiques et politiques ; ce qui seroit peut-être encore pis s'il étoit possible » (*ibid.*, p. 22). Sur les conflits autour de Jean-Jacques Rousseau et de son œuvre, voir la synthèse récente d'Ourida Mostefai, *Jean-Jacques Rousseau écrivain polémique. Querelles, disputes et controverses au siècle des Lumières*, Leyde, Brill, 2016.

<sup>72</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>73</sup> Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992. Voir également, même s'il concerne le champ littéraire des périodes postérieures aux Lumières, l'article stimulant de Jean-Pierre Bertrand, Denis Saint-Amand et Valérie Stiénon, « Les querelles littéraires : esquisse méthodologique », *Contextes*, n° 10, 2012.

<sup>74</sup> En effet, à partir des *Éléments de la Philosophie rurale*, Mirabeau écrit plusieurs ouvrages destinés à un public non spécialisé, dont plusieurs dialogues, qui visent à instruire ses lecteurs.



science, un espace de l'entre-soi scientifique nécessaire à la construction collective de ce nouveau savoir. Forbonnais fréquentant le monde, comme nombre de physiocrates, la polémique doit rester à sa porte et laisser le cours libre aux relations mondaines. Mirabeau en établit les conditions de possibilité en prenant l'initiative de rompre l'isolement de Forbonnais consécutif à son arrivée. La maison des Castellane, ouverte à ce dernier, est en premier lieu un espace appartenant à la sphère familiale du marquis, un espace qui se doit de lui marquer sa solidarité :

dès qu'il me vit il se rencoigna et demeura seul. je n'aime pas mes ennemis et je tue tout de suite tout ce qui ressemble a cela le moins du monde. faisant d'ailleurs reflexion que jetois en force, le sentiment du droit des gens aida a mon gout meurtrier et je fus droit a mon homme et nous voila a causer de l'opéra nouveau, luy tout aise d'avoir aux yeux de l'assemblée l'air de si bon accord avec moy ; il disserte avec beaucoup d'esprit, après luy en avoir donné le plaisir<sup>75</sup>

En invitant son opposant, Forbonnais, à un mardi et en lui offrant un « dîner » économique sans anicroche, Mirabeau endosse les codes de courtoisie et de modération dans l'expression des différends littéraires et scientifiques, également en vigueur, rappelons-le, dans d'autres espaces des Lumières que la mondanité : il est au cœur de la sociabilité académique et censé prévaloir dans les rapports entretenus au sein d'une République des Lettres idéale, pacifiée, fraternelle et solidaire<sup>76</sup>. Toute attaque personnelle, humiliante et injurieuse à l'égard de l'auteur est bannie, de même que la ridiculisation outrancière de ses écrits et de sa pensée : la critique doit rouler, avec les ménagements requis, sur les idées et les opinions, la véracité des faits et la validité du raisonnement, la qualité du style. Il va sans dire qu'une telle règle est loin d'être respectée dans l'imprimé et que les lecteurs s'en divertissent !

Dans le récit adressé à Sacconay et à Rousseau, Mirabeau s'attache à dédouaner les physiocrates de l'origine du conflit. Il contraste à dessein la lourdeur de la charge critique de leur adversaire et la riposte mesurée et raisonnée de ses victimes :

Forbonnais le chef de nos antagonistes qui a forgé longtemps et obscurément et insidieusement un ouvrage sous le titre d'*observations oéconomiques* dont tout l'objet est de fronder le tableau oéconomique et de ridiculiser ses fondateurs et ses adeptes. aigri primitivement par la chute de la vielle cuisine dont il étoit le Coryphée depuis son livre des *éléments du commerce*, par esprit d'état étant fils de commerçant, par sa chute ayant été a son [dam] employé sous Silhouette dans les finances, par son orgueil qui est son seul vice mais bien fort ; il s'est empoisonné encor du répercuter de ses propres traits ; il farcit en anonyme, le *journal*

<sup>75</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>76</sup> Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS, 1978 ; A. Lilti, « Sociabilité et mondanité », *art. cit.*, p. 434.

*d'agriculture* abandonné, de sarcasmes et souvent d'injures, et redressé de main de maître par l'abbé Baudeau dans toutes ses assertions<sup>77</sup>

Si Mirabeau dénigre sans vergogne le principal critique de la science économique des physiocrates, le caractère privé de la lettre l'y autorise, même si celle-ci a d'autres lecteurs que leur destinataire. Notons enfin la restitution du comportement de l'abbé Baudeau « toujours discutant et jamais disputant », pris régulièrement de scrupules sachant qu'il a sous presse un texte qui « écrase » son interlocuteur<sup>78</sup>. La mondanité réclame une dose d'hypocrisie et de feinte qui est loin d'être accessible à tous.

### LES MARDIS COMME ESPACE DE DÉBAT SCIENTIFIQUE

Toutefois, les mardis économiques de Mirabeau ne peuvent être complètement assimilés aux autres salons parisiens, notamment aristocratiques. Le marquis conserve d'ailleurs un autre jour – le vendredi – pour recevoir son cercle d'amis aristocrates des deux sexes, des assemblées purement récréatives, contrairement aux assemblées économiques<sup>79</sup>. Lors des mardis, lectures et discussions font suite au déjeuner et durent tout au long de l'après-midi et de la soirée. Si un caractère mondain y règne encore, il n'interdit en rien que s'instaure le climat d'égalité nécessaire aux échanges intellectuels. Contrairement aux lectures ayant cours dans les salons, qui restent pour l'essentiel dans le registre de la distraction, aussi philosophique soit-elle, celles effectuées dans les mardis de Mirabeau ont une double portée scientifique et pédagogique, qui échappe complètement à l'univers mondain. Les assemblées économiques constituent une instance de validation, d'initiation et de pratique de la nouvelle science économique. Elles procurent un espace de discussion et de concertation indispensable à la construction collective d'un nouveau savoir scientifique comme à la mise en œuvre des stratégies de diffusion de ce savoir. Comme Grimm le souligne, les physiocrates forment une « société de cultivateurs, d'économistes politiques, qui n'ont écouté que la vocation de leur patriotisme, et qui n'ont d'autre titre de s'occuper de la chose publique que leur zèle pour son bien », indépendante des « sociétés royales que le gouvernement autorise et protège »<sup>80</sup>.

Les mardis ont aussi pour objectif de contenir et d'apaiser les éventuelles tensions qui ne manquent pas de naître entre les physiocrates. Ils procurent à Mirabeau un contrepoids en cas de désaccord avec le maître. La lecture des

<sup>77</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>78</sup> Il s'agit de la recension critique de la nouvelle édition des *Éléments du commerce*, Paris, Durand, 1767, publiée dans les *Éphémérides du citoyen*, 1767, t. 9, p. 182-204.

<sup>79</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Antoine de Mirabeau, [s.l.], 16 juillet 1767, in L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*, t. 2, p. 262-263.

<sup>80</sup> F. Grimm, *Correspondance littéraire*, *op. cit.*, lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1767.

*Leçons œconomiques* dans les derniers mois de 1768 en donne une bonne illustration. Quesnay, auquel Mirabeau a soumis son premier brouillon, trouve la forme du catéchisme choisie par Mirabeau aride et finalement d'une pédagogie peu adaptée à la science économique. Au cours d'une des lectures à laquelle Quesnay n'assiste pas, le marquis fait part des remarques du Docteur à l'assemblée, qui les rejette...<sup>81</sup> L'existence des mardis lui permet ainsi de passer outre une partie des critiques de son mentor, ce qu'un tête-à-tête exclusif rendrait plus problématique. Mirabeau n'en reste pas moins attaché, nous le savons, aux annotations «griffonnées par la précieuse patte du Docteur» et il lui soumettra tous ses textes jusqu'à la veille de sa disparition<sup>82</sup>.

Mais les conflits les plus importants concernent les disciples entre eux. La correspondance entre Mirabeau et Sacconay confirme en particulier la relation ambivalente que le marquis entretient avec le jeune Du Pont de Nemours. Une défiance croissante s'instaure entre eux au fil des divergences de fond et de forme sur certains aspects de la physiocratie. Le «petit élève» a des velléités d'indépendance et il tisse des liens avec le parti philosophique que le marquis méprise largement, contrairement à Quesnay. Mirabeau confie ainsi à Sacconay – dans une lettre du 6 septembre 1768 – que Du Pont de Nemours et le jeune duc de Saint-Mégrin lui ont caché avoir fait un crochet par Ferney au cours de leur récent périple dans le royaume<sup>83</sup>. Le marquis, qui désapprouve un voyage entrepris alors que le «petit élève» devait se charger des *Éphémérides du citoyen*, fulmine d'apprendre – en outre après coup – que les deux compères ont sacrifié au rituel des voyageurs philosophes et ont rendu visite à «un célèbre ennemy des hommes»<sup>84</sup>. Il lui en garde durablement rancune. Lorsque leur désaccord se creuse, il se laisse aller à brosser un portrait au vitriol de Du Pont de Nemours :

c'est une tête mal timbrée, qui fut autrefois pensionnaire de Fernet qui me vint, me croyant un persécuté, car vous connoissés la sorte d'enthousiasme et d'ame timorée des têtes faussées. nous en primes soin, comme du 1<sup>er</sup> qui mordoit, et d'ailleurs quand on veut faire révolution, il ne faut pas s'attendre a avoir

<sup>81</sup> F. Quesnay, Lettre à Mirabeau, [s.l.], non datée, in *Œuvres économiques complètes*, op. cit., p. 1222-1223.

<sup>82</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mai 1773 : Mirabeau atteste que Quesnay a relu et annoté *L'Instruction populaire*.

<sup>83</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 septembre 1768 : «il vient de passer rapidement dans vos contrées deux de nos principaux élèves, Du Pont qui est le 1<sup>er</sup> et le jeune duc de St Mègrin fils du duc de la Vauguion, jeune homme de la plus solide espérance [...] je n'ay pu vous les annoncer, car ils m'ont caché ce crochet qui est une maniere de tour de jeunesse, pour aller faire a une visite de curiosité a un célèbre ennemy des hommes et qu'ils scavoient bien que je n'approuverois pas. ils m'ont mandé qu'ils alloient voir le sage Schmid et j'ay scu par ailleurs leur détour, sur lequel je me suis contenté de leur mander qu'alors qu'ils voudroient faire a mon inscu quelque chose, autant vaudroit supprimer cette chose là.»

<sup>84</sup> Sur la profonde aversion de Mirabeau à l'égard de Voltaire, voir aussi la lettre à Sacconay du 19 juin 1777, de Paris : «Au reste si vous [le gouvernement de Berne] achetés Versoy achetés Fernet aussy et le viellard qui y dessèche, ne fut ce que pour en faire de la mort aux rats.»

d'abord les gens sages ; je l'ay toujours contenu depuis ; mais l'orgueil, le vague des idées, l'opiniâtreté etc. ne sont pas de prise aisée ; je l'ay pourtant encor admonesté en particulier et fortement comme il sortoit de la séance, et luy ay prédit qu'un jour il demeureroit hors de rang<sup>85</sup>

Mirabeau écrit sous le coup de la colère. Lors de ce mardi 27 avril 1773, il a lu le *Dialogue* destiné à être imprimé – à Lausanne, chez Grasset, libraire-imprimeur que lui a recommandé Sacconay – à la suite de l'*Instruction populaire*<sup>86</sup>. L'assemblée s'est montrée enthousiaste et il estime avoir parfaitement édifié la «jeunesse timorée» présente ce jour-là. Du Pont de Nemours s'est abstenu d'émettre publiquement des réserves sur le texte soumis à l'assentiment de l'auditoire. Mais le marquis le soupçonne, alerté par d'autres physiocrates, d'en être «intérieurement» mécontent, de «se contenir» devant lui et, pire encore, d'«être antipredicant partout ailleurs et avec furie». L'épisode illustre bien les forces et les faiblesses du collectif dans la gestion des rivalités entre maître et élèves, entre frères d'armes engagés dans un même combat scientifique, et les difficultés que soulève l'examen critique des écrits physiocratiques, en particulier pour les auteurs les plus aguerris. Mirabeau est ici d'autant plus sensible aux avis de ses pairs en écriture que le *Dialogue* a été rédigé précisément pour répondre à «quelques difficultés élevées par gens sages et timorés sur la prétendue sécheresse de 3 ou 4 articles» de l'*Instruction populaire*, dont en outre il va envoyer sous peu, comme il s'y est engagé, trois copies à des souverains européens<sup>87</sup>.

Les *Éphémérides du citoyen* ayant cessé de paraître, Mirabeau juge essentiel de préserver «la distinction du bon grain et de l'ivroye philosophique», voire de l'accentuer, afin de conserver à la physiocratie l'adhésion des «honnêtes gens» à un moment où les «philosophes œconomistes» sont susceptibles d'être confondus avec les philosophes de tout ordre. La physiocratie est victime de son succès. Mirabeau expose clairement, le 20 mars 1773, les nouveaux défis auxquels elle doit faire face à ses yeux, et ce long passage mérite d'être cité ici :

au reste je suis fatigué de voir que plusieurs, contents de prêcher le bonheur moral et phisique d'icy bas, cousent les principes de l'ordre naturel, a des écrits dangereux et selon moy très méchants tendants a détruire le bonheur religieux.

<sup>85</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1773.

<sup>86</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 119 : L'*Instruction populaire* est publiée sous le titre *La Science, ou les droits et les devoirs de l'homme*, avec un extrait des *Éloges des hommes à célébrer*, dans une première édition qui paraît en 1773 ; le *Dialogue*, parvenu trop tard, n'y est joint que dans la seconde édition, parue l'année suivante.

<sup>87</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 février 1773 ; Mirabeau fait état de l'envoi des copies destinées au grand-duc de Toscane, au margrave de Bade et au roi de Suède dans une lettre du 2 juin 1773 ; B. Kapossy et S. Meylan, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *art. cit.*, p. 125.

c'est racourcir mes frères de toute la tête qui peut atteindre aux astres, et semblable à l'ours de la fable leur casser la tête d'un gros caillou pour les délivrer de quelques mouches. mes vrais élèves, quelle que puisse être leur façon de penser, ont du moins pour moy les égards nécessaires, tant clairement je me suis expliqué. mais comme la philosophie oéconomique prend partout, on l'adopte aujourd'huy dans des livres tellement scandaleux et dangereux dailleurs sur l'article de la religion, que ces fols viendroient a bout de nous faire encourir l'anathème que les fanatiques, qui ne manquent jamais dans les temps de dissolution, voudroient en faveur de la rime répandre sur les oéconomistes. quoyque je puisse vous paroître enthousiaste de ma chose, je ne le suis point assés néanmoins, pour vouloir me nourrir d'un esprit de corps, moy qui le prohibe a tant d'égards ; mais ce qui m'importe personnellement c'est qu'on ne scandalise point en moy et par moy. quand ce mauvais fatras apelé *système de la nature* parut soux le nom de feu Mirabaud<sup>88</sup> secretaire de l'académie qui ny a pas eu plus de part que moy, parceque quelque sot avoit confondu ce nom avec le mien, de ces étourneaux qui ne voyant que soy dans la machine ronde, me conseilloient de faire un désavœu, je répondis en demandant si j'en devrois un suposé qu'on eut imprimé dans quelque lardon que j'avois empoisonné ma mère. aujourd'huy c'est autre chose, a cause de l'inconvenient marqué cy dessus ; mon *dialogue* a la suite de *l'instruction* doit répondre a quelques objections timorées que m'ont faites d'honnêtes gens qui ne sont point rompus a notre langage et là je me répandry<sup>89</sup>

Le *Dialogue*, lu le 27 avril 1773, aborde donc de front la question de l'analogie de la science économique, définie comme une science de l'ordre naturel, avec la religion chrétienne<sup>90</sup>. Il y a là matière à grossir la pomme de discorde avec Du Pont de Nemours, et d'autres physiocrates peu enclins à embrasser cet argument<sup>91</sup>. Si l'assentiment des « vrais élèves » – tel l'abbé Baudeau – le reconforte, Mirabeau constate lucidement l'apparition de dissensions au sein de l'école dont il s'imagine l'héritier de plein droit en tant que premier disciple de Quesnay.

Les mémoires lus au cours des mardis avaient vocation, pour une grande partie d'entre eux, à passer dans l'imprimé et en particulier à alimenter les *Éphémérides du citoyen*. Mirabeau ne les évoque jamais avec précision dans ses échanges avec Sacconay et n'entre jamais dans le détail des programmes des assemblées économiques. Son ami ne pouvant y assister, sinon à l'occasion

<sup>88</sup> *Système de la nature, ou les loix du monde physique et du monde moral* du baron d'Holbach est paru en 1770.

<sup>89</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mars 1773.

<sup>90</sup> Voir aussi la Lettre de Mirabeau à Sacconay du 28 avril 1773, de Paris.

<sup>91</sup> Du Pont de Nemours, issu d'une famille protestante, n'a jamais manifesté d'enthousiasme particulier pour le christianisme. À la fin des années 1770 et au début des années 1780, plusieurs physiocrates embrasseront la cause franc-maçonne et le mesmérisme. À l'inverse, la coterie de Mirabeau accueille la plupart des abbés ralliés à la physiocratie. Sur les conceptions religieuses de Du Pont de Nemours, voir Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 269-276 ; sur les relations entre le projet physiocratique et la religion, voir Michael Sonenscher, « Physiocracy as a Theodicy », *History of Political Thought*, n° 2, 2002, p. 326-339.

de son bref séjour à Paris au printemps 1774, il s'attache à lui signaler les principales parutions des textes physiocratiques qu'il pourra se procurer par lui-même ou qu'il lui transmettra par divers canaux. Le marquis ne lui donne alors aucun écho sur le déroulement de leur lecture publique, même dans le cas de ses propres interventions, l'exemple du *Dialogue* évoqué ci-dessus est exceptionnel et lié à l'implication de Sacconay dans la publication du texte. Il lui confie la pénibilité du travail d'auteur, en particulier lorsque son ami tarde à en lire le résultat. Ce qu'il lui révèle sur la gestation difficile des *Leçons économiques* en 1768 peut néanmoins être un témoignage indirect de l'influence des discussions qu'elles ont suscitées lors de leur présentation aux mardis : l'ouvrage – sa « plus pénible et travaillée progéniture » – a requis une succession de versions remodelées qui se traduisent par huit copies dûment raturées<sup>92</sup>.

La correspondance adressée à Sacconay est une source précieuse pour évaluer l'importance de ces séances hebdomadaires dans la production scientifique de Mirabeau. Ses courriers mettent au jour l'incidence significative que la fréquence des mardis a eue sur le contenu et la qualité des écrits de Mirabeau, une incidence souvent négligée par les commentateurs :

quand a la législation en général, j'ay beaucoup dit, si ce n'est tout, dans les 18 lettres sur la dépravation, la restauration, et la stabilité de l'ordre légal. c'est un fort ouvrage, qu'on a recueilly, encor informe sans doute puisque je donnois chacune de ces lettres mois par mois, et souvent les écrivois en huit jours pour les lire a chacune de nos assemblées au fonds le damage n'est pas grand vu que je ne corrige guères ; telles qu'elles sont, Rey a Amsterdam a cru devoir les recueillir, mais au fonds je vous promets que ce sera un jour un fort ouvrage<sup>93</sup>

<sup>92</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 janvier 1771. Sacconay a l'ouvrage entre les mains depuis 7 à 8 mois. Le 11 mai suivant, Mirabeau lui reproche de confondre les *Leçons économiques* et *Les Économiques*, dont deux nouveaux volumes viennent de paraître. Sur les *Leçons économiques*, voir aussi les lettres du 4 janvier et du 6 mars 1769. De nombreux brouillons du texte avec des corrections, des suggestions et des ajouts de Quesnay sont conservés dans le fonds Mirabeau des Archives nationales de France, cote M 780, n° 2 : F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, op. cit., p. 1242-1243.

<sup>93</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 décembre 1771. Les dix-huit *Lettres* sont parues dans les *Éphémérides du citoyen* de septembre 1767 à juin 1769. Elles sont publiées en 1769 sous le titre *Lettres sur la dépravation de l'ordre légal* [suivies de *Lettres sur la restauration de l'ordre légal*] à la fausse adresse « Londres, chez Wilcox ». Dans le registre de permissions tacites, celle-ci est accordée à Jean Herman Schneider, libraire à Amsterdam comme son confrère Marc Michel Rey (BNF, ms. fr. 21993 (1766-1769), n° 949, 29 juin 1769). Les *Lettres sur la stabilité de l'ordre légal* en sont absentes et figurent dans la nouvelle édition faite en Suisse, assorties d'un discours préliminaire inédit (*Lettres sur la législation, ou l'Ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué, par L.D.H.*, Berne, Société typographique, 1775). Il faut toutefois noter que Mirabeau tait à Sacconay le fait que le texte de ces *Lettres* a été considérablement amendé après qu'il a été lu aux assemblées, suite à la relecture rigoureuse et aux nombreuses suggestions de François Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, op. cit., p. 1236-1237 et 1246-1249.

La dimension pédagogique des assemblées économiques vient par ailleurs renforcer son cantonnement durable dans des instructions remaniées sous diverses formes littéraires, même si elles ne sont pas destinées uniquement à ce premier auditoire. Quesnay l'encourage dans cette voie et voit dans la variété des genres dont il use tour à tour dans ses écrits un de ses principaux talents. Et lorsque Sacconay le pique en lui disant qu'il a « beaucoup redit les mêmes choses dans [ses] ouvrages », Mirabeau lui rétorque : « je n'ay appris et ne me suis instruit moy même qu'en enseignant. »<sup>94</sup> La jeunesse initiée convenablement aux lois immuables de l'ordre naturel et économique transmettra son savoir aux futures générations<sup>95</sup>. Mirabeau y voit aussi un vivier de talents nécessaires pour démultiplier les ouvrages pédagogiques et il incite Sacconay à ne pas décourager ceux qui ont manifesté la volonté d'écrire autour de lui :

je crois bien qu'il y en a assés [de l'instruction] quand aux livres classiques, mais il en faut dans tous les genres, toute histoire, toute recherche, toute vraye découverte tout est a faire et surtout l'instruction de détail. il faut donc vrayment qu'avant tout ils étudient les bons ouvrages et puis que chacun se livre a son genre et a son essor et surtout qu'on travaille, car on ne devient maitre qu'en travaillant.<sup>96</sup>

Enfin, le contexte des mardis, rappelons-le, est particulièrement significatif quant au lancement de l'entreprise de longue haleine que constituent les éloges des *Hommes à célébrer*, demeurés en bonne partie inédits<sup>97</sup>. Mirabeau emprunte ici un modèle pédagogique codifié et abondamment pratiqué dans le monde académique parisien et provincial, contribuant ainsi à fermement ancrer la physiocratie dans la culture des Lumières<sup>98</sup>.

<sup>94</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 29 novembre 1777.

<sup>95</sup> Sur les projets d'instruction des physiocrates, voir les travaux de Manuela Albertone, *Fisiocrati, istruzione e cultura*, Turin, Fondazione Luigi Einaudi, 1979 et « Instruction et ordre naturel : le point de vue physiocratique », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 4, 1986, p. 589-607.

<sup>96</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 juillet 1771 ; Mirabeau fait le constat qu'il y a trop peu de bonnes plumes disponibles à ce moment-là : « si vous otés l'abé qui est icy Du Pont qui fait les *éphémérides* et l'abé Roubeau qui fait la *gazette* et le *journal du commerce* et qui a bien du talent et moy, je n'en connois aucun autre ; car la Rivière qui a bousillé soux la dictée du docteur *l'ordre escentiel et naturel des sociétés politiques*, n'a ny science fociere, ny talent ny volonté ; or il faut pourtant de l'instruction. »

<sup>97</sup> Sur les éloges de Mirabeau, voir entre autres Catherine Jacques, « Fénelon commenté par le marquis de Mirabeau ou un Fénelon pré-physiocratique », in Gilles Derégnaucourt et Philippe Guignet (éd.), *Fénelon, évêque et pasteur en son temps, 1695-1715*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1996, p. 297-308 et l'étude de M. Sonenscher, « Physiocracy, Globalization and Capitalism », postface du présent volume.

<sup>98</sup> Sur les éloges académiques, voir D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province, op. cit.* et L. Charles et C. Théré, « François Quesnay : A Rural Socrates in Versailles? », *Annual supplement to Volume 38 History of Political Economy*, 2007, p. 195-214 (en particulier : p. 197-203).

La tenue hebdomadaire des assemblées économiques devient au fil du temps une lourde charge pour Mirabeau. Au cours des onze saisons de leur existence qui s'étalent de 1766/1767 à 1777, Mirabeau y a très probablement lu, en intégralité ou en partie, toutes ses principales productions de la période. Il délègue parfois la rédaction des discours de rentrée et de clôture lus chaque saison, un exercice empreint d'une solennité qu'il affectionne, et les confie à deux reprises au moins à Du Pont de Nemours<sup>99</sup>. Le 20 mars 1773, une fois n'est pas coutume, dans ses échanges avec son compagnon de jeunesse, Mirabeau se plaint de vieillir et de manquer de temps pour tenir ses engagements littéraires. Et il lui décrit sa « besogne » :

besogne pour mes assemblées du mardy, ou je lis a chacune après les autres lectures un mémoire de trois quarts d'heures, [et en outre] l'adjonction d'un autre mémoire de mon fils, a qui je fais faire ses études d'homme et qui lit aussy un mémoire chaque mardy, qu'il faut comme de droit, que je revoye et griffonne<sup>100</sup>

Mirabeau mobilise ainsi toute sa famille pour assurer la pérennité des assemblées économiques. Chez les Mirabeau, les fils – dans le passage cité ci-dessus, il s'agit du cadet, André Boniface Louis – rédigent des mémoires et les confrontent au jugement de l'assemblée. Madame de Pailly, la fille (Madame du Saillant) et la belle-fille du marquis (Émilie de Mirabeau) sont auditrices et ont la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la qualité des textes présentés. Le rôle de ces dernières est reconnu, Du Pont de Nemours le souligne et leur rend hommage dans un des discours de clôture d'une saison des assemblées<sup>101</sup>.

## LES ASSEMBLÉES ÉCONOMIQUES ET LEURS PUBLICS

Les échanges épistolaires entre Mirabeau et Sacconay nous apportent également des indices importants pour mieux évaluer l'affluence aux mardis et son évolution dans le temps. Bachaumont, le 20 décembre 1767, dénombre

<sup>99</sup> Les discours conservés remontent seulement à 1773. Du Pont de Nemours a prononcé les discours de clôture en 1773 et en 1774, que Carl Knies a publiés d'après les copies envoyées au margrave de Bade : voir Carl Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1892, t. 2, p. 195-203 et 315-339. Certains des discours de Mirabeau sont conservés dans le fonds Mirabeau des Archives nationales de France, M 780 n<sup>os</sup> 6 à 10. Voir Georges Weulersse, *Les Manuscrits économiques de François Quesnay et du marquis de Mirabeau aux Archives nationales (M778 à M785)*, Paris, Geuthner, 1910, p. 125-143, qui en donne des extraits et F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, *op. cit.*, p. 1244-1246.

<sup>100</sup> Après la mort de Quesnay, Mirabeau a le sentiment que la charge s'alourdit (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 janvier 1775) : « depuis que je suis demeuré comme le chef ; je sens redoubler mes devoirs et je les embrasse, mais le temps et les moyens me manquent ; peu de santé, bien des affaires et une multitude de contradictions. »

<sup>101</sup> C. Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, *op. cit.*, t. 2, p. 200-201.



dix-neuf à vingt membres de la « nouvelle secte » qui ont pris l'habitude de se réunir chez l'Ami des hommes<sup>102</sup>. Un an plus tard, Mirabeau annonce à Sacconay que les nouvelles adhésions à la physiocratie se sont multipliées et qu'elles augmentent rapidement, en particulier au sein de l'administration royale<sup>103</sup>. Ce succès a certainement un retentissement notable sur le public des mardis économiques. Mirabeau est plus précis ultérieurement. Il affirme que le flot des participants ne s'est pas tari après 1770. Cette affluence aux mardis contredit l'image classique et persistante d'un déclin du mouvement physiocratique dans les années 1770, un étiolement dont le ministère Turgot, simple épiphanie, masquerait temporairement l'inexorabilité<sup>104</sup>. La correspondance avec Sacconay vient appuyer le témoignage de Du Pont de Nemours pour nuancer une telle vision<sup>105</sup>.

Le 5 août 1774, Mirabeau annonce à Sacconay la nomination d'Anne Robert Jacques Turgot – elle a eu lieu le 20 juillet précédent – au département de la Marine et lui rappelle avec satisfaction qu'il a eu l'occasion de le croiser à un mardi quelques mois plus tôt. La promotion de l'ancien intendant du Limousin à un portefeuille plus éminent encore, intervenue le 24 août, est en revanche un évènement que le marquis ne commente ni ne transmet à son correspondant. Ce dernier a d'autres voies pour en être informé et leurs courriers se croisent. Les fonctions ministérielles de Turgot peuvent laisser présager une avalanche de demandes en vue d'être admis dans un cénacle auquel a appartenu le nouveau ministre. Les piliers des assemblées économiques en sont sans doute convaincus. Le marquis – qui a toujours eu des réserves à l'égard de Turgot et qui va rapidement en faire part à Sacconay – n'en croit rien. À la veille de la nouvelle saison, le 12 novembre 1774, « on m'a assuré », écrit-il, « qu'elles seroient fort nombreuses ; j'y ai répondu que comme elles n'avoient de guères diminué depuis 1770 je ne contoïis pas qu'elles augmentassent beaucoup maintenant. »<sup>106</sup> Les faits vont démentir Mirabeau. Il le reconnaît après les trois premières séances, mais sans s'en féliciter pour autant à ce moment-là<sup>107</sup>. Il reste persuadé que la persécution est le « véritable air

<sup>102</sup> P. de Bachaumont, *Mémoires secrets*, op. cit., t. 2, p. 222.

<sup>103</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 26 octobre 1768.

<sup>104</sup> Voir par exemple G. Klotz, P. Minard et A. Orain, « Introduction. La physiocratie vouée aux gémonies ? », in *Les Voies de la richesse ?*, op. cit., p. 18. L'idée du déclin de la physiocratie et de son prestige est étroitement associée au front des critiques qu'elle suscite alors et à la perte de nombreux relais dans l'administration royale. Un tel point de vue néglige la résilience de la physiocratie et sa dissémination sous le couvert d'un éventail élargi de champs littéraires et scientifiques au-delà de l'économie politique *stricto sensu*.

<sup>105</sup> C. Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, op. cit., t. 2, p. 109. Du Pont de Nemours note en 1773 que les mardis, peu fréquentés à leurs débuts, attirent maintenant un concours important de personnes.

<sup>106</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 novembre 1774.

<sup>107</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 décembre 1774.

salubre pour les nouveautés» tandis que la faveur ameuté «l'innombrable et invincible phalange de fripons» et «l'arrière ban du patriotisme»<sup>108</sup>.

La mort de François Quesnay, le 16 décembre 1774, signifie la fin d'une époque dans l'histoire du mouvement physiocratique. La cérémonie lui rendant hommage à l'hôtel de Vaugirard, le mardi 20 décembre, réunit, précise Mirabeau à Sacconay, plus de cent participants<sup>109</sup>. Certes, c'est là une assemblée exceptionnelle, mais le marquis ajoute aussitôt : «au reste mes assemblées sont plus fortes et nombreuses que jamais et je n'ay plus de place pour les tenir.» Il le redit un mois plus tard et souligne désormais la qualité des nouveaux venus : «mes assemblées grossissent tous les jours de maniere a ne les pouvoir plus contenir, et cela ce ne sont ny étrangers ny courtisans, mais gens notables, et tous des meilleurs sujets.»<sup>110</sup> Face à cette affluence inédite, il est possible que le mode d'organisation des mardis ait évolué et qu'une partie des participants se joignent aux assemblées sans être conviés au repas qui précède les lectures et les discussions, ou que ces repas aient pris un tour moins formel<sup>111</sup>.

La composition des assemblées économiques se renouvelle régulièrement et elle reste forcément contingente. Les absences des plus assidus, tels que Du Pont de Nemours, Baudeau, appelés à quitter la capitale pour leur carrière, viennent éclaircir temporairement ses rangs. Le flux des visiteurs étrangers et des provinciaux de passage à Paris vient les compenser. Mirabeau n'a jamais tenu registre des participantes et participants, ou du moins aucun document s'en approchant n'a survécu. Les discours de clôture des mardis qui nous sont parvenus nous livrent le nom de certains de ceux qui effectuent des lectures au cours de la saison. Il peut être complété par la correspondance de Mirabeau, qui est toutefois, au regard de son ampleur peu commune et de sa dispersion, un corpus sous-exploité qui mériterait de faire l'objet d'une enquête systématique. Les correspondances des autres physiocrates, lorsqu'elles sont disponibles, fournissent de précieux compléments d'information, mais elles sont en nombre limité. Les témoignages des chroniqueurs et des journalistes, les mémoires et souvenirs de contemporains, proches ou non des physiocrates,

<sup>108</sup> Mirabeau se montre très pessimiste dès ce 3 décembre 1774 : «vous n'aurez plus d'éphémérides, et l'on ferme des ports en Flandre, et des droits sur le fer blanc étrangers, et je ne jure-rois pas que votre cher abé Baudeau, qu'on charge comme un baudet de charités de tous les genres, ne fut quelqu'un de ces jours, trouvé dans sa chambre, pendu.»

<sup>109</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 janvier 1775. La cérémonie, assez pompeuse, suscite des sarcasmes et certains chroniqueurs caustiques, comme Pidansat de Mairobert, grossissent le chiffre des participants à deux cents : Jacqueline Hecht, «La vie de Quesnay», in F. Quesnay, *Ceuvres économiques complètes*, op. cit., p. 1407.

<sup>110</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 février 1775.

<sup>111</sup> Pour la cérémonie en hommage à Quesnay, Pidansat de Mairobert affirme que le marquis a offert un splendide déjeuner aux «200» frères conviés : J. Hecht, «La vie de Quesnay», op. cit., p. 1407.

nous indiquent des pistes à suivre, mais leur fiabilité est parfois douteuse. Au-delà d'une quarantaine de personnes – non compris les visiteurs étrangers – que nous avons identifiées, nous en sommes réduits à des conjectures et à enrichir la liste au gré de nouvelles sources récemment découvertes ou de plus classiques dépouillées à cette fin.

Les collaborateurs occasionnels des *Éphémérides du citoyen* constituent ainsi certainement un vivier de lecteurs et d'auditeurs des assemblées économiques. Si nous avons aujourd'hui une bonne connaissance des signataires d'articles et de recensions, longtemps restés dans l'obscurité, grâce aux travaux de Bernard Herencia, leur biographie demeure souvent rudimentaire et fait défaut dans un grand nombre de cas après une première investigation en vue de les collecter<sup>112</sup>. Il est donc difficile de toujours disposer d'éléments suffisants pour corroborer leur présence, même ponctuelle, aux mardis, sachant que la publication dans l'organe de la physiocratie n'implique pas un contact direct avec ses directeurs et qu'elle peut se régler à distance par la voie épistolaire. Il y a néanmoins quelques cas où notre connaissance nous permet d'être affirmatifs. Ainsi du toulousain Jean-François Férès (?-1787), qui est successivement «M. E.», «auteur anglais», et «M. F.» son contradicteur, dans les *Éphémérides du citoyen* de 1768. Férès a été le précepteur du duc de Saint-Mégrin, le jeune La Vauguyon, lui-même collaborateur du journal. Du Pont de Nemours nous révèle, avec les clefs d'usage, que c'est ce dernier – «M<sup>r</sup> N», auteur de l'*Examen de l'Examen* – «qui a inspiré le goût et donné la connoissance de la Philosophie économique à l'Anglois M<sup>r</sup> E»<sup>113</sup>. Il est vraisemblable que Férès ait accompagné son jeune maître à un des mardis économiques de Mirabeau à cette époque-là. Grâce à la protection des La Vauguyon, Férès entre en 1771 dans la Maison du comte de Provence, le frère du roi, comme lecteur et bibliothécaire, et plus tard, premier valet de chambre. Nous ignorons s'il conserve des liens avec les physiocrates dans les années 1770. Après cette brève incursion sur la scène littéraire, Férès cesse d'écrire. S'il est élu à l'Académie des Jeux Floraux de sa ville natale en 1778, c'est avant tout à la faveur de la tournée en Languedoc du comte de Provence et en reconnaissance de son érudition<sup>114</sup>. Si Mirabeau ne fait nulle allusion à Férès dans ses lettres à

<sup>112</sup> B. Herencia, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques 1765-1788. Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2014.

<sup>113</sup> P. Du Pont de Nemours, «Notice abrégée», *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. 9, p. 50.

<sup>114</sup> Voir son éloge par Castillon dans Philippe Vincent Poitevin-Peitavi, *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux*, Toulouse, Dalles, 1815, t. 2, p. 191-192 et Koichi Yamazaki, «Un discours de Barère avant la Révolution», *Annales historiques de la Révolution Française*, t. 57, 1985, p. 500-509 (Barère de Vieuzac fait un bref éloge de son prédécesseur le 2 mars 1788 lors de sa propre réception aux Jeux Floraux). La petite-fille de Férès, Anne Charlotte Sophie de Bonnard (1764-1799), née Silvestre, a laissé 300 lettres écrites à son époux entre 1781 et 1784 étudiées par Dena Goodman, *Becoming a Woman*, *op. cit.*

Sacconay, il évoque en revanche un autre contributeur des *Éphémérides du citoyen*, récemment identifié lui aussi, le marquis Armand Louis de Sérent (1733-1822). Le passage nous révèle une complicité entre Mirabeau et ce «jeune notable d'entre [ses] élèves» que nous ignorions : le marquis de Sérent a reporté son séjour annuel à Spa avec l'espoir que Mirabeau l'accompagne<sup>115</sup>.

Les assemblées économiques accueillent aussi un public plus large et plus composite d'«amateurs» – et d'amatrices – et de jeunes gens «en formation», comme le dit Mirabeau lui-même<sup>116</sup>. Cet auditoire est également difficile à identifier. Ainsi, Mirabeau se garde de nommer les «jeunes magnats» à des correspondants qui ne les connaissent pas – comme Sacconay – ou avec lesquels la relation plus formelle l'interdit, en particulier au temps de la «persécution». Il en désigne certains à son frère et à ses gendres, tels les cousins La Rochefoucauld qui incarnent ainsi de longue date la jeune génération de l'aristocratie formée à la science économique<sup>117</sup>. Ils sortent de l'ombre lorsque Mirabeau les recommande à des souverains étrangers, comme Frédéric Louis Camille, marquis de Montperny (1753-1822), envoyé à Bade. Le marquis a pris en charge son éducation et elle passe par l'assistance assidue aux mardis<sup>118</sup>. L'exploitation des correspondances de physiocrates récemment exhumées aboutit parfois à des résultats significatifs : le petit-fils de Boisguilbert, qui réside ordinairement en Normandie, a fréquenté les assemblées économiques à l'occasion d'un séjour dans la capitale et il se montre enthousiaste pour la nouvelle science<sup>119</sup>.

Le dépouillement de la correspondance entre Mirabeau et Sacconay nous permet aussi de mieux discerner la composition flottante et obscure des mardis. Trois nouveaux noms y apparaissent au détour d'une ou plusieurs lettres, dont deux que Sacconay a eu l'occasion de rencontrer personnellement lors de sa venue à Paris<sup>120</sup>. La demande de précision peut émaner de Sacconay. Ainsi, le

<sup>115</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 juin 1769. Mirabeau ne le nomme pas. Le dépouillement des listes de visiteurs accueillis dans la station thermale en 1767, 1768, et 1769 confirme la venue annuelle du marquis de Sérent et de sa famille. Mirabeau y renonce à son grand soulagement, sur les conseils de ses médecins. Voir ces listes imprimées à l'époque et aujourd'hui numérisées et accessibles en ligne sur le site [www.swedhs.org/visiteurs](http://www.swedhs.org/visiteurs), consulté le 02 juin 2020.

<sup>116</sup> Après l'échec du ministère de Turgot, le duc de Croÿ se gausse de «tous les écoliers qui allaient, depuis tant d'années, aux espèces de leçons publiques de M. de Mirabeau», cité dans A. Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie*, op. cit., p. 289.

<sup>117</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, op. cit., t. 2, p. 263.

<sup>118</sup> Voir les lettres de Mirabeau au margrave de Bade des 29 juin 1770 et 12 janvier 1772, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, op. cit., t. 1, p. 41-42 et 56-57.

<sup>119</sup> Il s'agit de Jean Pierre Adrien Le Pesant, comte de Boisguilbert (1754-1825). Voir sa lettre adressée à Rouxelin du 18 août 1773, AD Calvados, 2D1541 n° 13.

<sup>120</sup> L'identification des personnes en provenance de l'étranger, en particulier de Suisse, nécessite des recherches spécifiques qu'Auguste Bertholet a entrepris dans le «Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay», op. cit.

28 septembre 1775, Mirabeau lui répond : « l'abé que vous avés vu chez moy et qui veut écrire sur la suisse pour M<sup>e</sup> le conte d'Artois, se nomme l'abé des Prades. » Il ne s'agit pas de l'encyclopédiste, l'abbé Jean Martin de Prades qui a défrayé la chronique en 1751, mais du plus obscur Joseph Grelet (ou Grellet) des Prades (ou Desprades) (1733-1810), vicaire général de Die et abbé commendataire de Vernusse. L'abbé des Prades en 1775 est depuis peu secrétaire interprète du comte d'Artois<sup>121</sup>. Il est issu d'une famille de petite noblesse du Limousin où Mirabeau a des terres depuis son mariage<sup>122</sup>. L'abbé des Prades taquine la muse, il traduit des poèmes italiens, il incarne ainsi la capacité de la physiocratie à attirer des talents littéraires hors du champ étroit de l'économie politique<sup>123</sup>. Il n'y a pas trace dans sa bibliographie d'un ouvrage dédié à la Suisse. Il est vraisemblable qu'il s'agit d'une commande pour le comte d'Artois demeurée manuscrite et dont la portée dépasse le cadre habituel des compétences de l'abbé. Sa présence aux mardis est ainsi d'autant plus significative de l'influence que les physiocrates peuvent conserver sur les productions destinées à éclairer la haute administration et les membres de la famille royale.

Dans ses échanges avec Sacconay, Mirabeau évoque à deux reprises Joseph François Ildefonse Rémond d'Albert (1722-1790), que son ami suisse a également vu dîner dans son hôtel parisien en 1774. Il était alors « bien nud et crud »<sup>124</sup>. Un an plus tard, le marquis estime capitale, pour les réformes à espérer du ministère Turgot, sa nomination en mai 1775 à la lieutenance générale de police de Paris en remplacement de Lenoir. Si la proximité de ce parlementaire et intendant du commerce, démissionnaire sous Terray en 1770, avec Turgot est connue de longue date, ainsi que ses positions libérales sur la question des grains, ses contacts avec Mirabeau et sa participation aux assemblées économiques étaient en revanche inconnus. Le ralliement des notables, prêts à assumer leur engagement en faveur d'une nouvelle politique éclairée en matière de circulation des grains, comme Rémond d'Albert, est évidemment crucial pour le mouvement physiocratique. Mirabeau l'écrit à Sacconay le 26 octobre 1768 : « un administrateur vaut pour le fait actuel dix écrivains, je l'ay toujours dit, nous ne sommes que la mouche du coche. »

<sup>121</sup> L'abbé des Prades sera par la suite le premier instituteur du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, né le 24 janvier 1778.

<sup>122</sup> Comme il est absent de la correspondance de Turgot, l'hypothèse que ce dernier l'ait introduit chez Mirabeau paraît moins probable qu'un contact direct.

<sup>123</sup> L'abbé des Prades a notamment publié un poème sur l'électricité paru dans *L'Année littéraire* en 1763 et traduit librement les *Quatre parties du jour à la ville*, Paris, Ruault, 1776, de l'abbé Parini. Sa traduction du Tasse est restée inédite. Sur ses travaux et des éléments de sa biographie, voir l'article « Desprades » dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, Librairie historique, 1822, t. 5, p. 415.

<sup>124</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 mai 1775. Mirabeau a déjà mentionné d'Albert dans une lettre du 15 septembre 1774.

Enfin, le troisième cas est tout aussi exemplaire et mérite que l'on s'y attarde. Mirabeau invoque en effet son nom pour illustrer le mal d'être d'un économiste longtemps esseulé : « le comte de Pontécoulant aujourd'hui major des gardes du roy et excellent oéconomiste, me disoit, j'ay été 4 ans que je ne pouvois plus parler qu'à mon barbet, jusques a ce que j'eus converti mon frère. »<sup>125</sup> Le comte de Pontécoulant, originaire de Normandie, est au faîte d'une brillante carrière militaire<sup>126</sup>. Fils aîné de Jacques Le Doulcet (1691-1734), seigneur de Pontécoulant et de Meslay, et de Marie Thérèse Louise Charlotte de Chennevières (1700-1742), Léon Armand (1726-1796) est envoyé au Collège Louis le Grand à Paris avant d'être admis à treize ans aux Pages de la Grande écurie du Roi<sup>127</sup>. Capitaine dans le régiment de Condé deux ans plus tard, une action d'éclat au siège de Charleroi en 1746 lui vaut l'agrément de Louis XV pour le prochain régiment qui viendrait à vaquer. N'ayant pas la fortune nécessaire pour entretenir un régiment, le jeune comte de Pontécoulant choisit de rejoindre le prestigieux corps des Gardes du corps du roi, le 21 mars 1747, avec grade d'exempt, dans la compagnie de Luxembourg. Il est ensuite promu mestre de camp (1751), brigadier de cavalerie (1762), aide-major général (1764) et enfin major général des quatre compagnies de gardes du corps, le 18 avril 1771<sup>128</sup>.

Le comte de Pontécoulant s'allie en 1762 aux Pajot-Rouillé, riche famille de financiers, son épouse, Marie Anne Pajot d'Hardivilliers, étant la petite-fille et la nièce des contrôleurs généraux des postes du royaume de la première moitié du siècle<sup>129</sup>. Cette union lui permet de consolider sa fortune et d'assurer l'avenir de ses deux enfants dans les années 1780 : son fils Louis Gustave (1764-1853), futur député du Calvados à la Législative et à la Convention,

---

<sup>125</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Cabris, 24 septembre 1771 (lettre n° 22 du dossier de sources). Comme Mirabeau ajoute aussitôt qu'il a fondé les mardis pour briser de tels isolements (voir ci-dessus) il est loisible de penser qu'il a eu ensuite l'occasion de les fréquenter dans la précédente saison.

<sup>126</sup> Pour établir sa biographie, nous nous appuyons sur les *Souvenirs politiques et parlementaires du comte de Pontécoulant [Louis Auguste] ancien pair de France. Extraits de ses papiers et sa correspondance 1764-1848*, Paris, Lévy, 1861, t. 1, p. 37-79 publié par son petit-fils Adolphe Le Doulcet, marquis de Pontécoulant et sur Jean-Yves Laillier, « Le fief de Pontécoulant », *Annales de Normandie*, n° 3, 2004, p. 103-114.

<sup>127</sup> C'est l'école préparatoire la plus réputée de la jeune noblesse d'épée, à laquelle il est admis en reconnaissance des services de son père tué en Italie à la bataille de Guastalla.

<sup>128</sup> Ayant déplu à la Dauphine, Pontécoulant présente sa démission en 1774, mais Louis XVI la refuse. Il est promu lieutenant général des armées du roi en 1784 et grand-croix de Saint-Louis en 1778.

<sup>129</sup> Marie Anne Pajot d'Hardivilliers, née en 1739, est la fille de François Pajot d'Hardilliers, un des fils cadets de Léon II Pajot et Marie Anne Rouillé. Les Pajot-Rouillé perdent leur position très lucrative en 1738, le cardinal de Fleury estimant que la part de l'État est trop faible dans les bénéfices de la poste. Voir Eugène Vaillé, *L'Histoire générale des postes françaises, v. La Ferme des postes et le groupe Pajot-Rouillé (1671-1738)*, Paris, PUF, 1951.

embrasse la carrière militaire, sa fille Cécile Céleste (1767-1827) épouse en 1785 Emmanuel de Grouchy, futur maréchal d'Empire et frère de Sophie de Grouchy devenue marquise de Condorcet l'année suivante.

Son frère cadet Jacques René Louis, baron de Pontécoulant, évoqué dans la lettre de Mirabeau, sert dans la même compagnie des gardes du corps que lui depuis plusieurs années. L'appartenance de Pontécoulant aux réseaux physocratiques est passée jusque-là inaperçue. Son initiation à la science économique remonte certainement aux premières années de la physiocratie et elle a eu lieu à Versailles. Les gardes du corps du roi constituent un des premiers viviers de disciples que Quesnay rassemble autour de lui dès la fin des années 1750. L'isolement de quatre ans auquel Mirabeau fait allusion pourrait s'expliquer par le départ de Charles Richard de Butré, un des proches collaborateurs du Docteur, qui servait, comme Pontécoulant, dans la Compagnie de Luxembourg<sup>130</sup>. Butré s'est retiré du service autour de 1761 pour s'installer en Touraine. Pontécoulant aurait pu trouver d'autres interlocuteurs à Versailles, à commencer par Quesnay ou les Montmort, et les croiser chez Madame de Marchais, point de ralliement des gardes du corps et des physocrates dans le palais royal<sup>131</sup>. Le comte de Pontécoulant aurait ainsi eu peu – ou pas – de contacts directs avec Quesnay. La fraternité entre économistes dans ces premiers temps aurait recouvert pour lui une fraternité d'armes...

Mirabeau présente Pontécoulant comme un «excellent économiste». Est-ce simplement un lecteur assidu et un prosélyte des nouvelles théories économiques? Est-ce un propriétaire foncier avisé qui met en pratique les enseignements de l'école physocratique? Après les ventes de Meslay et du Hautbois – une terre héritée de sa mère – dans les années 1750, pour assainir la situation financière du domaine et régler les successions, le patrimoine foncier du comte de Pontécoulant se réduit au fief éponyme, berceau de ses ancêtres, situé à dix lieues de Caen<sup>132</sup>. Pour améliorer les revenus de leurs terres, la mère a développé l'élevage des bestiaux. Nous ignorons si son fils conserve les mêmes choix de gestion agricole ou au contraire les réoriente<sup>133</sup>. Sur l'incitation de Butré, Pontécoulant a-t-il effectué ou fait effectuer des relevés agricoles pour alimenter la base empirique de la production scientifique

---

<sup>130</sup> Charles Richard de Butré est admis dans la Compagnie en 1743 et reste simple garde. Il n'a jamais servi sous les ordres directs de Pontécoulant, son exempt était Monsieur de Vareilles et il était dans la brigade de Saint-Sauveur.

<sup>131</sup> Dans les années 1780, le comte de Pontécoulant, pour introduire son fils dans le monde, choisit les salons de Madame de Marchais, devenue Madame d'Angivilliers, et de la princesse de Beauvau.

<sup>132</sup> Ses frères cadets ont accepté un héritage en numéraire et en rente de la Compagnie des Indes, sa sœur est entrée dans les ordres et deviendra la dernière abbesse de la Sainte-Trinité de Caen.

<sup>133</sup> Jean-Yves Laillier ne le précise pas, sans doute faute de documents appropriés: J.-Y. Laillier, «Le fief de Pontécoulant», *art. cit.*, p. 113.

des physiocrates<sup>134</sup> ? Qu'il fréquente les mardis dans les années 1770 suggère une éventuelle participation aux *Éphémérides du citoyen*. Nous n'avons cependant trouvé aucun article qui pourrait être lié à Pontécoulant<sup>135</sup>. Par ailleurs Pontécoulant n'a jamais investi la scène littéraire publiquement – ou sous un voile pénétrable – dans quelque registre que ce soit.

Que le comte de Pontécoulant s'intéresse de près aux questions d'agriculture est en revanche attesté par son élection, en 1763, à la Société royale d'agriculture de Caen<sup>136</sup>. La noblesse y prédomine parmi ses membres. Pontécoulant, retenu à Versailles une grande partie de l'année, ne peut assister à ses séances qu'en de rares occasions. André Rostand, qui a exploité les registres de délibérations de la société, ne signale aucun mémoire ou bilan d'expériences agronomiques transmis par le comte<sup>137</sup>. Si la société s'illustre en 1765 par la publication dans la *Gazette du commerce* d'un long questionnaire pour recueillir des informations sur les pratiques agricoles et l'élevage, c'est là une notoriété éphémère<sup>138</sup>. La Société royale d'agriculture de Caen se montre peu active, par comparaison avec celle de Rouen notamment, et elle est moribonde en 1771 : elle est éclipsée par l'Académie royale des Belles-Lettres de la ville, protégée par l'intendant François Jean Orceau de Fontette et dont le secrétaire perpétuel, Pierre Odet Rouxelin (1710-1777), est à l'époque un fervent physiocrate<sup>139</sup>. Les deux établissements entretiennent des liens très épisodiques. L'abondante correspondance conservée de Rouxelin ne fait jamais allusion au comte de Pontécoulant. Or, comme ce dernier, l'ancien procureur du roi aux eaux et Forêts qu'est Rouxelin se retrouve assez tôt isolé au sein d'une compagnie lassée de ses leçons physiocratiques. Force est donc de considérer là encore qu'une barrière sociale semble ici prévaloir entre des économistes qui n'ont pas l'occasion de se croiser dans un espace de ralliement à même d'en favoriser le franchissement.

<sup>134</sup> La publication qui propose le plus grand nombre de comptabilités agricoles, celle de Butré parue en 1767 dans les *Éphémérides du citoyen*, n'en renferme aucune localisée en Normandie.

<sup>135</sup> De même pour le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* et la *Gazette de commerce*, que nous n'avons toutefois pas vérifié de manière systématique.

<sup>136</sup> Le bureau de Caen de la Société royale d'agriculture comprenait 27 membres lors de sa fondation en 1762, ce nombre est porté à 76 l'année suivante : Pierre-Aimé Lair, « Exposé historique des travaux de la société », in *Précis des travaux de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*, Caen, Poisson, 1827, p. VII.

<sup>137</sup> André Rostand, « La Société d'agriculture de la généralité de Caen (1762-1790) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, Années 1926 et 1927, 1929, p. 293-342.

<sup>138</sup> Les « Questions relatives à l'agriculture sur lesquelles la Société royale d'agriculture de la généralité de Caen demande des éclaircissements » sont parues dans les nos 17 à 22 du 27 juillet au 13 août 1765. Le questionnaire n'a pas de tonalité physiocratique marquée : ainsi, si la question sur les mérites respectifs des bœufs et des chevaux comme animaux de trait est ouverte, la mesure des rendements et des profits agricoles est absente.

<sup>139</sup> Nous nous appuyons ici sur des travaux en cours.



## CONCLUSION

Après avoir rêvé de voir importer en Suisse les mardis économiques sous l'égide de Sacconay – il se proposait d'envoyer un portrait de Quesnay pour décorer la salle des réunions<sup>140</sup> –, Mirabeau lui annonce en 1777, sans amertume apparente, leur arrêt. Il en dresse un bilan positif. La tenue des assemblées est désormais inutile, affirme-t-il, de simples dîners informels suffisent à conserver les liens entre un nombre restreint de physiocrates, les plus fidèles au maître de maison. La fin des mardis apparaît comme une étape naturelle dans l'évolution du mouvement physiocratique :

mes assemblées même n'ont plus été cette année et ne seront plus au futur quand je seray a Paris, que des dîners tous dans mes principes et ou les économistes ont leur place ; aujourd'huy qu'on scait bien quels sont nos principes, que le gouvernement a fait pendant un temps semblant de les suivre, puis de les réprouver ; qu'ils perçent de partout et que nos antagonistes même en adoptent le langage, il n'est plus besoin d'école, nous tiendrions donc bureau d'opposition, ce qui ne convient ny a nous ny a nos principes.<sup>141</sup>

C'est ainsi que se closent dans la correspondance à Sacconay les échanges entre les deux hommes à propos d'une institution qui a été au cœur tant de la vie sociale de Mirabeau que de celle du mouvement physiocratique. La proximité personnelle et l'éloignement géographique des deux hommes ont concouru à faire de ce dialogue épistolaire une source importante pour l'histoire de la physiocratie.

À la lumière de cette étude, l'insertion de la physiocratie au sein des sociabilités des Lumières ne doit plus faire de doute. Au contraire, le groupe des philosophes économistes se caractérise par le projet original et audacieux d'intégrer le programme intellectuel de Quesnay au sein des institutions – les salons, les sociétés savantes, les réseaux épistolaires – et des pratiques intellectuelles et littéraires des Lumières. La réalisation de la « science nouvelle » des physiocrates passe d'abord et avant tout par l'alignement des diverses sociabilités des Lumières au service d'une théorie particulière de la société.

<sup>140</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 février 1775.

<sup>141</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 décembre 1777.



« MA PAROISSE EST L'EUROPE ENTIÈRE »  
LES ÉCHOS DE LA DIMENSION EUROPÉENNE  
DE LA PHYSIOCRATIE  
DANS LA CORRESPONDANCE  
DE MIRABEAU ET SACCONAY

THÉRENCE CARVALHO  
(Université de Nantes)

*À la mémoire de Mario Mirri*

La longue relation épistolaire qui unit le marquis de Mirabeau à son fidèle ami Marc Charles Frédéric de Sacconay nous offre des éclairages inédits sur l'important phénomène de circulation et de réception de la physiocratie en Europe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étude de cette source exceptionnelle permet en effet de mieux comprendre les relations de l'auteur de *L'Ami des hommes* avec certaines personnalités étrangères et les réformes d'inspiration physiocratique conduites hors de France. À compter des années 1760, la physiocratie prend, selon la formule des historiens Mario Mirri et Antonella Alimento, la forme d'un «parti européen des réformes»<sup>1</sup>. Cette «science nouvelle», comme aiment à l'appeler ses disciples, circule d'une manière remarquable à travers tout le continent européen<sup>2</sup>. Elle soulève, chez nombre d'intellectuels, un engouement qui confine à l'exaltation et emporte l'adhésion de certains grands d'Europe. Ainsi, le margrave Charles-Frédéric de Bade, le roi Gustave III de

---

<sup>1</sup> Mario Mirri, «Per una ricerca sui rapporti fra “economisti” e riformatori toscani: l'abate Niccoli a Parigi», *Annali dell'Istituto Giangiacomo Feltrinelli*, 1959, t. 2, p. 111-112; M. Mirri, «Riflessioni su Toscana e Francia, Riforme e Rivoluzione», *Annuario dell'Accademia etrusca di Cortona*, 1990, t. 24, p. 119-126; Antonella Alimento, «Scelte politiche e dibattito economico: la penetrazione della fisiocrazia in Svezia», in Renato Pasta (éd.), *Cultura, intellettuali e circolazione delle idee nel '700*, Milan, FrancoAngeli, 1989, p. 107 et 136.

<sup>2</sup> Thérénce Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020.

Suède ou le grand-duc Pierre-Léopold de Toscane, s'enthousiasment pour les propositions des physiocrates et décident même d'entreprendre des réformes inspirées de leurs solutions. *A contrario*, d'autres princes reçoivent avec scepticisme ou méfiance les principes physiocratiques. En ce sens, Catherine II de Russie, après une phase de curiosité qu'illustre le séjour de Pierre Paul Le Mercier de la Rivière à Saint-Pétersbourg, nourrit un profond mépris pour les physiocrates et rejette leurs recommandations. À Vienne, Joseph II fait montre d'indépendance intellectuelle et refuse de se laisser enfermer dans un cadre doctrinal préconçu. En réformateur pressé, il opte la plupart du temps pour des solutions éloignées de l'école de Quesnay<sup>3</sup>. Du reste, plusieurs pays d'Europe se maintiennent longtemps à l'écart de la physiocratie comme l'Espagne, le Portugal et la Grande-Bretagne, où les gouvernants et intellectuels n'accueillent que tardivement et parcimonieusement ses idées novatrices.

En dépit du fait qu'il ait très peu voyagé hors du royaume de France, le marquis de Mirabeau a établi, dès la seconde moitié des années 1760, des relations étroites avec les élites politiques et les princes éclairés de nombreux États d'Europe. Dans son hôtel particulier de la rue Vaugirard, Mirabeau reçoit, à l'occasion des fameuses assemblées économiques du mardi, les disciples de l'école mais également des princes et des personnalités étrangères de passage à Paris. Ardent propagateur de la doctrine, celui que l'on surnomme l'ami des hommes, par homonymie avec le titre de son *best-seller*<sup>4</sup>, tire profit de sa notoriété transnationale pour éclairer différents souverains européens du flambeau universel de la physiocratie. Ainsi, de 1768 à 1784, il entretient une abondante correspondance avec le comte Charles-Frédéric Scheffer, précepteur et conseiller du futur Gustave III de Suède. La veille du coup d'État monarchiste de 1772, ce jeune roi, qui a rencontré Mirabeau l'année précédente lors de son voyage en France, le nomme commandeur grand-croix de l'ordre de Vasa nouvellement créé<sup>5</sup>. À

<sup>3</sup> T. Carvalho, « Joseph II et la physiocratie. Enquête sur un malentendu historique », *Annuaire de la Société autrichienne pour l'étude du dix-huitième siècle (Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts)*, n° 33, 2018, p. 89-107.

<sup>4</sup> Publié en 1756, *L'Ami des hommes, ou traité de la population* fait l'objet de vingt rééditions de 1757 à 1760 et son titre devient rapidement le pseudonyme littéraire de Mirabeau. Pour des biographies détaillées du marquis, voir Henri de Montlaur, *Mirabeau. « L'Ami des hommes »*, Paris, Perrin, 1992 ; Gilles Henry, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989 ; Louis de Lomenie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 5 vol., Paris, E. Dentu, 1879-1891.

<sup>5</sup> Sur les relations entre le mouvement physiocratique et la Suède de Gustave III, nous renvoyons le lecteur à notre livre, T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.* et aux travaux d'A. Alimento, « La fisiocrazia in Svezia dopo il corpo di stato di Gustavo III attraverso la corrispondenza di V. Riqueti de Mirabeau con C. F. Scheffer », *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, vol. XXIII, 1989, p. 297-369 ; A. Alimento, « Scelte politiche e dibattito economico : la penetrazione della fisiocrazia in Svezia », *art. cit.*, p. 107-136 ; A. Alimento, « Entre "les mœurs des Crétois et les loix de Minois" : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767-1786) », *Histoire, économie et société*, n° 1, 2010, p. 68-80.

partir de 1769, le margrave de Bade requiert ses lumières et ses recommandations à propos des difficultés qu’il rencontre dans sa tentative d’application des théories physiocratiques sur son territoire. Débute alors une riche relation épistolaire qui s’étendra jusqu’en 1787<sup>6</sup>. Le marquis se lie également aux élites politiques du grand-duché de Toscane et s’intéresse de près aux réformes conduites par le gouvernement de Pierre-Léopold. En 1769, la relation entre le grand-duc et les physiocrates est consacrée officiellement par la décision de Mirabeau de dédier son nouvel ouvrage, *Les Économiques*, au prince de Florence. Il propose alors à celui qu’il qualifie de «Salomon du midi» ou encore de «prince pasteur» de recourir à l’usage de son manuel dans sa pratique du pouvoir<sup>7</sup>. De la même manière, l’ami des hommes est en contact avec des administrateurs proches du pouvoir et des intellectuels de haut rang qui évoluent aux quatre coins du continent comme en Lombardie, en Pologne ou en Suisse, avec Sacconay<sup>8</sup>.

Dans la correspondance de Mirabeau à son ami vaudois, la physiocratie apparaît à compter de la toute fin des années 1750, c’est-à-dire lors de sa création. Toutefois, la dimension européenne du mouvement ne commence à être évoquée que presque une décennie plus tard, en 1767. Déçu du gouvernement de son pays, Mirabeau, qui brigua longtemps une carrière politique de premier plan, n’a plus alors pour ambition d’influencer la politique menée en France. Il souhaite désormais jouer un rôle majeur auprès des dirigeants européens ouverts aux idées physiocratiques. Dès lors, la fin des années 1760 constitue une réelle rupture pour le mouvement qui va désormais s’ouvrir davantage aux princes et aux intellectuels du continent, ce dont la correspondance à Sacconay atteste entièrement. Ces lettres apportent des informations inédites ou méconnues et offrent un regard différent sur des relations ou des épisodes qu’on pensait bien connaître, comme les invités étrangers aux dîners du mardi, les

---

<sup>6</sup> La correspondance entre le marquis de Mirabeau et le prince badois a été publiée par Carl Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, Heidelberg, Carl Winter’s Universitätsbuchhandlung, 1892, t. 1. Concernant les liens privilégiés noués entre les physiocrates et le margrave de Bade, voir Helen Liebel, *Enlightened Bureaucracy Versus Enlightened Despotism in Baden. 1750-1792*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1965 ; Guido Metzler, «Markgraf Karl Friedrich von Baden und die französischen Physiokraten. Betrachtungen eines Rezeptionsprozesses», *Francia*, n° 2, 2001, p. 35-63 ; Émile Garçon, «Un prince allemand physiocrate et ses correspondants : le marquis de Mirabeau et Du Pont de Nemours», *Revue du droit public et de la science politique en France et à l’étranger*, Paris, Chevalier-Marescq et C<sup>ie</sup>, 1895, t. 4, p. 85-126.

<sup>7</sup> T. Carvalho, «“L’ami des hommes et le prince pasteur”. Le rôle du marquis de Mirabeau dans la diffusion et l’application des théories physiocratiques en Toscane», *Annales historiques de la Révolution française*, n° 394, 2018, p. 3-24.

<sup>8</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, «Les publications suisses du marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126 ; Michael Sonenscher, «French Economists and Bernese Agrarians : The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 411-426.

voyages de Pierre Samuel Du Pont de Nemours ou de La Vauguyon, les réformes menées hors de France, ou les rapports de Mirabeau avec des personnalités suisses ou italiennes. La présente étude consiste donc à souligner ces échos ou évocations en précisant leur apport à l'histoire européenne de la physiocratie et en les comparant aux autres sources à notre disposition, notamment aux correspondances de Mirabeau déjà publiées ou conservés à Aix-en-Provence, Paris, Stockholm, ou Karlsruhe. Nous avons choisi de parler d'échos ou d'évocations car il s'agit principalement de mentions, d'allusions ou de rappels. Les longues explications ou descriptions à ce sujet sont assez rares. La correspondance peut dès lors être envisagée comme une caisse de résonance du phénomène de circulation et de réception du courant physiocratique en Europe.

Hormis la France et la Suisse, qui sont abordées très régulièrement en raison des origines des correspondants, les pays dont parle le plus Mirabeau sont ceux où les dirigeants adhèrent aux grands principes physiocratiques et avec lesquels il entretient des relations directes. Le margraviat de Bade arrive ainsi en tête des États européens cités dans la correspondance, avec plus d'une quarantaine d'évocations. La deuxième place revient à la Toscane, avec une vingtaine de mentions. La Suède ferme le podium, en étant évoquée plus d'une quinzaine de fois. Parmi les pays traités épisodiquement, on trouve aussi la Hollande, l'Angleterre, la Pologne et l'Autriche. Enfin, d'autres États sont abordés exceptionnellement, en raison souvent d'une actualité particulièrement vive, comme la Russie, l'Espagne ou le Portugal. Qu'il s'agisse des disciples de la physiocratie à travers l'Europe, des relations personnelles de Mirabeau, des voyages entrepris par certains physiocrates ou des difficultés politiques rencontrées par des dirigeants européens, nombreux sont donc les éléments d'extranéité à prendre place dans les lettres de l'ami des hommes.

Une des premières évocations de la dimension européenne de la physiocratie se trouve dans une lettre du 6 décembre 1767, dans laquelle Mirabeau aborde le séjour de Le Mercier de la Rivière à Saint-Petersbourg en tant que conseiller spécial de l'impératrice Catherine II, qui souhaitait réformer en profondeur la législation russe<sup>9</sup>. En parlant des dîners du mardi, Mirabeau affirme :

C'est là qu'un ambassadeur de Russie est venu prendre la Rivière auteur du livre *de l'ordre essentiel* qui est maintenant à Pétersbourg avec des adjoints que nous lui avons donnés pour y planter la législation économique.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> Sur le déroulement du séjour de Le Mercier de la Rivière en Russie, voir Sergey Zanin, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Petersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018 ; Bernard Herencia, « Le séjour du physiocrate Le Mercier de la Rivière en Russie. 1767-1768 », *Dix-huitième siècle*, n° 44, 2012, p. 621-658.

<sup>10</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

Or, ce passage n'est pas nouveau. Il est entièrement similaire à la lettre que Mirabeau écrit à Jean-Jacques Rousseau quelques jours plus tard, le 20 décembre 1767<sup>11</sup>. S'il ne nous apprend rien, cet extrait nous confirme la technique de recyclage épistolaire pratiquée par le marquis, technique d'ailleurs très courante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs morceaux de la correspondance à Sacconay sont donc issus d'autres échanges ou seront recyclés au sein d'autres lettres avec d'autres correspondants<sup>12</sup>.

Dans une lettre du 6 septembre 1768, nous apprenons que Du Pont de Nemours et Paul-François de Quelen, alors connu sous le nom de duc de Saint-Mégrin<sup>13</sup>, viennent d'effectuer un séjour en Suisse. À seulement vingt-deux ans, Saint-Mégrin vient de rejoindre les rangs du mouvement physiocratique. Il apparaît, au regard de sa haute extraction et de sa position influente, comme un renfort exceptionnel au service d'un courant qui désire alors améliorer ses relations avec la Cour. Dans les *Éphémérides du citoyen* de 1768, il défend vigoureusement la doctrine physiocratique dans une série de six lettres en réponse aux *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de l'abbé Mably. Que nous dit précisément Mirabeau ?

Il vient de passer rapidement dans vos contrées deux de nos principaux élèves, Du Pont qui est le 1<sup>er</sup> et le jeune duc de Saint-Mégrin fils du duc de la Vauguyon, jeune homme de la plus solide espérance et qui sera un jour un grand sujet c'est de lui que sont les réponses aux *doutes* de l'abbé de Mably que vous avez vues dans les derniers volumes des *éphémérides*. Je n'ai pu vous les annoncer, car ils m'ont caché ce crochet qui est une manière de tour de jeunesse, pour aller faire une visite de curiosité à un célèbre *ennemi des hommes* et qu'ils savaient bien que je n'approuverais pas. Ils m'ont mandé qu'ils allaient voir le *sage Schmid* et j'ai su par ailleurs leur détour, sur lequel je me suis contenté de leur mander qu'alors qu'ils voudraient faire à mon insu quelque chose, autant vaudrait supprimer cette chose-là. Au reste ils vont laissant des modèles d'inventaire de culture, semant des idées, il faut se servir de tout<sup>14</sup>

<sup>11</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Ralph Leigh (éd.), 52 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 34, p. 251-255.

<sup>12</sup> Il en est par exemple de même concernant la participation aux « mardis économiques » de Georges Ludwig Schmid von Auenstein, intellectuel suisse marqué par la physiocratie. Dans sa lettre du 6 décembre 1767 de Paris à Sacconay, Mirabeau écrit : « Je montre à Forbonnais ma bibliothèque, on va à table, je fais en sorte qu'il soit auprès de Madame de Pailly, de Schmid d'Auerstein, votre compatriote, bonne et sage tête. » Ce passage est pratiquement repris à l'identique dans la lettre de Mirabeau à Rousseau du 20 décembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, op. cit., p. 251-255.

<sup>13</sup> À la mort de son père, il prendra le titre de duc de La Vauguyon. Sur le personnage et sa pensée, voir Marjorie Dupont, *La Pensée politique et juridique de Paul-François de Quelen, duc de La Vauguyon. Un engagement au sein de la doctrine physiocratique (1768-1828)*, Mémoire de Master 1, Rennes 1, 2015.

<sup>14</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 septembre 1768.

Probablement ont-ils rencontré Voltaire à Ferney, ce « célèbre ennemi des hommes » que Mirabeau, lui « l'ami des hommes », présente ici comme son rival, son adversaire obscur. Si nous savions déjà que Du Pont de Nemours avait effectué quelques passages en Suisse en 1768 et 1773, cette lettre présente un fort intérêt car les sources à ce propos demeurent assez rares. En janvier 1774, dans sa correspondance privée avec le comte suédois Scheffer, Du Pont de Nemours évoque les brefs passages qu'il a effectués en Suisse :

J'ai fait deux voyages chez eux, et pendant le temps que j'y ai séjourné à chaque fois, je n'ai pas laissé de les voir assez pour prendre une forte estime pour leur nation. J'aurais voulu les servir ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que cela était impossible ; l'esprit de parti qui les divise est trop violent.<sup>15</sup>

D'une manière générale, Du Pont de Nemours considère qu'il existe une réelle incompatibilité entre le modèle physiocratique et les préoccupations helvétiques. L'universalisme de l'école se heurte au cantonalisme helvétique et le langage abstrait des physiocrates déplaît aux économistes et agronomes suisses. D'un point de vue politique, l'organisation institutionnelle du pays, cantonale et républicaine, limite grandement l'attention pour les théories de l'école. Le despotisme légal ainsi que ses propositions décentralisatrices ne résonnent pas dans cette Confédération de cantons sans monarque et dépourvue d'État centralisé. Notons aussi que la faible dimension des terres cultivables ne correspond que difficilement au projet physiocratique de grande culture. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Suisses sont pour la plus grande majorité des paysans propriétaires de petites parcelles qui participent aux affaires publiques. Dès lors, leurs difficultés autant que leurs intérêts diffèrent sensiblement de ceux des Français.

En novembre 1769, Mirabeau livre à Sacconay ses heureuses impressions concernant la toute première lettre que le margrave de Bade lui a envoyée quelques semaines plus tôt. Ce prince, qui a soigneusement étudié les œuvres de l'école, souhaite alors passer de la spéculation à la pratique, en appliquant sur ses terres certaines propositions physiocratiques, notamment dans le domaine fiscal et commercial. Il décide pour ce faire de prendre directement contact avec le marquis :

Ma qualité d'homme m'autorise à réclamer votre amitié et m'impose le devoir de la mériter en m'appliquant à être utile à mes semblables. Voici, Monsieur, mes titres pour oser écrire à l'*Ami des hommes* sans avoir l'honneur de le connaître personnellement.<sup>16</sup>

<sup>15</sup> Pierre Samuel Du Pont de Nemours, Lettre au comte de Scheffer, Paris, 20 janvier 1774, Schefferska samlingen, Riksarkivet, Stockholm, vol. iv, f<sup>o</sup> 29.

<sup>16</sup> Charles-Frédéric de Bade, Lettre à Mirabeau, Karlsruhe, 22 septembre 1769, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, op. cit., t. 1, p. 3.



La profonde joie ressentie alors par Mirabeau nous était déjà connue grâce à des lettres postérieures. En 1777, Mirabeau confesse à Charles Richard de Butré, ancien garde du corps du roi converti à l'économie politique, à quel point cette sollicitation inattendue l'a considérablement perturbé<sup>17</sup>. De même, au cours des années 1780, dans sa correspondance avec le Lombard Alfonso Longo, Mirabeau revient à plusieurs reprises sur l'évènement en s'accordant un rôle presque messianique : « Ce digne prince était venu me chercher comme on ferait un prophète »<sup>18</sup>, « quand il vint à moi il y a quinze ans, ce fut comme à un père de l'église, et sa foi était et a toujours été parfaite depuis. »<sup>19</sup> La correspondance à Sacconay a le mérite de nous offrir un témoignage spontané :

Le margrave de Bade Dourlac m'a fait l'honneur de m'écrire d'un style à faire venir les larmes de joie et de la manière la plus honnête il me questionne en véritable oéconomiste il en a le langage et la conscience éclairée ; il me consulte sur des points pratiques très forts très étendus et surtout très importants au bonheur de ses heureux sujets. Cette porte ouverte dans le pays des excellences, des altesses et des publicistes a galimatias, pays dont je désespérais autant que de l'usurière et juive Angleterre m'a causé une vraie joie.<sup>20</sup>

Dorénavant, Mirabeau rendra compte à son ami helvète de ses principaux échanges avec le margrave de Bade. À l'été 1771, le prince séjourne à Paris et rencontre, dès son arrivée Mirabeau et Nicolas Baudeau. Avant son départ de Karlsruhe, le prince a d'ailleurs avoué au marquis : « Je me flatte de pouvoir profiter de votre conversation. Ce sera le but principal de mon voyage. »<sup>21</sup> Les assemblées du mardi n'ayant pas lieu durant la période estivale, le prince n'a pas l'occasion d'y assister mais il s'entretient à nouveau plusieurs fois avec l'ami des hommes avant que celui-ci ne quitte Paris pour le Bignon. En France, la famille régnante de Bade rencontre également Du Pont de Nemours, Le Mercier de la Rivière, Pierre Joseph André Roubaud, et converse avec Quesnay à Versailles. Pendant la durée du séjour, Du Pont de Nemours est même chargé de l'éducation du fils aîné du margrave, le prince héritier Charles-Louis, âgé alors de seize ans. À l'occasion de cette visite, Mirabeau confie à Sacconay :

J'ai laissé à Paris l'excellent margrave de Dourlac ; quelle âme, quel cœur et quelle tête il est oéconomiste à fonds. Du Pont y donne des leçons à ses enfants et j'ai appris que le prince héréditaire dont le père a surtout à cœur l'instruction

<sup>17</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Butré, Le Bignon, 18 novembre 1777, *Papiers et correspondance de Butré*, Médiathèque André Malraux de Strasbourg, t. 1, f° 28.

<sup>18</sup> V. de Mirabeau, Lettre au marquis de Longo, Paris, 28 octobre 1783, Fonds Mirabeau, Musée et bibliothèque Paul Arbaud, Académie d'Aix-en-Provence, registre 20, f° 126.

<sup>19</sup> V. de Mirabeau, Lettre au marquis de Longo, Paris, 10 juin 1784, in *ibid.*, registre 20, f° 129.

<sup>20</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1769.

<sup>21</sup> C.-F. de Bade, Lettre à Mirabeau, Karlsruhe, 13 mai 1771, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, *op. cit.*, t. 1, p. 48.

et que la crainte et la méfiance de lui-même retardaient un peu, a fait tout seul un excellent morceau, cela relie ma vieille futaille.<sup>22</sup>

Au début de l'année 1775, le margrave de Bade envoie vers Mirabeau Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar-Eisenach. Le duc et son frère, le prince Frédéric Ferdinand Constantin, arrivent à Paris accompagnés de leur précepteur le comte Johann Eustach von Görtz. Le marquis profite de leur séjour pour tenter de les initier à la physiocratie. Nous connaissions cette visite grâce à la correspondance de Karlsruhe dans laquelle Mirabeau déclarait avoir eu la satisfaction de voir qu'« ils n'ont pas dédaigné d'honorer de leur présence les assemblées qui se font chez moi » et ont paru « écouter nos lectures avec plaisir »<sup>23</sup>. La lettre d'avril 1775 envoyée à Sacconay donne un autre témoignage, hélas trop bref, sur ces invités exceptionnels des mardis de la rue Vaugirard :

Le margrave m'a adressé ses neveux le duc de Saxe Weimar et son frère, ils sont venus deux fois déjà à mes mardis, chose intrépide. Ils ont auprès d'eux un comte de Görtz qui me paraît un homme d'un vrai mérite.<sup>24</sup>

Pareillement, la correspondance nous livre des informations inédites sur le second séjour du margrave de Bade et du prince héritier à Paris en janvier et février 1776. Au-delà des impératifs politiques et diplomatiques, ce passage en France permet aux voyageurs de retrouver leurs amis physiocrates. Sur ce séjour, à propos duquel nous disposons d'assez peu d'informations, l'ami des hommes écrit :

Pendant ce temps notre bon margrave a été ici quinze jours avec le prince héréditaire ; je ne le su que parce que je le trouvai écrit à ma porte le jour même de son arrivée. Il a passé chez moi à peu près toutes ses soirées, son fils soupait avec notre jeunesse, et il a dîné et passé la journée, les deux mardis de son séjour. Il avait avec lui son principal homme de confiance qui est homme d'esprit et du monde. Par ce moyen j'ai su davantage des choses qui se faisaient chez lui, que je ne le pouvais par les explications de cet excellent homme de beaucoup trop modeste ; et quoique dans l'agitation continuelle ou je suis forcé d'être ceci me fut un surcroît d'action, j'ai néanmoins reçu beaucoup de consolation de la vue de ces excellents princes ; nous nous sommes embrassés à leur départ les larmes aux yeux.<sup>25</sup>

<sup>22</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

<sup>23</sup> C.-F. de Bade, Lettre à Mirabeau, Paris, 05 avril 1775, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont, op. cit.*, t. 1, p. 87 : « J'avais craint même que le ton général ne les éloignât et ne leur fit perdre les impressions et l'estime que Vous leur aviez donnée pour nos études et nos principes », ajoute le marquis.

<sup>24</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 avril 1775.

<sup>25</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 février 1776.

Dans trois villages badois, situés dans les bailliages de Pforzheim et d’Emmendingen, le margrave tente d’expérimenter certaines propositions physiocratiques relatives à la fiscalité et à la libéralisation du droit commercial. En 1776, Mirabeau suggère au prince germanique de prendre à son service Butré, «l’un de nos meilleurs économistes sans contredit, et peut être le plus utile»<sup>26</sup>, afin qu’il l’assiste dans sa politique réformatrice<sup>27</sup>. Initialement requis pour des services passagers, Butré devient conseiller du margrave et reste attaché à la cour de Bade jusqu’aux années révolutionnaires. Charles-Frédéric charge Butré et son ministre Wilhelm von Edelsheim, sympathisant des idées physiocratiques, d’une mission singulière : réaliser un cadastre référençant l’ensemble des biens-fonds du margraviat afin de généraliser l’application de l’impôt unique, direct et proportionnel sur le produit net des terres. De même, au nom de la liberté naturelle, le margrave décide d’abolir le servage par son rescrit du 23 juillet 1783<sup>28</sup>. Dans sa correspondance, Mirabeau tient au courant Sacconay des opérations menées en Bade et des travaux de Butré. Lorsque «cet homme unique pour le calcul rural»<sup>29</sup> est de passage à Berne, le marquis le recommande immédiatement à son ami. Le portrait qu’il dresse alors de celui qui fut le premier à rejoindre le mouvement fondé par Quesnay et Mirabeau est en demi-teinte :

vous doutez bien que ce n’est pas un homme fait comme un autre : qu’un pareil dévoué. Il a 1° des lubies alchimiques dont quelque malheureux fol a infatué sa simplicité dans la solitude ; c’est un des grands inconvénients de lui bien faire que de le voir tomber en confiance sur ce nez de verre ; quand à ce point il faut s’engager en lui disant net qu’on s’en tient à l’imperfection oéconomique et le ramenant à ce point et l’en occupant. 2° il est sauvage dans ses manières, et à moins de quelque dame bien appliquée ou bien intelligente et curieuse il est

<sup>26</sup> C.-F. de Bade, Lettre à Mirabeau, Paris, 03 août 1776, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, op. cit., t. 1, p. 88.

<sup>27</sup> Longtemps négligé par l’historiographie, Butré fait l’objet d’une récente et utile réhabilitation. Pour une biographie du personnage, voir Pierre Le Masne et Camille Le Masne, «Charles Richard de Butré, Physiocrate originaire du Poitou», *Revue historique du Centre Ouest*, n° 1, 2014, p. 7-37. Sur sa pensée et son apport au mouvement physiocratique, voir les travaux de Loïc Charles et Christine Théré, «Charles Richard de Butré : an economist in the shadow of François Quesnay», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 2, 2016, p. 131-152 et «Charles Richard de Butré : pioneer of mathematical Economics», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2016, p. 311-327.

<sup>28</sup> Sur ces réformes badoises, voir T. Carvalho, *La Physiocratie dans l’Europe des Lumières*, op. cit. ; Gerald Maria Landgraf, «Moderate et prudenter»: *Studien zur aufgeklärten Reformpolitik Karl Friedrichs von Baden (1728-1811)*, Thèse de doctorat, Université de Regensburg, 2008 ; H. Liebel, *Enlightened Bureaucracy Versus Enlightened Despotism in Baden. 1750-1792*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1965 ; Gabriel Sabbagh, «An unrecorded Physiocratic précis by Charles Richard de Butré and the experiment of Karl Friedrich of Baden Durlach in Dietlingen», *The European Journal of the History of Economic Thought*, 2016, p. 1-24 ; Richard Bowler, «Demonstrating the Natural Order: The Physiocratic Trials in Baden, 1770-1802», *Central European History*, n° 2, 2019, p. 211-232.

<sup>29</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 29 décembre 1780.

inutile de le fourrer là. 3° il est indépendant comme un chat. Mais je vous le donne pour le meilleur des hommes, le plus bon, le plus simple, ami du peuple et de l'humanité, infatigable, désintéressé rien pour lui parfait économiste et unique au monde pour les calculs ruraux, homme précieux enfin, que vous êtes trop heureux de pouvoir voir et pomper avec votre bonne judiciaire.<sup>30</sup>

En 1781, Butré est accueilli chez Sacconay, mais ce dernier ne semble pas véritablement s'intéresser aux recherches de son invité. Mirabeau, quelque peu déçu, rapporte à son ami vaudois ses impressions et ses regrets en recopiant un extrait d'une lettre de Butré :

Depuis mon arrivée j'ai vu deux fois M<sup>r</sup> de Sacconay, nous avons beaucoup parlé de vous et d'autre chose, mais point du tout du relevé de culture dont il restera comme je l'ai trouvé. Je n'ai seulement pas pu lui faire voir mon travail sur son pays et en raisonner avec lui et je pars sans qu'il en ait pris connaissance, il sait seulement la peine que je me suis donnée pour cela, et c'est tout, avec le meilleur cœur et la plus digne âme que je connaisse et toutes les qualités d'un véritable patricien.<sup>31</sup>

En 1782, Butré retourne à Berne et Mirabeau incite alors Sacconay à découvrir davantage ce penseur et à l'emmener faire le dépouillement des cultures du Pays de Vaud. D'après Mirabeau, « l'occasion est unique, et un homme aussi entendu que vous l'êtes ne doit pas négliger cette occasion »<sup>32</sup>. Comme l'indique Auguste Bertholet, il semble que les deux hommes ne se soient guère entendus<sup>33</sup>. Dans sa lettre du 22 février 1782, Mirabeau se justifie de ne lui avoir « jamais donné Butré pour un homme à marche régulière » et le qualifie de « fou » :

Il y a toujours quelque chose à gagner avec ces fous là pour un homme sage. Aussi ne lui recommandais je pas à lui de vous voir, mais à vous de le voir et d'en tirer pied ou aile. Vous fûtes ravi de sa besogne à la première vue, et puis vous l'avez laissé là parce qu'il est l'antipode de l'urbanité.<sup>34</sup>

Au crédit de Mirabeau et Sacconay, il faut noter qu'à cette époque Butré passe ses hivers à Strasbourg où il est en contact étroit avec les milieux maçonniques et s'intéresse de plus en plus à l'alchimie et surtout au mesmérisme<sup>35</sup>.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 mai 1781.

<sup>32</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 janvier 1782.

<sup>33</sup> Auguste Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », publié dans le présent volume.

<sup>34</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 22 février 1782.

<sup>35</sup> P. Le Masne et C. Le Masne, « Charles Richard de Butré, Physiocrate originaire du Poitou », *art. cit.*, p. 22 ; Rodolphe Reuss, *Charles de Butré, un physiocrate Tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade : d'après ses papiers inédits et sa correspondance avec le marquis de Mirabeau, Bergasse, Du Pont*, Paris, Fischbacher, 1887, p. 50-54. Sur l'engouement au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le mesmérisme, également appelé magnétisme animal, voir Robert Darnton, *La Fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 1995.

Qu'en est-il des échecs de la physiocratie à l'étranger ? Remarquons que sur ce point les lettres de Mirabeau restent entièrement silencieuses. Le marquis ne dit pas un mot à Sacconay du retour peu glorieux de Russie de Le Mercier de la Rivière. Ce dernier fait pourtant l'objet des sarcasmes de Catherine II et de ses courtisans, à l'instar du baron Friedrich Melchior Grimm, adversaire déclaré du mouvement, qui ne cesse dans sa correspondance littéraire de ridiculiser l'auteur de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. Mirabeau est également particulièrement discret à propos des déboires orientaux de l'abbé Baudeau. Rappelons que ce dernier finit par être expulsé *manu militari* de Russie en juillet 1769 puis joue les diplomates amateurs dans les affaires polonaises au grand dam de Choiseul, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui le renvoie dans son abbaye par lettre de cachet. Sur tous ces événements, Mirabeau se contente d'écrire : « L'abbé Baudeau est revenu de Pétersbourg et passagèrement il est ici et nouveau prélat il fera le mariage de ma fille. »<sup>36</sup> La vie privée domine donc ici la vie publique. Paradoxalement, il se confiera davantage quelques années plus tard à Scheffer, avec lequel il est beaucoup moins proche, en lui expliquant les raisons du renvoi de Baudeau<sup>37</sup>.

La correspondance nous renseigne aussi sur l'état des relations de Mirabeau au sein du mouvement physiocratique. En juillet 1771, il explique à Sacconay que la science nouvelle a besoin de plus d'auteurs, susceptibles d'employer des genres littéraires différents. Il liste alors les membres actifs de l'école et se montre d'une extrême sévérité à l'égard de Le Mercier de la Rivière :

Au reste gardez-vous mon cher ami de décourager ceux qui veulent écrire. Il en faut et beaucoup. Si vous ôtez l'abbé [Baudeau] qui est ici, Du Pont qui fait les *Éphémérides* et l'abbé Roubaud qui fait la *Gazette* et le *Journal du commerce* et qui a bien du talent et moi, je n'en connais aucun autre ; car la Rivière qui a bousillé sous la dictée du docteur *L'ordre essentiel et naturel des sociétés politiques*, n'a ni science foncière, ni talent ni volonté.<sup>38</sup>

Il convient de noter au passage que Guillaume-François Le Trosne, figure majeure du courant, n'est même pas mentionné par le marquis. Il est vrai que

<sup>36</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1769.

<sup>37</sup> V. de Mirabeau, Lettre au comte de Scheffer, Paris, 05 mai 1773, Schefferska samlingen, Riksarkivet, Stockholm, vol. v, f° 18 : « L'abbé emmené il y a près de cinq ans dans le Nord par l'évêque de Wilna, qui lui fit quitter son état et lui donna un bénéfice maintenant *in partibus*, malgré mes pauvres conseils ne put éviter de se fourrer dans la politique, attendu que se tenant pour Polonais il leur prêchait la réunion, et comme tous les cabinets chacun par ses motifs (chose que je vous apprends) voulaient le contredire, il devint le loup gris de tous : enfin envoyé par ces fols à Pétersbourg je ne sais pourquoi, il s'y montra s'y imprudemment antiprussien en disputes qu'un beau jour un messenger d'État le conduisit jusqu'à Riga, et l'on m'a dit que le roi de Prusse le barrait même à Rome, par sa prévôté. »

<sup>38</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 juillet 1771.

ce magistrat, disciple à la fois du juriconsulte Pothier et de Quesnay, ne composera ses œuvres les plus importantes que quelques années plus tard<sup>39</sup>.

La correspondance avec Sacconay est surtout riche d'enseignements sur les rapports qu'entretient Mirabeau avec les penseurs italiens. Trois auteurs méritent ici une attention particulière : Ferdinando Paoletti, Alfonso Longo et Giuseppe Gorani. Le premier, Paoletti, est un véritable relais intellectuel de la physiocratie en Toscane<sup>40</sup>. Ce curé de l'église de San Donnino à Villamagna, près de Florence, est l'auteur en 1769 des *Pensées sur l'agriculture (Pensieri sopra l'agricoltura)*, dans lesquelles il recommande aux curés de campagne de pratiquer et d'enseigner la culture des champs, et en 1772 des *Véritables Moyens de rendre les sociétés heureuses (I veri mezzi di render felici le società)* qui, selon Mario Mirri, resteront jusqu'à la fin du siècle comme le plus complet et le mieux organisé des écrits orientés vers la physiocratie et publiés en Toscane par un auteur toscan<sup>41</sup>. L'abbé reprend tous les arguments de l'école relatifs à la liberté du commerce des grains et s'engage dans une défense des réformes d'inspiration physiocratique conduites par le grand-duc Pierre-Léopold. Lors de sa publication, l'ouvrage n'est approuvé que partiellement par la censure ecclésiastique et, en 1771, l'archevêque de Florence intervient pour empêcher la publication du livre sous prétexte qu'il diffuse la pensée subversive de Voltaire et Rousseau. Paoletti recherche alors un compromis avec les autorités ecclésiastiques, mais la publication est suspendue. Au printemps 1772, le grand-duc s'imisce dans ce conflit pour soutenir l'abbé et l'ouvrage peut enfin paraître. Cette intervention personnelle du prince traduit parfaitement l'importance accordée par le gouvernement à l'œuvre de Paoletti. La diffusion des conceptions physiocratiques ou proches de celles-ci constitue un enjeu majeur pour les dirigeants toscans désireux de mener à bien leurs réformes. Mario Mirri, qui l'a beaucoup étudié, affirme que Paoletti a correspondu avec le marquis de Mirabeau<sup>42</sup>, qui d'ailleurs l'évoque brièvement dans

<sup>39</sup> Ce n'est qu'en 1777 que Le Trosne publie ses travaux les plus théoriques : *De L'Ordre social*, dédié au margrave de Bade, *De L'Intérêt social* et ses *Vues sur la justice criminelle*. Ces trois œuvres ont fait l'objet d'une récente réédition : Guillaume-François Le Trosne, *Les Lois naturelles de l'ordre social*, Genève, Slatkine, 2019. En 1779, le physiocrate fait également paraître *De L'Administration provinciale et de la réforme de l'impôt*.

<sup>40</sup> Les relations entre Paoletti et le mouvement physiocratique ont été étudiés de manière très approfondie par M. Mirri, *Ferdinando Paoletti, agronomo, « georgofilo », riformatore, nella Toscana del Settecento*, Florence, La Nuova Italia, 1967 ; M. Mirri, « Fisiocrazia e riforme : il caso della Toscana e il ruolo di Ferdinando Paoletti », in M. Albertone (éd.), *Governare il mondo : l'economia come linguaggio della politica nell'Europa del Settecento*, Milan, Feltrinelli, 2009, p. 323-441.

<sup>41</sup> M. Mirri, « La fisiocrazia in Toscana : un tema da riprendere », *Studi di storia medievale e moderna per Ernesto Sestan*, Florence, Olschki, t. 2, 1980, p. 715.

<sup>42</sup> M. Mirri, « Fisiocrazia e riforme », *art. cit.*, p. 328-329. La correspondance entre Paoletti et Mirabeau a cependant disparu.

sa correspondance au margrave de Bade<sup>43</sup>. Nous en avons désormais la confirmation grâce à la lettre écrite à Sacconay le 8 novembre 1772 :

Un M. Ferdinando Paoletti m'a adressé deux ouvrages de lui, dont le premier intitulé *Pensées sur l'agriculture* montre une âme vraiment occupée du bonheur des gens de la campagne ; mais le second qui traite des vrais moyens de rendre la société heureuse, est nourri de nos meilleurs ouvrages classiques, en traduit tous les principes, et les traite au mieux dans la division et la suite qu'il a donnée à son ouvrage. Tout y est hors les calculs économiques, et la question de l'impôt. Ce digne homme eut été vivement persécuté par son évêque, pour avoir dit que les moines mendiants étaient un fléau sur les campagnes, comme aussi pour avoir raisonné, sans la protection spéciale du grand-duc.<sup>44</sup>

De même, la correspondance éclaire sous un jour nouveau les contacts de Mirabeau avec le marquis Alfonso Longo, qui est mentionné quatorze fois. Ce Lombard, successeur en 1773 de Beccaria à la chaire d'économie politique des écoles palatines, entretient à partir de juillet 1775 une intense et abondante correspondance avec Mirabeau, qui durera jusqu'à la mort du marquis en 1789<sup>45</sup>. Par l'intermédiaire de l'abbé Niccoli et du comte milanais Antonio Greppi, le physiocrate envoie à Longo des livres, des périodiques et divers documents destinés à diffuser les idées de l'école en Lombardie<sup>46</sup>. S'il connaît les principes de la physiocratie, Longo n'adhère pas à l'ensemble de ses théories. Mirabeau écrit à Scheffer à son propos qu'il s'agit d'« un homme de beaucoup d'esprit, excellent économiste et qui s'est fait tout seul en nous étudiant »<sup>47</sup>, mais le juge tel un « correspondant »<sup>48</sup> et non un disciple. Mirabeau parle de Longo à Sacconay dès le mois de juillet 1775 :

Je viens de recevoir une lettre de ce pays là d'un Marquis Longo homme de mérite très certainement et qui écrit fort bien le français. Cet homme a la surintendance des collèges et écoles, la censure des livres à imprimer et à introduire ; la cour vient de le nommer professeur de la chaire d'économie politique, et lui

<sup>43</sup> Lettre de Mirabeau au margrave de Bade, 01 janvier 1773, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, *op. cit.*, t. 1, p. 72 : « Il [le grand-duc de Toscane] veut que tous les curés soient en correspondance avec la société des Géorgifiles ; il a soutenu hautement un bon homme d'entre eux, persécuté par l'archevêque pour avoir mis entre les fléaux de la campagne les moines mendiants, et ce même bonhomme a donné un autre ouvrage sous le titre "I veri mezzi di render la società felice", où tous nos principes sont traduits. »

<sup>44</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 08 novembre 1772.

<sup>45</sup> Cette correspondance est conservée dans le fonds Mirabeau du musée et bibliothèque Paul Arbaud de l'Académie d'Aix-en-Provence aux registres 19, 20, 21 et 22. Sur Longo, voir Franco Venturi, « Alfonso Longo. Nota introduttiva », *Illuministi italiani, III. Riformatori lombardi, piemontesi e toscani*, Milan, Ricciardi, 1958, p. 215-222.

<sup>46</sup> Ces intermédiaires sont clairement évoqués par Mirabeau (*ibid.*, registre 19, f° 17). Voir M. Mirri, « Per una ricerca sui rapporti fra "economisti" e riformatori toscani », *art. cit.*, p. 113.

<sup>47</sup> V. de Mirabeau, Lettre au comte de Scheffer, Le Bignon, 20 novembre 1778, Schefferska samlingen, Riksarkivet, Stockholm, vol. v, f° 53.

<sup>48</sup> *Ibid.*, vol. v, f° 53.

demande de composer et publier un cours de leçons pour la jeunesse qui se destine au ministère. Ce digne homme connaît nos principes et toutes leurs conséquences et en est intimement persuadé, mais il me dit net qu'il n'en professera pas un mot : parce que cela lui ferait des affaires. Je vois néanmoins qu'il prendra la bonne voie, en développant tous les systèmes et leurs conséquences et laissant à ses élèves à choisir.<sup>49</sup>

Cet extrait nous confirme bien que Longo ne se définit pas comme un physiocrate patenté. Cette attitude indépendante est du reste assez révélatrice de la réception de la physiocratie par les élites et dirigeants lombards.

Les échanges de Mirabeau avec Longo lui permettent notamment d'en apprendre davantage sur un autre penseur milanais : le comte Giuseppe Gorani. Cet aventurier des Lumières publie en 1770 *Le Vrai Despotisme (Il vero dispotismo)* dans lequel il défend une forme de despotisme éclairé où l'idéal d'un monarque vertueux et instruit est exalté<sup>50</sup>. L'ouvrage, qui connaît un grand succès, assure à son auteur une certaine renommée en Italie mais également ailleurs en Europe. Au regard de son contenu, ce livre ne constitue en aucun cas un ralliement à la doctrine politique des physiocrates. Mais il s'inscrit dans une tentative de réhabilitation de la notion de despotisme encouragée par la publication de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Le Mercier de la Rivière trois ans auparavant. Gorani, qui a lu deux fois *L'Ami des hommes*, envoie avec assurance un exemplaire de son livre à Mirabeau<sup>51</sup>. En janvier 1771, celui-ci lui répond dans une lettre de six pages dont le Milanais explique qu'elle commence par lui déclarer qu'il a « mis beaucoup d'esprit, une érudition peu commune et du vrai savoir pour n'étayer que des erreurs »<sup>52</sup>. Dans ses *Mémoires*, l'aventurier italien, qui n'a alors pas connaissance de la rencontre féconde survenue entre Mirabeau et Quesnay<sup>53</sup>, exprime toute la « surprise » qu'il a eue en découvrant cette lettre :

Flatté et gâté par les plus beaux compliments, que m'avaient adressé tant de savants, j'étais encore si prévenu en ma faveur que je pris Mirabeau pour un

<sup>49</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 juillet 1775.

<sup>50</sup> Giuseppe Gorani, *Il vero dispotismo*, 2 vol., Londres, [s.n.], 1770.

<sup>51</sup> G. Gorani, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie*, 3. *Dal dispotismo illuminato alla rivoluzione (1767-1791)*, Milan, Mondadori, 1942, p. 181 : « Pouvais-je oublier d'en faire parvenir un [exemplaire] au fameux marquis de Mirabeau ? Son grand ouvrage *L'Ami des hommes* était en 1770 entre les mains de tout le monde, et, l'ayant lu deux fois, je me trouvais à l'unisson des principes de cet auteur, dont je ne doutais pas de recevoir une lettre des plus obligeantes. »

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>53</sup> *Ibid.* : « Ne sachant rien de tout ce qui s'était passé entre le Marquis de Mirabeau et l'auteur des articles *Ferme, Fermier*, et *Grains* de l'*Encyclopédie*, et supposant le premier dans les mêmes principes qu'il avait établis dans son premier ouvrage, *L'Ami des hommes*, je lui envoyai avec confiance un exemplaire de mon *Vero Dispotismo*, dans l'espérance de m'attirer son approbation et des compliments flatteurs et propres à m'encourager dans la carrière où j'étais entré. »



extravagant. D'ailleurs, sa lettre était conçue en termes si inusités que je ne savais pas même la déchiffrer en entier.<sup>54</sup>

Au lieu de provoquer un sentiment d'aversion voire d'antipathie, les sévères critiques de Mirabeau constituent le point de départ de l'adhésion de Gorani à la physiocratie. À cette période, le comte milanais effectue de longs séjours en Suisse<sup>55</sup> où il rencontre, à Nyon, Georges Ludwig Schmid von Auenstein, intellectuel marqué par la doctrine et qui a participé aux réunions du mardi à Paris. C'est justement auprès de ce dernier, s'appuyant sur la lettre envoyée par Mirabeau<sup>56</sup>, que le Lombard devient un adepte des théories physiocratiques à partir du mois de janvier 1771. Dans les *Mémoires* de Gorani, ce moment charnière est développé dans un chapitre intitulé significativement «Ma conversion en économie politique». Cette adoption des principes de la science nouvelle constitue un élément déterminant dans la vie intellectuelle et politique du philosophe lombard. En 1773, Mirabeau rapporte au margrave de Bade que Gorani s'adressa à lui «avec toutes les marques de la componction et de deuil d'effacer un assez médiocre ouvrage, quant aux principes, qu'il avait fait sous le titre de *Il vero dispotismo*»<sup>57</sup>. Du reste, le marquis le décrit comme un «gentilhomme milanais, ardent, appliqué, studieux» qui «fut en 1771 frappé comme Saint Paul de la lecture de nos livres»<sup>58</sup>. Puisque Gorani se trouve en Suisse, Mirabeau décide de le mettre en contact avec Sacconay. Dans ses *Mémoires*, Gorani rapporte l'évènement en ces termes :

Le Marquis de Mirabeau avait prévenu son ami De Sacconay que dans un village près de sa terre était retiré un philosophe italien, le C... G..., qu'il avait eu la satisfaction de convertir à la *science par essence*. «L'Ami des Hommes» ne cessait de me parler, dans ses lettres, de Monsieur De Sacconay, Économiste zélé<sup>59</sup>

<sup>54</sup> *Ibid.* Le mémorialiste poursuit : «Elle me paraissait de la prose poétique et un mélange de provençal et de bon français, et je trouvais fort étrange qu'on pût s'exprimer d'une manière si singulière.»

<sup>55</sup> Pierre Chappuis, «Joseph Gorani et la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, n° 2, 1952, p. 363-385.

<sup>56</sup> G. Gorani, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie*, *op. cit.*, p. 182 : «Le 11 de janvier, toujours du 1771, Schmid étant chez moi, il reconnut l'écriture de Mirabeau, dont la lettre était ouverte sur mon pupitre. Alors il parla de cet illustre écrivain, et me raconta l'anecdote avec Quesnay. Voyant que Schmid avait été fort lié avec l'auteur de la lettre et qu'il en connaissait le caractère, je ne fis plus aucun mystère et je la lui donnai à lire.»

<sup>57</sup> V. de Mirabeau, Lettre au margrave de Bade, Paris, 01 janvier 1773, in *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, *op. cit.*, t. 1, p. 73.

<sup>58</sup> *Ibid.* De même, dans une lettre du 2 août 1775, Mirabeau écrit à Longo que le «comte Joseph Gorani que je n'ai jamais vu, s'est à peu près converti en Suisse, mais cela est jeune et autant que j'ai pu le connaître par ses écrits et par ses lettres pourrait être français» (Fonds Mirabeau, Musée et bibliothèque Paul Arbaud, Académie d'Aix-en-Provence, registre 19, f° 17).

<sup>59</sup> G. Gorani, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie*, *op. cit.*, p. 185. Sa rencontre avec Sacconay fait l'objet du chapitre LIV de ses *Mémoires* intitulé : «Je me lie avec un bon économiste bernois, et en quelle occasion !» (*Ibid.*, p. 185-186).

La découverte de la correspondance vaudoise nous permet de comprendre précisément cette mise en relation. Mirabeau indique à Sacconay en septembre 1771 :

Vous avez un vrai zélanti dans votre voisinage ; c'est un comte Gorani que je crois à Nyon avec Schmidt, que je soupçonne de chercher sa science et non la science. Mais quant à l'Italien il m'en écrit en véritable enthousiaste de la chose, et il est bien bon d'en avoir en Italie.<sup>60</sup>

Au cours des années 1770, Gorani apparaît comme une figure récurrente des lettres de Mirabeau. La correspondance compte, d'après Auguste Bertholet, « dix-neuf occurrences de son nom entre 1771 et 1778, ce qui fait de lui un des personnages contextuels les plus présents »<sup>61</sup>. Gorani et Sacconay, directement liés au mouvement physiocratique, nouent rapidement une solide amitié. Un temps, Mirabeau tente de recommander Gorani auprès du margrave de Bade. La correspondance à Sacconay nous dévoile toutes les discussions et tergiversations autour de cette recommandation, de novembre 1772 à janvier 1773. Finalement, Gorani ne se déplace pas à Karlsruhe mais devient un divulgateur énergique du discours physiocratique. Ce cas précis nous illustre parfaitement la manière dont Mirabeau fait jouer le réseau physiocratique européen dans l'espoir d'efficaces et fructueuses collaborations.

## CONCLUSION

Pour conclure, à travers cette correspondance, Mirabeau développe une approche réflexive de la physiocratie, par laquelle il prend lui-même conscience, au gré de ses lettres, de l'état du mouvement, de son caractère européen, de sa manière d'agir ou de réagir aux difficultés. Contrairement à d'autres correspondances, comme celles qu'il entretient avec le margrave de Bade, le comte de Scheffer ou le marquis de Longo, Mirabeau n'a pas pour objectif de convaincre ou de séduire Sacconay. Il peut ainsi lui faire un compte rendu de l'évolution du mouvement, de ses succès comme des obstacles rencontrés. Ces lettres prennent alors parfois des allures d'aveux ou de confidences. Lors de ces épanchements, il s'imagine par exemple comme un curé dont le ministère s'exercerait, non pas seulement en France, mais dans l'ensemble du continent européen :

Je me suis voué à enseigner et non point à amuser ; et je ne m'ennuierais pas de faire toujours le même prône si j'étais curé, parce que je penserais qu'ils auraient toujours des recrues nouvelles à mon troupeau. Ici je n'ai point cette

<sup>60</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 07 septembre 1771.

<sup>61</sup> A. Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », dans le présent volume.

sollicitude journalière, mais ma paroisse est l'Europe entière, il y a bien des sortes de têtes sous ce chapeau là et il faut des bonnets de toutes les formes.<sup>62</sup>

Par l'usage de cette métaphore pastorale, l'ami des hommes s'inscrit dans la longue tradition judéo-chrétienne de « la politique considérée comme une affaire de bergerie »<sup>63</sup>, selon la formule de Michel Foucault. Missionnaire de la physiocratie, il aspire à convertir toute l'Europe. De tels élans d'enthousiasme sont néanmoins compensés par des moments empreints de désillusion. Le marquis, désenchanté, confesse ainsi à Sacconay : « La face de l'Europe presque entière changera, avant que les bons principes deviennent le passe parole des gouvernements. »<sup>64</sup> Plus largement, ces lettres attestent avec force de l'intimité des deux hommes et de la vigueur de leur immarcescible amitié. Si elles offrent une vision renouvelée du XVIII<sup>e</sup> siècle européen, elles constituent aussi un formidable terrain d'investigation pour pratiquer d'une manière nouvelle l'histoire transnationale des idées.

---

<sup>62</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 26 juin 1778.

<sup>63</sup> Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004, p. 134. Sur l'image du gouvernement pastoral, voir Laurence Giavarini, *La Distance pastorale. Usages politiques de la représentation des bergers (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Vrin, 2010.

<sup>64</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 décembre 1771.



# THE SWISS ECONOMY AND POLITICS OF THE 1760S IN THE TRAVEL JOURNALS OF TWO REFORM-MINDED POLES<sup>1</sup>

RADOSŁAW SZYMANSKI  
(Université de Lausanne)

The previously unknown correspondence between Victor Riqueti, marquis de Mirabeau and Marc Charles Frédéric de Sacconay provides a wealth of new information concerning the life of the author of *L'Ami des hommes* and the life-long friendship he maintained with his Bernese correspondent. The letters have notably shed light on the interest that Mirabeau held towards Switzerland. Mirabeau's curiosity about Swiss and, more specifically, Bernese political institutions and economic governance confirms what could already be inferred from his published writings – that he felt compelled to account for the prosperity of Berne, treating it as an important test of the validity of his theory developed with regard to France.<sup>2</sup> He was not alone in his interest – Bernese affluence coupled with the secrecy of its government had made it a topic of avid discussion by various theorists of economic and political reform who were using it to enhance the purchase of their reasoning on management of

---

<sup>1</sup> This paper was written as part of the research project *Enlightenment Agrarian Republics: From Vaud, to Poland, and America*, financed by the Swiss National Science Foundation (project n° 100011\_172846). In writing this paper I benefitted from the remarks of Auguste Bertholet, Graham Clure, Aris Della Fontana and Béla Kapossy. An earlier version of this paper was presented at the conference *La correspondance du marquis de Mirabeau et de Charles Frédéric de Sacconay (1731-1787)*, organised by Auguste Bertholet and Béla Kapossy at the University of Lausanne, 27 October 2018.

<sup>2</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, “Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable société d’agriculture à Berne pour l’année 1759”, *Recueil de mémoires, concernant l’économie rurale*, n° 1, 1760, t. 2 and 3, p. 227-311 and 443-477; Michael Sonenscher, “French Economists and Bernese Agrarians: The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne”, *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 411-426.

economic processes by the state. What we have discovered thanks to the correspondence was that, in elaborating his arguments about Switzerland, Mirabeau relied not so much on the commonplace ideas circulating at the time, but instead on information that Sacconay supplied directly to him. The correspondence is, however, one-sided: only the letters from Mirabeau to Sacconay have been preserved. As a result, while we have insight into the questions and doubts Mirabeau had about Switzerland, we can only speculate as to what sort of information he received from his friend.<sup>3</sup> In order to facilitate speculation along these lines, in this chapter we will examine a compendium of knowledge about Switzerland produced at the same period for the benefit of foreigners studying Berne's economy and government and whose interest in Swiss territories overlapped in many ways with that of Mirabeau.

In 1762 a young, aspiring future statesman from Poland, Michał Mniszech (1742-1806), came to Berne in order to study its economy and government under the guidance of Élie Bertrand (1713-1797).<sup>4</sup> Michał was then joined by his brother, Józef Mniszech (?-1797), in 1763. Between 1762, 1763 and 1765, while in Berne, they undertook a sustained study of the art of government, motivated by the desire to elaborate a workable project of economic and administrative reform for Poland. Their efforts ran in two intertwining threads: they engaged closely with contemporary texts and debates devoted to political philosophy, public administration and economic governance; and they surveyed Swiss – not solely Bernese – territories, in search of models, solutions and techniques which could be used in the planned reforms of Poland. In 1765 they left Berne and set out on a multi-legged tour of Western Europe which encompassed French, German, Dutch, English, Italian and Austrian territories. The tour ended in 1768 in rather dire circumstances – the party consisting of the two Mniszech brothers who were preparing to assume offices in the public administration, and Bertrand, by then a privy councillor to the king of Poland and one of the directors of an academy planned to be set up in Warsaw, were held up in Vienna for several months due to the breakout of a civil war in Poland.

Whereas most of their plans and designs never came to fruition (due to subsequent unfavourable circumstances engendered by the civil war and, subsequently, the first partition of Poland), and others could only be implemented

---

<sup>3</sup> Béla Kapossy and Sarah Meylan, “Les publications suisses du Marquis de Mirabeau”, *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 107-126.

<sup>4</sup> Marc Weidmann, “Un Pasteur-naturaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle”, *Revue Historique Vaudoise*, n° 94, 1986, p. 63-108; Marek Bratuń, *Élie Bertrand a Polska*, Warsaw, Atut, 2013. On Bertrand see also: Auguste Bertholet, “Le ‘Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand’ (1783), ou la construction de la postérité d’un ‘grand homme’ des Lumières helvétiques”, *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021 and Rossella Baldi (ed.), *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, Geneva, Slatkine, 2023.

partially, the initial impetus behind their attempt to devise a plan of reform for Poland places the Mniszechs and Bertrand among the host of heterogeneous mid-eighteenth-century thinkers keenly interested in political and economic reform. Berne and greater Switzerland occupied a privileged position in their studies of the art of government by providing them with a prism through which they later viewed other European states. This perspective, in turn, places them in direct proximity with Mirabeau insofar as he interrogated the place of the Bernese republic in the constellation of European economies of the time. In this chapter we will focus on an assemblage of sources pertaining to Switzerland produced by Bertrand and the Mniszechs that can arguably supplement the lost documents of the Mirabeau-Sacsonay correspondence, largely because the latter provided the former with analyses of Swiss economic and administrative policies. This 402-page manuscript convolute, compiled by Józef Mniszech under the guidance of his tutor Bertrand between 1763 and 1764, is a collection of essays, memoranda and analyses by different authors, as well as extensive travel notes written directly by Józef Mniszech and his brother Michał.<sup>5</sup>

As we shall see, the context in which this source was created bore many similarities to how Mirabeau obtained information on Switzerland. It was devised at a similar time, by a person with similar, if not greater, access to privileged information about the politics and economy of the secretive Bernese Republic; and for a similar purpose, namely, to give a foreigner interested in local governance a unique insight into Berne and Switzerland in general.<sup>6</sup> Unlike Sacconay, Bertrand, who in the course of his career became the first minister of the French Church in Berne, was not a member of the Bernese elite by birth. Nonetheless, he gained insider knowledge thanks to his social networks and notably his involvement in the Economic Society of Berne, where he served as French secretary.<sup>7</sup> For the purpose of their comparative studies of government, the Mniszechs sought to learn some of the same details about Bernese public administration and the state of its economy as did Mirabeau, albeit for somewhat different reasons which distinguished the theoretician from would-be practitioners: Mirabeau wanted to use Berne as a case study allowing him to sharpen his arguments about the interplay between

---

<sup>5</sup> Józef Mniszech, “Table du voyage du Paris [sic.] en Suisse”, Stefanyk National Archives in Lviv, Ukraine, 5632/II, 1764, xviii w., p. 402 (the text was erroneously catalogued as pertaining to Paris, instead of Pays du Vaud). Henceforth, *Voyage en Suisse*. This, as well as other sources related to the Mniszechs’ educational journeys were analysed at length by Marek Bratuń as a rich example of travel-related literature, see: M. Bratuń, “Józefa Jana Tadeusza Mniszcha opisanie Kantonu Berneńskiego”, *Orbis Linguarum*, vol. 44, 2016, p. 431-439.

<sup>6</sup> The interlocking proximity between Bertrand’s and Sacconay’s circles is best shown by the fact that Mirabeau was aware of Bertrand, who managed the foreign correspondence of the Economic Society; Bertrand furthermore informed the Mniszechs of the existence of Sacconay.

<sup>7</sup> M. Weidmann, “Un Pasteur-naturaliste du xviii<sup>e</sup> siècle”, *art. cit.*

agriculture, trade and manufacturing. The Mniszechs, on the other hand, wanted to better understand the causes of Bernese prosperity in order to emulate its success in a different geographical and political context. The differences between these respective approaches to Switzerland will allow us to reflect on the multifaceted image of Berne: what Mirabeau perceived as an economic space at risk of becoming over-regulated, the Polish visitors saw as a promising model of a well-managed shift towards an agrarian-manufacturing mixed economy.

We will begin the chapter by introducing the context in which the Mniszechs began their studies. The analyses of Swiss, notably Bernese, political institutions and economy which the Mniszechs had undertaken were an important part of a larger effort to contribute to the reform of Polish government, itself a large agrarian republic with underdeveloped manufacturing. Understanding the role that the analysis of Switzerland was to play in their education as future statesmen will help to clarify their own perspective, which was in many ways divergent from Mirabeau's. In the subsequent section we will examine a detailed essay on the commerce of Berne of anonymous provenance that Bertrand procured in 1763. The essay was an attempt to analyse and quantify the output of Bernese agriculture and manufacturing, focusing on exports and imports. In the third section we will discuss how Bertrand and the Mniszechs understood the sources of Bernese and, more generally, Swiss prosperity, as well as the major obstacles to its continued economic success in a comparative context, analysing it side by side with neighbouring polities.

### **THE MATERIALS ON SWITZERLAND GATHERED BY THE MNISZECHS**

The materials on Switzerland that Bertrand and the Mniszechs assembled in 1763 and 1764 closely reflected the aim and goal of their education. The brothers came to Berne with a clear and precise intention, namely, to study the art of government and political economy in order to contribute to the reform of the Polish state. Bertrand believed that the best manner of preparing the two Poles for this task was to first undertake a long and careful study of contemporary texts on natural law, legislation, public administration and economy; and secondly, to tour Western Europe in an attempt to further their understanding of the causes of prosperity through empirical, comparative observation. Switzerland was the first region which they toured, the place for which they developed an especially keen interest and where they intended to finetune their method of work. The convolute compiled by the Mniszechs is bound up with the purpose and the scope of this initial and significant leg of the tour. Its heterogeneous nature reflects the fact that it is a record of a physical journey undertaken in 1764. The main foci of these materials correspond closely to the ultimate purpose served by these educational travels undertaken



by the aspiring reformers, namely their interest in economy, politics and administration.

The Mniszechs chose Berne as their place of study after consultation with Emer de Vattel, an eminent Swiss political thinker who at the time worked in Warsaw for the Saxon-Polish court.<sup>8</sup> Vattel insisted on placing the two brothers under the tutelage of his associate and friend Bertrand. Bertrand first hosted them in Berne from 1762 to 1765, and then guided them on a tour of France, England, the Netherlands, and the German and Italian states, focusing on their economies, political institutions and regulatory frameworks. It is difficult to overstate the hopes and ambitions attached to this educational project, given the brothers' proximity to the political elite of Poland. Their paternal uncle, Jerzy August Mniszech, was the leader of the political faction in power during the previous decade;<sup>9</sup> and their mother's brother-in-law, Stanisław Poniatowski, became the king soon after their departure for Switzerland. Upon his enthronement in 1764 their future career as Polish statesmen seemed certain: earlier in November of 1764 the new monarch had sent them on an informal diplomatic mission to Zurich, expressly encouraging them to continue their economic and administrative studies abroad. He later welcomed them upon their return to Warsaw in 1768. In short, the brothers were consciously preparing to assume high office in the public administration of the Polish state and had the necessary wherewithal to attain it.

The stay in Switzerland of the younger brother, Michał Mniszech, began in August 1762. He was then joined by his older brother Józef in October 1763. Together, they resided in Berne until May 1765, when they departed for southern France and Germany. They returned to Switzerland for a longer period once more, from March to July 1767, stopping on their way from England to Italy. In the meantime, Bertrand had fallen out with Bernese magistrates and moved from Berne to Yverdon, where the party stayed as a result. During their first stay in Switzerland, apart from a number of short excursions to the countryside around Fribourg and Bienne, Bertrand organised two longer tours around Switzerland in the summer months of 1763 and 1764 respectively. The first of those tours was undertaken by Bertrand and Michał Mniszech only, while on the second Józef joined them. In the summer of 1763 the younger Mniszech and Bertrand traversed Fribourg, the Vaud and Geneva, passing through Vevey, Lausanne, Morges, Aubonne, Orbe and Yverdon. Bertrand

---

<sup>8</sup> Radosław Szymanski, "Vattel as an Intermediary Between the Economic Society of Berne and Poland", in Koen Stapelbroek et Antonio Trampus (éd.), *The Legacy of Vattel's Droit des Gens*, Cambridge, Palgrav Macmillan, 2019, p. 29-52; M. Bratuń, "Ten wykwinny, wykształcony Europejczyk": zagraniczne studia i podróże edukacyjne Michała Jerzego Wandalina Mniszcha w latach 1762-1768, Opole, WUO, 2002.

<sup>9</sup> Jerzy August Mniszech, see Maria Czepe, *Kamaryla Pana z Dukli: kształtowanie się obozu politycznego Jerzego Augusta Mniszcha 1750-1763*, Warsaw, Neriton, 1998.

introduced Mniszech to his two famous acquaintances: Albrecht von Haller<sup>10</sup> and Voltaire.<sup>11</sup> The journey spanned about two months, starting on the 1<sup>st</sup> of June 1763 and ending in late July. We can infer from the correspondence that this first journey undertaken by Bertrand and Michał Mniszech had been documented in a now lost essay of comparable nature to that produced by his older brother a year later:

nous avons cru qu'il serait utile d'écrire systématiquement quelque chose sur ces objets. J'ai donc commencé à recueillir ce qui pourrait le plus m'intéresser sur le gouvernement, les Alliances, les manufactures et le commerce, la Milice et les services étrangers, les finances de ce pays. Je range mon recueil par chapitre, et par article, et il pourra me servir de modèle sur la façon de parler des divers pays que je pourrais visiter dans la suite.<sup>12</sup>

Having studied under Bertrand's tutelage for nearly a year, the younger Mniszech had produced a set of well-structured notes and observations. Mniszech intended to have his remarks published, but was dissuaded by Bertrand due to the sensitive nature of the materials:

bien des observations particuliers, quelques notes critiques, quelques jugements impartiaux, ne nous permettrait pas de le publier [...]. Je n'ai point crû dire qu'il ni paru ni qu'il doive paraître comme relation de voyage sur ce pays. Dans les Républiques, et surtout dans les petites Républiques, tout est mystère d'État<sup>13</sup>

The loss of Michał Mniszech's notes is compensated by the text that his brother Józef left from his trip between June and November 1764 and which consists of a bound, handwritten convolute of 402 pages. It includes a table of contents written by the hand of Józef Mniszech. While the convolute belonged physically to Józef, all the materials produced in the course of the educational journeys of the Mniszechs constituted the entire group's collaborative effort. The table of contents lists fifteen items, nine of which were written by Józef himself (pieces entitled "table de voyage" and "observations", as well as a report on the Diet's accreditation of the French ambassador and the essay on the commerce of Zurich), and six other texts written by different hands and collated into the volume. The individual pieces were

---

<sup>10</sup> Michał Mniszech, "Letter to Feliks Łoyko, 20 June 1763", *Recueil des lettres écrites par messieurs les comtes de Mniszech et par monsieur Bertrand à madame la Comtesse de Mniszech*, vol. I-III, Bibliothèque Municipale de Versailles, Fonds Lebaudy, ms. 4° 58, (henceforth: Rdl I-III), Rdl I, f° 225r°: "Nous avons couché trois nuits chez M<sup>r</sup> Haller, qui est un ami de M<sup>r</sup> Bertrand, c'est un homme célèbre dans plusieurs genres dont un seul suffirait pour le rendre illustre, Poète, Médecin, Anatomiste, Botaniste."

<sup>11</sup> M. Mniszech, "Letter to Katarzyna Mniszech, 20 June 1763", Rdl I, f° 224r°: "J'ai vu Voltaire, et nous retournerons après demain chez lui pour la Comédie."

<sup>12</sup> M. Mniszech, "Letter to Katarzyna Mniszech, 07 May 1763", Rdl I, f° 208r°-208v°.

<sup>13</sup> *Voyage en Suisse*, f° 267r°-267v°.

either separately paginated or not paginated at all, and an overriding pagination of the entire volume, to which we will be referring subsequently, was pencilled in. The materials that Józef assembled were expressly conceived as complementary to the now lost set of observations that Michał wrote in 1763, which is the probable cause of the absence of a more sustained analysis of Bertrand's homeland, Pays du Vaud. Bertrand and the Mniszechs began by going north to Geneva, where they met Voltaire again,<sup>14</sup> and then back north through Vaud and Berne to Neuchâtel.<sup>15</sup> Since they retraced the itinerary which had already been documented by Michał Mniszech and Bertrand, the materials pertaining to that leg of their journey contained in Józef's convolute are limited to a detailed travelogue, with no supplementary observations or commentary. In Neuchâtel, they were joined by a local dignitary, Banneret Frédéric Samuel Ostervald,<sup>16</sup> with whom they set out on a tour of the Principality, and by Élie Bertrand's nephew, Jean Élie Bertrand,<sup>17</sup> professor at the local college and future editor at the *Société typographique de Neuchâtel*.

At the time of their excursion to Neuchâtel, Jean-Jacques Rousseau temporarily resided in the nearby Môtiers-le-Travers. The Mniszechs, who had wanted to contact him ever since their arrival in Berne, attempted to pay him a visit on the 27<sup>th</sup> of July. They were, however, unsuccessful. Rousseau, who held a grudge against Élie Bertrand, avoided their encounter, excusing his absence in a letter addressed to Józef.<sup>18</sup> The journey across the Neuchâtelois countryside was fruitful, nonetheless. The materials compiled by Mniszech contains two texts pertaining to this leg of the journey. Assisted by Ostervald and the two Bertrands, the Mniszech brothers produced a set of detailed observations which was later published as *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, a popular guide to

---

<sup>14</sup> M. Mniszech, "Letter to Katarzyna Mniszech, 30 June 1764", Rdl I, f<sup>o</sup> 439v<sup>o</sup>-440r<sup>o</sup>: "J'ai vu M<sup>r</sup> de Voltaire avant hier chez lui, c'est une connaissance de l'année passée, que j'ai renouvelé avec grand soin. Nous comptons y aller dîner dans deux jours, c'est une bien grande fête pour moi".

<sup>15</sup> Items referring to this leg of the journey include: "Tableau du voyage du Pais de Vaud, de Geneve et de Neuchatel", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 1r<sup>o</sup>-39r<sup>o</sup>; "Observations sur la Suisse, du Canton de Berne", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 79r<sup>o</sup> and "Service Militaire Etranger du Canton de Berne", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 81r<sup>o</sup>-87r<sup>o</sup>.

<sup>16</sup> Michel Schlup, "Ostervald, Frédéric Samuel", *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015907/2010-12-07/>, version from 07 December 2010.

<sup>17</sup> Séverine Huguenin and Timothée Lécho (ed.), *Lectures du Journal helvétique 1732-1782*, Geneva, Slatkine, 2016.

<sup>18</sup> J. Mniszech, "Letter to Katarzyna Mniszech, 12 August 1764", Rdl I, f<sup>o</sup> 458r<sup>o</sup>; published in Ladislaus Chodzkievicz, "Voyage du comte Michel-Georges Mniszech en Suisse, 1762-1767. Documents inédits extraits des lettres et des notes de voyages des comtes Joseph et Michel-Georges Mniszech", *Bulletin littéraire et scientifique de l'Association des anciens élèves de l'École polonaise*, vol. 20, n<sup>o</sup> 21, 1884, p. 1-13; see also Roland Kaehr, "Rousseau et les Deluze: de l'inédit", *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, n<sup>o</sup> 75, 2017, p. 15-36.

the region customarily attributed to Ostervald.<sup>19</sup> In addition, the convolute contained a 23-page text labelled *Mémoire sur la Principauté de Neuchâtel par M<sup>r</sup> le Banneret Ostervald*.<sup>20</sup> This insert was a clean draft for two articles which appeared in the eleventh volume of Diderot's and d'Alembert's *Encyclopedie*, published in 1765: the entries on the city and on the principality of Neuchâtel.<sup>21</sup> It is possible that the Mniszechs either received an early copy of the text that Ostervald was preparing for publication, or that he wrote the essay specifically for them and submitted it to the *Encyclopédie* later.<sup>22</sup>

From Neuchâtel, the Mniszechs briefly returned to Berne. Their travels through Switzerland allowed them to observe the city and its surroundings afresh with the same method which they used elsewhere. The materials contained a number of texts devoted to Berne's government, military and economy.<sup>23</sup> As discussed in the next section of the chapter, the 56-page long *Essai sur le commerce du Canton de Bern* was the only piece of Józef's 1764 convolute which was doubtlessly taken from the materials gathered during Michał's previous journey.<sup>24</sup> In Berne, Vinzenz Bernhard Tschärner joined

<sup>19</sup> "Relation du voiage des Montagnes des Neuchatel fait en Aout 1764", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 121<sup>r</sup>-141<sup>r</sup>. See: Anonymous, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Samuel Fauche, 1766. While the Mniszechs' involvement in the publication was well-known, it was only recently that Rossella Baldi identified the Mniszechs and Bertrand, not Ostervald, as the true authors of the book: R. Baldi, "Questionner la figure du médiateur: mises à jour archivistiques autour d'Élie Bertrand", *xviii.ch*, vol. 5, 2014, p. 191-202 and R. Baldi, "Forger la légitimité de l'artisan neuchâtelois: les deux versions de la *Description des montagnes et des vallées de la principauté de Neuchâtel et de Valangin*", *xviii.ch*, vol. 9, 2018.

<sup>20</sup> "Mémoire sur la Principauté de Neuchâtel par M<sup>r</sup> le Banneret Ostervald", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 93<sup>r</sup>-120<sup>r</sup>.

<sup>21</sup> [Frédéric Samuel Ostervald], "Neuchâtel", in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1765, vol. 11, p. 108b-113a; [F. Ostervald], "Neuchâtel", *op. cit.*, p. 113a. Ostervald's authorship of the article was acknowledged in M. Michaud (ed.), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Desplaces, 1844, vol. 76, p. 136, and more recently reaffirmed by Roland Kaehr, "Qui est l'auteur de l'article 'Neuchâtel' de la Grande Encyclopédie?", *Revue historique neuchâteloise*, n<sup>o</sup> 2, 2011, p. 93-96.

<sup>22</sup> In a letter to Feliks Łoyko from 12 January 1763 ([Berne], Rdl 1, f<sup>o</sup> 141<sup>r</sup>) written after Michał Mniszech met Ostervald for the first time, he did not include Ostervald's essay on his itemized list of materials which he brought back from Neuchâtel. This may indicate that it did not exist at that time. In the same letter, Mniszech called the general articles signed by the sovereign of Neuchâtel "Pacta conventa", a term used consistently in Polish constitutional doctrine to denote the terms put forward by the nobility to which a king-elect had to acquiesce in order to be enthroned. In the essay, Ostervald referred to these articles as "Ce code qu'on peut appeller les pacta conventa des peuples de l'état de Neuchâtel avec leurs souverains" (my emphasis, [F. Ostervald], "Neuchâtel", *op. cit.*, p. 111; *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 104<sup>r</sup>, p. 12) which lends plausibility to our hypothesis that Ostervald wrote, or at least amended the text after his first encounter with Michał Mniszech, during which the Pole drew his attention to the analogy.

<sup>23</sup> "Essay sur le Commerce du Canton de Berne 1763", *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 149<sup>r</sup>-206<sup>r</sup>.

<sup>24</sup> J. Mniszech, "Letter to Feliks Łoyko, 29 February 1764", Rdl 1, f<sup>o</sup> 388<sup>r</sup>: "des tables et des bilans que M<sup>r</sup> Bertrand a dressé pour mon frère, desquelles j'ai aussi une copie".

them,<sup>25</sup> and together they spent the second half of August touring the cantons of Unterwald and Lucerne, describing their journey in detailed observations spanning 50 pages.<sup>26</sup>

Having completed their long-planned voyage of Western Switzerland, the Mniszechs left Berne twice more in the autumn of 1764. Both these trips were documented in the convolute. On the 10<sup>th</sup> of October they ventured to Soleure, where they witnessed the accreditation of Pierre de Buisson, Chevalier de Beauteville<sup>27</sup> as French ambassador to the Swiss cantons.<sup>28</sup> The speech he gave at that occasion, as well as the speech given by Hans Kaspar Landolt,<sup>29</sup> the mayor of Zurich, were both included in the convolute. At the end of October, they left Berne once more, this time on an impromptu mission to Zurich, at the behest of the newly-elected king of Poland, who tasked them with notifying the Swiss Confederation of his ascension to the throne.<sup>30</sup> Bertrand decided to seize the opportunity and spend a week in what he called the “richest and most commercial city of Switzerland”.<sup>31</sup> City magistrates received them with all the trappings of an official delegation of a foreign state and even reimbursed their travel expenses.<sup>32</sup> During their stay Bertrand introduced them to Salomon Gessner and Hans Caspar Hirzel, the author of the famous *Rural Socrates*.<sup>33</sup> As a result of the time spent in Zurich, the Mniszechs produced 64 pages of notes, including the *Mémoire sur le Commerce de Zurich*, which they subsequently sent to the Polish king.<sup>34</sup>

<sup>25</sup> Hans Braun, “Tschanner, Vinzenz Bernhard”, *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/012352/2012-11-28/>, version du 28 novembre 2012.

<sup>26</sup> “Table de voïages des Glaciers, du Canton d’Unterwald et de Lucerne faits 1764”, *Voyage en Suisse*, f° 217r°-248r°; “Relation du voïage des Glaciers, du Canton d’Unterwald et de Lucerne fait 1764”, *Voyage en Suisse*, f° 249-267.

<sup>27</sup> André Schluchter, “Beauteville, Pierre de Buisson de”, *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/032424/2002-04-25/>, version du 25 avril 2002.

<sup>28</sup> “Relation sur la Diète de légitimation de M<sup>r</sup> le C[hevalier] de Beauteville Ambassadeur de France aupres du Corps Helvétique”, *Voyage en Suisse*, f° 361r°-366r°; “Discours prononcé dans cet assemble et notte de Députés des 13 Cantons”, *Voyage en Suisse*, f° 367r°-387r°.

<sup>29</sup> Martin Lassner, “Landolt, Hans Kaspar”, *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/018086/2006-06-15/>, version du 15 juin 2006.

<sup>30</sup> M. Mniszech, “Letter to Katarzyna Mniszech, 25 October 1764”, Rdl I, f° 493r°.

<sup>31</sup> By hand of Józef Mniszech: “Table du voïage de Zurich fait en 1764”, *Voyage en Suisse*, f° 277r°-291r°; “Observations sur la Ville et le Canton de Zurich”, *Voyage en Suisse*, f° 301r°-312r°; “Mémoire sur le Commerce de Zurich”, *Voyage en Suisse*, f° 325r°-241r°; and an insert by another hand: “Mémoire sur le Commerce de St Gal”, *Voyage en Suisse*, f° 353r°-355r°.

<sup>32</sup> J. Mniszech, “Letter to Katarzyna Mniszech, 18 November 1764”, Rdl I, f° 510r°-510v°: “Nous avons été défraiés de toute la dépense de l’Auberge, distinction qu’on ne fait qu’aux Ministres des Puissances alliées”.

<sup>33</sup> Hans Caspar Hirzel, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite economique et morale d’un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761].

<sup>34</sup> “Mémoire sur le Commerce de Zurich”, *op. cit.*, f° 325r°-352r°; in a letter to Feliks Łoyko, Michał Mniszech wrote about the mission entrusted to his older brother: “Mon frère, Monsieur, a l’honneur d’écrire cette poste-ci à ma chère Mère, en lui faisant part du résultat de sa commission

## ESSAI SUR LE COMMERCE DU CANTON DE BERNE

For Michał Mniszech, Bertrand's *Essai sur le commerce du Canton de Berne* illustrated why reform-minded visitors should be interested in studying the economy of Berne:

M<sup>r</sup> Bertrand a fait pour moi un mémoire sur la balance du commerce, d'importation, et d'exportation du Canton de Berne, et ensuite un tableau fort intéressant de tout le commerce de la Suisse. Tous les objets sont calculés en détail et leur réunion forme le bilan général. Ce bilan entrera dans mon journal, et il n'est assurément aucun Suisse qui en ait un pareil. Je voudrais bien quelque jour en avoir un semblable sur ce qui sort de la Pologne, et sur ce qui y entre. Il pourrait éclairer la législation, montrer ce qu'il nous manque, et ce que nous pourrions nous procurer.<sup>35</sup>

Józef Mniszech was notably impressed by the scope of the essay, echoing his brother's desire to develop a comparable understanding of the Polish economy.<sup>36</sup> The two future statesmen thought that having an overview of domestic production and commercial flows in and out of the Republic made it easier for them to gauge the efficiency of Berne's administration and to understand its political institution. They believed that in the case of both Switzerland and Poland, a more in-depth statistical knowledge was indispensable in order to devise effective legislation and dynamically adjust it to the changing circumstances.

The Mniszechs were, however, mistaken in thinking that the text had been authored by Bertrand. The *Essai* contained in the convolute was in fact an augmented version of an anonymous manuscript which is held in the *Burgerbibliothek* of Berne.<sup>37</sup> The manuscript was a submission to one of the competitions run annually by the Bernese Economic Society. In the first 1763 issue of the journal of the Society, *Mémoires et Observations recueillis par la Société Oeconomique de Berne*, a prize of 20 Ducats was announced for writing the "*bilan le plus exact et plus complet du commerce d'exportation et d'importation de notre canton*".<sup>38</sup> In the subsequent year, the Economic Society acknowledged receiving the submissions to that competition, but

---

et en lui envoyant la lettre des 13 Cantons pour le Roi, y compris un mémoire sur le commerce de Zurich que nous avons fait à l'aide de M<sup>r</sup> Bertrand, et que nous prenons la liberté de présenter à Sa M[ajesté] comme une marque du désir sincère que nous avons de pouvoir un jour nous mettre en état de la servir." (28 November 1764, Rdl 1, f<sup>o</sup> 523r<sup>o</sup>).

<sup>35</sup> M. Mniszech, "Letter to Feliks Łoyko, 22 september 1763", Rdl 1, f<sup>o</sup> 267v<sup>o</sup>.

<sup>36</sup> J. Mniszech, "Letter to Feliks Łoyko, 29 February 1764", Rdl 1, f<sup>o</sup> 388r<sup>o</sup>.

<sup>37</sup> *Mémoire sur le bilan du Commerce du Canton de Berne*, Burgerbibliothek of Berne, Mss.h.h.xi.137 (Motto: "Non solum Nobis nati sumus, Ortus que nostri Partem patriae vindicat, partem Amici"). I would like to thank Martin Stuber for helping to locate and identify the manuscript.

<sup>38</sup> "Annonce des prix et des primes", *Mémoires et Observations*, 1763, p. LIII.

neither the name of the winner, nor any discernible fragment of these contributions appeared in print. Bertrand, most likely, used his position as the Society's secretary to procure unpublished information for his foreign pupils.

The anonymous author of the *Essai sur le commerce du Canton de Berne* strove to paint a detailed picture of the state of the Bernese economy, focusing mainly on manufacturing and international commerce.<sup>39</sup> The *Essai* began with a list of all factories established in Switzerland, producing different types of textiles (e.g. muslins, *indiennes*, stockings, lace, etc.), metalworks, jewellery or watches, often with their precise yearly outputs indicated. In the subsequent sections the author focused on the analysis of the exports of manufactured and agricultural goods, as well as the imports, both for consumption and as raw material for manufacturing. The discussion of domestic trade was less detailed and the issues which interested Mirabeau the most, namely, the manner in which the republic tried to regulate and intervene in economic processes in general and in agriculture in particular, appeared only in passing. Bertrand intended to supply the Mniszechs with precise, up-to-date information on the commercial flows in and out of the canton, augmenting and correcting the original manuscript. The data was often accompanied by calculations concerning the net product and potential profit margins of a given industry.

The author of the *Essai* identified France as the single most important commercial partner of Berne. The most significant imports were as follows: from Paris and Lyon came luxury items; Provence, Languedoc and Dauphiné featured fruit, oil, wine and textiles; Marseille produced colonial goods, both from the Americas and the older, eastern trade routes, including sugar, coffee or cotton; Bourgogne and Franche-Comté exported foodstuffs; and Alsace manufactured tobacco, metals and gunpowder.<sup>40</sup> The principal exports to France were textiles, mountain cheese (Gruyere and Jura), horses and cattle. The trade balance between Berne and France was estimated to have been approximately neutral, with the value of exports matching the value of imports. The two most important trading regions for Berne other than France were the Italian and German states, with which the overall balance of trade was in

---

<sup>39</sup> The author paid special attention to Berne's commercial flows, to which he devoted an entire essay, but he also briefly explained the various sources of revenue of the state: "Les revenus de l'État sont dans le Pais où étrangers. Ceux du pays consistent 1° Dans les domaines qui sont pour la plupart des biens ecclésiastiques sécularisés, ou des achats faits successivement. 2° Les Dimes, les censes, la portion des lods dont les Baillis rendent compte. 4° Les péages pour lesquels, il y a des receveurs. 5° Le commerce des sels étrangers que l'État vend à tout le Pais avec bénéfice. 6° Les sels des salines du pais, qu'il vend de même. 7° Les rentes de l'argent prêté dans le pays aux villes, communautés, et particuliers du pays, depuis le 3 ou 4 pour 100. [...] Les revenus étrangers viennent de l'argent placé dans les fonds publics du dehors: en Angleterre, [...] à Leipzig, à Vienne, en Danemark, à Turin, auprès de quelques Prince d'Allemagne, comme celui de Hesse, de Wurtemberg; Le stadhouder, La Ville d'Hambourg, etc." (*Voyage en Suisse*, f° 69r°.)

<sup>40</sup> *Ibid.*, f° 156r°.

favour of Berne. With regard to German states and principalities, Swiss merchants used their position as geographic intermediaries, importing goods from Germany and reselling them to Italy. They engaged in either transit commerce or in adding value to imported goods, for example, by colouring plain cloth bought from Saxony or Brandenburg. The commercial relations that Berne maintained with England were different from the rest, insofar as the balance of trade with England was decidedly negative. The author claimed that “il n’y a pas un Article du cru, ou des Manufactures du Canton, qui puisse être envoyé en Angleterre, soit parce qu’ils y sont prohibés, soit à cause des droits d’entrée, qui sont si considérable que les Marchandises n’y pourraient plus être vendus avec profit”.<sup>41</sup> England supplied Berne with goods difficult to substitute, such as precision tools, but also with luxury textiles. Spain and Portugal were listed as being important markets for booksellers from Geneva and Lausanne. Various Bernese goods were reaching markets as far away as Turkey, countries of the Levant, Russia and Sweden.

The author was appreciative of the role of trade with France. He recognised its central importance for the Bernese and expressly praised the privilege that France accorded to Berne, which increased circulation between the two states to their mutual benefit, stating: “la prospérité de son [French] commerce fait celle du notre, soit par les Marchandises que nous lui fournissons, soit par celles que nous pouvons en tirer à meilleur marché, que des autres Pais, soit enfin par l’activité de nos Manufactures, qui en dépend en partie”.<sup>42</sup> He argued that Berne could avoid becoming a direct competitor of French silk manufacturing, and that the Swiss made-to-measure manufacturing could complement French production. Although the Lyon-based textile industry had better access to raw materials and unmatched economies of scale, Berne could nonetheless use the relatively small size of its textile industry to its advantage. In Lyon, corporations, called *Maitrises*, closely regulated production and policed the adherence of producers to rules determining the quality, size and patterns of the output. The uniformization of Lyon’s textile industry was in large part designed to unilaterally dictate fashion in silks for the entirety of Europe.<sup>43</sup> According to the author of the *Essai*, the Bernese were well-placed to exploit this situation: “nous pouvons travailler à côté d’eux, par l’usage où nous

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, f° 162r°.

<sup>42</sup> *Ibid.*, f° 165r°.

<sup>43</sup> Carlo Poni, “Fashion as flexible production strategy of the Lyons silk merchants in the eighteenth century”, in Charles Sabel and Jonathan Zeitlin (ed.), *World of Possibilities. Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 41: “The Lyon’s silk merchants were the first, as far back as the closing years of the seventeenth century, to use annual product differentiation as a strategic weapon to create barriers to entry, to capture important shares of the international market and to outmaneuver firms in competition with them”.



sommes ici d'entrer dans tous les petits détails de la fabrication [...]. D'ailleurs la liberté que nous avons d'établir nos Étoffes à notre gré, tant pour les largeurs que pour les longueurs et mélanges de matières nous donne un avantage essentiel sur Lyon qui ne peut rien changer aux Statues de Maîtrise".<sup>44</sup> He proposed that the Bernese silk industry develop *alongside* Lyon's industry, by which he euphemistically meant mimicking or counterfeiting the trends coming from the silk capital of Europe, all the while being unrestricted by the regulations which united the silk manufacturers in Lyon. The Bernese could produce textiles which would be fashionable, but more adapted to the needs of the customer; i.e. made out of cheaper materials, smaller or larger, wider or narrower.

Although France was identified as Berne's biggest commercial partner and the proximate source of its prosperity, the over-reliance of the Bernese on the powerful neighbour was also the chief source of its economic troubles. France had increasing difficulty in matching England in terms of naval power and, as a result, was prone to wartime disruptions whose ripples were felt in Berne. Since Bernese factories were often using imported raw materials, they suffered economically from France's inability to secure their supply chains. According to the *Essai*, the Swiss often treated the Italian ports of Genoa, Livorno and Venice as alternative commercial outlets in times of war, despite offering less favourable terms than Marseille and therefore being used sparingly in times of peace.<sup>45</sup> Similarly, Spain was identified as an alternative source of colonial goods during the periods when wars interrupted French commerce. In addition, when France was at war, the quantity of simple textiles and colonial goods imported from England increased, further deteriorating the trade balance between the two states.<sup>46</sup>

Consequently, the closing chapter of the essay was dedicated specifically to projects for import substitution.<sup>47</sup> In the first place, the author focused on raw materials needed for manufacturing. He estimated that the amount of metals that Berne imported could easily be reduced by one third if the mines of Aargau, Hasliland and Yverdon improved.<sup>48</sup> However, as he argued in the essay, for that purpose the state would have to step in and incentivise foreign skilled workers

---

<sup>44</sup> *Voyage en Suisse*, f<sup>o</sup> 169r, p. 22.

<sup>45</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 160r: "On tire des Ports de Gênes, de Livourne et de Venise des Cottons en laine, surtout quand la Navigation de la France est interrompue par quelque guerre".

<sup>46</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 162r: "[In England], On y achète encore, surtout quand l'Angleterre est en guerre avec la France, des toiles de Cotton des Indes, des guinées des Mousselines, des mouchoirs et des Étoffes des Indes, des Toiles imprimées, que l'on nomme Anglaises, des Drogues de teinture, du Thé, du Café, des Porcelaines, etc. [...] Ainsi la balance du Commerce avec la Grande Bretagne est d'autant plus désavantageuse au Canton et à toute la Suisse, que la quantité des Marchandises qu'on fait venir de ces Îles est très considérable en tout temps et surtout en temps de Guerre".

<sup>47</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 180r, p. 32.

<sup>48</sup> *Ibid.*

to settle in Switzerland.<sup>49</sup> In order to promote sheep herding which would give Switzerland a steady supply of locally-sourced wool, he believed that the state should remove exclusive privileges and give premiums to local manufacturers. Additionally, he thought that the same strategy of inviting skilled shepherds and woollens manufacturers would aid the nascent industry.

While the author of the *Essai* often referred to the balance of trade and retention of specie in the national economy, Bertrand and the Mniszechs recognised that this was a limited conceptual framework for thinking about international commerce. In the course of their education they developed a more nuanced understanding of trade, both on the basis of their own travels during which they met merchants, producers and magistrates responsible for regulation, and as a result of their engagement with contemporary writings on trade.<sup>50</sup> The types of imports and exports, whether they were subsistence goods, raw materials or manufactured goods, mattered more than their sum total. However, the essay gestured at an additional, stronger reason to worry about commercial over-reliance on a single power, that is the desire to render the domestic manufacturing sector less vulnerable to volatility caused by war. The Mniszechs could see this problem more clearly when they compared Berne to Zurich, which did not suffer the consequences of dependence on a single commercial partner and which, on the contrary, was often in a position to reap benefits from wartime disruptions in the production of neighbouring states:

La paix dont jouissent les Suisses favorise toujours [...] leur industrie. Les guerres même qui agitent si souvent l'Europe, surtout celles dont le théâtre est en Italie, en Allemagne, ces guerres, toujours si funestes aux peuples qui les *soutiennent*, sont pour l'ordinaire *avantageuses* aux Manufactures de Zurich, qui reprennent alors une nouvelle activité.<sup>51</sup>

The *Essai* had comparatively little to say about grain production and its regulation which played a marginal role in the Bernese economy as viewed through the prism of exports and imports. According to the figures presented by the author, grain exported to the “proches voisins” amounted to about fifty thousand francs. This amount was dwarfed by cheese and wine exports which brought six hundred thousand and the exports of livestock which yielded over a million.<sup>52</sup> For the sake of comparison, exports from the fabled watchmaking industry was estimated to have brought in only ninety-three thousand.<sup>53</sup> While the author calculated the possible yearly savings on the procurement of metals

<sup>49</sup> *Ibid.*: “Pour cela, il faudrait le secours de l'État, faire venir d'habiles Ouvriers du dehors”.

<sup>50</sup> Most notably, the works by Montesquieu, François Veron de Forbonnais, Johann Heinrich Gottlob von Justi and Josiah Tucker.

<sup>51</sup> Voyage en Suisse, f° 330r°.

<sup>52</sup> *Ibid.*, f° 193r°-194r°, p. 45-46.

<sup>53</sup> *Ibid.*, f° 196r°, p. 48.

and wool at about two hundred twenty thousand francs, he estimated that only fifteen thousand could have been gained by trying to increase Bernese self-sufficiency in grain. The author wrote that in the timespan of ten previous years there was always enough grain to feed the population.<sup>54</sup>

The essay on commerce provided not only detailed data, but also a set of critical remarks pertaining to some of the outstanding economic problems of Switzerland. One of them targeted the wine commerce between different corners of the canton.<sup>55</sup> The privileges and restrictions set up by individual towns hampered the circulation of wines, distorted prices and resulted in low overall quality of product available in some localities. As a remedy, the author argued in favour of free trade in wine. He hoped that lifting the restrictions and abolishing duties would mean increased output of good grapes and decreased output of bad grapes.<sup>56</sup> Freedom of trade in wine was expected to result in forcing those who cultivated grapes on unfavourable terrain to turn to other crops, like animal husbandry, or to manufacturing. Removing the limits on the demand for high-quality wine would incentivise the winemakers from the regions naturally predisposed to viticulture, the Pays de Vaud, to increase their production and sell to a larger market. He proposed bolstering free circulation by an approach consisting of investing in transport infrastructure and replacing punitive exit tolls with short-lived premiums for those trying to export Swiss wine abroad. The essay posited privileges and restrictions on free trade as harmful to existing agricultural production because they prevented the emergence of a more far-reaching division of labour between lands under the same rule. He imagined that, with the introduction of free trade, a rational division of labour among Swiss territories would progress further. The places unsuited for a certain type of cultivation would see different productive activity and the places exceptionally conducive to certain types of cultivation would finally reach their full potential due to new outlets for their products.

#### THE CAUSES OF BERNE'S ECONOMIC PROSPERITY IN COMPARATIVE PERSPECTIVE

Apart from the detailed description of the state of Bernese commerce in 1763, the other parts of the volume contained numerous remarks that Mirabeau could have found instructive for his own analyses. The Mniszechs had an avid interest in understanding both the underlying sources of prosperity enjoyed by

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, f° 181r°, p. 33: “Puisque, à prendre dix ans et la totalité du Canton, il y croit assez de Bleds pour la nourriture des habitants, il est évident, que par quelques arrangements, on pourrait faire en sorte que l'on épargnerait ce qui sort pour cet objet: 15'000”.

<sup>55</sup> *Ibid.*, f° 174r°, p. 26.

<sup>56</sup> *Ibid.*: “Par là, les mauvaises vignes n'augmenteraient point, mais les bonnes se relèveraient en valeur et en produit”.

the Bernese and the obstacles which hampered the economic potential of some parts of Switzerland. Many remarks were spurred by comparisons made between the Bernese territories and the neighbouring cantons of Lucerne and Unterwald, Zurich, Neuchâtel and Franche-Comté, which belonged to France. Visiting these regions stimulated the Mniszechs to place Berne in a comparative perspective and further their reflection on issues such as the role of government, the laws securing private property of workers, the role of migrants or rural depopulation.

The Mniszechs admired the complexity and efficacy of Bernese administration which was carried out by a large number of chambers and commissions, staffed by members of the sovereign Council of Two Hundred. In their eyes, the appeal of the Bernese government was enhanced by the contrast with Poland, where the institutions of central government were notoriously threadbare and understaffed. However, during their tour of Switzerland their perspective began to change and grew more nuanced. Notwithstanding their appreciation of the Bernese state apparatus, the comparisons with Lucerne and Zurich allowed the Mniszechs to register potential problems with it. Lucerne served as a warning, showing how an aristocratic constitution could degenerate. Critics often pointed to Berne as veering dangerously towards becoming an oligarchy, dominated by a handful of families, rendering the access to governmental posts even more difficult. The risks associated with restricting access to offices were acutely felt in Lucerne where government had already turned into an oligarchy. The result was striking:

on est surpris dans notre route de voir la différence qu'il y a dans l'industrie du canton de Lucerne et de Berne. A peine a-t-on passé la frontière qu'on aperçoit des Manufactures, des Maisons qui annoncent l'aisance, l'opulence même des Habitants. Lucerne au contraire sans aucune industrie, a de l'Herbe dans ses rues ; ses habitants les bras croisés se promènent dans les places. Un simple village dans le Canton de Berne appelle Languethal, que nous avons traversé négocie dans ses Foires annuellement pour plus de 54'000 Louis de toile de lin. Cette différence, à ce qui me parait, vient du mauvais Gouvernement, du trop grand nombre d'Ecclésiastiques, et principalement du manque d'Éducation.<sup>57</sup>

Crossing the border between the countryside of Berne and Lucerne elicited a sense of surprise since, despite the similar terrain and climate, one was flourishing while the other languished. Part of the explanation of this difference had to do with religion. Although the Mniszechs were practicing Catholics, regularly commuting from Berne to the Canton of Fribourg to attend the Holy Mass, they blamed the decline of Lucerne on the excessive presence of the Catholic clergy that retained too much of the national wealth,

---

<sup>57</sup> J. Mniszech, "Letter to Feliks Łoyko, 01 July 1764", Rdl I, f° 469r°.

thereby negatively impacting the circulation of money in the economy.<sup>58</sup> Nonetheless, the biggest difference between the two states was “bad government”, by which Józef Mniszecz meant a spoils system in which governmental posts were treated solely as a means of personal enrichment. In a letter, Michał further commented that Lucerne was an example of a territory which was not well-suited to agriculture and would therefore indubitably benefit from the implantation of industries.<sup>59</sup> But that required a proactive government motivated in pursuing policies of economic development. Instead of furthering the useful sciences, the self-centred elites of Lucerne were preoccupied with the study of religion and public law.<sup>60</sup>

The comparison between Lucerne and Berne allowed the Mniszechs to appreciate the quality of the Bernese administration as staffed by ambitious patricians who enthusiastically pursued careers in the public service and whose virtue preserved their aristocratic republic from the spectre of oligarchy. However, their trip to Zurich in November 1764 allowed them to see the opposite side of this phenomenon. In Zurich, Mniszecz noted:

La modicité des revenus attachés aux emplois, est une [...] cause des progrès d’un travail soutenu avec succès. Dans chaque contrée de la suisse l’industrie est en raison indirecte des avantages que le gouvernement présente aux citoyens. A Zurich et à Genève où les Emplois sont en moindre nombre et moins lucratifs qu’à Berne, l’industrie y est plus grande.<sup>61</sup>

The comparison with Zurich led the Mniszechs to think that, in a certain sense, the public administration was playing too great a role in the life of the Bernese Republic. As they noted, government positions were not only well-remunerated, they were also perceived as indispensable for asserting one’s social status as a full-fledged member of the patriciate.<sup>62</sup> The public administration was thus not exclusively about administering the public good, but in equal part about social distinction and perpetuating the wealth and power of one’s family. On their initial contact with Bernese institutions, having the Polish republic as their main point of reference, the Mniszechs did not question the efficacy of this setup. Public and private interests were connected in an

---

<sup>58</sup> *Voyage en Suisse*, f° 259r°: “Les Ecclésiastiques sont superstitieux et ignorants, de là aussi l’ignorance du Peuple et son défaut d’industrie. Les Ecclésiastiques sont aussi trop riches et de là le défaut de circulation nécessaire pour animer l’industrie.”

<sup>59</sup> M. Mniszecz, “Letter to Katarzyna Mniszecz, 01 september 1764”, Rdl 1, f° 467r°: “Ces petits états destinés d’industrie et de manufacture, se bornent à faire valoir les productions de leurs terres, et ne font que le commerce d’Économie”.

<sup>60</sup> *Ibid.*: “ils cultivent peu les sciences et les arts, et se contentent de l’étude de leur religion et de leur droit public”.

<sup>61</sup> *Voyage en Suisse*, f° 328r°.

<sup>62</sup> J. Mniszecz, “Lettre, 29 April 1764”, Rdl 1, f° 416r°: “Entrer dans ce Conseil, c’est la fortune et le moyen d’être considéré dans cette ville”.

apparently efficient manner. The example of Zurich, however, allowed them to see the downside of political institutions where adherence to government counted for everything, and where private enterprise was considered a second-rate activity. In Zurich by contrast, where public service was not the sole means to securing one's social status, citizens sought their advancement also through commerce or manufacturing, which made the city appear more economically vibrant and the elite less closed-off.

It was their visit to the countryside of the canton of Neuchâtel that allowed them to better articulate the most important advantages shared by some of the Swiss cantons and principalities, including Berne. The Mniszechs compared the countryside of Neuchâtel and Franche-Comté which they perceived as one geographically contiguous territory split between two sovereignties. They were similar in all but one aspect – their constitution and public administration. For that reason, the comparison between the prosperous Neuchâtel and the stagnating Franche-Comté afforded a unique opportunity to surmise how concrete legislative and administrative measures that aimed to secure personal property and liberty affected the economy and led to prosperity:

En considérant la différence du génie, du caractère et des richesses des Franco-Comtois avec les Neuchâtelois, on ne peut s'empêcher d'y apercevoir les effets naturels de la douceur de la liberté et de la sûreté du gouvernement. La population et l'industrie ont prodigieusement augmenté dans le Comté de Neuchâtel depuis la fin du Siècle passé. [...] Ces derniers, exempts de toutes charges et de tout impôt, peuvent toujours se promettre de jouir, dans le sein de la paix, des fruits de leur travail. Il n'en faut pas d'avantage pour exciter le génie et faire éclore les talents. L'éducation les forme et l'émulation avec l'expérience achèvent de les perfectionner.<sup>63</sup>

The security of private property not only positively impacted local farmers and producers by assuring them that they could reap the full benefits of their labour. Just as importantly, it also enhanced the appeal of the country to skilled migrant workers. Mniszech noticed that the prosperity of the region could be explained in part by the ease with which foreigners could settle in the communes of Neuchâtel.<sup>64</sup> Bertrand, himself a descendent from a Huguenot family, often emphasised the important role migrants played in building up trade and manufacturing, describing the revocation of the Edict of Nantes and the resultant flight of French Protestants to Switzerland as a turning point in commerce and industry of Berne. The Mniszechs explained the beneficial impact of the Protestant migrants in two ways. Firstly, by taking their skills and crafts with them, the migrants helped to spread technologies across borders,

<sup>63</sup> *Voyage en Suisse*, f° 130r°.

<sup>64</sup> *Ibid.*, f° 136r°: “Elles accordent par là même fort aisément les droits d'habitation et de communauté à quiconque a de bons témoignages et de l'industrie.”

bringing new, superior solutions and techniques in farming and manufacturing. Secondly, because of the involuntary dispersion of their communities, they had links with other exiled Protestants around Europe, which gave them a competitive edge in terms of long-distance commerce.

Rare instances of skilled immigrants aside, the problem of the balance between town and country and the allocation of capital and labour between them persisted and the Mniszechs reflected on its different iterations in every corner of Switzerland which they visited. They found places such as Lucerne and Unterwald to be so ill-suited to agriculture that manufacturing seemed the only pathway to economic development. Conversely, in the Bernese subject territory of Vaud, the man-made causes of rural depopulation prevailed, such as excessive indebtedness. It was not the case that Vaud was infertile or overly mountainous, on the contrary, it was very well-suited to agriculture. The Mniszechs thought that it was not only a strength, but also a liability – as a result, they predicted that it was unlikely that Vaud would ever see spontaneous emergence of manufacturing.<sup>65</sup> The rural regions of Neuchâtel presented yet another case. In that case, it was not a matter of lack of incentive to produce or opportunity to sell, but rather that the incentive to manufacture was on the verge of becoming greater than the incentive to farm:

Ici comme dans la plupart des lieux de ces montagnes l'industrie paraît nuire à la culture. Point de plantations, peu de lin, qui y réussirait si bien, aucun travail pour dessécher des Prés, qui ne produisent qu'un mauvais foin marécageux; tout y annonce le peu de goût des habitants si nombreux pour ces objets importants, qui font la richesse la plus solide et la plus permanente d'un Pais.<sup>66</sup>

The land in the rural regions of Neuchâtel was underused due to the success of local export-oriented manufacturing. The first-hand experience of Bertrand and the Mniszechs showed that the famous passage praising the Neuchâtel-based cottage industry in Rousseau's 1758 *Letter to d'Alembert*, described the past rather than the present or the near future<sup>67</sup>. Although the Mniszechs were impressed by the manufacturing in the mountains of Neuchâtel as well, they were noticing that the balance between farming and manufacturing praised by Rousseau was becoming increasingly tenuous. Despite their enthusiasm for implanting new industries in their home state of Poland, the Mniszechs perceived the danger resulting from building the strength of industry at the expense of agriculture, with resources and manpower diverted from land suitable for cultivation in order to engage in export-oriented manufacturing.

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, f° 328r°.

<sup>66</sup> *Ibid.*, f° 128r°-129r°.

<sup>67</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à M. D'Alembert sur son article "Geneve"*, Paris, Garnier Flammarion, 1967 [1758].

## MIRABEAU AND THE MNISZECHS. TWO WAYS OF LOOKING AT SWITZERLAND ; TWO WAYS OF LOOKING AT POLAND

Throughout this chapter we were looking at the materials put together by the Mniszechs, guided by the assumption that their interest in Switzerland intersected in many ways with Mirabeau's. The convergence of perspectives between the French Physiocrat and the Polish aspiring reformers was made apparent when they met in Paris in December of 1766. In a letter to his mother in which he recounted the meeting, Michał Mniszech quoted Mirabeau to have said:

M<sup>r</sup> le Marquis de Mirabeau nous a parlé de vous, ma chère Mère. Il approuve très fort vos arrangements économiques touchant la possession de paysans. Plein de zèle pour l'humanité il s'exprime avec une heureuse énergie. Il est flatté d'apprendre que la lecture de ses ouvrages eut développé en Vous ce goût pour l'Agriculture. Ce n'est, dit-il, qu'en Pologne que l'on peut appliquer avec succès les principes qu'il a établis. L'autorité des seigneurs des terres les met en situation de faire chez eux tout le bien possible. Le concours des juridictions, le poids accablant des impôts, les variétés d'un gouvernement arbitraire ne sont point comme en France des obstacles invisibles au bonheur des Peuples ; il dépend ajouta-t-il des Seigneurs, et ces seigneurs ne sauraient trop tôt affranchir les serfs, les mettre dans le pouvoir d'acquérir, de posséder, et par là augmenter leur nombre, leurs biens, leur industrie.<sup>68</sup>

Although Mirabeau's enthusiastic proclamations about Poland need to be taken with a grain of salt, his comment reveals an important commonality between himself and the Mniszechs.<sup>69</sup> In their respective attempts to think about the causes of economic prosperity and about the reforms which could engender it, they all shared a keen interest in establishing a comparative framework. In the wake of the major turn in political and economic thought best exemplified by Montesquieu and his *Spirit of the Laws*, classical exemplars were giving way to contemporary case studies. Simultaneously, theorising the principles of political right which depicted the ideal republic constituted in

---

<sup>68</sup> M. Mniszech, "Letter to Katarzyna Mniszech, 09 December 1766", Rdl II, f<sup>o</sup> 252v<sup>o</sup>: reproduced in M. Bratuń, "Paris aux yeux des jeunes Sarmates éclairés en 1766-1767 d'après une correspondance inédite de Joseph et Michel-Georges Mniszech", *Studies on Voltaire and The Eighteenth Century*, n<sup>o</sup> 371, 1999. My emphasis on Physiocrats and Poland, see: Ambroise Jobert, *Magnats polonais et physiocrates français (1767-1774)*, Paris, Droz, 1941; Marek Blaszkę, *Obraz i naprawa Rzeczypospolitej w myśli społeczno-politycznej fizjokratyzmu Baudeau i Le Mercier de la Rivière*, Warsaw, IFiS PAN, 2000; Thérance Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2021.

<sup>69</sup> For a more detailed discussion of the relation between the Mniszechs and the Physiocrats, and their respective reform projects for Poland, see my doctoral dissertation in progress, *The Swiss Education of Michał and Józef Mniszech, the Future Polish Statesmen (1762-1768). Developing an Empirically-based Reform Theory for a Peripheral State*.



accordance with the natural law ceased to be the sole, privileged way of interrogating contemporary politics, enriched and complemented by the newly-found attention to positive laws and various systems of government which had emerged in and around Europe. The empirical approach assumed by Bertrand and the Mniszechs which was reflected in their decision to base their project of reform of the Polish state on a long and arduous journey during which they traversed Europe's numerous sovereignties, was intelligible to Mirabeau who pursued a similar strategy. Both the Mniszechs' attempts to understand Poland's economy and politics and Mirabeau's analyses of the policies of the French state leaned on a mediate term – Berne. The fact that Berne attracted the attention of both the landowners from a distant aristocratic republic, and a militant advocate of tax reform in France, the most populous and powerful continental monarchy, speaks to the special, ambiguous place that this Swiss republic held among the states of eighteenth-century Europe, providing the reformers of the time with a rich and stimulating case study, regardless of their differing standpoints. Mirabeau gestured at the vast difference which separated France from Poland, viewing one of them as severely over-regulated by an arbitrary government and onerous tax regime, and the other as governed so lightly that it was nearly anarchic. And yet, in spite of what separated the homelands of the Mniszechs and Mirabeau from one another, their respective comparative surveys of European economies and public administrations converged on Berne.



# MIRABEAU, SACCONAY ET LA RÉPUBLIQUE ARISTOCRATIQUE DE BERNE

AUGUSTE BERTHOLET  
(Université de Lausanne)

La République de Berne n'a pris qu'une place anecdotique dans l'étude de l'œuvre et de la pensée du Marquis de Mirabeau. Néanmoins, un des livres de son *Ami des hommes*, le «Mémoire sur l'agriculture», a été écrit en 1759 pour participer au premier concours organisé par la Société économique de Berne<sup>1</sup>. De même, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*<sup>2</sup> a été publiée à Lausanne en 1774 et ses *Lettres sur la législation*<sup>3</sup> ont paru à Berne en 1775. Pourtant, mis à part ces faits éditoriaux, Berne – sa politique et ses acteurs sociaux – n'est que rarement mise en relation avec l'essence du travail de Mirabeau. La correspondance qu'il a entretenue de 1731 à 1787 avec son ami Frédéric de Sacconay permet d'analyser la place que le canton helvétique a occupée dans sa pensée.

Sacconay était un patricien bernois originaire du Pays de Vaud<sup>4</sup>. Après des activités militaires, cadre dans lequel il a rencontré Mirabeau, Sacconay a été admis au Grand Conseil de Berne, instance souveraine de l'État. Cette charge l'a introduit dans les cercles savants bernois et vaudois. Il a longtemps joué le rôle d'intermédiaire entre Mirabeau et ces cercles locaux. C'est Sacconay qui a notamment assuré le travail éditorial nécessaire à la publication de ses textes

---

<sup>1</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759», *Recueil de mémoires, concernant l'æconomie rurale*, n° 1, 1760, t. 2 et 3, p. 227-311 et 443-477.

<sup>2</sup> V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774.

<sup>3</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, Berne, Société typographique de Berne, 1775.

<sup>4</sup> William de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Georges Bridel, 1912, t. 1, p. 23.

en Suisse<sup>5</sup>. Plus remarquable encore, Sacconay fournissait à Mirabeau des informations sur la politique bernoise pour alimenter ses réflexions. Cet homme, dont Mirabeau disait qu'il avait « fait de la science le meilleur usage possible, parcequ[il avait] le cœur le plus droit possible »<sup>6</sup>, n'a eu qu'une carrière politique pratique, dont l'écriture d'un *Mémoire sur les grains*<sup>7</sup> en 1770 n'a été qu'une courte digression. Son impact sur la scène économique est resté essentiellement social. De cette manière, son influence sur Mirabeau a relevé principalement de son rôle d'intermédiaire avec Berne.

En effet, la politique bernoise était une curiosité et un centre d'intérêt pour les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Berne occupait une place singulière dans le contexte européen, particulièrement après le début de la Guerre de Sept Ans. En tant que plus grande cité-État au nord des Alpes<sup>8</sup>, elle était l'une des seules républiques sans dette publique et préservée de conflits armés<sup>9</sup>. Elle était parvenue à rester en dehors des dynamiques de concurrence commerciale qui ont provoqué cette guerre. Ce statut intriguait les réformistes économiques et politiques étrangers, dont les physiocrates.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay offre une immersion dans les débats et les questionnements que les savants du XVIII<sup>e</sup> siècle pouvaient avoir sur les particularités institutionnelles bernoises et leur efficacité. Leurs échanges faisaient partie du processus par lequel Mirabeau construisait la représentation qu'il se faisait de Berne et la manière dont il pensait la mettre à profit de son projet – théorique et pratique. Il expliquait qu'il lui semblait « voir se préparer de toutes parts une sorte de révolution, et un nouvel ordre de choses »<sup>10</sup>. C'est pour diriger cette transformation vers une nouvelle stabilité que Mirabeau travaillait et s'intéressait à des modèles économiques alternatifs<sup>11</sup>. Ainsi, cette collection de lettres, en donnant accès à ses connaissances sur l'économie politique bernoise, est un point d'entrée idéal dans ses réflexions sur les républiques.

Afin de mettre cela en évidence, il s'agira premièrement de reconstruire les procédés par lesquels Mirabeau et Sacconay échangeaient des informations sur Berne. Puis, le modèle politique bernois, tel que Mirabeau se le représentait,

---

<sup>5</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126.

<sup>6</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>7</sup> Marc Charles Frédéric de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770 (texte n° 4 du dossier de sources).

<sup>8</sup> B. Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society: The Example of Eighteenth-Century Bern », in Quentin Skinner et Martin van Gelderen (éd.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, t. 2, p. 233.

<sup>9</sup> Stefan Altorfer-Ong, « State Investment in Eighteenth-Century Berne », *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 462.

<sup>10</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>11</sup> Michael Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour, the Politics of the Imagination and the Concept of Federal Government*, Leyde, Brill, 2020, p. 48.

et son évolution seront interrogés. Enfin, l'influence de Berne sur la pensée de Mirabeau sera analysée.

## ÉCHANGES D'INFORMATIONS

En 1748, Mirabeau a écrit à Sacconay que «ce que vous me dites sur vos loix est entièrement conforme a mes desirs»<sup>12</sup>. À ce moment-là, Mirabeau était déterminé à acquérir des informations sur des sujets qu'il a par la suite traités dans ses travaux physiocratiques. Toutefois, cette volonté germaît depuis dix ans en tout cas. Premièrement, en 1738, Mirabeau avait côtoyé Montesquieu et les savants de l'Académie de Bordeaux<sup>13</sup>. Puis, en 1740 déjà<sup>14</sup>, il avait reçu de son ami François Olivier de Saint-Georges de Vêrac un manuscrit de l'*Essai sur la nature du commerce en général* de Richard Cantillon<sup>15</sup>. Ces deux événements l'ont incité à se spécialiser dans l'étude de l'économie politique. Ce choix déterminait le sujet des questions qu'il posait à Sacconay. Leurs échanges lui ont permis de découvrir Berne comme un modèle riche de par le contraste qui existait entre cette république et ce qu'il avait l'habitude d'observer<sup>16</sup>. Mirabeau a confessé que «sur l'autre article je ne m'attendois pas a tant de tolérance et je craignois qu'il ne fut pas permis a qui n'est pas de la religion de l'état d'y avoir des biens et moins encore des fonds donnants une sorte de juridiction»<sup>17</sup>. Il se rendait compte que Berne pouvait servir de point de départ pour la remise en question de certains lieux communs. Ces interactions se sont systématisées et Sacconay, en plus de répondre à des questions, envoyait des ouvrages à Mirabeau<sup>18</sup>. Sacconay ne se contentait pas de raisonner avec lui, il lui donnait également accès à des sources d'informations autrement inaccessibles.

Autour de 1758, deux événements ont modifié et intensifié les échanges entre Mirabeau et Sacconay. Le premier fut la publication de *L'Ami des*

<sup>12</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.

<sup>13</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources); Slaven Waelti, «Mirabeau ou l'ami des lettres à travers sa correspondance avec Sacconay», publié dans le présent volume.

<sup>14</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 12 octobre 1740 (lettre n° 3 du dossier de sources).

<sup>15</sup> Auguste Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 92; Loïc Charles et Christine Théré, «The Marquis de Mirabeau and Cantillon's *Essai sur la nature du commerce en general*», *History of Political Economy*, n° 4, 2023, p. 677-714; Gabriel Sabbagh, «Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy: New Facts and Hypotheses», *Contributions to Political Economy*, 2016, p. 5.

<sup>16</sup> Damiano Bardelli, «Gibbon et les sociétés lausannoises», in B. Kapossy et Béatrice Lovis (éd.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 243-252; A. Bertholet, «Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" (1783), ou la construction de la postérité d'un "grand homme" des Lumières helvétiques», *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021.

<sup>17</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.

<sup>18</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 janvier 1749.

*hommes* et, surtout, sa réception bernoise. Sacconay envoyait des informations sur le succès de ce livre, sur les lectures qu'on en faisait et sur son influence à Berne<sup>19</sup>. Mirabeau, de son côté, demandait à son ami d'y promouvoir son texte. Il insistait notamment sur l'universalité de l'application de sa théorie et conseillait aux « magistrats » d'adopter ses réformes<sup>20</sup>. Le succès de ce livre a conféré le statut de spécialiste à Mirabeau ; rôle qu'il semble avoir pris au sérieux rapidement. À ce titre, il se permettait d'interroger son ami sur des sujets de plus en plus pointus, parfois même sur des questions confidentielles :

c'est a l'occasion de la continuation de cette tracasserie concernant vos régiments avoués ; elle intéresse beaucoup quelqu'un a qui je suis fort attaché et a qui je dois l'être, et je vous demande en grace de me faire avec exactitude les details de ce qui se passera de public a ce sujet, car vous sentès bien que je ne demande, ny ne croirois pouvoir obtenir d'indiscrétion, mais tenès moy je vous prie au courant de ce qui est fait pour être scu.<sup>21</sup>

Cet extrait illustre le type de questions que Mirabeau posait à Sacconay. Mirabeau se renseignait sur les structures institutionnelles propres à Berne, probablement pour alimenter ses travaux avec François Quesnay. Ici, il s'intéressait au fonctionnement de l'armée de milice bernoise<sup>22</sup>. Il demandait à son ami de lui fournir des renseignements factuels, « publics » certes, mais souvent difficilement accessibles aux étrangers. Mirabeau voulait se forger un avis exhaustif sur leur méthode de gestion de l'armée, à l'aide d'informations que seul un Bernois bien renseigné pouvait lui offrir. Ceci renforce l'argument de Michael Sonenscher sur l'objectif du travail de Mirabeau à cette époque<sup>23</sup>. Le penseur voyait en Berne un modèle intéressant pour la mise en œuvre de la démilitarisation de l'Europe, dont Mirabeau faisait la promotion. En effet, à cette époque, les armées des États européens, sans cesse grandissantes et de plus en plus coûteuses, provoquaient des troubles diplomatiques<sup>24</sup>. Des savants se sont attelés à la résolution des problèmes de dettes provoqués par ces armées tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Dans ce contexte, l'armée de milice bernoise, meilleur marché qu'une armée professionnelle et capable de mobiliser beaucoup d'hommes qui malgré tout restaient insérés au tissu économique, couplée

<sup>19</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 janvier 1758.

<sup>20</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758.

<sup>21</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1758.

<sup>22</sup> B. Kapossy, «Neo-Roman Republicanism and Commercial Society», *art. cit.*, p. 241.

<sup>23</sup> M. Sonenscher, «French Economists and Bernese Agrarians: The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 412.

<sup>24</sup> Istvan Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010, p. 5-6.

<sup>25</sup> B. Kapossy, Isaac Nakhimovsky et Richard Whatmore, «Introduction», in B. Kapossy, I. Nakhimovsky et R. Whatmore (éd.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 6.

à un mercenariat investi sur tous les fronts et source de revenus, était un modèle qui intriguait. Répondant à l'envoi par Sacconay d'informations sur l'organisation militaire bernoise, Mirabeau lui confiait que « le détail que vous me faites de vos principes de conduite conciliatrice envers vos voisins et alliés, m'attache encor plus que je ne l'étois a votre gouvernement »<sup>26</sup>. Berne est ainsi devenue un exemple concret dans les études des gouvernements que Mirabeau menait. Il tentait ainsi de saisir l'essence de ce qui permettait à cet État d'éviter les guerres et les invasions<sup>27</sup>.

Mirabeau ne se limitait pas à récolter des informations, il interrogeait Sacconay, notamment en ces termes : « Vos anciens ont ils eu raison de traiter comme ils ont fait? devès vous tenir a la lettre de leurs traitès? par quels moyens peut on concilier ce devoir et l'amitié d'un allié ancien et utile? »<sup>28</sup> Ces questions avaient un lien direct avec les données que Sacconay envoyait. De cette façon, le Vaudois exposait les éléments d'une problématique pour que Mirabeau la résolve. Celui-ci assumait ainsi le rôle d'un spécialiste, mandaté pour expertiser le fonctionnement d'un modèle politique en échange des informations mêmes qu'on lui demandait de traiter<sup>29</sup>. Cette fonction d'expert s'est dès lors retrouvé dans toute la suite de la correspondance, à commencer par les échanges sur le « Mémoire sur l'agriculture ».

Le second évènement qui a intensifié ces échanges, et peut-être le plus important que cette correspondance met en lumière, fut le concours que la Société économique de Berne a organisé pour marquer son inauguration<sup>30</sup>. En avril 1759, Sacconay a annoncé la création d'une « société d'agriculture de berne » à Mirabeau, en lui envoyant un « petit imprimé » offrant un « prix au meilleur mémoire »<sup>31</sup>. D'abord, Mirabeau a feint une forme de désintérêt, tout en acceptant d'y contribuer, disant qu'il « cro[yait s]'honorer en travaillant pour celle cy »<sup>32</sup>. Cependant le travail nécessitait des connaissances spécialisées :

Les raisons, qui doivent engager la Suisse, par préférence, à la culture des Bleds. Les empêchements généraux et particuliers qui s'y rencontrent. Les Moyens généraux et particuliers, que ce pays fournit relativement à cette culture.<sup>33</sup>

<sup>26</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758.

<sup>27</sup> R. Whatmore, « Geneva and Scotland: the Calvinist Legacy and After », *Intellectual History Review*, n° 3, 2016, p. 394.

<sup>28</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758.

<sup>29</sup> Martin Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens », *Discussions*, n° 7, 2012, p. 3.

<sup>30</sup> Hans Rudolf Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1971, p. 12.

<sup>31</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1760, t. 5, p. 4.

Afin d'y parvenir, Mirabeau a demandé à son ami de lui envoyer « quelques notices particulières vous qui entendès bien cela, pour aider par les vues locales a celle des objets généraux »<sup>34</sup>. De cette manière, Sacconay incitait Mirabeau à s'investir dans les activités savantes bernoises. Le penseur s'est retrouvé à réaliser des propositions de réformes pour les intérêts particuliers de jeunes patriciens bernois. En effet, la Société économique de Berne a été créée par de jeunes Bernois appelés à briguer des sièges au Grand Conseil<sup>35</sup>. Cette société leur offrait donc un lieu d'expérimentation pour élaborer les modèles économiques qu'ils appliqueraient lorsqu'ils seraient souverains<sup>36</sup>. Ainsi, Sacconay a poussé l'un des penseurs les plus célèbres d'Europe à rédiger une proposition de réforme pour ce cercle. De plus, il s'est avéré que ce texte est devenu le premier que Mirabeau ait écrit en collaboration avec Quesnay. Il en a donc fait la base de sa théorie physiocratique. Cependant, les deux physiocrates y ont trouvé également un intérêt singulier. Ce fut le premier texte ayant pour but d'apposer leur doctrine naissante sur une pratique gouvernementale particulière. Berne devenait ainsi un lieu d'expérimentation explicite. Mirabeau a d'ailleurs rapidement exprimé son envie de faire de la Société économique une antenne de la physiocratie à l'étranger, proposition que Guillaume François Le Trosne a réitérée en 1766<sup>37</sup>.

Afin de réaliser ce projet, une logique d'échanges s'est mise en place entre Mirabeau et Sacconay. En plus des questions posées, Mirabeau résumait les propositions de son Mémoire afin que Sacconay les corrige, les étoffe, ou les critique. Cette dynamique a été établie dès la réception de la question<sup>38</sup> et s'est étendue jusqu'au jugement du texte<sup>39</sup>. Lorsque Mirabeau a envoyé le mémoire à Sacconay pour qu'il le remette à la Société économique, il lui a demandé de

<sup>34</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>35</sup> Regula Wyss et M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform : The Economic Society of Bern in the Eighteenth Century », in Koen Stapelbroek et Jani Marjanen (éd.), *The Rise of Economic Societies in the Eighteenth Century*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2012, p. 170.

<sup>36</sup> Gerrendina Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012, p. 45.

<sup>37</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1760 (lettre n° 15 du dossier de sources) ; Mirabeau n'est pas le seul économiste à avoir essayé de rallier la Société économique de Berne à la physiocratie : Guillaume François Le Trosne, Lettre à la Société économique de Berne, Orléans, 13 août 1766, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 : « Votre Société Messieurs est bien en état de contribuer à la propagation des vérités économiques. Vous habitez un pais parfaitement libre : et que vous pouvez rendre le centre de la lumiere en proposant pour sujet des prix la discussion des différentes matieres par exemple des avantages de la reciprocité du commerce, de la nature de l'industrie, de l'usage et des effets de l'argent, de l'étendu du droit de la propriété, et enfin les vrais principes de l'impôt qui n'ont point encore été discutés. J'espere Monsieur que vous regarderez cette espece de proposition que je prends la liberté de vous faire comme l'effet de mon zele pour l'eclaircissement de matieres si importantes au bonheur de l'humanité. »

<sup>38</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>39</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 janvier 1760 (lettre n° 14 du dossier de sources).



le relire, en lui indiquant la manière dont il devait le comprendre. «C'est la baze des mœurs et du gouvernement et conséquemment des vertus morales et de la prospérité phisique»<sup>40</sup> que Mirabeau prétendait avoir théorisée dans son texte. Il affirmait que le résultat de l'examen de l'agriculture, de l'économie et du commerce bernois pouvait constituer la base théorique de réformes à appliquer par différents États pour atteindre une stabilité politique. Il pensait avoir expliqué pourquoi Berne avait été épargnée par la Guerre de Sept Ans, «les maux dont vous êtes aujourd'hui préservés»<sup>41</sup>.

En fonction des préoccupations personnelles, éditoriales et intellectuelles des deux personnages, l'intensité et les formes de leurs renseignements ont varié. Plus l'œuvre de Mirabeau s'est étendue, plus ses questions sont devenues précises<sup>42</sup>. Il s'est notamment renseigné sur les pratiques d'usure, sur les finances, sur les investissements à l'étranger, sur le commerce et sur l'industrie de Berne<sup>43</sup>. Sacconay lui fournissait des informations factuelles et ses commentaires personnels, sur la base desquels Mirabeau élaborait ses réponses, ses propres modèles et ses recommandations. Sacconay envoyait également les publications bernoises qu'il pensait pertinentes pour son ami. Par ce biais, Mirabeau a lu et commenté les ouvrages de Vinzenz Bernhard Tscharnier<sup>44</sup>, de Georg Ludwig Schmid<sup>45</sup>, d'Alexandre Louis de Watteville<sup>46</sup>, d'Antoine Polier de Saint-Germain<sup>47</sup> et de Sacconay lui-même<sup>48</sup>. S'il n'a pas tout apprécié, la littérature économique bernoise était cependant lue, reconnue et commentée par le physiocrate.

<sup>40</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 août 1759.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Cela s'observe également lorsque les physiocrates se sont intéressés entre autres à l'Espagne, la Suède et la Pologne: Thérance Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020; Bernard Delmas, Thierry Delmas et Philippe Steiner (éd.), *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995.

<sup>43</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 janvier 1760 (lettre n° 14 du dossier de sources), Cabris, 24 septembre 1771 (lettre n° 22 du dossier de sources) et Le Bignon, 25 octobre 1782.

<sup>44</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juin 1770.

<sup>45</sup> Mirabeau a d'ailleurs eu accès grâce à Sacconay à des textes inaccessibles en France et des manuscrits inédits de Schmid: Lettres de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 07 septembre 1771, Paris, 11 janvier 1772, Paris, 19 août 1776 et Paris, 26 juin 1784. En plus de cela, les *Principes de la législation universelle* de Schmid, publiés en 1776, avaient été interdits à Paris par décret. L'imprimeur, Marc Michel Rey, en charge de la distribution de ce texte, a malgré tout organisé la vente de trois cents exemplaires de l'ouvrage chez un libraire parisien, qui furent rapidement saisis. Néanmoins, ce texte a circulé parmi les économistes grâce à l'entremise de Sacconay: Georg Ludwig Schmid, Lettre à Daniel von Fellenberg, Nyon, 13 octobre 1776, Burgerbibliothek Bern, FA von Fellenberg 154(15).

<sup>46</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1773.

<sup>47</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 mai 1784.

<sup>48</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

## MIRABEAU ET L'ÉCONOMIE BERNOISE

Mirabeau et Sacconay débattaient de l'économie, la politique et les finances bernoises. Au fil de ses lettres, Mirabeau a peint un panorama exhaustif du modèle économique et politique bernois, qui s'alimentait et fluctuait, et qu'il s'agira de reconstituer dans le présent propos.

Les premiers échanges politiques contenus dans la correspondance concernaient les troubles genevois des années 1730. En effet, Mirabeau a été intrigué par l'affaire du Tamponnement, épisode turbulent des révolutions genevoises s'étendant entre 1734 et 1738, voyant s'affronter la bourgeoisie au conseil souverain de la cité-État<sup>49</sup>. D'emblée, le Français, pour qui Genève n'était qu'une source de conflits, a conseillé à Sacconay de profiter de l'instabilité pour la faire «tomber entre [ses] mains»<sup>50</sup>. Cette affaire, à laquelle Mirabeau se disait «indifférent»<sup>51</sup>, l'a pourtant poussé à rédiger le premier jugement politique contenu dans ses lettres à Sacconay :

les bienfaits a des républiques, sont des sottises, apeine avons nous eu affermis les hollandois, qu'ils les ont tournés, contre nous [...] dailleurs un grand roy a mille façons de recompenser, les services d'une certaine importance [...] vous etes protestant continuerois je, ainsy, l'on ne scauroit recompenser votre famille par des benéfices, mais le roy, vous fera, ou preteur ou bourguemestre, ou autre, avec tant de pension cela sera continué a votre famille, pourvu dailleurs que vous soiyés totalement livré aux vues de la couronne, et quelles sont elles après tout la conservation d'un peuple qui devient son sujet, l'intérêt particulier, marche toujours avant le public<sup>52</sup>

Dans cet extrait, Mirabeau affirmait que Genève devait «non pas de devenir un quatorzieme canton [...], mais se remettre sous la puissance du canton de Berne»<sup>53</sup>. De cette manière, Genève devait devenir le sujet de Berne, à l'image du Pays de Vaud et de l'Argovie<sup>54</sup>. Sa proposition semble paradoxale de prime abord, puisqu'elle s'ouvrait par une attaque contre les républiques, la nature même du gouvernement de Berne. Cependant, la comparaison faite avec la Hollande concentrait cette critique sur les républiques commerciales<sup>55</sup>. S'il ne s'agit pas d'accorder un crédit exagéré à la sincérité du programme radical

<sup>49</sup> R. Whatmore, *Terrorists, Anarchists, and Republicans. The Genevans and the Irish in Time of Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2019, p. 55.

<sup>50</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 01 octobre 1737.

<sup>51</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 01 novembre 1737.

<sup>52</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 novembre 1737.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Les troubles genevois sont longtemps restés une préoccupation des physiocrates : Pierre Samuel Du Pont de Nemours, «De la République de Genève, et des troubles qui l'agitent», *Éphémérides du citoyen*, n° 3, 1770, p. 211.

<sup>55</sup> Anthony Mergey, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010, p. 92.

proposé par le jeune Mirabeau, cet extrait illustre son ancrage intellectuel en 1737. Les indices sur la compréhension qu'il avait de la gouvernance bernoise et européenne à ce moment-là sont les éléments pertinents à conserver ici. Véritablement, ce débat abordait les questions récurrentes au XVIII<sup>e</sup> siècle de la stabilité et de la pérennité des républiques<sup>56</sup>. Mirabeau proposait donc une méthode pour transformer un état à risque en quelque chose de plus assuré. Pour cela, son argumentation soulignait l'efficacité des méthodes de récompenses sociales propres aux sujets des monarchies. Les bons sujets, les sujets rentables, devaient recevoir des terres ou des charges à la hauteur de leur mérite. Cela permettait de créer un sentiment d'émulation parmi eux, sans toucher aux recettes de l'État et sans céder de pouvoir politique. Au-delà d'un intérêt particulier pour la monarchie, acquis par infusion ou par éducation, ces arguments présentent la hiérarchie des valeurs qu'il accordait aux structures gouvernementales. L'essentiel était que ces structures reposent sur de solides fondements, renforcés et nourris par la productivité des sujets.

La pensée politique et économique de Mirabeau a commencé à s'exprimer principalement dans les années 1740<sup>57</sup>. Il s'est rapidement intéressé aux instabilités causées par les concurrences entre États européens :

une chose pourtant a laquelle vous servès partout, pourroit etre dans la suite la cause de votre assugettissement, je veux dire l'agrandissement des princes depuis la découverte de l'or il semble que tout le genre humain se soit donné le mot pour se laisser manger a dix ou douze bazes rien ne dépeuple autant la terre que les dominations étendues nombre de petits états paroissent faire une consommation effroyable par le ferment continuel de l'un a l'autre, cependant l'expérience nous prouve le contraire, lisès les commentaires de César et voyes quel peuple immense sortoit de tous les bouts de cette Germanie qui vivoit néanmoins alors dans la plus grande fèrocité, qu'est ce aujourd'huy que l'or y a pénétré, tachès de vous en garentir brave peuple de cet or corrupteur et ennemy de votre ancienne vertu et vous serès assès forts pour prendre peu de part aux inquietudes de vos voisins<sup>58</sup>

Dans cet extrait, tiré d'un débat sur les conflits entre grands États européens, Mirabeau dressait la posture de la Suisse parmi les nations qui l'entouraient. En plaçant Berne dans le panorama européen, notamment celui du commerce globalisé, l'auteur exprimait son incertitude sur la capacité de cette ville à survivre. Ce faisant, l'auteur évoquait le problème de la concurrence entre les États et la transformation de l'usage des capitaux qu'elle avait induite. Pour étayer son argument, Mirabeau formulait sa première mention enregistrée

---

<sup>56</sup> B. Kapossy, «Republican Futures: The Image of Holland in 18th Century Swiss Reform Discourse», in André Holenstein, Thomas Maissen et Maarten Prak (éd.), *The Republican Alternative*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, p. 282.

<sup>57</sup> A. Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *art. cit.*, p. 92.

<sup>58</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 04 janvier 1742.

à ce jour du terme « population », ici le verbe « dépopule »<sup>59</sup>. La dépopulation que causerait l'entrée de la Suisse dans les circuits commerciaux internationaux l'affaiblirait assez pour qu'elle soit absorbée par un de ses voisins. C'est à ce moment que son intérêt pour la population a germé, jusqu'à devenir l'une des sources d'inquiétude les plus récurrentes des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. Afin de rester en dehors des enjeux qui poussaient les États à se faire la guerre pour conquérir des parts de marché, Berne devait éviter de moderniser son commerce. C'est une idée qui est devenue centrale dans sa perception des républiques agraires après la publication de *L'Ami des hommes* et l'éclatement de la Guerre de Sept Ans, comme il sera développé plus bas<sup>61</sup>.

Les descriptions que Mirabeau faisait de Berne, de sa qualité de vie, de sa politique et de ses caractéristiques régionales étaient teintées de stéréotypes :

le bonheur de ta position de vivre parmi un peuple heureux et te peignois les malheurs qui environnent de toutes parts ailleurs [...] je te les montrais comme un objet d'horreur et de malheur réel au milieu de la plus vaste opulence pour ceux qui vivent environnés de ce spectacle, et conséquemment je voulois que tu te considérasses comme heureux, d'être de tous cotés à l'abry d'en voir de semblable.<sup>62</sup>

Cette vision idyllique de Berne était courante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces croyances ont eu un impact positif à certains égards, incitant les savants de cette époque à considérer Berne dans leurs travaux. Ceux-ci tentaient d'extraire de son fonctionnement politique l'essence de ce confort, afin de l'appliquer à celui de leur pays. Berne tenait donc une place symbolique dans les discours de réformes européens<sup>63</sup>. Mirabeau l'a également envisagé de cette manière. Ses échanges avec Sacconay ont été aussi importants, puisqu'ils lui permettaient de décentrer son point de vue et de corriger son jugement. En 1748, Mirabeau avait déjà en main le manuscrit de Cantillon et rédigeait son *Mémoire concernant l'utilité*

<sup>59</sup> C. Théré et Jean-Marc Rohebasser, « L'entrée en usage du mot "population" au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », in L. Charles, Frédéric Lefebvre et C. Théré (éd.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2011, p. 154. Cependant, le premier projet démographique de Mirabeau est à trouver dans son modèle de développement économique élaboré en préparation de son séjour sur l'île de Lampedusa, qui n'a jamais eu lieu : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

<sup>60</sup> Sylvana Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *Population and Development Review*, n° 14, 1988, p. 8.

<sup>61</sup> John Shovlin, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 111.

<sup>62</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 22 mai 1748.

<sup>63</sup> Helder Mendes Baiao, *Rêves de citoyens. Le républicanisme dans la littérature Suisse romande du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2021, p. 82-83 ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Bâle, Schwabe, 2006, p. 122 ; Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le Voyage en Suisse : anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998.

*des états provinciaux*<sup>64</sup>. Il se concentrait donc sur la récolte d'informations pertinentes pour cultiver son travail. Dans ce contexte, c'est par la remise en question des stéréotypes qui la touchaient, que Berne est devenue un candidat récurrent dans ses observations économiques.

En dehors de son travail, Mirabeau s'est intéressé aux conditions de vie à Berne, parce qu'en 1749 il envisageait d'y effectuer des investissements immobiliers. Grand acheteur, rénovateur et revendeur de terres<sup>65</sup>, Mirabeau a en effet pensé acquérir une propriété à Coppet ou à Rolle, lieux sur lesquels il demandait des conseil à Sacconay. Plus que des renseignements, son ami était chargé d'organiser les échanges et les transactions entre les vendeurs et l'acheteur<sup>66</sup>. En dehors de l'investissement que pouvait représenter l'achat d'un terrain suisse pour la noblesse française<sup>67</sup>, ce projet a poussé Mirabeau à considérer les informations qu'il recevait de Berne avec plus d'attention. «L'aisance et la solidité des batiments, oéconomiques»<sup>68</sup> faisaient partie, affirmait-il, des éléments qui l'incitaient à vouloir y faire l'acquisition d'un domaine. Mirabeau désignait ainsi la qualité et la richesse des bâtiments bernois, construits au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'effort d'optimiser et de moderniser son économie<sup>69</sup>. Parmi ceux-ci, la réserve aux grains de Berne était une référence d'architecture monumentale permettant d'appliquer les dernières technologies agronomiques<sup>70</sup>. Finalement, Mirabeau n'a jamais acquis de bien en Suisse, prétextant un manque de fonds<sup>71</sup>. En revanche, cette considération l'a certainement mené à renforcer ses connaissances et sa curiosité sur la politique et l'économie bernoise.

C'est l'année de la publication de la première édition de *L'Ami des hommes* que Mirabeau a commencé à écrire des commentaires de plus en plus détaillés sur l'économie politique bernoise dans ses lettres à Sacconay. À ce moment-là,

<sup>64</sup> A. Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *art. cit.*, p. 91 ; V. de Mirabeau, *Mémoire concernant l'utilité des États provinciaux*, Rome, Laurentem Carabioni, 1750.

<sup>65</sup> Sa correspondance avec Sacconay est une source exhaustive sur ce sujet inexploré.

<sup>66</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 octobre 1748.

<sup>67</sup> Rendre la Suisse attractive à de riches investisseurs et consommateurs étrangers était d'ailleurs une stratégie économique assumée de certains penseurs vaudois : «Reflexions sur les inconviens qu'il auroit a defendre aux Etrangers d'aquerir des terres dans le Pays», 1765, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(13), p. 1. À titre d'exemple, Voltaire a eu des échanges identiques avec Jacques Abraham Elie Daniel Clavel de Brenles quelques années plus tard, comme le montre une lettre du 18 octobre 1754 : Fédor Golowkin, *Lettres diverses, recueillies en Suisse*, Genève, J. J. Paschoud, 1821, p. 115-118.

<sup>68</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 janvier 1749.

<sup>69</sup> I. Hont, «Correcting Europ's Political Economy: The Virtuous Eclectism of Georg Ludwig Schmid», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 407.

<sup>70</sup> S. Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden, Hier und Jetzt, 2010, p. 26 ; Martin Körner, «Kornhäuser in der Städtischen Versorgungspolitik», in „*Währschafft, nutzlich und schön*“. *Bernische Architekturzeichnungen des 18. Jahrhunderts*, Berne, Bernisches historisches Museum, 1994, p. 24-30.

<sup>71</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mai 1749.

le regard de Mirabeau se concentrait principalement sur la place que Berne occupait en Europe. Le 16 décembre 1756, Mirabeau a écrit une longue lettre à Sacconay discutant de la légitimité des troupes de mercenaires suisses engagés par la France contre l'Empire Romain-Germanique. Dans cette lettre, les points fondamentaux de la pratique d'intervention de troupes suisses à l'étranger tels que Sacconay les avait présentés étaient listés, puis remis en question l'un après l'autre par Mirabeau :

votre prudente oéconomie et le peu d'étendue de votre territoire, a certainement obligé plusieurs maisons d'entre vous de placer une partie de leur fortune sur les divers fonds publics. je n'ay qu'une chose a dire a cela si ces considérations influent jamais dans vos résolutions d'état, vous êtes perdus tost ou tard, mais certainement ; il est pourtant impossible d'admettre dans l'humanité des êtres a qui l'intérêt privé ne fasse jamais illusion ; entre ces deux abimes voicy le remède. allès votre droit chemin ; tant que le corps sera sain les membres seront en sureté. les fonds publics des nations ne sont pas faits pour subsister toujours ; quand leur moment fatal dont de toute parts on accélère l'aproche sera venu, ils entraineront également amis et ennemis, jusques la ils sont obligés de faire face a tout ce qui n'est point, prêt en corps de nation, et je doute que vous en ayiès de cette espèce. au pis aller, si l'on vouloit ou pouvoit a cet égard vous faire quelque violence directe, rapelès vous que ce ne furent point les ménagements politiques qui firent votre antique splendeur, mais votre franchise, votre ressentiment, et votre valeur. du moment ou vous commencerès a cajoler les princes, vous cesserès d'en être recherchès.<sup>72</sup>

Ce passage faisait de Berne un élément de réponse pour identifier les causes et des solutions à la Guerre de Sept Ans. Mirabeau commençait par exposer en une phrase les singularités qui faisaient du canton de Berne un État stable. Assurément, le fait d'avoir échappé à la dette publique, et aux expansions territoriales, coloniales et commerciales qui en étaient le fondement, l'avait maintenue hors des dynamiques de concurrences entre États européens. Cependant, Mirabeau désignait l'implication indirecte des citoyens et du gouvernement bernois dans les troubles. Les investissements dans les « fonds publics » étrangers avaient une double influence là-dessus. Premièrement, l'argent bernois finançait les guerres et permettait aux pays voisins de continuer à entretenir leurs armées<sup>73</sup>. Deuxièmement, Berne se retrouvait dépendante des pays dans lesquels elle investissait. En effet, lors de la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, Berne était le plus important investisseur public dans la dette anglaise, dont les intérêts représentaient le tiers de ses revenus<sup>74</sup>. L'État de Berne lui-même n'investissait pas en France, mais les particuliers le faisaient. Les placements sur les deux fronts

<sup>72</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 décembre 1756 (lettre n° 9 du dossier de sources).

<sup>73</sup> B. Kapossy, «From Republicanism to Welfare Liberalism», *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 3, 2000, p. 290.

<sup>74</sup> S. Altorfer-Ong, «State Investment in Eighteenth-Century Berne», *art. cit.*, p. 440-441.

alimentaient le conflit, la concurrence et le déséquilibre. De ce fait, les revenus et la stabilité bernoise dépendaient du bien-être de ces pays. S'ils venaient à faire banqueroute, une grande proportion des revenus et des richesses bernoises disparaîtraient instantanément. Pour cette raison, Mirabeau disait que « la Suisse est un bâtiment de cailloutis qui ne se soutient que parce qu'il est à l'abri des orages »<sup>75</sup>. En plus d'avoir des soldats combattants sur des fronts opposés, l'argent bernois soutenait des intérêts contraires. Mirabeau identifiait ainsi Berne comme un contributeur à la jalousie du commerce<sup>76</sup>. Le commerce et les actions militaires des autres États sont devenus un intérêt de survie politique pour Berne<sup>77</sup>. Selon Mirabeau, ce modèle économique enraciné dans les causes du conflit européen était risqué. Il recommandait au contraire un rôle totalement indépendant.

Dans sa lettre du 19 juin 1758, Mirabeau expliquait comment accéder en pratique à cette situation :

en cet état il faut regarder les anciens traités en question comme le chef d'œuvre de la bonne et saine politique : ce chef d'œuvre consiste en ce que chacune des parties contractantes y trouve les avantages qui luy sont propres, et cela avec une égalité qui en fait toute la force. toute la cause de tant de bons effets consiste dans l'égalité des conditions [...] notre esprit est de vivre en paix avec tous et de défendre nos alliés, notre contingent militaire doit donc être pacifique envers tous et défensif pour nos alliés<sup>78</sup>

Cette explication recentrait le débat sur le positionnement militaire bernois. Mirabeau considérait qu'afin de s'extraire des dynamiques qui alimentaient la jalousie du commerce, Berne devait se concentrer sur sa stabilité. Ce point de vue mettait en mouvement les revendications théoriques que Sonenscher a décelées dans l'œuvre de Mirabeau<sup>79</sup>. Le penseur décrivait ainsi la place de Berne dans le contexte européen comme une particularité efficace, mais vulnérable<sup>80</sup>. Mirabeau a d'ailleurs intégré cet élément dans son mémoire bernois, dans lequel il prévenait Berne contre le commerce comme « base de la puissance de la nation »<sup>81</sup>.

---

<sup>75</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 juin 1764 ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté : idéologie républicaine et finances publiques à Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in François Flouck, Patrick Monbaron, Marianne Stubenvoll et Danièle Tosato-Rigo (éd.), *De L'Ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998, p. 153.

<sup>76</sup> I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>77</sup> R. Whatmore, « "Neither Masters nor Slaves" : Small States and Empire in the Long Eighteenth Century », in Duncan Kelly (éd.), *Lineages of Empire. The Historical Roots of British Imperial Thought*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 54.

<sup>78</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758.

<sup>79</sup> M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 425.

<sup>80</sup> L. Charles et C. Théré, « The Physiocratic Movement : a Revision », in Steven Kaplan et Sophus Reinert (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019, p. 52-53.

<sup>81</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 230.

Il estimait que sa politique extérieure lui portait préjudice et l'empêchait de se focaliser sur la stabilité intérieure. Pour encourager son développement, il proposait de suivre l'inertie de grands pays, grâce à des accords diplomatiques. Le « commerce jaloux »<sup>82</sup> ne pouvait être évité qu'en réformant son économie, notamment sa dépendance au « tribut annuel [...] appelé *crédit* »<sup>83</sup>.

En parallèle, Mirabeau s'est également forgé une représentation de la gestion interne de l'économie politique bernoise. La lettre du 20 mai 1758 en offrait une fine description. Mirabeau y présentait les avantages institutionnels de Berne :

votre bonheur politique [...] roule également sur deux pivots [...] le premier est cette vertu, simplicité et vérité, qui généralement parlant distingue la nation de tous les autres peuples, et qui vous a valu tant de privilèges de détail qui sont autant de moyens de subsistance et qui seuls perpétuent le droit de naturalisation helvétique dans toutes les races originaires de vos montagnes, et vous nourrit des régnicoles en tous lieux.<sup>84</sup>

« Simplicité et vérité » étaient selon Mirabeau les caractéristiques ayant permis à Berne d'imposer sa singularité en Europe. Il attribuait à ces deux traits la tranquillité diplomatique dont le canton jouissait. Ceci souligne l'influence que le statut de médiateur avait, selon lui, sur la stabilité intérieure de Berne et sur le génie helvétique qui s'y observait. Ce passage tisse le lien que Mirabeau voyait au sein du modèle économique bernois, qui articulait sa politique extérieure et sa politique intérieure.

peu s'en faut a la nature de votre gouvernement; qui est le second des pivots dont je veux parler. ne vous fiés ny a vos montagnes, ny a vos lacs, ny a la maigreur du paÿs, ny même a votre courage qui vous rendit si redoutables autrefois [...] vous avès conservé [votre liberté] parceque vous n'avès voulu que cela, et que la providence ainsy que les causes secondes concourent au succès de l'équité. vos montagnes sont infiniment moins rudes et plus fertiles que les alpes, théâtre de la servitude depuis annibal jusques a nous; vos lacs sont autant d'appas pour le commerce cet être tant méconnu, dont l'enfance est lumière et commodité, la jeunesse abondance, l'age mur rapine et luxe, la viellesse concussion esclavage et dévastation. votre paÿs est abondant en paturages qui sont l'aliment des armées, et ne l'est en hommes que parceque le gouvernement est humain [...] toute votre force donc est dans le gouvernement, vérité effrayante (je vous en demande pardon) pour vous sans doute qui en connoissés

<sup>82</sup> Outre toutes les citations présentes dans *L'Ami des hommes*, l'utilisation de cette expression dans son mémoire bernois confirme qu'en plus d'être le correspondant de David Hume dès 1758 – comme l'indique sa lettre à Sacconay du 19 février 1758 de Paris (lettre n° 10 du dossier de sources) – Mirabeau était un lecteur attentif de ses *Discours politiques*, et cela dans ses éditions successives : David Hume, « Of Jealousy of Trade » [1758], in *Essays. Moral, Political and Literary*, Indianapolis, Liberty Fund, 1994 [1741], p. 327-331.

<sup>83</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 233.

<sup>84</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources).



l'intrinsèque, mais il est aisé de vous démontrer que si votre gouvernement n'a toutes les qualités propres à vous assurer la prospérité la plus stable et la plus analogue à votre bonheur, il en est du moins bien près ; si mes idées sont justes vous y trouverès en deux mots le point de direction de toutes les vues d'un homme d'état parmi vous. votre gouvernement a le considérer en grand n'est autre chose quand à l'intérieur que cet excellent principe *laissès les faire*<sup>85</sup>

Ce développement, marqué d'emblée par l'influence de Montesquieu, conférait un pouvoir absolu à la « nature » du « gouvernement » bernois sur son fonctionnement. Mirabeau remettait en question la théorie du climat en affirmant que le génie helvétique, rendu possible par la politique extérieure de Berne, émergeait de sa politique intérieure. C'étaient les institutions qui faisaient la vertu du peuple, pas l'environnement. De plus, en plaçant les mots « vertu » et « nature » dans la même phrase, Mirabeau pointait le fait que Berne appliquait le modèle destiné aux républiques promu par Montesquieu<sup>86</sup>. Cela dirigeait le sujet du débat vers « l'esprit » du gouvernement bernois. Son esprit était façonné par la vertu que la nature du gouvernement parvenait à imposer à ses citoyens. Cet équilibre dérivait de l'objectif qui structurait le fonctionnement des institutions bernoises, expliquait Mirabeau. La préservation de la « liberté » était son objectif. Malgré son attachement aux événements européens, et surtout sa dépendance à la France, Berne avait su se réserver l'exercice d'une volonté autonome. C'est parce qu'elle était protégée géographiquement et exclue des réseaux commerciaux globalisés que son gouvernement avait pu s'enraciner. Le physiocrate affirmait que ce gouvernement était proche d'offrir « la prospérité » de l'État. Il révélait ainsi la raison pour laquelle il s'y intéressait, et ce qui le fascinait.

Mirabeau intégrait des éléments qu'il tirait de ses réflexions sur Berne à ses théories, croyant avoir un exemple de modèle économique stable à disposition. Il concluait son propos en laissant voir l'élément clé qu'il pensait trouver dans ce sujet, une mise en pratique du « *laissès les faire* »<sup>87</sup>. Berne était composée d'une cité-État et de territoires sujets. Mirabeau pensait y observer un cas pratique de liberté d'échange. Il envisageait Berne comme un modèle expérimental composé de conditions expérimentales idéales<sup>88</sup>. Berne était donc devenue une expérience pratique permettant d'éprouver des éléments théoriques. Ici, Mirabeau affirmait y constater la véracité et l'efficacité du libéralisme commercial.

Les réflexions de Mirabeau sur le gouvernement bernois se sont intensifiées et précisées lors de la rédaction du mémoire pour la Société économique de

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> M. Sonenscher, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007, p. 181.

<sup>87</sup> M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 414.

<sup>88</sup> Marc Lerner, *A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in Republican Switzerland 1750-1848*, Leyde, Brill, 2012, p. 6.

Berne. Il s'est attelé à introduire son modèle économique bernois dans son système général et l'a reconsidéré à travers ses nouvelles découvertes. Il encourageait d'ailleurs l'initiative intellectuelle de la Société économique :

votre société d'agriculture ne scauroit en commençant être ce qu'elle deviendra, mais vous avès grande raison de réflèchir sur le mieux et de vous préparer a le promouvoir. le point principal et nécessaire pour son accroissement et son utilité, c'est de tacher de luy procurer des fonds en tournant le zèle patriotique de ce coté là<sup>89</sup>

Mirabeau poussait Sacconay à «promouvoir» la Société économique. Il y voyait l'expression d'une volonté de la société savante bernoise de réformer son économie et y percevait déjà une mise en pratique de ce qui s'y formulait. La participation à ses activités était présentée dans cette lettre comme un acte patriotique, un acte dont le résultat serait positif pour la prospérité économique de l'État. Investir dans la Société économique créait de la valeur. Afin de participer à ces démarches, Mirabeau a écrit un long développement de son avis sur la «constitution» bernoise. Sa lettre du 14 septembre 1759, une des plus longues de la correspondance, reformulait chaque point de la pensée physio-cratique utile à la compréhension de l'économie bernoise :

les causes morales s'adaptent plus que passablement aux causes phisiques, car la recherche de la perfection icy bas est la pierre philosophale. il faut donc nous garer avec précaution de l'espoir du mieux qui est l'ennemy du bien, et nous en tenir a maintenir ; ce qui est le chef d'œuvre de la sagesse, attendu que l'homme est toujours prompt a édifier et lache a conserver. les anciennes institutions ont pour elles l'expérience que rien n'équivaut ; mais telles que les anciens bati-ments elles ont besoin d'un entretien journalier, et qui demande au moins autant d'intelligence de force d'attention de sagesse et d'activité que la qualité de législateur, attendu que la cupidité particulière est toujours occupée soit a miner sourdement, soit a détruire ouvertement la chose publique.<sup>90</sup>

<sup>89</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

<sup>90</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 septembre 1759 (lettre n° 13 du dossier de sources) ; dans cette lettre, Mirabeau mentionne également ses portraits gravés par Jacques André Joseph Camelot Aved en 1758 – portrait reproduit en ouverture de ce volume – et par Louis Michel Van Loo en 1759 – portrait accessible sur le site Internet de la Bibliothèque nationale de France, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6943080x>, consulté le 18 septembre 2020. Parmi d'autres remarques appréciatives, il souligne le paradoxe qu'est le fait d'avoir représenté un «ami des hommes» en armure : «je ne scay laquelle de mes gratuites estampes on vous a envoyé. deux graveurs se sont exercés sur ma douce figure d'après divers portraits ; l'un l'a rendue sépulcrale renfrognée et semblable a la statue au festin de pierre ; il a mis mon nom au bas et celui de mes plus notables seigneuries pour luy servir sans doute de passeport en Allemagne, ou de peur que le diable ne s'y méprit. l'autre m'a fait une figure a la chinoise avec des oreilles de barbet, et a mis *l'amy des hommes* au bas sans respect pour la cuirasse enharnachée aparemment contre les mouches ou les maringouins. lequel des deux qui vous soit parvenu, je scay mauvais gré a votre souvenir, de ne m'avoir pas débarbouillé aux yeux de Madame, et de luy avoir permis de mettre cette croute dans son cabinet. je ne luy en ay que plus d'obligation de sa bonté, et je vous prie de luy en faire mes respectueux remerciements.»

Mirabeau posait là certaines notions auxquelles il se référerait souvent dans ses débats avec Sacconay. Le concours bernois et les questions de ce dernier ont mené Mirabeau à énoncer les fondements de certains pans de sa pensée. Il commençait par soutenir que l'objectif d'un gouvernement n'était pas d'accéder à un idéal, mais de rechercher une stabilité devant être ensuite maintenue par une croissance constante. L'objectif de sa participation au concours de la Société économique était d'inciter à la modernisation des « anciennes institutions » et non pas à la création de nouveaux systèmes. Il cherchait la réforme, pas la révolution. Mirabeau se mettait ici à l'écart de la « loi », telle que Montesquieu pouvait l'envisager, pour promouvoir une approche des réformes par l'économie. Il soulignait en passant que les réformes législatives profitaient aux réformateurs et pas à l'État. Le modèle que Mirabeau proposait pour Berne incitait à stabiliser plusieurs secteurs prioritaires. La première forme de stabilité à cultiver était la stabilité démographique, ou sociale. Il affirmait que « violer la propriété c'est tout détruire, mais la laisser languir c'est tout enfouir ; le soin de la faire valoir est la vraie étude des recteurs d'humains »<sup>91</sup>. La cohésion sociale était l'essence de son système. La population définissait la qualité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. C'était elle qui déterminait comment l'argent circulait. L'État devait être garant de la propriété individuelle et des investissements que le propriétaire pouvait en faire. En effet, le propriétaire jouait un rôle important dans la pensée physiocratique. Il lui incombait de démarrer le cycle de la circulation des richesses, permettant de créer du surplus et de la valeur<sup>92</sup>. La deuxième forme de stabilité passait par l'absence de réglementation étatique du prix de la main-d'œuvre<sup>93</sup>. Mirabeau alléguait que la productivité d'un travailleur libre était plus rentable qu'une marchandise humaine. Un être en « état de jouissance » était plus productif qu'un esclave. Le troisième élément nécessaire à la stabilisation de l'économie était le libéralisme commercial. « Malheur aux gouvernements qui veulent faire tout, ils ne tiennent plus rien dans le moment même ou tout semble leur obéir »<sup>94</sup> expliquait Mirabeau. Ce programme de soutien de l'État visait à institutionnaliser la libre circulation des matières premières, des produits manufacturiers et des travailleurs<sup>95</sup>. Mirabeau considérait que Berne avait cette forme de « morale », « l'esprit » nécessaire pour adopter ces éléments.

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> V. de Mirabeau et François Quesnay, *Philosophie rurale*, Genève, Slatkine, 2014 [1763], p. 6.

<sup>93</sup> I. Hont, *Politics in Commercial Society. Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2015, p. 72.

<sup>94</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 septembre 1759 (lettre n° 13 du dossier de sources).

<sup>95</sup> B. Kapossy, « Republican Political Economy », *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 379.

Dans sa lettre du 6 janvier 1760, Mirabeau est revenu sur ce que mettre son système en pratique à Berne pouvait signifier :

ce que vous me dites sur le baissement des intérêts dans votre paÿs est par exemple mon cher amy pris à l'envers. *cela a fait placer les fonds chex l'étranger* mais ne vaut il pas mieux que l'avarice suce l'étranger que le citoyen ; elle s'y trompera car il n'y a point de fonds publics qui d'icy a 20 ans ne fassent calotte et je mets le terme bien loin, mais en attendant c'est un tribut que vous tirès des peuples emprunteurs. si cela augmente le luxe ce n'est pas encore a vos dépends et ce le seroit si l'argent étoit chex vous a un assés haut intérêt pour que l'uzure la perte des républiques s'y fixat. cela ote *la graisse qui fait aller la machine de l'agriculture*. j'aime bien cette expression, elle est de génie et dans le vray sens. l'argent est la graisse de la grande roue de prospérité [...] ayès de ce qui apele l'argent ayès des denrées, ayès de ce qui l'apporte ayès du commerce, et ne vous mettés jamais en peine de scavoir ou est l'argent ; tout icy bas ce qui a ou peut avoir valeur quelconque est de la nature des chats et ne vaut rien que par *la liberté* ; sans la liberté point de vertu point d'honneur d'hommes ny de femmes et ainsy des étres phisiques<sup>96</sup>.

Comme le montre cet extrait, Mirabeau était conscient que ces investissements, plus qu'une pratique de pur enrichissement, étaient une pratique essentielle à la survie financière de Berne. Celle-ci appliquait une fiscalité singulièrement douce, dans laquelle elle était embourbée, et son système économique reposait sur l'acquisition constante d'un excédent de capital<sup>97</sup>. Cet extrait témoigne de la tentative de Mirabeau de conceptualiser une source de revenu alternative pour Berne, fondée exclusivement sur l'agriculture. Elle devait avoir l'avantage d'encourager le développement économique, technologique et social que les investissements étrangers retenaient dans la torpeur. Mirabeau expliquait donc dans ce texte comment Berne devait organiser sa transition vers un nouveau système économique. Il fournissait un modèle de transition concret permettant de lutter contre l'instabilité des crédits publics qu'il avait déjà dénoncée dans *L'Ami des hommes*<sup>98</sup>. Les investissements dans les fonds publics étrangers étaient à l'origine des fluctuations et de l'augmentation des intérêts d'usure locaux. Selon Mirabeau, c'était précisément l'élément qu'il fallait éliminer<sup>99</sup>. Cependant, Mirabeau ne proposait pas de supprimer ces investissements immédiatement, mais plutôt de placer les dividendes différemment. Ainsi, le profit réalisé grâce à un secteur instable serait

<sup>96</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 janvier 1760 (lettre n° 14 du dossier de sources).

<sup>97</sup> S. Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern*, op. cit., p. 173.

<sup>98</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 2, p. 193 : le chapitre intitulé « l'argent doit-il être marchandise ou non » est intégralement dédié à cette question.

<sup>99</sup> Mirabeau a également souligné ce débat dans son mémoire pour la Société économique de Berne, sans pour autant énoncer sa proposition pratique, révélée ensuite à Sacconay, pour régler le problème : V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », op. cit., n° 2, p. 292-295.

alloué au développement d'un secteur stable<sup>100</sup>. L'auteur proposait donc de transférer ces fonds dans l'agriculture. Mirabeau construisait un modèle de transition pour Berne dans lequel l'État devait fonctionner comme un propriétaire; il devait prêter aux paysans ce qu'il fallait pour cultiver un terrain, afin que le surplus lui revienne. Ce surplus remplacerait les intérêts touchés sur les emprunts aux États étrangers. Selon Mirabeau, ce système recentrerait les ressources financières bernoises sur des éléments tangibles. À la fin de la chaîne, les ressources excédentaires de la terre devaient servir un libéralisme commercial plus large, s'étendant aux exportations<sup>101</sup>. C'est par la création d'une agriculture productive et croissante que Berne devait devenir compétitive sur le marché commercial globalisé<sup>102</sup>. Bien entendu, la compréhension concrète de Mirabeau de la circulation des richesses dans le canton de Berne et du rapport entre propriétaires et exploitants restait limitée. Elle ne lui permettait pas de formuler une proposition applicable à la réalité des pratiques économiques locales<sup>103</sup>. Toutefois, sa proposition révèle la place qu'il accordait à la spéculation et aux fonds souverains dans son modèle de développement. Ainsi, l'impulsion donnée à l'agriculture par l'investissement de fonds destinés aux placements étrangers parviendrait à créer l'inertie suffisante pour qu'une croissance économique totalement stable se concrétise à Berne.

La correspondance de Sacconay et Mirabeau offre un accès à la pensée de ce dernier à la fin de sa vie, après ses dernières publications. Il n'a jamais arrêté de travailler et d'enrichir ses théories. De la même façon, il a alimenté le modèle économique bernois qu'il avait développé dans les années 1760 :

ce que vous me dites que le renouvellement subit de plus du tiers des membres de votre senat, loin d'altérer les anciens principes, et surtout les règles (car tout n'est pas loy, souvenès vous en, et les hommes ne sont menès au courant que par les usages) semble en renforcer l'amalgame, est un avantage préteux et rare, qui pare au vice radical par lequel perissent toutes les sociétés. je ne puis jongler sur la cause de cet avantage qu'en aveugle, ne connoissant pas les détails, mais j'ay souvent été heureux a deviner en ce genre, et si j'osois j'attribuerois celuy cy a la sagesse de n'avoir pas *métropolisé* je ne scais si je m'explique. toutes les républiques ont péri par la partialité pour la capitale. le germe en étoit chex vous comme ailleurs, pour le droit de bourgeoisie etc. ; mais a cela

<sup>100</sup> Mirabeau formule ici une réponse pour résoudre le problème relevé par David Hume dans ses *Discours politiques* («Of Public Credit» [1754], *op. cit.*, p. 349-365), qu'il avait saisi dans *L'Ami des hommes* (*op. cit.*, t. 2, p. 188) quelques années plus tôt.

<sup>101</sup> V. de Mirabeau, «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759», *op. cit.*, n° 2, p. 287.

<sup>102</sup> Paul Cheney, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010, p. 14; A. Bertholet, «Constant, Sismondi et la Pologne», *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021, p. 78-81.

<sup>103</sup> Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949, p. 58 et 157.

près. il faut des magistrats, et d'entre les prééminences indispensables, plus on en peut attribuer à la nature au sort, plus on évite d'inconvénients et de cabales et de corruption<sup>104</sup>.

Dans cet extrait, Mirabeau commentait les avantages institutionnels bernois. Il en voyait dans la manière dont Berne exerçait son pouvoir. La stabilité que représentait la constance législative l'attirait. En effet, même la permutation « du tiers » du corps souverain ne provoquait pas une métamorphose législative. Ceci était une illustration pratique de ce qu'il avait énoncé des années auparavant sur le pouvoir de Berne de maintenir les fondements de son gouvernement. Cette caractéristique était l'expression d'un tournant dans l'approche de Mirabeau au sujet de Berne. Il concédait effectivement que cela permettait de préserver les lois bénéfiques à l'État de changements arbitraires. Cependant, il percevait également que cette rigidité était un frein à l'influence qu'il cherchait à exercer sur ses réformes économiques. En effet, Mirabeau avait pour objectif d'utiliser les avantages qu'il trouvait à Berne pour tester son modèle de croissance. Comme il l'a exprimé tout au long de la correspondance, il voyait en Berne un terrain composé de certains traits nécessaires à l'application de ses théories. Un de ces traits étant l'absence d'une forte centralisation<sup>105</sup>. Il aurait suffi de peu de transformations pour que Berne soit gérée par un système proprement physiocratique. Cela fait écho aux propos qu'il tenait en 1758 déjà : « il n'y a point de têtes au monde dont je fasse plus de cas que de celles de Berne, car celles de Venise, sont plus routinées au dedans, mais corrompues, moins instruites en grand et plus cantonnées dans un coin de l'Europe. vous devès juger par là du plaisir que je ressents en apprenant le succès qu'a eu mon ouvrage auprès de ces bonnes têtes. »<sup>106</sup> Toutefois, son jugement sur la rigidité des institutions bernoises a changé au fil des décennies. Mirabeau a compris que le système législatif bernois ne parviendrait pas à des réformes aussi profondes qu'il les espérait. Il a pourtant loué la stabilité bernoise dans le contexte des années 1780 dans lequel toutes les grandes puissances européennes étaient sur le déclin.

j'ay ouy parler de la propreté solidité et commodité des édifices tant publics que particuliers de Berne, mais non pas de leur magnificence, des spectacles, des fêtes publiques et autres agencements serviles des grandes cités. si ce que je pense de votre moderation en ce genre est vray, regardès la comme le principal pivot de votre heureux état, et l'arcbutant de sa durèe<sup>107</sup>.

<sup>104</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 avril 1786 (lettre n° 30 du dossier de sources).

<sup>105</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources).

<sup>106</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1758.

<sup>107</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 avril 1786 (lettre n° 30 du dossier de sources).

Ce passage dépeint Berne comme une cité idéale, riche de toutes les infrastructures modernes et dépourvue du faste qui la détournerait des vertus<sup>108</sup>. Cette description désigne le bien-fondé des institutions bernoises. Cependant, Mirabeau soulignait également le travail restant à accomplir pour éviter un déclin, à l'instar de ce qui se produisait dans les autres pays européens. Sur ce sujet également, Mirabeau approuvait la politique économique de Berne de cette période-là. Il affirmait ainsi que les « principes de modération et de véritable économie politique que professent vos nouveaux opinants, cela flatte vraiment le cœur et console l'oreille »<sup>109</sup>.

Ainsi, sur la base des informations au sujet de Berne que lui transmettait Sacconay, Mirabeau s'en est forgé une image de modèle fluctuant, qu'il considérait comme proche de celui qu'il promouvait par ailleurs. Pour cette raison, Berne était à la fois un exemple pratique et un terrain d'observation.

### MIRABEAU ET LA POLITIQUE BERNOISE

La politique et l'économie bernoises, telles que Mirabeau les a modélisées, ont influencé sa pensée et ses travaux. La fonction qu'il accordait à l'observation de Berne – comme exemple représentatif ou espace d'expérimentation – s'est traduite en objet inhérent à ses théories<sup>110</sup>. Un des rôles que Berne a joués dans le travail du physiocrate, qu'il s'agira d'analyser ici comme étude de cas, a été celui de la république type. Observer Berne revenait pour lui à confronter les théories physiocratiques à la « nature » gouvernementale de la république. Comme Mirabeau l'a indiqué tôt dans sa correspondance avec Sacconay, il considérait la monarchie comme un modèle supérieur<sup>111</sup> et ses réflexions visaient principalement à le renforcer<sup>112</sup>. De même, il considérait que Berne appliquait presque de manière optimale les règles qu'une république devait respecter pour être stable<sup>113</sup>. Ce statut faisait d'elle la référence idéale pour éprouver la résistance des républiques à ses théories.

<sup>108</sup> Référence assumée à la Salente de François de Salignac de La Mothe Fénelon, *Les Aventures de Télémaque* [1699], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1997, t. 2, p. 289.

<sup>109</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 avril 1786 (lettre n° 30 du dossier de sources).

<sup>110</sup> L'intérêt de Mirabeau pour l'économie globalisée, notamment le fonctionnement d'États structurés de façon radicalement différente de la France comme les colonies, est un sujet désormais balisé grâce à Pernille Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire: France in the Americas and Africa, c. 1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 68 ; R. Whatmore et G. Sabbagh, « The Physiocrats and Empire », *History of European Ideas*, n° 6, 2020, p. 898.

<sup>111</sup> Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 172.

<sup>112</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 novembre 1737.

<sup>113</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources).

Ces débats ont commencé après que Mirabeau a lu l'*Esprit des lois*. Une lettre datée du 2 décembre 1749 contenait un compte rendu important de cette œuvre. Ce propos général sur l'ouvrage de Montesquieu montre l'importance que Mirabeau lui accordait. Cette importance s'observe par la transformation du vocabulaire utilisé par Mirabeau dans ses lettres à partir de celle-ci. Il a adopté les repères qu'a imposés ce texte – *nature*, *principe* et *esprit*, par exemple. Mirabeau l'a lu comme une œuvre qui « fronde et dènote si clairement le mal qui nous ronge »<sup>114</sup>. En effet, il l'a abordé non pas comme un traité, mais comme un essai réformiste. *L'Esprit des lois* imposait effectivement des concepts innovants pour décrire les modèles de gouvernements existants, mais son objectif était de pousser les lecteurs à l'optimisation de la gestion des États<sup>115</sup>. Dans son commentaire, Mirabeau critiquait la démarche sociologique de l'auteur. Il considérait que l'appréciation des caractéristiques morales des peuples à travers le prisme du climat n'avait aucun intérêt. Mirabeau remettait par là en question les critères d'observation de Montesquieu. Pour conclure son développement, le physiocrate argumentait contre la séparation des natures de gouvernement en trois catégories. Il considérait que le despotisme devait faire partie de la classe des monarchies<sup>116</sup>, annonçant ainsi les théories sur le « despotisme légal » qu'il allait développer plus tard<sup>117</sup>. C'est avec ces outils, acquis en travaillant sur l'*Esprit des lois*, que Mirabeau a ensuite observé la république de Berne.

Dans une lettre du 31 juillet 1758 servant à convaincre Sacconay que Berne devait éviter les interventions militaires, Mirabeau exprimait son avis sur les républiques :

trois républiques ou confœdérations d'hommes existent en Europe, la première selon moy est agricoltrice elle n'a de militaire que chez ses alliès, chez elle elle n'a que des milices exercées seulement a se revoir, c'est la plus inébranlable et la plus assurée qui fut jamais si elle ne se corrode elle même. la seconde est oligarchique. c'est un taciturne comité qui contient et corrompt; elle existe par son attachement aux anciennes maximes, elle a des sbirres plutost que des soldats. la 3<sup>e</sup> est une informe confoédération de marchands, dont les loix constitutives et politiques sont un tissu de réglemens de la bourse, et d'ordonnances relatives aux nécessités du moment exagérées par la crainte; elle a des troupes qui ont un chef, qui a la fin détruira la république<sup>118</sup>

<sup>114</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 décembre 1749 (lettre n° 8 du dossier de sources) : cette lettre est le commentaire le plus long de Mirabeau sur l'*Esprit des lois* avant qu'il n'en rédige une analyse complète sur des centaines de pages autour de 1775 : V. de Mirabeau, *Montesquieu et de l'esprit des Loix*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20794.

<sup>115</sup> M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 201.

<sup>116</sup> M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 416.

<sup>117</sup> Bernard Herencia, « L'optimum gouvernemental des physiocrates : despotisme légal ou despotisme légitime ? », *Revue de philosophie économique*, vol. 14, 2013, p. 143.

<sup>118</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 juillet 1758 (lettre n° 12 du dossier de sources).



Parmi les trois catégories énumérées dans ce passage – Berne faisant partie de la première –, les deux gouvernements représentés respectivement par Venise et les Provinces-Unies étaient néfastes selon Mirabeau. En effet, précédemment dans cette lettre, Mirabeau décrivait l’armée bernoise comme une institution en cours de transformation. Selon lui, Berne était un État fondamentalement stable, voire « inébranlable ». Malgré cela, ses interventions militaires étrangères et ses envies réformatrices remettaient ses fondements en question<sup>119</sup>. Mirabeau présentait l’économie de Berne comme étant le but que la modernisation européenne devait viser. Berne devait pour cela éviter de se moderniser – en tout cas selon la stratégie adoptée par ses voisins. Ceci s’observe dans la récurrence avec laquelle l’auteur décrivait les bâtiments bernois. Ils représentaient son souci d’appliquer les nouvelles connaissances techniques. À la suite de ces considérations théoriques, Mirabeau conseillait à Berne d’embrasser ses singularités : « repliez vous sur vous mêmes, soyès moins accessibles aux ébranlements de l’intérêt particulier et vous serès tout aussy peu dépendants des cours. »<sup>120</sup> En tant que république, Berne avait atteint une forme de stabilité, qu’il s’agissait de préserver en y intégrant des éléments qui n’étaient compatibles qu’avec d’autres natures de gouvernements. Berne n’était pourtant pas la seule république que Mirabeau considérait. Venise représentait pour lui le modèle « oligarchique » et la Hollande le modèle de l’« informe confédération de marchands ». Elles devaient – ou auraient dû – transformer complètement leur économie et leurs sources de revenus pour subsister. La survie de ces modèles de républiques dépendait de leur aptitude à recentrer leurs politiques financières sur la production domestique de matières premières. Cette caractéristique rejoint de près l’essence des théories physiocratiques émergeant à cette époque<sup>121</sup>. Mirabeau voyait des convergences entre son modèle et la fiscalité bernoise notamment. Le seul impôt que le souverain percevait sur la population de l’État était une dîme, en nature, relativement modeste, prélevée uniquement sur la production agricole. Cela constituait la base d’un système économique reposant sur la création de réserves de capitaux et de matières premières sans cesse croissantes<sup>122</sup>.

<sup>119</sup> R. Whatmore, « “L’Amitié de Grands Etats est leur plus sur Appui”. The Small State Dilemma in Genevan Political Economy, 1762-1798 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 50, 2000, p. 356.

<sup>120</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 juillet 1758 (lettre n° 12 du dossier de sources).

<sup>121</sup> Philippe Steiner, « Wealth and Power: Quesnay’s Political Economy of the “Agricultural Kingdom” », *Journal of the History of Economic Thought*, n° 1, 2002, p. 98.

<sup>122</sup> S. Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern, op. cit.*, p. 288 ; Butré aussi a commenté cette particularité bernoise, en précisant qu’il s’agissait d’un outil d’assujettissement (Charles Richard de Butré, *Loix naturelles de l’agriculture et de l’ordre social*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1781, p. 157) : « L’heureuse nation Helvétique approche beaucoup de la liberté chinoise ; car il n’y a sur presque toutes ses terres que des dîmes et des cens et rentes foncières : mais les censives et rentes sont le prix de l’aliénation des fonds de terre, et ne doivent être regardées que comme un fermage, avec lequel cependant on jouit de la propriété foncière. »

Comme Berne avait déjà une production et une circulation des richesses centrées sur l'agriculture, le travail de réforme le plus important avait été détourné en amont. Il lui suffisait de se reposer sur cet avantage pour développer l'industrie et le commerce grâce à l'exploitation du surplus agricole local<sup>123</sup>. Berne mettait ainsi en scène l'efficacité du secteur au cœur du système physiocratique.

Au fil du développement des fondements de la physiocratie, Mirabeau a formulé certaines caractéristiques des formes de gouvernement auxquelles il s'est attaché. Sur cette base, il a trouvé pertinent d'alerter Sacconay sur les failles intrinsèques du gouvernement bernois :

Berne qui a un territoire ne tient ce territoire que par sa propre dépossession. peu importe a vos sujets agricoles de prendre part a un gouvernement qui ne leur demande rien et qui les fait jouir en paix. mais si le gouvernement demandoit d'autres prérogatives que celle de faire jouir ses membres tour a tour de ses domaines divisés en bailliage, d'autres efforts que celui de retourner son champ, il verroit alors qu'il ne tient rien. aussy dirès vous ne voulons nous que cela ? vous faites bien, déffendès vous de toute vue d'ambition, mais tirés de vos campagnes toute la richesse qu'elles vous presentent ; montrés vous a vos sujets des maitres attentifs a leurs vrais intérêts, actifs et prompts a les connoitre a les faire valoir, alors vous serès vrayment souverains utiles, nécessaires adorès et invincibles.<sup>124</sup>

Dans cet extrait, après un long propos sur la cause de la chute des républiques, antiques et modernes, Mirabeau exposait son avis sur les origines possibles du déclin bernois. Cette lettre du 4 juillet 1760 – l'un des seuls commentaires comparatifs des républiques rédigé par Mirabeau – tentait de mettre son lecteur en garde contre les dangers menaçant l'équilibre bernois qu'il trouvait si remarquable. Selon lui, l'assujettissement à un patriciat que la population devait accepter pour que l'État puisse exister contraignait le pouvoir central à n'intervenir que dans le but de mettre à disposition des conditions de travail optimales. La discrétion du gouvernement incitait les travailleurs à être le plus productifs possible. De cette manière, c'est en questionnant la forme de collaboration qui existait entre le corps souverain bernois et ses sujets que Mirabeau a décidé d'évaluer la manière dont le canton de Berne devait intervenir dans son développement. Le physiocrate proposait une application de son programme de réforme à Berne fondé sur les particularités de son profil politique et économique. Le caractère le plus marquant qu'il y trouvait était l'absence de concurrence économique entre le patriciat et le reste

<sup>123</sup> Michel Foucault avait déjà énoncé en 1761 que les physiocrates étaient tout à fait conscients que l'industrie créait de la valeur et des richesses – sous certaines conditions structurelles dont ils faisaient la promotion –, contrairement à ce que les *histoires de la pensée économique* persistent à prétendre aujourd'hui : Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique* [1961], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 1, p. 461.

<sup>124</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

de la population<sup>125</sup>. Administrateurs professionnels, vivant des rentes de leurs terres, les membres du corps souverain étaient moins enclins à exploiter leurs avantages politiques à des fins économiques. Ce cadre offrait une indépendance singulière aux artisans et aux commerçants intéressés à exploiter le fruit de l'agriculture environnante<sup>126</sup>. C'est cette même idée que l'auteur avait tenté de développer dans son mémoire bernois quelques mois auparavant. Selon lui, la constitution bernoise était une base offrant des avantages, qu'il s'agissait de préserver, pour y appliquer les innovations économiques physiocratiques<sup>127</sup>. Pour cela, il y avait promu, comme seule réforme réellement nécessaire, l'abolition des « destructives précautions », sous forme de libre-échange absolu, au service d'une inflation bénéfique, parce que « cherté fait abondance »<sup>128</sup>. De ce fait, Mirabeau employait la hiérarchie sociale bernoise au profit de son système en incitant son gouvernement à ne plus intervenir sur son commerce et à laisser le marché déterminer la croissance économique.

À titre d'analogie, Mirabeau n'était pas le seul physiocrate à se représenter Berne ainsi au cours des années 1760. Comme lui, Le Trosne l'a décrite comme :

un pais, ou il n'y a heureusement d'autre ouvrage a faire que de montrer la lumière : vous n'avez point d'autre obstacle à vaincre pour faire le bien ; car l'interet personnel est nul ou du moins ne peut rien dans un pais ou tout le monde est citoyen. Si les hommes se donnoient une patrie, ce seroit assurément la votre que je choisirois. je la respecte comme le sejour de la liberté civile, de la simplicité de la pureté des mœurs<sup>129</sup>

Cette description, formulée dans une lettre envoyée à Vinzenz Bernhard Tschärner le 24 septembre 1766, devait convaincre la Société économique de la pertinence pour Berne d'appliquer le système de fiscalité physiocratique. Aucune indication explicite ne suggère que Mirabeau l'aurait incité à adopter un tel point de vue sur Berne. Toutefois, Le Trosne présentait précédemment dans son texte la *Théorie de l'impôt* comme référence des pratiques à promouvoir. Un transfert

---

<sup>125</sup> Turgot avait également saisi cette caractéristique suisse, qui la préservait de la « jalousie du commerce », notion qu'il a adoptée lui-même, en préservant les intérêts commerciaux des pratiques politiques : Anne Robert Jacques Turgot, Lettre à Josiah Tucker, Paris, 12 septembre 1770, in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Institut Coppet, 2018, t. 3, p. 381.

<sup>126</sup> Turgot faisait référence à cela lorsqu'il affirmait que la Suisse pratiquait un « commerce non-souverain » : Emma Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 21.

<sup>127</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 235-236 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*, p. 489.

<sup>128</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 285.

<sup>129</sup> G. Le Trosne, Lettre à Vinzenz Bernhard Tschärner, [s.l.], 24 septembre 1766, in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xii.92.

d'idées de Berne à Mirabeau, de Mirabeau à Le Trosne, puis de Le Trosne de retour à Berne se dessine donc dans cet aperçu. Les deux économistes peignaient la petite république comme un point de départ idéal pour appliquer leur système théorique presque tel quel. Pourtant, Le Trosne semble avoir franchi un seuil, que Mirabeau n'a jamais approché, en louant les avantages institutionnels de la république. Loin de lui l'envie de remettre en question la supériorité de la monarchie comme nature de gouvernement propre à un grand territoire comme la France. Au contraire, ses assertions doivent être évaluées dans le cadre de la stratégie de séduction dont elles faisaient partie. Il s'agissait d'inciter la Société économique à exploiter l'influence sur les « citoyens » bernois – le patriciat – dont elle jouissait, en faveur de son modèle, à l'exclusion des autres<sup>130</sup>. En plus de sa stabilité, les physiocrates concevaient le contexte institutionnel de Berne comme un catalyseur de réforme. Toutefois, l'enthousiasme trop unilatéral de Le Trosne pour Berne met en valeur, par contraste, la méfiance que Mirabeau alimentait à l'encontre de certaines de ses caractéristiques. Grâce à ses échanges avec Sacconay, débarrassé de la vision trop générale de Berne partagée par ses associés, Mirabeau discernait les contraintes institutionnelles susceptibles de freiner les réformes. D'ailleurs, plus Mirabeau a écrit sur Berne, plus il a insisté sur la rigidité de l'administration bernoise.

Après avoir été digérées, ces réflexions sont apparues dans certains ouvrages de Mirabeau. Dans son *Supplément à la Théorie de l'impôt*, imprimé en 1776, le physiocrate a exprimé l'un des seuls jugements sur les républiques aristocratiques qu'on puisse trouver dans son œuvre :

*L'Aristocratie* se propose comme la réunion d'un certain nombre de Volontés expertes et privilégiées qui éteignent toutes les autres volontés ; qui les dispensent de voter pour la Société ; qui le leur prohibent même ; qui se chargent des soins de l'autorité et en recueillent les avantages. Ce genre de pouvoir peut gouverner des villes qui n'ont de territoire que des rues, et d'affaires que des services, des tracasseries et des plaisirs ; mais l'Aristocratie n'a point de Provinces, peu de rapports, nul empire sur les volontés. Elle rachète la supériorité et les petits profits dont elle est jalouse, de l'accession des vrais émolumens de la Souveraineté. C'est un conseil, sage si l'on veut, à cela près qu'il desintéresse nécessairement les peuples. Car nous pouvons renoncer à toute ambition, en être exclus même ; mais nous ne voulons pas qu'on nous le dise ; c'est enfin un conseil, mais auquel il manque un chef. Institution qui n'a ni force, ni courage, ni constitution agricole ; car la plus petite entreprise d'agriculture demande un entrepreneur, un chef<sup>131</sup>

<sup>130</sup> Le Trosne réitérait ainsi la proposition, faite à Élie Bertrand le 13 août 1766, d'associer la Société économique de Berne à l'effort physiocratique, citée plus haut en note de bas de page. Il y décrivait déjà Berne comme « un pais parfaitement libre » : G. Le Trosne, Lettre à la Société économique de Berne, Orléans, 13 août 1766, *op. cit.*

<sup>131</sup> V. de Mirabeau, *Supplément à la théorie de l'impôt* [1776], in *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020, p. 432.

Ce commentaire témoigne de la transformation du discours de Mirabeau sur Berne, passant d'une louange presque lisse à un jugement critique. «L'Aristocratie» était présentée comme une forme de gouvernement instable, dont les inégalités institutionnalisées nuisaient à l'intérêt général. La classe dirigeante, composée de grands propriétaires fonciers, utilisait son pouvoir pour s'enrichir et se maintenir au pouvoir. Bien que le commerce ne soit pas une source significative d'enrichissement pour le patriciat bernois, cet argument servait à désigner la dynamique entre Berne et le Pays de Vaud. En effet, les familles patriciennes bernoises, soucieuses de maintenir la hiérarchie sociale dont elles profitaient, limitaient la mobilité sociale et professionnelle de leurs sujets<sup>132</sup>. C'est pour cette raison que l'industrie et le commerce bernois ne croissaient pas au même rythme que dans les pays voisins. Mirabeau pensait percevoir de plus en plus clairement que Berne était bloquée dans sa «médiocrité»<sup>133</sup>, parce que transformer ses sources de revenus remettait en question les rentes du patriciat. En s'attardant sur ce problème, Mirabeau dénonçait l'inclination des républiques aristocratiques à faire de la sauvegarde des élites au pouvoir une raison d'État qui primait son développement et sa croissance économique.

Afin de prévenir Sacconay de ce désavantage structurel, Mirabeau a dressé une liste des éléments nécessaires à la république de Berne pour qu'elle puisse contribuer à la stabilité européenne :

mais mon amy vous scavès ce que je pense des républiques, ou pour mieux dire ce que je sens et ce que je scais a cet égard. elle ne peuvent se maintenir que par la médiocrité territoriale et la modération domestique suite nécessaire et naturelle des fortunes phisiquement bornées. ce gouvernement donc ne scauroit convenir dix ans aux colonies américaines sitost qu'elles seront en paix.<sup>134</sup>

Ce texte mettait en valeur les conditions de survie des républiques. Mirabeau reprenait le constat de Montesquieu selon lequel elles devaient être de petite taille et organisées sur le principe de la vertu. À cause de leur taille, ni la Pologne<sup>135</sup> ni les «colonies américaines», par exemple, ne devaient en faire leur gouvernement<sup>136</sup>. Berne, à laquelle Mirabeau attribuait ces traits, était le contrepoin sur lequel il s'appuyait pour confirmer les propositions de réformes destinées à la France.

---

<sup>132</sup> Claire Jaquier, «Bienfaits et richesses de la nature : un point de rencontre entre économie rurale et littérature nationale», in A. Holenstein, B. Kapossy et D. Tosato-Rigo (éd.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine, 2010, p. 173.

<sup>133</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 juin 1787.

<sup>134</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 avril 1782.

<sup>135</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 septembre 1775.

<sup>136</sup> Graham Clure, «Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms», *History of European Ideas*, n° 7, 2015, p. 886.

## BERNE, UN MODÈLE ÉVANESCENT

Au fil des années, de ses réflexions, de ses débats avec Sacconay et de la déception causée par l'échec des expériences physiocratiques, l'avis de Mirabeau sur Berne s'est trouvé réduit à quelques points déterminants. Tôt dans sa carrière d'économiste, Mirabeau avait énoncé, sans en avoir conscience immédiatement, les caractéristiques du contexte intellectuel bernois qui allaient rendre le canton hermétique à ses propositions de réformes :

j'ai souri de l'heureuse simplicité avec laquelle vous me dites que les gouvernements aristocratiques sont peutêtre moins faits pour les vérités fortes et directes que les monarchiques. je sens bien ce que ce principe a de vérité en supposant que les admonitions voulussent s'attacher aux abus de détail et qui interessent certains administrateurs plutôt que l'administration, mais quant à ce qui est des abus généraux, et qui n'ont pas de patron designé, il seroit difficile de dementir l'histoire et les exemples de tous les tems qui démontrent qu'autant la République bien ordonnée panche vers l'abus de la liberté, autant la monarchie avouée et absolue est voisine du contraire. La sorte de liberté vraiment rare et singuliere que j'ai affichée, tient à des circonstances de détail.<sup>137</sup>

Ces lignes, écrites dans la seule lettre que Mirabeau a adressée directement à la Société économique de Berne, condamnaient déjà la confusion forte qui existait au sein des républiques entre le corps souverain et les individus qui le composaient. En ce sens, les savants qui critiquaient les actions néfastes de certains « administrateurs » – au profit de leurs intérêts individuels – se voyaient accusés d'accabler « l'administration ». Le cadre de réflexion imposé par cet amalgame, qui profitait à certains patriciens exclusivement, incitait les savants locaux à ressasser des lieux communs détachés des réalités économiques déterminantes. Conséquemment, cela empêchait les penseurs de remettre en question les « détails » de la gouvernance bernoise – son régime fiscal, l'investissement de ses richesses excédentaires et le rôle de la population dans sa stratégie de développement. Mirabeau s'est rendu compte, plus de vingt-cinq ans plus tard, des conséquences de cette attitude et du poids du manque de remise en question voulu par le gouvernement bernois.

Son verdict sur la gouvernance du canton de Berne a émergé le plus distinctement dans une lettre du 21 octobre 1785 adressée à Sacconay :

ce que vous me dites de l'employ que fait votre gouvernement de ses épargnes, me donne un vray Respect pour luy. ou pour mieux dire accroît encore celui que j'ay depuis longtemps. je passeray pour un hérétique en fait de république, et j'ay toujours pensé et soutenu [qu'elle] n'étoit qu'un gouvernement d'*interim*

<sup>137</sup> V. de Mirabeau, Lettre à la Société économique de Berne, Paris, 29 octobre 1760, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7 (lettre n° 17 du dossier de sources).

pour de grands états mais jay toujours excepté, a cet égard, les paÿs séparés par des barrières naturelles, et déffendus ainsy contre la cupidité de leurs voisins et leurs propres ambition. la république fédérative que vous tenès des anciens peuples barbares, (car nul ne l'est en tout) et nos devanciers, est la seule forme encore qui puisse la maintenir. vous avès été frapès de scandale en ce genre, et Montesquieu vous a comme dénoncès sur cet article dans son stile couvert mais précis. le dernier traité en effet après la victoire de M<sup>r</sup> votre respectable père, a de notre temps même, donne prise de ce coté là. c'est ce préjugé de méfiance qu'il importe surtout d'effacer des esprits prévenus, comme aussy d'en déraciner le principe de manière que l'esprit contraire soit l'ame de votre immuable politique. *nec plus ultra* doit être votre devise pour vous et pour les autres ; c'est par là, c'est par l'esprit de modération que vous serès durable et même fameux, quoyqu'étant d'ailleurs la plus vaillante nation de la terre.<sup>138</sup>

Berne était présentée dans cette lettre comme une exception parmi les républiques européennes. À la fin du siècle, malgré les instabilités qu'on lui avait attribuées, Berne faisait preuve d'un équilibre étonnant en comparaison avec ses voisins. Après l'avoir observée pendant des décennies, Mirabeau a conclu qu'elle ne pouvait pas être imitée. Berne, comme étude de cas sur les républiques, l'a désemparé, puisqu'il ne parvenait pas à en tirer des éléments à appliquer à d'autres États<sup>139</sup>. Elle devenait un exemple échappant à la comparaison, ou à l'opposition avec la France. Elle était un corps parallèle<sup>140</sup>. Mirabeau s'est rendu compte de la difficulté d'en exporter les vertus lorsqu'il a pris conscience que son œuvre n'était pas universelle et absolue. En effet, à la fin de sa vie, en revenant sur l'ensemble de son travail, à l'aube des révolutions européennes, Mirabeau a compris qu'il devait adopter une forme de pensée en mouvement<sup>141</sup>. Il a pris conscience du fait que l'économie était une science naissante, dont ses textes n'étaient que la base. Ainsi, Berne et ses particularités ne rentraient pas dans les systèmes qu'il avait élaborés, réservés aux monarchies et à certaines républiques instables.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet donc de remettre en question les connaissances actuelles sur le rapport entre physiocratie et république. Comme le souligne Anthony Mergey, les physiocrates n'ont que peu mis en avant leurs avis sur ce type de gouvernement<sup>142</sup>. Le peu d'éléments dispersés à ce sujet dans leurs œuvres imprimées semble montrer qu'ils s'y

<sup>138</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources).

<sup>139</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 17 octobre 1774.

<sup>140</sup> E. Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *art. cit.*, p. 24.

<sup>141</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mars 1782 (lettre n° 27 du dossier de sources).

<sup>142</sup> A. Mergey, *L'État des physiocrates*, *op. cit.*, p. 85 ; Manuela Albertone, « Physiocracy in the Eighteenth-Century America. Economic Theory and Political Weapons », *History of European Ideas*, n° 47, 2021, p. 102 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*, p. 504.

opposaient radicalement<sup>143</sup>. Pourtant, Mirabeau a vu des singularités institutionnelles dignes d'intérêt dans la république aristocratique de Berne. Au fil de la montée en tension des instabilités européennes, l'enthousiasme que Mirabeau manifestait à l'égard de Berne dans les années 1760, au plus haut de sa carrière d'économiste, a finalement décliné. À ce moment-là, Mirabeau critiquait déjà l'intervention excessive de l'État bernois dans les activités économiques de ses sujets, mais il voyait le désinvestissement personnel des patriciens dans le commerce comme son avantage sur le reste de l'Europe pour amorcer, sous une forme presque immaculée, son système de réforme. Après des décennies, alors que Berne, sans s'être livrée à des réformes majeures, faisait preuve d'une stabilité interne sans égale, Mirabeau a compris qu'il avait mal interprété la pertinence et la mécanique de sa politique immuable. Premièrement, il pensait que la constance bernoise donnerait l'impulsion nécessaire à la physiocratie pour s'implanter. Au contraire, il a constaté que c'était cette rigidité qu'il aurait fallu surmonter pour permettre aux sujets d'exploiter leur liberté économique. Deuxièmement, Mirabeau a remarqué que Berne n'a pas eu besoin de développer son industrie ou son commerce pour préserver sa stabilité. La compétitivité bernoise sur les marchés européens n'était pas essentielle à sa survie en tant qu'État souverain, mais au contraire l'aurait été à sa cohésion sociale. La forte stratification sociale et les inégalités institutionnalisées heurtaient la valorisation du travail individuel, nécessaire à la collaboration entre secteurs de production. Par conséquent, et malgré l'absence de concurrence déséquilibrée entre sujets et souverain, l'emprise de la politique rigide sur l'économie nationale avait rendu Berne hermétique aux pratiques physiocratiques. Jusqu'à ce moment tardif où Mirabeau a compris que Berne était un modèle insaisissable, la petite république aristocratique a su s'immiscer subrepticement dans ses réflexions et son œuvre.

---

<sup>143</sup> A. Mergey, *L'État des physiocrates*, op. cit., p. 90 ; Michael Kwass, « Consumption and the World of Ideas: Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », *Eighteenth-Century Studies*, n° 2, 2004, p. 200 et 204.



# AUTOUR DES PUBLICATIONS, APPAREMMENT CONJOINTES, DE MIRABEAU ET ROUSSEAU

GABRIEL SABBAGH  
(Université Paris Diderot)

Les physiocrates français, qui eurent des sympathisants dans presque toute l'Europe, constituèrent d'abord un petit groupe autour de François Quesnay, à partir du milieu des années 1750. Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, fut le premier disciple de Quesnay. Très rapidement, une chapelle avec une doctrine, des livres, puis un journal, se forma autour de Quesnay et dura, avec des hauts et des bas, au moins jusqu'à la Révolution française. Ce fut la première école d'économie politique de l'histoire européenne et l'étude des textes écrits par ses membres a occupé et occupe de nombreux historiens.

Si étrange que cela soit, il n'existe aucune étude *bibliographique* précise des publications des physiocrates français. Dans ce premier quart du vingt et unième siècle, nous ignorons même souvent où ces textes furent imprimés et, en particulier, quels textes de François Quesnay furent imprimés à Versailles, avec ou sans le concours de sa protectrice, Madame de Pompadour, quels ouvrages de Mirabeau et Quesnay eurent des démêlés avec la censure royale ou furent publiés à compte d'auteur, et nous possédons assez peu de lettres échangées par Quesnay avec ses disciples et collaborateurs. Si nous connaissons assez bien, grâce à de nombreux travaux, la doctrine des physiocrates et les inflexions qu'y apportèrent au fil des ans Quesnay et ses collaborateurs, nous ignorons souvent les circonstances exactes des publications physiocratiques. Cela contraste singulièrement avec les bibliographies détaillées qui ont été consacrées, souvent dès le dix-neuvième siècle, aux grands écrivains français du dix-huitième siècle, notamment Montesquieu, Rousseau et Voltaire. Parmi ces écrivains, il en est

un qui occupe une place particulière : il s'agit de Jean-Jacques Rousseau, que Mirabeau tenta vainement de convaincre d'adhérer au mouvement physiocratique. L'histoire de cette conversion ratée est bien connue. Tout en contribuant à clarifier des aspects de cette relation, le présent texte a un but différent : clarifier les circonstances de divers écrits de Mirabeau et, notamment, celles de publications apparemment conjointes de Mirabeau et Rousseau.

Cette étude utilisera la correspondance de Mirabeau avec son ami Sacconay, qui permettra de combler une partie de nos lacunes sur les publications de Mirabeau, en particulier celles datant des quinze dernières années de sa carrière.

Deux observations très différentes, mais probablement liées, sont à l'origine de ce travail. Premièrement, il semble bien qu'après 1771, date de parution à Paris des troisième et quatrième parties des *Économiques*<sup>1</sup>, et jusqu'à la fin des années 1780, les livres de Mirabeau aient toujours été publiés hors de France<sup>2</sup>. La seule exception à cette constatation que je connaisse ne fait que la confirmer : elle concerne un ouvrage écrit par Mirabeau et paru en 1785 à Paris sous le nom de Guillaume Grivel<sup>3</sup>. L'introduction de l'ouvrage se garda d'évoquer *L'Ami des hommes*, l'ouvrage qui fit la réputation de Mirabeau et fut à vrai dire son seul grand succès de librairie, et les nombreux et vagues éloges décernés par Grivel au rédacteur du livre ne permettaient pas de l'identifier. L'insuccès des *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur* explique sans doute la destinée des ouvrages de Mirabeau publiés plus tardivement, *Éducation civile d'un prince*, paru en 1788 au pays de Bade<sup>4</sup>, et *Hommes à célébrer*<sup>5</sup>, paru en 1789 en Italie, après la mort de Mirabeau. Mirabeau tenta vainement de faire publier en Suisse, probablement aux frais de son ami Sacconay, comme on le verra plus loin, ces deux ouvrages et d'autres.

<sup>1</sup> On verra que Mirabeau se résigna à publier ces deux parties à compte d'auteur.

<sup>2</sup> Ceux parus en Suisse de 1773 à 1775, sur lesquels je reviendrai, ont fait l'objet d'une étude de Béla Kapossy et Sarah Meylan, « Les publications suisses du marquis de Mirabeau », *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126.

<sup>3</sup> Il s'agit des *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, Londres et Paris, Moutard, paru anonymement mais avec sur la page de titre l'indication « Publié par M. G... L... ». Grivel, physocrate tardif très dévoué à la cause, profita sans doute du succès des premiers volumes de son utopie, *L'Isle inconnue*, parus en 1783 chez le même libraire, Moutard, pour pouvoir mettre au jour cet ouvrage.

<sup>4</sup> Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, *Éducation civile d'un prince*, Dourlac, Muller et Paris, Belin, 1788. Cet ouvrage fit l'objet d'une brève analyse dans Gabriel Sabbagh, « The Philosophie rurale of Quesnay, Mirabeau and Butré, after 250 years », *Contributions to Political Economy*, n° 34, 2015, p. 105-124.

<sup>5</sup> V. de Mirabeau, *Hommes à célébrer, pour avoir, en ces derniers âges, mérité de leur siècle et de l'humanité*, [s.l.], [s.n.], 1789.

Secondement, deux ouvrages furent publiés en 1768 et 1769 – deux textes sur « l'ordre légal »<sup>6</sup> – qui réunissaient des écrits de Mirabeau et de Rousseau, celui de 1768 ayant été incontestablement voulu et planifié par Mirabeau, qui passait outre aux désirs de Rousseau et à sa promesse de les respecter. L'année 1768 marqua la fin des relations épistolaires entre Mirabeau et Rousseau. La publication de 1769, qui eut plusieurs états, est plus mystérieuse et encore moins bien connue. Rousseau n'apprécia pas d'être imprimé malgré lui en 1768 et s'est exprimé sur Mirabeau de manière peu amène en 1769 et 1770. Il est très probable que ces publications jouèrent un rôle important dans la fin des relations entre les deux auteurs.

Le présent propos comporte trois sections. La première, entièrement factuelle, est consacrée à la publication de 1768 évoquée ci-dessus, qui réunissait deux lettres célèbres échangées par Mirabeau et Rousseau en juillet 1767 et d'autres écrits de Mirabeau ; la seconde, tout aussi factuelle, est consacrée à la publication de 1769 qui réimprimait des lettres de Mirabeau parues dans les *Éphémérides* et y ajoutait dans quelques états un discours de Rousseau peu connu, dont ce dernier ne faisait aucun cas, ce qui probablement accrut son exaspération. La troisième section, davantage conjecturale et directement issue de la correspondance de Mirabeau et Sacconay, situe ces publications dans le contexte général des écrits de Mirabeau et amène à suggérer qu'elles furent *toutes les deux* voulues par Mirabeau, soucieux de profiter de la renommée de Rousseau, et qu'elles provoquèrent la rupture entre les deux hommes<sup>7</sup>.

## LA PUBLICATION DU *PRÉCIS DE L'ORDRE LÉGAL* EN 1768

La correspondance entre Mirabeau et Rousseau commença par une lettre fort longue de Mirabeau du 27 octobre 1766 et la dernière lettre dont nous disposons est celle envoyée par Mirabeau à Rousseau le 15 mars 1768. Dans sa première lettre, soigneusement élaborée et peut-être la plus

---

<sup>6</sup> V. de Mirabeau, *Précis de l'ordre légal*, Amsterdam [Paris], Arkstée et Merkus [Desaint], 1768 ; V. de Mirabeau, *Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal, (précédées du) Discours de M. J. J. Rousseau de Genève ; qui n'a point encore été imprimé sur cette question. Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros*, Amsterdam, Schneider (ou Rey), 1769.

<sup>7</sup> On utilisera systématiquement l'édition de la correspondance de Rousseau donnée par Ralph Leigh. Pour les publications discutées ici, qui ont été négligées par les historiens et bibliographes, les notes de Leigh, excellentes en général, sont parfois inexactes ou incomplètes et je serai contraint de les corriger. Le catalogue de la Bibliothèque nationale (Paris) et celui de la bibliothèque de Bavière (Munich) donnent pour auteur du texte de 1768 l'abbé Baudeau ; l'étude déjà mentionnée de Kaposy et Meylan (2012) ignore la publication de 1769, imprimée il est vrai à Amsterdam, mais renvoie à une édition de Berne de 1775 qui est plus complète que celle de 1769 pour les textes de Mirabeau, mais n'a pas reproduit le discours de Rousseau. Leigh n'a pas identifié les deux publications ici considérées et n'a pu localiser la première publication de la lettre du 26 juillet 1767 de Rousseau à Mirabeau.

« diplomatique » qu'il ait jamais écrite<sup>8</sup>, Mirabeau abreuvait Rousseau de compliments, parlait de Hume (dont les démêlés avec Rousseau sont bien connus) en termes peu flatteurs pour le philosophe écossais et invitait longuement Rousseau, et avec moult égards, à séjourner dans une de ses demeures. De nombreux auteurs ont évoqué cette correspondance et je me contenterai de signaler l'analyse récente et fine de Michael Sonenscher qui dit que l'invitation de Mirabeau n'était pas entièrement désintéressée<sup>9</sup> : Mirabeau souhaitait convertir Rousseau à la physiocratie<sup>10</sup>. Ni Sonenscher ni les autres historiens cités par lui, Jean Fabre et Reinhardt Bach, qui se penchèrent sur les rapports de Mirabeau et Rousseau, ne semblent s'être intéressés aux deux publications de 1768 et 1769 qui sont discutées ici.

Mirabeau envoya à Rousseau, le 18 juin 1767, les *Éléments de la philosophie rurale*<sup>11</sup> en exigeant « le sacrifice de la lecture » de cet ouvrage, tout récemment publié<sup>12</sup>. Cet envoi fut suivi le 18 juillet 1767 de celui de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*<sup>13</sup>, le livre issu des séances de travail de Pierre Paul Le Mercier de la Rivière et de François Quesnay, qui venait de paraître et que les physiocrates portaient aux nues. Mirabeau prétendit dans sa lettre du 18 juillet 1767 qu'il s'agissait d'une commission dont il avait été « obligé de [s]'acquitter »<sup>14</sup>. Il se garda de communiquer à Rousseau sa véritable opinion sur le livre et son auteur, qu'il révéla à Sacconay très franchement le 25 juillet 1771 : il accorda alors aux seuls Nicolas Baudeau, Pierre Samuel Du Pont de Nemours, Pierre Joseph André Roubaud (et lui-même, bien sûr) du talent parmi les physiocrates actifs et écrivit que « la Rivière qui a bousillé sous la dictée du docteur [Quesnay] *l'ordre essentiel et naturel des sociétés politiques*, n'a ni science foncière, ni

<sup>8</sup> À la même époque, Mirabeau refusait abruptement de faire du Dauphin le patron des *Éphémérides*. Ce périodique, *Éphémérides du citoyen* (1767-1772, Paris, Lacombe), fut le principal organe des physiocrates.

<sup>9</sup> Michael Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour, the Politics of the Imagination and the Concept of Federal Government*, Leyde, Brill, 2020, p. 48, note 26.

<sup>10</sup> En août 1768, Du Pont, qui croyait manifestement Mirabeau et Rousseau encore très proches et se réclamait de Mirabeau, écrivit à Rousseau pour solliciter la permission de le voir, apparemment sans recevoir de réponse : Pierre Samuel Du Pont de Nemours, Lettre à Rousseau, Bourgoin-Jallieu, 27 août 1768, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Ralph Leigh (éd.), 52 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 36, p. 58-59.

<sup>11</sup> V. de Mirabeau, *Elémens de la philosophie rurale*, La Haye [Lille], Libraires associés [Pancoucke], 1767. L'ouvrage fut écrit avec la collaboration de Quesnay dont des interventions probables sur un premier état du texte sont décelées dans G. Sabbagh, « The Philosophie rurale », *art. cit.*

<sup>12</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 18 juin 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 33, p. 158-160.

<sup>13</sup> Pierre Paul Le Mercier de la Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres, Nourse et Paris, Desaint, 1767.

<sup>14</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 18 juillet 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 33, p. 228-229.

talent ni volonté»<sup>15</sup>. Rousseau réagit à l'envoi du livre par sa lettre du 26 juillet 1767, maintes fois citée, dont je me bornerai à extraire deux phrases soulignant tout ce qui le séparait des physiocrates en général (encore qu'ils n'adhéraient pas tous au «despotisme légal») et du livre de Le Mercier de la Rivière en particulier : «Je n'ai jamais pu bien entendre ce que c'étoit que cette évidence qui sert de base au despotisme légal, et rien ne m'a paru moins évident que le chapitre qui traite de toutes ces évidences [...] comment des philosophes qui connoissent le cœur humain peuvent-ils donner à cette évidence tant d'autorité sur les actions des hommes, comme s'ils ignoroient que chacun se conduit très rarement par ses lumières et très fréquemment par ses passions.»<sup>16</sup> Mirabeau répondit à Rousseau le 30 juillet dans un texte célèbre et très long, où il raconta la rencontre avec Quesnay qui fit de lui son disciple, prédit que «la découverte du *produit net* due au vénérable Confucius de l'Europe changera un jour la face de l'univers», et fit sur sa possession de «*l'Essay sur la nature du Commerce* de M<sup>r</sup> Cantillon, que j'avois depuis 15 ans en manuscrit» des confidences dont l'exactitude a été confirmée par sa correspondance avec Sacconay, comme récemment établi par Auguste Bertholet<sup>17</sup>.

Le 6 août 1767, Mirabeau demanda à Rousseau l'autorisation de publier dans les *Éphémérides* la lettre de Rousseau du 26 juillet et la réponse de Mirabeau du 30 juillet. Le 12 août 1767, Rousseau lui opposa un refus net : «Je suis affligé, Monsieur, que vous me mettiez dans le cas d'avoir un refus à vous faire ; mais ce que vous me demandez est contraire à ma plus inébranlable résolution.» Immédiatement, le 14 août, Mirabeau promit à Rousseau de lui donner satisfaction : «ne grognez plus, révérend père Nabuchodonozor, vous ne serez point imprimé malgré vous.» Le 27 novembre 1767, Mirabeau proposa à Rousseau sur un ton badin de collaborer à un ouvrage littéraire, en mentionnant «cinq actes qui seroient piquants de tableaux et d'évènements», qui «l'arracheraient à la politique», tout en évoquant ses lettres sur la législation et le progrès de leur publication dans les *Éphémérides*<sup>18</sup>. Le 18 novembre 1767 Mirabeau avait déjà mentionné, à propos du *Devin du village*, «de petits drames champêtres» que Rousseau composerait pour être représentés dans sa propriété du Bignon en utilisant le pronom «nous» : «il ne falloit un tout petit

<sup>15</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 juillet 1771.

<sup>16</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Mirabeau, [s.l.], 26 juillet 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 33 p. 238-242.

<sup>17</sup> Auguste Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 91-96.

<sup>18</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 27 novembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 34, p. 212-215 : Leigh se trompa en affirmant dans sa note 7 que la première publication sous forme de livre de ces lettres est celle de 1775, parue à Berne.

théâtre pour que [...] nous mettions tout notre avoir et savoir à tenir ces gens là heureux.» Le 9 décembre 1767, Mirabeau revint à la charge, en prétextant le besoin de défendre l'*Ordre naturel et essentiel* attaqué par Mably<sup>19</sup> dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, dont la parution était imminente, et sollicita la permission de publier sa lettre à Rousseau du 30 juillet 1767, en en «otant tout ce qui pourroit donner à connoître celui à qui elle est écrite». Mirabeau ne demandait plus à Rousseau l'autorisation de publier la lettre que celui-ci lui avait adressée le 26 juillet 1767 et garantissait son anonymat. Rousseau donna son autorisation le 12 décembre 1767 : «je consens de tout mon cœur, mon illustre ami, que vous fassiez imprimer avec les précautions dont vous parlez, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie de l'honnêteté avec laquelle vous voulez bien me demander mon consentement pour cela.» Mirabeau remercia Rousseau le 20 décembre 1767 de sa permission, promettant de ne pas en abuser<sup>20</sup>.

La correspondance telle qu'elle nous est parvenue<sup>21</sup> contient six lettres pour l'année 1768 et s'achève le 15 mars 1768. Ces lettres de 1768 sont bien moins remarquables que les précédentes et ne permettent nullement d'expliquer la fin des rapports entre Mirabeau et Rousseau. Il est clair que Mirabeau ne publia aucun texte de Rousseau dans les *Éphémérides*, mais inclut la lettre de Rousseau du 26 juillet 1767 et sa réponse du 30 juillet 1768 dans un livre publié à Paris en juin 1768 par Desaint, fréquent éditeur des physiocrates, *Précis de l'ordre légal*<sup>22</sup>. L'ouvrage obtint une permission tacite enregistrée le 23 juin 1768<sup>23</sup>. Mirabeau ne nomma pas l'auteur de la lettre du 26 juillet – même s'il est probable que les (rares) lecteurs<sup>24</sup> furent rapidement informés de l'identité de son auteur, que Du Pont de Nemours révéla un peu plus tard, comme on le verra – et fit précéder le corps du texte d'un long avis où il

<sup>19</sup> La critique de Mably, achevée en octobre 1767, comme indiqué à la fin de l'ouvrage, fut publiée dans Gabriel Bonnot de Mably, *Doutes proposés aux philosophes économistes, sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, La Haye et Paris, Volland, 1768. Les rapports de Rousseau et de Mably s'altèrent en février 1765, en rapport avec les troubles de Genève (J.-J. Rousseau, Lettre à Mably, Môtiers, 05 février 1765 et Gabriel Bonnot de Mably, Lettre à Rousseau, Paris, 11 février 1765, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 23, p. 291-292 et 355-356), et, à partir de cette date, Rousseau devint hostile à l'égard de Mably. Mirabeau le savait-il et a-t-il essayé de l'exploiter ?

<sup>20</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, *op. cit.* : «Je vous remercie bien tendrement mon digne amy de la permission que vous me donnez, je n'en abuserai pas.»

<sup>21</sup> La prudence est nécessaire. Le 14 avril 1784 Mirabeau indiqua à Sacconay qu'il avait prêté 22 lettres de Rousseau. L'édition de Leigh en a imprimé 21 dont une ne fut jamais envoyée à Mirabeau. Certaines lettres sont probablement perdues.

<sup>22</sup> V. de Mirabeau, *Précis de l'ordre légal, op. cit.*

<sup>23</sup> Français 21993, manuscrit conservé au site Richelieu de la Bibliothèque nationale (à Paris), p. 117.

<sup>24</sup> L'ouvrage connut un succès médiocre et aujourd'hui on en connaît peu d'exemplaires.

indiqua que l'essentiel de l'ouvrage consistait en des lettres déjà publiées dans les *Éphémérides* (et datées de janvier 1767), qui donnaient un résumé des *Éléments de la philosophie rurale*. Il n'était plus question de la critique de Mably, mais Mirabeau relata – plus courtoisement que dans sa correspondance avec Sacconay – que Le Mercier de la Rivière avait écrit son livre comme un enfant, sous la dictée de Quesnay : « Cet Ouvrage [...] fut fait et conduit sous les yeux de l'inventeur de la science, auprès duquel l'excellent Auteur si capable de traiter seul les questions les plus épineuses, eut néanmoins la haute sagesse d'apporter la docilité d'un enfant. »<sup>25</sup> Les lettres sur les *Eléments de la philosophie rurale*, datées de janvier 1767, donc écrites avant la parution de ce livre, compliquent encore l'histoire de sa publication, alors que les *Éphémérides* indiquaient très tôt où il était disponible en province, avant apparemment sa mise en vente à Paris<sup>26</sup>. Le constat selon lequel la permission accordée au premier éditeur du livre, Pancoucke, établi alors à Lille, n'était pas valable à Paris<sup>27</sup>, est confirmé par ce que révèle la correspondance de Mirabeau avec Sacconay<sup>28</sup>.

Rousseau fut apparemment rapidement informé de la publication de sa lettre du 26 juillet 1767<sup>29</sup>. Le 14 février 1769, il écrivit une lettre à Paul Claude Moulto<sup>30</sup> qui était sévère pour Mirabeau et entièrement véridique : « je ne pus lui refuser mon consentement pour sa lettre, avec laquelle il fit imprimer aussi la mienne, sans m'en avoir prévenu en aucune façon. » Rousseau avait eu évidemment connaissance avant le 14 février 1769 de l'existence du *Précis de l'ordre légal*, même s'il n'avait pas vu « cet imprimé ». Un des libraires avec qui il était en constant contact, Madame Duchesne, Guy ou Rey, a pu le lui signaler.

<sup>25</sup> V. de Mirabeau, *Précis de l'ordre légal*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>26</sup> *Éphémérides du citoyen*, avril 1767, p. 78-80 où une liste de libraires provinciaux possédant le livre est fournie et où est émis l'espoir de le trouver « incessamment à Paris ».

<sup>27</sup> G. Sabbagh, « The *Philosophie rurale* of Quesnay, Mirabeau and Butré, after 250 years », *art. cit.*, p. 111-112.

<sup>28</sup> Le 7 mai 1767 Mirabeau, peu au fait du système des permissions tacites (il n'était pas passé par la censure pour plusieurs de ses ouvrages), écrivit à Sacconay une chose formellement inexacte – Pancoucke, à qui il avait confié les *Eléments de la philosophie rurale*, avait obtenu une permission tacite –, mais essentiellement correcte, à savoir que l'ouvrage ne pouvait encore être vendu à Paris : « J'avois donné mon manuscrit à un libraire de Lille [...] il s'est passé de permission tacite bien certain de pouvoir débiter son édition dans les provinces et les pays étrangers. Au moyen de quoi nous n'en avons à Paris que par [...] quelque occasion. » Mirabeau ignorait manifestement que Pancoucke avait obtenu une permission tacite mais qu'elle n'était pas valable à Paris.

<sup>29</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Paul Claude Moulto, Monquin, 14 février 1769, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, *op. cit.*, vol. 37, p. 56-59, note 9 de Leigh : Ralph Leigh, qui la chercha uniquement dans les *Éphémérides*, fut incapable de trouver cette première publication et ignora l'existence du *Précis de l'ordre légal*.

<sup>30</sup> *Ibid.*

L'anonymat de l'auteur de la lettre du 26 juillet 1768 fut levé très rapidement par Mirabeau et Du Pont de Nemours, qui employèrent des expressions semblables, et il est certain que Du Pont fut informé très tôt par Mirabeau de l'identité de l'auteur de cette lettre. Le 19 juillet 1768, Mirabeau écrivit à Sacconay une lettre qui éclaire ses motivations et donne des détails précieux : après s'être félicité que son correspondant ait déjà reçu le *Précis de l'ordre légal*<sup>31</sup>, Mirabeau livra deux confidences : il était partisan de la publication sous forme de livre de tout ce qu'il était possible « d'extraire » des *Éphémérides* et avait persuadé les autres physiocrates de l'opportunité de ce procédé<sup>32</sup>. Il avait ajouté les deux lettres pour une raison scientifique, tout en profitant de la renommée de Rousseau (« le célèbre Jean Jacques »), qu'il nomma, et avoua franchement que les lettres n'étaient pas initialement destinées à l'impression.

Il est ici important de transcrire ses termes : « Les deux lettres de la fin n'y furent ajoutées que, parce qu'un libraire me dit alors par hasard que les petites brochures ne passaient pas dans les provinces [...] j'ajoutai ces deux lettres qui n'avoient pas été écrites pour être imprimées [...] qui résultent des calculs de la science. La lettre est du célèbre Jean Jacques. » Une partie de cette explication semble inexacte : Mirabeau avait demandé à Rousseau la permission de publier les lettres à plusieurs reprises en 1767, la première fois presque immédiatement après avoir reçu la lettre du 26 juillet 1767, et alors il n'était pas question de publier le *Précis de l'ordre légal*. D'autre part, on ne peut s'empêcher d'observer que ce livre a deux cent trente-quatre pages numérotées et que les pages 190 à 234 (moins du cinquième de l'ouvrage) sont occupées par les deux lettres de juillet 1767. Il est difficile de qualifier de « petite brochure » les pages 1 à 189. Dans le numéro d'août 1769 des *Éphémérides*, sans doute négligé par Leigh, Du Pont de Nemours révéla que la première des deux lettres finales du *Précis de l'ordre légal* (dont il data correctement la parution de juin 1768), qui « contient quelques objections », était écrite par « le célèbre J. J. R. »<sup>33</sup>, ce qui rappelle le « célèbre Jean Jacques » de Mirabeau, cité plus haut. Il est clair que les physiocrates faisaient flèche de tout bois et entendaient profiter de ce que la personnalité la plus célèbre de l'époque (avec Voltaire) avait envoyé à Mirabeau une lettre qui semblait prendre au sérieux leurs théories, en dépit de « quelques objections ».

<sup>31</sup> L'ouvrage avait été très probablement publié en juin. Il n'était pas rare que la permission tacite, datée dans ce cas comme déjà vu du 23 juin 1768, fût enregistrée après le début de l'impression du livre.

<sup>32</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 19 juillet 1768 : « Les 3 lettres qui font le corps de l'ouvrage étoient dans les *Éphémérides* ; mais je suis bien aise d'en extraire de la sorte tout ce qui peut sortir en ouvrage détaché [...] c'est un point dont j'ai fait convenir les *oéconomistes*, il faut occuper la scène. »

<sup>33</sup> *Éphémérides du citoyen*, août 1769, p. 36-37.



**LES LETTRES SUR LA DÉPRAVATION ET LA RESTAURATION DE L'ORDRE LÉGAL DE MIRABEAU ET LE DISCOURS SUR LA VERTU DES HÉROS DE ROUSSEAU**

Il faut d'abord éviter quelques confusions. Mirabeau publia dans les *Éphémérides* à la fin des années 1760 de très nombreuses lettres sur la législation. L'édition sous forme de livre la plus complète de ces lettres, augmentée par rapport au texte publié dans les *Éphémérides* et comportant environ 1'400 pages, fut donnée en Suisse en 1775 en trois volumes sous le titre de *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*<sup>34</sup>. Comme nous le montrerons par la suite, en nous aidant de la correspondance de Mirabeau et Sacconay, Mirabeau était, au moins depuis 1771, dans l'impossibilité de trouver un libraire en France acceptant de publier ses ouvrages, devenus invendables.

Les lecteurs attentifs de la notice de Du Pont de Nemours, publiée dans les *Éphémérides* en 1769 et 1770, ont peut-être remarqué que Du Pont signala ce qui est clairement une première édition sous forme de livre d'une partie de ces lettres. Il est nécessaire de citer sa notice : « dans ce compte des années 1767 et 1768 de notre Recueil, on a vu la Notice des premières *Lettres de L'Ami des hommes, sur la Dépravation, la Restauration et la Stabilité de l'ordre légal* : Lettres que des Imprimeurs Hollandois ont retirées de notre Ouvrage périodique, et qu'ils ont répandues en Europe, par la voie de la contrefaction. »<sup>35</sup> Du Pont de Nemours ajouta à cela une note affirmant que quelques ouvrages physiocratiques avaient été contrefaits en Hollande et à Yverdon. Cela est d'autant plus étrange pour Yverdon que Du Pont de Nemours avait loué une « brochure excellente » parue à Yverdon, la première édition et la seule parue en 1768 des *Voyages d'un philosophe* de Poivre, dans une partie antérieure de sa notice<sup>36</sup>, et qu'il avait consacré un article à une analyse élogieuse d'un ouvrage d'un compagnon de route des physiocrates, Boesnier de l'Orme, en le décrivant comme une « très belle édition à Yverdon, chez M. le Professeur de Felice »<sup>37</sup>. L'ouvrage physiocratique le plus célèbre imprimé à Yverdon est la seconde édition de la *Physiocratie*, qui y fut publiée en 1768-1769 en six volumes, avec nombre d'autres textes physiocratiques<sup>38</sup>. La composition de l'édition démontre sans aucun doute que cette édition était planifiée par Du Pont de Nemours et ses amis, afin de diffuser l'ouvrage *Physiocratie* en dehors de France en bénéficiant du réseau

<sup>34</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, Berne, Société typographique, 1775.

<sup>35</sup> *Éphémérides du citoyen*, janvier 1770, p. 8-10.

<sup>36</sup> *Éphémérides du citoyen*, août 1769, p. 31-33.

<sup>37</sup> *Éphémérides du citoyen*, août 1769, p. 136.

<sup>38</sup> François Quesnay, *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus naturel au genre humain*, Yverdon, [de Felice], 1768-1769 [1767].

commercial de Fortunato Bartolomeo de Felice : il aurait été difficile à de Felice de choisir tout seul et de se procurer les textes des économistes reproduits dans son édition, dont l'intérêt commercial n'était pas très évident et qui fut un échec, si l'on en juge par le faible nombre des exemplaires qui nous sont parvenus.

On peut comparer cette relation de Du Pont de Nemours à ce que Mirabeau écrivit à Sacconay à propos du *Précis de l'ordre légal* : Mirabeau souhaitait de façon générale diffuser sous forme de livre ses articles des *Éphémérides*. Mais il s'exprima de façon précise sur la publication en Hollande de ce que Du Pont de Nemours avait qualifié de « contrefaçon » ; le 7 décembre 1771, il écrivit ce qui suit à Sacconay : « quant à la législation en général, j'ay beaucoup dit, si ce n'est tout, dans les 18 lettres sur la dépravation, la restauration, et la stabilité de l'ordre légal [...] Je donnois chacune de ces lettres mois par mois, et souvent les écrivois en huit jours [...] Rey à Amsterdam a cru devoir les recueillir. »<sup>39</sup> Ce n'est pas ainsi qu'on parle d'une contrefaçon. Il y a du reste un fait qui s'oppose à ce que ces publications hollandaises aient été des contrefaçons : une permission tacite enregistrée à Paris formellement, par écrit, le 11 mai 1769, fut octroyée à un libraire d'Amsterdam afin de permettre la vente du livre en France<sup>40</sup>. Cela était difficilement concevable sans l'aval de Mirabeau qui publiait régulièrement ces lettres dans les *Éphémérides*, journal soumis mensuellement à la censure et doté d'un privilège royal interdisant en théorie la vente de toute contrefaçon en France. Le libraire désigné dans la permission était Schneider, mais Mirabeau nomma Marc Michel Rey, qui inclut le texte de Rousseau dès 1769 dans une de ses éditions collectives des œuvres de Rousseau<sup>41</sup>. Le livre de 1769 a de nombreuses variantes, ne comporte pas toujours les mêmes textes, mais inclut assez souvent un texte peu connu de Rousseau, un « Discours sur la vertu nécessaire aux héros », composé par Rousseau en 1751. À la fin de ce texte, on trouve une note imprimée passablement extraordinaire qui confirme que la réunion des textes de Mirabeau et Rousseau ne résulte pas de la fantaisie d'un relieur ou d'un bibliophile, mais d'un projet soigneusement conçu et exécuté : « On mettra ce Discours à la tête des Lettres sur la Dépravation et la Restauration de l'Ordre légal. » Les deux tomes de l'ouvrage<sup>42</sup> portent des titres distincts, *Lettres sur la dépravation de l'ordre légal* et *Lettres sur la restauration de l'ordre légal*. Le texte

<sup>39</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 décembre 1771.

<sup>40</sup> Français 21993, *op. cit.*, p. 174.

<sup>41</sup> Le discours se trouve au tome 3 d'une édition de Rey (datée 1769), J.-J. Rousseau, *Œuvres, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de plusieurs morceaux qui n'avoient point encore paru*, Amsterdam, Rey, 1769. Ce tome est présent à la Bibliothèque nationale (Paris) – sous la cote Z-36161 – ainsi que les autres tomes.

<sup>42</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal*, *op. cit.*

de Rousseau fut publié pour la première fois en 1768 dans *L'Année littéraire*, puis eut plusieurs éditions. Les différents états de l'ouvrage<sup>43</sup> devinrent plus complets au fur et à mesure de la parution des lettres de Mirabeau dans les *Éphémérides* : l'organisateur de l'édition était manifestement pressé de publier sous forme de livre ce qui était publié dans les *Éphémérides*, sans se soucier d'attendre l'achèvement des lettres. Rousseau fut informé, peut-être par Rey, d'une des premières publications de son texte, mais ne semble pas avoir vu l'ouvrage le réunissant aux lettres de Mirabeau. Il réagit par une lettre du 18 janvier 1769<sup>44</sup>, adressée à son ami Pierre Alexandre Du Peyrou à qui il avait confié le manuscrit du *Discours*, en qualifiant cette œuvre de « torchecul », et par une autre semblable<sup>45</sup>, de la même date, à Henri Laliaud. Sa lettre à Rey, très amicale, du 31 janvier 1769<sup>46</sup>, redit la même chose. L'implication de Rey dans la publication semble probable, mais fut apparemment cachée à Rousseau. On peut supposer que Schneider prit la responsabilité de solliciter la permission tacite précisément pour cacher la participation de son confrère Rey dans l'édition. Tous les états connus de l'édition ont sur le titre le nom de Schneider ou le nom d'un libraire londonien, Wilcox. Il est cependant absolument certain que l'ouvrage fut imprimé en Hollande, qu'il n'a aucune des particularités des impressions anglaises<sup>47</sup> et que l'adresse anglaise est fictive.

On a vu plus haut que Mirabeau avait souhaité, sur le ton de la plaisanterie, faire œuvre commune avec Rousseau pour un divertissement champêtre ou opératique. La « vertu » était autrement plus importante pour chacun des deux auteurs. La première lettre de Mirabeau à Rousseau, du 27 octobre 1766<sup>48</sup>, comportait un développement sur la vertu qui commençait par « Vous aimez la vertu Monsieur ». Mirabeau reprit le thème dans sa lettre du 13 mai 1767<sup>49</sup>, en lui associant celui de la justice : « toute la vertu se combine en un seul mot *justice*, et la justice n'a de prise à notre portée que par la *bonté*. »

<sup>43</sup> L'état le plus complet a deux tomes de 186 et 256 pages. Un état, lacunaire mais tel que paru, est décrit sous le numéro 3994 dans Luigi Einaudi, *Catalogo della bibliotheca, édité par Dora Franceschi Spinazzola*, Turin, Einaudi, 1971-1973. Un autre état, encore lacunaire et tel que paru, est représenté dans une collection particulière. La Bibliothèque nationale (Paris) possède une variante de la version la plus complète, ayant une adresse londonienne fictive, dont la cote est 16-R-17186(1) et 16-R-17186(2). J'ai examiné quatre états distincts.

<sup>44</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Pierre Alexandre Peyrou, Bourgoïn-Jallieu, 18 janvier 1769, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, op. cit., vol. 37, p. 32-33.

<sup>45</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Henri Laliaud, Bourgoïn-Jallieu, 18 janvier 1769, *Ibid.*, p. 33-34.

<sup>46</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Marc Michel Rey, Monquin, 31 janvier 1769, *Ibid.*, p. 34-37.

<sup>47</sup> La vignette ornant le titre du second tome est très semblable à celles figurant sur les productions de Rey, toutes imprimées en Hollande et très probablement à Amsterdam. L'ouvrage n'a pas de « press figures », ces chiffres très fréquents dans les impressions anglaises.

<sup>48</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 27 octobre 1766, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, op. cit., vol. 31, p. 72-87.

<sup>49</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 13 mai 1767, *ibid.*, vol. 33, p. 58-59.

Force est de constater que les premières lettres de Mirabeau à Rousseau et le discours de Rousseau se rencontraient. Dans le discours, on trouve « les Peuples ont bien inconsidérément accordé leur estime et leur encens à la vaillance martiale [...] Tant s'en faut que la valeur soit la première vertu du héros [...] Qu'on ne nous dise donc plus que la palme Héroïque n'appartient qu'à la valeur et aux talents militaires. » On comprend que le coauteur de la *Philosophie rurale*<sup>50</sup> pouvait faire sienne cette appréciation et que celui des lettres sur la législation ait souhaité associer vertu et justice.

On peut concevoir a priori qu'un libraire hollandais n'ayant aucun souci de ses intérêts commerciaux<sup>51</sup> ait conçu l'idée de rassembler en volume, au fur et à mesure de leur parution, les contributions de Mirabeau sur « l'ordre légal » aux *Éphémérides*, mais pas qu'il les ait complétées d'un texte passablement obscur de Rousseau en en faisant une partie intégrale de l'ouvrage. L'édition de 1769 des *Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal* fut très probablement entreprise par Mirabeau, qui décida de faire précéder son texte de celui de Rousseau – en croyant que cette « préface » et la renommée du « célèbre Jean Jacques » accroîtraient le retentissement de son écrit –, à l'instar de ce qu'il avait fait avec le *Précis de l'ordre légal*.

Rien n'indique dans la correspondance de Rousseau qu'il n'ait jamais été informé de l'existence de cette édition de son discours, mais le 23 novembre 1770 il écrivit à Malesherbes, correspondant avec lequel ses relations furent presque toujours confiantes et qui le protégea constamment, une lettre contenant une relation très hostile des premières approches de Mirabeau<sup>52</sup>, et ce fut apparemment la dernière lettre dans laquelle il mentionna le physiocrate. Quant à Mirabeau, il évoqua à plusieurs reprises Rousseau dans sa correspondance avec Sacconay en exprimant son incompréhension des idées politiques de Rousseau et son admiration pour son génie littéraire<sup>53</sup>.

<sup>50</sup> V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, Amsterdam [Paris], Libraires associés [Simon], 1763, p. 170 : « les guerres toujours nuisibles à tous, ne sont la plupart que forfanteries de nations, que des gestes de fausse-gloire, qu'une garniture gigantesque, grossière et rebattue de l'histoire des peuples barbares et policés. »

<sup>51</sup> Une douzaine d'exemplaires tout au plus semblent avoir survécu ; il est manifeste que le tirage de l'ensemble des états fut confidentiel.

<sup>52</sup> J.-J. Rousseau, Lettre à Malesherbes, Paris, 23 novembre 1770, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 38, p. 137-142 : « M. de Mirabeau m'ayant écrit à Wootton pour m'offrir un asyle en France prit un ton si bizarre et se Servoit de tournures si singulières qu'il me falloit toute la Sécurité de l'innocence et toute ma confiance en ses avances d'amitié pour n'être pas choqué d'un pareil langage. »

<sup>53</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 mai 1772 : « tout l'essaim des [écrits (?)] politiques que les Montesquieu et les Rousseau soufflèrent sur notre hémisphère [...] les Grotius, les Voltaire et les Pufendorf avoient du moins l'avantage d'ennuyer plus de gens et d'en étourdir moins » ; Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juillet 1784 : « j'ai [...] interrompu la lecture du *Contrat social* de Rousseau que quelqu'un m'avoit engagé à lire (car il y a comme cela des saisons malencontreuses, où tout vous cherche querelle) [...] la magie du style de ce diable

Il reste à mieux comprendre ce qui poussa Mirabeau à inclure ces textes de Rousseau sans autorisation dans les publications ici étudiées. On quitte ici le domaine des faits pour celui des conjectures.

### LES PUBLICATIONS TARDIVES DE MIRABEAU

Les difficultés de Mirabeau à trouver des éditeurs en France acceptant de publier de manière commerciale normale ses ouvrages commencèrent probablement autour de 1768. Peu d'exemplaires du *Précis de l'ordre légal* nous sont parvenus, signe fréquent d'insuccès commercial : un ouvrage de cette date et de cette épaisseur, n'ayant aucune difficulté avec la censure et qui se serait raisonnablement bien vendu, figurerait aujourd'hui dans de nombreuses bibliothèques. Le cas des *Leçons économiques*, publié en 1770 par Pissot<sup>54</sup>, est troublant. Ce libraire, contrairement à ses confrères Desaint ou Lacombe, n'éditait pas habituellement les physiocrates. L'ouvrage semble aujourd'hui aussi rare ou davantage que le *Précis de l'ordre légal* et je conjecture qu'il fut tiré à petit nombre et aux frais de l'auteur. Mirabeau avait-il été contraint de s'adresser à un libraire peu fréquenté par les physiocrates en alléguant du succès incontestable de *L'Ami des hommes* et de la vente honorable de la *Théorie de l'impôt* ?

La situation devint critique pour Mirabeau en 1769 et il en fit part à Sacconay, d'abord de manière alambiquée, puis de façon très claire en passant outre à son amour-propre. Il s'agissait de son livre *Les Économiques*, auquel il tenait beaucoup (il est vrai cependant qu'il avait tendance à toujours croire que son écrit le plus récent était le plus achevé), paru à Paris en 1769 pour les deux premières parties et en 1771 pour les deux dernières, en deux volumes in-4° et en quatre volumes in-12<sup>os</sup><sup>55</sup>. Le 6 mars 1769, il glissa dans une longue lettre à Sacconay une phrase passablement étrange si on se souvient que Mirabeau avait hâte de livrer au public ses écrits, et sous plusieurs formes : « quoique mes *économiques* soient achevées je n'en donnerai pour le présent que les deux premières parties pour ne pas fatiguer, et j'attendrai qu'on demande les autres. »

---

d'homme, magie dont je connois mieux qu'un autre le prestige, pour l'avoir décomposée dans l'*Héloïse*, le seul de ses ouvrages que j'ai relu, cette mélodie dis-je est telle qu'il est bien difficile d'échapper à sa clarté.»

<sup>54</sup> V. de Mirabeau, *Leçons économiques*, Amsterdam [Paris], [Pissot], 1770 : l'adresse d'Amsterdam est fautive. Pissot est indiqué dans les *Éphémérides du citoyen* (février 1770, p. 172), comme le libraire publiant le livre, ce qui est confirmé par la présence d'un catalogue de ce libraire dans l'exemplaire du livre possédé par la Goldsmiths Library et numérisé par la collection *The Making of the Modern World*.

<sup>55</sup> V. de Mirabeau, *Les Économiques*, Amsterdam et Paris, Lacombe et Humblot, 1769-1771. Chaque volume in-4° contient deux parties et chaque volume in-12° une partie. La situation bibliographique du livre est compliquée pour les raisons exposées plus loin, qui firent du second volume in-4° un ouvrage rarissime, manquant à la Bibliothèque nationale (Paris) et aux principales collections économiques.

Il répéta cela le premier avril 1769<sup>56</sup>. Il confessa le 18 novembre 1771 l'entière vérité : il avait été obligé d'imprimer à ses frais les troisième et quatrième parties des *Économiques*<sup>57</sup>. Il répéta la même chose le 18 juin 1772 de manière plus nette, en précisant qu'il avait fait imprimer à compte d'auteur les deux éditions in-4° et in-12° des deux dernières parties du livre et en proposant de céder l'édition à un libraire suisse si Sacconay pouvait en trouver un<sup>58</sup>. Les dires de Mirabeau sont confirmés par plusieurs faits : alors que les deux premières parties de l'ouvrage, celles publiées en 1769, portent l'adresse du libraire Lacombe – libraire qui vendait les *Éphémérides* et qui publia des livres de Baudeau et Roubaud, deux des physiocrates que Mirabeau préférait – et semblent avoir été publiées sans encombre, la recherche d'un libraire acceptant de se charger, même aux frais de l'auteur, des deux dernières parties fut certainement complexe. L'avertissement, embarrassé et presque franc, de Mirabeau en tête de la troisième partie<sup>59</sup>, confirme plus que tout la mévente des deux premières parties et explique sans doute que Lacombe ait refusé de publier le reste de l'ouvrage.

Les *Éphémérides*<sup>60</sup> rendirent compte des troisième et quatrième parties de manière infiniment plus sobre que d'habitude en se contentant de reproduire une partie de l'avertissement de « l'illustre Auteur », mais leur présentation du livre donnait une indication inexacte qui confirme les difficultés de Mirabeau à trouver un éditeur : l'ouvrage était annoncé comme publié par le libraire Pierres, avec lequel Mirabeau était probablement à un certain moment en pour-parlers. Il fut publié finalement à Paris par Humblot qui, comme Lacombe en 1769, adjoignit à sa propre adresse la mention fictive d'Amsterdam,

<sup>56</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 avril 1769 : Il évoqua « les deux premières parties des *oéconomiques* qui vont paroître [...] les deux autres qui sont prêtes aussi mais pour lesquelles j'attendrai l'impaticence du public ».

<sup>57</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 novembre 1771 : « Mes deux derniers volumes des *oéconomiques* aucun libraire n'en a voulu, je les ai fait imprimer à mes dépens, il m'en coûte près de 4'000 livres et toute l'édition est encore dans ma boutique. »

<sup>58</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 juin 1772 : « Je fis l'année passée imprimer à mes frais les deux derniers volumes de mes *oéconomiques* et en deux éditions in 12 et in 4 j'ai encore le tout chez moi, si quelque libraire de vos cantons les voulait je m'arrangerais avec lui fort aisément. » B. Kapossy et S. Meylan (« Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*, p. 118, note 41) ont mal interprété cette phrase en croyant à tort (voir plus loin) que le livre avait été imprimé à Amsterdam et que Mirabeau en proposait une réimpression suisse dans la lettre du 18 juin 1772. On peut incidemment noter que la formulation de Mirabeau qui citait l'in-12° avant l'in-4° va de pair avec des observations qui suggèrent que Mirabeau fit imprimer d'abord l'édition in-12°, moins coûteuse. Il semble que la bibliothèque royale, maintenant Bibliothèque nationale (Paris), reçut les in-12° et aucun in-4°.

<sup>59</sup> « Voici les deux dernières Parties des *Économiques*, que l'Auteur avait promis de donner à la suite des autres, si les premières avoient quelque succès. Le nombre de lecteurs qui s'attachent à ces sortes de matières, est aujourd'hui plus borné, mais mieux instruit. »

<sup>60</sup> *Éphémérides du citoyen*, novembre 1770, p. 174-201 ; Le numéro parut en retard : l'approbation du censeur est datée en p. 215 du 23 février 1771. Il n'est pas possible de dater le compte rendu.

pratique fréquente à l'époque pour l'obtention d'une permission tacite ; aucun exemplaire ne comporte à ma connaissance le nom de Pierres.

La confirmation la plus éclatante des dires de Mirabeau fut apportée après sa mort par le catalogue de la vente aux enchères de sa bibliothèque<sup>61</sup>, qui eut lieu presque en catimini et permit à son fils Honoré Gabriel de racheter à vil prix les ouvrages de son père, comme aisément établi par l'examen du catalogue de la vente de ce dernier<sup>62</sup>. Les numéros 369 à 371 énumèrent des exemplaires brochés et d'autres simplement en feuilles de toutes les parties des *Économiques*. Le numéro 371 consiste ainsi en 147 exemplaires brochés et 75 autres en feuilles de l'édition in-12° des troisième et quatrième parties alors que le numéro 370, consacré au second volume in-4° contenant les mêmes parties, indique 182 exemplaires en feuilles (mais une annotation manuscrite de l'époque, peut-être celle du libraire, ajoute 99 exemplaires, qui étaient peut-être brochés, établissant un parfait parallélisme avec le numéro 371). Ces deux lots furent vendus très bon marché (48 livres et 57 livres et 19 sols), ce qui contraste singulièrement avec les 4'000 livres dépensés par Mirabeau pour l'édition, et du reste explique la rareté considérable actuelle des troisième et quatrième parties<sup>63</sup>. Ces numéros nous fournissent de précieuses indications sur le tirage des troisième et quatrième parties : il est presque certain que Mirabeau ne céda ou donna de son vivant qu'un nombre très réduit d'exemplaires.

Après 1771 Mirabeau ne put plus publier qu'en dehors de France. Il est regrettable que les lettres que lui envoya Sacconay aient disparu. Auraient-elles révélé un fait qui est suggéré par les lettres de Mirabeau à Sacconay, à savoir

---

<sup>61</sup> Le catalogue, modestement établi et peut-être conçu pour assurer à Honoré Gabriel des achats à bon compte, a presque disparu et je ne connais que les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale, delta-2872 (avec une microfiche) et delta-12095. Je me base sur les notes manuscrites de delta-12095 qui est incomplet de la page de titre, présente dans delta-2872, et qui indique : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le Marquis de Mirabeau*, Nyon, 1790. Je dois ces précisions à Monsieur Jean-Marc Chatelain directeur de la Réserve de la BNF.

<sup>62</sup> *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau l'ainé*, Paris, Rozet et Belin, 1791.

<sup>63</sup> Nombre d'ouvrages en feuilles servirent à l'époque révolutionnaire à envelopper du beurre ou furent échangés contre des denrées alimentaires, les bibliophiles préférant les exemplaires joliment reliés. Il y a fort à parier que les deux éditions de 1771 auraient mieux survécu si elles avaient été reliées. Honoré Gabriel n'acheta apparemment aucun des numéros 370 et 371, mais on retrouve, avec une description sommaire, dans le catalogue de la vente aux enchères de ses livres, l'exemplaire de son père de tout le livre, en deux volumes in-4°, au numéro 1046. Cet exemplaire faisait partie, avec presque tous les ouvrages du marquis, du numéro 365 de sa vente, numéro qui fut manifestement acheté par son fils Honoré Gabriel et réparti entre plusieurs lots dans la dispersion des livres de ce dernier, le premier de la liste étant le numéro 1046. Une autre section du catalogue d'Honoré Gabriel offrait, sous les numéros 1359 et 1360, deux exemplaires de l'édition in-4° de la *Philosophie rurale*, dont celui du marquis, partie probable du numéro 365 du catalogue de sa bibliothèque, si copieusement annoté qu'il avait été divisé en deux volumes. Cette note donne ce détail dans l'espoir qu'il aidera à identifier ce volume que je n'ai pu localiser. Je n'ai pu en fait retracer aucun des exemplaires précédemment signalés.

que les publications suisses de Mirabeau, qui semblent avoir eu des tirages honorables, sauf celle datée 1773, avaient été financées par son ami Sacconay ? Les libraires de Lausanne ou Berne n'étaient pas davantage des philanthropes que ceux de Paris. Pourquoi les deux ouvrages publiés par Mirabeau en Suisse<sup>64</sup> eurent-ils des tirages moins confidentiels que ceux de ses derniers livres imprimés à Paris ? Dans sa lettre du 12 janvier 1773, Mirabeau remerciait Sacconay à deux reprises, une fois « bien tendrement » et une autre fois en rapport avec l'envoi à Lausanne du manuscrit de l'ouvrage édité en 1773 puis 1774<sup>65</sup>. Je renvoie le lecteur à l'excellente étude de Kapossy et Meylan<sup>66</sup> qui, en se basant sur l'analyse des seules lettres de Mirabeau à Sacconay, suggère que le livre *La Science ou les droits et les devoirs de l'homme* fut publié à Lausanne à compte d'auteur. Je conjecture que cela signifie ici : aux frais de Sacconay. Aucune lettre de Mirabeau à Sacconay ne mentionne d'arrangement financier avec les éditeurs suisses ou de versement de Mirabeau à Sacconay pour rembourser les frais découlant de ses innombrables exigences relatives à ses publications et manuscrits.

Après 1775, et bien qu'il eût flatté moult souverains – l'ouvrage *Les Économiques* était déjà dédié au grand-duc de Toscane – (Mirabeau réussit cependant à faire imprimer à Stockholm en 1774, sans doute aux dépens de Scheffer ou de Gustav III mais dans un tirage limité à quelques exemplaires, un pamphlet contre Colbert – et Louis XIV)<sup>67</sup>, les tribulations de Mirabeau continuèrent. Les paragraphes qui suivent sont une brève série d'extraits significatifs de ses lettres à Sacconay.

Le 20 juillet 1774, Mirabeau remerciait Sacconay et son éditeur suisse Grasset pour l'envoi de 50 exemplaires de *La Science ou les droits et les devoirs de l'homme* et on peut y voir une confirmation de ce que ces exemplaires étaient payés par Sacconay.

Le 10 novembre 1775, Mirabeau écrit à Sacconay que, s'il était satisfait de l'impression à Berne de ses *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, il prévoyait de lui adresser pour être publié en Suisse son *Supplément à la théorie de l'impôt*<sup>68</sup>, dont il était « nécessaire [...] qu'il soit beaucoup et promptement connu », et promettait qu'il ne serait pas

<sup>64</sup> V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et les devoirs de l'homme*, Lausanne, Grasset, 1773 et 1774 (deux éditions) et *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, *op. cit.*

<sup>65</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 janvier 1773 : « C'est le temps de vous remercier de ce que vous avez fait pour moi à Lausanne. Vous auriez mon manuscrit si cela pouvoit aller par la poste [...] Vous avez fort bien fait et arrangé tout pour l'exécution. »

<sup>66</sup> B. Kapossy et S. Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*, p. 121, note 59.

<sup>67</sup> V. de Mirabeau, *Extrait des éloges des hommes à célébrer*, article de Boisguilbert, Stockholm, Fougé, 1774.

<sup>68</sup> V. de Mirabeau, *Supplément à la Théorie de l'impôt*, La Haye, Gosse, 1776.



« indigne de son aîné », la *Théorie de l'impôt*. Ce projet ne sembla pas susciter l'enthousiasme de Sacconay et, le 23 mars 1776, Mirabeau lui annonça qu'il avait envoyé le manuscrit de cet ouvrage en Hollande à la librairie Gosse « qui me le demandait avec empressement ». Presque tout ce qu'on sait de la publication de cet ouvrage est relaté dans l'édition critique récente<sup>69</sup> et porte à croire que l'ouvrage fut encore imprimé à compte d'auteur : aucune annonce de Gosse pour cet ouvrage n'a été retrouvée, sauf un bref extrait du texte de Mirabeau publié dans un journal édité par Gosse<sup>70</sup>, et Mirabeau n'en obtint qu'en 1777 quelques exemplaires.

Le 20 août 1777, Mirabeau écrivait à Sacconay à nouveau qu'il ne pouvait être publié en France<sup>71</sup> et lui proposait de faire imprimer en Suisse un autre de ses ouvrages, *Les Devoirs*<sup>72</sup>. Le 4 mars 1778, il revenait à la charge en envoyant le manuscrit à Berne et en comptant « sur la protection » (de Sacconay) pour que le manuscrit fût imprimé. La réaction de Sacconay fut certainement négative, car le livre fut imprimé à Milan par les soins de Longo, là encore à un petit nombre d'exemplaires, et Mirabeau se plaignit à Sacconay le 17 juin 1780 de ne pouvoir l'envoyer à ses amis et de ne pas l'avoir. Le 2 juillet 1780, Mirabeau encensait *Les Devoirs* mais écrivait qu'il avait peu d'opinions valables, car peu de gens l'avaient lu, puisqu'il n'avait aucun exemplaire. Il suggérait de faire envoyer à son éditeur de Lausanne, Grasset, un nouveau manuscrit intitulé *Institution économique d'un prince*, « ouvrage de poids ». Le 30 juillet 1780, l'inlassable Mirabeau certifiait que *Les Devoirs* était son livre « le moins mauvais », et remettait sur le tapis son *Institution* qui était « achevée à imprimer » (il s'agit certainement de ce qui sera finalement intitulé *Éducation civile d'un prince*) et ses *Hommes à célébrer*. Le 6 décembre 1782, Mirabeau confiait à Sacconay un secret sur *Éducation civile d'un prince* : il redoutait que son fils, Honoré Gabriel, à qui il avait confié le manuscrit, ne le publiât sous son nom, crainte justifiée<sup>73</sup>. Il suppliait Sacconay de retrouver le manuscrit et continuait

<sup>69</sup> Pierre Le Masne, « Présentation générale », in V. de Mirabeau, *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020, p. 9-36.

<sup>70</sup> *Bibliothèque des Sciences, et des Beaux Arts*, avril et juin 1776, p. 539-540. Le numéro s'achève avec une liste de livres nouveaux publiés par Gosse, tous datés de 1776, et incluant le *Supplément à la Théorie de l'impôt*. La découverte de ce journal permet d'être raisonnablement certain que le *Supplément* fut bien publié en 1776.

<sup>71</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 août 1777 : « Il faut pourtant que je sois imprimé en pays étranger ; ne voulant ni ne pouvant paroître icy en ce genre. J'ai par exemple un manuscrit tout prêt, intitulé *les devoirs* si vous le voulez mon ami je vous l'enverrai [...] il en vaut bien un autre, mais toujours dans le genre économique. »

<sup>72</sup> V. de Mirabeau, *Les Devoirs*, Milan, monastère impérial de Saint-Ambroise, 1780.

<sup>73</sup> L'ouvrage fut plagié par Honoré Gabriel et essentiellement publié, avec un autre titre, par ce dernier en 1788, l'année de la parution du livre de Mirabeau : G. Sabbagh, « About Physiocracy : a review article incorporating some remarks on an important letter of Galiani and on the dissemination and readership of Quesnay's works », *Contributions to Political Economy*, n° 39, 2020, p. 57-66.

à le harasser pour faire imprimer l'ouvrage en Suisse, cette fois à Neuchâtel, sans aucun succès, puisqu'il allait devoir se résoudre à le publier à Durlach, devenue aujourd'hui un quartier de Karlsruhe, grâce à son ami Butré<sup>74</sup>. Le 18 juin 1787, Mirabeau mentionnait en passant ses *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, ouvrage publié à Paris par l'entremise de Grivel, et on peut se demander s'il a voulu cacher cette publication parisienne à Sacconay.

Que faut-il conclure de ces extraits ? Sans doute que publier ses livres était une des principales préoccupations de Mirabeau, et que cela était devenu impossible pour lui en France après 1771. On peut supposer que cela était déjà difficile à la fin des années 1760, compte tenu du tirage confidentiel des livres de Mirabeau publiés entre 1768 et 1770 que nous avons examinés. Mirabeau avait manifestement de l'admiration pour Rousseau et le désir sincère de le convertir à la physiocratie, mais il a apparemment tenté de profiter de sa célébrité pour accroître le retentissement de ses propres écrits à une époque, les années 1768-1769, où cela avait une importance considérable et où les physiocrates tentaient d'imposer leurs vues sur l'action gouvernementale. Les écrits « tardifs » de Mirabeau, consistant surtout en redites, qui l'ont tant occupé, n'ont intéressé que quelques amis, dévoués à sa personne ou à la cause physiocratique, même s'ils apportent parfois des nuances intéressantes<sup>75</sup>.

Il est évident que le *Précis de l'ordre légal* fut un ouvrage préparé par Mirabeau et publié contre la volonté de Rousseau. Je crois avoir fourni quelques éléments montrant qu'il en est de même de la publication hollandaise de 1769, combinant les « Lettres sur la législation » de Mirabeau et le « Discours sur la vertu » de Rousseau. Je conjecture que ce sont ces publications qui mirent fin à la correspondance entre Mirabeau et Rousseau, interruption restée inexpliquée.

On peut rêver à ce qu'auraient apporté des échanges entre Mirabeau et Rousseau sur des auteurs comme Castel de Saint-Pierre et Fénelon, qui étaient très importants pour chacun d'eux<sup>76</sup>, et sur de nombreux autres sujets.

Les deux publications « conjointes » – mot commode mais inapproprié, s'agissant de deux auteurs dont l'un n'était même pas informé par l'autre de leur existence – de Mirabeau et Rousseau n'ont apparemment pas été étudiées.

<sup>74</sup> G. Sabbagh, « The Philosophie rurale », *art. cit.*

<sup>75</sup> Pour *Les Devoirs*, on pourra consulter Liana Vardi, *The Physiocrats and the world of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 et pour l'*Éducation civile d'un prince*, G. Sabbagh, « The Philosophie rurale », *art. cit.*

<sup>76</sup> L'importance de Saint-Pierre pour les physiocrates en général, qui l'ont considéré comme un de leurs précurseurs, et pour Mirabeau en particulier, de même que pour Rousseau (l'un et l'autre lui ont consacré des écrits importants) est bien connue. On pourra consulter M. Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, pour Rousseau et Fénelon, et un travail en préparation de Benoît Walraevens, que je remercie pour de nombreuses précisions sur ce sujet, pour Mirabeau et Fénelon.

Tout indique que leur existence a été en bonne partie provoquée par l'acharnement de Mirabeau à diffuser de toutes les façons ses textes et par la difficulté croissante qu'il éprouvait à le faire. La correspondance avec Sacconay éclaire parfaitement l'obsession de Mirabeau à publier sans cesse ses écrits, toujours (très sincèrement) fort appréciés par leur auteur. Rousseau, si souvent qualifié de paranoïaque, eut avec Mirabeau un comportement irréprochable, tandis qu'il semble que Mirabeau ait voulu tirer profit de la célébrité de Rousseau pour améliorer la diffusion de ses écrits en «oubliant» la promesse qu'il lui avait faite de ne pas publier ses écrits.



# L'ACTION ET LES OPINIONS POLITIQUES DU MARQUIS DE MIRABEAU AU FIL DES ANNÉES, ENTRE ORGANISATION ET IDENTITÉ PHYSIOCRATIQUE

MANUELA ALBERTONE  
(Università degli Studi di Torino)

En 1788, à peu près un an avant sa mort, le marquis de Mirabeau rédige les *Observations sur la déclaration des droits du bon peuple de Virginie portée le 1<sup>er</sup> juin 1776*, un texte resté longtemps inédit, qui analyse, article par article, la *Déclaration des droits* de la colonie américaine<sup>1</sup>. Presque trente ans avant, en 1760, au début de sa carrière d'économiste, il a publié le «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très-louable Société d'Agriculture de Berne, pour l'année 1759», qui traite du rapport entre république, liberté et égalité. Ce texte s'attarde sur la question des réformes à adopter dans la ville suisse, en interrogeant l'influence des conditions géographiques sur la nature du gouvernement, concluant que la république était appropriée au territoire helvétique.

Pour rédiger le texte présenté à la Société économique de Berne, Mirabeau s'est appuyé sur d'abondantes informations, difficilement accessibles en France, que son ami Frédéric de Sacconay lui a fournies. En revanche, pour discuter de l'Amérique il a disposé de la richesse d'informations économiques et politiques sur les colonies anglaises et la nouvelle nation, qui sont abondamment diffusées à la veille de la Révolution française. Ces deux textes ont pour ambition de contribuer à la mise en pratique de la théorie physiocratique. Tous les deux montrent que l'intérêt de Mirabeau pour les républiques existantes – de longue tradition, comme la Suisse, et modernes, comme les États-Unis – ne

---

<sup>1</sup> Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau et Pierre Samuel Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

se fonde pas a priori sur la nature de gouvernement comme sujet autonome, mais est une manière de traiter des potentialités économiques qu'elles représentent en tant que laboratoires pour la mise en pratique des principes physiocratiques. La mise en dialogue du rôle que la Suisse et l'Amérique ont joué dans la pensée de Mirabeau permet de saisir l'influence de ces deux réalités au fil de son développement intellectuel<sup>2</sup> et de reconsidérer la valeur aussi bien économique que politique des républiques dans les débats du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre réformes et révolution<sup>3</sup>.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay, tenue pendant presque soixante ans, permet de saisir le mouvement des idées du marquis et des stratégies du groupe physiocratique d'une part, et les ruptures et continuités de l'examen des deux gouvernements républicains de l'autre. Les pages qui suivent vont se focaliser sur cette double dimension en considérant quatre perspectives différentes : les conceptions politiques du marquis, ses stratégies de communication, les considérations sur ses propres œuvres et ses opinions sur les physiocrates et sur les milieux externes au groupe. Dans ce but, les lettres à partir de la seconde moitié des années 1760 vont être analysées avec une attention particulière, en prenant toutefois en compte la correspondance entière.

## DE LA SUISSE À L'AMÉRIQUE

En répondant au sujet proposé par la Société économique de Berne, que lui a transmis Sacconay<sup>4</sup>, Mirabeau proclame la prééminence économique et morale de l'agriculture sur les manufactures, la garantie de débouchés pour la production agricole et la primauté du paysage rural sur celui de la ville. Il souligne en même temps le lien qui relie les types de propriété aux formes de gouvernement, ce qui l'amène à légitimer la république par des arguments économiques qui se détachent de la célébration des gouvernements antiques<sup>5</sup> : les grands États « comportent de trop grands propriétaires, et par conséquent des terres livrées à des fermiers ». Au contraire, en Suisse, « vous, qui vivez sous des lois qui bornent les propriétés par des moyens doux et prospères, vous

<sup>2</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, « Les publications suisses du marquis de Mirabeau », *Revue historique vaudoise*, t. 120, 2012, p. 109-114.

<sup>3</sup> L'intérêt de Mirabeau pour la Suisse enrichit l'interprétation de Franco Venturi, qui a fait des républiques d'Ancien régime des laboratoires essentiellement politiques, alternatifs aux monarchies : Franco Venturi, *Utopia and reform in the enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

<sup>4</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>5</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire sur l'agriculture envoyé à la très-louable Société d'agriculture de Berne », in *L'Ami des hommes, ou Traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1758-1760, t. 3, p. 40 : « Rome, la plus cruelle et la plus désastreuse des républiques, Rome, qui portoit dans son sein le dédain de l'humanité entière. »

n'avez pas besoin de créer des substituts de propriétaires»<sup>6</sup>. Les principes du gouvernement suisse, «analogue à la nature du pays», ont poussé Mirabeau à en reconnaître la valeur et à en souhaiter la conservation :

Soyez heureux, vous surtout, peuple, qui vivez sous un gouvernement équitable, modéré, paisible, et uniquement occupé du soin d'entretenir parmi vous la simplicité de vos pères : sous un gouvernement qui ne vous demande rien, qui veut votre bonheur, qui veille sans faste à établir, à continuer parmi ses enfants le règne de la justice, à vous garantir des vices épidémiques de vos voisins, et à maintenir l'immunité de votre territoire.<sup>7</sup>

L'exaltation du cultivateur républicain et du gouvernement suisse simple et modéré vise à mettre en relation directe gouvernement républicain et conditions physiques défavorables.

L'économie suisse est bâtie sur l'agriculture et le problème de la fiscalité se place au cœur des questions à résoudre. Sacconay a été élu en 1755 au Grand Conseil de Berne, il est donc un canal de diffusion d'idées physiocratiques au sein même du gouvernement. À travers les lettres de Mirabeau, on peut saisir toute la portée de l'action du marquis qui parvient à métamorphoser les convictions économiques de son ami, partisan dans un premier temps des politiques interventionnistes, en faisant de lui un adepte de certaines idées physiocratiques à partir de 1764<sup>8</sup>.

À la fin de sa vie, Mirabeau est amené à réfléchir sur une nouvelle réalité républicaine à partir de la perspective inexplorée qui s'est ouverte en Amérique – une république émergeant de conditions géographiques favorables, dans un vaste territoire. Le paradigme sur lequel travaille le marquis se dégage aussi bien du relativisme de Montesquieu que de l'opinion véhiculée par Raynal, qui a fait de l'expérience américaine une variante du modèle britannique.

Mirabeau analyse, dans son texte entièrement dédié à l'Amérique, la version en dix-huit articles de la *Déclaration des droits de la Virginie*, insérée dans les *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale* de Filippo Mazzei, parues au début de 1788<sup>9</sup> : un des ouvrages les plus représentatifs de la réflexion constitutionnelle du groupe des Américanistes à la veille de la Révolution française<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 107; Michael Sonenscher, «French Economists and Bernese Agrarians: The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne», *History of European Ideas*, n° 4, 2007, p. 411-426.

<sup>8</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 07 octobre 1764 (lettre n° 19 du dossier de sources).

<sup>9</sup> Filippo Mazzei, *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, 4 vol., Paris, Froullé, 1788.

<sup>10</sup> Du Pont de Nemours répond par ses *Remarques sur les observations qu'a faites M. de Mirabeau au sujet de la déclaration des droits publiée par l'État de Virginie* : V. de Mirabeau et P. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, *op. cit.*, p. 161-175.

La *Déclaration de la Virginie* représente pour Mirabeau l'occasion de reformuler les théories politiques physiocratiques en lien avec la réalité américaine, analysée à la fois dans un contexte national et dans la perspective du commerce global. Face à la radicalisation du discours politique français des années 1787 et 1788, accélérée par l'expérience américaine, Mirabeau précise l'essence de la physiocratie en discutant de la nouvelle république et marque toute sa distance par rapport aux Américanistes par un texte qui est une forme de réponse aux *Recherches* de Mazzei.

L'image de l'Amérique et de son mythe agraire, que les *Éphémérides du citoyen* ont contribué à diffuser, se modifie à partir de la seconde moitié des années 1780. La publication en 1785 des *Notes on the State of Virginia* de Thomas Jefferson et les discussions qui amènent à la convocation des États Généraux mettent au premier plan le modèle constitutionnel américain. Tout en gardant son intérêt pour l'Amérique, pour les potentialités de son sol et les vertus agraires de ses habitants, Mirabeau ne parvient pas à embrasser le modèle de la démocratie américaine célébré dans le milieu des Jefferson, des Condorcet, des Mazzei, auquel adhère aussi Pierre Samuel Du Pont de Nemours.

Il ne partage pas non plus la métamorphose du rationalisme politique physiocratique, qui aboutit chez Nicolas de Condorcet à la notion de démocratie représentative. Ainsi, Mirabeau rejette les principes d'égalité et de souveraineté du peuple énoncés dans les deux premiers articles de la *Déclaration des droits de la Virginie*. Les *Remarques* de Du Pont de Nemours, les *Observations* de Mirabeau et leur échange de lettres témoignent de la volonté de ce dernier de réaffirmer son rôle d'ultime représentant du noyau originaire de la théorie physiocratique. Cela lui permet de souligner le clivage générationnel, mais pas seulement, qui le sépare des philosophes – dont Condorcet est l'héritier –, des révolutionnaires américains et du devenir de la physiocratie dans la pensée de Du Pont de Nemours. « Tout ici, ou à peu près, est démocrate », écrit-il à son frère le bailli vingt jours avant de mourir, « cette sorte de faction timorée qui se nourrit à l'hôtel de la Rochefoucauld y attire et gagne la jeunesse d'entre les notables et gens de cour même, qui arborent l'humanité. »<sup>11</sup> Le vieux marquis se pose en spectateur éloigné face à l'accélération des événements, tout en étant empressé d'apporter sa voix pour encourager l'application des principes physiocratiques.

De la correspondance avec Sacconay, des années auparavant, ressort la volonté de Mirabeau de faire du mémoire présenté à la Société économique de Berne – qu'il inclura ensuite dans *L'Ami des hommes* – un canal de diffusion des idées physiocratiques en Suisse. En intervenant dans les débats à

---

<sup>11</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Jean Antoine de Mirabeau, [s.l.], 20 juin 1789, in *Le Correspondant*, n° 215, 1913, p. 335-336.



Berne au début de sa carrière d'économiste en tant que porte-parole de la physiocratie, dont il se sent déjà le coryphée, il ambitionne pour la première fois de mettre en pratique dans la réalité agricole de la Suisse la théorie qu'il a embrassée deux ans auparavant : « j'ay cherché dans cette mienne ébauche ainsy que dans toutes celles qui sont sorties de ma plume, a désigner la véritable étendue de la chose afin qu'au défaut de pouvoir l'embrasser toute entière j'aye du moins l'avantage d'avoir mis sur la voye de meilleurs esprits que le mien. »<sup>12</sup> Bien des années plus tard, en 1785, il continue à recommander à son ami son écrit pour la Société économique et sa valeur pratique : « si vous aviès lû mon mémoire envoyé a la société de berne sur son prospectus en 1758, petit ouvrage imprimé a la suite de l'*ami des hommes*, et qui en vaut assès la peine, vous auriès vu que je recomande fort qu'on divertisse les gens de la campagne. »<sup>13</sup> Quelques années avant la rédaction des *Observations sur la Déclaration de la Virginie*, les réflexions élaborées sous l'impulsion de la réalité suisse gardent donc encore pour lui toute leur pertinence.

La correspondance avec Sacconay témoigne de la productivité de Mirabeau au cours des années 1780, en dépit du peu de publications. Cela révèle quand même le mouvement de ses idées, notamment dans la seconde moitié de la décennie, époque à laquelle remonte la rédaction du manuscrit sur la Virginie. En 1785, l'« Avertissement » des *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur* s'adresse aussi bien aux souverains qu'aux « diverses classes de la société »<sup>14</sup>. Dans les *Devoirs*, en discutant l'origine du pouvoir politique, il rejette la condamnation de l'acte d'indépendance des colonies<sup>15</sup>.

La correspondance entre Mirabeau et un ami proche et fidèle comme Sacconay permet de suivre les mouvements lents et continus des idées du marquis tout au long de sa vie et de mieux expliquer le caractère et les raisons de son engagement, déterminé à mettre en avant, jusqu'à la fin de ses jours, le lien étroit entre théorie et pratique.

## FORMATION ET AFFIRMATION D'UN ÉCONOMISTE

Le corpus des lettres des années 1740 offre un observatoire efficace pour saisir les traits de la formation politique de Mirabeau et sa spécificité par rapport à Quesnay. Au tout début de 1747, sa découverte de la politique est accomplie et déjà caractérisée par une dimension à la fois morale et scientifique, à laquelle

<sup>12</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 août 1759.

<sup>13</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources).

<sup>14</sup> V. de Mirabeau, *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, Paris, Moutard, 1785, t. 1, p. II.

<sup>15</sup> V. de Mirabeau, *Les Devoirs*, Milan, Monastère Impérial de St. Ambroise, 1780, p. 150.

il est parvenu par le biais de l'étude de l'histoire et du droit, qu'il n'abandonnera plus :

je ne cultive plus la poésie, il étoit temps de songer a regler le jugement, je métois pour cela jetté dans l'étude de l'histoire et du droit public, j'ay naturellement passé de la a celle de la politique j'ay été tout surpris en m'instruisant de la trouver non seulement plus honnête que je ne pensois mais encore de voir que la probité et la vérité étoit la base de la saine politique ainsy que de toute autre chose, cela m'a mis a mon aise, jay pénétré ou pour mieux dire parcouru avec fureur cette science dailleurs si propre a mon caractère<sup>16</sup>

De cette formation, qui est marquée par la découverte de Cantillon<sup>17</sup> et de Mandeville<sup>18</sup>, on peut retenir des éléments qui ont façonné sa posture intellectuelle : des éléments tels que le rationalisme des stoïciens comme inspirateur de la conduite des hommes<sup>19</sup>, un engagement se déployant à travers l'attention aux conditions de vie dans les campagnes<sup>20</sup>, l'intérêt pour la politique bientôt métamorphosé en passion pour l'économie politique<sup>21</sup>, et la présence de la religion, en sont représentatifs.

Mirabeau dédie six pages de son manuscrit sur la *Déclaration des droits de la Virginie* à la discussion de l'article dix-huit sur la tolérance religieuse. Il partage l'idée de tolérance qui y est énoncée, bien qu'il confine la tolérance à la sphère privée, et juge l'uniformité de culte essentielle pour les États agricoles. Il est quand même fidèle à une religion à vocation égalitaire et épurée du pouvoir sacerdotal. Les nombreuses références aux Saintes Écritures contenues dans ses *Observations* témoignent de sa culture religieuse. À côté du rôle social assigné à la religion, la correspondance avec Sacconay dévoile aussi son rôle épistémologique : « je cherche d'abord le principe dans le vray ; rien ne m'a fait adorer l'écriture sainte comme cette méthode ; j'en prends le principe le plus ferme et le plus dirimant avec nos usages ; j'en cherche témérement le pourquoi, je le trouve. »<sup>22</sup> On peut donc mieux saisir la fonction assignée par Mirabeau à la religion à l'égard de la connaissance, même si les lettres des

<sup>16</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>17</sup> Auguste Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 91 ; Gabriel Sabbagh, « Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy : New Facts and Hypotheses », *Contributions to Political Economy*, 2016, p. 6.

<sup>18</sup> Le rejet de la *Fable des abeilles* dévoilait déjà l'attitude critique de Mirabeau envers le luxe (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 26 janvier 1742) : « je luy ferois couper le poignet et la langue, il je l'enverrois vivre au Mississipi pour y voir fleurir les vices, et ferois ensuite afficher son livre loin de le cacher. »

<sup>19</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 30 octobre 1744.

<sup>20</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748, Le Bignon, 20 décembre 1748 et Le Bignon, 28 janvier 1749.

<sup>21</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juin 1760.

<sup>22</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1760 (lettre n° 15 du dossier de sources).

années 1780 continuent à signaler l'importance de rites religieux «obligatoires et cérémonieux»<sup>23</sup>.

La correspondance offre une perspective inédite pour évaluer le raffermissement des idées de Mirabeau par le biais des considérations sur ses propres ouvrages au fil des années. Il en ressort la conscience du lien entre sa réputation et son succès d'écrivain, sur lequel il bâtit son image de chef de file du groupe physiocratique et la dimension internationale de sa notoriété. En parallèle du mémoire pour la Société économique de Berne, *L'Ami des hommes* demeure un point de référence constant pour ces enjeux. S'il le considère comme un début encore imparfait, il décèle par contre dans l'«Introduction» au *Précis de l'organisation, ou Mémoire sur les États provinciaux* – inséré dans la quatrième partie de *L'Ami des hommes* – l'exposition de vérités audacieuses. Écrite après sa rencontre avec Quesnay en 1757, elle contient la première formulation de l'idée de représentation liée à la propriété foncière, qui dépasse la division traditionnelle par ordres et qui marque l'apport original de la physiocratie au concept abstrait moderne de représentation politique<sup>24</sup>. Mirabeau reconnaît la hardiesse de ses arguments.

Depuis les années de sa formation, les traits d'une sociabilité intellectuelle qui s'esquisse comme essentiellement politique, se caractérisent par l'attention aux dynamiques diplomatiques. La pensée de Mirabeau se singularise donc par sa dimension globale :

Le monde entier se tient et se touche, une seule charue ne peut bien aller que les charues environnantes n'aillent mieux aussy et de proche en proche le branle de l'humanité entiere est général ou les efforts particuliers ne seront que des secousses éphémères. une tête un peu politique voit cela dans le passé dans le présent et dans le futur. ou les nations rembourseront, ou l'humanité jadis transplantée d'Asie en Europe le sera d'Europe en Amérique l'Espagne y a passé la France va et revient et meurt en chemin l'Allemagne y court. C'est ce coup d'œil de l'universalité et de la conjonction indispensable des intérêts humains qui m'a engagé a donner des règles générales<sup>25</sup>

*L'Ami des hommes* est considéré par le marquis, qui se flatte du succès suisse de son ouvrage, dans cette même perspective – «l'amy des hommes faisoit sa charge puisqu'il reprenoit quelques fils des liens rompus entre les nations les plus animées l'une contre l'autre»<sup>26</sup> –, qui consolide sa fonction d'instrument de diffusion des idées physiocratiques. Il ajoute que «cet ouvrage

<sup>23</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 mai 1784.

<sup>24</sup> Manuela Albertone, «La physiocratie et les fondements économiques de la représentation», in M. Albertone et Michel Troper (éd.), *La Représentation politique. Anthologie*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

<sup>25</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 07 octobre 1764 (lettre n° 19 du dossier de sources).

<sup>26</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources).

sera je crois toujours en effet le miel que l'on met au bord de la coupe ou l'on présente une médecine salutaire à l'enfant»<sup>27</sup>.

Mirabeau souligne la fonction d'aiguillon à la réflexion exercée par le succès de son œuvre et revendique le rôle qu'elle a joué pour endiguer en 1768 les attaques des parlements de Paris et de Rouen contre les économistes<sup>28</sup>.

C'est bien en discutant de ses écrits que le marquis commence très tôt à parler en maître :

j'ose parler en maître, je le suis en effet par acclamation publique puisqu'on s'adresse à moy de toute parts ; je n'entends rien du tout aux détails de l'agriculture, mais j'ay envisagé cette partie en grand et dans le trait universel qu'elle a avec la prospérité des états agricoles dans toutes les tendances politiques enfin<sup>29</sup>

Il tient la *Théorie de l'impôt* pour la plus incisive de ses œuvres. Il déclare être redevable « à la vérité quant au fond et à des hommes instruits quant aux détails », mais il revendique l'audace de son écrit, en le jugeant apte à engendrer « une révolution dans l'univers »<sup>30</sup>. En 1768, son optimisme a néanmoins reculé, car, s'il est encore persuadé que son ouvrage peut devenir un instrument efficace dans les mains d'un ministre des Finances à même d'opérer un plan de réformes d'ensemble qui touchera aussi au clergé, aux villes et à la justice, il dénonce quand même l'absence d'un gouvernement capable d'anéantir les résistances<sup>31</sup>.

Ces principes soulignent qu'autant la *Théorie de l'impôt* que la *Philosophie rurale* sont considérés comme les piliers de la nouvelle science :

il est singulier que mon meilleur amy n'ait lu qu'à présent un ouvrage très répandu et qui m'a fait mettre en prison il y a huit ans. vous n'avez rien perdu pour attendre. La *philosophie rurale* et ses différents extraits ne sont que la coque dont la *théorie de l'impôt* est le noyau et il n'en est que mieux d'avoir ouvert l'écorce avant le fruit<sup>32</sup>

La *Philosophie rurale* aussi, « livre pourtant qui est et sera toujours le trésor de la science et de ses résultats », est jugée à même d'opérer une révolution : « voyez la *philosophie rurale* et ce qu'elle contient malgré les fagots dont la plus singulière des éditions l'a remplie, vous jugerez je crois, que de là viendra un jour la chute du tout. »<sup>33</sup> En 1787 seulement, à une époque où il est depuis longtemps

<sup>27</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 19 juillet 1768.

<sup>28</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1758 et Paris, 07 décembre 1771.

<sup>29</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>30</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 novembre 1760.

<sup>31</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 26 octobre 1768 et Paris, 06 mars 1769.

<sup>32</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 janvier 1769.

<sup>33</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 05 novembre 1767 (lettre n° 20 du dossier de sources) et Fleury, 26 octobre 1768.

le maître incontesté du groupe physiocratique, le marquis avoue à son ami que la *Philosophie rurale* est née de la collaboration avec Quesnay: «j'étois sous la main et l'apuy du docteur Quesnay quand j'ay tisse cet ouvrage.»<sup>34</sup>

La correspondance avec Sacconay offre un point de vue inédit pour saisir l'image que Mirabeau veut donner de ses rapports avec Quesnay, marqués simultanément par la reconnaissance de la dette intellectuelle et la revendication d'autonomie<sup>35</sup>. Il mentionne rarement ses collaborations avec le chef du groupe; il n'ambitionne pas de réclamer une supériorité intellectuelle, mais il revendique surtout le rôle joué par son succès personnel et par ses œuvres. Dans la lettre du 6 décembre 1767, dans laquelle il annonce à son ami la création des mardis, Mirabeau dévoile que la volonté d'indépendance par rapport au maître reconnu porte notamment sur une différente stratégie de présentation et de discussion des principes de la nouvelle science:

notre maitre a tous l'inventeur du tableau oéconomique qui n'eut d'abord d'élève que moy et qui par moy en a depuis asquis bien d'autres, qui comme de droit a parmi nous la considération due a son age a son mérite et a la profondeur de son génie étoit et est peutêtre encore dans l'erreur, car ce génie tenace ne revient pas plus des erreurs que des véritès, croyoit dis je que sans débat la chose tomberoit. quand a moy je tiens 1° que nous sommes assès contredits partout par les faits sans vouloir l'être encor par les écrits, 2° qu'étant au période des abus leur excès militera d'une part pour nous qui en offrons le remède, de l'autre n'avertira que trop de le chercher, 3° qu'il s'agit du pot au feu des nations et des familles et que ce soin ne scauroit être de mode et passager, 4° comme amy des hommes je tiens enfin que de même que ceux qui lisent les *éphémérides* ne lisent pas le *journal des finances*, de même ceux qui lisent ce dernier ne viennent pas chercher chex nous le contrepoison et que c'est un grand mal que de vouloir les exposer au venin<sup>36</sup>

En février 1775, deux mois après la mort de Quesnay, Mirabeau manifeste auprès de Sacconay la complexité de ses sentiments, en avouant sa réticence à signer l'*Éloge funèbre* publié en janvier dans le premier numéro des *Nouvelles éphémérides économiques*:

vous me parlés de mon éloge de Quesnay, je ne voulois pas, et c'est sans moy qu'on a mis mon nom [...] mais c'étoit pour moy un devoir. tous eussent ou plusieurs, volé sans moy notre maitre, plusieurs ont tenté de le désavouer; quelques uns l'ont renié. je pouvois tous ces crimes là plus que tout autre, car jamais deux manieres ne furent plus distantes que la sienne et la mienne, et ce qu'il m'a appris, je l'ay furieusement travaillé; mais il y a une justice par dessus tout, elle entre dans tous mes attachements<sup>37</sup>

<sup>34</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>35</sup> Auguste Bertholet remarque que la première lettre où Mirabeau mentionne Quesnay date du 28 décembre 1764, à une époque où sa position dans le groupe est désormais ancrée: A. Bertholet, «Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay», publié dans le présent volume.

<sup>36</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>37</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 février 1775.

En 1784, resté la seule autorité du groupe, le vieux physiocrate peut enfin reconnaître sans réserve l'ascendant exercé par son ancien maître sur sa formation : « je n'étois rien moins qu'obscur, quand le docteur me redressa sur les principes. »<sup>38</sup>

## STRATÉGIES DE COMMUNICATION

Une sociabilité intellectuelle fortement politique et internationale, spécifique au marquis, ressort de la correspondance comme une marque supplémentaire de la différence entre Quesnay et Mirabeau. L'image des réunions du mardi que Mirabeau transmet à son ami suisse à partir de 1767 se distingue des autres récits à ce propos par la volonté de présenter son activité intellectuelle comme une action graduelle, qui rejette les conflits. Il présente à maintes reprises un plan de diffusion des idées physiocratiques, mis en pratique au début des années 1770. Les considérations sur les *Éphémérides du citoyen* et les mardis offrent de nouveaux éléments pour connaître les conceptions et les stratégies de communication de Mirabeau<sup>39</sup>.

Mirabeau présente les *Éphémérides* comme un instrument plus propre à provoquer l'exécution des idées réformatrices promues. Il va jusqu'à vanter leur supériorité sur un livre contenant le développement systématique de principes, même s'agissant d'une œuvre de synthèse comme l'*Ordre naturel et essentiel* de Pierre Paul Le Mercier de La Rivière : « l'effet du meilleur ouvrage n'est que passer, je chéris surtout nos *éphémérides* destinées à réveiller tous les mois le gout du pain. »<sup>40</sup> Il oppose l'efficacité de la vulgarisation qu'elle offre – méthode de diffusion plus efficace – au savoir académique que produisent les sociétés d'agriculture et les académies : « ce n'est en effet pas là du tout notre objet, les sociétés d'agriculture ont fait et feront à la prospérité des nations ce que l'établissement de l'académie françoise a fait aux progrès de l'esprit humain. »<sup>41</sup>

Mirabeau revient à maintes reprises sur ce sujet. Selon lui, la diffusion plus optimale d'un article peut avoir un impact aussi grand qu'un argument particulièrement bien ficelé : « tout ouvrage tant bon puisse t-il être n'a qu'un temps que

<sup>38</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juillet 1784.

<sup>39</sup> Loïc Charles et Christine Théré, « From Versailles to Paris : The Creative Communities of the Physiocratic Movement », *History of Political Economy*, n° 1, 2011, p. 25-58 : la correspondance de Mirabeau et Sacconay apporte de nouveaux éléments de connaissance sur la notion de *creative community* pour désigner cette phase de l'action physiocratique, traitée par Charles et Théré.

<sup>40</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767. En 1771 Mirabeau exprime une opinion sévère sur Le Mercier de La Rivière (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 juillet 1771) : « La Rivière qui a bousillé sous la dictée du docteur l'*ordre essentiel et naturel des sociétés politiques*, n'a ny science fonciere, ny talent ny volonté. »

<sup>41</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

de curiosité et d'effet. c'est ce qui m'a déterminé à rassembler chez moy tous les mardis les économistes.»<sup>42</sup> Une certaine sensibilité pour les instruments de la communication ressort de ces lignes, qui font appel à la mémoire, à la formation d'habitudes. L'énonciation des idées et la pratique de leur diffusion sont inséparables. «Les principes ont besoin d'être répétés», écrit Mirabeau dans la lettre qui exalte les *Éphémérides*<sup>43</sup>. Il en ressort que l'élaboration de la théorie est inséparable pour Mirabeau des formes de son explicitation.

On retrouve des observations semblables à propos de l'activité de Du Pont de Nemours comme rédacteur du *Journal d'agriculture, du commerce et des finances* et des *Éphémérides*. Par rapport au *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, les *Éphémérides* sont un instrument plus apte à la propagande, car l'absence d'un commettant donne plus d'indépendance à l'action de Du Pont de Nemours, ce qui en fait non seulement un rédacteur, mais aussi un organisateur intellectuel : «cet ouvrage cy a une toute autre force et est proprement un recueil voué à la promulgation et d'ilucidation de la science économique.»<sup>44</sup>

Dans les lettres à son ami, Mirabeau se présente comme le moteur de cette machine de communication, mais il est en même temps soucieux qu'elle soit perçue comme une machine de guerre. Les mardis, qui en sont le noyau, sont présentés comme une école ouverte : «quand a ce qui est de l'inculpation d'être secte nous ne la craignons pas. l'objet distinctif d'une secte est de faire bande a part, et le notre est de reunir.»<sup>45</sup> Les informations qu'il fournit à Sacconay – comme d'ailleurs à son frère, le bailli – visent à souligner le dynamisme et l'esprit cosmopolite de ses réunions par la volonté d'augmenter le nombre des adeptes, de créer des rapports avec des jeunes notables, des étrangers, des affiliés devenus administrateurs, «touts les étrangers qui viennent voir le baton flottant sur l'onde, les magnats qui me viennent voir et surtout la jeunesse»<sup>46</sup>. La chronique de l'invitation adressée à François Véron de Forbonnais, à travers la lettre envoyée par Mirabeau à Jean-Jacques Rousseau le 20 décembre 1767,

<sup>42</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 août 1767.

<sup>43</sup> L'attention à la communication inspire aussi les stratégies éditoriales de Mirabeau. Le 6 mars 1769, de Paris, il informe Sacconay qu'il veut susciter l'impatience du public, après la lecture du premier volume des *Économiques*, avant d'en faire paraître les deux autres. Dans sa lettre du 30 septembre 1767 de Paris, il estime *Les Économiques* «au milieu de tout le tracas du prosélitisme».

<sup>44</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 avril 1767 ; l'attention à la présence de Du Pont de Nemours, installé tout près de chez lui et engagé dans des expérimentations agricoles, témoigne de la passion de Mirabeau pour les pratiques de l'agriculture que l'on retrouve au fil des lettres : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1778.

<sup>45</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 janvier 1769.

<sup>46</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 août 1767 et Paris, 06 décembre 1767 ; Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879-1891, t. 2, p. 262-263.

est célèbre. En fait, Mirabeau en a informé Sacconay le premier, le 6 décembre, et le récit qu'il fait à Rousseau reprend presque textuellement des passages de cette première rédaction<sup>47</sup>.

On est même en mesure de suivre, au fil de la correspondance, l'évolution des mardis. Si en 1775 les réunions sont en plein essor, « mes assemblées grossissent tous les jours de manière à ne les pouvoir plus contenir »<sup>48</sup>, en 1777 elles ont perdu leur attrait, « maintenant ces assemblées ne sont plus que des diners d'amis, et plus de survenants »<sup>49</sup>. Le marquis reste quand même un point de référence pour les étrangers qui approchent le milieu des économistes.

En 1778 il accueille deux fois Benjamin Franklin qui, dans son rôle officiel de représentant des colonies américaines en France, a évité – écrit Mirabeau – de lui rendre visite lors de son premier séjour à Paris, pendant lequel il a rencontré Quesnay, en octobre 1767 :

l'honorable Franklin a diné deux fois chés moy. dans les premiers temps de son arrivée il fut fort empressé d'y venir ; mais il étoit la curiosité de paris, ensuite le bon air et l'engouement, puis le point de Ralliment des scavants, et un peu d'enciclopédistes, et en sa qualité politique sans doute fort examiné. toutes ces circonstances n'alloient pas a ma scituation alors terrible, et surtout fort dangereuse par raport a la terrible et haineuse prévention du parlement contre les oéconomistes. je me tins donc, et luy avoit d'autres choses a faire ; il a pris depuis un vol digne de sa sagesse de son travail et de ses hautes destinées sans toutefois changer de mœurs et moy au contraire rapetissé tous les jours je m'etonne d'avoir jamais été quelque chose. je ne songe qu'a mes affaires, ma retraite et mon tombeau, qui m'occupe parceque le choix regarde celuy de ma mère qui n'est pas ou je la veux. vous sentés que ces deux sortes de méditations respectives, ne se combinent pas ; je doute d'ailleurs que Franklin ait rien du tout a apprendre de moy, quoyqu'il en ait peutêtre appris quelque chose<sup>50</sup>

On devine que les rapports entre les deux célébrités sont empreints de respect mutuel et de prudence. Mirabeau revendique aussi auprès de son ami son rôle dans le rapprochement de Franklin et la physiocratie. Au-delà des intérêts qu'ils partagent – les préoccupations démographiques, la critique du luxe et l'attention à la consommation – Franklin et Mirabeau sont tous les deux soucieux d'orchestrer leurs actions de propagande<sup>51</sup>.

---

<sup>47</sup> A. Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », *op. cit.* : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767 ; V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Ralph Leigh (éd.), 52 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 34, p. 251-255 ; L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 2, p. 264-265.

<sup>48</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 février 1775.

<sup>49</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 29 novembre 1777.

<sup>50</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 mai 1778.

<sup>51</sup> M. Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Farham, Ashgate, 2014.



## ÉCONOMISTES ET PHILOSOPHES

Les mardis de Mirabeau sont loin de la sociabilité des salons parisiens, car ils se caractérisent par une hiérarchie au sommet de laquelle se place le marquis, soucieux aux yeux de Sacconay de se différencier de la culture mondaine parisienne. L'aversion de Mirabeau pour Paris remonte aux débuts des années 1750, en lien avec les idées de cupidité et de corruption qu'évoque la capitale<sup>52</sup>. Elle laisse déjà pressentir l'opposition physiocratique entre ville et campagne, mais découle surtout de l'image d'une sociabilité conflictuelle.

Les attaques adressées aux philosophes, au groupe qui entoure Condorcet et à Anne Robert Jacques Turgot permettent de suivre le rejet progressif des idées des Américanistes qui ressort des *Observations* sur la Virginie et de la correspondance avec Du Pont de Nemours qui s'ensuit. Les critiques sévères qu'on retrouve dans les lettres à Sacconay entre 1775 et 1780 suggèrent que l'éloignement de Mirabeau de ces milieux est profond.

Mirabeau s'attaque aux philosophes, à leur arrogance, à leurs prétentions d'innovation. On aperçoit dans ces critiques la volonté de reconnaître la modernité et la supériorité épistémologique de la science économique :

ce qu'on apèle des philosophes dans les temps civilisés, gens qui ne. sont que des rognures des têtes pensantes, aux siècles de labour et de nécessités, ont communément deux manies qui les froissent également; l'une est de croire bonnement pouvoir inventer quelque chose; l'autre de s'échafauder mécaniquement sur tout ce qu'ils trouvent épars ça et là, et que d'autres ont pensé avant eux. La science oéconomique et sa doctrine sont également préservées de l'une et de l'autre de ces [*ileg.*] erreurs. nous n'inventons rien [*ileg.*] et ne recommandons que la soumission et l'obeissance aux loix de l'ordre naturel; nous n'empruntons rien non plus de ceux qui nous ont précédé dans l'étude de la saine politique.<sup>53</sup>

Dans cette correspondance, on peut saisir la complexité du rapport entre Mirabeau et Montesquieu et la permanence de ses critiques. En 1749, tout en reconnaissant la valeur de l'*Esprit des lois*, le marquis attaque sa théorie du climat, en reprochant à Montesquieu surtout le manque d'esprit systématique :

on y voit l'homme droit, pleins de bons principes de droit public, qui s'est instruit et a dirigé ses connoissances vers un objet louable, l'homme de génie enfin et l'écrivain homme d'esprit; plus de défauts aussy que je n'aurois cru m'y ont frappé; en gèneral cet ouvrage sent l'homme qui a des idèes, mais qui n'a pas la même force pour les lier et les unir a de saines consèquences ce qui marque l'homme léger; malgré son énorme découpure il est louche dans ses liaisons et nous mène en homme qui ne scait pas bien le chemin; incertain dans ses consèquences il nous en fait entrevoir de fausses et même dangereuses, telle

<sup>52</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1753 et Paris, 10 juillet 1754.

<sup>53</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 janvier 1772.

sont ces définitions physiques et par la même déplacées qui tendent à nous faire envisager les vices comme des nécessités de climat<sup>54</sup>

Mirabeau partage quand même avec Montesquieu une attention à certains éléments constitutifs de la gouvernance. C'est en discutant de la Suisse, après sa rencontre avec Quesnay, qu'il exprime une distance avec les propos émis dans cet extrait. La nature du gouvernement plus que le climat pèse sur l'organisation d'un État, ce qui amène le marquis à présager – en s'alignant sur les arguments de Montesquieu – que les cantons helvétiques sont destinés à s'effondrer<sup>55</sup>.

Mirabeau nourrit en général une aversion opiniâtre pour les milieux philosophiques, qui traitent des dimensions métaphysiques et culturelles de la politique et s'expriment sur ses systèmes sans méthode particulière. Les opinions exprimées auprès de Sacconay au milieu des années 1780 se révèlent donc précieuses pour enrichir la compréhension des positions du marquis à l'époque de la rédaction des *Observations*. Si Mirabeau dédaigne les tons froids de supériorité philosophique de Voltaire, il admire Rousseau, la magie de son style et sa clarté, malgré son esprit philosophique assumé. Il regrette que Smith n'ait pas pris parti pour les économistes. De même, il se plaint que Beccaria soit devenu à la mode.

Toutefois, les attaques les plus dures de Mirabeau sont adressées à la *Vie de Turgot* de Condorcet. La haine acharnée qu'il exprime à l'encontre de ce texte suggère une aversion pour la tendance de la nouvelle science économique à transformer radicalement ses implications politiques sur l'exemple de Condorcet. En plus de cela, ce dernier a pour but assumé d'utiliser l'Amérique comme un laboratoire pour mettre cette forme de politique en pratique. Mirabeau dénonce ainsi «la corruption foncière que les écrits modernes ont portée», l'idée de perfectibilité, qui appartient aussi à Mirabeau, portée «à l'infini, idée qui fait de l'homme l'émule de satan». Il accuse Condorcet d'être «devenu par succession le grand prêtre de baal philosophique». En 1787, quand Mirabeau manifeste tout son ressentiment à Sacconay, Condorcet est désormais le chef de file des Américanistes. L'on comprend donc mieux les raisons profondes qui amènent Mirabeau à lui opposer ses réflexions sur la Virginie ; «il ne doute de rien il passe à constituer les sociétés étrangères, et legislater le nouveau monde.»

C'est toutefois autour de Turgot que la querelle révèle la volonté de garder le monopole de la science économique. Mirabeau rejette «l'atheisme» qui ressort de la représentation de Turgot donnée par Condorcet, mais il dénonce

<sup>54</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 décembre 1749 (lettre n° 8 du dossier de sources).

<sup>55</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources).

principalement le fait de lui avoir attribué une conception de la science économique qui ne correspond plus aux principes physiocratiques :

cet ouvrage d'ailleurs fait à Turgot tent de tort possible. il fut de notre école, comme je vous ay mandé autrefois ; mais entêté du philosophisme, ses vertus naturelles furent bientôt areostatiques, et sitôt qu'il fut en place, les chefs de la secte s'emparèrent de l'assiduité luy persuadèrent que les économistes s'attribueroient toute sa gloire (car c'est là le *nec plus ultra* de la vertu pour ces M<sup>rs</sup>.) et comme toutefois il étoit plus question dans la place de Turgot de vérités économiques que de vérités philosophiques, ils voulurent se faire économistes. de là l'intrusion de ces batards avec qui nous ne communicames jamais ; les d'Alembert, Condorcet, Morelet etc. se mirent à écrire sur les liberté du commerce des grins etc.<sup>56</sup>

La déception face aux réformes ratées pousse même Mirabeau à modifier son opinion sur l'action des hommes qui auraient pu les mettre en place, tels que Turgot et Necker.

À l'époque où il est nommé Secrétaire d'État de la Marine, Turgot est considéré comme un adepte de l'école, un habitué des mardis, ferré et bon économiste comme Du Pont de Nemours. Le marquis est conscient que Turgot est destiné à succomber sous les attaques corporatives, tout en confiant tout de même que les économistes peuvent profiter d'un moment favorable à la diffusion de leurs doctrines<sup>57</sup>. L'expérience de gouvernance du Contrôleur général des Finances est enfin évaluée très négativement. « Dieu préserve tout état d'être gouverné par un homme qui a fait des livres » écrit Mirabeau en mars 1776. Il en critique l'excès de bureaucratie, mais surtout la politique fiscale timide<sup>58</sup>.

Plus tard, en dépit de l'opposition entre Necker et les physiocrates, Mirabeau juge positivement les premières actions du ministère du banquier genevois, son intelligence et la détermination qui l'a amené à la suppression des intendants des finances. Il en vient à le considérer plus adroit que Turgot. Il nourrit des attentes à l'égard de l'assemblée provinciale du Berry créée par Necker, il en apprécie l'esprit et en revendique la paternité : « M<sup>r</sup> Necker vient de donner un arrêt du conseil, pour départir en Berry à une assemblée de propriétaires la répartition et la levée de l'impos cela n'est pas purement de la science, puisqu'il est de moy, et avant la science mais il en est une conséquence et dans le *supplément de la théorie de l'impost* j'ay dernièrement encor plus

<sup>56</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 janvier 1787.

<sup>57</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 août 1774, Le Bignon, 23 septembre 1774 et Paris, 23 novembre 1774.

<sup>58</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1776 (lettre n° 24 du dossier de sources) ; Georges Weulersse, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker, 1774-1781*, Paris, PUF, 1950, p. 187-189.

étendu cette idée. »<sup>59</sup> Sincère ou dictée par la prudence, l'opinion de Mirabeau bascule entièrement après le premier renvoi de Necker et notamment à la suite de la publication en 1784 de son *Administration des finances*. Il en parle désormais comme d'un « papelard trismégiste, ministre moraliste et agioteur », en justifiant son revirement. S'il a apprécié l'administrateur, il a immédiatement décelé la carence d'un projet d'ensemble et il rejette ses idées économiques, en commençant par son protectionnisme<sup>60</sup>. C'est l'opposition aux mécanismes de la finance combattus par les physiocrates qui est englobée dans les critiques adressées à Necker, accusé d'avoir flatté l'opinion publique en réduisant les impôts et d'avoir augmenté la dette à travers les rentes viagères, « une suite nécessaire du délire outré des emprunts »<sup>61</sup>.

La correspondance avec Sacconay offre donc une confirmation supplémentaire qu'à partir des années 1770, et surtout après la mort de Quesnay, Mirabeau se pose comme chef de file du mouvement physiocratique, en focalisant son action sur la mise en pratique des idées du groupe et en intensifiant sa vocation pédagogique. En même temps, son attitude critique envers les milieux des philosophes et le groupe des Américanistes, dont Du Pont de Nemours fait partie, s'est accentuée. Les *Observations sur la Virginie* s'inscrivent dans ce contexte et émergent de ces multiples poussées.

## ENTRE ÉCONOMIE ET POLITIQUE

Si Mirabeau rejette la radicalisation du discours politique français des années 1787 et 1788, exacerbé par les discussions sur l'Amérique, il partage quand même l'intérêt pour le laboratoire politique que l'Amérique est à cette époque, sur lequel il donne une de ses dernières contributions. L'échange de lettres avec Sacconay au cours des années 1780 atteste que son adhésion à la cause des colonies anglaises n'est pas seulement bâtie, au nom de la liberté du commerce, sur des arguments économiques, mais découle aussi de ses convictions politiques, qui ont progressé au fil des décennies. En discutant avec son ami en 1749 de la réalité républicaine suisse, il a déjà identifié l'importance de tisser des liens entre gouvernants et gouvernés, qu'il juge également adéquats pour les monarchies : « il me semble qu'il est digne d'un gouvernement doux et humain de rendre conte aux hommes de ses démarches et actions, c'est leur marqueur qu'on les compte pour quelque chose et qu'on respecte le rapport naturel du souverain aux sujets. »<sup>62</sup> En 1759, après sa rencontre avec Quesnay,

<sup>59</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 août 1778, Le Bignon, 28 août 1778 et Le Bignon, 31 décembre 1778.

<sup>60</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 juillet 1785.

<sup>61</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 juin 1785.

<sup>62</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 décembre 1749 (lettre n° 8 du dossier de sources).

il conçoit la société comme «une reunion d'hommes par les volontés»<sup>63</sup> et, à propos des équilibres politiques à Berne, il rappelle à son ami que «le maintien des contrepoids est l'arcbutant de toute constitution politique»<sup>64</sup>.

Bien que Mirabeau ne partage pas les positions des Américanistes, les lettres adressées à Sacconay à l'époque où il rédige ses *Observations sur la Virginie* attestent que ses opinions politiques sont plus ouvertes que les arguments développés dans son ouvrage. En effet, ses *Observations* contiennent des critiques de la notion de souveraineté populaire, inspirées par le souci d'harmoniser l'organisation politique avec les principes physiocratiques, et empruntées à l'idée de l'assujettissement de l'homme aux lois physiques<sup>65</sup>.

Le lien entre légitimité de la loi et consentement a déjà été formulé dans une lettre en 1773 : «une loy est juste ou tyrannique, en raison de ce qu'elle est plus consentie, ou plus désavouée par la conscience de celui qui la subit.»<sup>66</sup> En 1785, Mirabeau énonce le principe selon lequel les législateurs doivent rechercher la coopération de tous, tandis que les économistes se donnent pour tâche de s'adresser à un large public : «ils marchent a la conquête du monde, idéale dans l'ensemble mais réelle dans les détails ; il y marchent sur les pas de la nature, a la faveur des loix visibles qui luy furent données, et qui composent l'ordre naturel, seule boussole de tout ordre social réel.»<sup>67</sup> Cette perspective amène Mirabeau à la distinction entre lois naturelles et «lois sociales» (lois positives), destinées à s'écarter des lois naturelles par la mutation des situations<sup>68</sup>.

L'adaptation des principes économiques à des réalités différentes inspire les considérations de Mirabeau sur la Virginie. Elle figure également dans ses dernières lettres à Sacconay, qui évoquent d'anciennes références, afin d'esquisser la république comme un «corps sans tête [...] soit subordonnée et sous un chef aparent et général, ou indépendante et qui se suffit»<sup>69</sup>. Longtemps auparavant, dans son *Traité de la monarchie*, Mirabeau a défini la monarchie comme un corps qui change de tête et l'ordre civil, à côté de l'ordre militaire, comme une république subordonnée<sup>70</sup>.

S'appuyant sur le lien entre propriété et inégalité, qu'il a déjà mis en évidence dans la première partie de *L'Ami des hommes*, le marquis fait remarquer à son ami comment le produit net et l'inégalité des fortunes favorisent la

<sup>63</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 septembre 1759 (lettre n° 13 du dossier de sources).

<sup>64</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 juillet 1759.

<sup>65</sup> V. de Mirabeau et P. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, *op. cit.*, p. 64-71.

<sup>66</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 mai 1773.

<sup>67</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 juin 1785.

<sup>68</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 août 1785.

<sup>69</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 janvier 1782.

<sup>70</sup> V. de Mirabeau et François Quesnay, *Traité de la monarchie*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 96 et 181.

concentration de l'autorité et il réfléchit sur le rôle émancipateur de la richesse qui amène l'individu à s'autonomiser à l'égard de la famille, de la religion et de la patrie<sup>71</sup>. La dimension politique et le rôle de l'État reviennent à maintes reprises et dévoilent la double attitude de Mirabeau : s'il estime que la prospérité de l'agriculture repose sur le gouvernement et ses encouragements, il prétend que peu de règles sont nécessaires pour la solidité de l'État : « le gouvernement est le cœur, il doit laisser faire leur jeu a toutes les glandes grandes et petites et tout ira bien. »<sup>72</sup>

Le long arc temporel que couvre la correspondance permet de confirmer l'attention continue de Mirabeau à l'amélioration des conditions de vie. En 1750, son appréciation des gouvernements est déjà liée à l'évaluation de leur capacité à assurer une aisance diffusée<sup>73</sup>. « Ventre affamé n'a point d'oreilles »<sup>74</sup>, écrit-il en 1784, par une image qui évoque les mots de Franklin, « It is hard for an empty bag to stand upright », que Mirabeau assimile par une même sollicitude pour un bien-être généralisé<sup>75</sup>.

Durant les quelques années avant sa mort, Mirabeau partage avec ses correspondants une inquiétude pour la dégradation de la situation politique européenne. Il manifeste aussi auprès de Sacconay son pessimisme envers une politique réduite à des trames « pour fronder, oposer, disputer, agacer »<sup>76</sup> et ses préoccupations à l'égard d'une révolution désormais imminente<sup>77</sup>. Dans une des dernières lettres envoyées à son ami suisse, il confie sa contrariété envers ses rapports avec le pouvoir politique devenus désormais difficiles :

quand a ce que vous me dites des oéconomistes j'ay répondu a la difficulté qui consiste dans la crainte d'etre les dupes du début dans la carrière de la liberté ; mais les gouvernements veulent gouverner et ne le peuvent qu'en empiétant sur les droits de la nature qui ne leur accorde que de veiller a ce qu'on ne veuille enfreindre ses loix. nous réclamons cette autorité suprême, voila toute notre discordance, tous nos principes, tout notre sistème ; est ce notre faute si nous ne sommes pas entendus ?<sup>78</sup>

Dans un moment troublé pour la monarchie française, Mirabeau saisit enfin l'opportunité de réfléchir sur les républiques. Son intérêt pour la Suisse et l'Amérique tient en premier lieu à l'opportunité qu'elles représentent pour la mise en pratique des principes physiocratiques.

<sup>71</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 janvier 1782 et Paris, 16 août 1785.

<sup>72</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 juillet 1759.

<sup>73</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 février 1750.

<sup>74</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 juin 1784.

<sup>75</sup> Benjamin Franklin, «The Way to Wealth» [1757], in *The Works*, Londres, Benjamin Franklin Stevens, 1882, t. 2, p. 101.

<sup>76</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 mars 1786 et Paris, 28 juillet 1787.

<sup>77</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>78</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 septembre 1787.

Mirabeau se montre critique à l'égard des républiques anciennes, en tant que sociétés mercantiles et guerrières. Son admiration pour la Suisse est liée à une image idéalisée, même si la connaissance des mécanismes de gouvernement de Berne acquise à travers Sacconay lui permet d'avancer des propositions. L'aisance assurée aux habitants, plus que l'aspiration à la participation politique et à l'égalité, du modèle républicain, l'emporte dans ses évaluations : « peu importe a vos sujets agricoles de prendre part a un gouvernement qui ne leur demande rien et qui les fait jouir en paix. »<sup>79</sup> Il considère d'ailleurs que l'engagement public et le rôle de l'opinion, qui caractérisent les républiques, détournent des occupations et entravent la modération.

On retrouve dans les *Observations* sur l'Amérique les mêmes idées énoncées dans les lettres à son ami suisse sur les transformations des sociétés agraires, destinées à devenir des monarchies après une première phase républicaine. L'ordre naturel qui fait du souverain le copropriétaire des terres en est la légitimation. Une fois de plus, la Suisse fait exception : « j'ay dit en général qu'il falloit un souverain partout, parcequ'il est des propriétés souveraines, et que si ce patrimoine n'est la propriété de personne (arrangement contre nature) il sera la proye de touts ; les alpes et les néges sont votre souverain. »<sup>80</sup>

Les considérations sur les républiques fédératives contenues dans les lettres écrites après 1780 apportent une confirmation supplémentaire de toute l'attention de Mirabeau pour les colonies américaines qui l'amène à rédiger son manuscrit sur la Virginie, centré sur les rapports entre système politique et principes économiques :

je passeray pour un hérétique en fait de république, et j'ay toujours pensé et soutenu [*ileg.*] n'etoit qu'un gouvernement d'interim pour de grands etats mais j'ay toujours excepté, a cet égard, les paÿs séparés par des barrières naturelles, et déffendus ainsy contre la cupidité de leurs voisins et leurs propres ambition. la république fédérative que vous tenès des anciens peuples barbares, (car nul ne l'est en tout) et nos devanciers, est la seule forme encore qui puisse la maintenir<sup>81</sup>

Ses premières réflexions sur une forme fédérale pour l'Amérique sont contenues dans une lettre qui date de la fin de 1774, où Mirabeau tient les appréciations de Turgot pour les petites républiques fédératives pour une marque de sa proximité avec les physiocrates. Les colonies américaines en

<sup>79</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

<sup>80</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 mars 1779 ; Mirabeau a déjà exprimé dans le *Traité de la monarchie* l'idée selon laquelle la république représente une phase passagère dans la formation des États (V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Traité de la monarchie, op. cit.*, p. 181) : « dans son intrinsèque ce gouvernement n'est qu'un intérim qui ne se soutien qu'à la faveur des circonstances étrangères. »

<sup>81</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources).

représentent l'avancement : « on verra selon les apparences l'essai de ce système en grand dans les colonies angloises de l'amérique septentrionale ; elles ont des assemblées particulieres, des loix diverses, un centre commun, une assemblée générale. »<sup>82</sup> En 1782, il se vante d'avoir préconisé leur séparation de la Grande-Bretagne et prévoit que leur développement va élargir leur territoire et mettre fin à la modération propre des républiques :

ainsy donc mon amy que j'imprimay en 1757 que dans 20 ans les colonies de l'amérique septentrionale seroient séparées, je pourrois imprimer aujourd'huy et je vous consigne que, vous les verrès dans 20 ans après bien des tracas ou guerres entre elles, toutes ayant des chefs soux des noms minorès, ou racomédées avec l'Angleterre soux des conditions de semi pleine liberté<sup>83</sup>

L'idée physiocratique selon laquelle la monarchie est la forme de gouvernement la plus appropriée à une nation agricole, est un thème qui revient à maintes reprises aussi bien dans la correspondance avec Sacconay que dans les *Observations sur la Virginie*. Dans son texte manuscrit, qui ne met pas en question la forme républicaine adoptée par les colonies américaines, Mirabeau prévoit malgré tout une issue monarchique pour les États-Unis, en accord avec les positions qu'il a déjà énoncées dans les *Devoirs*<sup>84</sup>. Comme reconstruit en amont, Mirabeau a prédit à son ami le retour de la nouvelle nation sous l'influence de l'Angleterre six ans auparavant. L'intérêt pour les républiques, et pour la république américaine en particulier, demeure de toute façon fort. En 1785, Mirabeau exprime une fois de plus à Sacconay tout son intérêt pour l'économie des États-Unis par des observations inédites sur le crédit foncier des colonies, sur son utilité et sur la régularité des paiements comme modèle de respect des engagements, même « dans les desordres et les fureurs d'une guerre, proprement civile »<sup>85</sup>. Ces observations restent un témoignage précieux de l'importance que la nouvelle république américaine continue à jouer dans la correspondance avec l'ami d'une vie, citoyen d'une république ancienne.

<sup>82</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 novembre 1774.

<sup>83</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 avril 1782.

<sup>84</sup> V. de Mirabeau, *Les Devoirs*, op. cit., p. 210.

<sup>85</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 septembre 1785.



## PHYSIOCRACY, GLOBALIZATION AND CAPITALISM

POSTFACE DE MICHAEL SONENSCHER  
(King's College, Cambridge)

Physiocracy, as is well known, was a word coined in 1767 by Pierre Samuel Du Pont de Nemours to describe the “new science” of political economy developed by François Quesnay and publicised by Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau.<sup>1</sup> As the two parts – *physis*, meaning nature, and *cratos*, meaning rule – of the pseudo-Greek term were intended to show, Physiocracy was supposed to mean the rule of nature. The word “Psychocracy” (*Psychocratie*), on the other hand, is much less well known. It too was a pseudo-Greek coinage, this time combining *psyche* with *cratos* to mean, according to the subtitle of the work in which it appeared, the rule of the soul over the multitude of simple, but inferior, entities that make up the body.<sup>2</sup> Just as Du Pont de Nemours was responsible for inventing the term *Physiocratie*, *Psychocratie* also had a single inventor, this time a French mathematician, Protestant convert and serial polemicist living in Berlin named André Pierre Le Guay de Prémontval (1717-1764). Interestingly, according to a nineteenth-century French politician and art historian named Hippolyte Fortoul, Du Pont de Nemours’ neologism was inspired by – and was intended to be a mirror image of – Prémontval’s neologism.<sup>3</sup> Where

---

<sup>1</sup> Philippe Steiner, *La “Science nouvelle” de l’économie politique*, Paris, PUF, 1998.

<sup>2</sup> André Pierre Le Guay de Prémontval, “De la psychocratie, ou de l’empire, et du gouvernement de l’âme sur les multitudes des êtres, simples comme elle, mais d’une nature inférieure à la sienne dont le corps est composé”, *Histoire de l’Académie royale des sciences et belles lettres de Berlin, pour l’année 1764*, Berlin, 1766, vol. 20, p. 374-414.

<sup>3</sup> As Fortoul wrote, Prémontval “inventait le grand mot de *Psychocratie* qui, arrivant en France sous le patronage du recueil académique autorisait sur le champ Du Pont de Nemours à forger sa *Physiocratie*”: Archives nationales de France, fonds Fortoul, 246 AP 34, f° 148.

Prémontval's term highlighted the spiritual side of the mind-body problem, Du Pont de Nemours highlighted its physical side, making Physiocracy a genuine counter-concept to the concept of Psychocracy.<sup>4</sup>

Fortoul's assertion, it should be emphasised, is the only indication of a connection between the two terms. It is, certainly, compatible with the respective dates of publication of the two works. Du Pont de Nemours' coinage was published in 1767 and again in 1768, three or four years after the appearance of Prémontval's neologism which, although published in Berlin, was written in French and was also preceded by a small stream of earlier anticipatory announcements, again in French.<sup>5</sup> Independently of any assessment of Fortoul's abilities as a scholar (he made the assertion during the 1840s in the course of compiling notes for a projected, but never written, intellectual and political biography of Emmanuel-Joseph Sieyès), there are several reasons for paying some attention to his assertion because the reasons themselves do not depend either on any assessment of his scholarly abilities or on the availability of corroborating evidence of the putative connection between Physiocracy and Psychocracy in the published or unpublished works of Pierre Samuel Du Pont de Nemours. The first of these reasons is connected to another set of terms which do have a very authentic Physiocratic provenance but, like the more obscure opposition between Physiocracy and Psychocracy, have disappeared almost entirely from the scholarly literature on Physiocracy. The most recognisable of these terms, and the one also most closely associated with Du Pont de Nemours, is the term "humanism" (*humanisme*) which appeared in the *Ephémérides du citoyen* late in 1765.<sup>6</sup> It was matched, a few months later, by the term "humanitism" (*humanitisme*), coined either by Du Pont de Nemours or by his co-editor of the *Ephémérides*, the abbé Nicolas Baudeau, probably to avoid any confusion between humanism as it was intended to mean in Physiocratic usage and the term's earlier – and far better-known – association with the humanities and the humanism of the fifteenth-century revival of learning. The term resurfaced again, also in 1766, as "that virtue" named "humanitism", which, according to the *Ephémérides*, meant sacrificing "patriotic sentiments" to views (*sentiments*) which, as the article put it, were

---

<sup>4</sup> On the concept of a counter-concept, see Reinhart Koselleck, "Introduction and Prefaces to the *Geschichtliche Grundbegriffe*", *Contributions to the History of Concepts*, n° 6, 2011, p. 1-37.

<sup>5</sup> On the publication dates, see François Quesnay, *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005, p. 1433. See too Jacqueline Hecht (ed.), *François Quesnay et la Physiocratie*, Paris, INED, 1958, t. 1, p. 1-9.

<sup>6</sup> *Éphémérides du citoyen*, December 1765, p. 265: "L'amour général de l'humanité... vertu qui n'a point de nom parmi nous et que nous oserions appeler 'humanisme', puisqu'enfin il est temps de créer un mot pour une chose si belle et nécessaire".

“no more common than this recent expression.”<sup>7</sup> Physiocracy, in this usage, trumped patriotism because it applied, readily and comprehensively, to humanity as a whole. And, unlike earlier versions of the same idea, it could do so despite the fact that it did not have to entail loving your country more than your family or loving humanity more than your country. This, according to François de Salignac de la Mothe Fénelon, the late seventeenth-century archbishop of Cambrai, was how love sometimes works. Physiocracy, because of how *it* was supposed to work, simply did not need to rely on this kind of love or what, in the nineteenth century, came to be called altruism.<sup>8</sup>

It is still quite hard to find much trace of this kind of self-description in recent studies of Physiocracy.<sup>9</sup> It is not widely known that the first recorded use of the term “science sociale” was in fact the work of a Physiocrat: in this case François Quesnay’s collaborator, the marquis de Mirabeau. He did so in the context of a discussion of fiscal history in which he singled out the nations of Europe as a whole as “the most advanced in social science” as far as their political and fiscal constitutions were concerned. With the advent of Physiocracy, he wrote in a later essay, modern youth would find that “the study of economic and social science will amount to no more than raising the curtain hiding the theatre of the contemporary world.”<sup>10</sup> This side of Physiocracy remains largely unexplored. It is still usual instead to think about Physiocracy in ways that continue to rehearse the emphasis on large-scale,

---

<sup>7</sup> *Éphémérides du citoyen*, September 1766, p. 98. All these entries were discussed in Edward Seeber, “Humanisme, Humanitisme, and Humanitarisme”, *Modern Language Notes*, n° 49, 1934, p. 521-534. I was not aware of this helpful article when I wrote about Du Pont’s description of Physiocracy as humanism in *Before the Deluge. Public Debt, Inequality and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2005, p. 222.

<sup>8</sup> On altruism, a word coined by Auguste Comte, see particularly Thomas Dixon, *The Invention of Altruism: Making Moral Meanings in Victorian Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

<sup>9</sup> They are absent from, for example, Thérèse Carvalho, *La Physiocratie dans l’Europe des Lumières. Circulation et réception d’un modèle de réforme de l’ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020; Steven Kaplan and Sophus Reinert (ed.), *The Economic Turn: Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem, 2019; Pernille Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire: France in the Americas and Africa, c. 1750-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019; Gerard Klotz, Philippe Minard and Arnaud Orain (ed.), *Les Voies de la richesse? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017; see too the special issue of *The European Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2015, edited by Muriel Dal Ponte Legrand, Gilbert Faccarello and Arnaud Orain, on “Antiphysiocentric perspectives in Eighteenth-Century France”. For the best and fullest examination, which certainly contains more than a trace of the moral and theological dimensions of Physiocracy, see Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

<sup>10</sup> Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, “La dépravation de l’ordre légal”, *Éphémérides du citoyen*, March 1767, p. 67, and vol. 12, 1768, p. 9. Thanks to Thomas Lalevée of the Australian National University for sharing this discovery (by him) with me.

capital-intensive agricultural production, unrestricted free trade, especially in cereals and other types of agricultural commodity, and unlimited access to global markets which, together, amounted to one aspect of Marx's characterisation of Physiocracy.<sup>11</sup> The other aspect of Marx's characterisation, however, has disappeared almost as completely as the idea of Physiocracy as humanism. This was the idea of Physiocracy as a transitional mechanism or a system with an inbuilt capacity to deliver a new and different set of economic and social arrangements. For Marx, as is well known, this was how capitalism had to be understood. Something about its internal dynamics, he argued, could bring about a transition to communism. This, it is worth emphasising, is what he also noticed in Physiocracy. Something about its internal dynamics was able to bring about a new and different set of economic and social arrangements. These, of course, were not communism. Nor, however, were they capitalism, at least in the form of factories, finance and mass production. If it was possible to avoid the bathos, they could be described as market gardening, garden cities and flexible specialization – or some sort of combination of all three. These were the features of Physiocracy highlighted by the marquis de Mirabeau from the time of his conversion by Quesnay to the publication of one of his very last works, the *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur* in 1785.

As with Marx's version of communism, the details of the outcome were less important than the underlying causal mechanisms driving the whole process and, by doing so, supporting the scale of the transformation that they promised to bring. From this perspective, Physiocracy was not, at least in the first instance, a development theory or a theory of free trade, proto-capitalism, proto-imperialism or proto-globalisation. It was, as the title of one of its flagship publications announced, a theory of the natural and necessary order of political societies, as against the unnatural and retrograde order of existing societies, and a theory of how to manage a transition from the second to the first. It was, in short, a transition programme.<sup>12</sup> Setting the name that it was given against the name of its putative counter-concept, Psychocracy, makes it easier to see the unusual and ingenious quality of the transition mechanism. It relied very heavily on Quesnay's idiosyncratic solution to the mind-body problem and the detailed examination of the physical processes of organic life that he set out in the second (1747) edition of his *Essai physique sur l'économie animale*. Translated into what came to be called Physiocracy, these

---

<sup>11</sup> On Marx and Physiocracy, see recently Pierre Le Masne, "D'où vient la théorie de l'exploitation de Marx?", *Cahiers d'économie politique*, n° 75, 2018, p. 43-70.

<sup>12</sup> For this characterisation, and an illuminating comparison between Physiocracy and Adam Smith, see Istvan Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2005, p. 354-388.

amounted to what came to be called *évidence*, meaning the exact opposite of Psychocracy, or the rule of soul over the various physical components of the body. Physiocracy instead presupposed the rule of the body over the soul. It was a product of the pre-reflective, non-epistemological, quasi-instinctive capacity of the faculties and organs of the human body to keep humans alive. It was not materialism, but it was also not spiritualism. It was instead – and as its advocates' repeated gestures towards the seventeenth-century theologian Nicolas Malebranche were intended to indicate – predicated on a strong insistence that the human body was part of the Creation.<sup>13</sup> *Évidence* was simply what the body could do.

It showed, among other things, that humans need to eat. Humans, however, also have the ability to create their own sources of food supply. But the complicated transition from hunting and gathering to pasture to agriculture has usually, if not invariably, come at the price of private property and, whatever else it might be, private property is private, not common. Physiocracy was a theory of how to reconcile the existence of private property with the initial facts of *évidence*, or what humans have in common. Here too, it could be said, Physiocracy was the opposite of Psychocracy. It was a kind of counter-Platonism that was designed to show how the human need to eat could be the basis of bringing justice into human society. The mechanisms involved in this elaborate process of correction were, certainly, complicated. They involved free trade, particularly in cereals. They also involved careful analysis of price formation, not only in terms of the location and function of different types of market, and the nature, durability and uses of different types of commodity, but also in terms of the properties, productivity and rates of depreciation of different types of capital good. Monetising them all and measuring or modelling their causal interaction was certainly what Physiocracy aspired to be. Situated between the two parameters formed by markets and prices on the one side and by a single tax on the owners of landed property on the other, the famous Physiocratic zig-zag was supposed to track the distributional effects of the working of the whole system as it pressed down on the landowners from one direction and, from the opposite direction, raised up industry in both agriculture and manufacture by eliminating every other form of indirect or direct taxation. This was what legal despotism was designed to do. It amounted to transferring all the costs of government and state expenditure to the landowners and, by doing so, was designed to generate a two-sided process of social re-balancing. This, put summarily, was Physiocracy's transition programme.

---

<sup>13</sup> For fuller discussion, see Michael Sonenscher, "Physiocracy as a Theodicy", *History of Political Thought*, n° 23, 2002, p. 326-339. See too M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, and *Sans-Culottes. An Eighteenth-Century Emblem in the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

It is not hard to see, in the light of this aspiration, why, a generation after the rise and fall of Physiocracy, Henri Grégoire, the regicide Bishop of Blois, chose to head the draft of a Declaration of the Rights of Peoples (*Déclaration du droit des gens*) that he presented to the French Convention first in 1793 and again in 1795 with an epigraph (*Ex natura, ius, ordo et leges. Ex homine, arbi-trium, regimen et cœrcitio*) which, in 1767, had been used to head Quesnay's manifesto-text, *Physiocratie*.<sup>14</sup> The choice fitted the book's subtitle, namely "the natural constitution of the government most advantageous to the human race".<sup>15</sup> Grégoire also went to some lengths, in 1795, to emphasis the difference between Quesnay and Fénelon. The latter's emphasis, he claimed, on the desirability of loving one's family more than oneself, one's country more than one's family and the universe more than one's country had been carried through into the exaggerated republicanism of the very recent past.

Reason has passed judgment both on those extravagant individuals who talked of a universal republic and on those deceitful men who made a profession of loving men set at a distance of two thousand years or two thousand leagues to avoid having to be just and good towards their neighbours: system-atic, *de facto* cosmopolitanism is mere moral or physical vagabondage.<sup>16</sup>

It was Quesnay, Grégoire claimed, who had "proved convincingly that in the state of independence of nations, as for individuals, the right of appropriating what belongs to no-one is limited to what can be appropriated by labour; that the right to do everything is subordinated to the condition of not doing harm to others".<sup>17</sup> The principle was negative, not positive, as Grégoire took

---

<sup>14</sup> The text of Grégoire's speech to the Convention can be found in the *Moniteur*, an III, n° 217 (see the *Réimpression de l'ancien Moniteur*, vol. 24, p. 292-296), but there is a slightly fuller version in Guillaume Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour*, Paris, A. Eymery, 1821, vol. 15, p. 230-239. See L. Chevalley, *La Déclaration du droit des gens de l'abbé Grégoire 1793-1795*, Paris, P. Barbey, [1911]; Robert Redslob, *Histoire des grands principes du droit des gens depuis l'antiquité jusqu'à la veille de la grande guerre*, Paris, Rousseau et C<sup>ie</sup>, 1923, p. 288-289; Christian Louis Lange, "Histoire de la doctrine pacifique et de son influence sur le développement du droit international", *Académie du Droit International. Recueil des cours*, n° 13, 1926, p. 343-345; Boris Mirkine-Guetzévitch, "L'influence de la révolution française sur le développement du droit international dans l'Europe orientale", *Académie du Droit International. Recueil des cours*, n° 22, 1929, p. 309-315; B. Mirkine-Guetzévitch, "La Révolution française et l'idée de renonciation à la guerre", *La Révolution française*, n° 82, 1929, p. 255-268; B. Mirkine-Guetzévitch, "La Révolution française et les projets d'union européen", *La Révolution française*, n° 84, 1931, p. 322-335. On Grégoire, see Alyssa Goldstein Sepinwall, *The Abbé Grégoire and the French Revolution. The Making of Modern Universalism*, Berkeley, University of California Press, 2005.

<sup>15</sup> F. Quesnay, *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Pierre Samuel Du Pont de Nemours (ed.), Leiden, [s.n.], 1768 [1767].

<sup>16</sup> G. Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 234.

the principle of “systematic, *de facto* cosmopolitanism” to be. But, since it took others’ interests into account, it was still compatible with something more than selfishness. From this perspective, Physiocracy, as its advocates stated repeatedly, was a kind of peace plan, similar in its aim to the more famous plan produced early in the eighteenth century by the abbé de Saint-Pierre. Unlike Saint-Pierre’s plan, however, it was designed, in the long run, to promote self-sufficiency and independence rather than to lock states into an international trading regime under the aegis of a binding system of international arbitration. Unlike Saint-Pierre’s plan too, it was also designed to realise something like Sully and Henri IV’s Grand Design without having to rely on an unattainable prior agreement between sovereign states.

As with Marx’s concept of communism, the detailed outcome of Physiocracy remained somewhat cloudy. Part of the point of this article is, however, to emphasise that, however that outcome was envisaged, it was not intended to be capitalism, globalisation or imperialism. This is not to call these concepts into question, even if they are often used in tendentious or oversimplified ways, but rather to emphasise the extent to which concepts like these have tended to get in the way of understanding not only Physiocracy but many aspects of its later putative outcomes. By setting Physiocracy against Psychocracy, one of the aims of this article has been to try to show how far this type of oversimplified concept that circles back from outcomes to origins can get in the way of understanding not only Physiocracy’s conceptual foundations but also much of its broader bearing on the history of economic thought. Economics still certainly has a great deal to do with monetising, measuring and modelling, even (or perhaps especially) in the context of capitalism, globalisation or imperialism. But it is not particularly likely that modern economics has much to do either with the mind-body problem or with its potential value as the key to unlocking a comprehensive process of reform designed, at least according to its advocates, to get out of the wrong set of economic and social arrangements and replace them by the right ones.

It is certainly easier to see why this subject has disappeared from modern economics by looking at Physiocracy’s conceptual foundations instead of its putative outcomes. As Jean-Jacques Rousseau pointed out in a well-known exchange of letters with the marquis de Mirabeau, the conceptual foundations of Physiocracy were flawed. There was, he wrote, simply nothing about a human being to which the concept of *évidence* could be applied. This was most immediately obvious with human diet. It was certainly the case that humans need to eat and drink in order to live, but as Rousseau emphasised repeatedly, especially in his *Discourse on the Origin of Inequality* humans can – and sometimes do – eat or drink anything. They can do so, Rousseau also emphasised, because humans have imaginations rather than instincts and can, therefore, imagine the possibility of eating and drinking one thing rather than another.

From this perspective, the subject-matter of Physiocracy actually had considerably more to do with preference schedules, product substitution, marginal utility and opportunity costs than its advocates had been able to see. Rousseau's criticisms of Physiocracy, it could be said, pointed towards Malthus and the dynamics of product innovation, product substitution and population growth, while Physiocracy itself pointed towards a conceptual and analytical dead end.<sup>18</sup>

If an unwarranted set of assumptions about the stability and uniformity of human diet was one, glaringly problematic aspect of Physiocracy's foundations, another was its treatment of money. Monetising everything – property, prices, products and processes – presupposed a monetary system as uniform and stable as human diet. But, as Anne Robert Jacques Turgot, Nicolas de Condorcet and, perhaps, even Du Pont de Nemours began to show, money was not as uniform or stable as would be the case if it was simply a convention. Money, Turgot showed, had actually begun with a value of its own. The origins or nature of that value might vary, but its reality was as marked a feature of human arrangements as the extraordinary array of liquids or solids that humans were willing or able to eat or drink. The existence of a form of money based on real physical value (like jewellery or gold) did not rule out the existence of money as a convention. Instead, as with the relationship between magnitudes of calories and real human diets, the existence and variety of uses of different types of money ruled out thinking about money as no more than a measure of moves along a zig-zag. Here, Turgot's criticisms of Physiocracy complemented Rousseau's. Setting the amount and rate of circulation of one type of money against another meant thinking about interest rates, taxation and public debt and their joint or several bearings on the size and distribution of social wealth. In this case, the criticisms opened a door to the political economy of Adam Smith, Condorcet, Jean-Baptiste Say and, most importantly, David Ricardo.<sup>19</sup>

There is, finally, a wider and more ambitious point to this article. This is that it helps to pay attention to origins rather than outcomes and to intentions rather than consequences. This is not for any grand conceptual or theoretical reason but simply because trying to find out about origins and intentions lends itself to the procedures and requirements of historical evidence more readily than trying to find out about outcomes and consequences. It is, therefore, less exposed to the risk of simply rehearsing received ideas. Setting Physiocracy

---

<sup>18</sup> On this aspect of the Rousseau-Mirabeau dialogue, see M. Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour, the Politics of the Imagination and the Idea of a Federal System of Government*, Leiden, Brill, 2020, p. 19, 51-64 and 144-146.

<sup>19</sup> For a helpful way in to the subject, see Geoffrey Ingham, *The Nature of Money*, Cambridge, Polity Press, 2004 and, for an illuminating earlier monograph, Howard Ellis, *German Monetary Theory, 1905-1933*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1934.



against Psychocracy might not be the best or most historically persuasive example of how this should be done. It is, however, still instructive. It might, in fact, be even more instructive than it looks. It is still usual to think of Physiocracy in largely Franco-French terms. Prémontval's coinage, however, appeared in a Prussian publication – even if the language in which it circulated was still French. Many years ago, Jacques Derrida suggested that Condillac's philosophy and epistemology owed as much to Leibniz as to Locke (a suggestion subsequently corroborated, as it were, by evidence supplied by Condillac's brother, the abbé Gabriel Bonnot de Mably).<sup>20</sup> It might yet be worth following Derrida's lead by approaching Physiocracy in comparably transnational terms.

---

<sup>20</sup> On the Condillac-Leibniz relationship, see M. Sonenscher, *Sans-Culottes, op. cit.*, p. 375-376 and, earlier, Jacques Derrida, *L'Archéologie du frivole*, Auvers-sur-Oise, Éditions Galilée, 1973.



**PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE  
DE MIRABEAU ET SACCONAY**

AUGUSTE BERTHOLET



## 1. INTRODUCTION

«*L'amy des hommes* dont vous futes et toujours serès le premier amy»<sup>1</sup> ; c'est par ces mots que Mirabeau décrit Sacconay dans une de ses lettres. Cette déclaration évoque la richesse de la correspondance entretenue par les deux savants. Son étude permet de saisir les enjeux structuraux, intellectuels et relationnels de leur lien, mis en mouvement par les centaines de lettres qu'ils se sont envoyées durant cinquante-six ans. Au moment de la rédaction de ces mots, Mirabeau est devenu l'un des hommes les plus célèbres d'Europe par la publication de *L'Ami des hommes* en 1756, l'un des plus grands succès éditoriaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'amitié que témoigne Mirabeau à Sacconay illustre leur proximité et rappelle l'importance, tant sociale qu'intellectuelle, que revêt ce dernier dans la vie de l'auteur<sup>2</sup>. Cette amitié, jusque-là peu connue de la critique, ouvre de nouvelles perspectives de recherche sur sa vie et sur la construction de sa pensée<sup>3</sup>.

La correspondance de Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788) offre un accès direct à la vie privée et intellectuelle de ces deux figures du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif du présent propos sera de mettre en perspective les connaissances révélées par ce

---

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources).

<sup>2</sup> Mirabeau et Sacconay ne se sont rencontrés en personne que cinq fois dans leur vie, en 1731 à Paris, de 1731 à 1732 et en 1735 dans le Pays de Vaud, puis en 1741 en Provence et en 1774 à Paris : Lettres de Mirabeau à Sacconay, Besançon, 28 octobre 1731, Melun, 13 juin 1732, Rheingönheim, 28 septembre 1735 et Le Bignon, 05 juillet 1774 ; Lettre de Mirabeau à Louise de Sacconay, Mirabeau, 15 septembre 1741 ; Lettre de Françoise de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 22 janvier 1743. L'une des sœurs de Sacconay a séjourné à Aix-en-Provence chez la famille Mirabeau en 1746 : Gabriel Seigneux de Correvon, Lettre à Charlotte de Sacconay, Lausanne, 09 septembre 1746, in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon (1716-1752)*, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.9103/1.

<sup>3</sup> Béla Kapossy et Sarah Meylan, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126 ; B. Kapossy, «Le marquis de Mirabeau et son intéressant ami vaudois», *24 Heures*, 25-26 avril 2015, p. 33 ; Thérance Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020, p. 483-500 ; Auguste Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 94.

corpus, tant sur de nouveaux enjeux, que sur ceux déjà traités par la critique. Il s'agira en outre de déterminer avec précision l'ampleur de l'influence de Sacconay sur la pensée de Mirabeau, ainsi que l'importance de leur relation dans la vie de ce dernier<sup>4</sup>. Afin d'y parvenir, les éléments nouveaux seront confrontés aux connaissances historiographiques, permettant ainsi de les affiner ou de les remettre en question. Cette analyse transversale de la correspondance permettra aux chercheurs de naviguer à travers ce corpus et d'en apprécier le contexte et les tensions<sup>5</sup>. De cette manière, ce récit fragmentaire mais suivi de la vie et de la pensée des deux hommes fonctionnera comme un répertoire d'informations singulières.

Cette correspondance met en valeur des liens sociaux qui ont contribué au progrès de l'économie politique. S'il est vrai que Sacconay n'a probablement pas eu d'influence directe sur la naissance des sciences économiques, il n'en a pas moins été un catalyseur, encourageant les rencontres et stimulant la réflexion de penseurs importants. C'est en tout cas une idée qu'explorera le présent propos. En l'absence des lettres rédigées par Sacconay, l'analyse s'appuiera sur les indices qui transparaissent dans les lettres de Mirabeau.

Frédéric de Sacconay sera présenté le plus exhaustivement possible, par sa relation avec Mirabeau et sa pensée. Il s'agira ensuite de reconstituer la place de Sacconay dans les cercles intellectuels de l'époque<sup>6</sup>. À cette occasion, les autres personnes mentionnées dans cette correspondance seront présentées.

La section sur Sacconay constituera la base sur laquelle certains arguments seront élaborés dans la suite du propos. Le portrait de Sacconay sera dressé à travers sa vie familiale, intellectuelle et sociale. Afin de compléter les informations offertes par les lettres de Mirabeau et la recherche contextuelle servant à éclairer la vie de Sacconay, le propos s'appuiera sur des sources inédites supplémentaires<sup>7</sup>. Les Archives cantonales vaudoises et la Burgerbibliothek de

---

<sup>4</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mars 1736 : « je ne scaurois veritablement raisonner sans toy, je suis pourtant souvent avec des jeunes gens aimables ou je passe pour le plus raisonnable dans ce qui regarde l'arrangement de la conduite, mais quels sont ces raisonnements ce ne seroit entre nous que des bagatelles mais lorsque je veux approfondir la matiere je ne le puis que seul et alors je trouve dans mon esprit la meme indocilité dont je t'ay parlé, a présent me voicy. »

<sup>5</sup> Istvan Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010 ; Michael Sonenscher, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

<sup>6</sup> William de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Georges Bridel, 1912, t. 2, p. 330.

<sup>7</sup> Georges Weulersse, *Les Manuscrits économiques de François Quesnay et du Marquis de Mirabeau aux Archives nationales. Inventaire, extraits et notes*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1910 ; Sandrine Lacombe, *Fonds Mirabeau (1737-1904). Répertoire*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales de France, 2002 ; François Quesnay, *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005, p. 1225-1330.

Berne conservent deux genres de documents sur Sacconay : d'une part, des archives de la famille de Sacconay<sup>8</sup>, d'autre part, des informations sur Bursinel<sup>9</sup>. Les dossiers sur Sacconay dans les fonds d'archives de Bursinel et dans les fonds d'archives von Tschärner contiennent les actes juridiques, les recours et les plaidoyers rédigés au cours des procès concernant la succession des terres familiales au cours des années 1780<sup>10</sup>. Ces sources permettent d'approfondir la recherche sur Sacconay, en analysant les événements familiaux qui ont influencé son éducation et occupé la fin de sa vie<sup>11</sup>. Parmi elles, il existe deux manuscrits complets des mémoires de son père, Jean de Sacconay, l'un à Lausanne et l'autre à Berne<sup>12</sup>. La majorité des documents sur Sacconay ou écrits de sa main concernent ses problèmes d'héritage et des notes de lecture. Le corpus de sources le plus abondant est sans doute la correspondance qu'il a entretenue avec son épouse de 1743 à 1763<sup>13</sup>. Celle-ci est composée de deux cent deux lettres manuscrites de Marie Rosina de Sacconay.

La correspondance que Mirabeau et Sacconay ont entretenue pendant cinquante-six ans offre au lecteur une traversée des étapes de la vie de l'économiste français. Plus que cela, le fait que Sacconay ne fasse partie ni de la famille de Mirabeau, ni de ses fréquentations quotidiennes fait de lui un interlocuteur privilégié. En effet, il est à la fois suffisamment proche de Mirabeau, pour que ce dernier se confie à lui, et suffisamment éloigné, de sorte qu'il ne lui serait pas possible de porter préjudice à Mirabeau en ébruitant les confidences de ce dernier. La liberté avec laquelle Mirabeau se confie dans ses lettres à Sacconay lui permet de discuter avec ce dernier de nombreux sujets personnels. Cette correspondance contient des informations sur sa vie privée, notamment ses procès, ses affaires familiales, la gestion de ses terres et ses occupations quotidiennes.

Ces documents permettent donc de s'intéresser à des éléments biographiques qui dépassent le discours habituel de la critique, en se fondant sur les

---

<sup>8</sup> Sacconay (famille de), ACV, P SVG G 1 Sacconay ; Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), Burgerbibliothek Bern, FA von Tschärner A 135 ; Korrespondenz : M. Ch. Frédéric de Sacconay (1714-1788) an Maria R. de Sacconay (1726-1763), Burgerbibliothek Bern, FA von Tschärner A 136(3).

<sup>9</sup> Inventaire des Archives communales de Bursinel, ACV, Ai Bursinel.

<sup>10</sup> « Lettre de l'avocat Duveluz, relative au procès soutenu par Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788), colonel et gouverneur de Payerne de 1763 à 1769, dernier descendant mâle de la famille, contre LL. EE. de Berne au sujet de la dîme à Vevey », ACV, P Sacconay 1 ; W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. 2, p. 330.

<sup>11</sup> « Affaires de particuliers / particulières : le gouverneur de Payerne Charles Frédéric de Sacconay est l'héritier de la moitié des biens d'Henriette de Chandieu, sa petite fille », ACV, Bik 1501.

<sup>12</sup> Extrait du journal de Jean de Sacconay relatant les événements de 1712 et écrit à la 3<sup>e</sup> personne, fonds Watteville (Béat de), ACV, PP 705/3/5/2 ; *Mémoires du général Jean de Sacconay (1646-1729)*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xxxiv.149.1.

<sup>13</sup> Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), op. cit.

événements que Mirabeau décide d'y mettre en valeur ou de dissimuler. Il s'agira aussi d'analyser l'influence qu'a pu avoir l'implication de Mirabeau au sein du mouvement physiocratique sur sa vie privée<sup>14</sup>. Cela sera effectué en mettant en valeur les différents acteurs apparaissant au fil des lettres.

La section sur la biographie de Mirabeau sera concentrée autant sur les relations familiales de Mirabeau que sur ses occupations, professionnelles et mondaines. La richesse du corpus de sources exploité par la présente recherche se révélera notamment dans la chronologie de la vie de Mirabeau. En effet, celle-ci s'articulera autour de nouveaux points de rupture, lui conférant ainsi plus de cohérence et de précision<sup>15</sup>.

L'examen préalable de la biographie de Mirabeau dirige ensuite le propos vers une étude du développement de sa pensée. La profondeur des débats qui se trouvent dans ses lettres à Sacconay laisse entrevoir les considérations et les influences qui guident ses travaux<sup>16</sup>. En outre, les commentaires qu'il émet au sujet de ses propres œuvres confèrent une autre dimension à l'étude de ces textes. Durant cinquante-six ans, Mirabeau y exprime ses préoccupations et ses sentiments, jusqu'ici peu étudiés, voire méconnus, tout en dissimulant certains enjeux, que la critique considère d'ailleurs comme prioritaires. Mirabeau ne fait allusion que vingt et une fois à Quesnay dans ses lettres, par exemple, dont seulement cinq fois par son nom, alors que l'historiographie substitue sans cesse la pensée du « maître » à celle de Mirabeau – même lorsque le premier n'est pas l'objet de la recherche. Le propos se focalisera sur la position que Mirabeau prend volontairement face à son maître, sans remettre en question son influence. À travers cette approche, la pensée de Mirabeau sera appréhendée indépendamment de celle de Quesnay.

Le présent propos s'attellera ainsi à analyser les enjeux liés à l'évolution de la pensée de Mirabeau. Il s'agira donc de se demander par quoi Mirabeau a été

<sup>14</sup> M. Sonenscher déconstruit magistralement l'origine du mot *physiocratie*, afin de reconstituer l'intention même du système économique qu'il désigne, dans son article intitulé « Physiocracy, Globalization and Capitalism », postface du présent volume.

<sup>15</sup> Sacconay est systématiquement mentionné pour avoir hébergé Mirabeau en Suisse, mais exclusivement pour cela ; Gilles Henry, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989, p. 33-34 ; Humbert de Montlaur, *Mirabeau. « L'Ami des hommes »*, Paris, Perrin, 1992, p. 31 ; Louis de Loménie, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879, t. 1, p. 366-367 : aucune des biographies spécifiquement destinées à Mirabeau disponibles aujourd'hui n'a été rédigée en conformité avec des standards scientifiques, quels qu'ils soient. Leur but est d'exposer un portrait psychologique de Mirabeau par le récit d'anecdotes et d'aventures insolites ; toutes les explications sont donc marquées par l'exagération et la sublimation des traits de caractère qui lui sont attribués dans ces récits. Cela s'explique par le fait que tous les ouvrages biographiques sur Mirabeau ne sont que des réécritures du travail de Louis de Loménie.

<sup>16</sup> Beaucoup de textes lus et commentés par Mirabeau dans sa correspondance ne figurent pas dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Mirabeau l'ainé*, Paris, Rozet, 1791.



influencé et de quelle manière il a exploité ces influences, lors des différentes étapes de sa vie. Ces questions amèneront à se concentrer sur sa façon de s'intégrer parmi les physiocrates, socialement et intellectuellement. Puis, le propos se focalisera sur la mise en pratique de ses réflexions durant les dernières années de sa vie.

La section sur la pensée de Mirabeau sera constituée de six parties analysant des périodes distinctes de sa vie intellectuelle. Ces parties seront délimitées par des ruptures intellectuelles ou méthodologiques de la pensée de Mirabeau, qui ne sont souvent pas liées à des changements dans sa vie quotidienne. Cette façon d'envisager Mirabeau propose un point de vue plus précis sur sa vie et sa pensée que ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant. La diversité et l'irrégularité avec lesquelles se manifestent les intérêts de Mirabeau ressortiront ainsi plus clairement de ses propos.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay, teintée par les bouleversements sociopolitiques de leur époque, illustre les débats nourris tenus par deux acteurs intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle sur les changements qui ont marqué leur temps. Ces échanges permettront de construire la présente recherche autour de plusieurs questionnements récurrents s'agissant de la place dans laquelle la relation entre Mirabeau et Sacconay s'inscrit dans les débats des Lumières. L'analyse transversale des lettres brossera un portrait de leurs cercles sociaux respectifs et de leurs rôles respectifs au sein de ceux-ci. La correspondance mettra en lumière l'existence de liens sociaux suisses propres à influencer la physiocratie<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Dans le contexte de cette littérature, la correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de renouveler le discours daté des recherches précédemment menées sur la diffusion de la physiocratie en Suisse – qui se contentait de repérer un commentaire sur l'agriculture dans une source pour considérer qu'elle était physiocratique : August Oncken, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, Berne, K. J. Wyss, 1886 ; Alexandra Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis und C<sup>ie</sup>, 1928 ; Jean Valarché, « L'influence des physiocrates en Suisse », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1957, p. 337-346 ; Hans Rudolf Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1971 ; Fabian Brändle, « Physiocratie », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026192/2010-09-28/>, version du 28 septembre 2010. Le seul texte à réviser les a priori datés des textes précédents – brillamment au demeurant – est celui de M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians : the Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne », *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 411-426. La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet également de contribuer à décentrer la physiocratie pour comprendre la manière dont elle interagit avec différents contextes : Pernille Røge, *Economists and the Reinvention of Empire : France in the Americas and Africa, c. 1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 ; Steven Kaplan et Sophus Reinert (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019 ; Sergey Zanin, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Petersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018 ; Pierre Le Masne et Gabriel Sabbagh, « The “Bellial des Vertus” Enigma and the Beginnings of Physiocracy »,

Ce propos n'a pas la prétention de révéler, encore moins de résoudre, toutes les interrogations que pose la correspondance de Mirabeau et Sacconay. Il s'attellera plutôt à offrir une base de réflexion et de remise en question générale des connaissances sur Mirabeau, Sacconay et leur entourage – individuel et intellectuel –, qui permettra aux chercheurs d'aborder leurs recherches avec des outils affinés.

---

*Contributions to Political Economy*, 2018, p. 1-27; Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau et Pierre Samuel Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015; Manuela Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Surrey, Ashgate, 2014; Emma Rothschild, «Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces», *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 3-25.

## 2. SACCONAY, SA VIE ET SA PENSÉE

### 2.1. BIOGRAPHIE

Marc Charles Frédéric de Sacconay naît le 14 avril 1714 à Bursinel<sup>18</sup>. Il est le fils de Jean de Sacconay (1649-1729) et de Louise de Chandieu-Chabot (?-1755). Son père a reçu en 1712 la bourgeoisie bernoise pour avoir mené son armée, en tant que commandant en chef, à la victoire de la Seconde guerre de Villmergen. Il a eu une fille, Claire Rachel de Sacconay, née au cours d'un premier mariage avec Marie Le Cordelier de Chenevière<sup>19</sup>. Frédéric de Sacconay reçoit une éducation qui le destine à une carrière militaire. Malgré l'érudition qui le caractérise dans ses conversations épistolaires avec Mirabeau, Sacconay est, comme le désigne souvent son ami, « un homme qui ne sait pas le latin »<sup>20</sup>. Il n'a pas bénéficié d'une éducation classique, humaniste et savante, mais d'une éducation pratique et mondaine. Il n'a pas été éduqué à la manière des patriciens bernois non plus – de façon utilitaire et civique, avec un passage par l'*Äussere Stand* pour s'entraîner à la gouvernance –, puisqu'il n'est pas destiné à briguer un siège au Conseil des Deux-Cents<sup>21</sup>. C'est en parvenant à épouser Maria Rosina Wurstemberger (1726-1763), membre d'une famille bernoise puissante, qu'il obtiendra le soutien nécessaire à cela. Entre ses débuts dans l'armée et sa conversion politique, il sera alternativement officier aux gardes suisses et

---

<sup>18</sup> « Sacconay, famille (de) », in Louis Moreri (éd.), *Supplément au grand Dictionnaire historique, généalogique, géographique, etc.*, Paris, la veuve Lemercier, 1735, t. 2, p. 255 : cet article décrit notamment la « noblesse très-ancienne » de la famille Sacconay. C'est le « rare mérite » et « le zèle avec lequel il a défendu sa patrie » du père de Sacconay qui a valu à leur famille un article dans cet ouvrage dès 1735.

<sup>19</sup> Lucienne Hubler, « Sacconay, Jean de », *Dictionnaire historique de la Suisse*, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24227.php](http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24227.php), version du 03 mai 2016.

<sup>20</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Auxerre, 16 juin 1732.

<sup>21</sup> Barbara Braun-Bucher, « Schultheiss, Rät und Burger zu Bern », in André Holenstein (éd.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne, Stämpfli, 2008, p. 432.

colonel de milice<sup>22</sup>. Il a trois sœurs, Isabelle (?-1781) mariée à Louis de Watteville (1696-1769), Henriette (?-1757) mariée à Sigismond de Senarclens et Charlotte (1710-1785), jamais mariée. À 17 ans, en 1731, Sacconay rencontre Mirabeau à l'Académie militaire de Paris<sup>23</sup>. Sacconay semble avoir eu une jeunesse calme dans une famille aimante et chaleureuse. Mirabeau, qui en a d'ailleurs toujours été étonné, en particulier en contraste avec sa propre famille, froide et stricte, décrit souvent cette atmosphère :

Il avait une mère adorable par son mérite et sa douceur ; il avait aussi plusieurs sœurs : la paix et tous les agréments de la vertu régnaient dans cette maison. Je dois la vie au soin de toute cette famille<sup>24</sup>

L'entourage familial de Sacconay lui a permis de se forger un caractère consensuel :

je vous ay connu toujours tel que je vous comprends et tel que votre lettre vous dépeint, riant sage serain, et constant dans d'excellents principes, vous devés au contraire avoir toujours trouvé de l'intercadance chex moy [...] mais quoyque je ne sois pas plus content de moy, j'ay bien encore changé depuis que je ne me suis ouvert a vous.<sup>25</sup>

Toutes les descriptions de Mirabeau représentent Sacconay comme un être calme et réfléchi. La sérénité que Mirabeau mentionne reflète le contexte familial qu'il dépeint. Leurs personnalités s'opposent de ce point de vue. Pourtant, comme une des deux seules lettres disponibles de sa main le suggère, Sacconay n'est pas passif ; il a un esprit critique qui lui permet de prendre des décisions raisonnées, contrairement à son interlocuteur<sup>26</sup>. Cette lettre illustre l'effet que son caractère produit sur la pensée et les actions de Mirabeau :

votre chère reine de Garbe, part donc pour aller joindre un mary, gare les corsaires, mais quel dommage que cela s'en aille en Allemagne, que votre tranquillité est dure<sup>27</sup>

Sacconay entretient une relation avec une amante en 1737, jusqu'en 1738 en tout cas<sup>28</sup>. Son caractère plus réfléchi, couplé à des expériences de vie

---

<sup>22</sup> « Sacconay, de », in Victor Attiger (éd.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Administration du dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1930, t. 5, p. 630.

<sup>23</sup> V. de Mirabeau, « Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau », *Revue rétrospective*, Paris, H. Fournier Ainé, t. 4, 1834, p. 365-366.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 375.

<sup>25</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 30 août 1737.

<sup>26</sup> Lettre de Sacconay à Mirabeau, Bursinel, 12 novembre 1741 (lettre n° 4 du dossier de sources).

<sup>27</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 30 août 1737.

<sup>28</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 avril 1738.

similaires à celles de Mirabeau, pousse les deux épistoliers à dialoguer sur leurs expériences communes. L'identité de cette amante allemande et mariée, que Mirabeau associe au poème « La fiancée du roi de Garbe », reste inconnue. Après de longues recherches pour trouver une épouse, que Mirabeau qualifie de frustrantes et infructueuses<sup>29</sup>, Sacconay finit par se marier avec Maria Wurstemberger en 1744<sup>30</sup>.

Les lettres que s'écrivent les époux révèlent une proximité et une tendresse constantes<sup>31</sup>. Sacconay a l'habitude de surnommer son épouse « ma muse », « Marichonne » ou encore « mon cher petit cœur »<sup>32</sup>. Leur correspondance dévoile également les conditions de leur union. Frédéric est parvenu à séduire Marie, avec laquelle il entretient une relation secrète au grand désarroi de Samuel Wurstemberger, son père. Ce dernier accepte de donner la main de sa fille à Sacconay, pour répondre aux demandes insistantes du jeune couple et pour éviter un scandale<sup>33</sup>. De cette union naissent une première fille en 1745, qui meurt en 1748<sup>34</sup>, un fils, mort à sa naissance la même année<sup>35</sup>, et finalement deux filles, Marianne et Louise Élisabeth (1745-1809)<sup>36</sup>, qui survivront toutes deux à leurs parents.

Tout au long des années 1740 et au début des années 1750, Sacconay occupe son temps par des voyages réalisés dans les cadres militaire et familial. En 1753, après une période de mélancolie et d'ennui, qu'il décrit dans ses lettres à Mirabeau, Sacconay envisage de partir pour l'Amérique<sup>37</sup>. Dans sa lettre du 14 février 1753, Mirabeau l'incite à renoncer à ce projet et à tenter une reconversion en Suisse. C'est enfin en mars 1755, après une longue période de doute, perceptible au travers des conseils et encouragements de Mirabeau, que Sacconay est élu membre du conseil souverain de Berne<sup>38</sup>.

La vie de Sacconay est marquée en 1755 par le tournant qu'elle prend en direction de la carrière qui le définit encore aujourd'hui, par son élection au

<sup>29</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, 11 juillet 1743.

<sup>30</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 30 mars 1744.

<sup>31</sup> Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), *op. cit.*

<sup>32</sup> Maria Wurstemberger, Lettres à Sacconay, [s.l.], 01 mars 1751 et [s.l.], 26 mars 1751, in Korrespondenz : M. Ch. Frédéric de Sacconay (1714-1788) an Maria R. de Sacconay (1726-1763), *op. cit.*

<sup>33</sup> Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), *op. cit.*

<sup>34</sup> L'absence de datation rigoureuse donnée par Mirabeau et le délai avec lequel les informations sont transmises à cette époque empêchent d'indiquer des informations plus précises sur ces naissances. Lettres de Mirabeau à Sacconay, 30 octobre 1744 et 19 octobre 1751.

<sup>35</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 26 janvier 1748.

<sup>36</sup> Casanova prétend avoir été bouleversé par la beauté de la jeune Louise Élisabeth de Sacconay, rencontrée à Lausanne en 1760 lors de son voyage en Suisse : Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, 2015, t. 2, p. 378.

<sup>37</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1753.

<sup>38</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 avril 1755.

Grand Conseil de Berne<sup>39</sup>. Aucune information sur l'obtention de son siège n'a pu être extraite de la correspondance. Cependant, sa proximité avec le patriciat bernois a été son atout le plus précieux dans le contexte de la république aristocratique. En effet, un groupe restreint de familles patriciennes bernoises s'est octroyé, à cette période, le monopole sur le Grand Conseil, qui détient la souveraineté de l'État<sup>40</sup>. En conséquence, Sacconay s'est vu refuser une place au Conseil des Deux-Cents, lors des élections précédentes, dix ans auparavant<sup>41</sup>. Un an après avoir épousé Maria Wurstemberger, dont la famille fait partie de l'ancien patriciat bernois, Sacconay tente d'y être admis, en vain. Il faudra donc qu'il exploite les relations sociales que son épouse lui offre pour s'ancrer plus sûrement dans les cercles sociaux qui peuvent l'y admettre<sup>42</sup>. Ce poste au Grand Conseil, que Sacconay occupera ensuite toute sa vie, lui confère une position centrale pour prendre part à la vie culturelle et politique helvétique, ainsi que pour favoriser les contacts avec ces milieux. Peu de temps après son accession à ce poste, Sacconay perd sa mère<sup>43</sup>.

Mirabeau et Sacconay ne s'écrivent que peu sur les activités au sein des cercles politiques de ce dernier. Seules quelques affaires contextuelles sur Sacconay animent leurs discussions. Celui-ci est impliqué dans un procès, de 1759 à 1763<sup>44</sup>, l'opposant à son «ennemy», le «trésaurier du pays de Vaud»<sup>45</sup>, Albert Steiger<sup>46</sup>. Ce dernier lui réclame le paiement de «Loads»<sup>47</sup>, un impôt sur les acquisitions immobilières. Plus que le conflit en soi, c'est l'importance de l'opposant de Sacconay qui confère à l'affaire un certain intérêt. Ainsi et comme il en sera question par la suite, c'est presque exclusivement ce genre d'interactions banales qui ont valu à Sacconay une place dans l'historiographie jusqu'à ce jour.

En avril 1763, Sacconay renforce sa posture politique en obtenant la gouvernance de Payerne, ce jusqu'en 1769<sup>48</sup>. Ceci lui offre un champ d'action étendu et ancré plus fortement entre Berne et le Pays de Vaud. Ce n'est que quelques mois plus tard que Sacconay perd son épouse, emportée par la maladie. Dans une lettre de condoléances d'une rare profondeur et d'un

<sup>39</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 avril 1755.

<sup>40</sup> B. Braun-Bucher, «Schultheiss, Rät und Burger zu Bern», *art. cit.*, p. 433.

<sup>41</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauveboeuf, 09 mai 1745.

<sup>42</sup> D'après Abraham Stanyan cela se pratiquait régulièrement par de jeunes «aspirants» : Abraham Stanyan, *Tableau historique et politique de la Suisse*, Paris, Lottin le jeune, 1766, p. 121-122 et 168.

<sup>43</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mai 1755.

<sup>44</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1763.

<sup>45</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 juin 1763.

<sup>46</sup> ACV, Bik 1501, *op. cit.*

<sup>47</sup> ACV, P Sacconay 1, *op. cit.* ; ACV, Bik 1501, *op. cit.*

<sup>48</sup> «Sacconay, de», in *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, *op. cit.*

lyrisme qui évoque sobrement sa présence consolatrice, Mirabeau évoque le profond chagrin de Sacconay<sup>49</sup>.

Après cela, la vie de Sacconay semble se dérouler sans changement majeur jusque dans les années 1770. Ces années sont marquées par des décès. Une de ses sœurs décède en décembre 1771<sup>50</sup>, ainsi que son « beau-père » et son « gendre » autour d'août 1773<sup>51</sup>. L'expérience politique de Sacconay confère une certaine stabilité à sa vie, alors plus sédentaire et calme. Ceci contraste avec sa vie intellectuelle qui est plus mouvementée.

À partir de 1774, peu d'éléments concernant la vie privée de Sacconay ne ressortent des lettres de Mirabeau. C'est en 1778 que des informations à ce sujet sont à nouveau présentes dans la correspondance. En effet, on y apprend que Sacconay s'attelle à « mettre en ordre »<sup>52</sup> les mémoires de son père, Jean de Sacconay. Les mémoires, aujourd'hui conservés à Berne et à Lausanne, sont donc transcrits de la main de Sacconay<sup>53</sup>.

De 1779 à 1784, Sacconay est occupé par une affaire judiciaire. En effet, un litige successoral l'oppose à Benjamin de Chandieu (1702-1784)<sup>54</sup>. En 1762, Louise Élisabeth de Sacconay, la fille aînée de Sacconay, s'est mariée avec Charles Barthélemy de Chandieu. Après la mort de celui-ci en 1773, leur fille Henriette Renée Pauline, alors âgée de quatre ans, hérite de ses biens. Cependant, celle-ci décède à son tour six ans après, laissant la moitié de la succession à sa mère, comportant les seigneuries de l'Isle, de Villars-Bozon et de La Coudre<sup>55</sup>. Benjamin de Chandieu, voyant ces terres échapper à sa famille au profit des Sacconay, intente un procès contre ces derniers pour les récupérer<sup>56</sup>. La description de Mirabeau de cet épisode montre que Sacconay en est affecté et affaibli<sup>57</sup>. Lorsque Sacconay lui annonce sa victoire en 1784, Mirabeau répond notamment en décrivant le « cœur cuirassé du côté irascible »<sup>58</sup> de son ami, soulignant le pessimisme de Sacconay à la fin de son procès. Cet épisode est le dernier de la vie de Sacconay mis en scène dans les lettres de Mirabeau.

<sup>49</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 janvier 1764.

<sup>50</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 21 décembre 1771.

<sup>51</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 13 août 1773.

<sup>52</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 septembre 1778.

<sup>53</sup> Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xxxiv.149.1, *op. cit.* ; ACV, PP 705/3/5/2, *op. cit.*

<sup>54</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 01 décembre 1779 ; W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. 1, p. 159.

<sup>55</sup> W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. 2, p. 329 ; à la mort de Louise Élisabeth en 1809, sa sœur Susanne Sophie Marianne de Sacconay-Bursinel, née en 1762, mariée à Bernard Ferdinand de Watteville, en héritera.

<sup>56</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 330.

<sup>57</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 29 décembre 1780.

<sup>58</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 mars 1784.

En 1780, à l'âge de 66 ans, Sacconay décide de se remarier avec une « femme jeune »<sup>59</sup>. La nouvelle parvient à Mirabeau par le biais de Tissot<sup>60</sup>. Mirabeau se moque beaucoup de son ami, le surnommant son « jouvenceau » ou « reste de mary »<sup>61</sup>, le félicitant malgré tout. D'après la correspondance, il semblerait que le mariage ait duré jusqu'au décès de Sacconay, sans problème particulier. Les informations au sujet de l'épouse, étant majoritairement constituées de plaisanteries de Mirabeau, ne permettent pas de l'identifier. Sévery la désigne cependant comme étant « une demoiselle de Chandieu »<sup>62</sup>.

En octobre 1781<sup>63</sup>, « M<sup>e</sup> de Watteville », sœur de Sacconay dont Mirabeau a été proche<sup>64</sup>, décède des suites d'un « accident »<sup>65</sup>. Les années suivantes sont marquées par différents événements familiaux. En décembre 1783, « M<sup>elle</sup> Marianne », une fille de Sacconay, se marie avec « M<sup>r</sup> de Watteville », son cousin, qui est « capitaine de gendarmerie »<sup>66</sup>. En septembre 1785, Charlotte, la sœur de Sacconay, décède<sup>67</sup>. La « douceur » que Mirabeau décrit dans sa lettre de condoléances laisse penser qu'elle n'a pas eu de maladie ou d'accident particulier, mais qu'elle a succombé à son âge. De même, Esaïe de Chandieu, l'oncle de Sacconay, meurt en janvier 1787<sup>68</sup>. Cette succession d'événements rythme la fin de sa vie. Sa famille et son entourage se réduisent, avant qu'il ne décède à son tour d'« hydropisie »<sup>69</sup> le 15 mars 1788.

## 2.2. VIE INTELLECTUELLE

La pensée de Sacconay se dessine au fil des discussions argumentatives qu'il entretient avec Mirabeau. Comme précédemment mentionné, Mirabeau le perçoit comme étant « riant sage serain, et constant »<sup>70</sup>. Ces traits de caractère guideront sa réflexion et ses prises de position tout au long de sa vie. L'intensité et la récurrence des explications que Mirabeau doit développer pour le convaincre, illustrent le poids de cette constance. Mirabeau signale au fil de ses lettres que Sacconay, dès sa jeunesse, a un sens aigu de l'honneur et de la

<sup>59</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 avril 1780.

<sup>60</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1780.

<sup>61</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 17 juin 1780.

<sup>62</sup> W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. 1, p. 23.

<sup>63</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 24 octobre 1781.

<sup>64</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 06 septembre 1781.

<sup>65</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 août 1781.

<sup>66</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 novembre 1783 et Paris, 25 décembre 1783.

<sup>67</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 octobre 1785.

<sup>68</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 février 1787.

<sup>69</sup> Pierre Morren, *La Vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève, Labor et Fides, 1970, p. 587 ; en termes médicaux actuels, l'hydropisie indique un probable arrêt cardiaque.

<sup>70</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 30 août 1737.



franchise. Il encourage Mirabeau à tenir les engagements qu'il prend<sup>71</sup>. Mirabeau ira jusqu'à mettre en scène le caractère de Sacconay dans un de ses textes. Il s'agit du manuscrit d'un dialogue fictif entre eux conservé aux Archives nationales de France. Sacconay y est la représentation narrative de la conscience critique et du bon sens, qui pousse Mirabeau à réfléchir et à étayer ses réflexions<sup>72</sup>. En plus de ce calme naturel, Sacconay est parfois anxieux et mélancolique, comme le montrent les discussions qu'il tient avec Mirabeau sur l'éducation et la parenté<sup>73</sup>. La manière que Mirabeau a de le consoler dévoile ces traits de personnalité. Parfois, la disposition de Sacconay à l'angoisse fait germer des idées allant à l'encontre de son caractère<sup>74</sup>. Ainsi, sa décision soudaine de partir pour l'Amérique semble plus impulsive que réfléchie.

Au-delà de ces influences caractérielles, au long de sa jeunesse, l'ambition de Sacconay reflète un idéal patriotique :

vous poursuivés un objet capital non seulement pour votre aisance et considération chose dont on trouve en soy le nécessaire et dont on peut négliger l'excédent ; mais vous demandés votre bien, a n'être pas pour votre postérité un point de décadence, a assurer les honneurs mérités par feu M' votre père, a étendre et illustrer sa mémoire ; en conséquence vos vues d'ambition m'ont paru honnêtes et indispensables de tout temps. vous les avés suivies avec ordre et ténacité<sup>75</sup>

Son but est de faire la fierté de sa famille et d'honorer son nom. Sans s'être destiné à une activité particulière qui lui permettrait d'atteindre cet objectif, sa préoccupation est patrimoniale. Elle semble avoir influencé ses idées et ses positions politiques de jeunesse. Le débat de Mirabeau à ce propos montre qu'en réaction aux instabilités sociopolitiques genevoises de 1734 à 1738, Sacconay soutient l'intervention bernoise et l'idée qu'elle puisse être la tutrice de Genève<sup>76</sup>. Le premier indice énonciatif que Mirabeau donne sur une position politique de Sacconay dans une de ses lettres, montre que ce dernier envisage Berne comme il le fait avec sa famille : la république de Berne est une entité à la gloire de laquelle il doit contribuer. Il soutient la stratégie qui consiste à appuyer et à propager le pouvoir et le modèle politique bernois.

---

<sup>71</sup> Lettre de Sacconay à Mirabeau, [s.l.], 12 novembre 1741 (lettre n° 4 du dossier de sources).

<sup>72</sup> V. de Mirabeau, *Divers Passages qui peuvent servir pour plusieurs points de controverse*, Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 785, n° 38 (texte n° 3 du dossier de sources), p. 5-10.

<sup>73</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 14 décembre 1744.

<sup>74</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1753.

<sup>75</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 avril 1753.

<sup>76</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 novembre 1737 ; Richard Whatmore, *Terrorists, Anarchists, and Republicans. The Genevans and the Irish in Time of Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2019, p. 55.

Le modèle républicain genevois ne convainc ni Mirabeau ni Sacconay. En revanche, contrairement à Mirabeau qui soutient en 1737 une occupation de Genève par Berne, Sacconay propose une tutelle au profit d'une collaboration fédérale. Plus réfléchi et serein que Mirabeau, Sacconay prône déjà pendant sa jeunesse un modèle politique axé sur la réflexion.

La fin des années 1750 marque deux changements qui exerceront une influence sur la pensée de Sacconay. Le premier est son investissement dans la politique bernoise. Son appartenance au Grand Conseil lui permet de faire de nouvelles rencontres avec lesquelles il échange et débat ses idées. Le second changement est à attribuer à Mirabeau, qui animera considérablement Sacconay. Ses échanges avec Mirabeau d'un côté et ses rapports avec la Société économique de Berne<sup>77</sup>, de l'autre, ont fait naître chez Sacconay un intérêt pour de nouvelles problématiques. L'analyse des lettres permet donc de déterminer le positionnement intellectuel de Sacconay sur différents enjeux politiques, philosophiques et économiques exprimés par Mirabeau :

vous dites très bien dans la définition que vous faites des deux aspects sous lesquels on peut envisager les avantages qui doivent résulter de l'établissement de votre société ; l'instructions du berger est tout autrement importante que celle du troupeau ; d'autant que tandis que l'instinct avertit le dernier, ce n'est que la science et l'expérience qui peuvent guider l'autre.<sup>78</sup>

Il ressort de cet extrait que Sacconay embrasse rapidement un intérêt pour les nouvelles techniques de pensée appliquées à l'agriculture et à l'économie venues d'Angleterre et la France. Il se rallie en effet à l'opinion des physiocrates selon laquelle l'agriculture doit tenir une place centrale dans la société. En effet, Sacconay, à l'instar de Mirabeau, défend la primauté du rôle de la science et du savoir dans l'innovation pratique de l'économie. Ce dernier estime également que le législateur doit avoir une éducation aussi importante que celle des acteurs économiques, concept qu'il exprime par une métaphore pastorale dans ce passage. La métaphore du « berger » illustre la conception que Sacconay se fait de sa propre activité politique. Il se positionne comme un promoteur d'idées : ses actions servent à donner vie à des idées énoncées par d'autres, à mettre en lien les savants afin d'encourager l'application de leurs théories. Mirabeau, de son côté, ne partage pas cet avis sur le pouvoir

---

<sup>77</sup> Gerrendina Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012, p. 45 ; Martin Stuber, *Wälder für Generationen. Konzeptionen der Nachhaltigkeit im Kanton Bern (1750-1880)*, Cologne, Böhlau, 2008 ; A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser (éd.), *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie im Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007 ; Conrad Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, Laupen, E. Bollmann, 1913, p. 344.

<sup>78</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1760 (lettre n° 15 du dossier de sources).

économique des gouvernements. Il soutient plutôt une méthode nouvellement théorisée, dite du « laisser-faire ». Ainsi, leurs points de vue convergent s'agissant de l'éducation des dirigeants, qu'ils considèrent comme un prérequis. Ils divergent cependant s'agissant des mesures que ceux-ci doivent prendre. Mirabeau prône une abolition de tout interventionnisme au profit d'une régulation autonome de l'économie par le marché, tandis que Sacconay estime que les dirigeants doivent légiférer pour réguler les marchés, s'inscrivant ainsi dans la conception mercantiliste de l'économie bernoise.

Plus tard en 1760, Mirabeau essaie plus explicitement de convaincre Sacconay de se rallier à ses idées physiocratiques :

je vous répète que quand vous aurès tout lû il ne vous restera plus de scrupule sur la facilité pratique de mes ouvrages qui sont la vérité et la simplicité même ; au reste je conviens avec vous que les esprits ont a cet égard besoin d'être prévenus ; l'homme n'a que deux mobiles l'un moral l'autre phisique, a scavoir l'opinion et l'habitude, le dernier ne peut être changé de nature que par les forces du premier<sup>79</sup>

L'année 1760 est riche pour leur correspondance. Beaucoup de lettres sont échangées cette année-là, rythmée par le foisonnement intellectuel de Mirabeau avec les éditions successives de *L'Ami des hommes*, ses autres textes, le développement de sa collaboration avec Quesnay et le mémoire envoyé à la Société économique de Berne. Cette activité l'amène à dialoguer avec Sacconay qui sert d'entremetteur entre lui et les Bernois. Sacconay n'est pas encore convaincu par tous les aspects du système de pensée de son ami. Il a notamment de la peine à adopter l'idée du libre-échange. Ainsi, lui, qui lit vraisemblablement les œuvres de Mirabeau, contredit certains points de l'argumentaire physiocratique naissant. Cet extrait montre néanmoins qu'il commence à souscrire aux nouvelles idées de son ami, sans être convaincu doctrinalement par l'ensemble de sa théorie. Ces lignes témoignent de l'évolution de sa pensée. Cependant, une lettre écrite par Madame de Sacconay à son époux à la fin des années 1750 démontre que ce dernier ne considère pas le caractère pratique des recommandations de son ami<sup>80</sup>. En effet, Maria Rosina de Sacconay décrit dans cette lettre les démarches qu'elle doit entreprendre pour gérer les vendanges et les récoltes sur leurs terres. Le détachement avec lequel elle décrit ces activités suggère qu'elle n'est pas consciente des théories physiocratiques à ce propos et que Sacconay n'applique pas les recommandations physiocratiques adressées aux propriétaires terriens.

Quant à l'influence intellectuelle que Mirabeau exerce sur Sacconay, elle ressort distinctement de la correspondance qu'ils échangent. Dans ce cadre,

<sup>79</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1760.

<sup>80</sup> Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), *op. cit.*

Mirabeau envoie ses textes à son ami, qui exprime son avis en retour, ouvrant ainsi des débats sur les principes émis. On constate d'ailleurs que la pensée de Sacconay évolue légèrement entre 1760 et 1764, notamment par la lecture de la *Philosophie rurale* :

oh mon cher Sacconay vous avès tiré de cette lecture le seul ou du moins le principal fruit, si vous avès bien conçu que les gouvernements quelconques ne sont dans le monde et sur la tête des hommes que pour les empêcher de se battre et du reste les laisser faire.<sup>81</sup>

Cet extrait semble indiquer que la somme théorique de Mirabeau a su convaincre Sacconay du bien-fondé du «laisser-faire». Comme exposé plus haut, le point qui empêchait Sacconay d'accepter cette notion de la pensée physiocratique était le statut que Mirabeau conférait au gouvernement. Sacconay le percevait comme un régulateur et un protecteur du commerce. Convaincu, il embrasse finalement l'idée d'échanges économiques autorégulés. Le gouvernement devient par-là un modérateur de l'encadrement du commerce. Sacconay continue à faire des compliments sur les textes de Mirabeau longtemps après cela, restant convaincu par ses idées<sup>82</sup>, sans toutefois s'opposer aux fondements de la politique économique bernoise.

L'adoption d'une pensée économique qui se rapproche le plus du modèle physiocratique par Sacconay se manifeste dans une lettre qu'il envoie à Mirabeau en 1771.

l'abé Duret me remit de votre part un petit *mémoire sur les grains* qui est fort bien fait et j'aurois voulu qu'il en passât un a *Du Pont* pour en rendre conte, a cause des calculs qui y sont. il en est de même des *reflexions sur le mémoire*.<sup>83</sup>

Cette lettre, qui désigne un «mémoire» de Sacconay, est la seule jusque-là à mentionner un texte économique qu'il aurait écrit. La réaction de Mirabeau à ce texte montre que Sacconay a non seulement adopté des éléments fondamentaux de la pensée physiocratique, mais qu'il a su s'en imprégner et se les approprier. En plus d'y promouvoir une liberté totale de l'échange des capitaux, la méthode arithmétique qui y est employée intéresse Mirabeau au point qu'il ait envie de partager les «calculs qui y sont» avec Pierre Samuel Du Pont de Nemours (1739-1817) et les physiocrates. Dans la suite de sa lettre, Mirabeau propose l'ajout de notes sur l'inutilité des magasins publics, à la «page 30» de l'ouvrage de Sacconay. Ce passage indique que Sacconay

---

<sup>81</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 07 octobre 1764 (lettre n° 19 du dossier de sources).

<sup>82</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juin 1770 ; ici, Sacconay complimente les *Économiques* de Mirabeau, une nouvelle somme du savoir physiocratique.

<sup>83</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

s'oppose aux aspects mercantiles de la politique économique bernoise. Mirabeau compare ainsi le texte de son ami à l'*Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture* de Claude Jacques Herbert (1700-1758)<sup>84</sup>, selon lui déjà exhaustif à ce sujet, soulignant également l'influence des théories commerciales du cercle de Gournay sur Sacconay<sup>85</sup>.

Un *Mémoire sur les grains*, sans nom d'auteur ou d'éditeur, publié en décembre 1770 probablement en Suisse, existe bel et bien. Le seul exemplaire retrouvé est conservé dans les fonds de livres anciens de la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich<sup>86</sup>. Malgré son titre simple, il s'agit du seul texte imprimé au XVIII<sup>e</sup> siècle portant ce nom, trouvable dans l'ensemble des fonds exploités. Par-dessus tout, il s'agit d'un plaidoyer pour une forme de libéralisme commercial complet, à l'image du *Mémoire* bernois de Mirabeau, mais appliqué spécifiquement aux institutions bernoises. Cet ouvrage est constitué de trois textes, un « mémoire sur les grains », une « réflexion sur ce mémoire » – également mentionnée par Mirabeau dans sa lettre – et des « remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes ». La préface qui lie ces trois textes indique les conditions d'élaboration du volume<sup>87</sup>. Un membre du Conseil des Deux-Cents, désormais identifié comme étant Sacconay grâce à la lettre de Mirabeau, a écrit le mémoire pour démontrer à ses pairs la pertinence du libre-échange. Il a ensuite lui-même rédigé des « réflexions sur ce mémoire » pour expliciter le contexte intellectuel et les intentions de son propos. Après les avoir soumis à la chambre souveraine, Samuel Engel (1702-1784) – patricien bernois, membre de la Société économique de Berne et du Grand Conseil – a écrit une réponse sous forme de « remarques », s'opposant catégoriquement aux idées de Sacconay<sup>88</sup>. Ces trois textes ont été imprimés en 1770 et distribués aux membres du conseil souverain pour alimenter un débat sur la question. En 1772, cet ouvrage est réimprimé tel quel à Yverdon par l'éditeur Fortunato de Felice (1723-1789) et rebaptisé *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains, présenté d'après diverses idées*, afin que le public puisse y avoir

<sup>84</sup> Claude Jacques Herbert, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture* [1755], in *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012.

<sup>85</sup> Simone Meyssonnier, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montreuil, Les éditions de la passion, 1989, p. 230.

<sup>86</sup> F. de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770 (texte n° 4 du dossier de sources).

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. XIII-XV.

<sup>88</sup> L'auteur anonyme des « Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes » cite un article de la revue de la Société économique de Berne, signé par Engel celui-ci, comme étant le sien (p. 37) : Samuel Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse », *Recueil de mémoires*, n° 2, 1761, p. 536-598.

accès<sup>89</sup>. Il avait été attribué à Engel et de Felice jusqu'à maintenant<sup>90</sup>. Ainsi, un texte économique de Sacconay, ayant eu un certain retentissement dans les cercles politiques bernois, est à disposition pour interroger sa pensée plus en profondeur. Dans son *Mémoire sur les grains*, Sacconay critique l'inflation contreproductive que les restrictions sur la circulation des matières premières, servant des velléités d'autosuffisance – pratique caractéristique de l'économie bernoise<sup>91</sup> –, provoquent. Même si son œuvre n'a pas de succès particulier, notamment auprès des physiocrates, elle témoigne du sentiment d'appartenance et de proximité de Sacconay à leur démarche réformiste. En plus de citer le texte de Herbert, avec lequel Mirabeau le compare, il s'appuie sur un éventail de textes physiocratiques, dont explicitement ceux de Nicolas Baudeau (1730-1792) et Du Pont de Nemours<sup>92</sup>. C'est en partie ce texte qui vaudra à Sacconay l'image, non pas d'un membre du groupe, mais d'un penseur suisse important aux yeux des physiocrates – aux côtés d'Isaac Iselin, souvent considéré lui aussi comme un adepte suisse de la physiocratie<sup>93</sup>.

Un second texte, poétique quant à lui, est mentionné dans une lettre de 1774 :

votre petite épître de Lausanne qui est fort jolie et fort sensée. il y a bien quelques fautes de style, mais il n'y en a point qui ne puissent être souffertes, si ce n'est dans le dernier verset. *là où les bons voyent un pere*, n'est ni vers ni prose.<sup>94</sup>

Sacconay s'est essayé à la poésie sans que cela ne prenne une ampleur particulière. Le regard bienveillant que Mirabeau pose sur ce texte, mais aussi la critique qu'il ne peut s'empêcher d'émettre, indiquent le sérieux désabusé avec lequel Sacconay s'est lancé dans sa rédaction. Sacconay tient à son « épître »

---

<sup>89</sup> [F. de Sacconay], *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains, présenté d'après diverses idées*, [Yverdon], [de Felice], 1772.

<sup>90</sup> Gottlieb Emanuel von Haller est le premier à avoir attribué l'*Essai* à Engel, son cousin, dans sa *Bibliothek der Schweizer-Geschichte* (Berne, In der Hallerschen Buchhandlung, 1785, p. 329). Cette information a été reprise ensuite dans des listes comme celles d'Olivier Barbier *et al.* (éd.), *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Paul Daffis, 1882, vol. 2, p. 241, Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1945, p. 404 et Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949, p. 17 et 122.

<sup>91</sup> Stefan Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden, Hier und Jetzt, 2010, p. 160-161.

<sup>92</sup> F. de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, *op. cit.*, p. 22 (texte n° 4 du dossier de sources).

<sup>93</sup> « Projet d'un nouvel ouvrage qui paraîtra périodiquement à Basle en Suisse, sous le titre, d'Éphémérides de l'Humanité », *Nouvelles éphémérides économiques*, n° 3, 1776, p. 82 : le nom de Sacconay figure parmi une liste de penseurs suisses dignes d'intérêt. Iselin a dirigé la revue intitulée *Ephemeriden der Menschheit oder Bibliothek der Sittenlehre der Politik*, Leipzig, Karl Friedrich Schneidern, 1776-1778 et 1780-1782.

<sup>94</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 août 1774.

sans penser qu'il s'agit vraiment d'un texte de qualité. Sa fréquentation des milieux savants et littéraires l'a peut-être encouragé à tenter de concrétiser son intérêt artistique<sup>95</sup>.

La faible quantité d'informations sur la pensée de Sacconay à la fin de sa vie tend à prouver que celle-ci n'a que peu évolué. En effet, ses idées s'étant considérablement rapprochées de celles de Mirabeau, leurs débats, moins fréquents, sont en conséquence moins fournis. Il ressort de leurs échanges que Sacconay lit et continue à réfléchir sur l'économie politique jusqu'à sa mort. Ainsi, il recommande des textes d'économie politique à Mirabeau, comme «*les principes de la législation universelle*»<sup>96</sup> de Schmid, leur connaissance commune. Son texte, qui ne marque pas Mirabeau, offre une vision que Sacconay trouve innovante. En effet, dans cet ouvrage, Schmid tente d'énoncer les mécanismes législatifs susceptibles d'induire une croissance économique<sup>97</sup>. Cette démarche, à première vue pertinente pour Sacconay, ne l'est pas pour Mirabeau, qui côtoie des penseurs au quotidien et qui organise des rencontres hebdomadaires destinées à élaborer des réflexions inédites. Sacconay, quant à lui, fréquente des cercles de pensée moins sensibles à de telles interprétations, limitant ainsi son accès à des réflexions économiques sans cesse enrichies. Durant les dernières années de sa vie, Sacconay découvre encore de nouvelles problématiques dont il étoffe sa réflexion :

c'est de par la nature et la providence que vous fûte oéconomete ; il n'est pas étonnant que vous l'ayiez été de consentement quand on vous a raisonné vos principes, et déduit les conséquences d'ou résulte que ce qui est en vous est bien ; je n'ou doutois, ou pour mieux dire, je n'en doutois pas, bien avant d'être oéconomete.<sup>98</sup>

Dans cet extrait, Mirabeau qualifie Sacconay d'«oéconomete». Plus qu'une flatterie entre amis, Mirabeau reconnaît ici à son ami les qualités qui font selon lui les penseurs d'une économie modernisée, soulignant par là sa capacité à la réflexion et à la formulation d'idées pertinentes, voire de modèles économiques complets. Si Sacconay n'a jamais publié de texte marquant, il n'en est pas moins, de l'avis de Mirabeau, un interlocuteur critique intéressant.

maintenant je vous diray que j'ay été fort aise que vous ayiez été content de l'ouvrage que je vous avois indiqué, et la maniere dont vous m'en parlès m'a paru si fondée et si expressive que j'ay fait passer a l'auteur, l'extrait de ce que vous me mandès sur cela. je me suis bien gardé d'y ajouter l'article ou sont

<sup>95</sup> Les seules traces de cette pratique sont des brouillons de poèmes conservés dans ses documents privés. Parmi eux se trouve une ode du poète suisse Ramier de Raudière sur Sacconay, priant pour son patronage : Burgerbibliothek Bern, FA von Tschärner A 131(4).

<sup>96</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juillet 1784.

<sup>97</sup> Georg Ludwig Schmid, *Principes de la législation universelle*, op. cit., vol. 1, p. VII-XX.

<sup>98</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 juin 1785.

ces paroles, *autrement autre un état seroit constamment la dupe des autres gouvernements, s'il admettoit seul etc...* car il vous auroit pris pour un écolier, et dès lors votre suffrage l'auroit beaucoup moins flatté.<sup>99</sup>

Ici, Mirabeau, citant un commentaire que Sacconay a formulé précédemment, lui fait remarquer son manque d'à-propos. Ceci peut de nouveau être expliqué par le fait que ce dernier, moins impliqué dans des débats économiques que Mirabeau, a probablement des lacunes sur des questions que son ami perçoit comme évidentes.

C'est ainsi que Sacconay embrasse les démarches propres aux physiocrates jusqu'à la fin de sa vie. Il les alimente également en faisant vivre les textes qui en émergent, par leur lecture, leur critique et leur diffusion.

### 2.3. SOCIABILITÉ

Les acteurs des cercles sociaux dont Mirabeau et Sacconay font partie participent au dialogue entre les épistoliers. L'analyse de ces relations permet de peindre un panorama du réseau social auquel Sacconay appartient et avec lequel il met Mirabeau en lien. Pendant sa jeunesse, Sacconay s'attache principalement à des individus liés directement avec sa famille et son activité militaire. Une des personnes les plus présentes dans la correspondance est sans doute « M<sup>r</sup> de Chabot »<sup>100</sup>. Il s'agit de l'oncle de Sacconay, Esaïe de Chandieu<sup>101</sup>, qui apparaît dans les lettres le 5 octobre 1733 et y figurera jusqu'à son décès, en 1787<sup>102</sup>. Il accompagnera intellectuellement Mirabeau et Sacconay tout au long de leur relation, par ses conseils pour leurs travaux respectifs.

D'autres membres de la famille Chandieu sont également mentionnés tout au long de la correspondance. Il est question de plusieurs personnes que Mirabeau ne prend pas la peine de nommer précisément, donc difficilement identifiables<sup>103</sup>. Cette famille de la noblesse vaudoise, d'origine dauphinoise, est proche de Sacconay, premièrement par la parenté de sa mère, puis par Henri de Chandieu, l'époux de Claire Rachel, sa demi-sœur. Sacconay est aussi proche de Louis de Watteville<sup>104</sup>, l'époux de sa sœur Isabelle, que Mirabeau a connu également.

<sup>99</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 septembre 1787 ; l'ouvrage dont il est question ici est « *Principes du commerce opposé au trafic, développés par un homme d'état* » de Jean Nicolas Marcellin Guérineau de Saint-Péravi (1735-1789), publié en 1787 : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>100</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 05 août 1733.

<sup>101</sup> B. Kapossy et S. Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*, p. 121.

<sup>102</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 février 1787.

<sup>103</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 23 juin 1739.

<sup>104</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767.



À côté de ses relations familiales, Sacconay fréquente différents acteurs de la scène sociale lausannoise. Louis de Loménie, auteur de la biographie de référence de Mirabeau, commentait déjà les activités culturelles auxquelles Sacconay initie son ami :

Conduit par Saconay à Lausanne, le jeune Provençal y rencontre une société plus distinguée que celle qu'il avait jusqu'alors fréquentée à Paris. [...] Dans les assemblées, dit-il, on goûte, on danse, on fait des concerts, on joue des proverbes ; mais, dans presque toutes, il y a deux fois par semaine des espèces d'académies ; l'on y lit des journaux, l'on y donne des sujets de dissertation, ou l'on y rapporte celles que l'on a fait.<sup>105</sup>

Sacconay est donc actif dans plusieurs sociétés savantes lausannoises. Durant sa jeunesse, les cercles sociaux qu'il côtoie sont les salons mondains vaudois, au sein desquels il développe ses pratiques de sociabilisation. En mentionnant des connaissances qu'il y a faites, à l'exemple de la famille de Crousaz, Mirabeau offre accès aux relations de Sacconay<sup>106</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Lausanne dans le Pays de Vaud tient le rôle de capitale culturelle de l'État bernois ; des groupes de penseurs, d'auteurs et de mondains y cultivent une pratique savante constante<sup>107</sup>. Des groupes de réformistes politiques et économiques, notamment, ont un rayonnement international à partir de la deuxième moitié du siècle. C'est au contact de leurs débats que les rapports entre Sacconay et Mirabeau se développeront ensuite.

Autrement, dans l'espace temporel observé, une forme de sociabilité pratique se met en place entre Mirabeau et Sacconay. La relation avec «Sturler»<sup>108</sup> illustre de nouveaux mécanismes d'échanges qui s'ancreront ensuite dans les pratiques relationnelles de Sacconay. Ce personnage, mentionné pour la première fois dans la lettre du 21 novembre 1741, est un imprimeur lausannois que Sacconay a mis en relation avec Mirabeau. Sturler collaborera avec ce dernier, et Jean Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784), à l'élaboration d'un recueil de poèmes illustrés. Il s'agit vraisemblablement de leur *Voyage de Languedoc et de Provence* imprimé en 1745 à Amsterdam, puis à Avignon et La Haye la même année. Malheureusement, il n'a pas été possible de déterminer pourquoi le projet éditorial de 1741 n'a pas

<sup>105</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, op. cit., p. 367-368.

<sup>106</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 mai 1736.

<sup>107</sup> Damiano Bardelli, «Gibbon et les sociétés lausannoises», in B. Kaposy et Béatrice Lovis (éd.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 243-252 ; Jean-Daniel Candaux, «Les "sociétés de pensée" du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question», *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, p. 70.

<sup>108</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, [s.l.], 12 décembre 1741.

abouti<sup>109</sup>. Le fait que Sacconay mette Mirabeau en contact avec une «presse de Lausanne»<sup>110</sup> lui confère le statut de source d'information culturelle. Le lien avec Sturler – qu'il a retrouvé à la Société économique de Berne<sup>111</sup> – montre qu'il a des rapports avec des acteurs de la vie culturelle bernoise aussi tôt que 1740.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay témoigne des rapports que ce dernier entretient avec les membres de sa famille. Il en ressort qu'il se comporte comme un entremetteur entre eux et Mirabeau. L'élément catalyseur est la visite de Mirabeau en Suisse, au cours de laquelle il rencontre ces personnes avec lesquelles il gardera contact, par l'intermédiaire de Sacconay. Au fil des années, cette forme de socialisation se transformera.

D'abord, la rencontre entre Mirabeau et le «beaufrère»<sup>112</sup> de Sacconay en 1756 illustre cette nouvelle forme de liens sociaux. Cette année-là, «M<sup>r</sup> de Wursteberg», frère de l'épouse de Sacconay, fait un voyage à Paris. Mirabeau en profite pour faire sa connaissance et créer un lien qui le rapproche de son ami. D'après la description qu'il en donne dans ses lettres, Mirabeau a diverté le beau-frère de Sacconay au cours de son séjour à Paris, l'a recommandé auprès de certaines de ses connaissances et en a profité pour le questionner sur son ami resté en Suisse<sup>113</sup>. Contrairement aux rencontres commentées précédemment, celle-ci ne se fait pas à l'occasion du séjour de Mirabeau en Suisse. Cet exemple illustre la création active d'un lien par Sacconay, qui entreprend une démarche pour que son beau-frère se lie à Mirabeau.

Ensuite, le lien que Sacconay crée entre Mirabeau et Louis de Watteville en 1754 prend racine dans la sphère familiale et s'étend en un rapport savant avec d'autres membres de la famille<sup>114</sup>. Sacconay incite Mirabeau à lire l'*Histoire de la Confédération Helvétique* écrite par Alexandre Louis de Watteville (1714-1780)<sup>115</sup>. Après cela, Mirabeau s'intéressera, jusqu'à la fin de la correspondance, aux travaux de Watteville et prendra le temps de rédiger des commentaires à leur sujet. Il commente les propos «métaphysiques» de

<sup>109</sup> Cet ouvrage (*Voyage de Languedoc et de Provence*, Amsterdam, Chareau et Du Villard, 1746 [1745]), apparemment pirate, est désigné comme étant une «édition furtive et défigurée d'un petit ouvrage fait en 1740»: Jean Jacques Lefranc de Pompignan, V. de Mirabeau et Simon-Philippe Mazière de Monville, *Voyage de Languedoc et de Provence*, Avignon, [s.n.], 1745; Gabriel Sabbagh, «La réaction de Mirabeau (et Quesnay) au scandale de *De l'esprit* et la rupture de Quesnay avec l'*Encyclopédie* (compléments à "La vie de François Quesnay" de Jacqueline Hecht)», *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 13, 2022, p. 33.

<sup>110</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 01 novembre 1741.

<sup>111</sup> «Liste des membres de la Société (Economique de Berne; pour l'année 1761)», *Recueil de mémoires, concernant l'æconomie rurale*, n° 2, 1761, p. 7.

<sup>112</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 janvier 1756, Paris, 20 janvier 1756 et Paris, 27 mars 1756.

<sup>113</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 janvier 1756.

<sup>114</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 juillet 1754.

<sup>115</sup> Louis de Watteville, *Histoire de la Confédération Helvétique*, Berne, Gottschall et compagnie, 1754.

Watteville dans sa lettre du 28 avril 1773, s'intéressant aux informations sur les « sentiments » et l'intuition. Ce commentaire met en valeur des éléments de pensée sur lesquels Mirabeau n'a pas pour habitude de s'attarder<sup>116</sup>. Alexandre Louis de Watteville fait d'ailleurs partie de la Société économique de Berne et du Conseil des Deux-Cents<sup>117</sup>. Dans ce cas-là, Sacconay utilise sa relation familiale avec les de Watteville pour tisser un lien savant entre ces derniers et son ami Mirabeau.

Sacconay est introduit aux milieux savants grâce aux liens sociaux qu'il développe à partir de 1750. La charge de Sacconay au sein du Grand Conseil de Berne le rapproche des sociétés savantes. Sacconay se fait ainsi admettre au sein des cercles savants bernois, à partir des années 1760, et participe à leurs débats. Il ne côtoie plus seulement des membres de sa famille ou des connaissances mondaines. Cela lui permet de s'imposer, discrètement certes, mais de manière significative, dans les cercles intellectuels bernois.

Premièrement, la collaboration qui lie Sacconay à la Société économique de Berne occupe une place importante dans la correspondance et offre d'intéressants éléments sur la participation de Mirabeau au concours qu'elle a organisé à l'occasion de sa création.

La Société économique de Berne est créée, fin 1758, pour servir de cadre à des débats sur les réformes économiques en Suisse, menées par des magistrats, des savants et des praticiens. En effet, elle est fondée par de jeunes patriciens, appelés à occuper des charges au sein du gouvernement de la république de Berne. La Société économique fonctionne comme un terrain d'expérimentation sur lequel les théories vouées à être promues sont élaborées. Ses membres s'intéressent à des sujets autant théoriques que pratiques. Johann Rudolf Tschiffeli (1716-1780), agronome et patricien bernois, à l'origine de cette initiative, est soutenu dans sa démarche par différents acteurs apparaissant dans la correspondance de Mirabeau et Sacconay<sup>118</sup>. On relèvera la présence, parmi eux, de Niklaus Emanuel Tscharner (1727-1794), son frère Vinzenz Bernhard Tscharner (1728-1778), Niklaus Emanuel von Diesbach (1692-1772) et Albrecht von Haller (1708-1777) qui sera secrétaire et président de la Société<sup>119</sup>. L'une des activités savantes de la Société économique consiste à déterminer un sujet de concours à propos duquel les participants doivent soumettre un mémoire écrit<sup>120</sup>. La ligne réflexive de la Société est guidée par

<sup>116</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1773.

<sup>117</sup> « Liste des membres de la Société (Economique de Berne ; pour l'année 1761 », *art. cit.*, p. 10.

<sup>118</sup> Robert Vögeli, *Die Anfänge des landwirtschaftlichen Bildungswesens*, Berne, Buchdruckerei Feuz, 1962, p. 39.

<sup>119</sup> A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>120</sup> C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, *op. cit.*, p. 128.

une aspiration au progrès, en particulier agricole et économique, ce qui correspond aux idéaux de Mirabeau. Sacconay, en prenant rapidement conscience de cela, contribue ainsi à un rapprochement. Au-delà de la réflexion sur le rôle de l'agriculture dans l'économie, la Société économique de Berne fait la promotion de recherches statistiques et techniques sur la pratique émergente de l'agronomie<sup>121</sup>. Il s'agit de mettre la pratique au service de la théorie et vice versa. Elle dépend donc d'un cercle de savants et d'agronomes étendu, dont certains étrangers<sup>122</sup>. C'est sur ce point qu'intervient Sacconay.

La place qu'il occupe au sein de la Société économique de Berne reste relativement indéterminée. Il semble être une présence discrète au sein de ce groupe. D'ailleurs, aucun texte rédigé par la société ne le mentionne, il ne publiera jamais dans leur revue et son nom n'apparaît dans presque aucun de leurs documents administratifs. Ceci explique probablement pourquoi Sacconay n'est que rarement mentionné par la critique. Hans Rudolf Rytz, dont l'ouvrage traite de l'influence de la physocratie à Berne, ne mentionne pas le nom de Sacconay, même lorsqu'il évoque le mémoire de Mirabeau<sup>123</sup>. Le texte de Conrad Bäschlin est le seul à citer le nom de Sacconay, dans une note de bas de page au sujet des membres de la société<sup>124</sup>. La source principale attestant de l'appartenance de Sacconay à la Société économique de Berne est une liste de ses membres, publiée en 1761<sup>125</sup>. En revanche, malgré sa proximité avec certains adhérents de la Société économique, Sacconay ne voit apparaître son nom dans aucune des listes de proches de la Société Helvétique, fondée en 1761 par certaines de ses connaissances<sup>126</sup>. Sacconay aura donc été proche des cercles savants bernois du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans pour autant s'y être fait remarquer. En dépit de cela, les lettres que Mirabeau lui écrit montrent qu'il y a joué un rôle indirect certain. En effet, sans participer au rayonnement de la Société économique par ses travaux personnels, Sacconay a noué un lien entre celle-ci et Mirabeau, l'économiste le plus en vue du moment.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 116-117; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, op. cit., p. 45.

<sup>122</sup> Sacconay n'est pas la seule personne à avoir invité un étranger prestigieux à participer aux activités de la Société économique de Berne, à l'image d'Élie Bertrand et des frères Miszech : Radosław Szymanski, « Vattel as an Intermediary Between the Economic Society of Berne and Poland », in Koen Stapelbroek et Antonio Trampus (éd.), *The Legacy of Vattel's Droit des Gens*, Cambridge, Palgrav Macmillan, 2019, p. 37; A. Bertholet, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" (1783), ou la construction de la postérité d'un "grand homme" des Lumières helvétiques », *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021.

<sup>123</sup> M. Stuber, *Wälder für Generationen*, op. cit., p. 20.; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 9-19.

<sup>124</sup> C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, op. cit., p. 215.

<sup>125</sup> « Liste des membres de la Société (Economique de Berne; pour l'année 1761 », art. cit., p. 7.

<sup>126</sup> François de Capitani, *Die Helvetische Gesellschaft. Band 2. Die Gesellschaft im Wandel*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983.

Cette relation s'est construite à l'occasion du concours que la Société économique de Berne a lancé en 1759 par la publication d'une annonce dans le *Wochenblatte der Stadt Bern*<sup>127</sup>, invitant quiconque à s'exprimer, dans un mémoire écrit, sur trois questions portant sur l'agriculture suisse. L'annonce de la société exposant les modalités de participation se trouve dans le cinquième tome de *L'Ami des hommes*, qui est constitué en grande partie du mémoire que Mirabeau a envoyé à Berne<sup>128</sup>. Cette annonce lui a été envoyée par Sacconay :

votre petit imprimé de la société d'agriculture de Berne est fort bon, et c'est le premier en ce genre que je trouve tel. [...] je n'entends rien du tout aux détails de l'agriculture, mais j'ay envisagé cette partie en grand et dans le trait universel qu'elle a avec la prospérité des états agricoles dans toutes les tendances politiques enfin ; cette manière de l'envisager m'a bien instruit des moyens de la faire fleurir, et je vous répons moy que s'il faut porter des encouragements c'est a la main d'œuvre et non a l'écritoire<sup>129</sup>

Le déterminant possessif au début de la phrase place Sacconay dans un rapport d'appartenance avec « l'imprimé » en question. Ce dernier a transmis l'information sur l'existence de ce concours et a encouragé son ami à y participer.

Les raisons, qui doivent engager la Suisse, par préférence, à la culture des Bleds. Les empêchements généraux et particuliers qui s'y rencontrent. Les Moyens généraux et particuliers, que ce pays fournit relativement à cette culture.<sup>130</sup>

Pour permettre à Mirabeau de réaliser son mémoire, Sacconay lui envoie des informations sur la politique et l'économie suisse, parfois sous forme de comptes rendus détaillés<sup>131</sup>. Ce dernier bénéficie donc, indirectement et à travers le lien qu'il a créé entre Mirabeau et la Société économique, d'un statut ambigu. Il facilite certes les échanges entre ses connaissances à leur avantage, mais il peut en profiter pour acquérir sa place dans les cercles culturels bernois. Les relations avec les groupes savants bernois lui permettent ainsi de côtoyer certains des personnages qui marquent sa correspondance avec Mirabeau.

<sup>127</sup> A. Oncken, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, op. cit., p. 15.

<sup>128</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1760, t. 5, p. 1-5.

<sup>129</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>130</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 5, p. 4.

<sup>131</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 juin 1759 ; les renseignements que Sacconay peut envoyer à Mirabeau, et la manière de les récolter, sont reconstruits dans l'article de Radosław Szymanski, « The Swiss Economy and Politics of the 1760s in the Travel Journals of Two Reform-minded Poles », publié dans le présent volume.

Deuxièmement, le premier auteur suisse à apparaître dans la correspondance est Salomon Gessner (1730-1788), acteur important du développement de l'édition zurichoise<sup>132</sup>. Parmi les œuvres versifiées de ce dernier, Mirabeau s'intéresse à la *Mort d'Abel*, publiée en français en 1760<sup>133</sup>. Sa première mention de l'auteur est élogieuse ; il se dit «pressé de rendre hommage a un ouvrage et a un autheur qui font honneur a votre patrie et profit à l'humanité qui est désormais ma famille»<sup>134</sup>. Toute la lettre concerne d'ailleurs cet «ouvrage». Contrairement aux cas analysés précédemment, cette lettre montre que le rapport engagé avec Gessner est encouragé par Mirabeau. C'est lui qui incite Sacconay à prendre contact avec le poète. D'ailleurs, cette lettre, écrite le 22 avril 1760, est publiée dans le *Journal helvétique* en octobre 1760<sup>135</sup>. Afin de créer un contact avec Gessner, Sacconay fait publier cette lettre, sous forme d'article critique. Il ressort d'une lettre datée du 4 juin 1760, que Sacconay n'a pas averti Mirabeau de son initiative. Il organise également la remise d'un prix à Gessner, de la part du canton de Berne, comme Mirabeau le lui a suggéré<sup>136</sup>. En l'absence d'information précise sur les moyens que ce dernier a utilisés pour faire publier la lettre de Mirabeau, il est cependant possible d'envisager qu'il ait mis en mouvement ses liens sociaux dans les cercles culturels pour en alimenter d'autres. La lettre du 4 juillet 1760 montre que Sacconay et Gessner ont eu un contact, qui est ici relayé par Mirabeau<sup>137</sup>. La relation avec Gessner n'aura probablement duré que le temps d'un échange, mais le dialogue que Sacconay a permis de mettre en place prouve qu'il maîtrise suffisamment ses relations pour en créer certaines qui lui permettent d'en cultiver d'autres<sup>138</sup>.

Troisièmement, une des figures les plus célèbres de la correspondance de Mirabeau et de Sacconay est sans doute Samuel Auguste Tissot (1728-1797). S'il n'est pas possible de déduire de la première lettre qui mentionne son nom que «M<sup>r</sup> Tissot» est le célèbre médecin, un ensemble d'éléments relevés dans

<sup>132</sup> John Hibberd, *Salomon Gessner. His Creative Achievement and Influence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 88.

<sup>133</sup> Salomon Gessner, *La Mort d'Abel*, Paris, Frédéric Nicolai, 1761 [1760].

<sup>134</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

<sup>135</sup> V. de Mirabeau, «Lettre de M. le Marquis de M\*\*\*\* concernant *la Mort d'Abel*», *Journal helvétique*, octobre 1760, p. 169-174.

<sup>136</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juin 1760.

<sup>137</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

<sup>138</sup> Avant d'intéresser Mirabeau, Gessner a occupé d'autres économistes, dont Turgot, qui a préfacé la traduction de *La Mort d'Abel* de Michael Huber (1727-1804), «Préface de la traduction (de Huber) de *La Mort d'Abel* de Gessner», «Éclaircissements sur la versification allemande et sur la nature de la prose mesurée dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de M. Gessner» et un «Avertissement, en tête de la traduction (par Huber) des *Idylles et poèmes champêtres* de Gessner» en 1761 : Anne Robert Jacques Turgot, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Institut Coppet, 2018, t. 1, p. 551-589 ; Thomas Buffét, «Le Choix de poésies allemandes de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande», *Revue de littérature comparée*, n° 330, 2009, p. 213.

d'autres lettres permet de l'établir. En effet, lorsque Mirabeau s'adresse à Sacconay en ces mots : «demander a M<sup>r</sup> Tissot si vous avès réellement des eaux bonnes»<sup>139</sup>, il peut déjà en être déduit qu'il s'agit d'un médecin. Dans une lettre suivante, toujours au sujet de «M<sup>r</sup> Tissot», Mirabeau se dit n'être «pas digne de juger du mérite de ses ouvrages»<sup>140</sup>, soulignant l'excellence du médecin. Il ressort de cette même lettre que le médecin de Mirabeau, «Gatti» a une grande estime pour «Tissot», qui exerce selon lui une médecine douce et pratique, prônant un régime de vie en harmonie avec la nature. Ce dernier indice concordant avec la ligne conductrice du célèbre médecin lausannois<sup>141</sup>, permet donc de confirmer qu'il est le médecin personnel de Sacconay. Si les lettres sont muettes sur ce qui mène Tissot à traiter Sacconay, cela souligne le prestige dont bénéficient ce dernier et son entourage. Il ressort de plusieurs lettres, dont une datée de 1780<sup>142</sup> que Mirabeau a rencontré Tissot et entretient de bons rapports avec lui<sup>143</sup>. Si le manque d'informations précises sur cette relation empêche une analyse approfondie, les éléments à disposition permettent d'étoffer l'étude du statut de Sacconay, qui est en contact avec certains des personnages les plus en vue de son époque.

Quatrièmement, la pratique de Sacconay consistant à intégrer des œuvres suisses dans ses explications pour stimuler la réflexion de Mirabeau permet d'introduire plusieurs membres des sociétés savantes suisses dans leur correspondance. Certains acteurs culturels suisses sont mentionnés au fil des lettres de Mirabeau, sans être désignés explicitement comme des proches de Sacconay. Parmi eux se trouvent Vinzenz Bernhard Tschärner, Georg Ludwig Schmid, dit von Auenstein, (1720-1805) et Niklaus Emanuel von Diesbach. S'agissant du premier, son nom n'apparaît qu'une seule fois dans la correspondance :

si M<sup>r</sup> Tschärner dont vous me parlés est l'auteur de l'histoire de la haute Allemagne dont vous laissates deux volumes a M<sup>e</sup> de Pailly, c'est un homme très judicieux et sage, il trouvera que la science oéconomique est une bonne base pour le tribunal d'un historien.<sup>144</sup>

Il semble que Sacconay ne parle que rarement de Tschärner à Mirabeau. Le «Tschärner» dont il est question est Vinzenz Bernhard, l'auteur et historien, membre fondateur de la Société économique de Berne et de la Société

<sup>139</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 mars 1769.

<sup>140</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 mai 1769.

<sup>141</sup> Miriam Nicoli, *Les Savants et les livres. Autour d'Albrecht von Haller (1708-1777) et Samuel-Auguste Tissot (1728-1797)*, Genève, Slatkine, 2013, p. 261.

<sup>142</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1780.

<sup>143</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 17 juin 1780 ; Tissot dédie d'ailleurs la première édition parisienne de son *Avis au peuple* à Mirabeau : Samuel Auguste Tissot, *Avis au peuple sur sa santé, ou traité des maladies les plus fréquentes*, Paris, Aux dépens de P. F. Didot le Jeune, 1762 [1761], p. v-vi.

<sup>144</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juin 1770.

typographique de Berne<sup>145</sup>. Il est le frère de Niklaus Emanuel Tschärner, également membre fondateur de la Société économique. Tous deux sont des commentateurs des idées physiocratiques<sup>146</sup>. Deux éléments caractéristiques du lien entre Tschärner et Sacconay émanent de cet extrait. Le premier est que Sacconay a pris l'initiative de parler du texte de Tschärner à Mirabeau. Le second est qu'il a prêté un livre écrit par Tschärner à Madame de Pailly, alors en visite chez lui. Sacconay côtoie probablement l'auteur dans le contexte de la Société économique et apprécie ses idées. Il le promeut en diffusant son livre et en débattant son contenu. La proximité entre les Tschärner et Sacconay peut être confirmée par les lettres qu'ils se sont écrites, conservées à la Burgerbibliothek de Berne<sup>147</sup>, qui traitent de sujets familiaux, soulignant la proximité entre les deux familles.

Le deuxième savant dont il sera question ici est Georg Ludwig Schmid. Le passage le plus détaillé au sujet de sa personne dans la correspondance est le suivant :

vous me faites grand plaisir, par ce que vous me dites de Schmid. ce digne homme a une tête bien cuite par la nature. il cherchoit à tâtons par instinct naturel, et ne trouvoit que des éclairs parmi les plus renommés de ses contemporains, il prenoit les vers luisans pour des étoiles ; mis une fois sur la voye il sera fort à son aise<sup>148</sup>

À partir de 1767, Mirabeau mentionne régulièrement le président de la section argovienne de la société économique<sup>149</sup> dans ses lettres. Ce dernier, dont Mirabeau orthographie la plupart du temps le nom « Smith », est un habitué des salons économiques qu'il tient chez lui les mardis<sup>150</sup>. Schmid occupe une place privilégiée dans la vie de Mirabeau. Il sert d'ailleurs parfois d'intermédiaire, puisque Mirabeau le charge de remettre à Sacconay des objets<sup>151</sup>. La correspondance de Mirabeau et Sacconay ne permet pas de déterminer clairement comment ils ont été mis en contact. Il se peut que Sacconay, conscient que Schmid s'intéresse aux idées physiocratiques, l'ait mis en relation avec

<sup>145</sup> Enid Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner (1728-1778). A Study of Swiss Culture in the Eighteenth Century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954, p. 125.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 130 ; C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>147</sup> Korrespondenz : M. Ch. Frédéric de Sacconay (1714-1788) an Maria R. de Sacconay (1726-1763), *op. cit.*

<sup>148</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 décembre 1771.

<sup>149</sup> I. Hont, « Correcting Europe's political economy : The Virtuous Eclecticism of Georg Ludwig Schmid », *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 407 ; B. Kapossy, « „Grosse Seele unter bemosten Hütten“ – Georg Ludwig Schmid's Reformprogramm », in M. Stuber *et al.* (éd.), *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, Berne, Haupt, 2009, p. 61.

<sup>150</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>151</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 mai 1768.



Mirabeau. Il se peut également que Mirabeau ait voulu profiter d'avoir un Suisse dans son cercle physiocratique pour s'assurer à la fois un lien social et physique avec Sacconay et une diffusion helvétique de sa doctrine. La première hypothèse reste la plus probable, puisque Sacconay fournit des efforts pour promouvoir les travaux de Schmid auprès de Mirabeau, comme le montrent les lettres. Sacconay fait la promotion de textes savants suisses auprès de ses connaissances, dont Mirabeau, et ce, même si ce dernier ne se montre pas intéressé<sup>152</sup>. Il ressort à ce titre de leur correspondance que Mirabeau n'apprécie pas particulièrement les textes de Schmid, considérant que celui-ci n'a pas une vision assez fine de la frontière entre théorie et pratique<sup>153</sup>. Dans une lettre datée du 7 septembre 1771, Mirabeau affirme que le texte de Schmid que Sacconay lui a envoyé est un manuscrit inédit. On peut en déduire que Sacconay a accès à des documents importants de Schmid, illustrant son implication dans les projets de certaines de ses connaissances<sup>154</sup>. En définitive, même si Schmid est en contact direct avec chacun des épistoliers, Sacconay reste le lien entre les chaînons de son réseau social. Par le même procédé, Sacconay pousse Mirabeau à lire les œuvres d'Albrecht von Haller, qu'ils considèrent tous deux comme un grand savant<sup>155</sup>.

Le troisième auteur dont il sera question ici est Niklaus Emanuel von Diesbach, l'un des fondateurs de la Société économique de Berne. «J'ay reçu en effet nouvelle que le paquet de M<sup>r</sup> Diespach avoit été remis a ma porte»<sup>156</sup>

---

<sup>152</sup> Mirabeau a écrit une lettre entière pour expliquer à Sacconay à quel point il rejette les idées de Schmid et ses *Principes de la législation universelle*, 2 vol., Amsterdam, Marc Michel Rey, 1777 (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juillet 1784) : En plus de dire que Schmid «met souvent la charue avant les bœufs», il explique que «mon cher ami votre auteur n'est qu'un esprit du 3<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> du 20<sup>e</sup> ordre qui a eu l'ambition d'écrire de noter, et d'avoir a ce qu'il croit des pensées, tandis que sa mémoire luy fournit tout, et qu'il n'a ny la force de digerer ce qu'il a pillé, ny celle de donner une sorte d'ordre quelconque a ses paraphrases. oh qu'il seroit aisé de faire des livres comme cela, si l'on pouvoit se rendre froit et monotone a sa guise. cet homme nous a tout pris, et n'a rien saisy tout a fait, c'est une amplification continuelle de nos déductions dont il fait des titres de chapitres; et ce qui n'est pas bien, il n'y pas l'équité d'en convenir. or certainement nous sommes assés persécutés pour qu'un homme qui auroit l'ame noble et équitable, si la vanité pouvoit l'être, rendit justice a qui il doit; et assés neufs pour que son triste plagiat ne puisse etre caché, je n'étois rien moins qu'obscur, quand le docteur me redressa sur les principes: je n'ay eu qu'un cry depuis pour annoncer que je luy devois tout. au reste j'ay toujours jouy de ceux qui m'apportoient mes propres idées comme les leurs; mais le pauvre homme n'a pu les faire siennes, il en a manqué la base, la série, et la plénitude, et il n'est pas dans l'ordre de ceux qui feront du bien aux têtes froides et pénibles, parcequ'il ne serre rien, et que les vérités dégénèrent chex lui en papotage.»

<sup>153</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 19 juillet 1768.

<sup>154</sup> Les *Principes de la législation universelle* de Schmid lui ont valu d'être désigné comme un physiocrate au XVIII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui encore, malgré le fait que les physiocrates eux-mêmes ne l'estimaient guère et que son système n'est pas identique au leur.

<sup>155</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 décembre 1775 et Le Bignon, 11 septembre 1779.

<sup>156</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 29 juillet 1778.

explique Mirabeau. Sacconay a, cette fois encore, contribué à la création d'un lien entre Mirabeau et un membre des cercles savants suisses. Ce lien n'est que peu mis en exergue par la correspondance, mais il ressort de cet extrait qu'il est exploité par le physiocrate. Diesbach tente d'envoyer un «paquet» à Mirabeau, sans passer par l'intermédiaire de Sacconay. Les autres lettres mentionnant son nom concernent son épouse, «M<sup>c</sup> de diespach»<sup>157</sup>. Mirabeau entretient avec lui une relation mondaine, en étant suffisamment proche pour s'adresser aux deux membres du couple. Les rares éléments à disposition sur Diesbach ne permettent pas de réaliser un examen plus approfondi de cette relation. Ils confirment néanmoins le statut discret mais important que Sacconay occupe au sein des cercles culturels qu'il côtoie.

Il est utile de relever que tous les acteurs dont il a été question étaient membres à la fois de la Société économique de Berne et de la Société Helvétique<sup>158</sup>. Diesbach et les frères Tschärner étaient quant à eux également membres des Deux-Cents de Berne. Ces sociétés pouvaient constituer des espaces de réflexion pour élaborer les réformes à promouvoir au sein du Grand Conseil<sup>159</sup>. La proximité de Sacconay avec ces différents savants permet d'envisager l'hypothèse selon laquelle, en tant que participant particulièrement discret et passif, il puisse être omis des listes de membres tenues par la société, peut-être parce qu'il n'est pas considéré comme un patricien tout à fait légitime. À présent, ce que l'analyse superficielle de ces relations met en exergue est le statut social que Sacconay s'est forgé. Au sein de son réseau social, composé de liens plus ou moins étroits, Sacconay se positionne comme un pivot permettant à des individus qui partagent une idée commune de se côtoyer et de développer une relation. Il fonctionne ainsi comme un catalyseur de rencontres, un exhausteur d'échanges.

Cinquièmement, durant les années 1770, Joseph Gorani (1740-1819) prend une place importante dans la correspondance entretenue par Mirabeau et Sacconay. Le séjour du penseur et diplomate milanais en Suisse – à Nyon notamment – de 1769 à 1774 et sa rencontre avec Sacconay sont mentionnés par la critique<sup>160</sup>. Toutefois, leur relation n'a jamais pu être examinée avant la découverte de la correspondance de Mirabeau et Sacconay<sup>161</sup>. Les lettres

<sup>157</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 septembre 1787.

<sup>158</sup> F. de Capitani, *Die Helvetische Gesellschaft*, op. cit.; C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, op. cit., p. 67.

<sup>159</sup> B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Bâle, Schwabe, 2006, p. 122.

<sup>160</sup> Pierre Chappuis, «Joseph Gorani et la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, n° 2, 1952, p. 363-385.

<sup>161</sup> T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 115 et 485; Joseph Gorani, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie*, 3. *Dal dispotismo illuminato alla rivoluzione (1767-1791)*, Milan, Mondadori, 1942, p. 185-186.

comptent dix-neuf occurrences de son nom entre 1771 et 1778, ce qui fait de lui un des personnages contextuels les plus présents

vous avés un vray *zélanti* dans votre voisinage ; c'est un comte *Gorani* que je crois a Nyon avec Smith [Schmid], que je soupçonne de chercher *sa science* et non *la science*, mais quand a l'italien il m'en écrit en véritable enthousiaste de la chose, et il est bien bon d'en avoir en Italie.<sup>162</sup>

Cette première mention de Gorani indique que Mirabeau est en contact avec lui et qu'il l'a incité à rencontrer Sacconay, le sachant en Suisse. En effet, le penseur milanais a vécu quelques années en Suisse, où Marie Thérèse d'Autriche l'a envoyé en tant que diplomate<sup>163</sup>. Ici, Mirabeau a permis à Sacconay de tisser un nouveau lien social avec une figure importante de l'espace culturel italien. Il ressort de cet extrait que la relation qui lie Gorani et Mirabeau est relativement informelle. Dans sa lettre du 24 juillet 1771, Mirabeau explique avoir conseillé à Gorani de contacter Sacconay. Il affirme également que Gorani est un «*prétieux converty*»<sup>164</sup>. En effet, au cours de son séjour en Suisse, comme l'extrait l'indique, Gorani a fréquenté Georg Ludwig Schmid qui l'a encouragé à aborder la pensée physiocratique<sup>165</sup>. Cette proximité avec la doctrine des économistes l'a probablement incité à rencontrer l'ami recommandé par Mirabeau – chef de file des physiocrates –, d'autant plus que Sacconay en est également un sympathisant. À partir d'octobre 1771, Gorani et Sacconay se côtoient assez pour que Mirabeau passe ses salutations et d'autres messages au premier en écrivant au second<sup>166</sup>.

Au-delà du caractère mondain et diplomatique de leur relation, Sacconay et Gorani échangent des idées économiques. Les lettres de Mirabeau montrent qu'ils débattent de l'impôt, du luxe et de sciences agronomiques<sup>167</sup>. Leurs échanges inspirent Gorani pour les travaux qu'il rédige à cette époque. Sacconay raconte à Mirabeau ses discussions avec Gorani et Mirabeau lui répond avec des questions à aborder. Sacconay joue le rôle du relais d'information entre Mirabeau et Gorani : il est le promoteur d'idées physiocratiques sélectionnées par Mirabeau. Sacconay occupe ici une position de centre de convergence entre les liens de son réseau<sup>168</sup>.

<sup>162</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 07 septembre 1771.

<sup>163</sup> Elena Puccinelli, «*Gorani, Giuseppe*», *Dizionario Bibliografico degli Italiani*, vol. 58, 2002, [www.treccani.it/enciclopedia/giuseppe-gorani\\_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/giuseppe-gorani_(Dizionario-Biografico)/), version du 25 juin 2016.

<sup>164</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Cabris, 24 septembre 1771 (lettre n° 22 du dossier de sources).

<sup>165</sup> P. Chappuis, «*Joseph Gorani et la Suisse*», *art. cit.*, p. 368.

<sup>166</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 25 octobre 1771 et Le Bignon, 18 novembre 1771.

<sup>167</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 janvier 1772.

<sup>168</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 08 novembre 1772.

Au cours de l'année 1772, Sacconay essaie de trouver une place à Gorani auprès d'une cour allemande :

de la manière dont vous me peignés le comte Gorani, que diable veut il aller faire dans une cour quelconque. je le croirois a merveille a Karlsruhe, il y seroit reçu feté, choyé par le margrave<sup>169</sup>

Sacconay aspire à offrir à Gorani une position digne de lui. Cette intimité a été peu soulignée jusqu'ici. Sacconay est rentré dans la vie privée de Gorani et l'aide, pour des affaires personnelles, avec la collaboration de Mirabeau. Sacconay semble être assez proche de Gorani pour le côtoyer au quotidien<sup>170</sup>. De son côté, Gorani affirme dans ses mémoires que Sacconay est un « économiste distingué »<sup>171</sup>. Cette citation est régulièrement exploitée par les ouvrages critiques pour décrire Sacconay. Elle présente cependant une image trompeuse de ses affinités réelles. En effet, bien que ce dernier ait beaucoup raisonné sur des sujets économiques, ses travaux et sa pensée n'ont jamais eu l'impact suffisant dans les milieux intéressés pour le distinguer en tant qu'économiste. Sacconay a un poids intellectuel important sur son ami milanais, étant la personne avec qui Gorani discute, débat et réfléchit au quotidien. En outre, Sacconay, relayant régulièrement les idées de Mirabeau – alors économiste renommé – auprès de Gorani, apparaît aux yeux de ce dernier comme une figure imposante, à valoriser.

Finalement, le réseau de Sacconay s'étend au-delà de ce qui se dessine dans les lettres de Mirabeau<sup>172</sup>. Seulement, de toutes ses fréquentations, celle dont l'influence est la plus considérable est sans doute Mirabeau. Ceci aura essentiellement deux conséquences sur Sacconay. Premièrement, cela orientera sa manière d'aborder ses propres fréquentations et ses activités politiques. En effet, il est incité à approfondir ses relations préexistantes avec des penseurs économiques, pouvant être intéressants pour Mirabeau. Ces relations débouchent d'ailleurs parfois sur des amitiés durables, qui n'auraient peut-être pas existé si Sacconay n'y avait pas premièrement perçu un intérêt pour Mirabeau et ses travaux<sup>173</sup>. Deuxièmement, sa relation avec Mirabeau aura un impact significatif sur le statut social de Sacconay. À partir de la publication de *L'Ami des hommes*, Mirabeau devient, pour deux décennies, un des savants les plus

<sup>169</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1772.

<sup>170</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 novembre 1773.

<sup>171</sup> P. Chappuis, « Joseph Gorani et la Suisse », *art. cit.*, p. 368 ; B. Kapossy et S. Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*, p. 112.

<sup>172</sup> Sacconay a entretenu de nombreuses correspondances, avec des savants genevois notamment, conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève : Archives Tronchin 210, Correspondance de François Tronchin ; Ms. fr. 611, Correspondance de Firmin Abauzit ; H Suisse, Correspondance de Horace Bénédict de Saussure.

<sup>173</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 07 octobre 1764 (lettre n° 19 du dossier de sources).

célèbres d'Europe. Sacconay bénéficiera probablement du fait d'être un de ses proches – au sein de la Société économique de Berne notamment. Il met à profit son statut de relais entre les savants suisses et Mirabeau pour s'ancrer au sein de cette société et en côtoyer les membres. N'ayant rédigé aucun texte économique – avant 1770 en tout cas<sup>174</sup> –, le seul élément qu'il peut mettre en avant est son lien avec Mirabeau. Lorsqu'il incite ce dernier à rédiger le mémoire pour la Société économique, en 1759, Sacconay ne fait pas partie de la société. Il côtoie probablement les personnes dont il a été question précédemment, par leur lien avec la politique bernoise, mais les listes officielles ne le comptent comme un proche qu'à partir de 1761<sup>175</sup>. La correspondance de Sacconay et Mirabeau montre que leur relation, en lien avec le réseau social de Sacconay, interagit avec ses autres relations. Une forme d'échange se produit au sein du réseau social de Sacconay par le biais de ce dernier. Il cultive et alimente ces interactions. Ainsi, et malgré sa discrétion et l'absence de production de textes savants, Sacconay joue un rôle important à Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La fin de la vie de Sacconay est marquée par l'expansion continue de son réseau social, dressé précédemment. À partir de 1772, Mirabeau rencontre des difficultés à publier ses textes en France<sup>176</sup>. Il en fait part à Sacconay, dans l'espoir que celui-ci le mette en contact avec un éditeur suisse prêt à collaborer. Pour cela, il lui envoie son manuscrit de *La Science ou les droits et les devoirs de l'homme*<sup>177</sup> et les consignes sur le type d'impression qu'il souhaite<sup>178</sup>. Cette demande incite Sacconay à mettre en mouvement son réseau social. En janvier 1773 déjà, il a trouvé un éditeur disposé à publier le texte de Mirabeau<sup>179</sup>, en la personne de François Grasset, figure centrale de l'édition lausannoise à cette époque. Mirabeau n'indique pas dans ses lettres comment Sacconay connaît Grasset, mais il se trouve que la presse de ce dernier est située dans la maison de l'oncle de Sacconay, Esaïe de Chandieu<sup>180</sup>. Ici, Sacconay utilise ses liens sociaux pour acquérir de nouvelles relations. Sachant cela, trois hypothèses peuvent être énoncées sur sa démarche pour contacter Grasset afin d'imprimer le texte de son ami. Le premier scénario est que Sacconay et Grasset se connaissent par le biais des cercles culturels dont ils font partie. Dans ce cas-là, Sacconay aurait simplement approché une de ses connaissances pour lui proposer le projet. La deuxième possibilité est que Sacconay en ait parlé à Chandieu

<sup>174</sup> F. de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, *op. cit.* (texte n° 3 du dossier de sources).

<sup>175</sup> « Liste des membres de la Société (Economique de Berne ; pour l'année 1761 », *art. cit.*

<sup>176</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 juin 1772.

<sup>177</sup> V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774.

<sup>178</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1772.

<sup>179</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 janvier 1773.

<sup>180</sup> B. Kapossy et S. Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », *art. cit.*, p. 120.

qui l'aura mis en relation avec Grasset, son locataire. Cette éventualité semble être la plus plausible, compte tenu de la proximité entre Sacconay et son oncle. Troisièmement, il se peut que Sacconay ait contacté Grasset sans intermédiaire et sans le connaître, simplement parce qu'il était l'imprimeur le plus proche géographiquement. Cette dernière hypothèse est la moins probable, si l'on prend en considération l'aisance avec laquelle Sacconay exploite habituellement ses connaissances, notamment pour apporter son aide à Mirabeau.

Le rapport entre Sacconay et Grasset ne se limitera à une mise en contact avec Mirabeau. L'élaboration de l'édition lausannoise du texte de Mirabeau passe par plusieurs étapes que l'article de Kapossy et Meylan retrace précisément<sup>181</sup>. Sacconay supervise l'édition, l'impression et la publication du texte de son ami. Il est plus que l'intermédiaire entre l'auteur et l'éditeur ; Mirabeau lui octroie des libertés de décisions sur les démarches éditoriales<sup>182</sup>. Lorsque Grasset prend des libertés qui ne plaisent pas à Mirabeau, celui-ci charge Sacconay de corriger le travail<sup>183</sup>. Sacconay communique ainsi avec les différents acteurs de cette publication, dont Marc Michel Chapuis<sup>184</sup>, un collaborateur de Grasset<sup>185</sup>. Le rôle de coordinateur que Sacconay occupe dans cette publication à toutes ses étapes – du déplacement du manuscrit à l'élaboration de la page de titre – révèle ses capacités à mener un projet littéraire. Mirabeau a prévu de faire publier un texte plus long, comportant de nombreuses annexes. Il veut notamment faire imprimer un « *Dialogue* » à la suite de son texte qui doit s'intituler « *L'instruction populaire* »<sup>186</sup>. Le *Dialogue* sera en effet intégré dans une édition ultérieure de l'ouvrage intitulé finalement *La Science ou les droits et les devoirs de l'homme*. Sacconay est à l'origine de ces transformations et négocie les ajouts, parfois sans recevoir d'instructions de Mirabeau, mais par ses propres moyens de persuasion<sup>187</sup> :

*Les Droits et des devoirs de l'homme*. Une copie de son manuscrit nous étant tombé dans les mains, nous avons cru rendre service à l'humanité en le publiant par la voye de l'impression.<sup>188</sup>

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 118-126 : le travail étant déjà fait de façon systématique et exhaustive, il ne s'agira pas de répéter ce qui a déjà été énoncé, mais bien d'en extraire les informations sur les liens sociaux de Sacconay.

<sup>182</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 janvier 1775 ; François Grasset, Lettre à la Société économique de Berne, Lausanne, 20 février 1767, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4.

<sup>183</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 avril 1774.

<sup>184</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 février 1773.

<sup>185</sup> Silvio Corsini, « Imprimeurs, libraires et éditeurs à Lausanne au siècle des Lumières », in S. Corsini (éd.), *Le Livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'impression. 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993, p. 53.

<sup>186</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1773.

<sup>187</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mars 1773.

<sup>188</sup> V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774, p. 3.

Cette affirmation tirée de « l'avis de l'éditeur » se réfère au travail mené par Sacconay pour faire publier le texte de son ami. À travers cette expérience éditoriale, la pratique sociale de Sacconay peut être observée en activité. Son réseau lui permet de créer des liens sociaux et professionnels. Sacconay fonctionne comme un pivot social, culturel et intellectuel pour ses connaissances. Après l'impression par Grasset de son ouvrage, Mirabeau tentera vainement, jusqu'en 1780, de convaincre ce dernier d'éditer d'autres de ses textes<sup>189</sup>. La correspondance ne permet pas de déterminer les raisons pour lesquelles Grasset refuse d'éditer d'autres œuvres de Mirabeau. Il en ressort cependant que Sacconay continue à servir d'intermédiaire entre Mirabeau et Grasset, sans succès. Il s'arrangera donc pour trouver un autre éditeur à son ami en 1775.

De cette façon, en 1775, les *Lettres sur la législation* de Mirabeau sont éditées par la Société typographique de Berne<sup>190</sup>. Les raisons pour lesquelles Mirabeau ne les publie pas chez Grasset ne sont pas indiquées, mais la difficulté avec laquelle le texte précédent a été imprimé a probablement découragé l'imprimeur. Les *Lettres sur la législation* sont des textes que Mirabeau a rédigés longtemps auparavant et qu'il a depuis sans cesse remaniés dans le but de les faire publier. Il en parle déjà à Sacconay en 1768, les désignant à l'époque sous le nom de « précis de l'ordre légale »<sup>191</sup>. « L'avertissement » à l'ouverture du texte est un témoignage de la posture de Mirabeau, parmi les plus importants de sa carrière. Il y revient sur l'ensemble de son œuvre afin d'énoncer les aspirations subjectives qui en ont guidé la création<sup>192</sup>. Il en sera question plus précisément à la suite de ce propos.

En octobre 1775, Sacconay annonce à Mirabeau l'éditeur chez lequel il va publier son ouvrage<sup>193</sup>. Il s'agit de la Société typographique de Berne, fondée en 1758 et dirigée jusqu'en 1778 par Vinzenz Bernhard Tschärner<sup>194</sup>. Comme mentionné précédemment, Sacconay et Tschärner se côtoient régulièrement. Les lettres de Mirabeau ne permettent pas de déterminer pourquoi Sacconay n'a pas contacté Tschärner en premier lieu lorsque son ami a voulu publier ses œuvres en Suisse. Il en ressort en outre que Mirabeau, qui prévoyait de faire éditer le « *supplément à la théorie de l'impôt* »<sup>195</sup>, préfère finalement profiter de la chance qu'il a de trouver un éditeur pour publier à la place ses *Lettres sur*

<sup>189</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 septembre 1780.

<sup>190</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, Berne, Société Typographique, 1775.

<sup>191</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 19 juillet 1768.

<sup>192</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal*, op. cit., p. 1-51.

<sup>193</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1775.

<sup>194</sup> J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 85.

<sup>195</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1776 (lettre n° 24 du dossier de sources) ; V. de Mirabeau, *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020, p. 29.

la législation. Comme pour l'édition lausannoise, Sacconay sert d'intermédiaire entre Mirabeau et les imprimeurs pour toutes les étapes d'édition<sup>196</sup>. Sacconay semble avoir un rapport tout à fait formel et professionnel avec les membres de la Société typographique. Ainsi, et au travers de services rendus à des amis, Sacconay stimule le secteur de l'édition suisse, ici en liant le célèbre nom de Mirabeau aux activités littéraires suisses<sup>197</sup>.

En parallèle, Charles Richard de Butré (1725-1805) est l'un des premiers penseurs à rejoindre le groupe fondé par Quesnay et Mirabeau. Ses travaux se concentrent sur l'observation empirique des exploitations agricoles et le rassemblement de données comptables. Il participe notamment à l'élaboration du tableau économique et à la rédaction de la *Philosophie rurale*<sup>198</sup>. Butré séjourne en Suisse à de multiples reprises avant d'apparaître dans la correspondance de Mirabeau et Sacconay. En 1768, il rencontre notamment Kleinjogg (Jakob Gujer, 1718-1785), accompagné de Hans Caspar Hirzel (1725-1803)<sup>199</sup>. Plus tard, c'est Mirabeau qui, dans une lettre à Sacconay, lui fait part de son intérêt pour un «petit mais substantiel recceil» que Butré «faisoit imprimer a Berne»<sup>200</sup>, encourageant son interlocuteur à soutenir ce projet. Il s'agit des *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social* publié en 1781 à Neuchâtel<sup>201</sup>. Sacconay envoie alors à Butré des informations sur la Suisse, que celui-ci intègre à son ouvrage<sup>202</sup>. Après d'autres échanges de lettres, Sacconay accueille Butré chez lui la même année<sup>203</sup> :

Depuis mon arrivée j'ai vu deux fois M. de Sacconay, nous avons beaucoup parlé de vous et d'autre chose, mais point du tout du relevé de culture dont il restera comme je l'ai trouvé J'en ai seulement pas pû lui faire voir mon travail

<sup>196</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1777.

<sup>197</sup> Mirabeau tentera de la même manière, en 1783, de faire imprimer ses *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur* par la Société typographique de Neuchâtel : F. de Sacconay, Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Berne, 27 février 1783, Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1213 f° 7-9 ; V. de Mirabeau, Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Pontarlier, 27 mai 1783, Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1240/5, f° 7-8.

<sup>198</sup> V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, Genève, Slatkine, 2014 [1763], p. 14-15.

<sup>199</sup> A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, op. cit., p. 32 ; Hans Caspar Hirzel, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761] : La traduction française de cet ouvrage est dédiée à «l'ami des hommes» et sa deuxième édition reproduit en annexe un échange de lettres entre le traducteur, Mirabeau et Johann Rudolf Tschiffeli.

<sup>200</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 avril 1781.

<sup>201</sup> Charles Richard de Butré, *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1781 ; G. Sabbagh, «An unrecorded Physiocratic précis by Charles Richard de Butré and the experiment of Karl Friedrich of Baden-Durlach in Dietlingen», *The European Journal of the History of Economic Thought*, n° 1, 2017, p. 9.

<sup>202</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 février 1781.

<sup>203</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 29 janvier 1781.



sur son pays et en raisonner avec lui et je parts sans qu'il en ait pris connoissance, il sait seulement la peine que je me suis donnée pour cela, et c'est tout, avec le meilleur cœur et la plus digne ame que je connoisse et toutes les qualités d'un veritable patricien.<sup>204</sup>

Dans ce passage, Mirabeau rapporte à Sacconay les mots de Butré à propos de son séjour en Suisse. Il lui fait part de sa déception, expliquant que Sacconay n'a pas pris la peine de discuter d'économie politique avec lui et n'a pas cherché à en apprendre plus sur ses recherches, le traitant ainsi comme un invité mondain ordinaire.

En 1782, Butré retourne à Berne<sup>205</sup>. Mirabeau incite alors Sacconay à «découvrir cet homme»<sup>206</sup> et à le questionner sur ses travaux. Cette fois-ci, les rôles sont inversés, c'est Mirabeau qui met Sacconay en lien avec un savant. Cependant, et cela explique le sentiment dont Butré s'est épanché auprès de Mirabeau après son premier séjour chez Sacconay, ce dernier ne l'apprécie pas. Il ne supporte pas sa manière d'être, le traitant de «faux»<sup>207</sup> – aspect de sa personnalité qu'il n'est d'ailleurs pas seul à avoir souligné<sup>208</sup>. À ce sujet, Mirabeau se défend d'avoir «jamais donné Butré pour un homme à marche régulière»<sup>209</sup>. En dépit de cela, Sacconay prend régulièrement des nouvelles de Butré et de ses travaux<sup>210</sup> et ce dernier garde un souvenir agréable de son séjour en Suisse<sup>211</sup>. Sacconay a donc des rapports mondains avec la physiocratie, par l'entremise de Mirabeau.

Enfin, durant les dernières années de sa vie, Sacconay prête main-forte au fils de son ami, Honoré Gabriel Riqueti de Mirabeau. Ce dernier, ayant entretenu une relation adultère avec Sophie de Monnier, épouse du marquis de Monnier, est traduit en justice devant le Tribunal de Pontarlier. La Cour exige d'entendre des témoins de Neuchâtel, lieu où le délit a été commis<sup>212</sup>. La critique explique qu'Honoré parvient à obtenir du Conseil d'État de Neuchâtel

<sup>204</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 05 mai 1781.

<sup>205</sup> À ce moment-là, Butré est en correspondance avec d'autres penseurs suisses, dont Jean Louis Muret (1715-1796), auteur de l'important *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud* (1766), et d'un *Mémoire sur la mouture des grains* (1776) – sujet de leurs échanges : C. de Butré, Lettre à Jean Louis Muret, Karlsruhe, 18 mai 1782, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, fonds Muret, IS 1980, Bl 7. Je tiens à remercier chaleureusement Dominique et Jean-Maurice Muret de m'avoir donné accès aux riches archives personnelles de Jean Louis Muret.

<sup>206</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 janvier 1782.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> G. Sabbagh, «The *Philosophie Rurale* of Quesnay, Mirabeau, and Butré, after 250 Years», *Contributions of Political Economy*, n° 34, 2015, p. 107.

<sup>209</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 22 février 1782.

<sup>210</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mars 1782 (lettre n° 27 du dossier de sources) et 18 février 1786.

<sup>211</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 janvier 1783.

<sup>212</sup> Charles Zorgbibe, *Mirabeau*, Paris, Éditions de Fallois, 2008, p. 92.

qu'il interdise à ces témoins de dévoiler des faits en lien avec Neuchâtel. Georges Leloir, en 1886 déjà, affirme que Sacconay a aidé Honoré à obtenir cette faveur<sup>213</sup>, sans toutefois en apporter la preuve. Parmi les lettres de Mirabeau à Sacconay, certaines mentionnent cette affaire et offrent ainsi des indices à ce sujet :

mon cher amy celle cy est pour vous dire que M<sup>r</sup> *Desbirons* avocat et procureur du roy dans ces cantons cy, qui est actuellement auprès de mon fils pour luy servir de conseil et de guide dans son affaire, est un fort honnête homme [...] et que vous m'obligerès sensiblement comme de droit, si vous pouvès luy rendre quelque service [...] c'est une recommandation; qu'ils m'ont demandèe et pour laquelle je suis bien fâché de vous importuner; mais [...] un père est toujours en droit de couler sur la bonne et sainte volonté de ses amis véritables.<sup>214</sup>

Ici, Mirabeau demande à Sacconay d'utiliser son réseau social, qu'il sait étendu, pour aider son fils. La lettre suivante, déjà, vante l'efficacité de Sacconay<sup>215</sup>, qui a contribué à la libération d'Honoré. L'immense gratitude dont lui témoigne Mirabeau, ainsi que les éléments qui ressortent de la critique, tendent à prouver que Sacconay a contribué de manière décisive au bon dénouement du procès contre Honoré et ce, grâce à son réseau de connaissances. Si cela ne ressort pas explicitement des lettres de Mirabeau, il est fort probable que le poste de Sacconay dans la magistrature lui ait permis de fréquenter des acteurs du gouvernement neuchâtelois suffisamment influents pour intervenir en sa faveur.

## 2.4. ÉPILOGUE

Le panorama du réseau social de Sacconay, que sa correspondance avec Mirabeau permet de dépeindre, suggère une pratique systématique de sociabilité. Sacconay fera partie des cercles mondains et savants, vaudois et bernois, tout au long de sa vie. Les proches et les cercles qu'il fréquente lui permettent de se forger un vaste réseau d'amis et de connaissances, qu'il ne cesse d'alimenter et d'exploiter. Il met en relation les membres de son réseau pour rendre des services, ou utilise ses connaissances pour être mis en relation avec des personnes pouvant lui être utiles. Dans le cadre de ces rapports, il intervient régulièrement comme intermédiaire entre les individus. Sacconay se trouve

---

<sup>213</sup> Georges Leloir, *Mirabeau à Pontarlier*, Pontarlier, Imprimerie et Libraire Veuve Émile Thomas, 1886, p. 65 ; Honoré Gabriel Riqueti de Mirabeau, « Souvenirs de Mirabeau. Traces de sa main », 1775, in *Œuvres de Mirabeau*, Paris, Guien et C<sup>o</sup>, 1822, t. 10, p. 433.

<sup>214</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 24 février 1782.

<sup>215</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 mars 1782 (lettre n° 26 du dossier de sources).

ainsi au cœur des interactions intellectuelles du XVIII<sup>e</sup> siècle bernois, sans pour autant parvenir à s’y faire un nom. Après son décès le 15 mars 1788, Mirabeau donne une dernière description de son ami en ces termes :

Je viens de perdre mon bon et ancien ami Sacconay, homme rare et précieux dans sa patrie et dans sa famille, sous tous les aspects, soit politiques, soit civils, soit sociaux. Jamais homme n’allia, à un point égal, le don de prendre à tous les agréments de la vie, à ses joujoux même, et la capacité foncière, l’activité dans les affaires, l’équité dans les vues, la modération dans les désirs. En apparence, entièrement hétérogène de caractère, nous nous aimions depuis cinquante-sept ans de l’amitié la plus tendre et la plus confiante, de la même manière dont on s’aime à seize ans, avant d’avoir été détérioré par l’usage du monde et par sa propre aridité. Notre correspondance la plus exacte n’avait jamais été interrompue. Il était heureux par son caractère aimant, actif, joyeux et toujours content ; il ne cessait de me peindre son bonheur, dans sa famille ; et ceux que la Providence entoure d’épines cruelles, dont ils ne peuvent ou ne savent se débrouiller, ceux-là demeurent. Chacun a son sort, mais j’ai bien pleuré mon ami, et, si je n’étais nécessaire encore aux intérêts des tiers, je serais plus que suffisamment détaché de la vie.<sup>216</sup>

---

<sup>216</sup> V. de Mirabeau, Lettre à Jean Antoine de Mirabeau, [s.l.], 01 avril 1788, in L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, p. 367-368.



### 3. MIRABEAU, SA VIE

#### 3.1. 1731-1743, JEUNESSE

je suis icy [à Besançon] depuis le 20 du mois mon cher amy et des ce jour meme j'avois fait marche avec le voiturin qui se mena a Paris pour me mener a Lausanne mais quelques heures après la fievre qui ne m'avoit gueres quitte depuis deus mois me prit plus fort que jamais j'avois la ratte enflée enfin j'étois en pitoyable etat un medecin anglois m'a entrepris et je suis fort bien a l'heure qu'il est mande moy si je puis sans t'incomoder aller passer avec toy quelque mois je suis libre jusques au mois d'avril de la sincerite et reponds moy vite<sup>217</sup>

Cette lettre inaugure la correspondance que Mirabeau et Sacconay entretiendront tout au long de leur vie. Mirabeau, alors malade, est en route pour se rendre chez son ami à Lausanne afin d'y passer une période de convalescence. C'est à l'occasion de ce séjour, qui s'étend jusqu'en juin 1732, qu'il fréquente les cercles mondains de Lausanne, prenant ainsi conscience de son intérêt pour la sociabilité intellectuelle. En outre, cette source démontre que Mirabeau effectue son premier séjour chez Sacconay entre 1731 et 1732, non pas l'année suivante comme il l'indiquera dans son «journal de jeunesse»<sup>218</sup>. Dans ce journal, rédigé des années plus tard, Mirabeau situe ce séjour à Lausanne entre 1732 et 1733, avant un passage par la commune de Fort-Louis en Alsace<sup>219</sup>. Une lettre rédigée de Fort-Louis le 13 août 1732 constitue une seconde confirmation que l'auteur du journal se trompe dans les dates<sup>220</sup>. Après son retour en France, Mirabeau voyagera encore pour ses activités militaires, selon lui pour tromper un certain ennui<sup>221</sup>.

---

<sup>217</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Besançon, 28 octobre 1731 : il s'agit de la plus ancienne lettre connue de Mirabeau à Sacconay, reproduite ici dans son intégralité.

<sup>218</sup> V. de Mirabeau, «Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau», *op. cit.*, p. 365

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>220</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fort-Louis, 13 août 1732.

<sup>221</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Villeneuve-la-Guyard, 14 juin 1732.

## 3.1.1. FAMILLE

En 1735, poussé par son père, qui tient à l'éloigner de son train de vie déjanté et coûteux et de son amante «Manon»<sup>222</sup>, Mirabeau retourne chez Sacconay<sup>223</sup>. Il voyage ensuite en France pendant plusieurs années, à la recherche d'un régiment et de missions militaires. Par la suite, ses problèmes financiers s'aggravent, le plaçant dans une position inconfortable vis-à-vis de son père<sup>224</sup>. En dépit et en parallèle de cela, Mirabeau développe ses idées sur des sujets qui l'intéressent et tente d'élaborer des stratégies pour donner vie à ses ambitions. Son objectif principal est de «devenir quelqu'un»<sup>225</sup>, sans accorder d'importance particulière aux moyens utilisés pour l'atteindre. En effet, il ressort de ses lettres que Mirabeau n'aime pas l'armée, mais qu'elle constitue pour lui un moyen d'acquérir un statut social. Cependant, on perçoit également chez lui un intérêt sincère et désintéressé pour la littérature. Il fait la rencontre du marquis de Saint-Georges à la fin des années 1730<sup>226</sup>, dont la proximité stimulera sans cesse sa réflexion littéraire et philosophique. Il a dès lors un point d'appui pour sa pensée personnelle. Il commence alors à nourrir des ambitions littéraires, qu'il ne concrétisera pourtant que beaucoup plus tard<sup>227</sup> :

je ne suis point bon courtisan cependant je veux me faire un nom faire quelque chose acquérir des connoissances enfin n'être pas toute ma vie un courtisan oisif pour devenir ensuite un viellard inquiet désœuvré et isolé<sup>228</sup>

<sup>222</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Rheingönheim, 28 septembre 1735.

<sup>223</sup> Dans une lettre du 16 mars 1762, Julie Bondeli conte une rumeur surprenante sur Mirabeau à son ami Johann Georg Zimmermann (Julie Bondeli, *Briefe*, Zurich, Chronos, 2012, t. 1, p. 181-182) : « Cette anecdote me rappelle celle du Marquis de Mirabeau, que vous ignorés peut-être, il marquait dans sa jeunesse peu de dispositions pour les Etudes, et par contre un gout efreiné pour les plaisirs, un Pere avare le mit au desespoir, il s'enferma et etudia par dépit, bientôt après il devint amoureux d'une fille du bas etage, il l'enleva, se maria et se sauva. Arivé aux frontieres la belle tomba malade, ce qui dona le tems de l'ateindre a ceux qui le poursuivoient; il fut joint dans un miserable Hameau, la cabane fut investie, on entre, et on trouve le Marquis noyé dans son sang, son Epée au travers du corps et sa feme qui venait d'expirer. Il fut gueri, ramené et renfermé; nouvelle vocation pour l'Etude qu'il mit encore a profit. Peu d'anées après il se maria, se retira dans une terre au fond d'une province, et avant que d'écrire sur la population il la precha d'exemple, car peu de Gentilhome en France s'est doné legitimement une famille aussi nombreuse. » Cette histoire n'est relayée nulle part ailleurs. Aucun signe ne permet de la confirmer, ni dans les biographies de Mirabeau, ni dans sa correspondance avec Sacconay. Il s'agit vraisemblablement d'une rumeur, née du passé agité de Mirabeau.

<sup>224</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Besançon, 15 octobre 1736.

<sup>225</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>226</sup> Mirabeau introduit son ami Vauvenargues à Saint-Georges en 1738, peu après leur rencontre : Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, *Œuvres complètes*, IV. *Correspondance et documents*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 36.

<sup>227</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 30 août 1737.

<sup>228</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 06 février 1738.

Dans cet extrait, Mirabeau exprime ses préoccupations. On y comprend qu'il désire trouver une position dans n'importe quel domaine, pourvu qu'elle mette un terme à son incertitude.

Lorsque, le 4 août 1737, Mirabeau annonce à Sacconay le décès de son père<sup>229</sup>, c'est à la fois un sentiment d'admiration pour la mémoire de ce dernier et un sentiment de délivrance qu'il exprime. On y perçoit une certaine tristesse mais également une forme d'apaisement, probablement parce que cet événement marque la fin des rapports tumultueux qu'il entretenait avec son père. Il comprend qu'il est désormais plus libre, mais persistera pendant des années à chercher à obtenir la direction d'un régiment. Il continuera cependant à développer ses projets savants en parallèle<sup>230</sup>.

Dans la même lettre, Mirabeau se confie auprès de Sacconay sur sa situation familiale et mentionne à cette occasion son frère « cadet », alors âgé de treize ans. Il est important de préciser ici qu'il ne s'agit pas de son frère Jean Antoine Riqueti de Mirabeau (1717-1794), qu'il désigne d'ailleurs dans sa lettre comme « l'aîné de mes frères ». En effet, ce dernier, proche de Mirabeau et qui fut Gouverneur de Guadeloupe, est un personnage bien connu de la critique. Dans la lettre dont il est ici question c'est donc le cadet de la fratrie qui est mentionné, personnage bien moins connu de la littérature secondaire. Louis Alexandre de Mirabeau, né en 1724, est placé « a l'académie » et « installer dans le régiment du roy »<sup>231</sup> par son frère Victor en 1742. À l'instar de son frère Jean Antoine et de son neveu Honoré, qui ont été chevaliers de l'Ordre de Malte, Louis en a probablement également été membre. En 1742, Mirabeau explique que « le cadet de [ses] frères » a été rapatrié de Malte « a cause des darts qui le dévorraient »<sup>232</sup>. Dans une de ses lettres à Sacconay de 1744, Mirabeau mentionne la « perte » de ce frère « enlevé à la fleur de son age » l'année de ses vingt ans<sup>233</sup>. Des renseignements sur ce qui n'est en réalité pas un décès, sont à trouver dans les rares textes qui le mentionnent, dont les biographies d'Honoré écrites par Jean-Paul Desprat et par Charles Zorgbib<sup>234</sup>. Menant une vie trop tumultueuse aux yeux de sa famille, Louis en aurait été rejeté. Parvenant à épouser la baronne de Kunsberg, sœur du margrave de Bayreuth, il se forge une situation diplomatique au sein de ce gouvernement. En 1772, Mirabeau explique à Sacconay avoir hébergé la comtesse de Kunsberg depuis le décès de son frère en 1761, renchérissant ce

<sup>229</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 04 août 1737.

<sup>230</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 33.

<sup>231</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Provins, 01 janvier 1738.

<sup>232</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 26 janvier 1742.

<sup>233</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 30 octobre 1744.

<sup>234</sup> Jean-Paul Desprat, *Mirabeau*, Paris, Perrin, 2008, p. 20-21 ; C. Zorgbibe, *Mirabeau, op. cit.*, p. 18-19.

portrait familial<sup>235</sup>. En effet, Madame de Kunsberg a habité avec la famille Mirabeau jusqu'à son décès en 1772. Mirabeau donne d'ailleurs une description d'elle élogieuse dans sa lettre du 8 novembre de cette année-là.

### 3.1.2. OCCUPATIONS

Dès le 16 juin 1732, Mirabeau se met à lire de la poésie et à écrire des vers dans ses lettres<sup>236</sup>. Son incursion dans l'univers culturel et érudit suisse l'encourage à découvrir la littérature, à laquelle il prend alors plaisir à s'initier, de manière peu éclairée et candide. Il s'adonne également beaucoup à la séduction de jeunes femmes, comme en témoignent des descriptions dans ses lettres. Ainsi, dans la même lettre, Mirabeau exprime son nouvel intérêt pour l'écriture et pour les « cas de fornication »<sup>237</sup>.

À cette période, une des occupations de Mirabeau est de tenter, en vain, de trouver un régiment à diriger pour progresser dans sa carrière militaire<sup>238</sup>. Dès son retour à Paris, puis au cours de son séjour à Versailles, il écrit sur ses recherches et sur son découragement<sup>239</sup>. Ses explications sur ses activités militaires sont cependant entrecoupées, voire occultées, par de longues explications sur ses amantes et ses réflexions poétiques. Presque chaque lettre écrite durant la décennie 1730 comprend un poème. La lettre du 24 juin 1732, par exemple, contient la transcription d'un billet qu'il a envoyé « a la personne avec laquelle nous scavons que je suis en pareil commerce », la « charmante Iris »<sup>240</sup>. Le centre d'intérêt de Mirabeau, présenté dans ces lettres, et le temps qu'il affirme consacrer à l'écriture montrent qu'il ne se préoccupe pas autant de sa carrière militaire que le prétendent ses biographies. À partir de 1733, il exprime déjà des doutes sur la carrière à laquelle il aspire à se consacrer<sup>241</sup>, or la critique ne situe ces préoccupations qu'autour

<sup>235</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 08 novembre 1772.

<sup>236</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Auxerre, 16 juin 1732.

<sup>237</sup> *Ibid.*; S. Tissot, Lettre à Johann Georg Zimmermann, [s.l.], 30 mai 1762, in *Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007, p. 162: « Je lirai la lettre de M<sup>r</sup> de Mirabeau, J'aime tout ce qui porte l'empreinte d'un genie original. Il est fort connu ici ou il a passé deux ans a l'age de vingt. C'est d'abord l'imagination la plus vive, le poete le plus fecond, et le meilleur cœur du monde. Il ne lui en coutait rien de parler en vers. Il en a fait quelques cent milles, entr'autre une tres bonne traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide. Ce talent releve ce me semble le merite de son ouvrage et augmente les obligations qu'on lui a. » Sacconay a d'ailleurs diffusé les manuscrits de la traduction inédite d'Ovide par Mirabeau: Gabriel Seigneux de Correvon, Lettre à Charlotte de Sacconay, Lausanne, 09 septembre 1746, in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon (1716-1752)*, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.9103/1.

<sup>238</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 33.

<sup>239</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Ounans, 24 juin 1732 (lettre n° 1 du dossier de sources).

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 05 août 1733.



de 1737<sup>242</sup>, après la mort de son père. Les lettres révèlent qu'il n'a pas attendu cet évènement pour penser à son émancipation et chercher le domaine dans lequel il pourrait exceller. S'il considère l'armée comme un moyen d'acquérir un statut social, il n'en est pas moins réaliste sur les dangers qu'une telle carrière implique, s'exprimant en ces mots sur son père : «après 30 ans de service distingué [...] n'a tiré d'autre [...] que de cruelles blessures.»<sup>243</sup> On peut en déduire qu'il nourrit l'ambition de briller par un moyen plus distingué encore.

### 3.1.3. DÉCOUVERTES LITTÉRAIRES

En 1738, Mirabeau est chargé de diriger le redressement économique et politique de l'île de Lampedusa, dont la situation politique est particulièrement complexe<sup>244</sup>. Cependant, des obstacles d'ordre diplomatique et administratif s'opposent à la concrétisation de ce projet qu'il est contraint d'abandonner et ne mentionne plus après mai 1738<sup>245</sup>. Ce projet est la première occasion pour lui de travailler sur de l'économie politique.

Plus tard en 1738, Mirabeau est envoyé plusieurs mois en garnison à Bordeaux<sup>246</sup> :

il y a icy nombre de gens d'esprit comme le président de Montesquieu qui a fait les *Lettres persanes* et plusieurs autres connus par des ouvrages d'esprit mais ils font mal des vers, et a cause que mon talent est maintenant formé, que j'ay fait d'asses bonnes pieces et avec beaucoup de facilité, ils m'ont admis dans toutes leurs académies, et me traitent en homme supérieur, je me sauve du ridicule car plus on m'exalte et plus je m'humilie, j'ay un opéra fort beau s'yl en peut être dans ce genre, une tragédie sans amour qui sera un jour un morceau singulier, et plusieurs pieces détachées dont il y en a quelques unes de fort bonnes et qui ne ressemblent du tout point a ce que tu m'as vu<sup>247</sup>

Au cours de ce séjour, il rencontre certains des plus grands penseurs de France, dont Montesquieu. Celui-ci l'encourage à s'adonner à sa passion pour la littérature. Ce passage témoigne de l'exaltation de cet intérêt, que provoque son contact avec «les académies». La liste que Mirabeau dresse de ses propres travaux dans cette lettre comporte des genres littéraires variés, soulignant son indécision sur la stratégie littéraire à adopter. Ceci révèle des textes et une

<sup>242</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 45.

<sup>243</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mannheim, 07 septembre 1735.

<sup>244</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 29 mars 1738 et Paris, 19 avril 1738.

<sup>245</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1738.

<sup>246</sup> La critique (G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 46) situe cela en 1739, mais les lettres montrent que Mirabeau y est arrivé entre octobre et décembre 1738.

<sup>247</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources).

pratique d'écriture jusqu'à présent inconnus<sup>248</sup>. Toutefois, sa rencontre avec Montesquieu l'a sans doute initié à la réflexion politique et économique.

Au cours des années 1730 – en 1738 probablement<sup>249</sup> –, Mirabeau fait la rencontre de Saint-Georges. C'est lui qui, en 1740, introduit Mirabeau à «l'agriculture»<sup>250</sup>. En 1743, ce dernier abandonne sa carrière militaire pour se consacrer à ses ambitions<sup>251</sup> – foncières et littéraires, notamment –, conforté par la possession du manuscrit de l'*Essai sur la nature du commerce en général* de Richard Cantillon (1680-1734)<sup>252</sup>. Il sera question plus en détail des implications intellectuelles de cet ouvrage dans la section sur la pensée de Mirabeau, mais l'implication biographique de ce texte reste centrale. Ce manuscrit constitue pour lui la garantie de rédiger des ouvrages intéressants. Les opportunités qu'il pense pouvoir saisir en s'en inspirant le confortent dans sa décision d'embrasser une carrière littéraire.

L'autre moyen sur lequel Mirabeau s'appuie pour stabiliser sa situation après le décès de son père est la recherche d'une épouse<sup>253</sup>. En mai 1738, il annonce à Sacconay ses fiançailles avec «M<sup>lle</sup> de Nesle»<sup>254</sup>, qu'il souhaite épouser pour le statut confortable qu'elle doit lui conférer. Dans cette lettre, Mirabeau énonce toutes les relations familiales et mondaines de sa promise, confirmant les hypothèses de certains auteurs<sup>255</sup> selon lesquelles il se serait rapproché de cette femme dans l'espoir de s'offrir une place confortable à la cour de Versailles. En effet, une des sœurs de Mademoiselle de Nesle est la première «maitresse du roy»<sup>256</sup>, Pauline Félicité de Mailly-Nesle (1712-1741). Ses sœurs, proches du roi également, doivent recevoir des terres et des titres que Mirabeau convoite. Malheureusement, les lettres à Sacconay ne permettent pas de savoir laquelle des deux sœurs a été promise à Mirabeau. Quelques semaines plus tard, les fiançailles sont rompues<sup>257</sup>. Cette aventure montre un autre moyen par lequel Mirabeau tente d'accéder à une position convenable. Il navigue entre l'armée – dans laquelle il a déjà une position –, le mariage – qu'il doit organiser de toutes pièces – et la littérature – qu'il affectionne particulièrement.

---

<sup>248</sup> Sacconay fait la promotion des textes de son ami auprès des savants helvétiques. Il envoie notamment une traduction de *L'Art d'aimer* d'Ovide faite par Mirabeau à Gabriel Seigneux de Correvon: Gabriel Seigneux de Correvon, Lettre à Charlotte de Sacconay, Lausanne, 09 septembre 1746, *op. cit.*

<sup>249</sup> L. de Vauvenargues, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>250</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 21 septembre 1740.

<sup>251</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, 20 mai 1743 (lettre n° 5 du dossier de sources).

<sup>252</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 12 octobre 1740 (lettre n° 3 du dossier de sources); A. Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *art. cit.*, p. 94.

<sup>253</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 26 février 1738.

<sup>254</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1738.

<sup>255</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>256</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1738.

<sup>257</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 juin 1738.

rement, mais pour laquelle il n'a encore aucune garantie. C'est finalement en 1743 qu'il quitte l'armée et se marie<sup>258</sup>. Il épouse Marie Geneviève de Vassan, dont la dot lui paraît intéressante, mais qu'il regrettera plus tard.

### 3.2. 1744-1756, AFFRANCHISSEMENT

La vie de Mirabeau prend un tournant significatif lorsqu'il fonde une famille. Rapidement après son mariage, il annonce à Sacconay la naissance d'un fils. Cet évènement, qui a lieu «le quinze au soir»<sup>259</sup> du mois de mars 1744, a un impact important sur son mode de vie. Il prend soudainement goût à la vie familiale et à l'organisation de son foyer. Ces nouveaux centres d'intérêt l'incitent à réfléchir sur l'éducation et la gestion d'un foyer. Il se met à conseiller Sacconay sur le sujet, l'incitant d'ailleurs à se marier<sup>260</sup>. «Il aprofondit et connoit l'agriculture, il épuse les arts, il raisonne l'histoire, tout cela est grand tout cela étend l'ame<sup>261</sup>» : Mirabeau décrit dans cet extrait le programme d'éducation qu'il a élaboré pour son fils. S'il est humaniste, il ne s'y limite pas pour autant. Le but de l'éducation reste d'abord «d'étendre l'ame» et le développement de l'esprit critique par la découverte de tous les champs de connaissance. La présence de «l'agriculture» comme discipline dans ce programme n'est pas surprenante, elle illustre au contraire la modernité, la vision du monde qu'adopte Mirabeau et sa volonté de la transmettre. Cette perception influencera sa façon de gérer ses terres, ses investissements, mais aussi sa vie familiale. Il estime en ce sens que son épouse assure au sein de la famille le rôle d'une collaboratrice au succès du foyer<sup>262</sup>.

#### 3.2.1. FAMILLE

Mirabeau et sa femme auront dix enfants, sur dix ans<sup>263</sup>, dont seuls quatre vivront jusqu'à l'âge adulte : Élisabeth Charlotte de Mirabeau (1747-1821),

---

<sup>258</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, 20 mai 1743 (lettre n° 5 du dossier de sources).

<sup>259</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 30 mars 1744.

<sup>260</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 14 janvier 1744.

<sup>261</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 13 mai 1744.

<sup>262</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 22 juin 1744.

<sup>263</sup> Victor Charles de Riqueti de Mirabeau (1744-1747), Marie Anne Jeanne de Riqueti de Mirabeau (1745-1808), Marie Anne Gabrielle de Riqueti de Mirabeau (1746-1756), Élisabeth Charlotte de Riqueti de Mirabeau (1747-1821, mariée à Charles Louis Jean Gaspard de Lasteyrie du Saillant (1740-1815)), François de Riqueti de Mirabeau (1748-1753), Honoré Gabriel de Riqueti de Mirabeau (1749-1791, marié à Emilie de Covet de Marignane (1752-1800) et divorcé en 1783), Victoire Françoise de Riqueti de Mirabeau (1750-1754), Jean Antoine de Riqueti de Mirabeau (1751-1751), Marie Louise Catherine de Riqueti de Mirabeau (1752-1807, mariée à Jean Paul de Clapiers-Collongues de Grasse (1750-1813)), Victor de Riqueti de Mirabeau (1753-1756) et André Boniface Louis de Riqueti de Mirabeau (1754-1792, marié à Jacqueline Adélaïde Marie Louise de Robien (1756-1814)).

Honoré Gabriel de Mirabeau, Marie Louise Catherine de Mirabeau (1752-1807) et André Boniface Louis de Mirabeau<sup>264</sup>. Ainsi, on trouve dans la correspondance plusieurs annonces de naissances d'enfants, dont l'existence ne sera plus mentionnée<sup>265</sup>. Dans une lettre, Mirabeau s'exprime sur le décès de son premier fils<sup>266</sup>. À ce sujet, Gilles Henry explique que l'enfant est mort en s'empoisonnant avec de l'encre et offre une interprétation psychanalytique du geste<sup>267</sup>. La lettre de Mirabeau permet d'établir qu'un « abscess » s'est formé « dans le col » et le « gozier »<sup>268</sup> de son fils, peut-être effectivement provoqué par de l'encre, et que cela l'aurait étouffé. Au-delà des circonstances dans lesquelles est survenue la mort de l'enfant, la lettre témoigne du chagrin de Mirabeau, qui accorde une grande importance à sa descendance et qui, nourrissant de grands espoirs pour son aîné, est profondément affecté par son décès.

### 3.2.2. OCCUPATIONS

Toujours dans l'objectif d'acquérir un certain statut social, Mirabeau expérimente différentes occupations professionnelles. À la suite du décès de son père, il investit son héritage dans des terres et des projets agricoles. Sa première acquisition est la terre du Bignon, près de Paris, autour de 1741, suivie de peu d'un hôtel à Paris sur la recommandation de Saint-Georges<sup>269</sup>. Ces achats se couplent à des remises en état de terres et de la productivité des récoltes. Dès 1744, Mirabeau ambitionne de « mettre ses biens de Provence [...] en état de se passer de [lui] et des [siens] »<sup>270</sup>. Il espère pouvoir optimiser la gestion de ses terres provençales afin qu'elles produisent des rentes plus hautes et stables pendant son absence :

j'ay aussy pour la première fois de ma vie, pris du gout icy a des travaux a la terre, faisant nétoyer arracher unir, et arroser des prairies immenses qui étoient dans un etat pitoyable<sup>271</sup>

Les travaux qu'il entreprend dépassent la remise en état des châteaux du domaine : il renouvelle totalement les conditions agricoles des terres. Ces

---

<sup>264</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 novembre 1747 : naissance de Charlotte ; Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 mars 1749 : naissance d'Honoré ; pas de mention pour la naissance de Marie Louise ; Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 décembre 1754 : naissance de Boniface.

<sup>265</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 octobre 1746 (lettre n° 6 du dossier de sources).

<sup>266</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 mai 1747.

<sup>267</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 68.

<sup>268</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 mai 1747.

<sup>269</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 55.

<sup>270</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Toulouse, 03 août 1744.

<sup>271</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 9 du dossier de sources).

travaux, auxquels il participe activement, l'introduisent autant à la pensée et à la technique agricole qu'à l'administration fiscale provinciale<sup>272</sup>. Il se forge, pendant ces années, un savoir pratique sur le travail de la terre. Les travaux s'avèrent extrêmement dispendieux. Surpris trop tard par leur ampleur, il explique avoir eu besoin d'une «tonne d'or»<sup>273</sup> pour les réaliser. À côté de ces travaux, Mirabeau s'encombre d'un chantier tout aussi complexe sur les terres qu'il a reçues par la dot de son épouse<sup>274</sup>. En effet, il a obtenu la terre de Sauvebœuf qui s'avère être en mauvais état, contrairement à ce qu'on lui a promis<sup>275</sup>. Il ne s'étend pas sur ce sujet dans ses lettres à Sacconay, mais la gestion de ces terres a un impact considérable sur ses finances. En 1747, il écrit à Sacconay que son hôtel de Paris est prêt, mais qu'il lui a «terriblement» coûté<sup>276</sup>. Il finit par le vendre cette même année<sup>277</sup>.

En octobre 1748, le désir d'expansion de Mirabeau s'attache au Pays de Vaud<sup>278</sup>. Ses lettres à Sacconay à ce sujet sont les seuls documents étudiés à ce jour qui témoignent de cet intérêt. Ainsi, dans une lettre du 18 octobre 1748, Mirabeau s'adresse à son ami en ces termes : «[un] homme de ma connoissance m'a chargé d'avoir des informations sur les terres de Rolle et de Mont qu'il dit être à vendre dans le Pays de Vaud»<sup>279</sup>, lui demandant des renseignements à ce sujet. Mirabeau prétendra longtemps qu'il se renseigne pour un ami. Sacconay lui fournit des informations, des contacts et des conseils juridiques et administratifs sur l'acquisition de terres dans le Pays de Vaud<sup>280</sup>. Au mois de novembre, Mirabeau avoue à Sacconay qu'il cherche lui-même à acquérir des terres dans la région. Il vante le calme et l'absence d'hypocrisie qui y règnent, ainsi que l'importance des cercles savants locaux. L'acquisition de terres en Suisse peut paraître une stratégie intéressante pour un noble français cherchant à investir son argent de façon stable. Intéressé par des biens en vente à Rolle et à Coppet, Mirabeau presse ensuite son ami de lui fournir des informations plus détaillées sur les tarifs, les procédures et les délais à respecter<sup>281</sup>. À partir de janvier 1749, Mirabeau est décidé à acheter. Il charge Sacconay de s'occuper des «négociations»<sup>282</sup> et des démarches administratives. Les lettres du 28 janvier au 4 avril 1749 traitent des négociations entre Mirabeau et les

<sup>272</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 juin 1747.

<sup>273</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1747.

<sup>274</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 66-67.

<sup>276</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 août 1747.

<sup>277</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>278</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 octobre 1748 ; B. Kapossy, «Bern und das Europa der Aufklärung», in *Berns goldene Zeit*, *op. cit.*, p. 402.

<sup>279</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 octobre 1748.

<sup>280</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 novembre 1748.

<sup>281</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 20 décembre 1748.

<sup>282</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 janvier 1749.

propriétaires vaudois, par l'entremise de Sacconay. Ils y échangent leurs pensées sur des stratégies d'emprunt, de paiement, de baisse de prix et sur la qualité du bien en vente. En avril 1749, l'affaire est presque conclue pour Coppet et Mirabeau exprime sa joie de devenir prochainement – en toute ironie – le voisin de son ami<sup>283</sup>. Pourtant, le 17 mai, Mirabeau annule l'achat et abandonne le projet<sup>284</sup>. Il prétend que ses terres provençales ne lui ont pas rapporté autant qu'il l'espérait et que le manque de fonds l'empêche d'acquérir le domaine vaudois. Il ne réessayera jamais d'acquérir une propriété en Suisse<sup>285</sup>.

Ses projets immobiliers vaudront à Mirabeau quelques déboires judiciaires<sup>286</sup>. En août 1754, il explique à Sacconay avoir été entraîné dans un «procès très considérable» au «conseil des dépêches»<sup>287</sup>. Le Conseil des dépêches se charge, au nom du roi, de régler les affaires intérieures – celles des provinces notamment<sup>288</sup>. Il fait part à Sacconay de sa «pleine certitude de le perdre» car l'un des ministres lui est hostile. Il perd son procès, quelques mois plus tard, sans abandonner pour autant ses démarches, puisqu'il souhaite le porter devant une autre instance pour qu'il soit jugé plus équitablement<sup>289</sup>. Il perd cet autre procès quelques mois plus tard<sup>290</sup>. Dans sa lettre du 28 avril 1755, il intègre le «precis» du procès, offrant ainsi accès aux circonstances détaillées de l'affaire. S'il ne s'agit pas d'en faire ici le récit, il convient d'en extraire les éléments biographiques pertinents. Le procès concerne une affaire «d'acquisition» qui l'oppose au «Comte de Mirau», qui conteste une transaction entre sa famille et Mirabeau. À l'issue de la décision, Mirabeau doit remettre à ce dernier une parcelle de terre ainsi qu'une somme d'argent. Il se défendit seul dans ce procès, sans succès et en s'attirant ce qu'il qualifie de mépris de la cour. Après être parvenu à faire porter le procès devant une instance supérieure, il rapporte à son ami en juin 1755, qu'il doit désormais comparaître devant le «parlement»<sup>291</sup>. Il s'agit là vraisemblablement du Parlement de Paris, dont la décision sera irrévocable<sup>292</sup>. Une année plus tard, Mirabeau fait part à Sacconay de sa défaite définitive, précisant en outre que le Parlement a aggravé la sanction qui lui est infligée. Il est dès lors contraint

<sup>283</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 mars 1749.

<sup>284</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mai 1749.

<sup>285</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 mai 1749.

<sup>286</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 104.

<sup>287</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 août 1754.

<sup>288</sup> Guy Cabourdin et Georges Viard (éd.), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 82.

<sup>289</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 octobre 1754.

<sup>290</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1755.

<sup>291</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 21 juin 1755.

<sup>292</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 juin 1756.

de remettre les terres et « toute la sauce »<sup>293</sup> comme il l'exprime. Ainsi, à l'instar de sa carrière militaire, la gestion de ses terres s'avéra être un échec.

En revanche, cet épisode est prolifique pour le travail savant de Mirabeau, puisqu'il en fait usage dans *L'Ami des hommes* pour illustrer ses raisonnements sur les réformes administratives et juridiques. Mirabeau décrit son procès dans son ouvrage en affirmant qu'il a été « écouté » et « entendu » par des juges qu'il « admirait ». Il décide donc d'instrumentaliser son aventure litigieuse pour dénoncer les méfaits de la centralisation de la justice en France, en se permettant la duplicité d'affirmer qu'il s'agit d'un système qui pousse des individus sans cela vertueux à agir de façon immorale. Dans *L'Ami des hommes*, les juges, qu'il fustigeait dans ses lettres à Sacconay, deviennent les victimes d'une justice inaccessible aux provinces et propice à la « corruption de la Magistrature »<sup>294</sup>.

Seulement, ayant décidé de se consacrer à la gestion de ses terres, le travail savant de Mirabeau reste accessoire entre son mariage et la fin des années 1750, comme en témoignent ses lettres à Sacconay. Il continue cependant à cultiver son intérêt pour la littérature et l'écriture en parallèle de ses activités quotidiennes, et contribue à publier en 1745 le *Voyage de Languedoc et de Provence*<sup>295</sup>, un texte littéraire. Ce texte n'est tiré qu'à peu d'exemplaires. Il ressort des lettres qu'il souhaite le faire éditer à Genève, sous la supervision de Sacconay<sup>296</sup>, sans qu'on puisse déterminer si ce projet sera concrétisé. Cette première expérience littéraire n'offrira donc pas à Mirabeau l'assurance dont il aurait eu besoin pour décider de s'y consacrer entièrement.

Mirabeau continue donc à se concentrer sur ses activités de propriétaire terrien, sans pour autant abandonner l'écriture, qu'il pratique en parallèle. Ainsi, il fait imprimer quelques textes, parfois sans en faire part à Sacconay. En 1747, il rédige son premier texte sur l'économie, le *Testament politique*, qu'il ne publiera jamais et qu'il destine à l'éducation de ses fils<sup>297</sup>. Il se met à recommander à Sacconay de lire des métaphysiciens ou des penseurs politiques<sup>298</sup>, plutôt que des poètes. Ses intérêts littéraires évoluent ; ils se transforment au fil de ses lectures et des réflexions qu'elles suscitent. C'est en 1750 qu'il publie son premier texte économique, *l'Utilité des États provinciaux relativement à l'autorité royale*. Bien que cet ouvrage est remarqué, son succès ne suffira pas à le faire changer d'activité.

<sup>293</sup> *Ibid.*

<sup>294</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 2, p. 47-48.

<sup>295</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 14 août 1745 ; J. Lefranc de Pompignan et V. de Mirabeau, *Voyage de Languedoc et de Provence*, *op. cit.*

<sup>296</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 02 novembre 1745.

<sup>297</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>298</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 9 du dossier de sources).

Il faudra donc attendre le succès de *L'Ami des hommes*, publié en 1756, pour que Mirabeau décide de se consacrer pleinement à l'écriture. À partir de cela, il prend l'habitude de se confier avec davantage d'assurance auprès de Sacconay sur ses projets littéraires<sup>299</sup>. Il ne perçoit plus ses propres textes comme une activité accessoire, mais comme sa contribution au bien-être de la société et de sa famille.

### 3.3. 1756-1774, MATURITÉ

À partir de 1756, Mirabeau se consacre entièrement à l'écriture de textes d'économie politique :

l'énorme engouement de ma nation dont j'ay reçu et reçois tous les jours les marques les plus singulières m'ait fort étoné, quoyque je l'aye été plus encore d'avoir les mêmes succès chex les étrangers et chex nos ennemis même pour un ouvrage qui n'étoit fait que pour nous, je vous avoueray que l'approbation de votre canton me surprend plus encore ; un paÿs ou l'on ouvroit tant les oreilles pour écouter Voltaire et d'Alembert, doit me trouver bien maussade, car mes idées et mon génie sont l'opposé diamétral de celui de ces héros la<sup>300</sup>

Il ressort de cet extrait que Mirabeau prend rapidement conscience de l'ampleur du succès de *L'Ami des hommes*, tant en France qu'ailleurs en Europe. Il l'utilise d'ailleurs pour se faire une place sur la scène intellectuelle européenne de l'époque et enrichir son réseau, notamment par des contacts à Versailles<sup>301</sup> ou encore avec David Hume<sup>302</sup>, qu'il a abondamment cité dans son ouvrage. Il prend position sur différents sujets, face aux grands penseurs du moment, afin d'imposer sa posture intellectuelle. Il est important de relever qu'au moment où il rédige cette lettre, Mirabeau collabore déjà avec Quesnay, ayant ainsi tacitement fondé le groupe des physiocrates<sup>303</sup>. D'ailleurs, les éditions du texte de Mirabeau qui circulent à ce moment-là contiennent des modifications ou des ajouts proposés par Quesnay ; la doctrine physiocratique est en cours d'élaboration.

#### 3.3.1. FAMILLE

Si la vie littéraire florissante de Mirabeau occupe l'essentiel de son temps, il continue cependant à gérer ses terres, ses finances et sa famille. La disparition de son beau-père en août 1756 lui offre une plus grande marge de

<sup>299</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources).

<sup>300</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 janvier 1758.

<sup>301</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1758.

<sup>302</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources).

<sup>303</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 121.



manœuvre pour ses projets à Sauvebœuf<sup>304</sup> et le décès de sa belle-mère en 1770 lui permet d'accroître son contrôle sur sa femme<sup>305</sup>.

Au cours de cette période, la vie familiale de Mirabeau et la gestion de ses terres s'entremêlent, comme le montre l'extrait qui suit :

outre celles que la providence et ma position m'ont données, j'en ay pris encor beaucoup depuis deux ans. j'ay voulu que mon digne frère prit le généralat des galères de son ordre ce qui m'a causé une dépense de 40 mille écus, j'ay marié avantageusement ma seconde fille l'année passée, je viens actuellement de faire l'ainée religieuse, tout cela m'a couté cher, et en même temps, ayant entrepris avec le célèbre Pattullo, en 1762 la tournèe de mes terres et de celles de M<sup>e</sup> de Mirabeau je me fis un devoir de devenir utile aux différentes provinces et cantons ou la providence avoit voulu que j'eusse plus particulièrement droit de citoyen, et dès lors j'ay consacré non seulement mes revenus, mais des sommes en sus très considérables a devenir le *Manco Capac* de ces provinces dans plusieurs desquelles la culture est nulle et les hommes presque dans la barbarie. le détail des frais que j'ay fait pour cela depuis, vous paroitroit être d'un souverain plutost que d'un particulier. comme le tout est employé sur mes domaines et conduit par gens habiles et zélés, il me viendra a profit je l'espère, mais les commencements sont biens lourds et bien dispendieux et pour y faire face j'ay besoin de présence et d'attention.<sup>306</sup>

Dans ce long passage, Mirabeau fait état de sa situation familiale, financière et terrienne après sa conversion à la vie savante. En tant qu'héritier, il doit s'occuper de son frère, de sa mère et des terres provençales. L'investissement qu'il fait sur son frère s'avère fructueux, puisque ce dernier occupera son poste de général des galères efficacement et finira par devenir gouverneur de Guadeloupe. Dans son explication, Mirabeau met d'emblée en parallèle les événements qu'il décrit et ses dépenses. Son souci principal est ses finances, qu'il ne parvient pas à stabiliser. En novembre 1763, il marie sa fille Charlotte à Charles de Lasteyrie du Saillant (1740-1815)<sup>307</sup>, tandis que Louise Marie, alors âgée de onze ans, est envoyée dans un couvent. À ce moment-là, Mirabeau est déjà séparé de son épouse. Celle-ci est retournée chez sa mère quelques mois auparavant<sup>308</sup>. Il ne fait part de ses problèmes conjugaux à Sacconay qu'au moment où leurs déboires judiciaires éclatent<sup>309</sup>. Il ne les évoque d'ailleurs pas dans cet extrait.

Mirabeau continue en parallèle de gérer ses terres et leur transformation. Toujours dans la même lettre, il explique s'être entouré d'amis physiocrates pour chercher à améliorer leur rendement. Il déclare notamment avoir travaillé

<sup>304</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 août 1756.

<sup>305</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 janvier 1771.

<sup>306</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 mai 1764 (lettre n° 18 du dossier de sources).

<sup>307</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 209.

<sup>308</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 157-158.

<sup>309</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1776 (lettre n° 24 du dossier de sources).

avec l'agronome Henry Pattullo<sup>310</sup> pour transformer le système de gestion de son territoire. Ils ont travaillé sur «l'ensemble» de ses terres et celles de sa femme, dont Sauveboëuf. Son discours sur la rénovation de ses terres a changé depuis le début de ses travaux dans les années 1740. Jadis, Mirabeau proclamait qu'il voulait en tirer le plus d'argent possible sans avoir besoin d'être présent pour les gérer. Tandis qu'à présent, il se positionne comme un propriétaire investisseur et agriculteur, à l'instar de ce que prônent les physiocrates<sup>311</sup>. Il ne se place pas dans une démarche de mise à l'épreuve de ses théories, mais dans celle de leur application concrète et large.

À ce moment-là, Mirabeau est déjà engagé dans une relation avec Madame de Pailly<sup>312</sup> – commencée autour de 1761<sup>313</sup>. Tous deux se connaissent depuis 1755<sup>314</sup>, leur relation aurait donc pu commencer plus tôt. Jamais dans sa correspondance avec Sacconay, Mirabeau n'évoque cette relation avant 1764. Cependant, à partir de mai 1764, celle-ci apparaît dans presque chaque lettre<sup>315</sup>. À partir de là, Mirabeau écrit le mot «Pailly» 144 fois dans ses lettres à Sacconay. Cette omniprésence montre la proximité qui la lie à Mirabeau. De plus, cela indique que leur relation n'est pas un secret, mais simplement une affaire dont il ne se vante pas :

M<sup>e</sup> de Pailly arriva le mardi de bonne heure et a propos pour être embrassée ou saluée par les économistes assemblés ce jour là chez moy. mon premier soin fut de luy demander une lettre de vous et je l'ay attendue depuis avec impatience. elle se loue de tout le monde mais de vous et des vôtres surtout : elle met tant de sentiment dans tout ce qu'elle fait et tant de justesse dans tout ce qu'elle pense que je n'ay pas douté qu'elle ne réussit ; je n'ay de ma vie connu personne qui scut être mieux partout tout ce qu'il faut être sans cesser d'être elle même, et une personne plus mécaniquement ennemie de tout mensonge et de toute affectation.<sup>316</sup>

Mirabeau raconte ici le retour de Madame de Pailly après un séjour en Suisse et un passage chez Sacconay. Cette description est la plus précise et personnelle que Mirabeau en ait donné dans sa correspondance avec Sacconay. Madame de Pailly vit chez Mirabeau et participe à ses activités mondaines et publiques. Il admire ses qualités et sa prestance. Elle a les qualités qu'il n'a jamais prêtées à sa femme. Madame de Vassan n'était apparemment pas

<sup>310</sup> Henry Pattullo, *Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, Durand, 1763.

<sup>311</sup> Anthony Mergey, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010, p. 102 ; V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, op. cit., p. 354.

<sup>312</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, op. cit., p. 148.

<sup>313</sup> Les liens entre Sacconay, Madame de Pailly, Mirabeau et la famille Malvieux sont analysés avec précision dans le texte de Loïc Charles et Christine Théré, «Les physiocrates et la sociabilité des Lumières», publié dans le présent volume.

<sup>314</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767.

<sup>315</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 mai 1764 (lettre n° 18 du dossier de sources).

<sup>316</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767.

brillante et ne savait pas se comporter en société<sup>317</sup>. En outre, la correspondance montre l'omniprésence cultivée de Madame de Pailly dans les activités et le quotidien de Mirabeau :

point c'est que le lendemain il arrive au milieu de l'assemblée aussy ahurrie que si elle avoit vu tomber M<sup>r</sup> Colbert. les uns se crètent d'autres murmurent, mon frère me mande car a cette heure là je suis chex ma mère. j'entre et l'embrassant je prends aussitost par la main l'abé Baudeau qui est la meilleure créature du monde, et leur dis en riant que j'ay voulu voir comme Cicéron si deux augures pouvoient se regarder sans rire, Forbonnais qui a bien de l'esprit répond qu'il n'est point augure, mais que Monsieur en porte la robe, chacun rit et ma foy les bons avoient la larme a l'œil. je montre a Fortbonnais ma bibliothèque, on va a table, je fais en sorte qu'il soit auprès de M<sup>e</sup> de Pailly, de Smith d'Averstein votre compatriote bonne et sage tete et des gens de marque en un mot toujours plus décents que les autres. je garde a mon bout le petit peuple murmurant, on parle d'administration et non de principes, en un mot on le met a son aise sans luy faire les honneurs, de manière qu'il demeura jusques a huit heures et que le bon abé toujours discutant et jamais disputant me disoit de temps en temps *ce qui me fache c'est qu'il y a en ce moment sous la presse un morceau ou je l'écrase en citant dans ses propres écrits la preuve d'un fait qu'il me nie et sur lequel il me fait un défi* abé disois je un lardon dorera la pillule.<sup>318</sup>

Mirabeau va jusqu'à intégrer Madame de Pailly à cette célèbre scène des rencontres du mardi. Lors d'une visite, curieuse et tendue mais tout à fait courtoise, de François Véron de Forbonnais (1722-1800), Mirabeau place son invité entre son amante et Schmid. Les deux « compatriotes » de Sacconay jouent ainsi un rôle de médiation lors de la rencontre des physiocrates avec leur opposant. Madame de Pailly fait donc plus qu'assister aux rencontres des économistes ; elle est active dans leurs démarches mondaines<sup>319</sup>.

S'agissant des rapports de Mirabeau et ses fils, ceux-ci ayant déjà été largement traités par la critique, il n'y aurait pas grand intérêt à en proposer ici le même récit. Notre attention se portera donc essentiellement sur les nouvelles informations qu'offre à leur sujet la correspondance<sup>320</sup>. Les lettres apportent

<sup>317</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau, op. cit.*, t. 2, p. 439.

<sup>318</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767 ; Mirabeau envoie une copie de cette même lettre, écrite de la main de son secrétaire Garçon, à Rousseau le 20 décembre 1767 : V. de Mirabeau, Lettre à Rousseau, Paris, 20 décembre 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Ralph Leigh (éd.), 52 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 34, p. 251-255 ; François Véron Duverger de Forbonnais, *Éléments du commerce. Principes et observations æconomiques*, Genève, Slatkine, 2016, p. 18.

<sup>319</sup> Dans une de ses lettres à Mirabeau, datée du « premier semestre 1759 » par Stéphan Bauer, Quesnay mentionne Madame de Pailly, avec laquelle il correspond également. Cette familiarité peut signifier qu'elle est déjà proche de Mirabeau au moment de la rédaction de ce texte. Soit Mirabeau et Madame de Pailly sont amants dès 1759, soit la date de la lettre a été mal évaluée, ce qui est plus probable : F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes, op. cit.*, p. 1181.

<sup>320</sup> J.-P. Desprat, *Mirabeau, op. cit.* ; C. Zorgbibe, *Mirabeau, op. cit.*

une perspective plus introspective de la relation qu’entretient Mirabeau avec Honoré et Boniface. Il prend des mesures particulièrement dures à leur rencontre, en les éloignant de la société, mesures qu’il justifie par leurs comportements, trop extrêmes à son avis pour être sanctionnés différemment<sup>321</sup>. A posteriori, il regarde les sanctions qu’il leur a infligées avec une certaine tendresse, jugeant ses propres décisions raisonnables<sup>322</sup>. S’agissant du mariage d’Honoré avec Émilie de Covet de Marignane (1752-1800), Mirabeau nourrit l’espoir que son fils se ressaisisse à cette occasion, comme lui-même l’a fait en fondant un foyer. Ce sera un échec, qui s’explique probablement en partie par le fait que Mirabeau force son fils à se marier, alors qu’en ce qui concerne son propre mariage, c’est lui-même qui en avait pris la décision.

La mère de Mirabeau meurt quelques années auparavant<sup>323</sup>, en 1769. Il en est profondément affecté, contrairement aux autres décès relatés – celui de son premier fils mis à part. Au fil de ces disparitions et des années, Mirabeau reçoit par héritage de plus en plus de terres, de libertés et de moyens. Il commence par obtenir les pleins pouvoirs sur les terres de sa belle-famille, puis sur celles de sa propre famille. Il continue à acheter, à tenter de gérer puis à revendre des terres – à perte<sup>324</sup> – avant de s’engager dans d’autres expériences. Il ne mentionne jamais l’achat de la mine de plomb dans ses lettres à Sacconay. Il se confie cependant brièvement sur sa boulangerie<sup>325</sup> :

je crois vous avoir dit que j’ay a Fleury ma maison de campagne une boulangerie qui vend de 12 a l’500 livres de pain par jour; elle continue cet hyver parce que les voisins ne l’ont pas encor fait tomber, qui est ce que je desire. elle me donne de la peine parce que n’ayant pas de moulin je suis obligé de prendre la farine a Paris et de la faire voiturer là ce qui est peine et perte; mais a coté de son moulin chex soy, un bon boulanger et la nature du pain du paÿs une fois connue c’est profit pour tous. contés mon cher amy que puisque vos meuniers du paÿs allemand empâtent des chevaux, c’est autant d’hommes que ces chevaux ont dans le ventre.<sup>326</sup>

Dans cette lettre, Mirabeau explique que sa boulangerie a bien fonctionné tant que le climat était suffisamment favorable aux récoltes. Il raconte que lorsque les matières premières ont manqué, il lui fut difficile d’en importer. Sur cette base, il affinera sa conception des échanges commerciaux. Ainsi, et à l’instar de ce qu’il fait de ses terres agricoles, Mirabeau utilise sa boulangerie comme un microcosme économique qu’il observe pour ajuster ses idées.

<sup>321</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 18 juin 1772.

<sup>322</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 mars 1769.

<sup>323</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 29 mai 1769.

<sup>324</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 151.

<sup>325</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 140.

<sup>326</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 janvier 1769.

Dans sa lettre du 19 novembre 1769, Mirabeau décrit l'avancée de ses travaux sur ses terres<sup>327</sup>. Les informations sont les mêmes que celles qu'il donnait au même sujet dans sa lettre du 3 mai 1764, ce qui confirme que les chantiers, trop coûteux, ne progressent pas. Ceux-ci consistent, en plus du réaménagement, en la mise en pratique des méthodes agricoles et économiques élaborées par les physiocrates. Il a pour habitude d'appliquer les théories qu'il développe, comme un «païsan dans toutes ses mœurs»<sup>328</sup>.

### 3.3.2. OCCUPATIONS

Plusieurs commentateurs s'interrogent sur ce qui a incité Mirabeau à se rallier à Quesnay<sup>329</sup>. Ce dernier, qui est proche de Versailles, au moment de l'apogée de son succès, lui assure une place fixe au sein d'un groupe qui est devenu le mouvement physiocratique. En effet, la correspondance révèle que Mirabeau tente de s'illustrer dans des domaines qui ne lui plaisent pas, par crainte de ne pas parvenir à acquérir un statut par l'écriture.

Les documents conservés dans le fonds Mirabeau aux Archives nationales de France témoignent de l'étroite collaboration de Quesnay à l'élaboration des textes de Mirabeau<sup>330</sup>. Mirabeau ne mentionne pourtant Quesnay que brièvement dans ses lettres à Sacconay. Sa première occurrence apparaît dans une lettre du 28 décembre 1764. Ainsi, et malgré leur proximité, Mirabeau accorde peut-être moins d'importance à l'influence de Quesnay sur ses textes que ne l'évalue la critique. Au-delà de l'intérêt qu'il a pour les idées de Quesnay, cette collaboration sert à lui assurer un avenir stable dans l'économie politique – un soutien intellectuel et moral, une source d'inspiration, un réseau social et le rayonnement d'un groupe auquel rattacher son nom<sup>331</sup>.

La stratégie de Mirabeau va fonctionner, le mouvement physiocratique ne cessant de croître pendant des décennies et lui permettant de publier de nombreux travaux développant les idées qui y sont professées. En 1760 déjà, Mirabeau a réédité de nombreuses versions de son *Ami des hommes*, contenant de nouveaux articles, dont un commentaire sur le «tableau économique»<sup>332</sup>.

<sup>327</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1769.

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> H. de Montlaur, *Mirabeau, op. cit.*, p. 183.

<sup>330</sup> F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes, op. cit.*, p. 1229-1330.

<sup>331</sup> Mirabeau s'est attaché presque vingt ans plus tôt à Saint-Georges et Cantillon : A. Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *art. cit.*, p. 95 ; L. Charles et C. Théré, «The Marquis de Mirabeau and Cantillon's *Essai sur la nature du commerce en general*», *History of Political Economy*, n° 4, 2023, p. 677-714.

<sup>332</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 novembre 1760.

Cette année-là, Mirabeau publie également la *Théorie de l'impôt*<sup>333</sup>, qui lui vaudra un séjour en prison :

le roy luy même a ordonné ma punition, ce qui l'a rendue très douce 1° en ce que cela décide la résignation absolue de la part d'un honnête homme, et vous scavès que ce sentiment est le meilleur remède a tous les maux de la vie. 2° en ce que tout ce qui émane d'un bon prince se ressent de sa bonté, et qu'elle a percé de toutes parts dans les détails et la manière.<sup>334</sup>

Dans sa lettre, Mirabeau ne semble pas particulièrement bouleversé par sa privation de liberté. Il la perçoit comme le témoignage de la véracité des propos tenus dans son texte et de l'irritation des individus qu'il y attaque. Il est également conscient du retentissement de cet événement et de la publicité dont il a bénéficié – jusque dans la *Gazette de Berne*, par exemple<sup>335</sup>. Le groupe dont il fait partie lui apporte un soutien intellectuel, mais aussi des possibilités d'action qui lui permettent de se faire remarquer du «roy luy même»<sup>336</sup>.

Au fil des années, la pratique savante de Mirabeau se développe, de même que le cadre dans lequel elle s'exprime. Il collabore avec plus de penseurs, comme Du Pont de Nemours<sup>337</sup>, qui le suivra jusqu'à la fin de sa vie. Ensemble, ils publient dans des revues comme le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances* d'abord, puis les *Éphémérides du citoyen*<sup>338</sup>, s'assurant une activité et une certaine visibilité auprès des milieux savants. Après *L'Ami des hommes*, ses œuvres ne suscitent de l'intérêt qu'au sein d'un public averti. Il arrivera d'ailleurs un moment où il ne parviendra plus à trouver d'imprimeur. «On ne veut plus qu'on [m']imprime a Paris»<sup>339</sup> explique-t-il à Sacconay. C'est pour cette raison qu'il se tourne vers Lausanne et Berne pour faire éditer ses textes. Il y bénéficie encore d'une aura et d'une célébrité considérables. Avec l'aide de Sacconay, Mirabeau parvient à publier un ouvrage dans chacune des deux villes :

tout cela a fermenté doucement et ensuite fort vite ; un journal, des assemblées, quelques adeptes devenus avec le temps administrateurs ; aujourd'huy la vérité a un nom elle s'apelle *la science oéconomique* elle fait secte, on apele ses partisans *oéconomistes* et les oéconomistes, consultès par les compagnies, par les notables etc. tiennent non seulement le haut bout, de la carrière politique studieuse mais encor l'occupent pour ainsy dire seuls.<sup>340</sup>

<sup>333</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 139-140.

<sup>334</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1760.

<sup>335</sup> *Gazette de Berne*, 04 avril 1761, p. 3.

<sup>336</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1760.

<sup>337</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 octobre 1765.

<sup>338</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 174-175.

<sup>339</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 novembre 1771.

<sup>340</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 26 octobre 1768.

Il a conscience de son statut parmi les physiocrates et de l'évolution du groupe. Dès le début, il en a été le porte-parole<sup>341</sup>. Quesnay, n'ayant que peu écrit, diffuse sa pensée au travers des textes de Mirabeau. Les premiers textes exposant l'ensemble de la pensée physiocratique sont rédigés par Mirabeau et publiés sous son nom, malgré les ajouts et les corrections qu'y apporte Quesnay. Sa correspondance avec Sacconay montre qu'il en est conscient. Mirabeau se positionne volontairement comme porte-parole du mouvement et présente cela comme sa contribution à son évolution. Cet extrait présente les éléments par lesquels la physiocratie s'est imposée et développée. Il met aussi en valeur l'influence de leurs idées sur le public et sur le gouvernement. La publication de *L'Ami des hommes* est à l'origine d'un paradigme de pensée dont le rayonnement va au-delà des espérances de Mirabeau.

Dans le cadre du mouvement des physiocrates, il met en place les mardis économiques à partir de 1767. Les lettres qu'il écrit à Sacconay montrent que, bien qu'investi dans leur mouvement, il cherche également à préserver son autonomie<sup>342</sup>. Ainsi, la vie de Mirabeau ne se confond pas avec la physiocratie ; elle ne peut pas être résumée à son rôle au sein du groupe, comme le présentent certains textes critiques.

### 3.3.3. TRANSITION

Deux évènements marquent la fin de cette période de la vie de Mirabeau. Le premier est le conflit avec sa femme. Le second est le décès de Quesnay.

au moment ou j'ay reçu la seconde que vous avés hatée avec tant d'amitié, j'apris la mort de notre maitre, du vénérable docteur Quesnay. je songeay tout aussy tost a rendre mon homage public a sa mémoire ; c'etoit le samedy [...]

a l'égard du discours fait dans l'assemblée très nombreuse, le buste du docteur paroissant tout a coup éclairé et couronné de lauriers, il a fait pleurer et sanglotter et l'on a dit que l'auteur avoit bien de l'esprit dans le cœur ; c'est tout ce qu'il falloit.<sup>343</sup>

Mirabeau n'a mentionné Quesnay qu'à de rares reprises dans ses lettres à Sacconay. Dans ce passage, il fait part à son ami de l'impact de la disparition de Quesnay sur son travail. La description de Quesnay souligne l'importance que Mirabeau lui accorde, mais aussi la place qu'il s'est attribuée à lui-même.

<sup>341</sup> Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 48.

<sup>342</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 mars 1772.

<sup>343</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 21 décembre 1774 (lettre n° 23 du dossier de sources).

L'évocation de l'éloge funèbre qu'il a prononcé à cette occasion<sup>344</sup> ne sert qu'à mettre en scène son talent individuel.

Cet évènement est abordé par la critique comme une rupture dans la vie et le travail de Mirabeau<sup>345</sup>. À partir du décès de Quesnay, les biographies ne traitent plus que de la vie familiale de Mirabeau. Le déroulement de son procès avec sa femme et son interaction avec ses fils occultent presque complètement les travaux qu'il continue pourtant à produire. Sa correspondance avec Sacconay montre, au contraire, qu'il n'en est rien.

### 3.4. 1774-1787, FIN DE VIE

L'aspect personnel et familial de la vie de Mirabeau a été documenté, analysé et décrit en détail. De Loménie<sup>346</sup> à Desprat<sup>347</sup>, tous les critiques ont traité cette période de sa vie en observant sa relation avec ses fils d'un côté et le procès avec sa femme de l'autre. Les auteurs ont décrit ces évènements du point de vue de chacun de leurs acteurs avec tous les genres de sources possibles. Cette relation constitue même la base d'un roman<sup>348</sup>. Il ne s'agira donc pas d'élaborer ici un récit équivalent, même s'il pourrait être recréé presque intégralement grâce à la correspondance de Mirabeau et Sacconay. L'analyse de ce corpus interrogera l'état d'esprit avec lequel Mirabeau traverse ces évènements et mettra en évidence les éléments plus discrets qui marquent la fin de sa vie.

#### 3.4.1. FAMILLE

En 1774, Sacconay rend visite à Mirabeau<sup>349</sup>. Cette rencontre est la cinquième et dernière qui aura lieu, Sacconay ayant déjà fait un voyage en France en 1741<sup>350</sup>. Cette dernière visite, n'ayant pas eu d'impact particulier sur la vie de Mirabeau, elle n'a pas attiré le regard de la critique. La correspondance révèle néanmoins qu'un engagement, repoussant l'arrivée de Sacconay à Paris au mois de mai, a empêché qu'il n'assiste à une réunion du mardi<sup>351</sup>.

---

<sup>344</sup> V. de Mirabeau, «Éloge funèbre de François Quesnay par le marquis de Mirabeau», in F. Quesnay, *Œuvres économiques et philosophiques*, A. Oncken (éd.), Paris, Jules Peelman et C<sup>ie</sup>, 1888, p. 3-14.

<sup>345</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.* ; H. de Montlaur, *Mirabeau*, *op. cit.*

<sup>346</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, *op. cit.*

<sup>347</sup> J.-P. Desprat, *Mirabeau*, *op. cit.*

<sup>348</sup> Henry de Jouvenel, *La Vie orageuse de Mirabeau*, Paris, Plon, 1928.

<sup>349</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 juillet 1774.

<sup>350</sup> Lettre de Mirabeau à Louise de Sacconay, Mirabeau, 15 septembre 1741.

<sup>351</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 avril 1774.



Les décisions que Mirabeau prend au sujet de ses fils, qu'il appelle ses « fols »<sup>352</sup>, à savoir l'enfermement d'Honoré au « château d'if »<sup>353</sup> et l'exil de Boniface à Malte, lui paraissent appropriées. Sacconay lui fait pourtant part de son désaccord avec ces pratiques<sup>354</sup>. Le regard de Mirabeau sur ses fils est dur et froid : il explique que Boniface n'est « pas foncièrement méchant, eut toute sa vie l'esprit tellement faux et de travers, qu'en état flegmatique même, il ne vit jamais les choses comme un autre quand a la judiciaire, et c'est proprement le défaut d'organes incurable » et qu'Honoré « n'aima jamais rien, a l'esprit juste, mais le caractère et l'âme tellement mauvais que Dieu luy meme n'en tireroit rien que par un deluge »<sup>355</sup>. Persuadé que les descriptions qu'il donne ici de ses fils sont avérées, il ne remet pas en question les sanctions qu'il leur inflige. Sa relation avec Honoré s'adoucit artificiellement lorsqu'il le fait libérer contre « un ordre du roy » qui le met « en sa puissance »<sup>356</sup> en 1780. Honoré ne veut pas retourner en prison et son père peut l'utiliser comme témoin contre sa mère, dans le cadre de leur procès. Mirabeau affirme néanmoins en 1782 qu'Honoré manifeste « tous les talents d'un prédestiné a la sellette »<sup>357</sup>. On peut en déduire que Mirabeau n'adopte une meilleure image de son fils qu'à la fin des années 1780, lorsque ce dernier publie sa *Monarchie prussienne*<sup>358</sup>.

S'agissant de sa relation avec Madame de Pailly, celle-ci n'a pas évolué, si ce n'est que cette dernière s'est installée de manière plus permanente dans le foyer de son amant. Il l'a intégrée à son quotidien comme si elle était son épouse. Dans une lettre du 29 juillet 1778, Mirabeau remercie d'ailleurs Sacconay d'avoir hébergé son « amie » pour quelques semaines<sup>359</sup>. Leur relation restera un des éléments les plus stables de sa vie.

En parallèle se déroule le procès en séparation des biens de Mirabeau et de sa femme, commencé autour de 1774<sup>360</sup> pour s'achever en 1783<sup>361</sup> :

le principe de tous mes fleaux quand a l'actif est dans ma détestable fille qui fut chercher sa mère et luy faire prêter pour me venir plaider, qui attira son frère pour cette affaire qui l'a fait décréter en Provence, qu'il l'a suivy a Lyon, et fomenté jusques a ce que le crime de Pontarlier ait été consommé, qui l'a volé ensuite, est venue icy joindre sa mère, ne la voyoit plus et étoit liée avec gens

<sup>352</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 15 septembre 1774.

<sup>353</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 23 septembre 1774.

<sup>354</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 septembre 1774.

<sup>355</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 17 octobre 1774.

<sup>356</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 décembre 1780.

<sup>357</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mars 1782 (lettre n° 27 du dossier de sources).

<sup>358</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 307.

<sup>359</sup> C'est la deuxième fois que Sacconay offre l'hospitalité à Madame de Pailly : Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 septembre 1767 et 29 juillet 1778.

<sup>360</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 février 1774.

<sup>361</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 avril 1783.

de sac et de corde. je l'ay toujours suivie de l'œil et n'ay jamais pu remuer cette famille apathique et désespérée, enfin elle etoit lâ.<sup>362</sup>

Ce procès aura pour effet d'élargir le conflit à d'autres membres de la famille. Honoré et Charlotte se rangent ainsi du côté de leur mère. Plus tard, profitant des problèmes de son fils, Mirabeau parvient à le rallier à sa cause en le menaçant de le renvoyer en prison s'il ne témoigne pas en sa faveur. Ce passage énonce l'accablement qu'il éprouve. Son épouse ouvre par la suite un nouveau procès afin de récupérer des terres qui appartenaient jadis à son père, Charles de Vassan<sup>363</sup>, procès dans le cadre duquel Charlotte témoigne à nouveau contre son père. Mirabeau commence à l'appeler son « horrible fille née avec la rage de la turbulence et des forfaits »<sup>364</sup> dans ses lettres. Au cours de ce conflit, Charlotte humilie publiquement son père en diffusant des « manifestes » dégradants à son sujet. Dans sa lettre du 17 juin 1781, Mirabeau raconte à Sacconay l'intégralité du déroulement du procès<sup>365</sup>. Il y détaille chaque aspect du jugement, son objet, les revendications de chacun et les conséquences concrètes de la décision. Mirabeau se satisfait du résultat du jugement et considère que « les mœurs » ont été respectées. Ce texte constitue probablement l'une des sources les plus importantes et détaillées sur l'issue du procès et sur sa perception par Mirabeau. Après cet événement, il aura une fin de vie moins agitée, ce qui lui permettra de se concentrer sur son travail.

### 3.4.2. OCCUPATIONS

La pratique savante de Mirabeau continue à évoluer après le décès de Quesnay. Contrairement à ce que laissent penser certains de ses biographes, ses problèmes familiaux n'empiètent pas sur son travail intellectuel. Mirabeau propage et alimente la pensée physiocratique aussi intensément que pendant les décennies précédentes. En 1775, il publie *La Science ou le droit à Lausanne*<sup>366</sup> et travaille sur l'impression de ses *Lettres sur la législation à Berne*<sup>367</sup>. À côté de cela, il projette de publier le « *supplément à la théorie de l'impôt* »<sup>368</sup> et d'autres textes. Comme décrit précédemment, Mirabeau applique de plus en plus sa pensée à ses pratiques agricoles. Ce changement se traduit par une évolution de ses réflexions. Celle-ci sera analysée en détail ultérieurement ; cependant, la fusion de sa pratique savante et de la gestion de ses

<sup>362</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1777.

<sup>363</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 juillet 1780.

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 juin 1781 (lettre n° 25 du dossier de sources).

<sup>366</sup> V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, *op. cit.*

<sup>367</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal*, *op. cit.*

<sup>368</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1775 ; V. de Mirabeau, *Supplément à la théorie de l'impôt*, *op. cit.*, p. 30.

terres transforme son rapport à ces activités. Celles-ci ne sont dès lors plus au service de son héritage ou de ses ambitions personnelles, mais à celui de ses travaux physiocratiques :

ouy mon cher ; Dieu me fait la grace de prendre gout a l'agriculture ; non pas encor aux détails et a la conduire ; je serois toujours un mauvais fermiers, car soit amour minutieux mais continuel de l'ordre, qui ne paroît pas parce que j'embrasse trop, mais qui est mon caractère constant, [...] mais ayant taché toute ma vie d'être un bon propriétaire, j'y prends grand gout a présent.<sup>369</sup>

Mirabeau aborde sa pratique agraire comme une activité d'observation. Il est conscient de ne pas être un bon « fermier », mais il considère que le fait de participer aux travaux fera de lui un meilleur « propriétaire ». Cela lui permet donc d'énoncer des théories économiques plus justes et aptes à inspirer l'une des trois classes d'acteurs de son système économique.

je veux achever ma basse-court et dans trois ans tous mes plans de batiments seront finis. mais ce sont mes terres : vous vous doutés bien qu'au métier que j'*avais* fait et a l'enseigne que j'*avois* prise, en vertu de laquelle on confondoit la qualité de patron de l'agriculture avec celle d'agriculteur ; j'ay beaucoup reçu, lu et vu de détails en ce genre, sans prétention de m'y entendre ny desir de pratiquer : toutefois je me suis assés échaudé en d'autres choses pour avoir acquis la prudence d'aller doucement en celle cy<sup>370</sup>

Cet extrait présente les activités concrètes que Mirabeau accomplit dans sa démarche pratique. Il s'applique à gagner de l'expérience et des connaissances sur de nombreux travaux agricoles. Cela lui permet de s'exercer aux méthodes de gestion du bétail et de la main-d'œuvre. Il comprend ainsi que les ouvriers ne travaillent pas comme il a pu le considérer et l'indiquer dans ses ouvrages :

j'ay d'ailleurs comme vous scavés établey Du Pont dans mon voisinage, et comme il est jeune, hardy, qu'il a une retraite qui luy vaut en tout dix mille livres comptants et une bonne femme qui tient registre de tout, il a entrepris la grande culture de Flandre et je le vois aller attendu que s'est a luy a faire les essais, et si l'on nous le laisse je conte que nous changerons la face du pays<sup>371</sup>

Dans cet extrait, Mirabeau explique à Sacconay qu'il a fait venir Du Pont de Nemours à ses côtés pour pratiquer avec lui ses activités agricoles. Il nourrit l'ambition que ses terres soient le point de départ d'un changement global et d'une application universelle des théories physiocratiques. Cette collaboration indique également que Mirabeau est encore proche des physiocrates en 1778 et que leur mouvement reste actif. L'ampleur du projet décrit par Mirabeau

<sup>369</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1778.

<sup>370</sup> *Ibid.*

<sup>371</sup> *Ibid.*

souligne la solidité qu'il attribuait à leur méthode et leur volonté d'appliquer les théories élaborées dans les années 1760. Ce que la critique a interprété comme le signe d'une extinction du mouvement physiocrate, est en réalité l'expression de nouveaux objectifs. La ligne conductrice des physiocrates a changé et n'est dès lors plus perceptible dans leurs publications, mais au travers de leurs échanges écrits privés<sup>372</sup>.

La mise en pratique la plus aboutie du travail physiocratique organisé par Mirabeau est sans doute sa collaboration avec le Margrave de Bade<sup>373</sup> :

le margrave de Bade-Durlach m'a fait l'honneur de m'écrire d'un stile a faire venir les larmes de joye et de la maniere la plus honnête il me questionne en véritable oéconomiste il en a le langage et la conscience éclairée ; il me consulte sur des points pratiques tres forts très étendus et surtout très importants au bonheur de ses heureux sujets.<sup>374</sup>

Charles Frédéric de Bade (1728-1811) régnera sur le margraviat de Bade de 1746 à 1811. Il est l'un des souverains européens qui adhèrent aux théories physiocratiques et qui tente de les mettre en pratique dans son pays<sup>375</sup>. Souhaitant améliorer la qualité de vie de ses sujets et se sachant à la tête d'un « pays trop petit pour jouer un rôle politique »<sup>376</sup>, mais dont la taille et la stabilité permettent d'y mettre en place un nouveau modèle économique-politique, il invite Mirabeau à l'aider à concrétiser ce projet. La critique situe le début de ces expérimentations à 1769, comme le confirme cet extrait, sans toutefois décrire quel lien le margrave entretient avec les physiocrates<sup>377</sup>. C'est lui qui prend contact avec Mirabeau en premier. Ayant étudié les théories physiocratiques en détail, le souverain a des attentes précises. L'objet central de sa demande est le « bonheur de ses heureux sujets ». Mirabeau peut ainsi mettre en pratique à une plus grande échelle ses théories, qu'il n'a pu développer jusque-là que sur ses propres terres. Le margrave n'appliquera pas les solutions physiocratiques sur l'ensemble de son territoire, mais délimitera des secteurs dans lesquels il conduira des essais<sup>378</sup>.

<sup>372</sup> Cette démarche sera pratiquée par Mirabeau jusqu'à la fin de sa vie : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 décembre 1787.

<sup>373</sup> Thérance Carvalho analyse ce sujet en détail dans son article « "Ma paroisse est l'Europe entière" ». Les échos de la dimension européenne de la physiocratie dans la correspondance de Mirabeau et Sacconay », publié dans le présent volume.

<sup>374</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 10 novembre 1769.

<sup>375</sup> Rodolphe Reuss, *Charles de Butré, un physiocrate Tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade : d'après ses papiers inédits et sa correspondance avec le marquis de Mirabeau, Bergasse, Du Pont*, Paris, Fischbacher, 1887, p. 16 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, op. cit., p. 153-179

<sup>376</sup> R. Reuss, *Charles de Butré*, op. cit., p. 16.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>378</sup> *Ibid.*

En 1771, le margrave de Bade fait un voyage à Paris, «pour me consulter»<sup>379</sup> explique Mirabeau. Voulant approfondir ses connaissances et dresser son programme de réforme fiscale, le souverain estime judicieux de se mettre en contact direct avec les physiocrates. Au cours de ce séjour, «Du Pont y donne des leçons a ses enfants»<sup>380</sup>. Après ce voyage, qui dure plusieurs mois, le margrave rentre avec Du Pont de Nemours, à qui il a offert le poste de «ministre de la physiocratie»<sup>381</sup>. Mirabeau reste en contact avec le souverain pendant des années : ils échangeront des dizaines de lettres<sup>382</sup>. Malgré le travail de Du Pont de Nemours sur place, la correspondance montre que Mirabeau reste un référent important pour le margrave. Il lui conseille les stratégies économiques à adopter et ils débattent ensemble sur des points théoriques. En 1772, Mirabeau tente d'introduire Gorani à la cour du margrave en tant que conseiller économique, sans succès<sup>383</sup>. Au retour de Du Pont de Nemours en France, Mirabeau envoie Butré au margrave, pour qu'il devienne le nouveau représentant physiocratique<sup>384</sup>. Les lettres révèlent que Mirabeau est l'instigateur de ce rapport<sup>385</sup>. Butré dirige la fiscalité des territoires du margrave vers une absence totale de taxation sur les importations<sup>386</sup>. Pendant des années, Mirabeau est consulté sur les propositions de Butré, pour les confirmer ou les corriger<sup>387</sup>. Le margrave finit par abandonner l'application de ces réformes<sup>388</sup>. Selon lui, les résultats ne sont pas assez perceptibles sur les terres au sein desquelles il les a instaurées. Sa collaboration avec les physiocrates se dilue à partir de là, avant de disparaître.

La relation entre Mirabeau et le margrave de Bade témoigne également de l'activité savante du marquis. Son travail de rédaction, produit du profit de la pratique de la physiocratie, est moins visible que dans les années 1760, puisqu'il ne parvient pas à le publier. Malgré cela, ses lettres à Sacconay mentionnent de nombreux manuscrits en circulation, notamment chez le margrave de Bade<sup>389</sup>. Certains de ces textes, comme *La Science ou les droits*

<sup>379</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 juin 1771.

<sup>380</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

<sup>381</sup> R. Reuss, *Charles de Butré, op. cit.*, p. 17.

<sup>382</sup> Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 avril 1772 et Paris, 06 février 1781 ; Carl Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 2 vol., Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1892.

<sup>383</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 12 janvier 1773.

<sup>384</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 27 novembre 1777 ; G. Sabbagh, «The *Philosophie Rurale* of Quesnay, Mirabeau, and Butré, after 250 Years», *art. cit.*, p. 107.

<sup>385</sup> R. Reuss, *Charles de Butré, op. cit.*, p. 18.

<sup>386</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, janvier 1778.

<sup>387</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 29 janvier 1781.

<sup>388</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 mai 1784.

<sup>389</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mai 1773 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières, op. cit.*, p. 215-248.

*et les devoirs de l'homme*<sup>390</sup> ont rarement été pris en compte dans des études sur Mirabeau. Cet aspect de son œuvre, à laquelle sa correspondance avec Sacconay donne accès, illustre l'intensité de son activité à la fin de sa vie. En effet, à côté de la rédaction de ses textes, Mirabeau expérimente la gestion gouvernementale de certaines régions, comme Bade et la Suède<sup>391</sup>. Il reste productif, influent et perçu comme moderne et pertinent jusqu'à la fin de sa vie<sup>392</sup>.

En plus de cette expérience importante et singulière, Mirabeau côtoie des savants tout au long des années 1770 et 1780. Il collabore toujours avec les physiocrates. Il envoie ses amis visiter l'Europe pour parfaire leurs recherches, comme Jacques Bernardin Henri de Saint-Pierre (1733-1814) qu'il envoie chez Sacconay<sup>393</sup>. Il rencontre également des savants d'autres pays, en tant que représentant et porte-parole de l'économie politique. L'américain Benjamin Franklin (1706-1790), qui a lu Mirabeau<sup>394</sup>, dîne chez lui en 1778 au cours de son séjour en France<sup>395</sup>, confirmant qu'il est une figure importante de la vie intellectuelle française et internationale.

quand a ce que vous me dites de la célébrité ouy parbleu j'en ay tiré de belles bribes heureusement je scavois que ce n'etoit que du vent; et puis mes principes ont ameuté toute la canaille monopolaire de l'univers contre votre petit serviteur, et sur mes vieux jours des volumes d'injures et la chouette des étourneaux.<sup>396</sup>

Mirabeau est conscient de l'évolution de sa notoriété, entre son apogée à la publication de *L'Ami des hommes* et son statut de représentant des physiocrates au cours des années 1770 et 1780. Au-delà de la description des «injures» qu'il a reçues, ce passage montre qu'il se considère comme une figure active de la scène intellectuelle des Lumières, même s'il ne publie plus d'ouvrages à succès. Sa volonté d'influencer l'économie reste intacte. Ainsi, à la fin de sa vie, Mirabeau ne cesse pas ses recherches physiocratiques. Ses activités pratiques se greffent à ses réflexions, leur conférant plus de pertinence, mais lui coûtant parfois cher<sup>397</sup>. D'ailleurs, le mouvement physiocratique dans son ensemble poursuit ses activités après le décès de Quesnay et la fin du ministère

<sup>390</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 mars 1778.

<sup>391</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 02 juin 1773.

<sup>392</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 décembre 1787.

<sup>393</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 novembre 1777.

<sup>394</sup> Robert Dimand, «David Hume on Canadian Paper Money», in Carl Wennerlind et Margaret Schabas (éd.), *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge, 2008, p. 174.

<sup>395</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 mai 1778.

<sup>396</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 septembre 1779.

<sup>397</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 270.

de Turgot. Ce qui précède – et qui sera enrichi plus loin – s’inscrit dans une analyse des activités tardives de la physocratie développée seulement récemment dans certains ouvrages critiques<sup>398</sup>. Dans ce contexte, Mirabeau profite de son statut de chef de file au sein du mouvement physiocratique pour contribuer à l’expansion de leurs idées en dehors des milieux savants français. La correspondance avec Sacconay offre donc un panorama de ses activités et de sa perception de celles-ci.

---

<sup>398</sup> M. Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic*, *op. cit.*; P. Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire*, *op. cit.*; R. Whatmore et G. Sabbagh, «The physiocrats and empire», *History of European Ideas*, n° 6, 2020, p. 900.





## 4. MIRABEAU, SA PENSÉE

### 4.1. 1731-1746, INSTRUCTION

Dès ses premières lettres à Sacconay, Mirabeau montre un intérêt profond pour la littérature et la poésie. Le plaisir des « vers »<sup>399</sup> est pour lui d'abord une activité mondaine et un exercice linguistique et mental. Il écrit des vers à Sacconay par plaisir et envoie des poèmes à ses amantes – dont une « Iris » –, qu'il transcrit ensuite à son ami<sup>400</sup>. Au travers de ces textes, il aime élaborer des métaphores, créer des associations d'idées et construire des rythmes. Mirabeau ne se soucie guère de la qualité de ses poèmes et ne possède pas d'esthétique particulière. Il ne cherche pas à faire un usage particulier de la forme ou à mettre en scène un certain fond. Son rapport à la poésie durant son adolescence est récréatif. De plus, Mirabeau affirme ne pas s'inspirer de poètes et ne pas connaître les règles formelles de poésie<sup>401</sup>. Si ces affirmations sont probablement exagérées, elles expriment avant tout son détachement vis-à-vis de cette activité.

Cependant, sa sensibilité au genre poétique le conduit à s'y intéresser plus en détail. Les auteurs qu'il découvre à travers ses lectures le touchent et l'animent. Il se plonge notamment dans l'œuvre de Roger de Bussy Rabutin (1618-1693), pour apprendre l'art du « sonnet et bout rimé »<sup>402</sup>, en apprivoisant les formes, et par le pastiche et les expériences personnelles<sup>403</sup>. Il tente de saisir le style des poètes qu'il apprécie, pour l'assimiler et se l'approprier :

j'espere te revoir au plutost en attendant aimons nous mon cher comme Pylade et Oreste, comme Pélopidas et Epaminondas qui s'unirent si etroitement que rien ne fut capable de les desunir, quoyque nous ne soyons pas nés dans le même jour le meme climat et la meme ville comme Polystrate et Hippoclides qui vinrent au

---

<sup>399</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Auxerre, 16 juin 1732.

<sup>400</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Ounans, 24 juin 1732 (lettre n° 1 du dossier de sources).

<sup>401</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Héry, 17 juin 1732.

<sup>402</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Longwy, 05 août 1733.

<sup>403</sup> Les poèmes de Bussy sur lesquels Mirabeau a travaillé se trouvent dans la correspondance du poète et « monsieur de gamont ».

monde dans la même maison et à la même heure qui demeurèrent toujours ensemble qui tomberent malade en même temps, aimons nous comme Thésée et Pinthous comme Damon et Pythias les premiers contracterent à la guerre et les seconds au collège. cette amitié qui les a rendu si recommandables à la postérité<sup>404</sup>

Plus Mirabeau cultive son activité poétique, plus il s'investit dans la littérature. Cet extrait montre à la fois les connaissances littéraires qu'il acquiert, par ses lectures et par son intérêt pour la poésie – aussi bien classique qu'antique –, et sa tentative d'en assimiler les connaissances. Il est au contact de sa forme et de son intertextualité. Ceci illustre les conséquences de l'influence littéraire sur sa vision du monde. La littérature est passée de simple activité récréative à un objet «si recommandable à la postérité». Il parvient ainsi à la considérer comme un moyen d'accéder à un statut social<sup>405</sup>.

#### 4.1.1. RÉFLEXIONS PERSONNELLES

je ne scaurois véritablement raisonner sans toy, je suis pourtant souvent avec des jeunes gens aimables ou je passe pour le plus raisonnable dans ce qui regarde l'arrangement de la conduite, mais quels sont ces raisonnements ce ne seroit entre nous que des bagatelles mais lorsque je veux approfondir la matière je ne le puis que seul et alors je trouve dans mon esprit la même indocilité dont je t'y parlé, à présent me voicy<sup>406</sup>

Ce passage illustre à la fois le pouvoir que Mirabeau accorde à sa correspondance avec Sacconay et le pouvoir inconscient qu'elle exerce sur lui. D'un côté, il considère que ses échanges avec Sacconay lui permettent de développer ses idées. Ils échangent des réflexions et débattent sur les sujets qui les captivent – la littérature, à cette période-là. De l'autre, Sacconay encourage Mirabeau dans ses démarches culturelles, ce qui fait de lui, parce qu'il a par ailleurs étoffé le réseau social de ce dernier, un véritable catalyseur de la pensée de Mirabeau. Leur correspondance est donc un lieu d'expérimentation intellectuelle. Mirabeau est conscient de la stimulation que représente son amitié avec Sacconay, contrastant avec ses autres rapports sociaux quotidiens. C'est dans ce contexte qu'il commence à accorder une importance centrale aux développements de son «esprit» :

mais permettez moy de vous dire mon sentiment sur les historiens, je trouve les anciens beaucoup plus profitables, les modernes a force de vouloir rendre leur

<sup>404</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Rheingönheim, 28 septembre 1735.

<sup>405</sup> La question de l'activité poétique de Mirabeau, et des liens qu'il entretient avec les milieux de la littérature, insuffisamment traitée jusqu'à présent, est analysée en détail par Slaven Waelti dans son article «Mirabeau ou l'ami des lettres à travers sa correspondance avec Sacconay», publié dans le présent volume.

<sup>406</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 17 mars 1736.

diction agreable, ecrivent l’histoire comm’un roman, voyes Maimbourg, Vertot Voltaire, Rollin même quoyque different des autres tous ces gens la ne satisfont point un curieux qui a de la mémoire, il vous fournissent tout au plus de quoy habler devant des ignorants mais vous vous trouvés si petit devant des scavants que vous plaignés le temps que vous avés passé a les lire<sup>407</sup>

Au fil des réflexions, des lectures et de l’écriture, Mirabeau se forge un positionnement critique. Dans cet extrait, il exprime son avis sur les milieux littéraires de l’époque. Il adopte ainsi une posture savante dans le milieu littéraire, en considérant qu’il bénéficie d’une certaine légitimité. Ses réflexions théoriques sur les lettres, ses lectures et ses compositions lui ont permis d’accumuler des connaissances suffisantes pour contribuer aux débats critiques. Mirabeau conserve cette vision de l’historiographie et la développe dans son *Ami des hommes*<sup>408</sup>. Avec ces connaissances et cette confiance naît son envie de s’illustrer à travers elles. On peut également attribuer à cela sa rigueur méthodologique, qui le mène à considérer l’économie politique comme une « science » – appellation que les physiocrates revendiquent dès leurs débuts. En 1738, Mirabeau écrit : « j’ay un opéra fort beau s’y l en peut etre dans ce genre, une tragédie sans amour qui sera un jour un morceau singulier, et plusieurs pieces détachées dont il y en a quelques-unes de fort bonnes. »<sup>409</sup> Il s’investit dans l’écriture, produisant beaucoup de poèmes et des textes d’autres genres qui sont à ce jour encore inconnus. Une de ses pièces est adaptée en 1739<sup>410</sup>, témoignant de l’importance qu’il accorde à son travail littéraire, ainsi que de sa volonté de le mettre en avant. Si à ce moment-là, Mirabeau est décidé à se consacrer à ses ambitions littéraires, il est encore freiné par sa recherche de stabilité. Comme décrit en amont, les décisions professionnelles qu’il prend sont dirigées par son envie d’accéder à une position confortable. Il ne veut pas prendre le risque de se consacrer entièrement à l’écriture, sans tenter d’atteindre le succès par d’autres moyens.

#### 4.1.2. PENSÉE POLITIQUE

En parallèle de ses projets littéraires, Mirabeau développe des idées sur d’autres sujets grâce à ses exercices de réflexion critique :

un grand roy a mille façons de recompenser, les services d’une certaine importance, voyés les glinglins en Alsace et les boiseaus en Franche-Comté, ils sont

<sup>407</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Besançon, 15 octobre 1736.

<sup>408</sup> Lucien Brocard, *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau dans L’Ami des hommes*, New York, Burt Franklin, 1970 [1902], p. 44.

<sup>409</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources).

<sup>410</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 20 avril 1739.

et seront toujours, les premiers dans leur province par leurs charges et les bienfaits du roy, vous etes protestant continuerois-je, ainsy, l'on ne scauroit recompenser votre famille par des benéfices, mais le roy, vous fera, ou preteur ou bourguemestre, ou autre, avec tant de pension cela sera continué a votre famille, pourvu d'ailleurs que vous soyiez totalement livré aux vues de la couronne, et qu'elles sont elles après tout la conservation d'un peuple qui devient son sujet, l'intérêt particulier, marche toujours avant le public mon cher Sacconay, et peu tiendroient a pareille proposition<sup>411</sup>

Il s'agit de la première prise de position politique de la part de Mirabeau au sein de cette correspondance. Il offre un plaidoyer pour les bienfaits de la monarchie. L'engrenage social que crée le modèle monarchique qu'il décrit, lui plaît. Il considère que la valorisation du travail de ses sujets par le gouvernement et «le roy» crée un écosystème productif. Il l'oppose à la retenue protestante et républicaine qui influence Berne. Le corps souverain bernois limite l'ascension sociale pour préserver l'intégrité de sa hiérarchie sociale et politique. Selon Mirabeau, le modèle français tisse un lien de confiance et de dépendance entre «la populace» et le roi. Ce jugement de la politique française, encore en gestation, est présent à certains égards dans ses travaux ultérieurs<sup>412</sup>. Il essaiera plus tard de trouver une méthode pour induire cette confiance et cette dépendance, ce qu'il considère être le rôle «d'instructeur et victime». Les mécanismes que Mirabeau décrit dans sa lettre sont déjà une tentative de sa part d'énoncer une forme d'ordre naturel<sup>413</sup>.

Puisque Sacconay est un de ses principaux interlocuteurs, Mirabeau utilise ses connaissances sur la Suisse pour animer leurs discussions. Il s'attarde notamment sur les troubles sociaux de Genève<sup>414</sup>, qu'il envisage comme une opportunité d'expansion pour Berne qui souhaite, selon lui, administrer son voisin<sup>415</sup>. En réalité, le décalage entre ses idées et la réalité montre ses lacunes en matière de politique suisse. En effet, n'aimant pas la politique républicaine de Genève, il imagine que Sacconay pourrait tirer profit de son occupation par Berne :

vous etes des fantassins invincibles mais au bout du conte paÿs ingrat, infertile qui ne produit rien et ne consume rien, vos montagnes seules ont de tout temps fait votre force, et quand on y aura un passage tout ouvert l'on exigera de vous bien des choses<sup>416</sup>

<sup>411</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 25 novembre 1737.

<sup>412</sup> V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Traité de la monarchie*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. x.

<sup>413</sup> A. Mergey, *L'État des physiocrates*, op. cit., p. 33.

<sup>414</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 01 octobre 1737; R. Whatmore, *Terrorists, Anarchists, and Republicans*, op. cit., p. 96.

<sup>415</sup> Karl Wälchli, «Verteidigen und verkaufen: Soldaten und Söldner», in *Berns goldene Zeit*, op. cit., p. 481.

<sup>416</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 janvier 1738.

Le seul potentiel que Mirabeau voit en Suisse est sa situation centrale en Europe et la qualité de ses mercenaires. Le fait qu'elle n'est pas une monarchie le perturbe. Comme précédemment mentionné, il fait l'éloge de la vie culturelle et savante vaudoise<sup>417</sup>, mais cet extrait montre qu'il n'accorde que peu de légitimité à son modèle gouvernemental. Ainsi, au début de ses réflexions politiques, Mirabeau peine à considérer des modèles différents de ceux qu'il a l'habitude de côtoyer. Il saura, par la suite, au travers de ses rencontres et de ses débats, se forger une pensée politique articulée.

#### 4.1.3. PENSÉE ÉCONOMIQUE

Il ressort de ses lettres à Sacconay que la pensée économique de Mirabeau naît autour de 1738. Le premier évènement qui le pousse à aborder le sujet est la mission qu'il doit accomplir à Lampedusa<sup>418</sup>. En dépit du fait qu'il ne l'accomplira jamais, Mirabeau étudie l'économie politique et élabore une stratégie de développement économique complète pour préparer son départ, avant qu'il ne soit annulé<sup>419</sup>. Sans qu'il ne détaille ses connaissances dans ses lettres, l'organisation théorique qu'il entreprend l'initie aux bases de la gestion économique et de la gouvernance. À ce moment-là déjà, Mirabeau établit un modèle de croissance centré sur la démographie de l'Île<sup>420</sup>. Il s'investit ainsi dans des démarches intellectuelles et des pratiques de réformes et de modernisation économiques.

Sa rencontre avec Montesquieu en 1738, à n'en pas douter, l'incite à s'investir dans des travaux savants<sup>421</sup>. Cette rencontre a également un impact sur sa pensée. En effet, son séjour à Bordeaux, la rencontre avec son académie et la proximité avec Montesquieu – rédigeant alors l'*Esprit des lois* – lui font prendre conscience de la diversité des sujets sur lesquels il peut réfléchir, ouvrant ainsi son regard sur d'autres formes de pensée et d'écriture. Montesquieu devient une influence centrale sur ses réflexions, même s'il essaie de s'en distancier à certains égards. Montesquieu constate des mécanismes sociaux qu'il tente d'expliquer, tandis que Mirabeau constate des failles dans les mécanismes sociaux pour y proposer des solutions<sup>422</sup>. À ce moment-là, Mirabeau décide de s'investir plus sérieusement dans l'écriture, poétique certes, mais en ayant conscience que d'autres sujets de réflexion peuvent être envisagés.

<sup>417</sup> L. de Loménie, *Les Mirabeau*, op. cit., p. 367-368.

<sup>418</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Versailles, 29 mars 1738.

<sup>419</sup> Le travail que Mirabeau a effectué sur Lampedusa est reconstitué en détail dans l'article d'Antonella Alimento, « La formation intellectuelle et politique de Mirabeau », publié dans le présent volume.

<sup>420</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

<sup>421</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, 22 décembre 1738 (lettre n° 2 du dossier de sources).

<sup>422</sup> L. Brocard, *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau dans L'Ami des hommes*, op. cit., p. 34-35.

Le 12 octobre 1740<sup>423</sup>, Mirabeau envoie une lettre à son ami vaudois qui fournit des informations inédites sur l'influence que Cantillon a eue sur lui, débat historiographique virulent et rempli de mystères<sup>424</sup>. Si la naissance de la physocratie est un évènement abondamment examiné<sup>425</sup>, les origines de la pensée économique de Mirabeau n'ont pas encore fait l'objet d'une recherche approfondie avant celle-ci. Sa correspondance avec Sacconay révèle que l'évènement qui a sans doute eu la plus grande influence sur le développement de la pensée économique de Mirabeau est son accès à un manuscrit de l'*Essai sur la nature du commerce en général*<sup>426</sup> :

mais joins a cela un misérable projet d'ouvrage immense dans lequel je me suis embarqué, voicy ce que c'est j'ay toujours eu un gout infiny pour le commerce, j'avois pris le plus d'instructions que je pouvois sur cela lorsque des manuscrits d'un anglois fameux ayant déterminé toutes mes idées, j'en profitay je les arrangay et enfin ay donné a mon ouvrage une forme sous le sistème le plus vray et le plus singulier le titre est *essay sur la nature du commerce en général* le sisteme est que la valeur intrinsèque des choses, n'est autre chose que la valeur de la quantité de terre qui entre dans sa production, et qui sert a nourrir ceux qui la travaillent, je l'ay pris par les principes commençant par les bandes d'arabes ou pastres anciens, suivant après par les villages, bourgs, villes, capitales, etc. je vais jusques aux plus vastes principes du commerce comme, balance d'argent, banques nationales etc. je traite les plus difficiles comme le chapitre *de l'intérêt de l'argent*, et enfin je puis le dire avec Frédéric mon ouvrage a été finy avec une rapidité et une justesse surprenante<sup>427</sup>

Cet extrait confirme que Mirabeau a en sa possession une copie du texte de Cantillon dès octobre 1740. Le fait que Mirabeau ait déjà eu des projets savants à ce moment-là offre un nouveau repère temporel pour évaluer le développement de sa pensée. Jusqu'à maintenant, la critique n'a accordé une légitimité intellectuelle à Mirabeau qu'à partir de ses premières publications économiques, au début des années 1750<sup>428</sup>. En effet, la volonté de Mirabeau de cristalliser l'ensemble des mécanismes qui régissent le monde en une théorie générale, pouvant s'appliquer au fonctionnement économique, s'établit à ce moment-là. Pourtant, Mirabeau évoque la science de «l'agriculture» pour la première fois dans sa

<sup>423</sup> Cette question est traitée plus en détail dans A. Bertholet, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *art. cit.*, p. 91-95.

<sup>424</sup> Henry Higgs, *The Physiocrats*, Londres, Macmillan and Co., 1897, p. 19; Paul Chanier, «Le dilemme de Mirabeau: Cantillon ou Quesnay», in *Les Mirabeau et leur temps*, *op. cit.*, p. 23-24; S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>425</sup> Elizabeth Fox-Genovese, *The Origins of Physiocracy. Economic Revolution and Social Order in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 1976.

<sup>426</sup> Richard Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, INED, 1997 [1755], p. I-II.

<sup>427</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 12 octobre 1740 (lettre n° 3 du dossier de sources).

<sup>428</sup> G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 108.

correspondance en août 1740<sup>429</sup>. C'est au même moment qu'il mentionne sa rencontre et ses liens étroits avec Saint-Georges. Rapidement, ce personnage, sur lequel encore peu d'éléments sont établis, devient le « grand maître en agriculture »<sup>430</sup> de Mirabeau<sup>431</sup>. Ainsi, comme la critique l'avait déjà identifié, c'est Saint-Georges qui a remis le manuscrit de Cantillon à Mirabeau<sup>432</sup>. Le lien soupçonné entre Saint-Georges et le texte de Cantillon, évoqué par François Pluquet en 1786, est désormais attesté<sup>433</sup>. Cependant, aucun indice n'indique par quel biais Saint-Georges a obtenu le manuscrit qu'il a remis à Mirabeau. Toutefois, on peut maintenant affirmer que ce dernier l'a reçu en 1740 ou un peu avant.

Auparavant, deux sources démontraient que Mirabeau a eu accès à ce manuscrit<sup>434</sup> :

Outre ce que mon naturel y a apporté de ce genre d'imperfection, il est dû encore aux variations survenues dans la contexture du plan. Je l'entrepris d'abord dans la forme d'un Commentaire libre sur un Ouvrage excellent que je possédois alors en manuscrit, et que je voulais donner au Public. Cet Ouvrage parut, avant que j'eusse entrepris la troisième Partie ; cela me détermina à changer la forme de mon Ouvrage, et à rassembler sous des titres à moi des morceaux épars et négligés que j'avois laissé couler de ma plume. La première Partie se sent sur-tout beaucoup de cette réfaction, et je crains que la sorte de désordre, qui y règne, ne rebute mes Lecteurs.<sup>435</sup>

Dans cet extrait de la préface de *L'Ami des hommes*, Mirabeau explicite son rapport avec le texte de Cantillon. Il explique avoir entretenu le projet de publier l'*Essai*, en y ajoutant des « commentaires ». La parution en 1755 du texte de Cantillon, imprimé – on le sait depuis peu grâce à la recherche d'historiens contemporains<sup>436</sup> – par un membre du cercle de Gournay, oblige Mirabeau à transformer son projet et sa contribution initiale. Le fruit de cette transformation est *L'Ami des hommes*, texte devenu autonome, paru une année après. Ce travail d'adaptation était déjà connu grâce à des manuscrits de préparation à l'œuvre de

<sup>429</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 04 août 1740.

<sup>430</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 21 septembre 1740.

<sup>431</sup> Mirabeau a écrit un long poème en l'honneur de Saint-Georges, reproduit en fin de volume (texte n° 2 du dossier de sources) : V. de Mirabeau, *Ma retraite : épître à M. le marquis de Saint-Georges*, [s.l.], [1740].

<sup>432</sup> G. Sabbagh, « Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy : New Facts and Hypotheses », *Contributions to Political Economy*, 2016, p. 6.

<sup>433</sup> François André Adrien Pluquet, *Traité philosophique et politique sur le luxe*, Paris, Barrois, t. 2, p. 329.

<sup>434</sup> G. Sabbagh, « Cantillon in French and English », *art. cit.*, p. 5.

<sup>435</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. v-vi.

<sup>436</sup> L. Charles et C. Théré, « The Marquis de Mirabeau and Cantillon's *Essai sur la nature du commerce en general* », *History of Political Economy*, n° 4, 2023, p. 677-714 ; G. Sabbagh, « Cantillon in French and English », *art. cit.*, p. 6.

Mirabeau<sup>437</sup>. Sa méthode consistait à paraphraser et à compiler des citations et des extraits du texte de Cantillon en y accolant des commentaires. Le fait est que Mirabeau travaille déjà à un commentaire de Cantillon en 1740, bien avant 1754, date à laquelle la critique situe souvent le début de la rédaction de son texte<sup>438</sup>.

En plus de cela, la lettre de Mirabeau permet de déterminer que le manuscrit dont il est question, en circulation tout juste deux ans après la disparition de son auteur, est écrit en français. Mirabeau n'ayant aucune notion d'anglais à ce moment-là, ne peut travailler que sur un texte francophone. Il l'aborde dans une description qu'il en donne dans son *Ami des hommes* :

Ces paroles sont tirées de l'Ouvrage de M. Cantillon, qui a été imprimé l'année passée. Ce fut, sans contredit, le plus habile homme sur ces matières qui ait paru. Ce morceau, qui a passé dans la foule de ceux de ce genre que la mode produit aujourd'hui, n'est que la centième partie des ouvrages de cet homme illustre, qui périrent avec lui par une catastrophe aussi singulière que fatale. Celui-ci même est tronqué, puisqu'il y manque le supplément auquel il renvoy souvent, et ou il avoit établi tous ses calculs. Il en avoit lui-même traduit la première partie pour l'usage d'un de ses amis ; et c'est sur ce manuscrit qu'il a été imprimé plus de vingt ans après la mort de l'Auteur.<sup>439</sup>

En conséquence, la lettre de Mirabeau permet de démontrer plusieurs faits. *L'Ami des hommes* est à l'origine conçu comme un commentaire de *l'Essai sur la nature du commerce en général*, qui évoluera pour devenir un ouvrage indépendant<sup>440</sup>. La naissance de ce projet remonte à 1740, lorsque Mirabeau a 25 ans. Les réflexions qui le mènent à écrire l'œuvre qui le rendra célèbre débutent dès son initiation aux « sciences de l'agriculture ». La lettre que Mirabeau écrit à Sacconay le 12 octobre 1740 est le premier texte économique de sa main connu à ce jour.

Une seule autre lettre de la correspondance de Mirabeau et Sacconay mentionne le travail qu'il effectue sur le manuscrit de Cantillon :

ce que tu me dis de ta presse de Lausanne ne seroit pas a négliger si tu es sur qu'elle puisse imprimer avec soin et bon papier non pour mon traité du commerce ouvrage immense pour les conoissances et qui ne peut être prêt si tost, mais pour d'autres<sup>441</sup>

Ce passage enrichit les connaissances sur les origines de la pensée de Mirabeau de deux renseignements. Il s'informe auprès de son ami Sacconay sur les imprimeurs lausannois. Mirabeau pense donc avoir assez de matériel à

<sup>437</sup> F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, op. cit., p. 1235.

<sup>438</sup> S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, op. cit., p. 247.

<sup>439</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 1, p. 85-86.

<sup>440</sup> J. Shovlin, « Hume's Political Discourses and the French Luxury Debate », in *David Hume's Political Economy*, op. cit., p. 215.

<sup>441</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 01 novembre 1740.



disposition pour publier un ouvrage. Le manuscrit de Cantillon l'incite à composer rapidement des textes économiques. Son début dans l'économie est intense, puisque quelques mois après sa rencontre avec Saint-Georges, il a rédigé un texte qu'il pense publiable. Le second renseignement que cette citation offre concerne de nouveau son travail sur le manuscrit de Cantillon. Même s'il prétend être «a bout» de son commentaire le 12 octobre, Mirabeau explique en novembre qu'il ne l'est pas. Cela étaye la possibilité selon laquelle il a déjà écrit à ce moment-là ce qui deviendra ses notes de préparation à *L'Ami des hommes*. La lettre de Mirabeau permet également d'étoffer l'hypothèse selon laquelle il aurait planifié de s'appropriier le manuscrit de Cantillon<sup>442</sup>. Toutefois, la syntaxe de Mirabeau ne permet pas de confirmer cette théorie, mais simplement d'alimenter les arguments d'un chercheur qui voudrait la soutenir.

«[L]a valeur intrinsèque des choses, n'est autre chose que la valeur de la quantité de terre qui entre dans sa production, et qui sert à nourrir ceux qui la travaillent», peut être considéré comme le premier énoncé d'ordre économique répertorié de Mirabeau. L'idée fondamentale selon laquelle la richesse provient de la terre qui nourrit les travailleurs ne le quittera plus, même s'il reniera Cantillon pour Quesnay dès que l'occasion se présentera<sup>443</sup>. Elle intervient alors que le futur physiocrate n'est encore qu'un militaire dont la seule activité littéraire connue jusqu'alors est de composer des poèmes pour se divertir. D'ailleurs, le 7 septembre 1779, Jean Antoine de Mirabeau écrit à son frère Victor pour reprocher à Saint-Georges le fait d'avoir alimenté son goût pour l'économie politique, le détournant de sa carrière militaire, et de lui avoir présenté son épouse, source de ses problèmes à ce moment-là. Pourtant, contrairement à ce qu'il énonce, Mirabeau avait pour projet de quitter l'armée bien avant cette rencontre<sup>444</sup>.

La genèse de *L'Ami des hommes* se voit désormais largement étendue. Dans le cadre de ses premières réflexions économiques, Mirabeau est sensible au fait que la France subit une forme de déclin, «menacé de famine ou les manufactures tombent car le commerce comprend tout», qu'il aspire à prévenir<sup>445</sup>. Pour y parvenir, il s'accroche au travail d'un «immense» auteur. Ceci constitue l'origine du développement de sa pensée, constatation dont le seul point d'entrée actuel est la correspondance avec Sacconay. Cette source devient l'illustration du besoin symptomatique de Mirabeau de s'accrocher à un génie, ou un

<sup>442</sup> Les auteurs qui soutiennent cette thèse n'ont aucune source à disposition pour l'étayer; G. Sabbagh, «Cantillon in French and English», *art. cit.*, p. 5.

<sup>443</sup> Foucault a saisi cette même idée comme étant l'un des fondements de la théorie de la valeur des physiocrates: Michel Foucault, *Les Mots et les choses* [1766], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 1, p. 1250.

<sup>444</sup> L. de Vauvenargues, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>445</sup> I. Hont, «The "Rich Country-Poor Country" Debate Revisited. The Irish Origins and French Reception of the Hume Paradox», in *David Hume's Political Economy*, *op. cit.*, p. 275.

maître, pour être fécond. Il s'est attaché à Saint-Georges et à Cantillon, comme il s'attachera remarquablement à Quesnay presque vingt ans plus tard.

Ainsi, durant sa jeunesse, Mirabeau développe sa pensée à partir de la découverte de son intérêt pour la poésie. Au fil de l'écriture, des lectures et des débats, il est confronté à d'autres sujets de réflexion. Encouragé également à cultiver ses idées par ses rencontres, il prend part à des débats politiques et économiques bien avant que ses publications n'en donnent des traces. Les débats universels, autant que les questions contemporaines, le stimulent. Mirabeau argumente sur des sujets aussi vastes que les conflits genevois et la position de Mandeville sur le luxe<sup>446</sup>. En 1740 déjà, il fixe ses réflexions sur l'économie politique, par ses projets sur le manuscrit de Cantillon. De plus, ayant reçu l'héritage de son père en 1737, il développe ses idées sur l'agriculture et l'économie en contact de la gestion de ses terres<sup>447</sup>. La naissance de la pensée de Mirabeau telle qu'elle est connue se serait donc déjà faite au cours des trente premières années de sa vie.

#### 4.2. 1745-1756, PREMIÈRES FORMES D'EXPRESSION

Les années qui suivent permettent à Mirabeau de développer des idées précises, en assimilant la matière de ses réflexions et en énonçant le fruit de ses travaux. Sa correspondance avec Sacconay offre un accès à ce processus. Cette période constitue une transition entre ses intérêts de jeunesse et le domaine dans lequel il se spécialisera. En 1745, Mirabeau publie son premier texte – après les *Miscellanea* de 1739<sup>448</sup> –, le « *Voyage de provence et de languedoc* »<sup>449</sup>. Cet ouvrage reste dans la lignée de ses textes littéraires. À ce moment-là, Mirabeau n'a pas encore choisi de travailler exclusivement sur l'économie politique. Son intérêt pour la littérature le pousse encore à expérimenter des pistes de réflexion variées :

ce n'est plus le temps ou il suffi soit de rimer ce qu'on n'entendoit pas, et quand ce le seroit, j'espère que Dieu me donneroit le bon sens de me garentir de cette manie, je connois tout le sublime des pseumes, et je regarde cette étude comme devant faire la douceur de ma vie dans les temps ou il deviendroit aussy indécent que dangereux d'en faire d'autre<sup>450</sup>

<sup>446</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 26 janvier 1742.

<sup>447</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Toulouse, 03 août 1744.

<sup>448</sup> Il s'agit d'un recueil de dessins pratiquement introuvable ; G. Henry, *Mirabeau père*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>449</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Sauvebœuf, 14 août 1745 ; J. Lefranc de Pompignan et V. de Mirabeau, *Voyage de Languedoc et de Provence*, *op. cit.*

<sup>450</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 14 octobre 1746 (lettre n° 6 du dossier de sources).

Comme en témoignent ces lignes, sa relation à la poésie a beaucoup évolué depuis 1732. Il accorde désormais une importance considérable à la forme des vers et se documente sur le sujet au point de déclarer qu'il connaît à présent « tout le sublime des psaumes »<sup>451</sup>. Aussi, il a pris la décision de se consacrer entièrement à l'écriture ; il souhaite ainsi que la poésie fasse « la douceur de sa vie ». À ce moment-là, il fréquente des cercles littéraires au sein desquels il développait son écriture. Dans sa lettre du 3 janvier 1747, il explique à Sacconay avoir collaboré avec Lefranc de Pompignan à l'élaboration d'un recueil de psaumes, le *De Antiquatibus Cadurcorum ad Academiam Cortonensem epistola*<sup>452</sup>. Ce dernier l'influença considérablement. Le *Voyage de Languedoc et de Provence* est justement une publication réalisée avec Lefranc de Pompignan<sup>453</sup> et l'Abbé Simon-Philippe Mazière de Monville en 1745, que Mirabeau a essayé de publier sans succès à Lausanne quatre ans auparavant avec l'aide de Sacconay<sup>454</sup>. Cet auteur, plus âgé et fort d'une certaine notoriété, est considéré par Mirabeau comme son « illustre maître et cher amy »<sup>455</sup>. Si cette relation a contribué à conforter Mirabeau dans son désir d'écrire, cela ne l'empêche pas de déclarer, dans cette même lettre, qu'il aspire désormais à écrire exclusivement sur l'économie politique<sup>456</sup>.

#### 4.2.1. DÉBATS

Mirabeau a pour habitude de débattre avec Sacconay des sujets qui l'intéressent. La correspondance révèle notamment son intérêt pour le modèle gouvernemental suisse :

quoique j'aye trouvé la dixme moins forte et l'article du vin plus fort que j'en'avois cru, en tout je vois que c'est un effet admirable, ce qui m'a surtout frappé c'est l'aisance et la solidité des batiments, oéconomiques<sup>457</sup>

<sup>451</sup> En témoigne également la grande quantité de poèmes manuscrits conservés dans le fond Mirabeau aux Archives nationales de France sous les références M 783, M 784 et M 785.

<sup>452</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>453</sup> Mirabeau lui rend hommage dans son « épître », reproduit en fin de volume (texte n° 1 du dossier de sources) ; Mirabeau dira encore en 1784 que Lefranc est « un ami illustre [...], la tête de l'Europe la plus vaste en connoissances et la mieux meublée, le premier poète de son siècle et le plus grand litterateur, homme a passions fortes, dont l'ame ferme et élevée ne se démentit jamais de ses principes, excellent citoyen, grand génie » : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 19 novembre 1784.

<sup>454</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, [s.l.], 21 novembre 1741.

<sup>455</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

<sup>456</sup> Malgré cela, Mirabeau écrit un *Examen des poésies sacrées* en 1755, ensemble de textes analysant la poésie de Lefranc de Pompignan. Une fois Mirabeau devenu célèbre, son texte sera imprimé en tête des nouvelles éditions d'un recueil du poète : V. de Mirabeau, *Examen des Poésies sacrées* [1755], in J. J. Lefranc de Pompignan, *Poésies sacrées et philosophiques*, Paris, Prault, 1763, p. 1-190.

<sup>457</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 28 janvier 1749.

L'organisation fiscale et économique bernoise est exemplaire pour Mirabeau. Par ses discussions avec Sacconay, il essaie de s'en forger une image précise, dont il cherche à intégrer les éléments pertinents à ses propres développements théoriques. Dans cet extrait, il désigne certaines institutions comme exemples de réussite et d'efficacité. Les «batiments oéconomiques» par leur «solidité» imposent une image de stabilité. Mirabeau sollicite Sacconay sur le fonctionnement politique et économique suisse; ce dernier dispose de nombreuses informations sur le sujet et les lui communique. Mirabeau idéalise le modèle politique bernois, critiquant cependant sa gestion des rapports internationaux. Il salue sa «constitution» forte, mais dénonce sa «prudence a prendre peu de part a ce qui se passe en dehors»<sup>458</sup>. La «concurrency» entre les «membres du corps helvétique»<sup>459</sup> est pour lui la force de l'interaction politique en Suisse, puisqu'elle évite de se soumettre à un individu arbitraire. Ce contrepoint à la monarchie, qu'il persiste à défendre, le pousse à revoir sa manière de penser le modèle français. Il envisage dès lors la politique comme un outil pour identifier le fonctionnement naturel de la monarchie, plutôt que l'expression individuelle du désir d'un monarque.

#### 4.2.2. ÉCONOMIE POLITIQUE

Mirabeau fait un jour soudainement part à son ami Sacconay de sa décision de se consacrer à «la politique», abandonnant ainsi la poésie :

d'ailleurs mon cher amy, je ne cultive plus la poésie, il étoit temps de songer a régler le jugement, je m'étois pour cela jetté dans l'étude de l'histoire et du droit public, j'ay naturellement passé de la a celle de la politique j'ay été tout surpris en m'instruisant de la trouver non seulement plus honnête que je ne pensois mais encore de voir que la probité et la vérité étoit la base de la saine politique<sup>460</sup>

Ce choix délibéré pour la politique – qui se focalisera rapidement sur l'économie politique –, est stratégique. La poésie est trop incertaine, elle requiert de l'inspiration et de la créativité. Son réseau et ceux dont Sacconay lui fait profiter, mais aussi la possession d'un manuscrit du texte de Cantillon, sont les éléments qui contribuent à le conforter dans l'idée que la «politique» est un choix plus sûr pour parvenir à se créer une situation.

Ainsi et de façon radicale, Mirabeau oriente soudainement sa pensée et son travail sur l'économie politique et ses mécanismes. Comme mentionné dans sa lettre, il aspire à mettre en valeur «la vérité». Sa recherche vise à énoncer, pour

<sup>458</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 décembre 1756 (lettre n° 11 du dossier de sources).

<sup>459</sup> *Ibid.*

<sup>460</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 03 janvier 1747 (lettre n° 7 du dossier de sources).

les améliorer, les mécanismes qui régissent le gouvernement. Son attrait pour l'ordre naturel naît d'ailleurs de son intérêt pour l'économie politique : « Dieu t'a donné cette heureuse économie, cette activité, cette connaissance enfin de l'agriculture qui fait les hommes vraiment opulents, qui seule sait donner le superflu. »<sup>461</sup> Mirabeau se forge rapidement des idées relatives à « la politique », qu'il ne cesse ensuite d'enrichir. C'est en 1742 que le mot « dépeuple » – premier usage enregistré jusqu'à maintenant du terme population dans un texte de Mirabeau – apparaît dans une de ses lettres à Sacconay<sup>462</sup>. Selon lui, la concurrence entre les États européens peut être une menace pour l'intégrité de la Suisse. Mirabeau somme Sacconay de rester éloigné de « l'or », qu'il identifie comme une source de dépopulation. De la sorte, l'auteur évoque le problème de la concurrence commerciale globalisée entre les États et la transformation de l'usage des capitaux qu'elle induit<sup>463</sup>. C'est à ce moment que surgit son intérêt pour la population, préoccupation qui deviendra l'une des sources d'angoisse les plus influentes du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>464</sup>. Cette notion se développera ensuite au contact de ses activités pratiques ; en 1748 Mirabeau se plaint de la « dépopulation » qu'il observe sur ses terres de Sauveboeuf<sup>465</sup>, avant d'intégrer ces notions à son travail critique, dont le manuscrit inédit du *Système politique sur l'intérêt présent de la France* de la même année<sup>466</sup>. Dès le début de ses réflexions, probablement sous l'influence des idées de Cantillon sur lesquelles il travaille, Mirabeau associe agriculture et économie politique, considérant que la première est la « seule » source d'un revenu tangible<sup>467</sup>. Ce postulat constitue la base de la pensée physiocratique, élaborée plus de dix ans après. Dans cet extrait, Mirabeau utilise la notion de « surplus », qui deviendra centrale dans ses œuvres ultérieures, et qu'il nommera par la suite « produit net ». La majorité des éléments sur lesquels il travaillera pendant sa vie d'économiste figurent déjà dans cette lettre de 1748. Ainsi, bien avant la publication

<sup>461</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 16 février 1748.

<sup>462</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Marseille, 04 janvier 1742.

<sup>463</sup> Paul Cheney, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010, p. 15 ; J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>464</sup> Sylvana Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *Population and Development Review*, n° 14, 1988, p. 8 ; M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique* [1961], in *Œuvres*, *op. cit.*, p. 460-461.

<sup>465</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 01 août 1747.

<sup>466</sup> Christine Théré et Jean-Marc Rohebasser, « L'entrée en usage du mot "population" au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », in L. Charles, Frédéric Lefebvre et C. Théré (éd.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2011, p. 154. Cependant, le premier projet démographique de Mirabeau est à trouver dans son modèle de développement économique élaboré en préparation pour son séjour sur l'île de Lampedusa, qui n'aura jamais lieu : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

<sup>467</sup> A. Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *art. cit.*, p. 94.

de *L'Ami des hommes*, Mirabeau a déjà exprimé l'essentiel de ses idées auprès de ses proches, dont Sacconay. En 1750, il publie son *Mémoire sur l'utilité des États provinciaux*<sup>468</sup>, dans lequel il mentionne certaines de ces idées qui devront toutefois attendre *L'Ami des hommes* en 1756 pour être davantage développées. Ces différents moyens d'expression lui ont donc servi de terrain d'expérimentation intellectuelle.

Dans une lettre datée du 2 décembre 1749, Mirabeau prend position sur les œuvres de Montesquieu :

vous me demandès mon avis sur *l'esprit des loix* comme si ce n'étoit rien ; j'ay depuis longtemps l'habitude d'analyser par écrit les livres que je lis, et c'est icy celuy de tous qui m'èrite le plus de discussion ; il me sera donc très difficile de faire de mes idées sur ce livre déjà vieilles un précis propre a estre mis icy. en gèneral ce livre fronde et dènote si clairement le mal qui nous ronge qu'il a fort reussy auprès de la plus saine partie des lecteurs<sup>469</sup>

*L'Esprit des lois*, publié en 1748, renouvelle la réflexion des savants sur la gestion des gouvernements. Cet ouvrage fait figure de référence au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et il encadre toutes les réflexions politiques et économiques. Les éléments que Mirabeau affirme en avoir extraits sont les descriptions des failles de la politique monarchique française. Il est intéressant de relever que Mirabeau n'adhère pas à toutes les idées de Montesquieu. À la fin de son commentaire, il explique ainsi qu'il « préfère de beaucoup les réflexions sur la décadence de l'empire »<sup>470</sup> –, qui ont probablement influencé son avis sur les républiques suisses. Ce rejet des idées de Montesquieu tient probablement du fait que leurs conceptions fondamentales de l'économie sont drastiquement différentes<sup>471</sup>. Ils ne partagent pas la même conception du rôle du gouvernement. En effet, le libéralisme commercial pour lequel Mirabeau militera par la suite confère au gouvernement le rôle de médiateur, non plus de régulateur. En revanche, Mirabeau revendiquera toujours l'influence que Montesquieu a eue sur lui et l'importance de *l'Espris des lois*. Dans son *Ami des hommes*, Mirabeau soulève que « les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté, dit un homme de génie et dont l'érudition immense est d'autant plus sûre qu'elle est presque toujours de bonne-foi »<sup>472</sup>. Ainsi, autant l'influence de Montesquieu, que l'avis primitif de Mirabeau sur

<sup>468</sup> L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, op. cit., p. 86 ; Thierry Claeys, *Les Institutions financières en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions SPM, 2011, t. 1, p. 721.

<sup>469</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 02 décembre 1749 (lettre n° 8 du dossier de sources).

<sup>470</sup> *Ibid.*

<sup>471</sup> L. Brocard, *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau dans L'Ami des hommes*, op. cit., p. 34-37.

<sup>472</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, op. cit., t. 1, p. 108.

son système<sup>473</sup>, réapparaissent régulièrement au fil de l'œuvre et de la correspondance, comme référence, et comme base théorique, pour les débats politiques entre Mirabeau et Sacconay<sup>474</sup>.

### 4.3. 1756-1764, CÉLÉBRITÉ

À partir de la publication de *L'Ami des hommes* en 1756, Mirabeau concentre son travail sur l'économie politique. Sa rencontre avec Quesnay en 1757 lui fournit un cadre de réflexion pour cultiver ses idées, tout en recevant une ligne conductrice et des objectifs définis. Entre *L'Ami des hommes* et la *Philosophie rurale*, Mirabeau affine sa position intellectuelle, l'adaptant aux enseignements de Quesnay<sup>475</sup>, et publie les textes fondateurs de la physiocratie. Sa correspondance avec Sacconay présente l'état d'esprit avec lequel l'auteur appréhende ces transformations et les influences qui s'exercent sur lui à ce moment.

#### 4.3.1. ANCRAGE INTELLECTUEL

La publication de *L'Ami des hommes* positionne Mirabeau dans les milieux intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'oppose aux philosophes et se considère comme la référence européenne en matière de morale économique<sup>476</sup> :

au reste vous scavès la prédilection que j'ay pour votre nation ; [...] vous devèz juger sur ce tarif de la satisfaction que j'auroids d'apprendre que mon ouvrage a été goûté par vos bonnes, sages et solides têtes. ce n'est pas que l'effet qu'il a fait dans d'autres pays étrangers ne doivent me la faire espérer. des l'été passé

---

<sup>473</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 81-82 : Mirabeau affirme encore en 1756 que Montesquieu « détruit bien plus qu'il n'édifie ».

<sup>474</sup> En plus des deux lettres sur Montesquieu citées précédemment, Mirabeau mentionne le penseur de façon tout à fait révélatrice dans les lettres suivantes : Lettres de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources), Paris, 22 mai 1772, Paris, 06 décembre 1772, Le Bignon, 15 octobre 1773, Le Bignon, 17 octobre 1774, Paris, 14 avril 1784, Paris, 20 septembre 1785, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources) et Paris, 26 juin 1786. Mirabeau tiendra les propos suivants sur Montesquieu à la fin de sa vie : « *Montesquieu* auquel je me suis retiré autant que je l'ay pu, par bien des raisons que vous sentirez comme moy, mais des amis très zélés pour la chose ont exigé, afin de redresser les opinions égarés a bien des égards par des beau fénie, qui ne met que du *sauvage* dans les tetes en ce genre. vous sentes tout ce que cette dernière Vache a de pénible pour concilier ce qui luy est dû avec la justice et la vérité et pour l'amour propre condamnés à jeter de sa propre a coté de cele de cet écrivain excellent et extremement travaillé. » : V. de Mirabeau, lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Paris, 14 juin 1783, Stanford University Libraries, Special Collections, Misc 471 (Je tiens à remercier chaleureusement l'Université de Stanford et le personnel des Stanford University Libraries de m'avoir invité à travailler sur la Gustave Gimon Collection on French Political Economy, dont fait partie cette source importante sur les relations entre Mirabeau et les acteurs de l'industrie éditoriale helvétique).

<sup>475</sup> L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, op. cit., p. 79-81.

<sup>476</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 janvier 1758.

l'on me dit qu'on le traduisoit en anglois et en portugais. David Hume célèbre auteur anglois dont j'ay combattu quelques principes m'a fait présent d'un bel ouvrage de luy, et le roy de Prusse m'a fait par ricochet demander un exemplaire. cela me fit penser dans le temps, que l'amy des hommes faisoit a charge puisqu'il reprenoit quelques fils des liens rompus entre les nations les plus animées l'une contre l'autre.<sup>477</sup>

Ce passage présente sa perception de son propre succès. Son ouvrage est bien accueilli par le lectorat helvétique<sup>478</sup>, dont le jugement importe beaucoup à Mirabeau, qui considère que les Suisses sont cultivés. Dans cet extrait, il insiste sur « les liens » qu'il crée entre les pays, par leur intérêt commun pour son texte. Il y voit la démonstration de la justesse universelle de ses idées. D'après lui, leur application aurait réglé autant de problèmes économiques locaux que de tensions diplomatiques. *L'Ami des hommes* octroie à Mirabeau la place de porte-parole au sein du mouvement physiocrate<sup>479</sup>. Les textes majeurs du groupe sont publiés sous son nom, bien que leurs manuscrits portent l'écriture de Quesnay<sup>480</sup>. Cela lui permet notamment de correspondre avec David Hume, dont il a abondamment cité le texte sur le « nombre des hommes dans les nations anciennes » dans *L'Ami des hommes*<sup>481</sup>. Mirabeau reçoit régulièrement des critiques et des questionnements qui lui permettent de remettre en question ses propres raisonnements<sup>482</sup>, passant ainsi d'un cadre de réflexion restreint – individuel ou avec ses proches – à une interaction constante avec l'ensemble des communautés savantes.

#### 4.3.2. INFLUENCES SUISSES

L'expertise de Mirabeau en matière d'économie politique lui confère une vision plus aiguisée qu'auparavant :

toute votre force donc est dans le gouvernement, vérité effrayante (je vous en demande pardon) pour vous sans doute qui en connoissés l'intrinsèque, mais il est aisé de vous démontrer que si votre gouvernement n'a toutes les qualités propres a vous assurer la prospérité la plus stable et la plus analogue a votre bonheur, il en est du moins bien près<sup>483</sup>

<sup>477</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 février 1758 (lettre n° 10 du dossier de sources).

<sup>478</sup> « Lettre d'un homme d'esprit à un officier sur les trois ouvrages les plus célèbres, peut-être qui aient paru depuis le comencement du siècle : *L'Ami des hommes*, *De L'Esprit*, *L'Esprit des loix* », *Journal helvétique*, juin 1760, p. 194-195.

<sup>479</sup> L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>480</sup> G. Weulersse, *Les Manuscrits économiques*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>481</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 13-14 ; L. Charles, « French "New Politics" and the Dissemination of David Hume's *Political Discourses* on the Continent, 1750-70 », in *David Hume's Political Economy*, *op. cit.*, p. 181.

<sup>482</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 09 mars 1758.

<sup>483</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 mai 1758 (lettre n° 11 du dossier de sources).



Dans cette lettre, Mirabeau – qui a acquis avec les années davantage de connaissances sur la Suisse – parvient à la conclusion qu’elle incarne les principes qu’il véhicule dans ses ouvrages. D’après lui, l’organisation gouvernementale de Berne est propice à l’instauration du «*laissez le faire*», qu’il considère comme le seul élément manquant à la «prospérité» absolue de la population. Des années auparavant, Mirabeau – alors peu renseigné sur l’économie politique –, critiquait la Suisse pour la faiblesse de ses relations internationales. Le regard considérablement meilleur qu’il porte sur ce pays dans les années 1760 est largement influencé par son expertise économique :

élevons nous un instant ensemble mon très cher au dessus de votre constitution pour la considérer dans sa baze et dans ses progrès. les états ont été plus ou moins bien constitués en raison de ce qu’ils étoient plus ou moins agricoles [...]. il ne reste en un mot de républiques libres en Europe que trois sociétés marchandes [...]. peu importe a vos sujets agricoles de prendre part a un gouvernement qui ne leur demande rien et qui les fait jouir en paix. mais si le gouvernement demandoit d’autres prérogatives que celle de faire jouir ses membres tour a tour de ses domaines divisés en bailliage, d’autres efforts que celui de retourner son champ, il verroit alors qu’il ne tient rien.<sup>484</sup>

Mirabeau se forge une image de la Suisse à travers les informations que lui envoie Sacconay, notamment à l’occasion de la rédaction de son mémoire bernois. Dans sa lettre du 4 juillet 1760, comparant Berne aux autres pays européens, il affirme que son gouvernement est des plus efficaces. Aucun indice ne permet d’établir les informations sur lesquelles se fonde son affirmation<sup>485</sup>. Il faut cependant préciser que sa vision de la Suisse est idéalisée, il la perçoit comme un petit pays prometteur, que ses théories physiocratiques suffiraient à faire prospérer. S’il critique le modèle politique républicain helvétique, il en apprécie la proximité avec la nature. D’après lui, l’efficacité de la politique bernoise est due à une application inconsciente des pratiques physiocratiques. Il admire la liberté qu’elle accorde à ses «sujets agricoles» et la «paix» qu’elle leur offre. En définitive, le gouvernement bernois gère son économie selon certains des fondements nécessaires à l’application du modèle de développement physiocratique :

le desir de voir vos montagnons, vos Valaisans vos Grisons, les différents états qui composent le corps helvétique et surtout les différentes cultures et industries économiques est le plus naturel que je puisse avoir en ce genre.<sup>486</sup>

<sup>484</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 juillet 1760 (lettre n° 16 du dossier de sources).

<sup>485</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 mai 1759 ; Radosław Szymanski reconstruit néanmoins ce qu’auraient pu être ces informations dans son article «The Swiss Economy and Politics of the 1760s in the Travel Journals of Two Reform-minded Poles», publié dans le présent volume.

<sup>486</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 03 mai 1764 (lettre n° 18 du dossier de sources).

Au fil de ses réflexions et de la rédaction de ses travaux, Mirabeau développe l'envie de dépasser sa vision théorique de la politique suisse par l'observation. Dans ce passage, son intérêt s'attache à des exemples locaux. Les objets de son intérêt sont tant matériels et culturels que pratiques et économiques. Mirabeau veut être au contact des populations qui appliquent les systèmes agricoles proposés, ainsi que des institutions qui les élaborent sur la base de recherches théoriques<sup>487</sup>. Ces discussions alimentées par des réflexions sur la politique suisse influencent la vision qu'a Mirabeau de la mise en pratique des théories physiocratiques, tout au long de ses années les plus productives<sup>488</sup>. Sa correspondance avec Sacconay est donc un espace d'expérimentation intellectuelle menant à l'énonciation d'idées novatrices.

La Suisse influence également Mirabeau par sa littérature :

l'ouvrage qui doit faire tant d'honneur a votre patrie ne pouvoit appartenir qu'a elle [...]. voisin de la nature par l'age, par l'éducation et par les mœurs, son génie a créé, envisagé, et exécuté dans le simple dans le vray, et par conséquent dans le grand. [...] notre manque d'éducation, de mœurs, de fausses connoissances, et de minces délicatesses en assouplissant ce génie là l'auroit éreinté, et nous serions privé d'un ouvrage que je mets a coté de *Télémaque* pour le mérite de l'invention et pour celuy de l'utilité, car si le premier fonde sur les mœurs la politique des états, l'autre en fait l'ame du maintien des familles et quand les familles sont bien réglées l'état l'est aussy.<sup>489</sup>

Ce passage témoigne de l'effet que la *Mort d'Abel*, de Gessner, a eu sur Mirabeau. Il voit en cette œuvre l'expression de vertus morales pouvant mener à l'énonciation et à l'application de l'ordre naturel. Il attribue la grandeur de ce texte au contexte dans lequel il a été élaboré. Selon lui, la Suisse a offert une proximité à la nature et un modèle politique idéals pour inspirer Gessner à élaborer son récit idyllique<sup>490</sup>. Mirabeau est attiré par la vertu gessnerienne qui ressort des rapports entre membres de la famille d'Abel ; l'aptitude qu'a Abel de sonder son âme afin de rétablir l'équilibre au sein de sa famille<sup>491</sup>, est une vertu que Mirabeau veut prêcher au travers de ses propres textes. Les enseignements que Caïn reçoit d'Adam inspirent Mirabeau, qui désire endosser le rôle de père de la nation<sup>492</sup>. Il aspire à éclairer le peuple et les États sur les vertus avec lesquelles diriger leur économie. Gessner devient pour lui l'exemple de la morale au service de la société. Dans son œuvre, c'est la morale qui permet à la famille de trouver un modèle de fonctionnement domestique efficace. Ainsi,

<sup>487</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 juin 1764.

<sup>488</sup> *Ibid.*

<sup>489</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 avril 1760.

<sup>490</sup> J. Hibberd, *Salomon Gessner, op. cit.*, p. 77.

<sup>491</sup> S. Gessner, *La Mort d'Abel, op. cit.*, p. 12.

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 161.

Mirabeau trouve dans la littérature suisse la mise en scène des mœurs permettant d'élaborer et d'appliquer ses théories, une mise en mouvement de l'*oikos*.

Au-delà de ses influences intellectuelles et littéraires, la Suisse a également un impact sur la mise en pratique concrète de la pensée économique de Mirabeau :

mandès moy 1° a qui il faut adresser son mémoire, je prendray une journée pour ce travail, et ce sera a peu près tout le temps qu'il me faudra, car a la vie que je mène, outré de correspondances et de tracés du paÿs, bien m'en vaut d'être rapide sans quoy je ne ferois rien du tout. 2° je suppose que vous pouvès avoir cet imprimé devant les yeux ; le 1<sup>er</sup> point de leurs questions je le traiteray je crois de manière qui me tirera du pair, mais quand au 2° et troisième, donnès moy quelques notices particulières vous qui entendès bien cela, pour aider par les vues locales a celle des objets généraux.<sup>493</sup>

Dans cet extrait, Mirabeau s'exprime au sujet des questions à traiter pour participer au concours organisé par la Société économique de Berne. À cette époque, et comme il le relève lui-même, il n'a aucune expérience pratique de l'agriculture. Sur le plan théorique, il a beaucoup appris de Saint-Georges des années auparavant et s'est également occupé d'organiser ses propres terres. Ces connaissances concernent la gestion des terres, or les questions posées par la Société économique se basent sur des notions matérielles et des rendements agricoles concrets. Il lui faut donc réfléchir à des moyens d'adapter ses théories à l'agriculture pratique<sup>494</sup>. À ce stade préliminaire de sa réflexion sur son mémoire, il a déjà le sentiment que ses idées en ont été enrichies :

c'est la baze des mœurs et du gouvernement et conséquemment des vertus morales et de la prospérité phisique. j'ay cherché dans cette mienne ébauche ainsy que dans toutes celles qui sont sorties de ma plume, a désigner la véritable étendue de la chose afin qu'au défaut de pouvoir l'embrasser toute entière j'aye du moins l'avantage d'avoir mis sur la voye de meilleurs esprits que le mien. vous verrès aisément dans cette esquisse que j'ay au moins autant considéré les paÿs gouvernès et fatiguès, que ceux qui ne sont que protégès et maintenus [...]. heureux de ne prévoir que par spéculation les malheurs que d'autres connoissent par expérience vous leur devrès du moins le bienfait des préservatifs.<sup>495</sup>

Dans ce passage, il donne son avis sur le résultat de ses recherches. Les termes « mœurs » et « morale », signalent que ce texte n'est pas encore tout à fait économique, et ce malgré le fait qu'il soit déjà en contact étroit avec Quesnay<sup>496</sup>.

<sup>493</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

<sup>494</sup> H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 13.

<sup>495</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 août 1759.

<sup>496</sup> Mirabeau cite également l'*Essai sur l'administration des terres* de Butré: V. de Mirabeau, «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759», *Recueil de mémoires*, n° 1, 1760, p. 296 et 298.

Si ce mémoire est le premier texte consciemment et entièrement physiocratique de Mirabeau<sup>497</sup>, on y trouve donc encore quelques traces de ses préoccupations passées. *L'Ami des hommes* et ses éditions remaniées ne sont physiocratiques que par hybridation entre les réflexions morales de Mirabeau et les ajouts suggérés par Quesnay<sup>498</sup>. Ainsi, il ressort de cet extrait que Mirabeau tente de présenter les effets positifs, sur les mœurs gouvernementales, de l'application de ses idées économiques à l'agriculture<sup>499</sup>. Il a ici conscience que son texte permettrait de promouvoir la nouvelle pensée qu'il a élaborée avec Quesnay, ce qui renforce d'ailleurs les affirmations de Michael Sonenscher à ce propos<sup>500</sup>. À ce sujet, Mirabeau présente son mémoire comme une contribution au développement de la Société économique. Après l'avoir remis, il changera sa perception de ce travail qu'il considérera dès lors comme une œuvre importante<sup>501</sup>, qu'il finira par intégrer à une édition de *L'Ami des hommes*<sup>502</sup>, après l'avoir remaniée<sup>503</sup>.

#### 4.3.3. PENSÉE ÉCONOMIQUE

Ce mémoire, premier texte physiocratique, publié à Berne, marque le début d'une transformation de la pensée de Mirabeau. La critique l'a amplement analysé<sup>504</sup> ; il s'agira donc ici de l'examiner d'un point de vue plus personnel, à travers la correspondance avec Sacconay.

jamais l'agriculture ne fleurira véritablement dans aucun pays qu'elle ne soit le premier et principal objet du gouvernement ; [...] qu'il importe sur tout a l'autorité d'abandonner la désastreuse habitude de vouloir tout mener par *règlements et prohibitions*, méthode ennemie de dieu et des hommes, mais attendu que l'ignorance est infiniment plus docile que la fausse science, il est bien plus aisé de corriger la routine que les faux calculs ; les apôtres n'ont point converty le monde par les princes, mais les princes par l'universalité des sujets ; ainsy

<sup>497</sup> M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 413.

<sup>498</sup> L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 79-81 ; F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, *op. cit.*, p. 1255-1256 ; Weulersse a transcrit certaines des notes laissées par Quesnay à Mirabeau : G. Weulersse, *Les Manuscrits économiques*, *op. cit.*, p. 35-39.

<sup>499</sup> V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 293 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *art. cit.*, p. 415.

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 416.

<sup>501</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 janvier 1760 (lettre n° 14 du dossier de sources).

<sup>502</sup> V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 5.

<sup>503</sup> P. Le Masne et G. Sabbagh, « The "Bellial des Vertus" Enigma and the Beginnings of Physiocracy », *art. cit.*, p. 4.

<sup>504</sup> G. Weulersse, *Le Mouvement physiocratique en France*, *op. cit.*, p. 54 ; L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 79-81.

donc mon cher amy croyez que ce que fera votre société pour l'instruction du cher et précieux peuple, reviendra (si elle suit constamment cet objet) à l'instruction du gouvernement.<sup>505</sup>

Cette lettre s'inscrit dans la période la plus productive de la vie de Mirabeau. Il a clarifié et précisé ses idées pour parvenir à une théorie économique complète. Son objectif est d'inciter les gouvernements à reconsidérer l'agriculture et la place qu'ils doivent lui accorder dans leurs politiques économiques. Il prône la libéralisation, par un laisser-faire légiféré des échanges, soulignant ici l'importance du rôle du gouvernement dans l'essor de l'agriculture<sup>506</sup>. Cet extrait offre une illustration de la succession des éléments essentiels de la physiocratie selon Mirabeau : agriculture, gouvernement, laisser-faire et ordre naturel. Ainsi, il définit « la science économique » comme étant « le tissu de règles fixes et constantes qui constituent l'ordre naturel »<sup>507</sup>. Il s'est donc donné pour mission d'identifier les lois qui les constituent et de formuler les méthodes pour les respecter.

#### 4.3.4. OCCUPATIONS

Mirabeau publie les textes fondateurs de la pensée physiocratique entre 1756 et 1764. L'extraordinaire succès des éditions successives de *L'Ami des hommes* attire l'attention sur les physiocrates et sur le *Tableau économique*. Les premières publications de Mirabeau développent principalement l'idée des flux de capitaux entre les ordres sociaux. Parmi les innovations établies par les physiocrates, c'est celle-ci qui passera à la postérité<sup>508</sup>. La *Philosophie rurale* explore en détail les possibilités offertes par le *Tableau économique*, faisant d'elle l'œuvre la plus aboutie de Mirabeau :

ne vous donnés point la peine de relire l'*ami des hommes* ; c'étoit mon essai par lequel j'ai taté le public et moi même. son succès m'a déterminé à une étude plus profonde, au lieu que ce n'étoit là que des premières lueurs conçues car jettées sans étude, sans objet et sans application. or puisque j'ai dit dès lors que si j'eusse cru que cet ouvrage dut être la base de ma réputation, je me serois bien gardé de le donner aussi imparfait : jugés ce que j'en pense aujourd'hui.<sup>509</sup>

Ce passage est rédigé peu de temps après la publication de la dernière édition de *L'Ami des hommes*, qui contient le « tableau économique ». Mirabeau rejette ici son œuvre et sa pensée antérieure. Afin de mieux embrasser sa nouvelle

<sup>505</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 février 1760 (lettre n° 15 du dossier de sources).

<sup>506</sup> G. Weulersse, *Le Mouvement physiocratique en France*, op. cit., t. 1, p. 54.

<sup>507</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 décembre 1764.

<sup>508</sup> Peter Groenewegen, *Eighteenth-Century Economics*, Londres, Routledge, 2002, p. 236.

<sup>509</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 novembre 1760.

doctrine, il se débarrasse de ce qui n'en fait pas partie. Ceci marque la fin de sa transition entre *L'Ami des hommes* et ses textes physiocratiques, dont son mémoire pour la Société économique de Berne est une étape. À partir de ce moment, Mirabeau travaille sur des textes purement physiocratiques.

La publication suivante est la *Théorie de l'impôt*, qui vaudra à Mirabeau l'emprisonnement. Cette aventure, relayée notamment par la *Gazette de Berne*<sup>510</sup>, illustre la ferveur avec laquelle il veut propager les idées physiocratiques. Ce texte a effectivement un retentissement significatif dans les débats parlementaires français immédiatement après sa publication<sup>511</sup>. Ses recherches le mènent ensuite à rédiger la *Philosophie rurale*, le grand œuvre physiocratique<sup>512</sup>. Il estime que le point central de la *Philosophie rurale* est de promouvoir le « laisser-faire » et tout l'appareil intellectuel, fiscal et administratif dont il a besoin pour fonctionner<sup>513</sup>. Ses lettres donnent accès aux éléments sur lesquels il se focalise. Ainsi, il traverse cette période de production importante pour la physiocratie en ajustant sa pensée au nouveau paradigme, puis en développant les points théoriques qu'il considère comme essentiels.

#### 4.4. 1765-1774, FERTILITÉ

À partir de la publication de la *Philosophie rurale*<sup>514</sup>, et jusqu'au décès de Quesnay, les physiocrates vivent leur décennie la plus fertile. Le groupe s'agrandit et devient responsable de nombreuses publications. Les lettres de Mirabeau à Sacconay permettent d'analyser les prises de position de l'auteur dans ce contexte.

##### 4.4.1. OCCUPATIONS

À partir de 1765, Mirabeau se met à travailler plus collectivement qu'auparavant. Dans l'unique lettre qu'il envoie à Sacconay cette année-là, il y décrit le travail des physiocrates en collaboration avec le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances* sous la direction de Du Pont de Nemours, son « plus

<sup>510</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 avril 1761 ; *Gazette de Berne*, 04 avril 1761.

<sup>511</sup> Antonella Alimento, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 123-124.

<sup>512</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 juin 1764 ; Mirabeau affirme dans cette lettre que la première édition de la *Philosophie rurale* compte « d'innombrables fautes d'impression ». Le parti pris des éditeurs de son édition critique récente de la transcrire telle quelle aurait pu être évalué différemment par la connaissance de cette lettre : V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, op. cit., p. 31-32.

<sup>513</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 07 octobre 1764 (lettre n° 19 du dossier de sources).

<sup>514</sup> Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS, 2011, p. 187.

zélé et plus fait élève»<sup>515</sup>. Il interprète ce projet comme la diffusion de ses idées dans l'espace public et dans les débats courants. Les physiocrates y confrontent leurs idées aux «anciens préjugés»<sup>516</sup>, c'est-à-dire aux théories mercantilistes auxquelles ils s'opposent. Parmi leurs projets, les *Éphémérides du citoyen*<sup>517</sup> leur permettent de bénéficier d'une totale liberté pour cultiver leurs idées :

c'est ce qui m'a déterminé a rassembler chex moy tous les oéconomes, les amateurs et bientost ces assemblées ont donné un esprit de corps, fait plusieurs adeptes et grand bien a plusieurs jeunes notables. de la sont sorties les *éphémérides du citoyen* ouvrage périodique qui contient et applique aux différents cas, les principes oéconomiqes. ce recueil a plusieurs avantages, 1° de n'être pas soumis a une inspection aussy scrupuleuse que le seroit un livre nouveau, 2° de lasser moins qu'un traité complet a cause de la diversité des matieres et de la brièveté des différents morceaux. 3° celuy surtout de ramener tous les mois les principes soux les yeux des lecteurs.<sup>518</sup>

Dans cette lettre, Mirabeau décrit les salons économiques qu'il tient depuis peu, leur organisation et la rédaction des *Éphémérides*. Il y explique que leur groupe utilise les salons pour inviter des penseurs externes, afin de se renseigner sur les idées qui circulent et de s'en inspirer pour les propager ou les critiquer<sup>519</sup>. Mirabeau raconte dans sa lettre qu'il a désormais «un esprit de corps» ; qu'il se sent plus attaché au groupe des physiocrates, qu'il ne l'était lorsqu'il ne collaborait qu'avec Quesnay et ne publiait de textes que sous son propre nom. Les échanges intellectuels que Mirabeau veut mettre en place entre les physiocrates s'expriment ainsi au travers de leur revue. Dans la deuxième partie de cet extrait, il explique que l'objectif des *Éphémérides* est de rendre leurs idées accessibles et visibles. En proposant des articles développant constamment des points de leurs idées, en les répétant et en les cultivant, les physiocrates espèrent que leurs lecteurs finiront par apprivoiser et intégrer celles-ci. Ils aspirent à toucher un public plus large en proposant un discours renouvelé.

En parallèle de la rédaction de ses articles pour les *Éphémérides*, Mirabeau travaille sur des textes personnels. Il considérera pendant des années que la *Philosophie rurale* est son chef-d'œuvre. Il la décrit comme le «livre pourtant qui est et qui sera toujours le trésor de la science et de ses résultats»<sup>520</sup>.

<sup>515</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 octobre 1765.

<sup>516</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 avril 1761.

<sup>517</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 10 janvier 1767 ; Bernard Herencia, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques 1765-1788. Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2014, p. ix.

<sup>518</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 août 1767.

<sup>519</sup> C. Théré, «Économie politique, stratégies littéraires et pratiques culturelles dans la France des Lumières», in Jesús Astigarraga et Javier Usoz (éd.), *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013, p. 45-46.

<sup>520</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 05 novembre 1767 (lettre n° 20 du dossier de sources).

Mirabeau est affecté par le peu de succès rencontré par son texte en comparaison avec son *Ami des hommes*. Il estime que la *Philosophie rurale* développe de manière réellement aboutie des idées qu'il n'a que naïvement formulées dans *L'Ami des hommes*<sup>521</sup>. Il dit ainsi à Sacconay que «*la philosophie rurale* et ses différents extraits ne sont que la coque dont *la théorie de l'impost* est le noyau et il n'en est que mieux d'avoir ouvert l'écorce avant le fruit»<sup>522</sup>. Malgré cela, le statut de son texte évoluera peu à ses yeux au fil des années. Il affirme encore en 1772 que «*la philosophie rurale* mon cher, ouvrage qui doit être le compagnon fidèle, d'un homme d'État, tout y est, et si vous en connoissés bien tous les êtres une fois j'oserois défier qu'on vous présente jamais une question qui n'y soit traitée et résoute»<sup>523</sup>. Les éditeurs de l'édition critique moderne de ce texte, Romuald Dupuy et Pierre Le Masne, présentent de façon détaillée qu'il est issu d'une collaboration avec Quesnay et Butré<sup>524</sup>. S'il est indéniable que Quesnay et Butré ont participé à sa rédaction, par la correction de certains chapitres, Mirabeau souhaite que le produit fini soit considéré comme le sien.

À partir des années 1770, Mirabeau commence à avoir de la peine à publier les nouveaux textes qu'il écrit. Comme précédemment abordé, il se tourne alors vers Sacconay pour obtenir des contacts chez des imprimeurs suisses<sup>525</sup>. Il collabore avec François Grasset de Lausanne pour l'impression de *La Science ou les droits et devoirs de l'homme* en 1774, et avec la Société typographique de Berne pour les *Lettres sur la législation ou l'ordre légal* en 1775. Les dialogues entre Mirabeau et Sacconay pour élaborer ces deux ouvrages ont été analysés en détail par Béla Kapossy et Sarah Meylan<sup>526</sup>. Dans ces ouvrages, Mirabeau se focalise plus précisément sur le statut de son travail. Il y reprend les théories développées dans l'ensemble de ses textes afin d'en expliquer l'utilité. Il insère d'ailleurs un long «avertissement» en introduction de sa publication bernoise<sup>527</sup>. Il désigne cet avertissement, déjà en 1768, comme «l'un des meilleurs [textes] qu'il ait fait»<sup>528</sup>. Il s'agit effectivement de l'un de ses textes les plus riches sur son positionnement face aux idées qu'il promet. Ce texte

<sup>521</sup> Jean-Claude Perrot, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, EHESS, 1992, p. 217-218.

<sup>522</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 janvier 1769.

<sup>523</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 mai 1772.

<sup>524</sup> V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, *op. cit.*, p. 10-11.

<sup>525</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1772 : cette lettre contient une liste des textes en question.

<sup>526</sup> B. Kapossy et S. Meylan, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *art. cit.*, p. 118-126 ; l'analyse de ces enjeux est approfondie et remise dans la perspective plus globale des activités savantes de Mirabeau en dehors de Berne par Gabriel Sabbagh, dans son article intitulé «Autour des publications, apparemment conjointes, de Mirabeau et Rousseau», publié dans le présent volume.

<sup>527</sup> V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal*, *op. cit.*, p. 1-LII.

<sup>528</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Fleury, 19 juillet 1768.



exprime toute sa subjectivité, articulée autour des notions principales de sa pensée. Il y expose ses buts, son avis sur les objectifs de la « science économique » et le pouvoir des outils offerts par les théories physiocratiques. Mirabeau est conscient qu'il répète les mêmes théories à travers ses écrits ; le but proclamé de son travail est de les appliquer à toutes les situations possibles pour démontrer leur efficacité<sup>529</sup>.

Ainsi, le travail qu'il fournit durant cette décennie se construit autour de plusieurs transformations. La pratique physiocratique devient plus collective, à travers les *Éphémérides*, qui incitent les économistes à favoriser l'échange, pour nourrir leurs réflexions. Concernant ses travaux individuels, Mirabeau travaille sur la mise en valeur de la *Philosophie rurale*. Puis ses réflexions le poussent à se focaliser plus précisément sur sa volonté propre et son statut de savant, offrant l'avertissement des *Lettres sur la législation ou l'ordre légal*, qui constitue le regard rétrospectif sur sa théorie économique le plus profond et abouti qu'il ait consigné.

#### 4.4.2. PENSÉE ÉCONOMIQUE

La correspondance de Sacconay et Mirabeau offre à ce dernier la possibilité d'envisager l'application de ses théories à des cas concrets, comme Berne. Dans sa lettre du 24 septembre 1771, Mirabeau rédige un commentaire important des « finances »<sup>530</sup> suisses, à la demande de Sacconay. Son explication comporte principalement des recommandations sur l'administration fiscale en Suisse. La création d'un impôt unique est l'idée centrale soutenue dans cette lettre. Cette idée, déjà émise des décennies plus tôt, est devenue une des revendications centrales de la physiocratie<sup>531</sup>. De ce fait, son discours est devenu plus clair et il se rattache désormais à une argumentation acérée, applicable au contexte républicain.

Une lettre de janvier 1772 traite d'une autre source d'inspiration et de réflexion pour Mirabeau. Celui-ci se positionne fermement contre les philosophes<sup>532</sup>. Cette opposition nourrit son raisonnement et l'encourage à mieux définir sa propre « science », afin de la confronter à celle de ces « rognures », comme il les appelle. Ceux-ci considèrent que la démarche à adopter pour améliorer le monde est d'énoncer les lois de la nature afin d'y adapter le fonctionnement de la société. Au contraire, Mirabeau estime que les philosophes n'énoncent pas la réalité, mais inventent des théories, éloignées de la nature.

<sup>529</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 07 avril 1772.

<sup>530</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Cabris, 24 septembre 1771 (lettre n° 22 du dossier de sources).

<sup>531</sup> J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, op. cit., p. 95.

<sup>532</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 11 janvier 1772.

Ainsi, Mirabeau pense qu'il faut, par un processus introspectif, se distancier des influences exercées par les autres penseurs, pour mieux observer la nature. Ce rejet des influences est un nouvel élément de sa méthodologie<sup>533</sup>.

En outre, Turgot exerce une forme d'influence physiocratique qui prend de l'importance dans la correspondance à partir des années 1770. Comme mentionné en amont, la place de Turgot au sein du groupe des physiocrates et de sa pensée est un sujet qui divise la critique<sup>534</sup>. Les recherches tendent à affirmer que la pensée de Turgot s'est formée avec celle des physiocrates pour la dépasser par la suite<sup>535</sup>, mais le point de rupture reste flou. La correspondance de Mirabeau et Sacconay offre un regard sur la manière dont les physiocrates perçoivent Turgot et le statut qu'ils lui confèrent. Elle constitue un point de vue différent de celui présenté par l'analyse des œuvres de Turgot.

« Vous scavés que tout dépend des finances que si l'on m'eut demandé a qui je les voulois donner j'eusse nommé M<sup>r</sup> Turgot, effrayé néanmoins du fardeau pour luy »<sup>536</sup> : quelques semaines avant la rédaction de cet extrait, Mirabeau disait de Turgot qu'il « était de notre école »<sup>537</sup>. Ce passage montre le sentiment que lui témoignent les physiocrates et l'espoir qu'ils ont de diffuser leurs idées à travers lui. Même si ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, publiées en 1766, ne correspondent pas exactement à la pensée physiocratique, cela n'a pas d'impact sur le fait que les physiocrates présentent Turgot comme un des leurs<sup>538</sup>. Il participe également aux mardis économiques et publie des articles dans les *Éphémérides*<sup>539</sup>. Il continue à être apprécié des physiocrates tant qu'il promeut leur pensée<sup>540</sup>.

son ministre Turgot qui maintenant a sa pleine oreille, qui certainement le nourrit de bons principes généraux, a qui l'on ne reproche de vices qu'une vanité petite, mais qui a l'esprit faux, et est peuty de défauts antigouvernants.<sup>541</sup>

Cette description hostile de Turgot est rédigée moins de deux mois avant qu'il ne démissionne de son poste de Contrôleur général des finances, en mai 1776. Les décisions politiques et les réformes de ce dernier ont déçu les physio-

<sup>533</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 22 mai 1772.

<sup>534</sup> P. Groenewegen, *Eighteenth-Century Economics, op. cit.*, p. 237 ; L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment, op. cit.*, p. 15.

<sup>535</sup> Claude Morilhat, *La Prise de conscience du capitalisme. Économie et philosophie chez Turgot*, Paris, Klincksieck, 1988, p. 120-121.

<sup>536</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 15 septembre 1774.

<sup>537</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 05 août 1774.

<sup>538</sup> Texte canonique de Turgot, dont les écarts avec la théorie physiocratique sont considérés par la critique comme étant la preuve de son détachement du groupe : A. Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* [1766], in *Œuvres de Turgot et documents le concernant, op. cit.*, t. 2, p. 472-530.

<sup>539</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 janvier 1775.

<sup>540</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 23 septembre 1774.

<sup>541</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 23 mars 1776 (lettre n° 24 du dossier de sources).

crates, qui les rejettent. Les motifs de ce rejet sont développés dans une lettre du 23 mars 1776. Comme Michael Sonenscher l'a reconstruit grâce à une analyse minutieuse des *Réflexions*, Turgot se distancie des physiocrates dès le moment où il remplace les « besoins » par la « circulation monétaire » comme fondement de l'impôt unique<sup>542</sup>. Malgré cela, ce sont les décisions pratiques de Turgot, effectivement basées sur cette idée, qui l'éloignent du groupe et contribuent à nourrir l'hostilité des physiocrates à son égard<sup>543</sup>. La correspondance confirme que la politique fiscale de Turgot est le point qui touche le plus Mirabeau. Turgot bénéficiait d'un statut d'adhérent au sein du groupe des physiocrates, lorsque ses travaux se limitaient à l'écriture. Cependant, dès qu'il aura l'occasion de mettre ses idées en pratique, il s'attirera les foudres de certains de ses membres. Cela confirme une nouvelle fois les propos de Liana Vardi sur la tendance de la critique à désigner comme *physiocratique* tous les penseurs et toutes les idées gravitant autour d'un cercle en réalité fort restreint<sup>544</sup>.

#### 4.4.3. RÔLE DE MIRABEAU

Durant cette décennie prolifique, Mirabeau voit la physiocratie se développer de façon plus collaborative, modifiant le rôle qu'il tient au sein du groupe. Après avoir été « l'instituteur et le promulgateur de la science oéconomique »<sup>545</sup>, il en devient l'administrateur. Ce statut, plus formel qu'intellectuel, lui permet d'acquérir plus d'autonomie dans sa pensée. Après avoir théorisé leurs idées en détail, le but des physiocrates est de les diffuser le plus possible ; c'est ce à quoi Mirabeau s'attelle durant ces années :

notre maitre a tous l'inventeur du tableau oéconomique qui n'eut d'abord d'élève que moy et qui par moy en a depuis asquis bien d'autres, qui comme de droit a parmy nous la considération due a son age a son mérite et a la profondeur de son génie étoit et est peut-être encore dans l'erreur, car ce génie tenace ne revient pas plus des erreurs que des véritès, croyoit dis je que sans débat la chose tomberoit.<sup>546</sup>

Après avoir acquis cette indépendance de pensée, Mirabeau se confie sur l'influence de Quesnay. En effet, jusqu'en 1764<sup>547</sup>, il ne l'a jamais mentionné

<sup>542</sup> M. Sonenscher, *Before the Deluge*, op. cit., p. 290.

<sup>543</sup> Joël Thomas Ravix, « Turgot et la Physiocratie : la raison d'un divorce », in Gérard Klotz, Philippe Minard et Arnaud Orain (éd.), *Les Voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 201 ; C. Morilhat, *La Prise de conscience du capitalisme*, op. cit., p. 180.

<sup>544</sup> L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, op. cit., p. 3 et 7 ; G. Sabbagh, « La réaction de Mirabeau (et Quesnay) au scandale de *De l'esprit* », art. cit., p. 29.

<sup>545</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 20 juin 1767.

<sup>546</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 décembre 1767.

<sup>547</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 décembre 1764.

dans sa correspondance avec Sacconay. Ce n'est qu'à partir du moment où il se sent autonome qu'il met en valeur l'influence du «docteur». En se distinguant de Quesnay, il peut redéfinir clairement son rôle au sein du groupe et détacher sa pensée de celle du «maitre». Dès ce moment, il développe sa pensée indépendamment du cadre des conceptions physiocratiques collectives.

Dans une lettre datée du 6 mars 1769, Mirabeau se livre sur ses états d'âme<sup>548</sup>. Il y fait part de ses projets, de ses réflexions sur les débats contextuels et de la forme des idées physiocratiques. Il se confie également sur la publication des *Économiques*, qu'il qualifie lui-même d'une autre «instruction générale»<sup>549</sup> sur les théories physiocratiques<sup>550</sup>. Les manuscrits du fonds Mirabeau montrent que Quesnay, au-delà de quelques suggestions formelles, n'y a pas apporté de grande modification<sup>551</sup>. À partir de cette œuvre, Mirabeau travaille sur des sujets plus précis et personnels. Il commence à y intégrer des éléments subjectifs. La suite de la lettre témoigne de cette façon originale d'aborder son travail. Il met, par exemple, à profit son expérience de propriétaire terrien à l'appui de ses explications sur le prêt entre États.

La transition chez Mirabeau entre pensée théorique et pensée inspirée de la pratique – déjà abordée au travers de son travail – se met en place par son sentiment d'émancipation vis-à-vis de Quesnay. Le décès de ce dernier précipite ce changement<sup>552</sup>. Ce trait de la pensée de Mirabeau se remarque au-delà de sa correspondance avec Sacconay ; son *Éloge funèbre de M. François Quesnay* l'illustre<sup>553</sup>. Dans ce texte, Mirabeau se met en scène comme étant l'héritier intellectuel du «maitre». Ainsi, les lettres qu'il écrit montrent la progression avec laquelle se produit son émancipation<sup>554</sup>. L'expansion des physiocrates et de leurs moyens de communication permet à Mirabeau de prendre du recul sur sa collaboration réciproque avec Quesnay.

#### 4.5. 1775-1781, INDÉPENDANCE

Après le décès de Quesnay, Mirabeau change sa manière de travailler et d'aborder ses textes. Cet aspect de sa vie a été analysé plus haut, par l'observation de son travail effectif et de sa vie quotidienne. Sa correspondance avec Sacconay permet également de se pencher sur les implications intellectuelles

<sup>548</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 06 mars 1769.

<sup>549</sup> *Ibid.*

<sup>550</sup> V. de Mirabeau, *Les Économiques*, Amsterdam, Lacombe, 1769.

<sup>551</sup> F. Quesnay, *Œuvres économiques complètes*, *op. cit.*, p. 1251-1252.

<sup>552</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 21 décembre 1774 (lettre n° 23 du dossier de sources).

<sup>553</sup> V. de Mirabeau, «Éloge funèbre de François Quesnay par le marquis de Mirabeau», *op. cit.*

<sup>554</sup> L. Charles et C. Théré, «The Physiocratic Movement : a Revision», *art. cit.*, p. 51.

de ce changement. Son rapport aux physiocrates et à leurs idées se transforme. L'évolution de sa pratique est nourrie par des altérations de sa pensée, qu'il s'agira de questionner ici.

La critique a tendance à promouvoir l'idée selon laquelle la physiocratie serait morte avec Quesnay, les *histoires de la pensée économique* et les textes de vulgarisation en particulier. En suivant ce schéma, les biographies de Mirabeau le présentent comme stérile intellectuellement à partir de ce moment-là. Sa correspondance avec Sacconay dément cette version en mettant en lumière la richesse de sa réflexion, au-delà du décès de Quesnay.

#### 4.5.1. PENSÉE COLLECTIVE

voyant que tous menus économistes sont écartés, que le chef n'a bougé de sa place, et que les philosophistes, bien intriguants, bien orgueilleux bien avides, ont pris la place, tachent de se parer de nos principes tout en nous dénigrant. [...] ce que je scay c'est que mes assemblées grossissent tous les jours de manière à ne les pouvoir plus contenir, et cela ce ne sont ny étrangers ny courtisans, mais gens notables, et tous des meilleurs sujets.<sup>555</sup>

Le décès de Quesnay ne met pas un terme aux activités des physiocrates. Au contraire, celles-ci se positionnent dans les débats actuels et prennent de l'ampleur. Mirabeau affirme que ses mardis économiques ont du succès et attirent des individus pour qui les théories économiques et leurs applications pratiques présentent un intérêt. Leur pensée se propage et s'ancre dans la perception commune de l'économie. En effet, les « chaires d'économie politique » se basent désormais sur leur enseignement pour construire leurs programmes d'études<sup>556</sup>. Cependant, Mirabeau explique à Sacconay avoir appris d'Alfonso Longo (1738-1804) que les idées physiocratiques sont enseignées sans mentionner leurs origines<sup>557</sup>. La physiocratie se propage ainsi jusque dans les théories économiques de base, en tant qu'éléments fondamentaux. Les physiocrates durcissent également leur posture face aux philosophes, qu'ils accusent de plagiat. D'ailleurs, à cette époque, Mirabeau concentre considérablement sa pensée sur des réflexions offensives à l'égard des philosophes. Ceci montre que l'activité des physiocrates se poursuit et qu'elle réussit à se répandre, notamment en prenant position dans les débats publics. Elle se réoriente aussi vers une forme de travail plus pratique que théorique. Les activités de l'abbé Baudeau en Pologne, de Du Pont de Nemours en

<sup>555</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 15 février 1775.

<sup>556</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 juillet 1775.

<sup>557</sup> Longo a également aidé Mirabeau à publier un de ses derniers ouvrages : V. de Mirabeau, *Les Devoirs*, Milan, [s.n.], 1780 ; Franco Venturi, « Alfonso Longo. Nota introduttiva », *Illuministi italiani, III. Riformatori lombardi, piemontesi e toscani*, Milan, Ricciardi, 1958, p. 215-222.

Pologne et en Amérique, et de Le Mercier de la Rivière en Pologne et en Russie en sont une autre illustration<sup>558</sup>.

Ces transformations s'observent dans la perception de Mirabeau de son propre travail :

ouy mon cher amy j'ay beaucoup redit les mêmes choses dans mes ouvrages mais jamais sous la même forme cela se voit, et la variété a cet égard étoit le talent que le docteur me reconnoissoit le plus. d'ailleurs pour me répéter il faudroit que je me copiasse, car je ne me souviens plus du *moy* de la veille le lendemain. enfin je n'ay appris et ne me suis instruit moy même qu'en enseignant; il le falloit bien puisque j'étois le premier quoyque le docteur eut baty toute la charpente comme il avoit tout dans la tête<sup>559</sup>

Ce passage montre le regard rétrospectif que Mirabeau porte sur son œuvre<sup>560</sup>. Il réfléchit à son contenu et à l'influence que Quesnay a exercée sur lui. Même après s'être confié à Sacconay sur sa relation savante avec Quesnay, Mirabeau se positionne comme l'innovateur physiocratique. Cette répartition des rôles au sein du groupe remet en question celle développée par la critique, qui a pour habitude de considérer Quesnay comme fondateur unique de la physiocratie. D'après la présentation de Mirabeau, Quesnay a élaboré la base de leurs théories, à laquelle il l'a introduit. Cependant, c'est Mirabeau qui en a élaboré la matière. Cette forme de présentation de son travail expose la légitimité qu'il essaie de se créer et la nouvelle dynamique qu'il veut mettre en place au sein du groupe. Le but annoncé de Mirabeau s'est aussi transformé. Il ne tente plus de construire la théorie physiocratique ou de prouver sa véracité, mais il cherche à « instruire »<sup>561</sup>. Les activités physiocratiques ont certes continué après la mort de Quesnay, mais un effort de restructuration a dû être fourni et de nouveaux objectifs ont dû être formulés. C'est pour cela que les physiocrates tentent de mettre leurs principes en pratique, à l'instar de Du Pont de Nemours et de Butré au margraviat de Bade.

---

<sup>558</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 23 septembre 1774; Nicolas Baudeau, *Lettres historiques sur l'état actuel de la Pologne*, Amsterdam, Didot, 1772; V. de Mirabeau et P. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, op. cit.; P. Du Pont de Nemours, *The Correspondence of Jefferson and Du Pont de Nemours*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1931; P. Le Mercier de la Rivière, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes*, Genève, Slatkine, 2016; S. Zanin, *Utopisme et idées politiques*, op. cit.; Graham Clure, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », *History of European Ideas*, n° 7, 2015, p. 886; Ambroise Jobert, *Magnats polonais et physiocrates français (1767-1774)*, Paris, Librairie Droz, 1941; A. Bertholet, « Constant, Sismondi et la Pologne », *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021, p. 80-81.

<sup>559</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 27 novembre 1777.

<sup>560</sup> À la fin de sa vie, Mirabeau exprime l'influence de Quesnay en ces termes : « tout cela doit finir par le vénérable docteur Quesnay le premier inventeur de la science, ou rédacteur de ces hautes vérités en science, et auteur du tableau oéconomique, que nous avons apelé le Confucius de l'Europe, et qui un jour sera reconnu pour tel. » : V. de Mirabeau, lettre à Frédéric Samuel Ostervalde, 14 juin 1783, op. cit.

<sup>561</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 01 octobre 1780.

## 4.5.2. PENSÉE PERSONNELLE

Cette réaction à la mort de Quesnay et le changement d'organisation de la physiocratie ont une influence sur la pensée de Mirabeau. L'accent toujours plus prononcé qu'il met sur des enjeux subjectifs de son œuvre ne cesse de se renforcer au fil des années :

il en parut dans les *éphémérides* quelques uns de l'article de Sully qui est le premier de tous, puis Pellisson, Vauban Fénelon Boisguilbert *Sethos* ou l'abbé Terrasson, l'abbé de Saint-Pierre et enfin notre maître Quesnay voila ce que cela doit embrasser<sup>562</sup>

Avec du recul, Mirabeau admet avoir été influencé par d'autres auteurs – contrairement à ce qu'il déclarait dans les années 1750 et 1760. Ce passage liste les noms d'auteurs pour lesquels Mirabeau veut écrire un hommage<sup>563</sup>. Son projet est d'en faire un ouvrage appelé *Hommes à célébrer*, dont seule la partie sur Sully, imprimée d'abord en série dans les *Éphémérides* de 1770 et 1771<sup>564</sup>, puis sous forme d'*Extrait des hommes à célébrer* en Suède en 1774, paraîtra finalement en Italie en 1789, après la mort de Mirabeau<sup>565</sup>. Au-delà des influences structurelles sur son œuvre, que la critique commente en détail, les personnages de cette liste incarnent l'influence consciente qu'il s'est forgée ; ce sont les exemples qu'il a suivis au cours de la rédaction de ses œuvres.

Mirabeau continue à réfléchir sur des enjeux économiques d'un point de vue purement théorique. Il observe les événements quotidiens et les réformes fiscales pour s'inspirer<sup>566</sup>. Il écrit à Sacconay, à la fois pour lui faire part de ses réflexions, mais aussi pour des questions économiques et politiques, afin de nourrir d'autres idées. Mirabeau arrive constamment à la conclusion que le nouveau régime fiscal n'apportera rien puisqu'il ne constitue pas un impôt unique et ne respecte pas le principe du laisser-faire. Cette idée caractéristique reste l'un des éléments les plus stables de sa pensée, depuis ses premières réflexions sur l'économie politique. Cela explique probablement que son avis

<sup>562</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 26 mai 1775.

<sup>563</sup> Une collection exceptionnelle de manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale de Belgique compose le corpus de ce que Mirabeau espérait publier sous la forme des *Hommes à célébrer* : V. de Mirabeau, *Le Président de Montesquieu. Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20793 ; V. de Mirabeau, *Montesquieu et de l'esprit des Loix*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20794 ; V. de Mirabeau, *Dissertation sur la Direction d'un Prince, de M<sup>e</sup> de Fénelon*, 1775, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20796 ; V. de Mirabeau, *Boisguilbert et le Détail de la France*, 1775-1776, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20797 ; V. de Mirabeau, *Ouvrages de politique par M<sup>e</sup> l'abbé de Saint Pierre de l'Académie Françoise*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20798-99 et 20800.

<sup>564</sup> B. Herencia, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques*, *op. cit.*, p. 120-167.

<sup>565</sup> V. de Mirabeau, *Hommes à célébrer*, 2 vol., [s.l.], [s.n.], 1789.

<sup>566</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 04 mars 1778.

sur Necker soit semblable à celui qu'il a eu sur Turgot. Mirabeau apprécie d'abord l'arrivée de Necker à la tête des finances de l'État<sup>567</sup>, en l'évaluant à l'aune de ses textes et de ses théories économiques, malgré leur caractère parfois anti-physiocratique<sup>568</sup>. Ensuite, Mirabeau interprète la première action politique du Genevois comme une approche libérale, qu'il va donc soutenir<sup>569</sup>. Il écrit d'ailleurs à Sacconay que «Necker [...] n'est point du tout un niais de Sologne comme Turgot»<sup>570</sup>, illustrant son intérêt pour sa politique. Pourtant, quelques années plus tard, il se rend compte que Necker ne va pas instaurer de législation fiscale conforme aux théories physiocratiques, et il va par conséquent le discréditer<sup>571</sup>. Mirabeau évolue dans les objets qu'il observe et dans l'approche de son travail, mais certains points fondamentaux de sa pensée demeurent inchangés<sup>572</sup>.

#### 4.5.3. AGRICULTURE

La transformation principale de l'approche et de l'objet d'étude de Mirabeau au cours des années 1770 est son rapport à l'agriculture :

rien n'est si rare que celui qui scait et qui a reçu de la nature le don de tirer au profit et d'y atteindre par l'esprit de calcul et de présence aux divers raports du commerce rural.<sup>573</sup>

Jusque-là, Mirabeau, à l'instar des physiocrates, a abordé l'agriculture par la théorie. Son approche consistait à considérer l'agriculture comme une donnée économique invariable. Il se rend compte maintenant qu'une connaissance pratique de celle-ci peut affiner sa réflexion sur ses implications économiques. Il décrit ainsi à Sacconay les travaux auxquels il participe et les idées qu'ils permettent de formuler<sup>574</sup>. Dans sa lettre du 11 septembre 1779, il fait part de l'ampleur de son implication dans des pratiques agricoles en offrant une liste de tâches qu'il exécute sur ses terres<sup>575</sup>. Cette liste, en huit points, traite autant de techniques d'utilisation de fumier que de méthodes de labourage des champs d'avoine. Ces connaissances lui permettent d'expérimenter les éléments propres à causer des irrégularités dans ses théories économiques.

<sup>567</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 juillet 1775.

<sup>568</sup> J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 144.

<sup>569</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 08 août 1778.

<sup>570</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 31 décembre 1778.

<sup>571</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mai 1781.

<sup>572</sup> A. Merges, *L'État des physiocrates*, *op. cit.*, p. 372 : Le quotidien de Mirabeau illustre également la véracité de l'analyse de Merges sur la longévité du travail des physiocrates.

<sup>573</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 mai 1779.

<sup>574</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 06 août 1779.

<sup>575</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 11 septembre 1779.



Selon lui, la tâche principale des savants est d'instruire le peuple<sup>576</sup> ; cette instruction passe par son éducation, avant d'être transmise aux autres.

Des années 1775 à 1781, Mirabeau recentre sa pensée autour de projets plus personnels qu'auparavant. Il se concentre plus volontiers sur sa subjectivité ou ses influences. Cela s'observe au travers des réflexions qu'il énonce dans ses lettres à Sacconay avant qu'elles n'intègrent ses œuvres publiées. À côté de cela, sa pensée strictement économique se focalise sur des aspects plus pratiques et leur optimisation par le travail de la terre. Malgré la continuité des activités physiocratiques, Mirabeau s'en éloigne jusqu'à entrer en conflit avec les autres physiocrates<sup>577</sup>. Les tensions créées par leurs disparités et exacerbées pendant leurs collaborations marquent un dernier seuil dans l'évolution de sa pensée, que la correspondance ne permet cependant pas de documenter.

#### 4.6. 1782-1787, PERSÉVÉRANCE ET RENOUVELLEMENT

Les dernières lettres écrites par Mirabeau à Sacconay contredisent une fois de plus le portrait peint par les biographies du travail et de la pensée de l'auteur à la fin de sa vie<sup>578</sup>. Il s'éloigne en effet des physiocrates, mais pas de leur pensée ni de l'envie qu'ils partagent de la promouvoir. Le fait que Mirabeau ne publie que peu de textes dans les années 1780 a conforté certains chercheurs dans l'idée qu'il ne produit plus rien et a perdu son influence. La circulation de ses manuscrits pour inspirer les réformes fiscales<sup>579</sup> a déjà été commentée, il s'agira donc ici d'analyser les réflexions qui encouragent encore Mirabeau à développer sa pensée.

##### 4.6.1. OCCUPATIONS

Au fil de ses lettres, Mirabeau fait part de ses projets, tant pratiques que littéraires, à Sacconay :

ce M<sup>r</sup> Rémondini est un vénitien fort riche qui a la plus vaste et renommée typographie. cet honnête homme désire d'exécuter une édition générale de mes ouvrages que j'ay a cœur de peur qu'un jour on ne me confonde avec d'indignes successeurs mai avant il faut que je fasse paroître tout ce qu'il me reste de manuscrits destinés a l'impression. un qui est capital, est soux une très lente presse ; un autre très court, ne peut venir qu'après, et la fin ce sont mes *hommes a célébrer*, qui ne sont qu'un tissu de bavardages oéconomiques, mais qui font connoître des hommes ou des ouvrages prétieux. Les manuscrits que vous avés envoyés en sont les commencements.<sup>580</sup>

<sup>576</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 01 octobre 1780.

<sup>577</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 30 avril 1782.

<sup>578</sup> G. Henry, *Mirabeau père, op. cit.*, p. 298.

<sup>579</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 06 décembre 1782.

<sup>580</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1785 (lettre n° 28 du dossier de sources).

Cet exemple illustre la richesse des travaux de Mirabeau à la fin de sa vie. Les chantiers éditoriaux dans lesquels il s'investit laissent entrevoir un auteur encore actif et productif. Giuseppe Remondini (1745-1811), un imprimeur-libraire renommé de Venise, veut élaborer une édition des œuvres complètes de Mirabeau. Ce projet montre l'importance que Mirabeau revêt encore au sein des cercles savants européens, ainsi que le crédit dont bénéficie toujours son œuvre auprès de ceux-ci, qui souhaitent la mettre en valeur. Ce projet ne se réalisera pas, probablement à cause du désir de Mirabeau de faire paraître ses manuscrits inédits. En effet, la quantité de textes qu'il souhaite faire imprimer est trop grande par rapport à leur importance. Cette masse d'ouvrages n'apportant rien de fondamentalement nouveau aux débats économiques, et la difficulté de Mirabeau à les faire éditer, décourageront l'éditeur vénitien. Mirabeau essaiera d'ailleurs de négocier, selon des conditions identiques, l'impression de ses œuvres complètes avec Frédéric Samuel Ostervald, administrateur de la Société typographique de Neuchâtel<sup>581</sup>. Durant la dernière décennie de sa vie, Mirabeau reste productif sans que ses nouveaux ouvrages aient un impact important sur les milieux intellectuels. Il se contente d'implanter ses idées au sein du cercle de connaissances qu'il côtoie, s'adonnant ainsi à un travail plus critique que littéraire<sup>582</sup>.

#### 4.6.2. ACTUALITÉ SUISSE

Sa relation avec Sacconay incite Mirabeau à réfléchir sur l'actualité suisse. Il s'intéresse à nouveau aux troubles sociaux de Genève qui se sont ranimés. Cette fois-ci en revanche, il soutient les mesures conciliantes prises par Berne en aide au gouvernement genevois<sup>583</sup>. Après des années de proximité avec des membres du gouvernement et d'intérêt pour leur fonctionnement, Mirabeau s'est forgé un avis politique tourné vers la diplomatie plutôt que le conflit et la conquête. Sa position sur le système républicain genevois s'adoucit donc, puisqu'il le considère comme le plus apte à gérer le peuple qu'il gouvernera<sup>584</sup>. Mirabeau réfléchit dès lors à des méthodes pour intégrer et adapter la pratique de la physiocratie aux États et à leur système politique individuel. Selon lui, l'avantage principal de Berne est la sobriété de sa société. La «propreté solidité

---

<sup>581</sup> V. de Mirabeau, lettre à Frédéric Samuel Ostervald, 14 juin 1783, *op. cit.* : «j'ay maintenant l'institution d'un prince, ouvrage demandé comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer. j'en ay un autre d'une toute autre forme, qui ne sera qu'un petit volume in 12; mais qui ne peut paroître qu'après ce premier. ensuite mes *hommes a celebrer* qui seront fort intéressants; ce sont nos precurseurs en France sur ces matières, dont j'analyse les œuvres en ce genre et que je rends vivant dans leur propres citations.»

<sup>582</sup> Manuela Albertone analyse les travaux tardifs de Mirabeau, notamment sur l'Amérique, et leur influence, dans son article «L'action et les opinions politiques du marquis de Mirabeau au fil des années, entre organisation et identité physiocratique», publié dans le présent volume.

<sup>583</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 18 novembre 1781.

<sup>584</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 30 mai 1782.

et commodité des édifices tant publics que particuliers de Berne» égalent celles des grandes nations, sans être perturbées par les «agacements serviles des grandes cités»<sup>585</sup>. Les «magnificances» et les «spectacles», que Berne parvient à écarter, empêchent les autres États de se concentrer sur les enjeux importants. À travers sa relation avec Sacconay, il a fait de la Suisse une référence idéale et propice à la mise en pratique de sa pensée.

#### 4.6.3. DERNIÈRE FORME DE PENSÉE

Les travaux agraires effectués par Mirabeau au cours des années 1770 l'ont mené à des découvertes pratiques, à partir desquelles il restructure sa pensée :

quand a ce qui est de fixer l'impost d'après ces données qui sont celles de la nature, cela dépend et de celui qui reçoit et de ceux qui payent et l'instruction, qu'en vain nous avons proclamée et promue peut [...] les amener a ce point. tous enfants du hazard et de l'habitude qui de père en fils, remonte a la rapine, nos droits et nos devoirs fiscaux se fondent tous sur des usages et ceux cy partent de conditions entièrement opposées a celles d'aujourd'huy.<sup>586</sup>

Ce passage témoigne du développement de son esprit critique au fil des années : il s'est attaché à une forme de pensée en mouvement. Il a compris qu'il doit sans cesse repenser ses théories pour en proposer des applications qui s'adapteront aux «usages». Il ne s'agit plus à ce moment d'énoncer des théories universelles à appliquer telles quelles, mais bien d'interroger le contexte social pour offrir des modèles gouvernementaux qui s'y adaptent<sup>587</sup>. Le principe d'«usage» énoncé ici est l'objet sur lequel Mirabeau se concentre durant la fin de sa vie, comme le montre son jugement sur le gouvernement bernois. Il se rend ainsi compte que l'économie politique est une science qui reste encore entièrement à découvrir<sup>588</sup>. Les théories qu'il a proposées constituent la base de la réflexion à venir.

Afin de mettre en valeur ses réflexions pratiques nouvelles dans ses ouvrages passés, il retravaille sur son mémoire bernois :

si vous aviés lû mon mémoire envoyé a la société de Berne sur son *prospectus* en 1758, petit ouvrage imprimé a la suite de l'*ami des hommes*, et qui en vaut assés la peine, vous auriez vu que je recomande fort qu'on divertisse les gens de la campagne, et c'est ce qu'observèrent fort sagement les anciens instructeurs et instituteurs ; mais c'est comme relache, comme variété que le plaisir est nécessaire pour les rendre après au travail avec plus de fraischeur et même de gayté. ce que je déplore dans le gout moderne que l'argent et la philosophie

<sup>585</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 25 avril 1786 (lettre n° 30 du dossier de sources).

<sup>586</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 24 mars 1782 (lettre n° 27 du dossier de sources).

<sup>587</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 16 août 1785.

<sup>588</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 31 août 1784.

nous ont apporté, c'est [...] cet erreur aveugle et barbare de faire du plaisir de choix et de recherche son principal, et toute l'affaire de sa vie<sup>589</sup>

Le texte publié par la Société économique de Berne en 1760 reste une référence pour Mirabeau dans la réflexion sur ses théories fondamentales. Mirabeau revient sur son premier texte physiocratique pour mettre en valeur des conseils pratiques sur l'interaction entre les propriétaires et les agriculteurs. Cet extrait est un exemple d'adaptation de ses idées anciennes à sa pensée nouvelle. Il y met en pratique la pensée en mouvement de son œuvre, en énonçant ses nouvelles hypothèses.

Ce point de vue, favorisé par son émancipation du mouvement physiocrate, lui donne le goût de la remise en question. Selon lui, les membres du corps souverain ne doivent pas avoir publié d'ouvrage sur l'économie, pour éviter d'être attachés irrationnellement à des théories invariables<sup>590</sup>. Il interroge les fondements de ses propres textes afin de promouvoir cette appréhension de l'économie. Il formule l'une des dernières définitions de son travail, de son œuvre et des sciences économiques de la manière suivante: «recoudre pour ainsy dire mes membres éparses: mais le corps complet de la saine politique qu'on à apelé *oéconomique*, et qui n'est autre chose que le tableau de l'ordre social, conforme aux loix immuables de l'ordre naturel, ne se trouve nulle autre part mieux, présenté sous toutes ses faces.»<sup>591</sup> Cette approche le conduit à réfléchir à des sujets souvent métaphysiques, comme la frontière entre la consubstantialité de l'ordre naturel et les lois sociales<sup>592</sup>. En parallèle de sa réflexion introspective, Mirabeau se renseigne encore sur les dernières publications économiques, comme celle de Jean Nicolas Marcellin Guérineau de Saint-Péravi, mentionnée en amont, qu'il considère comme identique au «4<sup>e</sup> chapitre de la *philosophie rurale*»<sup>593</sup>.

«Ne pensés pas que ce soient nos bornes qui nous empêchent d'être heureux, du moins politiquement parlant; c'est au contraire l'abus de notre étendue»<sup>594</sup>: cette maxime, encore actuelle aujourd'hui, incarne les questionnements de Mirabeau à la fin de sa vie, contrairement à sa pensée froide et pragmatique des décennies précédentes. Il tente d'appliquer sa pensée économique à des concepts nouveaux. Son système n'a en soi que peu varié, mais a bénéficié de l'ouverture de son regard. La correspondance de Mirabeau et Sacconay montre ainsi un essor de la pensée de l'économiste, plutôt qu'un renfermement sur ses affaires personnelles.

<sup>589</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 21 octobre 1785 (lettre n° 29 du dossier de sources).

<sup>590</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, 09 décembre 1785.

<sup>591</sup> V. de Mirabeau, lettre à Frédéric Samuel Ostervald, *op. cit.*

<sup>592</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 14 juillet 1785.

<sup>593</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

<sup>594</sup> *Ibid.*

## 5. CONCLUSION

L'analyse de la correspondance de Mirabeau et Sacconay renouvelle la réflexion sur le physiocrate et la pensée économique du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout en offrant un champ d'études nouveau sur Sacconay et le lien du mouvement de réformes économiques français avec la Suisse. Les codes du genre épistolaire influencent l'étude de ces sources, par l'intimité et l'instantanéité du contenu, offrant ainsi accès à des éléments de la pensée de ses acteurs, inaccessibles par leurs œuvres.

La durée particulièrement prolongée dans laquelle la correspondance s'inscrit permet de retracer l'évolution de la vie et de la pensée de Mirabeau, ainsi que de celles de Sacconay, en particulier les événements antérieurs à leurs vies d'économistes, au sujet desquels il n'existe à ce jour que peu de sources et de critique. Ceci confère une nouvelle dimension à l'étude de l'épistémologie de la pensée de Mirabeau, et permet de préciser les interactions entre les membres du mouvement physiocratique.

Un apport majeur du corpus de lettres est le grand nombre d'informations sur Sacconay qui s'y trouvent et qui a permis de construire, dans la présente recherche, une véritable biographie de ce dernier, acteur discret mais non moins important de la scène intellectuelle européenne du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Son éducation, tout d'abord, au sein d'une famille aimante, lui permet de se forger un caractère consensuel et réfléchi, diamétralement opposé à celui de Mirabeau. Cependant, cette différence, conjuguée à des aventures de jeunesse semblables, les rapprochera. Jeune homme, Sacconay nourrit l'ambition de contribuer au bien de la société bernoise et à son expansion. Ses relations, tant familiales que mondaines, lui permettent de fréquenter des personnalités importantes dont Mirabeau saura profiter.

Plus tard, au contact de la politique bernoise et du mouvement physiocratique, Sacconay voit sa pensée lentement évoluer. Au fil de ses débats avec Mirabeau, mais surtout après la lecture de la *Philosophie rurale*, il adopte certains partis pris importants de la pensée physiocratique. S'il ne faut pas

négliger la publication, certes anonyme, de son *Mémoire sur les grains*, l'essentiel de son influence sur la scène intellectuelle de l'époque se manifeste au travers de son vaste réseau de connaissances. Ses contacts avec des savants bernois, par le biais de la Société économique de Berne notamment, lui permettent d'œuvrer comme intermédiaire entre ces derniers et Mirabeau. Il transmet également beaucoup d'informations sur l'économie suisse à ce dernier, qui rédige son mémoire pour le concours de la Société économique. C'est en faisant profiter Mirabeau de ce réseau qu'il le met en contact avec Salomon Gessner, Samuel Auguste Tissot, Albrecht von Haller, tous trois de renommée internationale, ainsi qu'avec d'autres savants suisses. Si c'est son rôle de pivot entre les grands intellectuels de son époque qui fait de lui un personnage incontournable en dépit de sa discrétion, il faut encore relever qu'il contribue à stimuler la réflexion de Mirabeau, qui nourrit la sienne en retour.

Sur le plan personnel, la fin de vie de Sacconay n'apparaît que peu dans les lettres de Mirabeau, à l'exception de son procès avec la famille Chandieu et de son second mariage. Sur le plan intellectuel, sa pensée ne varie guère ; il continue à exciter la réflexion de Mirabeau – qui témoigne d'ailleurs de la considération pour ses réflexions économiques –, tout en maintenant des relations sociales intéressantes. Celles-ci lui permettent en effet de mettre Mirabeau en contact avec François Grasset et la Société typographique de Berne, lui offrant l'opportunité de publier deux ouvrages. Sacconay maintient ainsi sa position influente dans les milieux savants du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de sa vie.

S'agissant de Mirabeau, la correspondance met en lumière des aspects jusque-là inédits de sa vie. Ainsi, c'est son voyage en Suisse chez Sacconay, qui l'initie aux mondanités savantes et qui éveille son goût de la littérature, qui prendra par la suite une place bien plus importante dans sa vie que ce que la critique laisse habituellement entendre. La base de la culture littéraire de Mirabeau s'est forgée dans le Pays de Vaud<sup>595</sup>. On relèvera d'ailleurs que sa rencontre avec Montesquieu va accroître encore l'intérêt pour la littérature qu'il a acquis auprès de Sacconay. De surcroît, la correspondance permet d'affirmer que Mirabeau envisage de changer de carrière bien avant le décès de son père. Sa véritable motivation, celle de s'illustrer et d'accéder à un statut social important, par les moyens les plus faciles, transparaît nettement dans ses lettres. Les différents moyens qu'il tente d'utiliser pour y parvenir sont détaillés dans la correspondance.

Ainsi, après la mort de son père et après avoir quitté l'armée, Mirabeau acquiert plusieurs terres dans l'idée d'en remanier la gestion, espérant s'illustrer par ce biais. Ce sera un échec professionnel et financier. Il ressort cepen-

---

<sup>595</sup> François Rosset, *L'Enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chêne-Bourg, Georg Éditeur, 2017, p. 12-13.

dant de ses lettres qu'il ne cessera de travailler sur ses projets littéraires en parallèle. Il faudra pourtant attendre le succès de *L'Ami des hommes* et la stabilité que lui conférer son lien avec les physiocrates, pour qu'il se consacre pleinement à l'écriture. C'est ainsi qu'il va par la suite théoriser et énoncer la pensée physiocratique pour la diffuser en Europe.

Les lettres donnent une fois de plus tort à la critique s'agissant de la fin de la vie de Mirabeau. S'il est vrai que ses problèmes familiaux prennent beaucoup de place dans son quotidien, cela ne l'empêche pas de continuer à travailler sur l'économie politique. Il contribue ainsi à cultiver et diffuser la physiocratie, parfois même à la mettre en pratique, comme dans le cas de sa collaboration avec le margrave de Bade.

Concernant la pensée de Mirabeau, la correspondance présente d'autres perspectives à son sujet, par un accès intime et dynamique à sa pensée que ses œuvres n'offrent pas. On y découvre ainsi que Mirabeau commence par s'intéresser à la poésie, qu'il pratique pour lui et qu'il étudie par la suite plus en détail, développant ainsi sa réflexion sur des sujets autres que l'armée, qui est supposée l'occuper principalement. Sacconay contribue directement à l'inspirer et à orienter sa réflexion vers d'autres sujets, comme la politique bernoise, mais aussi indirectement, à travers les réseaux dont il lui fait profiter. Ainsi, les fréquentations savantes de Mirabeau, qu'il a connues par l'intermédiaire de Sacconay, vont le convaincre de se consacrer à la littérature. C'est tout particulièrement Cantillon, à travers son *Essai sur la nature du commerce en général*, qui introduit, dès 1740, Mirabeau à l'économie politique. Il forgera sa pensée et l'essentiel de ses recherches ultérieures sur ce texte. À cette période-là, Mirabeau a certes décidé de se consacrer à l'écriture, mais il travaille encore sur la poésie, qu'il abandonnera subitement en 1747 pour l'économie politique. Cette rupture l'encourage à développer sa pensée économique, notamment par le débat permanent de sujets d'actualité avec Sacconay.

Le succès de *L'Ami des hommes* et son ancrage dans le groupe des physiocrates confortent Mirabeau dans l'idée qu'il a trouvé sa vocation. Les réflexions auxquelles il a dès lors accès l'encouragent à réévaluer sa pensée. Ses idées, s'apparentant d'abord à de la philosophie morale, évolueront vers une théorie à vocation objective, servant à éduquer les gouvernements. C'est au cours de ses premières années de recherche physiocratique que Mirabeau rédige la *Philosophie rurale*, qu'il considérera toujours comme son œuvre principale. S'il participe aux publications communes du mouvement physiocratique, il s'en distancie également pour rédiger ses propres travaux.

À la mort de Quesnay, Mirabeau prend la tête du mouvement physiocratique, qui se concentre alors sur une application pratique de ses théories. Toujours aussi productif, mais désormais focalisé sur une approche pratique

de l'agriculture, Mirabeau fait cependant face au refus de nombreux imprimeurs de collaborer à la publication de ses textes. Une fois de plus, c'est la mobilisation de Sacconay, faisant jouer ses relations savantes, qui lui permet de publier certains ouvrages.

À la fin de sa vie, Mirabeau prend ses distances avec les physiocrates, tout en continuant à réfléchir sur les mêmes idées et à promouvoir leur pensée. Il écrit beaucoup et bénéficie d'une grande estime de la part des milieux savants, qui le considèrent comme un penseur pertinent, bien que ses derniers textes ne rencontrent plus le succès. À cette période, sa pensée encore en mouvement, il se concentre notamment sur la notion d'*usage*, autour de laquelle il reformule ses idées.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet donc de retracer leurs parcours de vie respectifs, ainsi que le cheminement de leurs idées, remettant au passage en question les informations offertes à ces sujets par la critique. Elle contribue à restaurer l'importance parfois sous-estimée de Sacconay, et plus largement de la Suisse, dans le débat des Lumières. Leurs lettres sont un lieu où les idées de Mirabeau germent et se cultivent. Elles sont également le théâtre de l'échange d'idées entre les cercles savants suisses et européens. Chaque enjeu qui y est mis en valeur offre des perspectives de recherche plus approfondie. En définitive, cette correspondance, placée dans le contexte des Lumières, est l'incarnation de la sociabilité savante dans tout ce qu'elle a de plus essentiel.



## **DOSSIER DE SOURCES**



## NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

*Le dossier de sources que nous proposons est constitué de deux parties. La première est une sélection de lettres tirées de la correspondance de Mirabeau et Sacconay. La seconde est un mélange de textes des deux auteurs.*

*La collection de lettres couvre l'ensemble de la durée de sa production. Cette sélection met en lumière les écrits les plus riches, denses et innovants de la correspondance. Les premières lettres illustrent le développement de la pensée de Mirabeau, son intérêt pour la littérature, ses rencontres savantes et sa découverte de l'économie politique notamment. Puis, celles des années 1760 et 1770 mettent en valeur l'influence des débats que Mirabeau entretenait avec Sacconay sur son travail physiocratique. Enfin, les dernières révèlent le travail tardif de Mirabeau sur son œuvre et la circulation de ses idées. Parmi la sélection de trente lettres, l'une d'entre elles ne concerne pas Sacconay directement. Il s'agit de l'unique lettre que Mirabeau a adressée à la Société économique de Berne, le 29 octobre 1760. Cette source est conservée à la Burgerbibliothek de Berne, sous la cote GA Oek.Ges.128.7.*

*Le mélange de textes de Mirabeau et Sacconay regroupe deux poèmes et une pièce de théâtre de Mirabeau ainsi que deux textes d'économie politique de Sacconay. Les deux longues « épîtres », manuscrites non datées de la main de Mirabeau, ont été découvertes parmi ses lettres à Sacconay. Elles ont vraisemblablement été rédigées dans les années 1740, lorsque celui-ci envisageait de devenir littérateur et côtoyait Jean Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784) et François Olivier de Saint-Georges de Vérac (1707-1753) en parallèle – mentionnés dans l'un et l'autre des poèmes.*

*La pièce de Mirabeau – transcrite ici sur la base d'un manuscrit de 16 feuillets, intitulé Divers Passages qui peuvent servir pour plusieurs points de controverse, conservé aux Archives nationales de France dans le fonds Mirabeau sous la référence M 785, n° 31 – a été rédigée à l'occasion d'un de ses séjours à Lausanne chez Sacconay – de 1731 à 1732 ou en 1735. Il s'agit d'un outil de travail utilisé pour une représentation théâtrale organisée par les deux amis. Les feuillets 6 et suivants sont composés d'extraits provenant*

*d'une pièce de Jean François Regnard (1655-1709) intitulée Le Retour imprévu, représentée pour la première fois en 1700. Ces extraits forment l'intégralité des répliques de «Merlin», rythmées par des bribes d'autres répliques. Ces pages devaient donc être utilisées par la personne représentant ce rôle. Elles ne sont pas intégrées à l'édition que nous proposons, puisqu'il s'agit de copies tronquées du texte de Regnard, accessibles ailleurs dans leur intégralité. Toutefois, les premières pages du manuscrit forment une production inédite de Mirabeau. Le premier feuillet contient l'attribution des rôles. Elle révèle que Mirabeau devait jouer le personnage de Merlin. Sacconay et l'une de ses sœurs avaient quelques rôles, aux côtés d'autres membres de la sociabilité vaudoise. Les feuillets suivants sont constitués d'un mélange d'extraits de l'Ancien Testament, et d'avertissements pour les spectateurs. Puis, deux «prologues», construits sous forme de dialogues entre «Mirabeau» et «Sacconay», se suivent du feuillet 3 à la fin du feuillet 5. Ceux-ci débattent du choix de la pièce, des conditions et du but de la représentation.*

Le Mémoire sur les grains, l'unique texte de Sacconay connu à ce jour, a été identifié grâce à sa correspondance avec Mirabeau<sup>1</sup>. Imprimé en 1770, ce texte a été composé pour promouvoir au sein du Grand Conseil de Berne le libre-échange des capitaux. Après l'intensité du débat qu'il y a provoqué, le mémoire a été imprimé dans un ouvrage, accompagné d'une préface, de «Réflexions sur ce mémoire» et de «Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes». L'auteur de la préface – exposant le contexte – n'a pas été identifié. Peut-être était-ce Fortunato de Felice, l'imprimeur de l'ouvrage, qui a souvent été désigné à tort par la critique comme l'auteur de l'ensemble. Les «Réflexions sur ce mémoire» ont également été écrites par Sacconay, qui y explicite l'importance du sujet et incite les lecteurs à y répondre. Les «Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes» ont quant à elles été écrites par Samuel Engel (1702-1784)<sup>2</sup>, prenant parti pour le modèle économique soutenu par le gouvernement bernois, dont une opposition à toute forme de libre-échange. Le texte d'Engel ne sera pas intégré au présent volume. Le Mémoire sur les grains, imprimé sans mention de lieu ou d'éditeur, était d'abord réservé au conseil souverain, pour leurs débats. L'ouvrage a été réédité tel quel par de Felice en 1772 sous le titre d'Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains, présenté d'après diverses idées,

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 (lettre n° 21 du dossier de sources).

<sup>2</sup> L'auteur anonyme du texte cite un article de la revue de la Société économique de Berne comme étant le sien, celui-ci étant signé par Engel et développant les mêmes arguments : Samuel Engel, «Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse», *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale*, n° 2, 1761, p. 37.

*cette fois destiné au public. Cet ouvrage avait été attribué jusqu'à maintenant à Engel et de Felice<sup>3</sup>. Il s'agit de l'aperçu le plus éloquent à disposition de l'influence pratique de Mirabeau sur la pensée de Sacconay.*

*La transcription et l'édition des lettres ont été établies par les personnes impliquées dans le projet Lumières.Lausanne. Jasmina Cornut, Stéphane Gaggero, Aline Johner, Sarah Meylan et Sabine Pellaux ont travaillé sur la correspondance de Mirabeau et Sacconay sous la coordination rigoureuse de Béatrice Lovis. Les lettres, comme les textes littéraires et économiques donnés dans le dossier de sources, ont été édités selon la systématique appliquée à la correspondance complète de Mirabeau et Sacconay, disponible sur la plateforme Lumières.Lausanne. Ainsi, l'édition proposée ici est une transcription respectant au mieux les manuscrits, complétée par certaines adaptations éditoriales comme la séparation des mots agglutinés, ainsi que le rétablissement des abréviations non courantes et des majuscules des noms de personnes et de lieux. Les éditeurs ont également adapté ces derniers à l'orthographe moderne, sauf lorsque la personne ou le lieu n'a pas pu être clairement identifié. La ponctuation n'a pas fait l'objet d'une modernisation. Les lettres de Mirabeau se caractérisent par une ponctuation lacunaire et confuse. De plus, son usage excessif d'accents complexes à déchiffrer a conduit les éditeurs à adopter des normes supplémentaires pour leur transcription : lorsqu'une lettre est accentuée en français moderne, l'accent est transcrit tel qu'il apparaît dans le manuscrit. En revanche, lorsque l'usage actuel ne retient pas l'accent, ce dernier est abandonné, même quand un accent pourrait être identifié. Enfin, les titres d'ouvrages, les termes en latin, les didascalies et les éléments soulignés dans les manuscrits sont donnés en italique dans le corps du texte. La pagination des feuillets manuscrits est indiquée entre chevrons, le contenu intranscriptible ou détruit est mis en évidence par la mention « [ileg.] » et la hiérarchie du texte est traduite par la mise en page. L'annotation des textes donnés ci-après a été élaborée au bénéfice du présent volume.*

---

<sup>3</sup> Gottlieb Emanuel von Haller est le premier à avoir attribué l'*Essai* à Engel, son cousin, dans sa *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, Berne, In der Hallerschen Buchhandlung, 1785, p. 329. Cette information a été reprise ensuite dans des listes comme celles d'Olivier Barbier *et al.* (éd.), *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Paul Daffis, 1882, vol. 2, p. 241, Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1945, p. 404 et Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949, p. 17 et 122.



## LETTRES

### 1) MIRABEAU À SACCONAY, OUNANS, LE 24 JUIN 1732<sup>1</sup>

d'Ounans ce 24 juin 1732

je me reproche déjà mon cher amy d'avoir passé un jour sans vous écrire mais je vous diray que l'on est furieusement embarrassé et occupe quand l'on arrive a un regiment ou il faut prendre le detail d'une compagnie l'on ne laisse pas de l'etre aussi quand on marche avec luy et surtout en arrivant de Paris ou le monde que je quitterois pour m'aller enfermer ne diroit pas que je vais écrire au meilleur de mes amis je ne vous feray point de vers d'aujourd'huy car j'ay usé toute ma veine a une letre que je vien d'écrire a la personne avec laquelle vous scavès que je suis en pareil commerce la voicy

je vous avois prie de m'écrire a Belfort ma chere demoiselle mais cela a changé et je m'en vais a Strasbourg je ne crois pas que vous vouliés manquer a me faire reponse si vous n'avès envie de vous faire des affaires qui seroient d'autant plus mauvaises que l'on dit que plus l'on a aimé les gens plus l'on les hait quand cela change en ce cas la rien au dessus de l'antipathye que j'aurois pour vous, car

*quand je recois de vos lettres  
je goute un plaisir charmant  
d'ou ce plaisir peut il naitre  
c'est que je suis votre amant*

mais a propos permettès moy de vous demander quel est l'interest qui porte M<sup>r</sup> votre cousin a vous rendre mes letres

*vous recevès tous les jours  
par un cousin letres d'amour  
Philis ce n'est pas son office*

---

<sup>1</sup> Ce texte, contenant la copie de poèmes écrit pour sa maîtresse prénommée Iris, illustre bien les débuts poétiques et littéraires de Mirabeau.

*<1v> je ne scaurois trop remarquer  
qu'il se sert de cet artifice  
pour mieux vous plaire et vous charmer*

quoiqu'il en soit je vous aime bien je n'ay pas attendu d'être sorty de Paris pour vous le temoigner comme d'autres sans reproche a qui je pourrois dire

*charmante Iris vous m'avés oublié  
lorsque vous etiès a la ville  
vous me rendés votre amitié  
lorsque vous etes inutile  
vous m'aimés mal Iris on doit se souvenir  
des gens qu'a nos liens amour sceut asservir  
et c'est bien mériter le surnom d'une ingrante  
que d'oublier un amant éloigné  
parce que le présent vous flatte  
cependant Iris revenés*

ouy je suis bon prince et vous obtiendres pardon mais n'en parlons plus je vous envoy un bracelet c'est ma devise

*la constance fait ma loy  
mais avec raison j'apprehande  
q'Iris en depit de moy  
ne reponde a cette demande  
d'inconstance je suis la loy  
mais  
Iris plus je pense a vous  
plus de tout mon cœur je vous aime  
je finis car pour le coup  
je suis tout hors de moy meme  
le chevalier etc.*

<2r> mandés moy votre sentiment sur cet impromptu il ne peut pas manquer d'être mauvais car tout ce qui l'a produit etoit bien harassé adieu mon cher je n'en puis plus

le chevalier de Mirabeau

## 2) MIRABEAU À SACCONAY, BORDEAUX, LE 22 DÉCEMBRE 1738<sup>2</sup>

de Bordeaux ce 22<sup>e</sup> décembre 1738

je viens de recevoir deux de vos lettres mon cher Sacconay l'une du quatre octobre et l'autre sans date et qui contient le détail de l'affaire de Genève dont

---

<sup>2</sup> Cette source est pour le moment la seule à attester d'une rencontre de Mirabeau et Montesquieu aussi tôt dans la vie du physiocrate.



je vous suis bien obligé<sup>3</sup>, elles avoient couru par un dérangement imprévu dans mes projets de voyage et par la faute du maître de poste d'icy. voicy maintenant ce qui fait que vous me trouvez icy, je devois passer deux mois a la campagne auprès de Paris, j'étois prêt a monter dans ma chaise et tu vois que j'avois déjà fait le quart du chemin, mais je trouvay un de mes bons amis qui a ses terres dans ces quartiers cy qui m'arrêta par force et m'amena chez luy disoit il pour ce temps la mais j'ay trouve tant d'agrément que je ne scay plus quand j'en partiray, je ne le prevois pas même avec plaisir, c'est icy un fort bon pays la fureur des anglois pour leurs vins est si grande, et ils sont a un prix si excessif que les maisons de cinquante et de soixante mille livres de rente y sont communes, cela entraine tous les agréments de l'opulence, j'en <1v> jouis avec toute la vivacité possible, et de toutes les façons, il y a icy nombre de gens d'esprit comme le président de Montesquieu qui a fait les *Lettres persanes* et plusieurs autres connus par des ouvrages d'esprit mais ils font mal des vers, et a cause que mon talent est maintenant formé, que j'ay fait d'assez bonnes pieces et avec beaucoup de facilité, ils m'ont admis dans toutes leurs académies, et me traitent en homme supérieur, je me sauve du ridicule car plus on m'exalte et plus je m'humilie, j'ay un opéra fort beau s'yl en peut être dans ce genre, une tragédie sans amour qui sera un jour un morceau singulier, et plusieurs pieces détachées dont il y en a quelques unes de fort bonnes et qui ne ressemblent du tout point a ce que tu m'as vu, il n'y a que les fameux qui ont la connoissance de ces choses la, et mes amis particuliers, les autres sur un bruit sourd admirent ce qu'ils ne connoissent pas, et quand cela n'auroit de flatteur que les égards qu'il vous attire, et la licence de se taire sans passer pour un sot, quand on n'a pas envie de parler, je le trouverois toujours très commode, enfin faut il te dire tout, outre cela je suis amoureux d'une personne digne de l'attachement d'un honnête homme, et pour m'achever l'on me trouve d'une beauté éclatante <2r> pour moy je ne me suis pas aperçu de ce changement, et tu scais que ce n'étoit pas mon défaut quand nous étions ensemble, tu croiras qu'on se moque de moy, mais outre que tu dois savoir que je suis aussy délié qu'un autre, c'est la qualite dont je me soucie le moins et ce sont des témoignages certains encores plus que les compliments qu'on m'en fait qui m'en assurent, car dès que je parois sur le theatre, plus de vingt lorgnètes et de cent têtes dans le parterre, se tournent sur mon triste individu, d'ailleurs on m'accable de politesse et je tache de les mériter, j'ay icy de véritables amis, mais l'amy par excellence est toujours Sacconay. je ne scay quel petit coin il a été prendre dans mon cœur, mais quelque fois quand l'on parle d'amitié, par exemple dis je Sacconay, il me semble que tout le monde doit

---

<sup>3</sup> Entre 1734 et 1738, Mirabeau s'est beaucoup intéressé à la Révolution Genevoise, sur laquelle Sacconay lui envoyait des renseignements.

scavoir que c'est mon amy, adieu mon cher écris moy a Bordeaux et donne moy des nouvelles de tout ce qui te touche sur que tout cela m'intéresse infiniment

assure de mes respects Madame, et Mesdemoiselles

### 3) MIRABEAU À SACCONAY, MIRABEAU, LE 12 OCTOBRE 1740<sup>4</sup>

de Mirabeau ce 12<sup>e</sup> octobre 1740

bon Dieu mon cher Frédéric que tu me dérites de belles sentences sur l'exactitude, et l'agrément que porte la rapidité dans le commerce de deux amis, tu es pour le coup assurément bien dans le cas de ceux

*qui curios simulant et bacchanalia vivunt*

comment morbleu qui diroit après cela que tu es ordinairement six semaines a répondre aux lettres de ton meilleur amy, je te promets que ce ne sera pas par moy que tes belles résolutions seront violées, souviens toy que si tu y manques tu a prononcé contre toy même tu me dis les meilleures choses du monde sur ton arrangement au sujet de tes différentes occupations je ne doute pas je t'assure que tu ne fasse tout ce que tu veux faire, mais mets toy a ma place, mon domaine icy a plus de vint cinq lieues d'étendue, j'ay outre cela des biens a Marseille, une terre que je viens d'acquérir auprès de Paris c'est a dire a cent cinquante lieues de ce [*ileg.*] <1v> n'y en ayant pas dans ce paÿs et moy ayant de l'argent a placer de plusieurs remboursements que je recevois crois tu que tout cela fort négligé avant moy se puisse mener dans une soirée, joins a cela un grand gout pour la littérature, et pour les femmes, beaucoup de commerces de lettre la moitié de l'année dans la capitale a deux cent lieues, une apparition a une maudite troupe dont on ne veut pas me dépêtrer, voila naturellement ce qui doit composer mon année, mais joins a cela un misérable projet d'ouvrage immense dans lequel je me suis embarqué, voicy ce que c'est j'ay toujours eu un gout infiny pour le commerce, j'avois pris le plus d'instructions que je pouvois sur cela lorsque des manuscrits d'un anglois fameux ayant déterminé toutes mes idées, j'en profitay je les arrangay et enfin ay donné a mon ouvrage une forme sous le système le plus vray et le plus singulier le titre est *essai sur la nature du commerce en général*<sup>5</sup> le sisteme

<sup>4</sup> Cette lettre prouve que Mirabeau travaillait sur un manuscrit de Richard Cantillon dès 1740. Ceci fait remonter à très tôt l'origine de la pensée économique de l'auteur et la genèse de son *Ami des hommes*. Elle a fait l'objet d'une analyse détaillée par Auguste Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 91-96.

<sup>5</sup> Richard Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres [Amiens], Fletcher Gyles, 1755.

est que la valeur intrinsèque des choses, n'est autre chose que la valeur de la quantité de terre qui entre dans sa production, et qui sert a nourrir ceux qui la travaillent, je l'ay pris par les principes commençant par les bandes d'arabes ou pastres anciens, suivant après par les villages, bourgs, villes, capitales, etc. je vais jusques aux plus vastes principes du <2r> commerce comme, balance d'argent, banques nationales etc. je traite les plus difficiles comme le chapitre de *l'intérêt de l'argent*, et enfin je puis le dire avec Frédéric mon ouvrage a été finy avec une rapidité et une justesse surprenante un négociant de ton paÿs m'a beaucoup aidé je me souviens même qu'il fit ensuite comme le statuaire

*sera t'il Dieu table ou cuvette*

il se mit a genoux devant ce bloc a qui il avoit donné le tonnerre, quoyqu'il en soit j'étois au bout quand deux amis a qui j'ay lu mon traité, m'ont tant animé par les plus puissants motifs qu'ils m'ont fait promettre de faire une seconde partie ou je traite du commerce de France et de la façon de le mettre en vigueur, ils m'ont persècuté a genoux me représentant que ç'étoit un ouvrage de citoyen la beauté etc. me voila donc engagé a quoy? a parler vray dans une matière délicate, a prouver d'ou vient ce royaume si robuste par luy même, si vivant sous le *d'Amboise*, si mouvant sous le *Rosny*, si brillant sous le *Colbert*, n'est maintenant qu'une carcasse misérable ou les terres sont abandonnées les ports de mer peuplés de fripons et la capitale de laches ou l'on est tout les ans menacé de famine ou les manufactures tombent car le commerce comprend tout, mais pour parler des choses de cette importance, pour en décider il faut les connoitre a fond, macher une immensité de matieres pour n'en donner que le suc au lecteur, car les auteurs d'a présent ne nous donnent des choses qu'ils traitent que la fumée, entrer dans le detail de chaque province y voir la circulation en connoitre les [*ileg.*] <2v> la qualité du sol, l'humeur des habitants la facilité des transports leurs anciens usages, montrer que le peu de communication des généralités du royaume entr'elles en fait la principale disette, passer de la au commerce du dehors montrer jusques a quel point il faut l'étendre qu'il doit nous défaire de notre superflu et non nous apporter celui des autres, que l'on se trompe dans les moyens de le faciliter, qu'il faut en bannir la maltote et de partout la despoticité des gens d'affaire, voila ce que j'entreprends de prouver voila les différents objets qu'il faut que j'embrasse juge mon cher Frédéric si je dois apprendre a mon cerveau a contenir beaucoup de choses mais je te persifle adieu mon cher amy ce ne sera pas par moy que languira notre commerce

4) SACCONAY À MIRABEAU, BURSINEL, LE 12 NOVEMBRE 1741<sup>6</sup>

Bursinel ce 12<sup>e</sup> novembre 1741

Tu n'a pas le courage pauvre raisonneur negatif de t'afranchir entierement, je voulois aller avec toi monter un pivoi en plein air mais tu te cache au pied des vertus qui te servent d'abrivent pour moi il faut te l'avouer le Seggin mi perse jusqu'au moëlles, toi qui te connois en presomtion tu devrois bien t'apercevoir de celle qui t'engage a decider en temeraire sur le juste et sur l'injuste sur le vray et le faux *tout cela se brouille dans ma servelle et s'arange dans la tiene ne crois pas pour cela qu'il y aye tant de difERENCE entre nous mon doux ami il a falu que les evenement me dissent bien souvent que j'etois un sot avant que je m'en sois douté* chaqu'un a sa petite vanité la miene estoit jadis d'oser decider qu'il n'y avait auqu'un effet sans cause et de tirer des consequense de ce principe la tiene est *de penser qu'il y a un point fixe* et qui distingue le juste et l'injuste le vray et le faux sur le *quel rien ne pourrait t'ebriantler* tu te flatte en vein d'etre comme Henri IV (superbe decisionaire) quand un roy qui a 400'000 livres tournois a metre sous les armes succe le sang de ses sujets tu crie a l'injustice. qu'elle presumption ! tu n'a jamais entendu raisonner contre, le Saint-Georges t'a fort recomendé la vertu tu en a fait de ponpeux etalages dans tes vers il est bien dur d'oublier tout cela mais il ni a rien de plus sal que l'illusion.

<1v> ainsi desabuse toi cher ami il ni a rien de plus comode que d'etre sage et parfée. ne crois pas non plus que la gloire de tenir ce que l'on promet vaille souvent se qu'il en coutte ; modeste sur mon jugoir ne crois pas que j'aille m'en brouiller la cervelle sur la propriété des biens lorsque ma force ou mon adresse m'otra ceux de mes voisins a ma bienseance je suivray mon instinq les remors que je pouvois me faire n'etant que prejugé d'anfances [*ileg.*] des sots. j'ay 6 femes en vüee que je comte d'epouser les unnes après les autres moyenant une petite recette que j'ay trouvé dans un vieux livre de chimie pour le defaire sans scandalles de tous ceux qui m'enbarasserons la même recepte me servira pour heriter *ab in testat* de quelques vieux avars de ma connoissance et pour me procurer les postes où j'espere de parvenir par l'hipocrisie la bassesse et les lachetes. nous voila au moulin reposons nous et rions ensemble de voir come la vanité et la presumption leurs persuade de passer leur vie a gener leurs dezirs pour le faux billans des vertus.

Je suis charmé cher ami de te savoir aux environ de Marseille cette situation semble avoir epuise toutes les beautes de la nature et sert de palliatifs aux misereres qu'entrene le despotisme je pourois ausi te faire bien <2r> ainsi je te

<sup>6</sup> Cette lettre est un des seuls textes de Sacconay retrouvé dans le corpus. Sacconay y décrit le caractère de son ami.

contois le contre d'un gouvernement republicain où tous les rangs sont confondus, ou la liberté degenere en libertinage ou chaqu'un cherche a tirer du public le regardant comme son patrimoine et cent autres defauts tu verois que les homes sont homes partout et qui peut etre

### 5) MIRABEAU À SACCONAY, PIERRE-BUFFIÈRE, LE 20 MAI 1743<sup>7</sup>

de Pierre-Buffière ce 20<sup>e</sup> may 1743

pardon mon cher Frédéric j'ay reçu ta lettre dans un temps de tournèe etc. et quoyque je ne la fasse pas attendre longtemps je me reproche neanmoins de ne t'avoir pas écrit de moy même les détails de mon mariage dès les premiers jours mais tu conçois ce que c'est qu'arriver en paÿs qui nous est tout a fait étranger faire connoissance avec toute une famille en épouser l'héritiere, et tous les détails et soins de toute espèce, indépendamment de plus de 500 lettres de compliment a répondre, en un mot sottises qui contraignent et l'on ne prend point ce temps la pour écrire a un amy de cœur ; tu me demandes les détails de mon mariage, je vais te les faire tous ; M<sup>r</sup> le Marquis de Vassan est officier général d'un nom connu et homme de condition, sa femme héritière des anciens Sauvebœuf est fille de grande maison et a de ces terres qui faisoient autrefois les grands seigneurs avant que tous les françois fussent esclaves, ils n'ont qu'une fille et M<sup>e</sup> de Vassan femme de mérite et de réputation, ayant élevé un Sauvebœuf de branche cadette luy donna sa fille a douze ans, la mettant au même instant dans le couvent pour y attendre qu'elle fut nubile, 8 mois après M<sup>r</sup> de Sauvebœuf mourut et la jeune personne se trouva comme *Margot gentille damoiselle*, plusieurs partis se sont présentés depuis comme tu peux penser, mais ou les uns vouloient de l'argent, ou les autres n'ont pas convenu, surtout a la jeune personne, je ne la connoissois pas du tout, j'avois autrefois vu M<sup>r</sup> de Vassan a Versailles qui m'avoit parlé de mon père qui luy avoit <1v> autrefois fait amitié a l'armée, je scavois que M<sup>r</sup> de Sauvebœuf etoit son gendre et j'avois ignoré depuis que sa fille fut veuve, cet été pendant que j'étois en Bavière, les enfants du Saint-Georges jouèrent des comédies ou il vint du monde, et quelque amy y mena M<sup>e</sup> de Sauvebœuf, la pensee en vint alors pour moy a M<sup>e</sup> de Saint-Georges mais son mary me croyoit perdu et cela passa, a mon retour comme l'on se narre tout l'on me parla des comédies, et par hazard, de M<sup>e</sup> de Sauvebœuf, de son maintien de l'aprobation qu'elle avoit dans le monde et de l'idée que l'on avoit eu ; des affaires pressantes me rapeloient en Provence, ma mère avoit renoué le mariage que tu avois vu jadis sur le tapis, et je me voyois pris si j'arrivois, des

---

<sup>7</sup> Mirabeau présente ici tous les évènements qui ont mené à son mariage, le 21 avril 1743, avec Marie Geneviève de Vassan (1725-1794).

réflexions sur l'âge de la personne sur l'espece de bien qui retardoit pour longtemps mes projets d'habitation a Paris tout cela me faisoit regarder cette affaire comm'une chaine, et m'avoit fait venir l'idée de me marier promptement, je pressay donc M<sup>r</sup> de Saint-Georges de suivre son idée, nous envoyames chex M<sup>r</sup> de Vassan, il n'y avoit que luy a Paris, les dames étant icy, ce qui dans le cours de la chose a causé quelque retardement, enfin j'ay traité comme tu scais que je scay traiter plutost contre le Saint-Georges qui m'apèle Don Quichotte que pour moy et j'en suis bien recompensé par le caractère de ma femme ; quelque réputation que je dois a cette façon d'agir depuis que je suis *capo di caza*, a ma sauvagerie, et peut être aussy aux prétendues disgraces de la fortune ont facilité la chose, et j'ay eu le plaisir de voir dans des lettres de compliment de gens dont je ne connoissois pas même le nom, des témoignages de cette sorte de réputation, je scay qu'on ne fait pas compliment aux gens pour dire du mal de leur gendre, mais on se tait, sur cela <2r> rien n'étant plus aisé quand on n'a rien de bon a dire. pour achevé j'arrivay icy, comme faisant ma route, je fus au gré de la mère et de la fille et j'èpousay le 21 du mois passé ; quand aux biens ; l'on m'a donné Sauvebœuf en Périgord, belle terre, ou il y a tres beau chateau et fort agreable habitation, toutes les autres me sont assurées jusques a la concurrence de près de 30'000 livres de rente, la mere se réservant une terre de 6'600 livres de ferme a disposer, toutes ces terres sont a portée d'icy a la reserve d'une a 12 lieues de Paris, elles sont d'ailleurs plus belles par la forme que par le revenu, celle cy par exemple ancien apanage de cadets des comtes de Limoges, a vint lieues de Tours 10 paroisses sans conter le chef lieu qui est une ville a deux paroisses droit de gué, garde, 4 cas impériaux, marcher pour le seigneur, hommes, bêtes, voitures etc. enfin tous les droits imaginables, bien des relevants, plus de 40 fiefs et de 50 arrière fiefs, meubles etc. quand au personnel ce qui est le principal, ma femme est de la plus grande taille faite a peindre, fort blanche de beaux yeux, l'air et le maintien nobles et point jolie, de l'esprit, fort vive mais douce, de la fierté, et des principes excellents elle me témoigne un grand attachement et j'espère que cela durera, en voila assés mon cher amy pour te montrer que j'ay été plus heureux que sage ; je suis ravy que l'on n'ait point nommé le 200 cette année, moy qui l'apprends tout a coup cela m'a fait un sensible plaisir j'espere que j'apprendray de même l'année prochaine que tu y es entré adieu fais mon compliment a M<sup>lle</sup> de Saint-Germain quand tu luy écriras ma femme te remercie et t'aime, mille respects et remerciement a qui de droit adieu je te souhaite une femme de mœurs et de cœur aussy pures que celle que j'ay rencontré cela est bien moins rare dans ton paÿs je n'etends pas mon souhait sur le bien, tu scais qu'elle est ma façon de penser sur cela, c'est une charge dont je ne connois pas le bénéfice mais qu'il faut remplir dans un état monarchique heureux le peuple qui scait borner ses desirs

**6) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 14 OCTOBRE 1746<sup>8</sup>**

du Bignon ce 14<sup>e</sup> octobre 1746

ta lettre m'est venu chercher icy mon cher Sacconay ou je n'arrivay qu'avant hyer, comm'il y a quelque temps que nous ne nous sommes mis sur le courant je vais d'abord te rendre conte de mes démarches, te placer enfin ou je suis car sans cela on perd la boussole. le 16 juillet M<sup>e</sup> de Mirabeau accoucha d'une 2<sup>e</sup> fille, je fus tout le reste du mois accablé de son onereuse parenté m'écrasant avec armes et bagages et de tout le concours que cela m'attira, le 3<sup>e</sup> aoust ma mère partit pour aller en Picardie voir une de ses sœurs qui a une fort belle abbaye; des lors nous nous mimes a plier bagage car je n'attendois que les couches de ma femme pour me mettre en marche pour la seconde transplantation qui est dès longtemps comme tu scais dans l'ordre de mes plans; hors cela pour un tel voyage n'est pas aussitost fait que dit surtout pour moy qui traîne toujours force livres et papiers; en effet, sans transporter aucuns meubles hors quelque linge de table nous avons seulement en vaisselle hardes, livres et autres embarras 4 milliers pesant sur les rouliers sans conter une charrète qui marchoit avec nous, porte manteaux etc. le 15 aoust je fis partir les femmes pour le Limousin, ou M<sup>e</sup> de Mine fut attendre chex son père et partis moy même pour la Gascogne ou j'étois obligé d'aller pour affaire d'autrui, je contoies en être de retour le 27, mais un gentilhomme qui étoit avec moy tomba fort malade <1v> dans un cabaret et nous ne pumes revenir que le 2<sup>e</sup> de septembre; je passay jusques au 7 a faire mes adieux dans le paÿs, ou j'eus le plaisir de recevoir des témoignages bien marqués de regrets, surtout du peuple; j'arrivay en Limousin le 9 et comme je ne m'y plais guères et voulois être icy le plutost qu'il me seroit possible je contoies y être peu, les maladies qui avoient commencé d'attaquer ma maison ainsy que tout le monde me donnoient quelque relache, j'avois fait partir mon fils de Sauvebœuf avant moy, avec les gens que j'y avois laissé pour détendre tout, en partant pour la Gascogne; tout enfin étoit rassemblé en Limousin, lorsqu'une malheureuse fluxion qui m'avoit pris tout un coté de la tête devint si douloureuse qu'elle m'arrêta, je croyois l'avoir gagnée a essayer dénormes chaleurs aux pieds des Pyrénées dans ma tournée etant tout le jour à cheval et avois calculé que par la raison des contraires elle se guériroit en Limousin, je me trompay a mon grand dam car je souffris beaucoup chose qui me paroît toujours un grand événement dans la république et elle me donna la fièvre que j'eus même encore en chemin, mais la diette l'arrêta, je ne pus donc partir que le 20 septembre, je laissois la peste derriere moy et trouvois partout des maladies épîdémiques tous mes gens sont tombès malades en chemin, et j'ay eu jusques a dix

---

<sup>8</sup> La pratique poétique de Mirabeau, se limitant d'abord à un passe-temps, s'est développée en une réelle culture littéraire, sans qu'il ne compose toutefois quoi que ce soit de remarquable.

malades qu'il falloit en arrivant au cabaret jetter dans des lits moyennant quoy j'ay voyagé comme par machine; juge de la patience pour un homme accoutumé jadis a traverser le royaume en poste haut le pied, mais chaque chose a son temps, et la patience est vertu insèparable du titre et fonctions de père de famille, soit forcée ou volontaire; je m'arrêtay a 2 journées d'icy chex M<sup>e</sup> la Marquise de Putanges proche parente de ma femme et dont je voudrois la rapprocher dans le monde, j'avois toujours conté y séjourner quelques jours et j'envoyay tout de suite le gros de mon hopital, mais quand je contoies partir une grosse maladie sauta au collet de mon fils et m'a retenu bien malgré moy me donnant le temps de par trop considérer force charmilles bien taillées et dehors bien compassées chose qui tost <2r> m'ennuye, enfin l'enfant remis, je continuay ma route et arrivay icy avant hyer; je passe d'une extrèmité a l'autre, il y a un grand corps de logis mais seulement la carcasse et celui qu'on habite est une vraye souricière, chacun est après maintenant a y chercher son trou, pour moy j'en ay choisy un ou je me feray une redingotte de livres, ma seule peine est de scavoir comment je feray pour en faire tenir au plancher d'en haut, car partout ailleurs il n'y aura que la place de ma chaise de vuide, du reste les dehors sont abandonnès et cecy a l'air d'un decret sexagénaire, mais la nature fait de son coté autant que pour aucun autre endroit du monde, du moins pour le joly, car il ny a rien qui vise au beau, je suis a 8 lieues de Fontainebleau et tu scais ce que c'est que les lieues de ce paÿs cy; voila cher amy ma position présente je t'ay un peu emphatiquement raconté ma transmigration, et si le ciel m'eut destiné a gagner des batailles tu courrois risque d'essuyer de pompeuses narrations, mais tu me demandes en détail tout ce qui me touche, j'obeis et te voila sur le courant venons a toy.

je suis ravy que ta république demande au moins notoriété [*ileg.*] crème a ses magistrats, je connois des royaumes ou l'on n'est pas toujours aussy scrupuleux; te voila de retour de ton voyage et je t'en felicite, la campagne avec ce qu'on aime est le séjour des dieux tu entreras a 40 ans dans la magistrature, c'est l'age d'acquérir de la considération et celui ou nous sommes de sy préparer; être bon toute sa vie en s'efforçant de devenir meilleur, agité dans le premier age, affairé dans le second, tranquille au dernier, c'est le cours de la vie de l'homme qui à scu profiter du don immense de la pensée pour se relever du poids du péché originel. ce dernier mot te paroitra bien distinct pour un homme qui jadis te parut avoir tant oublié cette langue, mais c'est une furieux point que ce *péché originel* sans lequel l'homme naissant n'est que contradiction, chacun a sa façon de se convaincre, cette solution a été la seule pour moy et mon fils fut mon principal missionnaire.

ce que tu me demandes mon cher amy est fort au dessus de mes forces je n'entreprendrois pas de rendre en vers une des belles odes d'Horace <2v> et tu voudrois que j'osasse estropier David, ce n'est plus le temps ou il suffi soit de rimer ce qu'on n'entendoit pas, et quand ce le seroit, j'espère que Dieu



me donneroit le bon sens de me garantir de cette manie, je connois tout le sublime des pseumes, et je regarde cette étude comme devant faire la douceur de ma vie dans les temps ou il deviendroit aussy indécent que dangereux d'en faire d'autre, mais alors la verve sera refroidie et aujourd'huy, le sens n'est pas assès droit, la tête assès bien meublée n'y la vie assès tranquille pour entreprendre un pareil ouvrage, la plupart des pseumes ont des choses très obscures et dans lesquelles les plus profonds commentateurs ont erré; les pseumes même qui sont les plus clairs ont un sens littéral et un sens mystique, il faut bien entendre l'un et l'autre, bien les exprimer, bien les débrouiller et les suivre joins a cela la gêne de la rime, et la nécessité de conserver la plus sublime harmonie, la noblesse des figures, et l'enthousiasme de l'esprit saint et juge si le fils aîné de ma mère fut jamais engendré pour cela. d'ailleurs je n'entends point les langues orientales; je me mets seulement au grec, et tu scais ce que c'est que des traductions et lesquelles? traductions scolastiques et qui ont 5 ou 6 générations je t'assure mon cher amy que qui entreprendra cet ouvrage sera ou bien fou ou bien sage; et je ne suis ny l'un ny l'autre.

je n'ay pas oublié le très excellent homme M<sup>r</sup> Dufresne et m'en suis souvent souvenu, je desirerois maintes fois d'avoir quelques conversations avec luy, fais luy mille compliments de ma part adieu mon cher Sacconay mille Respects chex toy j'ay un tas de lettres a répondre il n'y paroît pas trop a la longueur de celle cy, adieu je t'embrasse de tout mon cœur

Mirabeau

### 7) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 3 JANVIER 1747<sup>9</sup>

du Bignon ce 3<sup>e</sup> janvier 1747

je reçois mon cher Sacconay ta lettre du 10 du mois passé qui a été retardée je ne scay ou, car d'autres infiniment moins bien adressées m'arrivent tout de suite; le retardement que tu mets ordinairement a me répondre a un avantage puisqu'il m'empêche d'être inquiet pendant ton silence; je vois avec plaisir que ton bonheur continue, choye le bien mon cher amy peu de gens en ont un pareil, tu es né sur un sol heureux avec une fortune proportionnée a ses avantages, une ame et des desirs modérés, tu trouves enfin dans ta compagne de quoy assortir tout cela, il y est, et de plus tu l'y vois, toutes ces choses sont autant de graces particulieres que la providence t'a fait; presque tous les hommes sont privés de toutes en général, et ceux qui en possèdent seulement quelqu'une sont a bon droit estimés heureux je t'en souhaite la continuation

<sup>9</sup> Mirabeau annonce ici sa vocation pour l'étude de l'économie politique.

pendant le cours de l'année ou nous entrons ainsy que pendant plusieurs autres, a toy mon cher amy a M<sup>e</sup> ta mère, et a tes sœurs. quand j'ay dis toy j'ay compris M<sup>e</sup> ton épouse, avec laquelle tu ne fais qu'un et par devoir et par inclination.

depuis la lettre que je t'écrivis, j'ay eu icy tout le tabut d'un <lv> nouvel emmègements, il s'y est joint encore tous les ouvriers imaginables, parce que dans le desir que j'ay de retenir ma mère et n'étant pas raisonnable de la faire souffrir de tous ces dérangements j'ay voulu profiter du temps quelle est ailleurs pour mettre cecy en etat de la loger comme elle l'a été toute sa vie, il a fallu en faire autant a Paris en même temps, juge combien je force les choses, surtout dans un temps aussy malheureux, et surtout pour la province dont je tire ma subsistance et de quoy fournir a 16'000 livres par an de faux frais ou pensions; il faut pour cela comme tu sens bien redoubler de ressources d'attention et d'activité, il est vray que je suis graces a Dieu bien servy et aidé dans mes diffèrentes terres, ma femme stilée par tant de transplantations et de ménages diffèrents m'y serviroit beaucoup aussy, mais cela est accompagné de tant d'humeur et de gronderie que ce m'est une véritable croix qui me fait sècher, moy qui aime le silence d'une maison a l'égal des orientaux, et qui comme eux ne puis souffrir les chiens parce qu'ils sont trop bruyans. j'ay aussy pour la première fois de ma vie, pris du gout icy a des travaux a la terre, faisant nétoyer arracher unir, et arroser des prairies immenses qui étoient dans un etat pitoyable; j'ay pour cela fait venir des limousins qui sont le peuple de France le plus entendu en cette partie, mais mon caractère brulant fait pour desirer et non pour jouir, m'accompnant la comme ailleurs, ce n'est point un plaisir pour moy, je désire tout, je voudrois en une semaine changer la face de la terre, la gelée m'arrête la pluye m'inquiette et ne me fait point lacher prise, et je sens très bien, car il est un age où l'on se connoit malgré soy, qu'hors la pratique de la vertu il n'est point icy bas de plaisir pour moy. le cabinet me calme et m'arrête parce que c'est un paÿs immense, et ou je puis autant qu'il me plait me donner carrière <2r> ou l'on me parle sans cesse raison ou l'on m'applique des topiques cecy m'amèneroit naturellement a te répondre par raisons très pertinentes sur ce que tu me répliques a l'occasion des pseumes mais ma réponse sera meilleure en t'annonçant un recueil que mon illustre maitre et cher amy Lefranc donne aujourd'huy au public, ce sont des poésies sacrées, hymnes, cantiques et pseumes<sup>10</sup>. cet homme illustre et infatigable qui joint au plus beau talent la plus vaste science, a travaillé cet ouvrage avec un soin digne de luy,

---

<sup>10</sup> Il s'agit de Jean Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784), qui a publié son *De Antiquatibus Cadurcorum ad Academiam Cortonensem epistola* en 1746 avec la collaboration de Mirabeau. En 1745, ils avaient déjà collaboré sur le *Voyage de Languedoc et de Provence*. Lefranc de Pompignan est également mentionné dans l'«Epitre» de Mirabeau édité dans le dossier de textes littéraires en fin de volume (texte n° 1 du dossier de sources).

et qui m'a fait sentir tout ce que je ne fis l'autre jour que t'esquisser, il a redressé les plus scavants commentateurs de l'écriture, et a appris l'hébreu, langue de nul usage d'ailleurs seulement pour cet ouvrage ; il s'imprime chez Préaut a Paris et les libraires de Genève le feront sans doute venir, ou le contreferont le propre des ouvrages de Lefranc est d'avoir besoin d'être relus il y a cependant des pseumes qui te feront trembler au premier coup d'œil et a la 1<sup>ère</sup> lecture, c'est je pense t'annoncer une bonne étrenne, il y a autant de distance de son talant au mien que du mien a celui de Pellegrin et mille fois plus ; d'ailleurs mon cher amy, je ne cultive plus la poésie, il étoit temps de songer a regler le jugement, je m'étois pour cela jetté dans l'étude de l'histoire et du droit public, j'ay naturellement passé de la a celle de la politique j'ay été tout surpris en m'instruisant de la trouver non seulement plus honnête que je ne pensois mais encore de voir que la probité et la vérité étoit la base de la saine politique ainsy que de toute autre chose, cela m'a mis a mon aise, j'ay pénétré ou pour mieux dire parcouru avec fureur cette science d'ailleurs si propre a mon caractère par l'étendue de ses vues, je ne scay si au fait et au prendre j'y auray fait quelques progrès.

garentis toy cher amy des écarts de la métaphisique, il me semble que tu m'en laches quelques traits, tout est dans les decrets de la providence, par ordre ou permission, tout est par icelle prévu tout est maintenu, mais c'est une erreur grossière de croire que pour <2v> cela tout soit bien, cette erreur nous conduit en des conséquences monstrueuses qui detruiroient le libre arbitre base de toutes vertus et de toute société, la nature déchue est une vérité qui seule nous donne la solution de tout ce que nous voyons. je scay que sur ces matieres on écrirait des montagnes de volumes et qu'il n'est rien de si absurde que l'esprit humain ne prouve a l'entendement qui luy sera inférieur ; tenons nous en a ce que dit Salomon, ne pénétrons point ce qui nous passe, nous nous perdrons dans les subtilités ; Dieu permet que l'orgueil le premier de tous les vices qui l'ait offensé, se perde en suivant de fausses lueurs, mais un esprit juste et un cœur pur, voit clairement ses devoirs envers Dieu et les hommes a coté de luy, voit aussy que tout son temps ne luy suffit pas pour les remplir et qu'il faut qu'il crie sans cesse miséricorde pour les omissions, et par conséquent ce seroit folie a luy d'essayer de voler quand il ne scauroit marcher qu'a peine.

adieu mon cher Sacconay donne moy de tes nouvelles, aime moy comme ton plus tendre et meilleur amy ; les Autrichiens n'ont pénétré dans leurs courses que jusques a 3 lieues de Mirabeau, cette malheureuse province est depuis bien longtemps en proye a tous les fléaux, s'ils étoient poussés leur retour pourroit être périlleux, adieu que vous êtes heureux vous autres qui seuls dans l'univers n'êtes pas la victime des gazetiers.

mon adresse a Paris ou je vais est simplement *en son hotel*

## 8) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 2 DÉCEMBRE 1749<sup>11</sup>

du Bignon ce 2<sup>e</sup> décembre 1749

j'ay appris avec autant de chagrin que de surprise mon cher Sacconay tous les inconvénients qui vous ont affligé cet été on a de la sorte des années climatériques, il faut, et vous le scavès mieux que moy, faire force de voiles et de soins en pareil cas et du reste se résigner aux volontès de la providence. j'ay éprouve de ces sortes de contagions gènèrales depuis que je suis icy parce que outre que le peuple est assès communèment malade l'ètè et surtout en France, mes colonies de limousins entretenus icy a cause de mes prèz et sorte de peuple le plus sujets de tous a jeter cette espèce de gourme qu'on apele mal du paÿs, augmentoient le nombre, cela gaignoit mes gens, au moyen de quoy il m'est arrivè de mèdicamenter moy mème jusques a douze malades de suite: il est vray que Dieu m'a toujours prèservè de maladie au milieu de tout cela et cela fait une grande diffèrence mais enfin vous voila guèry mon cher amy, et vous en serès uniquement pour votre recolte et pour votre hyver a la campagne c'est beaucoup encore mais ce ne sont pas la des maux j'en suis sûr capables d'èpuiser votre constance; votre femme toute <1v> aimable et toute aimèe vous reste, votre famille, votre maison, vos champs, un bon cœeur et un bon esprit avec cela vous avès sujet de remercier Dieu encore cent fois plus que de vous plaindre. hélas mon cher amy si nous nous rejoignons ce que je desirerois plus ardemment que vous, vous seriès peutètè pènètrè de reconnoissance envers la providence en comparant votre sort a celui d'autres gens dont je pourrois vous faire voir a dècouvert les chagrins et les douleurs. ne croyès pas cependant que je sois insensible a vos peines au contraire mon cher Sacconay personne ne scait mieux que moy que vous ne vous en faites pas de fausses, que vous ne vous plainnès pas pour des bagatelles personne aussy n'est plus engagé par inclination et par devoir a partager vos chagrins, mais je crois que c'est vous prèsender les remèdes qui vous sont propres que de vous parler le langage de la constance et de la raison.

il me semble qu'il est digne d'un gouvernement doux et humain de rendre conte aux hommes de ses dèmarches et actions, c'est leur marquer qu'on les compte pour quelque chose et qu'on respecte le raport naturel du souverain aux sujets; remarquès les gazettes vous y verrès les proportions du despotisme par celles du néant des articles, il est des ètats puissants et sujets a des variations continuelles et dont le gazette et les papiers publics ne racontent <2r> que les voyages de leurs princes; parmi les despotiques ceux qui font le plus servir leur autorité a son but naturel je veux dire l'utilité des sujets, soit par vanité,

---

<sup>11</sup> Ce texte est une des critiques les plus importantes que Mirabeau ait faite de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, rapidement après sa parution. Seul son *Montesquieu et de l'esprit des Loix* (Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20794) offre un commentaire plus détaillé du physiocrate sur Montesquieu.

par vertu ou par ambition sont aussy ceux qui prennent le plus de témoins. je dis donc qu'il est convenable et digne d'une république juste de rendre compte de ses actions qui ont quelque célébrité et de leurs motifs; une trop grande attention aux invectives de ses detracteurs seroit trop de délicatesse, et le soin d'y répondre pourroit devenir une foiblesse, mais enfin je priserais toujours un état qui aura l'approbation des hommes a cœur et assés d'amour pour la justice pour craindre qu'elle ne luy soit pas rendue; c'est ce que ne font pas les faux politiques, fleaux de l'humanité, qui ont fait de leur distionnaire impie, maximes d'état, politique, prudence, [*ileg.*] art de regner, raison d'état, secrets, nécessité, consèquences etc. un code d'iniquité tendant a tout soumettre au calcul et a l'intérêt, et a faire le malheur des sujets, le deshonneur des princes et la chute des états.

vous me demandés mon avis sur *l'esprit des loix* comme si ce n'étoit rien; j'ay depuis longtemps l'habitude d'analyser par écrit les livres que je lis, et c'est icy celui de tous qui m'èrite le plus de discussion; il me sera donc très difficile de faire de mes idées sur ce livre déjà vieilles un précis propre a etre mis icy. en gènèral ce livre fronde et dènote si clairement le mal qui nous ronge qu'il a fort reussy auprès de la plus saine partie des lecteurs, on y voit l'homme droit, pleins de bons principes de droit public, qui s'est instruit et a dirigé ses connoissances vers un objet louable, l'homme de génie enfin et l'écrivain homme d'esprit; plus de défauts aussy que je n'aurois cru m'y ont frappé; en gènèral cet ouvrage sent l'homme qui a des idées, mais qui n'a pas la même force pour les lier et les <2v> unir a de saines consèquences ce qui marque l'homme léger; malgré son énorme découpure il est louche dans ses liaisons et nous mène en homme qui ne scait pas bien le chemin; incertain dans ses consèquences il nous en fait entrevoir de fausses et même dangereuses, telle sont ces définitions phisiques et par la même déplacées qui tendent a nous faire envisager les vices comme des nécessités de climat, il oublie alors que cette même Rome ou la mollesse rèside avec ses plus frivoles attributs a été la patrie des vertus les plus féroces et les moins meslées, l'habitant du midy se croira nécessité a l'incontinence par une force phisique, tandis que nous lisons dans toutes les relations que les groenlandois sont de tous les hommes les plus livrés a la luxure; quand ces sortes d'inductions ne porteroient pas a faux, quand ce seroient des véritès il faudroit les laisser ignorer aux hommes. en gènèral le ton de cet ouvrage marque aussy une sorte de dèdain pallié pour la religion qui est le propre des esprits louches ou qui ne sont point encore dans leur force et qui par la fait tort a un magistrat d'ailleurs respectable. si nous examinons après, la contexture particulière du livre, il me paroît manquer en un point important; il donne trois divisions de gouvernements ou je n'en trouve que deux, république, monarchie, despotisme ce dernier n'est selon moy qu'un abus du second et comme tel ne scauroit faire article a part, on me répond a cela que voulant parler et n'osant, il luy a falu transporter en Perse et en

Turquie la [*ileg.*] trop frappante sans cela, et faire de son objet principal un accessoire par ce déguisement. voilà mon cher amy mes principales objections contre ce livre d'ailleurs très estimable ou l'on trouve cent traits plus frappants les uns que les autres et qui seroit la table d'une infinité de volumes ; son traité d'ailleurs des loix féodales quoyque absolument hors d'œuvre est un morceau excellent et unique en ce genre intéressant ; en tout ce livre doit être mis au rang des meilleurs mais je luy préfère de beaucoup les *réflexions sur la décadence de l'empire*.

je recevray le fils de M<sup>r</sup> de Bressonnas s'il me fait l'honneur de me venir voir comme le fils de votre amy, je seray a Paris dans peu de jours et j'habite *rue d'enfer*, M<sup>rs</sup> ses parents sont ils bernois ? adieu mon cher amy, agis, chasse la mélancholie, fais des fumiers, et donne des emplâtres aux pauvres gens, c'est ainsy que je passe a la campagne des jours qui me font regretter d'être obligé d'aller a Paris. adieu mes respects a vos dames.

### 9) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 16 DÉCEMBRE 1756<sup>12</sup>

de Paris le 16<sup>e</sup> décembre 1756

je scavois avant votre dernière lettre mon cher amy, la tracasserie qui s'étoit élevée (passés moy le terme) a l'occasion de la marche future de vos régiments avoués. on me l'avoit dit calmée pendant un temps, j'ay scu depuis qu'elle subsistoit encore. les raisons que vous m'oposés a cet égard comme ayant décidé le souverain a une démarche dont un sénat aussy sage a sans doute prévu toutes les conséquences ne manquent pas de solidité aparente et prêtent assurément un champ commode a ceux que des inclinations particulières déterminent sans qu'ils le sentent eux mêmes, a une neutralité de droit qui n'est rien moins que cela dans le fait. si j'entreprendois de combattre de front une opinion sans doute bien débattue dans le siège naturel de la prudence, il faudroit auparavant que j'eusse précisément toutes les connoissances qui me manquent, de vos constitutions intérieures, de vos intérêts publics et privés, de la substance de vos traités, de l'altération qu'ils ont nécessairement reçue dans les faits et par le laps du temps, de la nature et des circonstances des antécédents de cecy, de l'intention enfin des princes auxquels cette résolution peut importer etc. toutes ces choses me sont entièrement inconnues ; mais c'est a mon amy uniquement que je parle, et conséquemment il m'entendra deraisonner avec patience.

toutes les raisons déduites dans votre lettre consistent (en résumé) dans deux raisons principales, et deux accessoires ; les 1<sup>ères</sup> sont 1° que l'origine de tous vos services avoués est relative uniquement <1v> a la conservation des états

---

<sup>12</sup> Cette lettre sur la diplomatie et le système économique bernois contient d'importants commentaires de Mirabeau sur leurs investissements dans les dettes publiques étrangères.

auxquels vous donnès des troupes. 2° que le Rhin, la mer, et les barrières sont les limites que vous vous êtes toujours prescrits d'observer. les raisons accessoires sont le voisinage du prince contre lequel on veut vous faire servir, sa qualité de prince de l'empire, et la conformité de religion. permettes moy d'ajouter a ces motifs des intérêts particuliers de fortunes placées dans les fonds publics des nations qu'on craint de mécontenter ; quelques affections privées mais qui par leur multiplicité deviennent nationales, des raisons de comparaison peut-être aussy, prises d'après la façon dont certains princes ont reçu la notice de vos résolutions comparée au protocole plus sec et moins liant de certaines autre cours ; car il faut me permettre de croire que toutes ces choses ont influence sur des têtes républicaines quelque rassises qu'elles puissent être. c'est a peu près tout ce que je puis imaginer étant dans le paÿs du monde ou l'on s'entretient le plus des sottises du courant, et le moins des affaires du dehors qui ne sont pas dans la gazette. je vais maintenant reprendre chacune de ces raisons en particulier. la première qui part de ce que vous ne vous prêtès qu'a l'objet de la conservation des états, peut toujours être interprétée de la part des puissances qui vous soudoyent, relativement a leur vues ; il n'est point de guerre offensive, injuste même, que l'agresseur ne motive du prétexte de sa propre conservation ; et si rejettant son interprétation vous vous en tenès strictement a la votre, vous vous restraingès a n'être jamais amis que de la décadence, et a faire partout ailleurs le pendant du guèt a pied qui garde Paris.

quand a ce qui concerne les limites ; il est sans doute dans le devoir du régime paternel, que vous y teniès a un certain point, et n'exposiès pas vos troupes avouès a se voir embarquées pour le Canada ou pour les grandes Indes, sans l'avoir pu prévoir ; mais il n'est pas possible que vous ne sentiès que ces limites doivent nécessairement recevoir dans le détail une extension ou formelle ou tacite, si votre louable attachement aux anciens usages ne vous permet pas de remettre en question ces conditions fondamentales d'un genre de traites qui vous fut particulier depuis que le monde est monde. en effet revoyès d'un coup d'œil a quelle distance de nos frontières <2r> étoit le Rhin dans le temps de vos premières capitulations ; une pareille facilité aujourd'huy vous donneroit le Danube pour limites. vous me dirès a cela que c'est le corps germanique ; nous en parlerons tout a l'heure ; il s'en faut bien que je ne puisse caver a fonds cette matière ; je vous prieray seulement de considérer qu'a mesure que nos frontières se sont reculées votre considération militaire a déchu ; le fer a besoin d'être émoulu pour conserver son brillant, et sur dix guerres desormais vous ne prendrès pas part a troix.

venons aux raisons particulières plus pondéreuses sans doute dans le fait que les motifs généraux. le prince contre lequel on veut vous faire servir est votre voisin, mais en cela il est soux votre main et non vous soux la sienne. mais laissons cette raison peu faite pour être mise en avant au tribunal de l'équité. je me trompe fort si votre méthode ancienne ne fut de ne point entrer

dans le mérite des guerres ou vos troupes furent employées. cette méthode alloit d'une part a votre genre de politique d'être amis de tout le monde quoyque envoyant des soldats a diverses écoles militaires souvent oposées. sans cela votre alliance eut été a charge des princes, toujours obligés a rendre conte du motif de leurs guerres au moment ou ils auroient besoin de troupes soudoyées pendant la paix. si vous vous relachès de cette modération intérieure uniquement occupée de son oéconomie domestique et plaignant les princes de la terre sans les juger, vous dépérirès par un de vos principes fondamentaux et vous scavès ce que cela annonce a un état.

le prince contre lequel vous refusès de marcher est prince de l'empire mais vous n'êtes icy qu'auxiliaires permanents, d'un auxiliaire momentanè luy meme. j'ignore absolument la force et l'étendue de vos liens avec l'empire, mais quels qu'ils soyent, j'imagine que la même raison qui vous les fit resserrer autrefois devoit vous les faire étendre aujourd'huy. vous en fites jadis l'apuy de votre liberté, vous seriès un jour les compagnons de sa dépendance. je le répète, la force de votre constitution isolée de sa nature, consiste a l'être de fait comme elle l'est de droit. mais autant il est je crois de votre prudence de prendre peu de part a ce qui se passe au dehors, autant il vous importe, d'agir concurremment et uniformément au dedans avec les autres membres du corps helvétique; et a cet égard je ne scay si je n'ay pas ouy dire que les autres cantons n'avoient pas imité votre exemple. c'est a nous a le donner me dirès vous comme plus forts et plus attachès a <2v> l'intégrité de nos anciens principes; a cela je répons 1° que toute société ou le plus fort donne le ton dégè-nère vers la monarchie ou du moins vers l'olygarchie; 2° que le moyen qu'une troupe marche longtemps ensemble n'est pas que les plus lents s'efforcent a suivre les plus prompts mais au contraire que ces derniers attendent les autres. somme totale apeler aujourd'huy le roy de Prusse un prince de l'empire c'est ce me semble abuser des termes et de l'ancienne signification qu'on y atta-choit.

quand a la conformité de religion est ce aujourd'huy le temps de faire entrer cette marotte des temps de barbarie pour quelque chose dans la politique. l'imprimerie a répandu des lumières dans toute l'Europe; les bons esprits ont appris que rien n'est plus contraire au culte d'un être universellement bienfaisant que l'esprit de partialité et de division, et que l'auguste religion que nous profes-sons tous, ordonne en tout et partout la paix et la charité; les foux et les fana-tiques ont cru y voir qu'il n'y avoit point de religion *dixit insipiens in corde suo non est deus* et le masque du fanatisme mis aujourd'huy sur l'intérêt, la politique, et la cupidité grimace si fortement que les enfants même n'y sont plus trompès. et s'il est permis de voir dans les mœurs des princes ce du moins dont ils ont fait parade, qu'elle est la religion qui peut adopter celui dont il s'agit, comme aussy qu'elle est celle en particulier qui peut le regarder en ennemy.



il ne me reste plus qu'a répondre aux objections que je me suis forgées moy même mais que je ne crois pas dépourvues de toute vraisemblance. votre prudente oéconomie et le peu d'étendue de votre territoire, a certainement obligé plusieurs maisons d'entre vous de placer une partie de leur fortune sur les divers fonds publics. je n'ay qu'une chose a dire a cela si ces considérations influent jamais dans vos résolutions d'état, vous êtes perdus tost ou tard, mais certainement ; il est pourtant impossible d'admettre dans l'humanité des êtres a qui l'intérêt privé ne fasse jamais illusion ; entre ces deux abimes voicy le remède. allès votre droit chemin ; tant que le corps sera sain les membres seront en sureté. les fonds publics des nations ne sont pas faits pour subsister toujours ; quand leur moment fatal dont de toute parts on accélère l'aproche sera venu, ils entraineront également amis et ennemis, jusques la ils sont obligès de faire face a tout ce qui n'est point, prêt en corps de nation, et je doute que vous en ayiès de cette espèce. au pis aller, si l'on vouloit ou pouvoit a cet égard vous faire quelque violence <3r> directe, rapelès vous que ce ne furent point les ménagements politiques qui firent votre antique splendeur, mais votre franchise, votre ressentiment, et votre valeur. du moment ou vous commence-rès a cajoler les princes, vous cessereès d'en être recherchès.

j'en dis autant des affections privées, ne leur permettès que 24 heures de montre extérieure dans vos états, comme aux dorures des habits aportès de chex l'étranger.

reste enfin le dernier article qui pourroit avoir encore quelque poids. mais je vous demande ou trouvera t'on des peuples plus attachès a la substance des choses qu'a leur tournure, si ce n'est dans vos généreuses montagnes. qu'un prince qui n'a pour ainsy dire que faire de vous que contre vous, qui ne scauroit commencer aujourd'huy l'offensive qu'il ne prévoye pour demain la plus étroite déffensive, vous prenne a votre premier mot et vous cageole encor en réponce ; cela peut il faire regle pour *le roy des rois de la terre* selon l'expression de Matthieu Paris écrivain anglois tres partial contre nous et qui se sert de cette expression en parlant de Saint-Louis *dominus rex francorum qui terrestrium rex regum est*. vous me dirès avec raison que ce faste n'est pas plus fait pour vous en imposer que ne fit celuy du grand roy aux Grecs ; mais la comparaison seroit injuste en ce que l'orgueil du thrône ne s'est introduit [*ileg.*] en aucun temps dans la tournure des procédès de nos rois [*ileg.*] votre nation. il ne m'apartiendroit pas d'entreprendre de vous [*ileg.*] que c'est légèrement que vous avès refusé de laisser marcher [*ileg.*] troupes pour cette expédition ; mais je me croirois plus en [*ileg.*] de soutenir que tous moyens doux d'insinuation, et de [*ileg.*] tendants a éviter cet incon-vénient etoient préférables a un éclat qui ne met au fonds de votre coté que la lettre des traitès et non les aparances ; qui paroît vouloir faire la loy a votre plus ancien et plus puissant amy, et qui ne peut que vous compromettre ou laisser un levain de froideur entre vous.

vous m'allès prendre mon cher amy pour un orateur a gages ; c'est je vous assure ainsy que je le pense et que je vous l'aurois dit si j'avois été ministre du roy auprès du peuple de l'univers que j'aime honore, et estime le plus, avec la différence qu'en ce cas je vous scaurois par cœur, au lieu que du fonds de mon cabinet je disserte en aveugle.

adieu mon cher Sacconay, mes respects a Madame et a vos dames, j'embrasse M<sup>r</sup> votre beau-frère.

### 10) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 19 FÉVRIER 1758<sup>13</sup>

de Paris le 19<sup>e</sup> février 1758

vous n'êtes guères plus riche que mauvais mon très cher, et moy guères plus rapproché du sein d'Abraham que du sort temporel du Lazare ; sauf le respect toutefois de ces disparités, je vous ay détaché ma goutte d'eau par le canal que vous m'avès indiqué pour cela ; il y a longtemps que d'Erlach a l'exemplaire que vous me demandès. peut-être prendra t'il le plus long pour arriver a vous, car j'ay appris que le bon homme assès passablement grognon de sa nature, l'étoit devenu bien davantage sur la nouvelle qu'il étoit obligé de marcher en Flandres au lieu d'aller dans sa patrie comme il l'avoit projetté. quoy qu'il en soit mon devoir envers vous est remply a cet égard, et vous lirès quand vous pourrès *l'amy des hommes* dont vous futes et toujours serès le premier amy.

au reste vous scavès la prèdilection que j'ay pour votre nation ; tout attachement chex moy qui ne tient pas au devoir part de l'estime, et vous devès juger sur ce tarif de la satisfaction que j'aurois d'apprendre que mon ouvrage a été goûté par vos bonnes, sages et solides têtes. ce n'est pas que l'effet qu'il a fait dans d'autres paÿs étrangers ne doivent me la faire espèrer. des l'éte passé l'on me dit qu'on le traduisoit en anglois et en portugais. David Hume cèlèbre autheur anglois dont j'ay combattu quelques principes m'a fait présent d'un bel ouvrage de luy, et le roy de Prusse m'a fait par ricochet demander un exemplaire. <1v> cela me fit penser dans le temps, que *l'amy des hommes* faisoit sa charge puisqu'il reprenoit quelques fils des liens rompus entre les nations les plus animées l'une contre l'autre. j'ay vu d'ailleurs des temoignages bien vifs d'aprobation venus des paÿs étrangers, et j'en fus d'autant plus étoné que cet ouvrage semble presque uniquement domestique ; quoy qu'il en soit vous en jugerès et me dirès ce qu'on en pense a Berne.

rien n'est plus sage plus net et plus consolant pour moy, que ce que vous me dites sur la sorte d'admiration que vous accordès a nos hétérogènes beaux esprits. je scavois qu'on avoit été scandalisé a Genève des aphorismes du S<sup>r</sup> d'Alembert. en tout l'impression de ce dernier volume de *l'enciclopédie*

<sup>13</sup> Mirabeau commente ici en détail le succès de son *Ami des hommes*.

est un affront direct a notre police ; rien de tout ce qui fait nœud entre les hommes n'y est ménagé ; on en a crié, mais faveur et tolérance deux arcboutants du desordre ont pris la place de punir et récompenser, leurs contraires en actions et en fonctions.

cette peste de nouvelle de soux gouvernance pour moy a tellement pris faveur dans le public que j'en suis persiflé de propos et accablé de lettres depuis deux mois. il n'en sera pourtant rien je vous jure ; a l'égard de ce que vous me dites sur ce qu'il est permis et peut-être prescrit de solliciter, prenès garde de confondre les usages licites dans une sorte de gouvernement avec ceux qui ne sont et ne peuvent être qu'autorisés par l'exemple dans un autre. il est permis il est peut-être de devoir de solliciter le service de sa patrie dans un gouvernement, ou le scrutin fait tout, et ou tout autre intérêt que celui de la chose est un crime ; mais dans la monarchie tout est a la volonté du prince, et le prince est si entouré que quelque bien intentionné qu'il puisse être, il s'en faut bien que la nomination désigne le mérite. l'intrigue <2r> est presque le seul moyen d'arriver et l'intrigue n'est pas un de ces moyens permis a l'honnêteté. le malheur de l'humanité veut d'ailleurs qu'il y ait presque partout deux intérêts contrepoinés, celui de l'autorité mal entendue, et celui de la chose : un homme qui par ses principes a, dans son cœur, opté pour le dernier, fait une sorte de fausseté en sollicitant l'autorité, et cette fausseté retombe de droit ou sur sa conscience ou sur sa fortune, car quand on a sollicité quelqu'un, il est de droit de faire a la guise d'icelui. je m'explique mal sans doute, mais vous devinerès au travers de ce brouillard la raison qui fait que desormais je ne solliciteray rien de ma vie.

Dieu vous garde de venir jamais au point ou vous aves vu vos frères les *Hollandais*, jamais comparaison ne clocha davantage ; allès si vous êtes frères, *Laridon et César* n'y faisoient œuvre pour la dissemblance entre frères ; mais c'est vous qui êtes César. les Hollandais ont eu de brillant cent-deux ans depuis 1609 temps de leur 1<sup>ère</sup> trêve jusques a 1711 temps ou commença, notre resurrection contre les alliés : et c'est précisément pendant ces cent-deux ans qu'ils me font pitié, parceque je vois les efforts et les succès qui vont tuer l'arbre ; quand vous aurès lu *l'amy des hommes* vous ne connoitrès encore qu'une bien petite partie de mes études et de mes idées sur ces matières. je crois vos principes très bons, tenès vous y seulement, et n'oubliez jamais que les principes constitutifs de tout état quelqu'onque, sont les seuls moyens de sa durèe, et que quelque défectueux ou informes qu'ils puissent paroître par laps de temps et par comparaison, ils sont bons a cet état puisqu'ils l'ont constitué, ils sont seuls bons et propres a en régènerer la stabilité, et a en perpèter la durèe.

adieu mon cher et très cher Frédéric, ma mère vous remercie et vous fait mille compliments, M<sup>e</sup> de Mirabeau est encore en province. j'offre mille et mille respects a Madame.

**11) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 20 MAI 1758<sup>14</sup>**

de Paris le 20 may 1758

je garde depuis quelques jours mon très cher votre lettre du 24 avril, parce que d'une part j'ay été pressé et entassé dans ces derniers temps de besognes plus pressantes que celles du courant qui ne manque jamais dans ce paÿs cy, et que d'un autre coté votre dernière lettre étant datée de Bursinel, je vois que vous n'êtes plus autant a portée de m'instruire d'un courant dont je suis curieux attendu qu'il intéresse des gens que j'aime fort. je n'abuseray ny de volonté ny de fait, des choses que vous me marquès.

je pense comme vous que votre bonheur politique qui est tel que l'histoire ancienne ny moderne n'en montrent point d'autre exemple ; roule également sur deux pivots, qu'il vous importe uniquement de soigner et de maintenir. le premier est cette vertu, simplicité et vérité, qui généralement parlant distingue la nation de tous les autres peuples, et qui vous a valu tant de privilèges de détail qui sont autant de moyens de subsistance et qui seuls perpétuent le droit de naturalisation helvétique dans toutes les races originaires de vos montagnes, et vous nourrit des régnicoles en tous lieux. cette vertu n'en déplaise aux prédéstinations du climat, tient tout entière ou peu s'en faut a la nature de votre gouvernement ; qui est <1v> le second des pivots dont je veux parler. ne vous fiès ny a vos montagnes, ny a vos lacs, ny a la maigreur du paÿs, ny même a votre courage qui vous rendit si redoutables autrefois : tout ces avantages phisiques purent vous faire prévaloir dans des temps ou la liberté ou l'anarchie trouvoient partout des moyens. les autres cantons et apportionnements de l'Europe ont perdu leur liberté, parcequ'ils ne cherchoient qu'a envahir celle d'autrui ; vous avès conservé la votre parce que vous n'avès voulu que cela, et que la providence ainsy que les causes secondes concourent au succès de l'équité. vos montagnes sont infiniment moins rudes et plus fertiles que les Alpes, théâtre de la servitude depuis Hannibal jusques a nous ; vos lacs sont autant d'appas pour le commerce cet être tant méconnu, dont l'enfance est lumière et commodité, la jeunesse abondance, l'age mur rapine et luxe, la viellesse concussion esclavage et dévastation. votre paÿs est abondant en paturages qui sont l'aliment des armées, et ne l'est en hommes que parce que le gouvernement est humain ; votre courage enfant d'abord de la nécessité, n'est pas plus dans la nature que celui des anciens romains ayeux de ceux d'aujourd'huy ou si vous voulès que celui des savoyards dont on ne tira jamais que des régiments de porteballes ; toute votre force donc est dans le gouvernement, vérité effrayante (je vous en demande pardon) pour vous sans doute qui en connois-

---

<sup>14</sup> Ce texte contient un commentaire important de la politique bernoise.

sès l'intrinsèque, mais il est aisé de vous démontrer que si votre gouvernement n'a toutes les qualités propres a vous assurer la prospérité la plus stable et la plus analogue a votre bonheur, il en est du moins <2r> bien près; si mes idées sont justes vous y trouverès en deux mots le point de direction de toutes les vues d'un homme d'état parmy vous. votre gouvernement a le considèrer en grand n'est autre chose quand a l'intérieur que cet excellent principe *laissès les faire*, et au dehors que *l'amy des hommes*: il est du moins celuy de tous qui depuis que le monde est monde en a le plus aproché; résumès ces deux points, liberté au dedans concorde au dehors; voila votre unique point de vue, celuy auquel vous devès invinciblement tenir, celuy que je vous prêcherois si j'étois en charge pour cela; vous recomandant en outre de regarder pour ennemis moy et les autres en proportion de ce que nous vous proposerions de vous en écarter.

voila ma politique mon cher amy, celle que je proportionnerois au local et aux constitutions de toutes les nations, celle que j'ay imprimée et que je soutiendray hautement; si vous avès les vues qu'un bien plus habile homme le Président de Montesquieu vous prête vous périrès; si vous vous tenès constamment a celles cy, vous verres la fin des siècles.

c'est vous dire assès qu'en aucun temps je ne réglerois ma marche vis a vis de vous sur vos crédits intercadents; tout mon soin au contraire ne seroit que de vous en démontrer l'inutilité extérieure. le crédit de la raison et de l'équité, cette voix puissante qui tonne et se fait entendre jusques dans le fonds des cachots seroit mon seul partisan. nul ne se méprend a la voix de la bien veillance. il s'ensuit encore que je n'èprouverois des expressions aussy indécentes que celles que vous me citès. la jactance des termes est toujours puérilité, dans le foible c'est ridicule, de la part du fort c'est insolence.

au reste la recommandation que vous desirès a été faite en bon lieu vous y pouvès conter. adieu mon très cher amy, je fais icy le docteur mais vous me passès tout. adieu mes respects a Madame.

## 12) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 31 JUILLET 1758<sup>15</sup>

de Paris le 31 juillet 1758

j'ay tardé mon cher amy a répondre a votre lettre, quoyqu'elle valut la peine d'être promptement répondeue; mais je suis toujours harcelé d'affaires, de dragons de bien des espèces, de tracas et d'importunités de tout genre. j'ay des principes qui ne me permettent guères de me faire celer attendu qu'il ne m'arrive pas de faire fermer ma porte, qu'il n'y vienne quelqu'un a qui j'aurois

---

<sup>15</sup> Ce texte est un des rares commentaires que Mirabeau ait rédigé sur les républiques et les armées permanentes.

pu rendre service. au moyen de cela, mon cabinet ne désemplit pas le matin, et les après-midy je les dois a ma mère ou a mes amis. la vie qu'on mène icy n'est point du tout celle d'un être réfléchissant ; on y apprend tout hors a se connoitre ; tout ce qu'on y apprend n'est que misère humaine, inextricable tissu d'hommes et de choses qui décide la tournure des affaires sur le plan du grand maitre qui voulut que ce bas monde fut une vallée de larmes et de misères, embarras enfin d'idées, d'habitudes et d'usages qui entraîne nos actions et nos volontés vers la plus grande des erreurs qui consiste a chercher son bonheur hors de soy même c'est ainsy mon cher amy qu'on vit et qu'on meurt ; je sens toute la démenche de ce prestige, et si je n'étois arrêté par le cœur qui s'est choisy des amis dans cette Babylone, je regagnerois mes champs et irois commencer a vivre pour eux et pour leurs habitans. j'y vais dans peu, mais passagèrement et trainant après moy <1v> tous mes liens, c'est a dire pour être accablé de lettres, messages, affaires etc.

entre ces lettres les vôtres loin d'être de celles qui m'intérompent sont je vous assure ma consolation a bien des égards ; je suis très sensible a votre aprobation parce que c'est celle de l'amitié éclairée. si je n'ay pas plus fait d'erreurs dans le tableau que je hazarday de faire du titre de vos engagements, c'est en vérité un miracle, puisque je n'ay nulle connoissance particulière sur cet article, et je vous en avois prévenu.

a l'égard de la distinction faite entre les troupes fournies a la France et celles que vous donnès aux autres alliès, j'ignorois parfaitement que les régiments suisses qui sont au service du roy de Sardaigne, fussent avouès des cantons ; je croyois au contraire qu'il subsistoit toujours entre ce prince et vous les principes d'aliénation naturels entre un souverain autrefois dépouillé d'une partie de ses domaines, et des républicains qui l'ont jadis démembre. toute mon hypothèse rouloit donc sur la Hollande, et je ne crois pas avoir a cet égard fait une fausse spéculation. cecy naturellement demande un raisonnement justificatif fort étendu mais dont je pourrois vous donner une foible esquisse icy.

une république peut être militaire, Sparte, Rome, les tlascaltèques dans le Mexique etc. en sont des exemples, mais elles ne scauroit avoir un militaire soudoyé national, sans intervertir sa propre constitution et sans se donner des maitres. j'entends un militaire national, c'est a dire composé d'une <2r> partie de la nation, vouée a cette profession, et ayant action et juridiction en paix comme en guerre. j'entends militaire soudoyé, c'est a dire demeurant en corps et vivant de sa solde après le besoin de la déffense passé. le militaire national coute beaucoup moins quoyque soudoyé que le soldat a gages parce que sa prééminence son action et sa juridiction dans l'état, luy tiennent lieu de profit, et que la solde n'est représentante que de la subsistance précise. car en tous travaux des hommes il faut mettre deux parts, subsistance et profit ; dans le soldat mercenaire la paye représente les deux. dans la monarchie c'est

autre chose, le militaire national a place, et comme de droit la première place ; mais le monarque est général en même temps que magistrat, il reunit et tempère ces deux qualités, et consolide l'univers politique par la contrariété même des éléments. trois républiques ou confédérations d'hommes existent en Europe, la première selon moy est agricultrice elle n'a de militaire que chez ses alliés, chez elle elle n'a que des milices exercées seulement a se revoir, c'est la plus inébranlable et la plus assurée qui fut jamais si elle ne se corrode elle même. la seconde est oligarchique. c'est un taciturne comité qui contient et corrompt ; elle existe par son attachement aux anciennes maximes, elle a des sbirres plutost que des soldats. la 3<sup>e</sup> est une informe confoédération de marchands, dont les loix constitutives et politiques sont un tissu de règlements de la bourse, et d'ordonnances relatives aux nécessités du moment exagérées par la crainte ; elle a des troupes qui ont un chef, qui a la fin détruira la république ; mais en attendant ces troupes n'ont aucun des avantages actifs ny passifs des troupes nationales <2v> d'ou s'ensuit le raisonnement que vous m'avès reproché.

a l'égard de ce que je vous disois du vice de n'avoir ny agent ny représentant auprès des cours ou vous avès des affaires article sur lequel vous vous rendès en quelque sorte a mon avis ; en y pensant plus murement je suis d'avis que vous ne scauriès faillir en vous tenant religieusement a vos anciens usages ; il n'y a que cela mon cher amy pour la durèe et le bonheur des états. la raison en est en ce que *nécessité porte vertu* les temps d'établissement de la chose publique sont des temps de nécessité, qui porte son fruit, et la vertu est le seul remède a tous maux politiques. vos pères se sont passés de gens d'affaire, on étoit plus éclairé, et moins vendu dans les cours dans ces temps la ; mais que l'abatardissement des autres ne vous fasse pas la loy ; repliès vous sur vous mêmes, soyès moins accessibles aux ébranlements de l'intérêt particulier et vous serès tout aussy peu dépendants des cours et de ce qui s'y passe. c'est mon avis. pardon mon cher amy de raisonner politique devant des têtes sages et consommées dans le publicisme, mais je vis dans la persuasion que le cœur le plus pur est la tête la plus habile, et si j'échape dans la pratique a cette spéculation du moins me retrouvay tout entier a cet égard alors que je recherche mon cœur sur les intérêts de la plus équitable et par conséquent de la plus heureuse des nations, et de celle de toutes a laquelle je suis le plus dévoué.

je reçois en ce moment mon très cher votre lettre du 27. j'enverray chez votre banquier, avec bien de la joye, l'exemplaire que vous me demandès.

les malheurs qu'ont essuyé vos récoltes, ont été généraux pour tout le royaume, ou les pauvres colons ont bien d'autres charges a supporter dont ce qu'ils ont perdu étoit le seul reprèsentatif adieu mon cher amy.

**13) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 14 SEPTEMBRE 1759<sup>16</sup>**

du Bignon le 14<sup>e</sup> septembre 1759

j'ay reçu il y a déjà quelque temps et en arrivant icy mon cher amy, votre lettre du 10 du mois passé; je n'y répondis pas, parce que vous ayant envoyé mon mémoire par voye sûre et prompte j'attendois a tous instants une lettre de vous sur iceluy, et d'ailleurs l'énorme crue qu'on a fait tout a coup a nos frais de poste jointe a tant d'autres principes de misère, m'a fort rebuté de la fréquence des correspondances, et fait résoudre a part moy a ne pas enjamber les réponses. je reçois maintenant celle du 4 du courant que j'attendois, et je vais répondre a l'une et a l'autre.

vous me demandés ce que c'est que cette affaire de Provence ou je suis devenu le médiateur de ma patrie, je vais vous en faire un précis qui me mènera peut-être loin. le dixième fut comme vous scavés étably en France en 1710 temps ou Louis XIV après avoir fait les plus grandes soumissions pour avoir la paix, jusques a envoyer son ministre des affaires étrangères languir dans l'antichambre du pensionnaire Heinsius, et offert de rendre toutes les conquestes faites dans tout son règne et d'abandonner son petit fils, fut refusé par ce qu'on vouloit l'obliger a le détroner de ses mains et en un mot partager la France. ce prince le plus absolu de son temps fit alors part a son peuple des conditions qu'on luy vouloit imposer, et cela donna la volonté et le courage de supporter cette imposition par dessus tant de misère, et la Provence qui ayant perdu ses états en conserve néanmoins l'administration abona pour lors cette imposition a 500'000 livres le paisiblement fiscal de Fleury retablit a la guerre de 1734 cet impost qui avoit été supprimé en 1717, et la Provence abona a 550'000 livres; on le retira <1v> après la paix, et l'on le remit en 1741 a la guerre d'Allemagne; comme le fisq avance toujours, on poussa cette fois l'abonnement a 700'000 livres. a la fin de cette guerre il étoit question de le retirer selon la parole donnée; mais Machaut homme malhabile orgueilleux tiran de cour et incapable de vrayes notions et de travail; imagina d'établir le 20<sup>e</sup> a la place, avec l'objet aparent d'en faire servir le produit a l'amortissement des dettes de l'état. on étoit alors si peu accoutumé a la résistance que s'il ny avoit mis toute la maladresse de l'orgueil et de l'impéritie tout auroit passé après quelques remontrances et jussions; mais le controlleur général afficha qu'il ne vouloit plus d'abonnements, attaqua a la fois le clergé, les princes, les paÿs d'états; le Languedoc qui se trouva le premier sur son chemin vit ses états supprimés, et le paÿs inondé de sangsues, et d'ordonnances et taxations répétées de l'intendant qui s'entrecroisoient les unes les

---

<sup>16</sup> Mirabeau expose ici la forme de son mémoire pour la Société économique de Berne, après avoir passé en revue l'évolution de la fiscalité française au cours du siècle et les charges politiques qu'il a refusé qu'on lui donnât.



autres ; cela étoit en 1749 ; en 1750 l'assemblée du clergé, aussy molle que tout le reste fut cependant si sottement attaquée qu'elle fut obligée de résister ; édit qui ordonne ses déclarations, le parlement a la sottise de l'enregistrer sans songer qu'il attente a la loy de titre et que par conséquent sortant de son ressort il luy en arriveroit comme quand les conciles décidoient s'il y avoit ou n'y avoit pas des antipodes. en effet ny l'édit ny l'enregistrement n'eurent lieu et il a fallu, en 1755 (autre assemblée) s'accomoder avec le clergé, comme il fallut en 1752 rétablir les états du Languedoc parce qu'en brouillant et rongant tout on ne retiroit rien. mais ce oulvary aussy nuisible aux sujets au moins qu'au fisq avoit tant épouvanté qu'il fallut grossir les abonnements. le 20<sup>e</sup> qui dans les pays d'élection qui n'ont point de deffence avoit étoit porté sur le pied de l'ancien dixième fut fort grossy. sur cela arrive la guerre actuelle en 1755 et le 2<sup>e</sup> vintième soux le nom de 20<sup>e</sup> militaire ayant été forcé dans un lit de justice, il fallut le comprendre dans les abonnements des autres pays d'états qui <2r> avoient été moins ravagées que le Languedoc, mais chargées comme luy d'une foule d'exacteurs et de commis. l'abonement donc de la Provence qui avoit été a 700'000 livres en 1741 fut porté a 1'000'000 livres par un arrest du conseil de 1759 et en y ajoutant les 2<sup>e</sup> pour livre établies en 1747 cela fait 1'100'000 livres ; c'est pour la répartition d'un tel faix que la division s'est mise entre les différents corps qui composent la province. pour bien entendre cette mipartition, il faut scavoir que lors de la supression de l'assemblée générale de nos états qui fut faite par le cardinal de Richelieu, on laissa subsister l'administration économique et les assemblées intermédiaires, dont la contexture seroit trop longue a vous expliquer et se trouve a la suite de mon ouvrage a cela près la province est comme divisée en quatre corps qui se reunissent en certains points généraux, et se gouvernement séparément pour le plus grand nombre. *Arles* et ce qu'on apele terres adjacentes qui furent anciennement terres impériales ; *Marseille* toujours aspirante a être république et dont les mœurs les gouts et le travail sont distincts et séparés de tout le reste, ces deux parties sont gouvernées presque despotiquement par l'intendant ; le reste de la province est encore divisé en deux corps, a scavoir la noblesse ou les possédents fiefs pour les intérêts des terres nobles et franchises de toutes autre charges que le 10<sup>e</sup> les 23 vigueries autrement dites la province qui sont le restant, les communautés villes, et biens roturiers. lors du 1<sup>er</sup> dixieme en 1710 tout se fit de volonté ; sur les 500'000 livres de la totalité la noblesse en porta 60'000 livres mais les temps étoient bien différents, et outre que les biens nobles diminuent tous les jours attendu que sitost qu'ils passent dans les mains de quelqu'un qui n'a pas de jurisdiction ils deviennent roturiers, d'ailleurs c'étoit après l'hyver de 1709 qui avoit tué tous les arbres qui font notre revenu. la même proportion a été néanmoins a peu près suivie dans les deux autres abonements qui ont suivy ; mais enfin dans celui cy, un député du tiers ayant dans l'arrest du conseil conseillé sur les quotitès, celle

de la noblesse fut portée a 125'000 livres et le feu prit aux étoupes qui sont très combustibles dans mon paÿs. après néanmoins divers accomodements proposés et l'arbitrage du gouverneur de l'archevêque et de l'intendant échoué il en fallut venir au procès; et tout a coup au milieu de l'assemblée de la noblesse ou il étoit question de nommer un député, et ou je n'étois point connu, n'ayant jamais habité dans ce paÿs là, quelqu'un ayant nommé mon nom on me députa par acclamation, quoyqu'ils ayent des syndics et <2v> autres officiers; mon party a cette nouvelle imprévue, mon party fut bientôt pris je leur mandéy que ce ne pouvoit être le M. de Mirabeau qu'ils avoient honoré de leur confiance mais l'amy des hommes et que ce dernier étoit au moins autant l'amy du tiers que de la noblesse; que d'ailleurs venant d'établir en droit dans un ouvrage que l'union des différents corps qui composent les paÿs d'états faisoit la sagesse et la force de leur administration, il ne me convenoit nullement de plaider en fait le contraire de cette allégation. je m'offrois d'ailleurs a chercher des voyes de conciliation etc. je manday la même chose aux administrateurs de la province; les priant de donner des pouvoirs pour traiter. heureusement ils n'avoient pas de confiance en leurs députés et me prièrent de leur envoyer mon plan, en même temps que la noblesse me marquoit toute déférence. je fis donc un mémoire étendu, je le raisonnay, obtins de l'intendant une surcharge de 7'500 livres sur les terres adjacentes qui n'étoient qu'a 62'500 livres et qui vinrent a 70'000 livres, fis aprouver mon plan des différents bureaux, et l'envoyay la bas; par iceluy, la province de 520'000 livres passoit a en payer 533'500 livres et la noblesse de 125 n'en payoit plus que le 105'000 livres, les autres 20'000 livres étant portées 12'500 livres par la province et 7'500 livres par les terres adjacentes. vous jugés bien que tout cela étoit motivé et traité de manière a remuer puisqu'il a été reçu, après des longueurs et des détails qui m'ont fait écrire plus que feu Cicéron; mais enfin les acceptations et délibérations sont publiques et honorables pour votre chétif amy, qui a en cela trouvé un léger adoucissement a la profonde douleur patriotique que cause a un citoyen l'étude de détails qui luy prouvent le profond accablement de sa patrie.

quand a ce que vous me demandés sur votre constitution mon très cher, voicy a peu près qu'elle seroit ma manière de réfléhir en ce genre. nous fumés, nous avons duré, et nous sommes; donc les causes morales s'adaptent plus que passablement aux causes phisiques, car la recherche de la perfection icy bas est la pierre philosophale. il faut donc nous garer avec précaution de l'espoir du mieux qui est l'ennemy du bien, et nous en tenir a maintenir; ce qui est le chef d'œuvre de la sagesse, attendu que l'homme est toujours prompt a édifier et lache a conserver. les anciennes institutions ont pour elles l'expérience que rien n'équivaut; mais telles que les anciens batiments elles ont besoin d'un entretien <3r> journalier, et qui demande au moins autant d'intelligence de force d'attention de sagesse et d'activité que la qualité de législateur, attendu

que la cupidité particulière est toujours occupée soit a miner sourdement, soit a détruire ouvertement la chose publique. voila quand au détail ; si l'on veut ensuite corroborer ses principes de notions et de vues prises dans le grand, il faut considérer la nature de l'homme. une société n'est autre chose qu'une reunion d'hommes par les volontés. ce n'est ny l'étendue ny la force offensive d'une société qui en fait la force réelle c'est le compacte de sa matière ainsy que dans les corps phisiques. plus forte donc est la reunion des volontés plus compacte sera la société. il ne s'agit plus que de scavoir ce qui a la faculté d'attirer et de retenir le plus l'homme ; cette chose est toute trouvée c'est *son avantage* dieu l'a voulu, il a daigné nous avantager avant de nous demander de l'amour, et nous promettre de plus grands avantages pour sa récompense. tout ce qui nous attire, la beauté la bonté, la justice l'harmonie, tout dis je nous présente cet objet *notre avantage* ; les fantômes même de nos erreurs en revêtent l'aparence ; la vertu en a le corps, le vice l'ombre, mais enfin tenès pour certain que pour attirer l'homme il faut faire reluire son avantage, et partés de la pour juger sainement de ce qui corrobore une république et de ce qui la détruit. ne vous laissès surtout jamais séduire par une erreur inventée par l'esprit de recherche, ennemy juré de toute vérité ; cette erreur consiste a croire que la lézion d'un particulier puisse jamais en aucun cas faire le bien public ; le juste et l'injuste ont entre eux une barrière fermée pour jamais, il est impossible d'avoir un pied d'un coté et l'autre de l'autre ; la distinction de ces deux métaux qui ne scauroient jamais se fondre ensemble est dans notre cœur, il est inutile de la chercher dans notre esprit. le juste embrasse tout ; qui luy ravit une maille de la société luy arrache ou risque de luy arracher le tissu entier. j'ay fait dans le discours apelé introduction qui est a la tête de mon dernier ouvrage, et qui n'a je crois été profondément senty que de peu de gens, une énumération de ce que c'est que nos propriétés phisiques et morales, qui sont le gage qui nous lie a la société. qui la respecte et cherche a la maintenir <3v> se garde bien de violer ce dépost, en quoy que ce puisse être ; mais un gouvernement qui veut prospérer ne se contente pas de garder préteusement son talent, il cherche a le faire prospérer violer la propriété c'est tout détruire, mais la laisser languir c'est tout enfouir ; le soin de la faire valoir est la vraye étude des recteurs d'humains. un nègre malfait coute 700 livres, un nègre robuste coute l'200 livres, un nègre artisan ou cuisinier vaut 4 ou 5'000 livres ; de ce tipe malheureux d'un genre d'abus qui fait honte a l'humanité, calculès la valeur entre un bon général et un lache, entre un Aristide ou un délateur, entre un scavant utile un homme a talents, ou un débauché oisif et corrupteur ; c'est valeur numéraire incalculable que la valeur des hommes, et c'est le gouvernement qui les fait. un bourreau veut 30 livres par tête pour tuer des hommes sans péril, un soldat pour 5 sols en tue dix avec péril, calculès en finance l'honneur ou l'infamie s'il se peut. loin de gêner les hommes en leur propriété, donnès de l'extension a leur être par la liberté c'est l'état de jouissance, et chacun raporte le tribut de sa

jouissance a celui de qui il la tient, en affection. si le père de famille est bien le maître chez lui, son affection au gouvernement qui lui assure cet empire naturel, le rend caution et otage bien assuré à l'état pour répondre de toute cette famille, ainsi du syndic dans son village, du bourguemestre dans sa ville; malheur aux gouvernements qui veulent faire tout, ils ne tiennent plus rien dans le moment même ou tout semble leur obéir. le gouvernement est le cœur, il doit laisser faire leur jeu à toutes les glandes grandes et petites et tout ira bien. en mettant le moral en valeur vous y mettrés bientôt le physique, autre objet essentiel dont nous parlerons cy dessous. mais vous allés dire que je vous étouffe d'idées; contés mon cher amy qu'on ne paroît en avoir beaucoup qu'à ceux chez qui tout profite; je traite icy d'une matière qui est l'objet de mon étude, sur laquelle, je suis comme sûr de tenir le vrai parce que j'y rencontre à chaque pas la démonstration humaine de la sagesse divine; je vis en un pays et en un siècle ou tout honnête citoyen doit avoir cette provision là dans la tête et dans le cœur, sauf à en faire ce que la providence jugera à propos.

<4r> M<sup>r</sup> Jaccottet qui s'apele M<sup>r</sup> de Quindy ou Quindi me fut tout à coup amené par un tiers assés équivoque, et M<sup>e</sup> de Mirabeau l'avoit vu en maison; il me demanda si je voulois vous mander quelque chose etc. belle figure, mais introduction suspecte et trop empressée je fus aux informations je scus que son nom étoit Jaccottet que c'étoit un aventurier, qui avoit fait quelques petits voyages au For-l'Evêque; depuis M<sup>e</sup> de Langallerie en a écrit à sa prière à M<sup>e</sup> de Mirabeau à peu près sur le même ton que vous m'écrivès ma maison ne vaut rien pour ces sortes de gens là et ils ne valent rien pour elle. passons à votre 2<sup>e</sup> lettre.

donnès vous la peine mon cher amy de relire mon mémoire non avec avidité, mais avec profonde réflexion; vous y trouverès la plupart de vos objections répondues, du moins si elles sont pareilles à celles que vous me faites sur la manière dont j'ay traité la première question. ce n'est pas aux hommes aussi sage que vous, que je craindray de dire que l'on est encore bien neuf sur la science oéconomique, prise en grand et dans la politique; vous n'êtes pas sevré vous même quand vous dites cette triviale question *notre argent sort* qu'est ce que c'est que de l'argent qui sort? est il régnicole quelque part? peut il avoir ny roy ny patrie? l'argent un billet, une coquille sont la même chose; l'espagnol qui mit un poil de sa moustache en gage pour la moitié de son bien et qui trouva sur ce gage n'avoit il pas de l'argent que voulès vous faire d'argent s'il ne sort pas? est ce pour troquer entre vous, mais on n'a que faire de truchement entre gens qui s'entendent. si votre argent sort, c'est une preuve qu'il est entré car vous n'avès pas de mines que je scache. allés ne vous inquiètès pas s'il tombe plus de rayons du soleil chez vos voisins que chez vous; l'argent est comme toute autre danrée qui entre en Europe; le sucre et l'indigo, il en entrera chez vous ce qu'il en faudra. informès vous seulement si votre sol produit ce qu'il peut produire relisès attentivement ce qui est dit dans le mémoire sur le

produit total et sur le produit net avisès aux moyens de faciliter le débit, apuyès les marchands et blatiers, et au diable vos magasins. malédiction a celui qui y posera la première pierre, il ne scait ce qu'il fait, mais je luy annonce, que c'est une plante de monopole et de murmures au futur qu'il seme dans votre jardin.

prenès garde aux rentiers, baissès les interèts chex vous, et tendès <4v> a les anéantir; l'usure a alteré dabord, et détruit ensuite toutes les républiques, depuis qu'il y en a.

je connois trop votre prudence mon très cher, pour désaprouver que vous communiquiés mon mémoire en secret a un de vos amis; mais je desire sur toute chose qu'il arrive de manière qu'on ne sache pas qu'il vient de vous; afin que ces M<sup>rs</sup> me devinent, ou ne me reconnoissent qu'a l'ouverture du billet; quoyqu'a dire vray la dernière phrase me désigne assès. de cela s'ensuit que je ne puis y rien laisser changer, mais suposé que ces M<sup>rs</sup> le couronnent, et qu'il y ait dedans le mémoire des choses un peu sèches et qui pourroient émouvoir scandale civil, vous serès alors libre de consentir en mon nom qu'il ne soit point imprimé d'autant que je le feray imprimer cet hyver a la suite de *l'amy des hommes*. si au contraire il n'a pas le prix ce ne sera qu'une lecture. a l'égard de l'extrait qui y est joint, c'est un présent que je fais a la société pour leur indiquer l'ouvrage et leur donner un précis des six premiers livres, ce qui n'est rien en comparaison de la grosseur de l'ouvrage; cela est dit dans le mémoire.

je ne scay laquelle de mes gratieuses estampes on vous a envoyé. deux graveurs se sont exercès sur ma douce figure d'après divers portraits; l'un l'a rendue sépulcrale renfrognée et semblable a la statue au festin de pierre; il a mis mon nom au bas et celui de mes plus notables seigneuries pour luy servir sans doute de passeport en Allemagne, ou de peur que le diable ne s'y méprit<sup>17</sup>. l'autre m'a fait une figure a la chinoise avec des oreilles de barbet, et a mis *l'amy des hommes* au bas sans respect pour la cuirasse enharnachée apparemment contre les mouches ou les maringouins. lequel des deux qui vous soit parvenu, je scay mauvais gré a votre souvenir, de ne m'avoir pas débarbouillé aux yeux de Madame, et de luy avoir permis de mettre cette croute dans son cabinet. je ne luy en ay que plus d'obligation de sa bonté, et je vous prie de luy en faire mes respectueux remerciements. depuis longtemps je suis accoutumé a l'aimer comme votre compagne, et a l'admirer comme une des plus belles et des plus dignes femmes, d'un paÿs ou il y en a beaucoup qui font honneur a leur sexe. adieu je ne my mets pas souvent ce n'est pas pour peu.

---

<sup>17</sup> Il s'agit du portrait de Mirabeau gravé par Jacques André Joseph Camelot Aved reproduit en ouverture de ce volume. La seconde estampe dont il parle a été réalisée par Louis Michel Van Loo en 1759: elle est accessible sur le site Internet de la Bibliothèque nationale de France, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6943080x>, consulté le 18 septembre 2020.

**14) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 6 JANVIER 1760<sup>18</sup>**

de Paris le 6<sup>e</sup> janvier 1760

je venois de vous réveiller par un billet mon cher amy quand je reçois votre lettre du 28 du mois passé. je scavois qu'on est connoisseur studieux et réflé-chissant dans votre paÿs je n'ay déguisé dans mon mémoire ny mon style ny mes principes, mais je ne devois pas croire y être assès connu pour être deviné, et quand a l'écriture de mon secretaire, a la reserve de quelques dessus de lettres a Sinner je ne scache pas y en avoir envoyé jusques icy; quoy qu'il en soit ce que vous me mandès a ce sujet m'oblige a vous répondre plus promp-tement que je n'aurois fait et que vous n'auriès peut-être voulu.

je sens toutes les imperfections que doit avoir mon mémoire relativement au paÿs, je l'ay fait a deux fins, pour nous et contre nos abus autant que pour la Suisse et contre vos erreurs, je desire très sincèrement qu'un mémoire du paÿs soit couronné; la providence ne m'a pas accordé une célébrité au fonds si peu méritée pour glaner sur le champ d'autrui; si je voulois tirer du profit de ma plume, j'en doublerois aisément mon revenu gens plus riches que moy l'on fait, mais sans blamer autrui je tiens qu'il est des choses licites et même honnètes a gens que la providence a dépourvus qui ne le seroient pas a ceux qu'elle a pourvus, et de même que je me suis fait une loy de ne jamais rien changer a ce que j'ay une fois donné au public, pour ne pas contraindre a acheter deux fois, loy toutefois assès dure pour mon amour propre, ainsy ne me conviendroit il pas d'enlever des prix <1v> a gens peut-être a qui cela feroit un double plaisir. si la société veut bien me scavoir gré de mon zèle, la moindre marque de satisfaction me suffira; elle m'a nommé avant de décacheter mon billet cela suffit pour que je ne puisse plus concourir et dès cet instant je me retire; voila mon cher amy ce que je vous prie et charge de dire de ma part... si vous me demandès ensuite ce qui me feroit plaisir en fait de témoignages de satisfaction: j'en ay reçu de toute espèce des paÿs d'états, médailles, mon portrait demandé, etc. mais cela seroit couteux et une société d'agriculture doit être simple dans ses mœurs et dans ses démarches, idem des lettres de remer-ciment en corps, de naturalisation etc., mais le plus substantiel (car je suis inté-ressé) c'est que chaque province m'a fait présent de son histoire bien bellement reliee avec mes armes d'un coté et celles de la province de l'autre, et comme j'ay un assès nombreux cabinet de livres, cela m'a fait grand plaisir; si vous me pouviès ainsy procurer une histoire de la Suisse, oh vous seriès un grand et bon négociateur, et en vérité ce seroit bien employé car je suis par plus d'un coin plus suisse que François.

---

<sup>18</sup> Après s'être exprimé sur la manière dont la Société économique de Berne devait traiter son mémoire, Mirabeau donne son avis sur la science de l'économie naissante.

vous vous plaignès que j'entasse mes idées, mais voyès pourtant si je ne suis pas bien volumineux; c'est qu'il y a beaucoup d'idées a avoir sur une science entièrement neuve, et dans laquelle il faut en tout et partout substituer le simple composé; rien ne fournit plus d'idées que le simple, soit montré a l'écriture.

ouy mon cher vous en êtes aux premières notions de la science oéconomi- que en grand, mais vous etes déjà bien avancé puisque vous en êtes a penser cela; tous ces hérauts et régens d'ignorance réduite en syntaxe et en rudiments, qui ont inventé et qui maintiennent la fausse science de détruire et tourmenter l'humanité soux le prétexte de la gouverner, au milieu des plus cruels effets de leur méthode <2r> usèe et stupide ne doutent pas un seul instant. j'ose espèrer que par nous et après nous viendra un jour ou l'on les trouvera aussy betes que les Algonquins qui se barbouillent pour s'embellir; au fonds mon cher toute science humaine et surtout toute présomption est vanité, tout ce qui n'est point simple, frappant, a la portée d'un enfant, n'est que tissu embuche et rézeau; vous voudriès que nous pussions causer sur tout cela; je le voudrois aussy, mais nous causerions de nous, de notre ame habituellement et réciproquement développèe l'un pour l'autre, de nos cœurs de nos sentiments, de nos progrès, de nos déchéances, et la politique, toute grande, toute nécessaire qu'elle est a étudier dans les vrayes routes de son objet ne tiendrait que peu de place dans nos entretiens; j'en suis a peu près au point de résoudre tel problème politique, telle opèration qu'on me présente c'est a dire de dire *cela est bon* ou *ne vaut rien* par telle et telle raison, et cela avant qu'on ait achevé de me l'expliquer, ou tout au plus en apuyant une minute ma main sur mon front. quand je dis que ce n'est point moy, c'est que je raporte tout au simple et que mon aulne ou mesure est la grande loy morale, la loy de la nature. si l'on en veut davantage, a moins que ma vivacité trop habituelle ne m'emporte je dis *je vous l'écriray*. a cet égard pour me scavoir tout entier ou a peu près jusques a ce jour, relisès avec attention le morceau qui est a la tête de ma 4<sup>e</sup> partie de *l'amy des hommes* soux le titre *d'introduction* et puis avec patience ce morceau cy, et cela me dira mieux que de causer.

ce que vous me dites sur le baissement des intèrèts dans votre paÿs est par exemple mon cher amy pris a l'envers. *cela a fait placer les fonds chex l'étranger* mais ne vaut il pas mieux que l'avarice suce l'étranger que le citoyen; elle s'y trompera car il n'y a point de fonds publics qui d'icy a 20 ans ne fassent calotte et je mets le terme bien loin, mais en attendant c'est un tribut que vous tirès des peuples emprunteurs. si cela augmente le luxe ce n'est pas encore a vos dépends et ce le seroit si l'argent étoit chex vous a un assès haut intèrèst pour que l'uzure la perte des républiques s'y fixat. cela ote *la graisse qui fait aller la machine de l'agriculture*. j'aime bien cette expres- sion, elle est de génie et dans le vray sens. l'argent est la graisse de la grande roue de prospèrité, mais c'est l'argent semé, jetté, fondu et qui ne doit raporter

que du bled, et non l'argent usuraire qui veut a temps préfix redevenir argent, et dont la hativeté, fait semer dans la peine, recœuillir dans la presse, et vendre dans l'angoisse pour satisfaire a l'urgente <2v> et ponctuelle avarice d'un créancier a l'égard du mot *désargente ce pays cy* au nom de dieu ne m'en froissés plus l'entendement; les speculations d'argent sont le sublime de la science fausse et balafrée, qui fait un vaste cimetièrre de tant de beaux états; ayès de ce qui apele l'argent ayès des denrées, ayès de ce qui l'apporte ayès du commerce, et ne vous mettés jamais en peine de scavoit ou est l'argent; tout icy bas ce qui a ou peut avoir valeur quelconque est de la nature des chats et ne vaut rien que par *la liberté*; sans la liberté point de vertu point d'honneur d'hommes ny de femmes et ainsy des êtres phisiques.

remerciés Madame de sa prévention pour moy, et luy dites que je ressemble au baton flottant sur l'onde *de loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien*. quand a elle je scay que c'est une des plus belles femmes de l'Europe, et j'aime fort cela n'étant point du tout de l'avis du bon homme quand il dit *et que peu de beaux corps hôtes d'une belle ame assemblent l'un et l'autre point*; au contraire grand partisan de l'honneur du respect et de l'attachement qu'on doit a son sexe, comme je le feray voir quelque jour si j'en ay le temps, je tiens que la beauté est l'extérieur de plusieurs assortiments de la vertu, comme aussy qu'elle porte a se priser soy même ce qui étant bien entendu est un grand acheminement a mériter d'être prisé. je vois en outre qu'il faut que M<sup>e</sup> de Sacconay soit fort estimable puisque vous l'aimès depuis longtemps, ainsy je n'ay rien a ajouter a l'idée que je m'en suis faite; je regarderois néanmoins comme les plus beaux jours de ma vie, ceux que je pourrois passer avec vous deux, partout ailleurs qu'icy. adieu mon cher amy je vous ay souhaité la bonne année, j'assure Madame de mes Respects et vous embrasse de tout mon cœur.

### 15) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 14 FÉVRIER 1760<sup>19</sup>

de Paris le 14<sup>e</sup> février 1760

je recevray mon cher amy comme une digne récompense de mon travail les marques de satisfaction de la part de la société; je serois bien fâché que l'expression en fut éloquente si j'avois voulu m'associer a des mots vous scavés que j'ay assés travaillé pour tenir a toutes les académies; l'amour propre tout jeune se repait de peu, mais heureusement je me suis dit de bonne heure que ses satisfactions n'étoient point la gloire et ne pouvoient y mener et que celle cy seule étoit un digne fruit de notre travail; maintenant un certain changement climatérique survenu dans ma santé, qui me rend l'écriture plus fatigante pour l'estomac, et une maturité proportionnée et relative dans les pensées, me

<sup>19</sup> Mirabeau commente dans ce texte le parcours de son mémoire berinois.



rendroient ce second aiguillon insuffisant et infructueux, si je ne m'étois rejeté dans le grand principe qui embrasse toutes espèces et tous âges : c'est l'idée du devoir. si mon travail peut être utile il est payé ; le mot de Titus *j'ay perdu cette journée* me paroît fait pour tous les hommes. le secrétaire d'une société d'agriculture doit être soigneux de bien faire et honteux de bien dire ; étudions la nature, nous y trouverons sans le chercher le sublime des idées les mots ne sont aux pensées que ce qu'est l'argent à la richesse que ce qu'est le miroir à la beauté.

mon mémoire est actuellement sous la presse, il va avec quelques autres adjonctions non moins intéressantes composer la cinquième partie de *l'amy des hommes* in 4° et les volumes 6 et 7 in 12° j'auray l'honneur d'en offrir un exemplaire à la société, on y verra plus au net mes principes, peut être mes erreurs, mais j'en doute.

<1v> vous dites très bien dans la définition que vous faites des deux aspects sous lesquels on peut envisager les avantages qui doivent résulter de l'établissement de votre société ; l'instruction du berger est tout autrement importante que celle du troupeau ; d'autant que tandis que l'instinct avertit le dernier, ce n'est que la science et l'expérience qui peuvent guider l'autre. jamais l'agriculture ne fleurira véritablement dans aucun pays qu'elle ne soit le premier et principal objet du gouvernement ; bien entendu que la simplicité et la droiture dans les vues que suppose une telle régénération auront fait sentir aux recteurs d'humains, que toute l'influence du gouvernement en toute matière quelconque doit se borner à *attention* et *protection*, et qu'il importe sur tout à l'autorité d'abandonner la désastreuse habitude de vouloir tout mener par *réglements* et *prohibitions*, méthode ennemie de Dieu et des hommes, mais attendu que l'ignorance est infiniment plus docile que la fausse science, il est bien plus aisé de corriger la routine que les faux calculs ; les apôtres n'ont point converti le monde par les princes, mais les princes par l'universalité des sujets ; ainsy donc mon cher amy croyez que ce que fera votre société pour l'instruction du cher et précieux peuple, reviendra (si elle suit constamment cet objet) à l'instruction du gouvernement. mais il faut auparavant qu'elle s'instruise elle même qu'elle examine tout, qu'elle le débâte. je ne prétends point être infaillible, bien loin, mille lieues loin de là ; quand je prends le ton affirmatif, c'est que je crois être dans le vrai, c'est que je sens être dans l'utile, c'est que je scay que les hommes veulent être frappés de la parole, c'est que je n'ignore pas que je combats des préjugés enracinés, dont le règne sert partout de subsistance à mille vampires, et qu'en cecy l'habitude l'amour propre et la mauvaise foy feront ligue pour me barrer ; mais vous me trouveriez un enfant pour écouter, un honnête homme pour revenir au vrai toutes les fois qu'on me le montre ; il y a entr'autres un endroit dans ce dernier mémoire, où je combats ou réforme moy même, un des plus fermes principes de mon traité de la population. pour <2r> quoy donc au lieu de m'interroger dans des lettres qui attirent

des réponses précipitées, entassées, obscures et mortes entre nous, la société ne feroit elle pas dans un mémoire en forme la discussion de mes principes de manière a m'en ordonner le développement; assés hardy dans la sorte de mission que je me suis faite pour attaquer ouvertement les préjugés intéressés du gouvernement soux lequel je vis, et celuy de tous qui en général a le moins aimé la contradiction, assés heureux en vertu de la netteté paisible de mes intentions pour que cela n'ait point été trouvé mauvais, a plus forte raison pourrois je de loin donner des lumières qu'un sujet ne voudroit peut-être pas hasarder chex vous, et il resulteroit a la fin de la publicité d'un tel commerce que si ce n'est nous ce seroient nos neveux qui profiteroient du revirement des idées en ce point principal; or nos neveux sont compris dans ce prochain que dieu nous ordonne d'aimer, puisqu'ils le seront de fait, si dieu nous fait vivre un siècle. ce que je souhaite surtout c'est que la société persiste dans ses vues; je n'ay rien exagéré quand j'ay dit que c'étoit de là que le feu sacré pouvoit se répandre dans l'Europe entière.

a la tête des 5 mémoires que ces M<sup>rs</sup> veulent faire imprimer, ou a la queue ils pourroient placer le mien, en le prenant néanmoins sur l'imprimé qui sera pret dans peu et que je pourrois vous adresser en feuilles, en attendant l'édition publique et dont je dois présenter un exemplaire a ces M<sup>rs</sup>.

oh ne voulès vous pas me faire faire un livre en me priant de développer mes idées sur l'intérêt de l'argent. les idées sont si abondantes sur cet article que je vous ferois un tas de centuries plutost qu'une explication. ce sera un chapitre particulier dans un énorme ouvrage dont j'ay préparé bien des parties et que j'acheveray si Dieu me prête vie et santé d'esprit et de corps. voulès vous que je vous dise ma manière pour avoir de l'esprit? la voicy. je cherche d'abord le principe dans le vray; rien ne m'a fait adorer l'Écriture sainte comme cette méthode; j'en prends le principe le plus ferme et le plus dirimant avec nos usages; j'en cherche témérairement le pourquoy, je le trouve, et le bout de mes spéculations les plus compliquées de mes conséquences les plus romanesques au dire de notre habitude corrompue, est de trouver mon *conclusion* résumé en un seul principe de ce livre divin. suivons cette méthode sur l'intérêt de l'argent. dieu dèffend formellement d'en retirer aucun: si cela doit être pris au pied de la lettre adieu tout le commerce toutes les rentes, adieu donc toute la société; voyons comment il se peut faire que ce soit icy le sens littéral du fondateur et protecteur de toute société. Dieu nous ordonne *la charité* c'est a dire le secours gratuit <2v> et nous en voyons dans tout la nécessité. mais l'auteur de notre raison veut que la charité soit bien ordonnée, et m'ordonne mon propre secours avant celuy d'autrui; il veut donc que mon nécessaire ne soit accordé a autrui qu'a titre de rétrocession; quand a ce qui est d'établir ce qui constitue le nécessaire, ce n'est qu'en notre propre conscience que peut être faite cette fixation, et la loy n'ayant point de prise extérieure en cecy sur les hommes n'en peut avoir que sur les choses. c'est

donc sur les choses qu'il faut fixer la nature de celles que nous pouvons prêter a titre de rachat momentané, et de celles que nous devons prêter gratuitement et seulement a pacte de restitution en leur entier. mais quel est le point distinctif de définition entre ces choses ? le voici : je vous prête mon cheval, il s'use a votre service, il seroit donc de droit primitif que nous fissions une estimation au jour du prêt et une autre a son retour et que vous soldassiez le déchet, mais je vous prête ma tasse après que j'ay bu, elle ne s'use point et il me doit suffire que vous me la rendiez après avoir étanché votre soif. ne seroit ce point icy le principe de ce grand mot *usure* car si je calcule d'après l'intérêt que vous avés a boire, d'après tous les avantages qui s'ensuivront pour vous d'avoir bu a votre point etc. ce prêt est sans prix pour vous. cecy posé l'argent s'use t'il ? non, et bien dieu a donc dit et dû dire strictement que tout intérêt d'argent prêté étoit *usure*. cherchons maintenant a accorder cecy avec tous les inconvénients frapants qui résulteroient pour la société de l'observation exacte de ce dogme... donnés vous la peine mon cher amy de relire dans le chapitre de *l'amy des hommes* qui est gauchement intitulé *l'argent est il marchandise ou non* ? tout ce qui touche l'article de l'intérêt : vous y verrez clairement démontré que le baissement de l'intérêt seroit le plus prompt arrangement de régénération pour l'agriculture la main d'œuvre, le commerce, le trafic etc., et il ne tiendra qu'a vous de pousser les conséquences de ce principe jusques a la démonstration que la cessation de tout intérêt seroit la plénitude de cette régénération. que veulent dire après cela les idées vagues sur la nécessité de faire travailler l'argent ? l'argent n'est susceptible d'aucun travail ou action ; l'argent prêté n'est que le contract du concours du riche oisif au travail du pauvre industriel ; mais le riche veut un gain infailible et sans risques, c'est en cela qu'il est usurier, c'est en cela aussy qu'il se trompe luy même puisque le mot *banqueroute* n'est autre chose que l'expression de sa punition ; s'il prêtoit a titre de partprenant, son consort n'en seroit ny plus ny moins aidé, mais il suivroit de l'œil son argent, les progressions du travail, les comptes etc. ; il y auroit plus de laborieux dans la société et par conséquent plus de profit pour l'état.

mais la page m'avertit qu'il faut finir, mon début de livre ; puissiez vous y entendre quelque chose ; mon fort n'est pas d'être clair surtout écrivant a la hate. adieu mon très cher amy ; il faut que je remercie Madame et je vous ay écrit avec tant d'action que je suis lâs de cette lettre. nous vieillissons.

<1r> j'ay reçu depuis cette lettre celle du secretaire de la société qui m'annonce mon agrégation etc. accoutumé a l'exagéré des expressions de notre nation avilie, aux compliments etc. des paÿs d'états et autres j'ay trouvé froide d'abord la rotondité suisse et tout de suite je me suis dit *c'est que M<sup>r</sup> est un sot* faites vous montrer ma rëponce, et de votre part faites mes honneurs bien reconnaissants.

**16) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 4 JUILLET 1760<sup>20</sup>**

de Paris le 4 juillet 1760

votre lettre du 20 du mois passé mon très cher, me donne l'adresse du président de la société littéraire, et je vous en suis fort obligé, mais j'aurais voulu que vous y eussiez joint quelque indication de la voye pour luy faire parvenir mon ouvrage. il a paru depuis près d'un mois et a déjà fait grand bruit icy j'en ay en effet pris plus de soin quand au fonds de la chose, que de celui qui m'a fait une réputation a laquelle je ne m'attendois pas, et je crois que la base de la science oéconomique d'ou dérive toute la politique réelle des états y est fortement établie. au reste ne faites point les frais de l'acheter, mandès moy seulement si vous le voules in 12 ou in 4° et je le joindray a l'envoy a faire a M<sup>r</sup> Treudensch quand vous m'aurès indiqué la voye. je suis fort aise que ma lettre ait causé quelque satisfaction a M<sup>r</sup> Gessner, puissent les suffrages qu'il mérite et qu'il obtient l'encourager a persister dans le genre vertueux de sentir et d'écrire. si vous avès quelque relation avec luy exhortès le a continuer le genre de l'éplogue ou de l'idille, a n'imiter des anciens que le naturel et le sentiment mais d'ailleurs a prendre autour de luy les images et les mœurs qu'il décrira; qu'il s'approprie en un mot l'exhortation que je fais a la fin de mon mémoire; c'est ainsy, c'est de la sorte seulement que les arts remplissent les vues de leur divin instituteur; c'est ainsy que les talents prennent leur vray sang dans la société; la vraye gloire n'a de base réelle que l'utilité <1v> des efforts qu'on fait pour l'acquérir.

oh que vous avès de raison de préférer le gros bon sens, a l'esprit agréable et brillant. l'agrément naturel est un don comme tout autre mais excessivement rare, et donné même en compensation [*ileg.*] sur les qualités essentielles, la force, l'audace, la gravité; mais pour un être doué en ce genre il en est des millions d'imitateurs, foible et méprisable engeance. ce que le véritable agrément a de plus prétieux n'a qu'une courte durée nous perdons aujourd'huy tout le sel des expressions d'Horace, mais le vray, le sublime, l'ingénu demeurent en leur entier; les bons mots de Cicéron nous glacent a entendre, mais son livre des offices est toujours le premier des écrits humains. malheur a une nation ou prédomine l'agrément; vitieuse dans ses mœurs, jeune dans ses conseils, folle dans l'exécution son histoire n'est que les annales du délire, et la preuve de l'existence du dieu qui veille pour les ivrognes et pour les fols.

---

<sup>20</sup> Dans cette lettre, Mirabeau envisage la Société économique comme un intermédiaire de la mise en pratique de ses théories à Berne. Cela le mène à analyser les caractéristiques des républiques et à suggérer les sources possibles du déclin de Berne.

votre société d'agriculture ne scauroit en commençant être ce quelle deviendra, mais vous avès grande raison de réflécher sur le mieux et de vous préparer a le promouvoir. le point principal et nécessaire pour son accroissement et son utilité, c'est de tacher de luy procurer des fonds en tournant le zèle patriotique de ce coté là ; les bons effets qu'a produit celle d'Irlande ne proviennent que de là ; on a commencé d'abord par peu de chose ; on s'est piqué d'honneur ensuite ; chaqu'un a senty qu'il retrouvoit sur ses fonds le double de sa mise, le triple le sextuple, et que la gloire patriotique étoit en sus ; enfin il y a tel ministre grand prédicateur qui reçoit de fortes aumones et aporte deux mille guinées par an a la société. j'ay vu un homme qui avoit été agent d'une terre de M' Mathews qui valoit mille livres sterlings quand il commença et <2r> 7'000 livres lorsqu'il la quitta. l'Irlande a encor l'avantage d'avoir dans son sein son parlement a qui la société demande des loix relatives a ses vues et a l'avancement de l'agriculture : vous avès cette inestimable facilité.

élevons nous un instant ensemble mon très cher au dessus de votre constitution pour la considérer dans sa baze et dans ses progrès. les états ont été plus ou moins bien constitués en raison de ce qu'ils étoient plus ou moins agricoles ; l'Egypte et la Judée en sont de bonnes preuves ; les républiques grecques fondées sur le patriotisme et sur les arts, ont été le théâtre de la jalousie, de la médisance de l'ambition et des horreurs en tout genre. Romulus fonda sa ville sur des vues agricoles et militaires combinées, Numa fit prévaloir les premières, et fut l'auteur de la durèe de Rome ainsy que de sa force. il est aisé de voir dans tout le beau temps de la république que le peuple de la ville n'étoit admis ny au service en guerre ny aux charges etc. Marius un des plus mauvais citoyens qui fut jamais fut le premier qui pour s'attacher la populace tira des soldats des tributs de la ville ; on voit dans le même temps et avant la guerre des Cimbres introduire dans les légions les premiers maitres d'escrime : les Romains avant ce temps scavoient combattre et camper puisque Pyrrhus les admira, mais les exercices de la campagne et la vie rustique leur suffisoient ; a Marius commencèrent les soldats détachés de la république et vendus a leur général, parceque nul au fonds n'est citoyen que de sa terre et par sa terre. le préjugé fondamental subsista néanmoins, on voit César faisant attaquer Corfinium promettre aux soldats deux arpents de terre a chacun, Auguste donner le territoire de Crémone a ses vétérans, et les soldats de Drusus et de Germanicus demander des terres dans leur révolte. la tyrannie destructive des états principalement parce qu'elle détache les hommes de leur terre, ne fit que croitre depuis jusques a la destruction de cet empire colossal. la barbarie fonda des états sur ses débris par le droit de conquête. les seigneurs feodaux furent de petits tirans ; les arts mécaniques toujours habitans des villes par la nécessité de s'entraider, forts de leur <2v> économie et de la foiblesse des grands ruraux occupés a s'entremanger les

uns les autres secouèrent le joug ; ce fut pour tomber dans les mains des grands souverains dans les contrées ou ceux cy étoient encore reconnus de fait et pour s'ériger en républiques aux lieux ou ils ne l'étoient plus que de droit, soit montré a l'Italie. ces républiques assujettirent la noblesse de campagne ; tout fut banny, ou forcé a venir se faire inscrire dans quelque collège d'arts et métiers pour acquérir le droit de citoyen. ces républiques guerrières et mercantiles a la fois pour la plupart mais non agricoles furent toujours en trouble obligées a chercher des podestats au dehors, et la proye enfin de tirans élevés dans leur sein ou d'autres plus forts qu'eux qui venoient les détruire. les villes anséatiques échapèrent, a la faveur d'une oligarchie vaste et condensée autour d'elles, mais elles ne conservèrent qu'une ombre de liberté et chaque lustre en voit expirer quelqu'une. il ne reste en un mot de républiques libres en Europe que troix sociétés marchandes, dont l'étape et principal séjour tient par un fil a la terre d'Europe et dont les possessions réelles sont presque toutes au dehors. au milieu de cela vous êtes un peuple tout particulier, constitué par la nature scabreuse de vos possessions par des traités au dehors, et nullement par des loix intérieures. sur ce dernier point vous en êtes encor au temps de ces premières républiques informes et cette manière d'être suffit a la plupart de vos cantons qui n'ont pas plus de territoire que les républiques de Lucques et de Saint-Marin. mais Berne qui a un territoire ne tient ce territoire que par sa propre dépossession. peu importe a vos sujets agricoles de prendre part a un gouvernement qui ne leur demande rien et qui les fait jouir en paix. mais si le gouvernement demandoit d'autres prérogatives que celle de faire jouir ses membres tour a tour de ses domaines divisés en bailliage, d'autres efforts que celui de retourner son champ, il verroit alors qu'il ne tient rien. aussy dirès vous ne voulons nous que cela ? vous faites bien, déffendès vous de toute vue d'ambition, mais tirès de vos campagnes toute la richesse qu'elles vous presentent ; montrès vous a vos sujets des maitres attentifs a leurs vrais intérêts, actifs et prompts a les connoître a les faire valoir, alors vous serès vraiment souverains utiles, nécessaires adorès et invincibles. pardon mon cher amy de cette longue mais rapide digression sur une matière délicate ; je la crois de la dernière importance pour vous, et bonne a être présentée a vos fortes têtes pour leur faire sentir combien la société d'agriculture peut être regardée comme un collège annexé au gouvernement. adieu mon cher, mille respects a Madame je vous embrasse de tout mon cœur

**17) MIRABEAU À LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE BERNE, PARIS, LE  
29 OCTOBRE 1760<sup>21</sup>**

A Paris le 29 octobre 1760

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 18 du courant. elle m'est arrivée dans les tems où je sortois d'une incommodité assés forte qui m'a tenu dans un long régime et qui a abouti à la deffense de me tenir longtems courbé sur un bureau, ce qui m'oblige à dicter mes lettres.

Il y a longtems que j'ai remis au Sieur Humblot<sup>22</sup> l'exemplaire de mon dernier ouvrage qui étoit destiné pour être offert à la société et dans lequel est inséré le memoire que je pris la liberté de lui offrir. Des deux autres morceaux qui composent ce volume, l'un est purement relatif à un vice intérieur d'administration dans ma patrie, et je n'en ai même pas pu faire un traité en forme étant dirigé dans une marche par celle d'un chapitre choisi dans un ouvrage que je réfutois. Cependant je n'ai pas négligé d'y jeter autant que le sujet me l'a permis de ces principes œconomiques qui font base dans cette science et par lesquels j'ai entrepris de faire une révolution très nécessaire dans les esprits. je vous serai bien obligé, Monsieur, de vouloir bien arrêter l'attention de Messieurs vos confreres sur ces <2> principes, je suis certain que cette semence mal digérée reçue par d'aussi bons esprits, y causera le ferment préparatoire des idées que vous sentés devoir être présentées chez vous avec ménagement et avec fruit.

Quant au 1<sup>er</sup> de ces deux points, j'ai souri de l'heureuse simplicité avec laquelle vous me dites que les gouvernemens aristocratiques sont peutetre moins faits pour les verités fortes et directes que les monarchiques. je sens bien ce que ce principe a de vérité en supposant que les admonitions voulussent s'attacher aux abus de détail et qui interressent certains administrateurs plutôt que l'administration, mais quant à ce qui est des abus généraux, et qui n'ont pas de patron designé, il seroit difficile de dementir l'histoire et les exemples de tous les tems qui démontrent qu'autant la République bien ordonnée panche vers l'abus de la liberté, autant la monarchie avouée et absolue est voisine du contraire. La sorte de liberté vraiment rare et singuliere que j'ai affichée, tient à des circonstances de détail. je me croiois sur de l'incognito dans mon 1<sup>er</sup> ouvrage, je fus deviné et applaudi à l'instant et si fort que je crus voir en cela une désignation de la providence qui m'appelloit à continuer. j'ai taché

<sup>21</sup> Lettre de Mirabeau adressée au penseur vaudois Élie Bertrand, secrétaire de la Société économique de Berne, à propos de la diffusion de la physiocratie à Berne : Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, Lettre à la Société économique de Berne, Paris, 29 octobre 1760, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

<sup>22</sup> Libraire qui contribuait à la distribution des *Mémoires et observations*, la revue de la Société économique de Berne.

de n'avoir d'objet que le bien public ; ma manière personnelle et le titre avoué de mon ouvrage, ont servi de manteau aux hardies continuations, et le succès a justifié ma conduite ; mais ce succès a tenu aux variations et embarras des circonstances qui ont toutes été menées à profit, au caractère de l'auteur, qui dans un siècle et un pays où tout est cupidité en tout genre, ne demande <3> rien et renonce à tout. Ce succès tient encore à son état, à son bonheur, à ses intentions, et ne peut servir de règle pour juger de ce qui réussiroit à d'autres. quoi qu'il en soit, les frais en sont faits et je n'en attends qu'une récompense, mais que je poursuivrai toujours avec une égale chaleur, c'est de voir mes principes prendre racine dans les têtes, et leurs conséquences tourner au bonheur de l'humanité.

Ceci nous mène à parler du fruit, le second des deux articles ci-dessus. a cet égard, je ne scaurois trop pour recommander la lecture répétée, et j'ose dire, l'étude du 3<sup>e</sup> morceau de ce dernier recueil, qui est intitulé *Tableau économique*. vous y verrez que le tableau n'est pas de moi, et que je n'ai fait que le développer, ou pour mieux dire, que aider au développement ; mais ce morceau comprend tout et répond à tout. Ceci est ni à la première ni à la 12<sup>e</sup> lecture qu'un bon esprit en sentira toute l'étendue, mais plus il y reviendra, plus il trouvera dans sa propre tête des lumières et des notions étouffées par les préjugés entassés, notions simples et naturelles que cet issu de principes précis et sommaires aura mise en mouvement. J'ose vous assurer, monsieur, que rien ne sera plus utile à vos vues patriotiques que de désigner ce morceau et d'en recommander la lecture à vos bons esprits. il fera à lui tout seul un progrès lent assuré et préparatoire de la révolution que vous attendez autant que je la désire.

Tout en sortant de maladie, il m'a fallu travailler à <4> un ouvrage dont les circonstances ont décidé le moment, que je méditois il y a longtemps, mais que je voulois rendre digne de son importance et de mon idée. au lieu de cela j'ai été forcé de le hater. il est fini, chose qu'on ne pourroit croire, si l'on savoit le peu de tems que j'y ai mis, et je n'ai plus que les embarras de l'édition, article sur le quel je suis bien soulagé. Ce sera la fin de ma carrière publique. je ne refuserai pas cependant de travailler comme vous avés la bonté de me le demander pour votre société. La multitude d'objets que mon Zele en ce genre embrasse, jointe à l'importance de la chose, et à l'entassement naturel de mes idées, en fera sans doute un ouvrage, et je le sens di bien que je diffère de la commencer, jusques au tems où je serai plus libre. il n'y aura cependant rien de perdu, pourvu que le tableau économique soit commenté et étudié dans votre Capitale. C'est là le précurseur que j'ose vous recommander, et qui Certainement concourra à vos vûes. Recevès Monsieur les assurances de la reconnaissance et de l'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obeissant serviteur.

Mirabeau



**18) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 3 MAI 1764<sup>23</sup>**

de Paris le 3<sup>e</sup> may 1764

mon cher amy je n'ay pas répondu a votre dernière lettre parce que comme vous disiès ce n'étoit pas le cas de répondre mais aujourd'huy je vous écris parce qu'on m'a réveille sur vous au milieu de mon tabut et de mes tribulations. M<sup>r</sup> de Pailly qui retourne dans son paÿs m'a dit qu'il vous verroit en passant; ma première idée a été de luy remettre une lettre pour vous et puis il m'a dit qu'il passoit par Strasbourg et j'ay pensé que cela retarderoit beaucoup.

si j'étois libre de mes démarches et de mon temps mon cher Sacconay, j'irois a Genève non pour consulter Tronchin car je doute que je fasse jamais beaucoup de pas pour un médecin, mais parce que j'irois a Payerne et dans le Paÿs de Vaud. la douceur et la sorte de devoir se rendre a un amy de 33 ans la visite qu'il me fit dans mon paÿs il y en a 24 seroit le motif premier de ma course et quand a la curiosité du voyage il n'est aucun paÿs au monde qui excitat plus la mienne; le desir de voir vos montagnons, vos valésans vos grisons, les différents états qui composent le corps helvétique et surtout les différentes cultures et industries œconomiques est le plus naturel que je puisse avoir en ce genre. en général je ne fus jamais curieux, et si j'avois voyagé ce ne seroit que <1v> pour mon instruction. elle est inutile maintenant; né dans un paÿs et dans un ordre a n'etre jamais employé pour le public j'avois cherché a être utile par une autre sorte de travail; il m'est déffendu maintenant par ma santé et a cet égard ma carrière est faite. voir les hommes et les choses n'auroit donc pour moy maintenant d'autre objet que mon propre amusement comme d'aller a l'opéra; ce n'est pas la peine d'avoir regret aux chaines d'affaires de tout genre qui me rendent la résidence nécessaire. outre celles que la providence et ma position m'ont données, j'en ay pris encor beaucoup depuis deux ans. j'ay voulu que mon digne frère prit le généralat des galères de son ordre ce qui m'a causé une dépense de 40 mille écus, j'ay marié avantageusement ma seconde fille l'année passée, je viens actuellement de faire l'ainée religieuse, tout cela m'a couté cher, et en même temps, ayant entrepris avec le célèbre Pattullo<sup>24</sup>, en 1762 la tournée de mes terres et de celles de M<sup>e</sup> de Mirabeau je me fis un devoir de devenir utile aux différentes provinces et cantons ou la providence avoit voulu que j'eusse plus particulièrement droit de citoyen, et dès lors j'ay consacré non seulement mes revenus, mais des sommes en sus très considérables a devenir le *Manco Capac* de ces provinces dans plusieurs desquelles la culture est nulle et les hommes presque dans la barbarie.

---

<sup>23</sup> En plus de son travail théorique, Mirabeau a travaillé toute sa vie à la mise en pratique de ses idées sur ses terres.

<sup>24</sup> Henry Pattullo était agronome, auteur de *l'Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, Durand, 1763.

le détail des frais que j'ay fait pour cela depuis, vous paroitroit être d'un souverain <2r> plutost que d'un particulier. comme le tout est employé sur mes domaines et conduit par gens habiles et zélès, il me viendra a profit je l'espère, mais les commencements sont biens lourds et bien dispendieux et pour y faire face j'ay besoin de présence et d'attention.

a ce propos mon cher amy pourriès vous me procurer un frettier suisse qui scut assès de françois pour etre entendu ce seroit pour l'établir luy et sa famille si elle etoit utile, dans une terre qui est paÿs de paturages et bestiaux, dans le haut Poitou et le Limousin. j'ay lâ un grand établissement que je [*ileg.*] qui sèr[t d']école a ces cantons; l'homme qui est a la tête m'a [*ileg.*] livres pour le transplanter et l'acquérir, j'y ay porté laboureurs a la flamande, berger du paÿs ou l'on parque, mais le principal est le paturage, j'y auray au moins cinquante vaches et je scay que les frettiers suisses sont les premiers hommes de l'Europe pour ce genre de bestiaux. on etoit donné dans le canton dont je parle au foible commerce de l'engrais qui ne donne aucun profit et diminue même tous les jours attendu que les provinces plus voisines de Paris ont beaucoup donné dans les prairies artificielles. je veux les former a tenir les prairies et faire des élèves etc. voila mon objet, si vous m'y pouvès servir vous le ferés; *qui bien fera bien trouvera* dit un proverbe de mon paÿs, voila mon but voila le votre, c'est le point ou doivent se rencontrer deux ames faites pour être unies de tous les temps,

adieu Mirabeau

### 19) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 7 OCTOBRE 1764<sup>25</sup>

du Bignon le 7<sup>e</sup> octobre 1764

croyès mon cher amy que le motif de vous revoir et de vous embrasser seroit tout autrement puissant sur mon ame que ceux de curiosité et d'instruction qui me seroient néanmoins tres sensibles si j'avois ma liberté. si les couleurs que l'imagination vive de la jeunesse donne aux choses sont perdues dans l'age mûr, en revanche les yeux de l'entendement sont tout autrement ouverts et les traces que nous laisse cet organe sont bien plus sûres et permanentes. je suis certain que la face des mœurs et par conséquent toutes les perspectives phisiques, toutes dépendantes des points moraux, ont bien change dans votre paÿs depuis le séjour que j'y fis il y a 32 ans. les montagnes même décroissent devant la déprédation humaine, l'homme coupe les bois et défriche, la pluye entraine les terres et les roches se hérissent pour reprocher a l'homme sa fureur

<sup>25</sup> Cette lettre démontre la conversion de Sacconay à certains préceptes physiocratiques, grâce à la lecture de la *Philosophie rurale*. Ce sont surtout les théories de libre-échange qui l'ont marqué. Il les a ensuite appliquées au contexte bernois dans son *Mémoire sur les grains* (texte n° 4 du dossier de sources).

de mettre tous les dons du ciel a fonds perdu. or que les mœurs ayent changé chez vous, l'extension de l'ordre rentier chez toutes les nations de l'Europe ne me laisse aucun lieu d'en douter. si le peuple chez vous ne paye pas ce qu'il en coute pour former ces effigies dévorantes de propriétaires, c'est a la vérité un inconvéniement de moins, mais vous ne pouvès éviter celuy des richesses obscures, de l'avidité amorcée et toujours croissante, de l'inégalité des fortunes, et des revenus sans cas fortuits sans action ny jurisdiction. Gênes crut jadis éviter ces inconvéniements destructifs de la république en déffendant a ses nobles de posséder des biens fonds hors de ses états; qu'est il arrivé <1v> ils sont devenus banquiers, usuriers, insatiables et tandis que ces roches maritimes renferment les plus riches particuliers de l'Europe, l'état ne peut ny conserver ses propres domaines ny permettre aux hommes de les faire valoir. encor le gout des arts et l'ostentation naturelle aux méridionaux fournissent ils de forts écoulements a ces richesses dangereuses, mais vous peuples robustes et courageux, vous qui futes nation et qui l'êtes encore, votre apre territoire une fois pénétré par la richesse d'opinion tombera bientost dans la pauvreté foncière les riches voudront de grandes propriétés et de la jurisdiction, et du pouvoir et de la paresse et vous irès le chemin de tous les autres avec la différence que vous tomberès de plus haut. a cela me dirès vous ou est le remède? mon cher amy il n'en est aucun pris ny a prendre dans votre propre fonds que l'attachement a vos anciens usages, et l'attention contre la fureur épidémique d'innover. encor ne sera ce qu'un palliatif qui ne tiendra point; le monde entier se tient et se touche, une seule charue ne peut bien aller que les charues environnantes n'aillent mieux aussy et de proche en proche le branle de l'humanité entiere est général ou les efforts particuliers ne seront que des secousses éphémères. une tête un peu politique voit cela dans le passé dans le présent et dans le futur. ou les nations rembourseront, ou l'humanité jadis transplantée d'Asie en Europe le sera d'Europe en Amérique l'Espagne y a passé la France va et revient et meurt en chemin l'Allemagne y court. c'est ce coup d'œil de l'universalité et de la conjonction indispensable des intérêts humains qui m'a engagé a donner des règles générales, si j'avois cent voix elles ne diroient toutes qu'une même chose, si j'avois cent langues elles n'exprimeroient que les mêmes mots.

enfin mon cher amy *la philosophie rurale* a fait sur vous l'effet que mes ouvrages et mes lettres n'avoient pu faire; j'en suis ravy pour la chose premièrement et pour l'ouvrage ensuite <2r> je le crois en effet le livre classique de la plus utile des sciences érigée telle et mise en règle fixe de notre temps. cet ouvrage qui a été comme volé a son autheur, furtivement imprimé et sans éditeur, a tellement été lardé d'adjonctions abstraites et défiguré de fautes d'impression qu'il en est devenu en certains endroits comme inintelligible a son propre autheur. tel qu'il est cepandant je crois qu'il sera utile, je vous l'ay recomandé comme tel, et je vois avec le plus sensible plaisir que l'avis de votre bonne judiciaire est conforme a mon opinion.

oh mon cher Sacconay vous avès tiré de cette lecture le seul ou du moins le principal fruit, si vous avès bien conçu que les gouvernements quelconques ne sont dans le monde et sur la tête des hommes que pour les empêcher de se battre et du reste les laisser faire. je ne demanderois que dix ans d'inaction a tous les gouvernements d'Europe pour que cette contrée fut peuplée et riche exactement au triple de ce qu'elle l'est ; mais la fureur d'agir et d'ordonner se déploie précisément dans le siècle de la paresse et de la privation de toute dignité qui seule peut au fonds entraîner l'obeissance. plus l'esprit est foible plus il s'égaré en projets sans tenue et sans effet, point de règlement qui n'ait soux l'aile un monopole, point d'innovation qui ne cache le venin avide de l'innovateur. ou les nations ont comme chex nous un fonds immense de loix et d'ordonnances tombées en désuétude en ce cas pourquoy vouloir devenir innovateur quand on n'a pas la force de tenir la main aux règlements déjà faits et avoués ? ou comme chex vous peut-estre, les loix manquent, mais les mœurs et usages en tenoient lieu, en ce cas pourquoy perdre ce privilège des bonnes mœurs, pourquoy ne pas respecter le crane épais et consolidé par la difficulté des temps, de nos pères ? mon cher amy les cabinets, les conseils les sénats ne s'avisent pas une fois en cent de statuer que ce ne soit une sottise. qu'est ce par exemple que de déffendre aux bleds étrangers de venir nourrir a vil prix vos sujets <2v> *la philosophie rurale* bien lue vous le dira ; et après de tels decrets vous vous plaingès de la dépopulation, et pour y remédier vous voulès faire de vos baillis des intendants et qu'ils envoient a M<sup>r</sup> le controlleur gal un état des biens arables des bois, des patures etc. de leur département. et ils diront aussy si ces champs sont a 4 façons ou a 3 la profondeur des rayes, s'ils sont en tables ou en sillons semès en bleds echaudès ou seulement lavès, quelle sorte de grains, combien de poignèes, la quantite du fumier, l'espèce, la saison, l'aspect, l'abry etc. et quand le sage conseil scaura tout cela, oh il en tirera de belles inductions, et fera relier le tout et l'année prochaine il faudra recomencer un autre almanack de Liège. mais voicy bien autre chose, on veut scavoir aussy les mœurs lespèce et le dénombrement et ranger le tout par classes, par exemple tant de bossus et de borgnes soux la lettre b. tant et plus grand nombre soux la lettre c. car cela importe aux mœurs, et puis scavoir qui entre et qui sort pour imiter ce sage médecin qui pesoit exactement ce qu'il prenoit et ce qu'il rendroit *o seculum incipiens et inficetum* oh siècle fol et suffisant s'écrioit Horace : je vous demande pardon mon cher amy de cette plaisanterie sur un decret émané d'un gouvernement dont vous faites partie et d'un de ceux que je respecte le plus ; mais je suis en politique le Démocrite de mon temps, permis aux autres de me croire fol, les recteurs d'humains m'ont assès traité comme tel et je le leur rends bien, je n'ay que trop longtemps été tenté de pleurer de leurs gestes, et au fonds cela étoit beaucoup plus fol que d'en rire comme je fais maintenant. les hommes touts grands et touts faits, sont des enfants, les épitoges les manteaux, les cordons et les barets ne couvrent guères

que des marmots rengorgès qui jouent a la Madame s'ils ne font pis. au reste vous verrès ce que produira ce zèle scrutateur la montagne en travail ou une inquisition plate et ridicule. adieu mon cher Sacconay je vous embrasse de tout mon cœur.

Mirabeau

## 20) MIRABEAU À SACCONAY, FLEURY, LE 5 NOVEMBRE 1767<sup>26</sup>

de Fleury le 5<sup>e</sup> novembre 1767

comme vous n'aimès pas trop a écrire mon cher Sacconay j'ay voulu attendre pour répondre a votre dernière lettre que les *éphémérides* adressées a M<sup>r</sup> Turrettini vous fussent a peu près arrivées ce qui moyennant un peu de temps encor avant votre réponce vous mettra a même de m'en dire votre avis. je chéris fort cet ouvrage périodique 1<sup>o</sup> parce que le siècle aimant les journaux il faut bien le servir a sa guise, 2<sup>o</sup> le meilleur ouvrage n'a qu'un temps au lieu que ce qui revient chaque mois, suivant toujours le même objet fait l'effet de l'eau qui tombe goutte a goutte, 3<sup>o</sup> c'est que comme il n'est jamais question de ces écrits là comme d'ouvrages nouveaux il y passe bien des choses qu'on n'oseroit dire ailleurs, et vous en jugerès. ces raisons m'ont fait vouer tout le peu de travail que je puis faire desormais a ce recueil et comme mon amour propre est bien loin de mes vrais motifs je sacrifie ce que ma réputation pourroit gagner a des travaux plus rassis et plus personnels au devoir instant de marteler et forger sans cesse la tete a la pauvre humanité dévoyée par tous les prestiges modernes de la fausse civilisation. vous jugerès donc mon cher amy si la totalité de ce recueil a mesure qu'il marche, assoit bien d'abord et suit exactement après les bons principes dans les détails. quand a moy qui n'y suis que comme le convalescent M<sup>r</sup> B. je suis content de la totalité et je suis persuadé que quand M<sup>r</sup> de Morsan de Ropraz qui l'avoit dabord demandé et qui a trouvé ensuite qu'il luy tiendrait la place de trop d'autres livres nécessaires en aura jugé par luy même il verra que cette science là renverse bien des tablettes de livres qu'on avoit cru jusques icy nécessaires <lv> et relègue un grand nombre des autres dans l'ordre des meubles de pure curiosité. quoy qu'il en soit mon cher amy vous êtes essentiellement homme de bien et si vous jugès comme moy des *éphémérides* je ne doute pas que vous n'engagiès de vos compatriotes a les faire venir, car chacun les prête dans son canton a ceux qui ne sont pas en état d'en faire la dépense et les zélateurs de la science oéconomi- que et du bonheur de l'humanité ne peuvent faire force comme tous autres que du poids des opinions.

---

<sup>26</sup> Mirabeau commente la création et l'utilité des *Ephémérides*.

a ce propos j'ay failly écrire a M<sup>e</sup> de Watteville pour la remercier du souvenir qu'elle a bien voulu conserver de moy et pour la sommer de juger par les détails, de cette science dont un aperçu rapide, a la vérité confié a un bon organe la frapa et la satisfait également. un homme tel que M<sup>r</sup> de Watteville est digne de juger cette science et cette science est seule digne de luy.

quand aux éléments de la philosophie vous en voyès l'objet, il n'est autre que de rapprocher les principes qui voguent a trop de distance dans cet ocean de la *philosophie rurale*, livre pourtant qui est et sera toujours le trésor de la science et de ses résultats. sans doute qu'avec une étude répétée des éléments et la bonne et saine judiciaire que la providence vous a donnée vous serès en état de connoitre la cause de toutes les maladies politiques et d'en calculer les effets; mais mon cher amy croyès en un homme qui ne fait autre chose depuis près de dix années, avec un zèle presque unique et un feu devenu sa foiblesse et croissant par conséquent avec l'age et les incommodités; malgré le poids même que peut ajouter aux paroles une sorte de célébrité, les paroles volent et ne convertissent personne; ou l'on dispute et des lors party pris, plus de jugement, ou l'on est entraîné, alors on n'écoute plus et l'on reprend dans le calme son avis assoupi pendant la tempête; en un mot ou joute de dialectique ou assistance a un essay d'éloquence et de déclamation, voila ce que c'est que la conversation sur des matières relevées. on se croit obligé dans les lieux ou l'on aime a m'entendre, a me mettre sur ces matières lâ, je m'y prête et par devoir et par habitude et par gout, et je n'en sors satisfait qu'alors <2r> que j'y gagne une souscription pour les *éphémérides*; c'est du moins une compensation au dépérissement interieur de se sentir verser du coté de la dissertation habituelle, tandis que la parole a tant d'usages riants et tant d'autres si doux. en un mot mon cher amy envoyès ceux qui voudront vous faire parler science, envoyès les dis je, ouy envoyès les... lire, ou se faire traiter de la démangeaison de parler sans scavoit ce qu'on dit.

au reste avant de finir il seroit temps de vous parler un peu de vous des autres et de nous. je vous remercie bien tendrement de tout ce que vous me dites de tendre de vous, d'honnête de la part des autres, et d'autant que je crois tout cela bien vray. ne croyès pas mon amy que les cœurs s'extravasent, je passe ma vie au milieu des forçats de la dissipation et de la frivolité, je les ay toujours présents eux et leurs maximes, je leur donne raison car en général toutes maximes sont bonnes selon les données cirvoisines; je ne vous vois jamais vous autres et je n'entends point vos raisons, mais je les sens et vous me trouveriès au fait et au prendre tout du même règne dont j'etois dans l'ordre des végétaux, il y a 35 ans. je vous promets ensuite que si jamais je vais en Provence ainsy qu'il le faudra peut-être bien un jour, je prendray mon tour par votre heureuse terre. du moins c'est mon dessein. je vous dis enfin de la part de M<sup>e</sup> de Pailly a vous et aux autres tout autant de belles et bonnes choses et solides et honnêtes et senties, que vous en pouvès penser pour elle assurément. adieu mon cher Sacconay je vous embrasse de tout mon cœur.

21) MIRABEAU À SACCONAY, MIRABEAU, LE 2 JUILLET 1771<sup>27</sup>

de Mirabeau le 2 juillet 1771

arrivant a Lyon a dix heures du soir mon cher amy, quoyque la tête un peu étourdie d'être venu en troi jours, je me rendis aussitost chez le comte de Sacconay, avec d'autant plus d'espoir et de battement de cœur, qu'un mien secretaire arrivé de la veille et qui m'y conduisit trompé par la conformité de nom m'avoit assuré que vous y étieés. on me répondit de même, mais ayant distingué, crainte de confusion, je fus bien resserré en aprenant que vous étieés party la veille. je donnay pourtant le lendemain pour voir l'abé Duret et demeuray malgré moy, et après mes premiers regrets 1° pour ce que je perdois, 2° pour la peine que je vous avois donnée, j'en eus 3° d'avoir sitost quitté mes malades pour rien, et surtout 4° de la trop grande précaution d'avoir écrit mon retard a l'abé Duret précisément pour que vous ne vous impatientassiés pas tandis que c'est justement ce qui vous a fait partir. le hazard me fit voir l'après-midy M<sup>r</sup> Turrettini votre correspondant et le soir je fus voir le comte de Sacconay que me combla de politesses et tout en garrant je songeois que deux jours plutost vos pieds portoient sur les mêmes carreaux de sa chambre. a tout prendre, Bursinel et ses récoltes m'ont joué lâ un mauvais tour. je serois arrivé le 18 comme je vous l'avois mandé, sans ces maladies et je laissay encor ces dames au lit.

l'abé Duret me remit de votre part un petit *mémoire sur les grains* qui est fort bien fait et j'aurois voulu qu'il en passat un a Du Pont de Nemours pour en rendre conte, a cause des calculs qui y sont. il en est de même des reflexions sur le mémoire. ajoutés seulement a la fin du dernier paragraphe de la page 30 a l'endroit ou est la notte, celle cy. *les villes et les publics ne doivent jamais magaziner 1° parce que les villes ne sont que des amas de maisons qui n'ont point de produit et par conséquent point de revenus qui ne soient des impositions indirectes ou si elles ont un territoire en propre, ce territoire n'a qu'un propriétaire fictif attendu que le public n'est rien, c'est l'ensemble des particuliers qui est quelque <1v> chose. il suit de la que le public ou ses ayant cause, pèchent toujours quand ils font chose qu'il ne seroit pas de l'intérêt d'un particulier de faire quand il en auroit le moyen. 2° parce qu'un pays tant petit puisse t'il être ne peut jamais être aprovisioné que par le commerce, et a juste prix que par le concours des commerçants, or le commerce ne luttera jamais avec les juridictions ny même avec la charité. tout rabais factice effarouche le commerce et nécessite la cherté.* au reste si l'autheur des réflexions n'eut cité que les diverses feuilles publiées dans les éphémérides, j'aurois cru qu'il n'avoit vu que cela; mais quand j'y ay vu l'adjonction du *traité de la police des grains* j'ay trouvé que j'avois bien perdu ma peine, car on feroit un volume in folio de ce que j'ay escrit avec chaleur et détail sur cette matiere; au

<sup>27</sup> Sacconay a envoyé son *Mémoire sur les grains* à Mirabeau, qui discute de son contenu.

point que je me crus obligé d'en faire une sorte d'excuse sur la nécessité du temps au commencement du dernier chapitre de *la philosophie rurale*. ce n'est pas que le traité de M<sup>r</sup> Herbert<sup>28</sup> ne soit d'un mérite supérieur a tout, et pour avoir rompu la glace et pour son ordre et sa lucidité; mais j'ay repris cette question et ses détails sous toutes les faces. n'avez vous pas eu dans le temps mon recueil de *lettres sur le commerce des grains*? depuis la page 72 ce recueil mérite d'être lu et la dernière lettre surtout qui est la plus longue que j'aye écrite de ma vie, traite a fonds des magasins.

je remis a l'abé Duret pour vous mon cher amy un petit essay de catéchisme oéconomique dont l'idée m'a beaucoup plu. vous y verrés un onzième commandement de Dieu qu'il met avant tous les autres et c'est *le travail*. quand a l'exécution de cette idée, comme l'auteur a pris uniquement mes *leçons oéconomiques* dont il n'a retranché que les demandes, il ne convient a son objet ny par la simplicité ny par la contexture ny par le style; mais c'est toujours une tentative.

j'ay laissé a Paris l'excellent margrave de Bade-Durlach; quelle ame, quel cœur et quelle tête il est oéconomiste a fonds. *Du Pont* y donne des leçons a ses enfants et j'ay appris que le prince héréditaire dont le père a surtout a cœur l'instruction et que la crainte et la méfiance de luy même retardoient un peu, a fait tout seul un excellent morceaux, cela relie ma vieille futaille.

je vois icy les travaux ordonnés il y a neuf ans dans des terres ou j'ay laissé tous mes revenus pour cela depuis. je disois hier a l'abé Baudeau <2r> *tu m'es témoin que ceux qui disent que je n'agis pas comme je prêche ne me font pas justice; tu m'es témoin si je manque de terres ou les dépenses me rendroient cent pour cent et si c'est faute de terrain que je mets mes fonds en murailles par échelons pour barrer des ravines, en maisons huchées, en plantations dans des deserts; Dieu m'a confié ces monts et ces terres escarpées, il faut empêcher que le restant ne s'en écroule dans les rivières, il faut reprendre tout a la source, les fonds d'en bas s'en ressentiront; un autre ne le feroit pas.* en effet de ce voyage j'ordonneray le complément de cette besogne et de nombreuses familles vivront ou les oiseaux sauvages n'osoient s'arrêter.

et comment avez vous trouvé ces garnisons, ces tambours, ces portes fermées dans une ville de commerce au centre d'un grand royaume? vous verrés dans les *éphémérides* Sully sortant du conseil en 1611 pour empêcher cela. et ces hopitaux monstrueux et défailants et une ville ayant 2 millions de revenus destructeurs extorqués sur la campagne et 40 millions de dettes, *oh non, vous travaillés trop; le monde ira toujours comme il va, les hommes*

---

<sup>28</sup> Mirabeau mentionne ici Claude Jacques Herbert (1700-1758), *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture*, Berlin, [s.n.], 1755, dont Jean-Daniel Boyer a donné une édition critique récente : C. Herbert, *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012.



*seront toujours les mêmes et la science oéconomique n'est qu'une belle spéculation.* se [ileg.] se repose au son de telles paroles quiconque trouvera [ileg.] la sauvegarde du devoir accompli ; mais il n'est point [ileg.] qui serve quand la conscience en ebranle le chevet.

adieu mon bon cher amy ; ce n'est pas ma faute, ouy je le dis en ma conscience ce n'est pas négligence de ma part si je n'ay eu la douceur de vous embrasser ; veuille la providence vous rapprocher de mes bras fraternels car pour de mon cœur elle ne le sçauroit davantage. adieu mes Respects chez vous, je vous prie.

comme ma lettre alloit partir mon cher amy, je reçois la votre du 26 ; elle m'a un peu consolé en m'apprenant que votre voyage n'a pas été perdu pour vous. je suis bien aise de ce que vous me dites du comte de Sacconay. je luy avois bien trouvé l'air du monde d'un homme de son état et d'un très galand homme ; mais on me l'avoit dit, joueur, homme de plaisir, comascène, et ayant mis tout son bien a fonds perdu ; au moyen de quoy une parole de l'aller voir a mon retour etoit de ma part très jésuitique. on m'enrichit toujours en restaurant mon prochain dans mon opinion surtout quand il me tient par quelque endroit.

## 22) MIRABEAU À SACCONAY, CABRIS, LE 24 SEPTEMBRE 1771<sup>29</sup>

de Cabris le 24 septembre 1771

votre lettre du 12 mon cher Sacconay m'est venu chercher auprès de Grasse dans les états de ma fille cadette que je mariay il y a deux ans. vous scavés que j'en ay marié une en Limousin l'autre en Provence, deux provinces ou mes enfants doivent avoir de grands établissements. celle cy est au bout du monde pour le reste de la France, mais le séjour du monde le plus romanesque et un des plus délicieux a bien des égards elle est d'ailleurs la reine du paÿs, je devois voir, et j'ay vu qu'elle etoit grandement et noblement établie, je pars et je vais commencer ma retraite par Hyères ou j'avois acheté une maison délicieuse pour mon frère, par Marseille, par Aix ou je me trouveray a mon grand regret au moment de ma catastrophe et puis je me mets tout de bon en route de la maniere je crois dont je vous l'ay dit.

je dis *je crois* car je n'ay encor rien de plus sûr que ce que je vous ay mandé car *qui a compagnon a maitre*. vous devés en effet avoir reçu ma réponce vous et M<sup>r</sup> de Gorani, peu après m'avoit écrit cette lettre cy<sup>30</sup>. je luy conseillay de vous voir parce qu'il m'écrivit une tres bonne lettre et d'un véritable et prétieux converty, or je scay par expérience moy qui fus seul, que le proverbe *malheur*

<sup>29</sup> Mirabeau recommande des réformes fiscales pour Berne, basées sur l'instauration d'un impôt unique sur la propriété foncière.

<sup>30</sup> Sacconay a entretenu une amitié profonde avec le penseur milanais Giuseppe Gorani (1740-1819) durant les années 1770, pendant lesquelles il vivait à Berne.

*a l'homme seul* est vraiment fait pour un oéconome isolé; le comte de Pontécoulant aujourd'huy major des gardes du roy et excellent oéconome, me disoit, *j'ay été 4 ans que je ne pouvois plus parler qu'a mon barbet, jusques a ce que j'eus converti mon frère*. D'ailleurs on s'entraide, on se concerte; ce fut le sentiment de ce besoin qui me fit il y a 5 ans instituer ces mardis, devenus depuis si connus, si nombreux et si utiles. je souhaite que ce qu'il dit de Schmid soit vray mais quelque estime que j'aye pour ce dernier, j'en doute.

venons a la question que vous me faites sur vos finances, elle embrasseroit une reponse fort étendue et ny vous ny le temps ne me demandés cela.

1° point central de tout gouvernement *salus populi*. 2° cet objet embrasse <1v> deux points, *le présent et la durée*, tout instituteur ou réformateur d'état qui travaille au 1<sup>er</sup> sans avoir en vue le second, ne fait qu'un chateau de carte; soit montré a la plupart d'entre eux. 3° il est pourtant des points cardinaux qui nous assujettissent et nous bornent au présent comme il en est qui portent l'empreinte de la durée. du 1<sup>er</sup> genre sont par exemple *la constitution* fortuite mais actuelle *du gouvernement*, ses besoins politiques relatifs a celle des voisins: du second genre sont, les *besoins phisiques*, les *principes moraux*.

raportons maintenant ces généralités a vos finances. votre constitution phisique qui a beaucoup contribué a votre constitution politique et qui vous la rend bonne pourvoit par elle même a ce que j'apelois cy dessus *besoins politiques* je m'explique. tout état bien constitué a besoin d'un revenu public et ce revenu a 3 objets. 1° instruction et police, 2° entretien et amélioration du patrimoine public, 3° deffense. de ces 3 le dernier emporte beaucoup de fonds, tant par la folle jactance des souverains, qu'en vertu des jalousies politiques, or ce 3<sup>e</sup> est purement nul pour vous, premiere observation.

une republique, dont la forme en soy telle qu'elle puisse être rend tous les sujets envieux, doit compenser ce terrible désavantage par la sémey franchise de l'impost, 2<sup>e</sup> observation.

elle ne peut guères d'ailleurs avoir de grands revenus qu'elle n'en abuse a moins qu'elle n'ait en même temps des charges équivalantes comme les dignes de Hollande etc. 3<sup>e</sup> observation.

venons maintenant au détail de vos revenus selon leur nature. 1° tout ce qui est domaine est fort bon pour vous autres s'il est bien administré; autant de plumes a ronger pour la vermine aristocratique. 2° survendre le sel, impost indirect, *Ephraïm magistrat*, un sol de plus dans le besoin paroitra si commode et puis *le peuple y est accoutumé*. en un mot cela ne peut rien valoir a quelque sausse qu'on le mette. 3° tribut des nations étrangères, ainsy apelay je votre argent placé, c'est assés la maniere des viellards de faire une bonne maison, mais c'est qu'ils n'espèrent pas voir les fruits de toute autre entreprise, c'est aussy qu'on opère en secret, triste joujou d'un age qui n'a plus que cette jouissance; mais ou le successeur dissipe ou le débiteur fait le plongeon: tout cela sont affaires domestiques et nous parlons affaires d'état. 4° quand aux 64 bénéfices

c'est ce qui vous soutient, mais il faudroit que le bailly sortant fut déclaré digne par l'assemblée des prud'hommes un de chaque paroisse de son bailliage autrement plus d'avancement. tout le reste de votre deduction sont les charges, toutes belles hors les charités auxquelles je donnerois forme de travaux <2r> public. mais a ce propos vous me dites que l'etat fait les 2 des nouvelles routes, les 3 autres se font donc par impositions [*ileg.*] je n'imagine pas les corvées, et les anciennes routes qu'est-ce qui les entretient? *traites foraires péages* vous scavés ce que tout cela vaut, ou donc est le bonnet de la liberté, sur l'oreille? quand au 5 pour 100 sur les héritages des serfs, vous ne me dites pas si c'est une fois payé.

quand a ce qui est de conserver aux peuples leurs coutumes et usages, cela est de droit, de devoir et de sagesse jusques a ce qu'ils vous en demandent d'autres et ils n'en viendront là que quand vous les aurés généralement persuader du mieux, s'il en est, par l'instruction. eux seuls en peuvent être les véritables juges et toute théorie est fautive en ce genre si l'expérience et la pratique ne l'appellent de concert. ce principe est fondamental mon cher amy, car surtout ne nous dévêtitsons jamais d'une [*ileg.*] atteinte de la moindre tâche de tyrannie et il en est a empêcher [*ileg.*] russe d'être battue, comme il y en a dans la sottise enfance d'empêcher celle [*ileg.*] de porter du velours.

adieu mon cher amy je vous embrasse et je vous laisse, car je [*ileg.*] demain mes enfants et ne cesseray plus d'aller, et de perdre temps [*ileg.*] chose ennuyeuse a mon age

Mirabeau  
mes tendres respects chez vous.

### 23) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 21 DÉCEMBRE 1774<sup>31</sup>

de Paris le 21<sup>e</sup> décembre 1774

pour le coup mon tres cher amy la chaleur de votre ame et la bonté de votre cœur ont fait que vos deux dernieres lettres se sont rejointes sur mon bureau, que je n'avois pu entierement nétoyer, attendu la vie qu'on mène icy, que je ne mène pas pourtant, car je ne sors presque jamais l'après midy; mais une grosse famille des amis etc. enfin les jours n'ont qu'un quard d'heure.

au moment ou j'ay reçu la seconde que vous avés hatée avec tant d'amitié, j'appris la mort de notre maitre, du vénérable docteur Quesnay. je songeay tout aussy tost a rendre mon homage public a sa mémoire; c'étoit le samedy; le dimanche je dine avec M<sup>e</sup> de Rochefort et sors tout le jour, je n'avois donc que le lundy pour mon discours et le mardy matin ou encor il faut que je coure; je

---

<sup>31</sup> L'auteur annonce le décès de François Quesnay à peine quelques jours après l'évènement, le 16 décembre.

crus que mon ami me pardonneroit de luy dérober ce courrier en faveur du devoir filial.

a l'égard du discours fait dans l'assemblée très nombreuse, le buste du docteur paroissant tout a coup éclairé et couronné de lauriers, il a fait pleurer et sanglotter et l'on a dit que l'auteur avoit bien de l'esprit dans le cœur ; c'est tout ce qu'il falloit. vous le trouverés au reste dans le 1<sup>er</sup> volume des *éphémérides* ; je ne dis pas dans le *prospectus* mais dans celui qui sera donné le mois prochain<sup>32</sup>. venons a vos chères lettres auxquelles je répondray par rang d'articles comme s'il n'y en avoit pas de marqués et décisifs et pressants pour le cœur et pour l'esprit.

quand a mon voyage je le feray le plus printanier que je pourray mais pas autant peut-être que vous le desirerés, car j'ay bien du monde a arranger. mes enfants a scavoir du Saillant et sa femme d'abord, vont faire un voyage dans leur paÿs : ensuite le bailly part pour Arles et pour faire une grande tournée, je vous parleray de mon fils après ; reste que ma belle fille demeurera. je connois la délicatesse de M<sup>e</sup> de Pailly et son réfléchi-soir de par dela, elle <1v> trouveroit quelque hoquet a ce que je laissasse cette jeune femme seule avec elle ; non qu'elle ne soit d'un caractère charmant, mais parce que j'en répons a d'autres etc. il suit de là que pour parer a tout il faudra que j'établisse moy même ma maison au Bignon et que je parte de là. d'autres incidents encor peuvent survenir, mais ceux cy sont certains, et pourtant je m'arrange.

et pour trancher court mon cher amy sur tout ce qui s'apèle affaires publiques, mettés vous dans le cerveau, que jamais tête n'a tant travaillé sur le cannavas du paÿs, et toujours en présence, et sur les deux données des choses et des hommes, que celle qui pousse en ce moment mes doigts. que cecy ne pouvoit se sauver que par une révolution dans l'administration ; je ne dis pas qu'elle fut possible quoyque le caractère du maitre y prêtât, je n'en scais pas assés pour cela ; et quand je vis que le soleil estoit encore a sa place je dis *continuation du même sujet* vous me l'avés ouy dire cent fois, et *continuation du même sujet* je répète ; tout cela se dira. quand je vis arriver un intendant bien famé a la charue, je scavois que cette place n'étoit pas faisable telle qu'elle est, quand Dieu le père enverroit sur terre Saint-Michel. je crus un moment en franc campagnard, sur ce qu'on me mandoit, que le titulaire alloit la défaire, mais bientost détrompé et le voyant dans la nasse je luy souhaitay bon voyage qui n'ira peut-estre pas loin. quoy qu'il en soit nous aurons les *éphémérides*, parce que l'abé au moment ou l'on les luy deffendoit répondit qu'il ne scavoit faire que cela et qu'il les feroit, ayant son privilège du garde des sceaux et n'en demandant point d'autre ; sur le tas il partit de la main, fut acheter la cession

---

<sup>32</sup> V. de Mirabeau, «Éloge funèbre de François Quesnay par le marquis de Mirabeau», in François Quesnay, *Œuvres économiques et philosophiques*, Paris, Jules Peelman et C<sup>ie</sup>, 1888, p. 3-14.

du journal du commerce qu'on vouloit conserver et leur a donné le bonjour, et va en avant. en outre le parlement a enregistré l'arrêt de la liberté des grains. et les économistes quoyque reniés et renians n'y ont pas nuy, car le rapporteur qui étoit amy de leur chef a été bien nourry par iceluy et son rapport aussy ; au reste Dieu est surtout, mais je ne vous diray pas tout ce que je prévois, car vous me trouveriés Cassandre.

pourquoy êtes vous mécontent de Grasset, ne le troublés ny ne le pressés pourvu qu'il fasse une édition correcte, et contés que je ne suis pas plus disposé a faire imprimer icy que jamais.

l'abé Baudeau a répondu a ce papefard de Desglanières par des questions petite brochure qui détruit tout en 4 mots et ou son nom est, vous le verrés dans le prospectus des *éphémérides*. on a d'ailleurs imprimé nombre d'autres bêtises de ce genre, je n'en lis aucune, mais on les accuse de garder les bons pour eux.

<2r> le cher pressoir est enfin arrivé, mais comme le voiturier venoit par la route de Bourgogne, le plus près qu'il l'ait pu laisser a été a Fontainebleau, et ce n'est que par des recherches que je l'ay scu, et l'on le fait maintenant rétrograder ; ne m'envoyés point de votre vin, vous vous moqués de moy, d'autant que toutes les olives ayant été surprises et gelées sur l'arbre je ne scaurois vous envoyer d'huile. j'apprends que ces derniers froits ont tué nos orangers d'Hyères ; pourvu que les plumes de nos coiffures ne gèlent pas, peu importe.

voicy maintenant mon cher amy, l'article par lequel j'aurois dû commencer ; c'est celuy de mon fils ou j'ay bien reconnu votre cœur et votre ame, et mon amy tel qu'on a beau chercher on n'en trouve pas d'autre. mais sur la narration bernoise ils ont convenu que ce n'étoit pas ce qu'il falloit ; je ne suis pas moins chargé de vous remercier au nom de tous. en attendant mon fils est arrivé bien détruit ; on luy croyoit un mal bien mérité, *Herrenschwand* qui doit s'y connoitre dit qu'il ne l'â point mais qu'il est détruit et qu'il a une humeur de dissenterie dans le sang ; le fait est que la mer qui le tourmente, les excès de tout genre, les souffrances et plus de 400 grains d'épicacuana, donnés presque coup sur coup ont fait du plus effréné tempéremment un cheval ruiné, qui reviendra s'il peut se tenir a ce que je crois. au reste quelque peu rapelant qu'il soit je ne veux pourtant point avoir a me reprocher de l'avoir renvoyé qu'il ne soit remis. il est icy comme il y étoit, hors que je le tiens de loin et ne m'en enquiers pas et qu'il est soux la responcion de son beau-frère ; il pourroit bien passer l'été au Bignon, comme il fit l'avant dernier. enfin selon le vent, la voile mais je n'ay ny n'auray de plan pour luy que Malte, comme vous avés très bien pensé.

adieu mon très cher amy, toute la maison vous aime, salue et embrasse, et toute la société économique vous honore comme un bon et utile membre fort zèle. Du Pont qu'on attend dit on a la fin du mois, arrivera comme les poissonniers après pâques. adieu encor mes respects chez vous, et je vous embrasse

Mirabeau

**24) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 23 MARS 1776<sup>33</sup>**

de Paris le 23<sup>e</sup> mars 1776

il y a déjà du temps mon bon et digne amy, que votre dernière lettre est sur mon bureau ; mais notre amie vous devoit une réponse elle se la réservoir, elle l'a faite et tout cela avec les dames prend du temps. d'ailleurs mes affaires ont eu des surcroits de crise, et quoiqu'au fonds on n'y fasse pas grand chose ; le temps qu'on perd le subit des démarches, la multiplication des billets etc. tout cela tire sur la couture du matin au soir de manière que la journée n'est plus qu'une gersure.

je suis bien aise que vous ayez trouvé l'huile bonne ; je voudrois bien me flater d'en manger non seulement à Bursinel, que pourrois je souhaiter de mieux dans le monde, mais même aux champs ; hélas je cours le plus grand risque de ne pouvoir quitter ce pavé cy ; que comme je fis l'année passée c'est à dire dans les 1<sup>ers</sup> jours de septembre ; j'en fus accablé et j'en suis tellement rebuté que c'est au mécanique de mon ame le plus grand inconvénient de mon vilain procès. à cet égard patience, je suis sous la coupe de gens qui dans les accès de leur fureur en avoient pris pour but les *oéconomistes*, que la plupart connoissent comme les Polonais connoissent les wampires. ils ont été jusques à me citer, noter et dénoncer, quoique cela n'ait point été suivy. oh ça été une belle gripe morale dans ce pays cy que ce déchainement. aujourd'huy l'on passe dans l'excès contraire, non pas encor les tribunaux, ny la cabale souterraine, qui n'est pas si folle qu'on le pourroit croire, mais le peuple, mais le vulgaire des échos, on admire les édits parce qu'ils contiennent un beau petit livre subalterne, qui renferme bien quelque petit coq à l'âne par cy par là : ce ne seroient pas vos graves têtes qui prononceroient une ordonnance précédée des plaidoyers pour et contre mais cela est nouveau comme les plumes et cela prend.

quand à l'enragé fol dont vous me parlés, il faudra bien que j'acheve encor l'effort du dernier coup de collier pour le mettre en cage : mais <1v> selon le nouveau système, c'est encor là, matière à plaidoyerie et ils ont baty des tribunaux domestiques pour ces sortes de choses, et vous jugés quel métier c'est encor que celui là. vous me demandés comment Marignane trouveroit facilité à séparation ; mais la sienne est de biens, et son gendre à cet égard a donné prou de prise, l'autre est de corps et d'ailleurs je la deffends au lieu de la demander. quoy qu'il en soit mon cher amy plus je vais plus je vois que la providence a soufflé sur ma race, et je commence à craindre de ne voter contre ses decrets dans tout ce que je fais ou crois faire pour le maintien et l'acquit de mon état de père et chef.

---

<sup>33</sup> Mirabeau explique en détail la raison de son désaccord avec la politique économique de Turgot.

mon amy voyés les choses soux leur vray point de vue, tout cecy n'a pas le sens commun. quand a la résistance du parlement elle est toute simple les seules communautés d'arts et métiers demandoient quatre mille arrêts ou sentences dans l'année, jugés quelle brèche aux procureurs, greffiers et toute la sequelle, et puis les juridictions subalternes qui sont très puissantes icy avoient ces jurandes soux leur domination et en tiroient des sommes immenses; puis les règlements de la ville de Paris pour aprovisionements etc. c'est dépouiller le saint de la chapelle. touts ces magistrats sont liés de parenté etc. avec les financiers qui voyent venir la bombe; le clergé et la noblesse que cet homme veut depouiller de leurs droits féodaux et menace gauchement a sa maniere; la cour a qui il fait la moue et dont il préserve de son mieux le jeune roy; touts les privilégiés tant licites que autres attendu qu'il se montre aveugle et sourd; le crédit public même qui commence a voir clairement qu'il ne scait ny son propre conte, ny l'œconomie et que de bonnes intentions qui calculent mal sont le plus battu de touts les chemins qui mènent a l'hospital. voila donc, mon amy, pour un coté, a l'égard de l'autre. 1° le roy qui paroît extrêmement bon et sage et ferme quand on veut le buter, mais qui n'a ny connoissances ny expérience au reste sur les dieux et sur les rois silence, et d'ailleurs on ne le connoît pas. 2° son ministre Turgot qui maintenant a sa pleine oreille, qui certainement le nourrit de bons principes généraux, a qui l'on ne reproche de vices qu'une vanité petite, mais qui a l'esprit faux, et est petry de défauts anti-gouvernants. en général mon amy Dieu préserve tout état d'etre gouverné par un homme qui a fait des livres ou qui voudroit en faire; c'est une maniere d'administration future et supérieure a laquelle il faut un genre de talents d'habitudes et de mœurs absolument contradictoire avec l'esprit des affaires: nul homme ne peut être tout. celui cy fait des édits pour avoir le plaisir de faire des préambules; il passe les jours et les nuits a les guillocher et retourner, et comme il a le travail difficile cela luy prend son temps <2r> et tout le reste est en signatures habituelles. au reste plus que tout autre il se montre partisan de la *burocratie* qui est ce qui devore tout état en décadence et qui nous perdoit et débordoit avec une arrogance et un pouvoir scandaleux. il a crée une multitude de bureaux sans détruire les anciens: il mésestime les intendants et leur attribue tout; dépouille les tribunaux et raporte tout au conseil, sorte de tribunal bourgeoisement aulique et [*ileg.*] sans pudeur. les gens sensés d'ailleurs de la ville et des provinces, le voyent esentiellement despotique par caractère et arbitraire par principes, et toutes ses marches imbues de ce venin lâ. ayant fait la sotise premiere d'adopter toutes les déprédations horribles des 30 dernieres années du règne précédent et cela en un renouveau, et de ne pas debuter par un recensement général de dettes, il est dans un poste miné et contreminé par en dessous. il avoue n'entendre rien a la comptabilité et le découragement sur cette partie jointe a la détermination de vouloir ny plus ny moins etre grand argentier d'un tel état est le comble de l'inconséquence. il n'entend pas mieux

l'œconomie et en vray parisien il ignore que les écus font les pistoles et les pistoles les sacs, il multiplie les places les emplois, les pensions, tout cela en dessous, mais c'est le dessous qui nous devore. moins encor entend il a édifier le public et cette base du vray credit il la dédaigne. tandis qu'il menace les financiers qui l'ont en exécration il n'a pas scu faire dans son détail la moindre réforme, et le moins habile scait qu'il auroit 40 millions a gagner tout a l'heure, sur des retranchements de caisses, des revirements de recettes etc. les comptables donc qui peuvent le tenir par la peur ne luy en font pas faute, d'ou suit que loin d'avoir en rien soulagé le peuple il force l'impost partout; on ouvre les maisons de force pour les mandians mais l'imposition demeure, on supprime les convois militaires mais l'impost les remplace, toujours l'impost et il ignore absolument la seule vérité qui puisse faire surnager un bon œconome, c'est qu'un impost supprimé est une augmentation de revenu. enfin les gens sensés disent et notent que *Terray* l'impie *Terray* fit de par ce jeune roy une remise au peuple et que celui cy, ny au sacre ny en occasion quelconque loin de rien oter, d'accoutumer le roy a aucune caresse et le peuple a aucune alle-gresse s'amuse a offrir des cataplasmes aux angelures de l'état qui au fonds ne guériront et ne contiennent point de remède, ce qui est exactement vray quand a la partie fiscale. il ote la *gazette d'agriculture* a l'abé *Roubaud*, il va en faire autant des *éphémérides*, et loin que les financiers qu'il veut endormir par là luy en sachent gré, ils ne voyent en cela que jeu joué ou foiblesse. quand a moy je ne suis pas a beaucoup près fâché de toutes celles de ses démarches qui nous renient, et qu'on ne veuille pas l'en croire est le pire de nos accidents. depuis que cet homme pour quelques vilains sols aventifs et qui seront toujours au futur, a osé prononcer que les voitures étoient de droit domanial, je n'en ay plus rien espéré qu'une parenthèse et un outil de révolution qui déshonorera nos principes: aujourd'huy il dit que les mers sont domaine, et sans doute que les rois en ont fait les avances; avec ce principe il va tout attaquer tout subvertir et cela pour faire parler de luy, et il ne sera qu'un <2v> comme tant d'autres que j'ay vu passer qu'un outil de révolution dans les mains de la providence qui a des desseins bien rapides et bien marqués sur ce Royaume. voila mon cher amy un article de lettre bien fait pour passer soux les yeux de M<sup>f</sup> le surintendant des postes; peu m'en soucie car je le luy dirois, et j'ay voulu qu'au milieu de toutes les bayes étrangères vous vissiés un peu clair a toutes nos bouffitures de ce paÿs cy a la longue si vous vous rapelés les différentes explications portées dans mes lettres, vous concevrés que je suis fondé en réflexions et connoissances quand je vous ay dit et jugé qu'il n'est roy ny puissance sur la terre qui put me faire mesler des affaires publiques autrement que par des conseils momentanés, si quelqu'un s'en faisoit besoin, mais tout ce que je scais et plus encor je l'ay consigné dans mes livres et je n'ay rien caché a mes amis.

j'ay répondu honnêtement a vos M<sup>rs</sup> de la typographie et je leur ay dit les choses sans me plaindre; de fait c'est a un bon prote d'abord et a un bon reli-



seur ensuite a suppléer aux fautes d'un manuscrit ; je scay bien que cela ne fait pas comme pour les éditions faites sous les yeux de l'auteur même, ou lon n'évite pas même toutes les fautes a beaucoup près, mais il y a du plus ou du moins a toutes choses. j'ay cependant envoyé en Hollande mon manuscrit du *supplément a la théorie de l'impôt* aux seigneurs Gosse qui me le demandoient avec empressement<sup>34</sup>.

je vous félicite de l'arrangement que vous faites pour avoir M<sup>e</sup> votre sœur et votre enfant ; que Dieu vous donne autant de bonheur dans votre intérieur, que vous en mérites et que je vous en desire. mon monde se porte bien ; mon frère part le mois prochain pour mes provinces méridionales et de là a Malte, son voyage en tout sera de près de 18 mois. mes enfants du Saillant vont faire une course en Limousin ; quand a ma belle fille je ne scay si je la garderay, n'esperant plus la remettre en ménage, tout cela est encore en l'air, et ma tête n'y est guères. adieu mon cher amy voila une énorme lettre mais elle m'a entraîné je vous embrasse de tout mon cœur

Mirabeau

## 25) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 16 JUIN 1781<sup>35</sup>

de Paris le 16 juin 1781

je connois votre amitié mon cher Sacconay et je n'en doutois pas. dès mes premiers accidents publics, je veux dire le 1<sup>er</sup> éclat de cette folle en 1773, l'idée me vint 100 fois d'aller a vous, quoyque vous fussiés a Berne et dans les nèges et moy foible et convalescent. j'ay été bien éprouvé depuis et je le suis encore et de toutes les façons ; combien il faut de choses pour purger le cœur humain, même celui qui paroît le plus net a son écorce ?

vous me demandés comment il se fait qu'on gagne un procès qu'on avoit perdu ; et mon amy j'avois tant dit pour appuyer la nécessité de l'instruction a l'effet de maintenir l'opinion générale, seule constitution d'état réelle, possible et durable, que les loix tiennent aux usages, les usages aux mœurs, les mœurs aux modes, et qu'il ne faut qu'un changement de mode pour suranner, ridiculiser, les loix que si j'avois eu en pratique la moitié de mon scavoir en théorie, je n'aurais conté sur rien en un paÿs qui est un comble de la corruption, que je fais consister dans l'acceptation des usages entièrement attentatoires aux loix. mon premier procès fut *apointé* c'est a dire qu'il avoit un rapporteur, celui cy a malgré moy et a dessein, été clabaudé et jugé a l'audiance, alors ce sont des

<sup>34</sup> V. de Mirabeau, *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020, p. 29.

<sup>35</sup> Cette lettre contient les informations les plus précises de la correspondance sur le procès de Mirabeau et sa femme.

avocats qui plaident, et ensuite l'avocat général et des buses prévenues décident. la cabale, l'intrigue, les cris, et plus que tout je crois l'autorité elle même qui relachée de tous points, s'est rebutée de tenir contre les mémoires, requêtes et tout le bruit de ces puantes femmes, ont décidé. il y eut dit on bien de l'intrigue et de l'envie de détruire un homme qui n'a d'autre vice que de n'avoir pas de goût; je ne crois de cela que ce qui en est par comparaison avec ma gaucherie et mon droit chemin. quoyqu'il en soit, le 1<sup>er</sup> arrest jugeoit 30 ans de conduite, icy il ne s'agissoit que de huit jours, le reste s'étant passé au couvent; ils ont dit on motivé leur arrest, seulement de l'incompatibilité avérée, quand a moy je m'en suis consolé en me promettant de ne voir de ma vie ny juges ny ministres, et c'est quelque chose, c'est beaucoup que cela.

la séparation de corps entraîne celle de biens; vous me demandés comment cela peut impliquer les miens, c'est qu'elle peut prétendre des aliénations, dégradation etc, j'ay fait tout le contraire, et j'ay de quoy répondre a tout, mais c'est <1v> de la chicanne, ce sont des procès verbaux contradictoires et tout le train de la playdoyerie; comme elle est folle, change de gens d'affaires a toute heure et ne scauroit être pis que dans sa propre peau et conduite, c'est peu pour elle ce sera de la persécution et des frais pour moy.

vous me demandés comment les enfants ne sont pas a la charge commune j'ay été 28 ans sans dot, pendant ce temps j'ay tout élevé, entretenu, ébably ce n'est pas cela dont il peut être question et c'est pourtant quelque chose; mais dans ces établissements elle est pour moitié pour ceux ou elle a voulu signer je m'en suis passé pour les autres, bien assuré que j'étois de ne donner jamais motif a séparation; or ceux pour qui elle n'a pas signé elle ne leur doit rien et ils restent a ma charge.

vous me demandés comment elle demeure maitresse de manger son bien et celui de ses enfants? en renonçant a la communauté elle est maitresse de tout. elle ne peut ny vendre ny engager sans mon autorisation, ny contracter d'engagements valables, mais elle peut devoir a des fournisseurs, elle peut dilapider et ruiner des fonds de terre, vendre les bestiaux, fourages, titres etc, et ne laisser que le desert, et le jour que j'auray fermé l'œil, elle peut tout vendre or j'ay dix ans de plus qu'elle qui a un corps de fer.

au reste mon amy je résisterois encore et je tiendrois si mes autres assortiments ne m'envelopoient entièrement de ruines. mes enfants et autres amis profitèrent de cette occasion pour me ramener M<sup>r</sup> Honoré et je crus devoir le sauver de cette dérouté; mais mon amy il est dit que je n'auray toute ma vie que de la peine, et de la plus rude, prise en vain tout au moins, et toujours tournant contre moy; votre parente notre digne amie vous contera tout cela et les vérités mais pourtant ne prenés pas ses idées noires et ne les apuyés pas, et espérés encor comme moy, que la providence me tirera de partout.

je vous félicite bien vrayment du bien que vous avés fait a Fribourg; les aristocraties doivent être fort sages et fort peu entreprenantes, et se souvenir

toujours de mon principe que les hommes ne suportent a la longue que ce qui leur coute moins qu'il ne leur vaut, attendu que la nature le veut ainsi; vos généraux sont des montagnes il faut que vos juges et magistrats soyent aussy stables qu'elles.

a l'égard de Genève c'est autre chose, on ne l'accoisera tout de bon qu'en détruisant la distinction des ordres, *natifs, habitants, citoyens* que diable veut dire tout cela? *frères lais frères coupechons frères chapeau pères et prêtres* c'est la ce qui fait que les moines rebattent. encor lâ y a t-il un général, les <2r> ordres sont bons pour la monarchie ou tout doit etre par échelons; dans les républiques les sages ou les riches voila toutes les distinctions

si l'on ne fausse vos privilèges qu'en vous demandant la réciprocité je ne vois pas que ce soit attenter a une équitable alliance. au reste les hommes s'ébranlent et se troublent pour peu de chose, se racoisent aussy pour peu, et l'ordre des choses marchant d'un pas lent mais progressif et assuré a travers les variations aparantes de détail, décide finalement de l'assiette présente et future et respective des sociétés.

adieu mon amy, mon bon et digne amy, je suis plus que jamais au milieu du tourbillon et des orages domestiques; mon ame en a souvent été troublée et affaissée beaucoup, car c'est un pauvre etat que d'être au fonds d'un puids sans corde ny échelle; mais Dieu est sur tout. je vais quitter notre amie la laissant icy et gagnant finalement la campagne; elle ira dans peu vous voir, je n'ay pas a vous recomander de vous souvenir ensemble de votre amy mais au contraire de conter sur luy et sur sa constance. je baise la main a M<sup>es</sup> vos sœurs en leur assurant de mon tendre Respect, et a vos enfants et vous embrasse

Mirabeau

## 26) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 5 MARS 1782<sup>36</sup>

du Bignon le 5<sup>e</sup> mars 1782

je vois mon cher amy que vous etes aussy escentiel en affaires que dans la société, dont a la vérité elles font bien la plus grande partie; votre lettre du 24 m'apprend tout ce que vous avés bien voulu faire sur et d'après la premiere motion de mon fol; et son truchement ou guide m'a appris la manière attentive et active avec laquelle vous aviés répondu a leur premiere requête.

vous ne pouviés alors avoir reçu ma lettre du 21 ou je vous manday le party qu'il avoit pris. que voulés vous cet homme a 33 ans, et il fut primitivement et il sera toujours un fol sans exemple, parce que sa folie tient a vuide de cerveau naturel et imflammation d'esprits vitaux qui portent a la tête toutes les fumées

---

<sup>36</sup> Mirabeau remercie Sacconay pour l'aide qu'il a apporté à son fils, Honoré Gabriel Riqueti de Mirabeau (1749-1791), dans le cadre d'un procès tenu à Neuchâtel.

imaginables ; une aptitude a la rapine moral et phisque qui est sans pair, de maniere qu'il vole tout, et comme en fait d'idées et de principes on en trouve infiniment plus de mauvais que de bons, il fut plus l'un que l'autre ; mais au fonds il n'est rien que jactantieux, plein d'audace et caméléon. c'est dirés vous le cas du pédagogue de la fable a qui l'on disoit

*et mon amy tire moy du danger,  
tu feras après ta harangue<sup>37</sup>*

continuons. de la maniere dont je concevois l'affaire, et dont doit se prendre toute affaire criminelle il falloit d'abord s'arranger avec les parties civiles avant de paroître ; mon amie me suffisoit : elle étoit fort considérée des Ruffei famille dont est la femme complice ; elle eut tiré leur dernier mot ; et par écrit soit dans ses mains soit dans celles de quelque homme de confiance, et ce dernier mot et vit fort raisonnable en cessions de droits de sa fille etc. armée de cela notre amie eut été a Pontarlier... effrayer les valdaon sur les conséquences, les frais, les nullités de l'ancienne procédure etc etc ; elle et son éloquence et sa patience en eut tiré un arrangement en les assurant contre tout retour de leur belle-mère ; les consentements donnés, il étoit temps de paroître et tout alloit de soy. l'excellente amie avoit la bonté de s'y prêter et tout s'y faisoit sans frais, grand article encor pour moy. je vis que mon opinion n'étoit celle de personne, que je <1v> risquois de compromettre mon amie ; des lors je me repliy et affirmay que je n'entendois rien a cette affaire.

tout ce qu'il me restoit a faire en cecy et par devoir et par honneur, étoit 1° de l'aider jusques au bout 2° de faire en sorte qu'il sortit de dessous l'aile paternelle avec la forme d'égard pour autruy qui est dans mes principes. avec son entregeant et sa poudre aux yeux ordinaire, il a engagé un homme ardent actif habile pour le paÿs, qui tient a une famille sûre, a se livrer a son sort ; je l'ay payé fort cher pour le déplacer de la sorte cet homme qui avoit déjà ma confiance ; il a bien étudié l'affaire a Paris, procédure en main, il l'a bien consultée ; je luy ay conseillé la conduite a peu près cy dessus, mais sans ordonner, ne voulant pas induire mon fils a nouvelles tentations de mensonge ; ils ont commencé par Dijon, ils ont eu toutes paroles, rien d'écrit, a Pontarlier des certitudes, de l'audace, toujours victoire ; je leur ay mandé qu'on ne sortoit point ainsy des pattes des francs comtois.

que voulés vous mon amy, je n'ay pas le choix des chancelliers, et il ne me semble pas que les souverains, qui l'ont en choisissent de fort merveilleux. aller dirés-vous en pareil cas, quand il s'agit de sauver sa famille ; vous l'eussiez fait vous peut-être, et auriés bien fait, mais moy rien qu'un sot et plat personnage, rien surtout ou il faut des mensonges, car ses interrogatoires qu'on

<sup>37</sup> Il s'agit des deux derniers vers de Jean de La Fontaine, «L'Enfant et le maître d'école», in *Fables et contes*, Paris, Omnibus, 2013, p. 50.

trouve si noblement répondu font frissonner ma pauvre peur bête et timorée ; et puis courés apres des fols. un preneur d'interest allarmé me demandoit des nouvelles de mes fils ; j'ay répondu *ny l'un ny l'autre ne sont encor pendus, l'un y court de son mieux et vite, l'autre voudroit en revenir et fort lentement ; tourment d'esprit, que tout cela selon Salomon et selon moy.*

L'apologie que je vous fais icy mon cher amy n'est que pour vous et afin que vous ne me croyiés ny fol ny bizarre ; a cela près peu n'importe l'opinion des autres, il est fort difficile d'être malheureux et de passer pour prudent. au fait il ne risque pas selon nos loix, de peine afflictive ; sitost la nouvelle, le garde des sceaux a donné ordre de brève justice, qu'on l'avertit en cas de translation qu'on donnat toutes douceurs permises, et qu'en cas de peine on sursit jusques a ce qu'il eut pris les ordres du roy. cette lettre solemnelle ne m'a pas plus davantage, que sa lettre aux seigneurs magistrats de Neuchâtel, et plusieurs autres. cet homme aime l'éclat, et il ne scauroit luy être que très nuisible ; car si la forme de la procédure dont il recourt ne vaut rien, ce qui est très vray, le fonds <2r> demeure ny plus my moins ; et plus l'on brodera sur ce fonds là, plus le travail en portera la pièce. au reste il y a dit le [*ileg.*] un dieu pour les fols et pour les ivrognes ; je vous recomande a celui qui est pour les sages, et vous embrasse mon cher amy très tendrement

Mirabeau

## 27) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 24 MARS 1782<sup>38</sup>

de Paris le 24 mars 1782

je scais mon cher amy combien a été efficace le zèle avec lequel vous vous êtes porté a servir mon aventurier, et son consort, qu'il me paroît avoir imbu et empreigné de son esprit indubitable. on ne nie point icy qu'il ne se deffende a merveille et je luy accorde en effet tous les talents d'un prédestiné a la sellette ; mais sa position et toute son allure n'en paroissent pas moins périlleuses au bon sens. son ton même ne la rend que plus difficile ; car au bout du conte il est dans les mains de toute une province ameutée. absous a Pontarlier supposé qu'il le soit, la partie publique le traduira au parlement ; et indépendemment des longueurs et des frais énormes, le delit existe, [*ileg.*] fut et est encor réelle, l'ombre de divers autres délits, est même dans la plainte ; un véritable converti y resteroit ; celui là s'en tirera ; mais que demeurera t-il a son père ? l'écorce d'un impudent vuide de sens et d'honneur ruiné et unique successeur d'une famille *des plus honnêtes gens du monde* c'étoit notre devise, accordée par ceux même qui frondoient le plus mes singularités.

---

<sup>38</sup> Le physiocrate remet en question certaines des affirmations immuables de la doctrine et revendique l'approche plus pratique de l'économie politique qu'il a adoptée à la fin de sa vie.

je vous prie mon cher de remercier M<sup>r</sup> Zenner de la bonté qu'il a eue de protéger cette affaire. a l'égard des mémoires je vous remercie de n'avoir pas voulu les répandre au milieu du paÿs des gens sensés. on a pareillement arrêté ceux qui venoient icy qui est le paÿs des contraires mais nous n'y avons déjà fait que trop de bruit. j'en ay vu un ; à travers du stile et de celui du temps surtout, on sent qu'il n'a pas de notion de la pudeur du mensonge, car il en est une ; on sent que c'est un corrompu qui veut faire foule et qui pour cela apele ses pareils ; c'est là du moins l'effet quel m'a fait ; d'ailleurs nul ménagement sur le ton d'insolence. laissons cet article, ils y sont.

<1v> Butré ne cesse de travailler tous les étés et presque les trois saisons praticables de l'année aux dépouillements dont vous parlés, qu'il continue avec tout le zèle et le travail possible et toujours accompagné par le baron [*ileg.*], principal ministre. vous avés plus vu de cette besogne que moy, et vous m'en parutes fort satisfait dans le temps ; mais quand a ce qui est du perfectionement et complément d'icelle c'est le temps qu'il faut, car en général ce travail fait aujourd'huy par un homme rare en patience, labeur, et discernement de ce genre, ne peut néanmoins laisser qu'un modèle ; car je l'ay dit il y a 22 ans et toujours je le répète, sans l'intervention des peuples jamais on ne fera rien en ce genre de durable et de décisif.

quand a ce qui est de fixer l'impost d'après ces données qui sont celles de la nature, cela dépend et de celui qui reçoit et de ceux qui payent et l'instruction, qu'en vain nous avons proclamée et promue peut seule les amener a ce point. tous enfants du hazard et de l'habitude qui de père en fils, remonte a la rapine, nos droits et nos devoirs fiscaux se fondent tous sur des usages et ceux cy partent de conditions entièrement opposées a celles d'aujourd'huy. le dévouement absolu de corps et d'ames a leurs princes et chefs, tenoit lieu de discipline aux germains indomptables et toujours guerriers et ravisseurs. cette chaine de compagnons en se fixant sur un territoire est devenu préjugé d'esclaves ; et le droit fiscal, confondu avec le prétendu droit féodal, qui naturellement n'est point du tout ce que ses abus le font suposer etre, n'a ny règle relative aux besoins sociaux, ny mesure proportionnée aux moyens de contribuer. arrivés maintenant au milieu de cette confusion compliquée absurde injuste et ruineuse et pourtant habituelle, et proposés au prince ou qui pis est, a son conseil de distinguer ses droits seigneuriaux, qui sont patrimoine, d'avec ses droits fiscaux, qui sont charge et qui suposent leur employs proposés luy de conter avec les particuliers pour les uns, parce que ce sont conventions particulières, et avec le pallée pour les autres attendu que ce sont <2r> charges publiques dont la bonne foy mutuelle doit faire la sanction, et dont la persuasion des avantages respectifs doit établir la bonne foy. allés dis je prêcher cela, les princes ne vous entendront pas, parce qu'ils ne voudront pas vous entendre, les peuples ne vous écouteront pas parce que chacun au fonds veut etre prince dans son patrimoine et ne relever que de Dieu et de la vexation qu'il préfère a

la reconnoissance des droits de ses copartageants. Butré donc, mon amy, travaille dans le canton de l'Europe qui a le meilleur prince, mais dans celui au fonds ou sa mission doit être la plus infructueuse, parce qu'il n'y a dans le pays de Bade ny [*ileg.*] ny aucune sorte de soux république si indispensable pour établir et rendre facile et durable le bon ordre fiscal.

adieu mon cher amy, je me flatte et j'espère que votre Rhume qui ne purifie point le sang, mais qui dure et débilite l'estomac, et par là même se perpétue si l'on vous fait boire chaud, doit être passé maintenant. aimés moy toujours mes Respects a votre chère famille et je vous embrasse tendrement

Mirabeau

## 28) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 28 AVRIL 1785<sup>39</sup>

de Paris le 28 avril 1785

j'ay reçu mon cher et digne ami, votre lettre du 17. vous ne pouviés mieux faire ma commission que vous ne l'avés faite, et si vous scaviés les difficultés qu'il y a de faire de tels envois en Italie par toute autre voye, vous ne démentiriés pas les conseils qui m'ont déterminé a prendre cette voye. il faudra s'il vous plait me faire tenir une note des frais pour port et emballage, afin que j'acquite le tout.

ce M<sup>r</sup> Rémondini est un vénitien fort riche qui a la plus vaste et renommée tipographie. cet honnête homme désire d'exécuter une édition générale de mes ouvrage que j'ay a cœur de peur qu'un jour on ne me confonde avec d'indignes successeurs mais avant il faut que je fasse paroître tout ce qu'il me reste de manuscrits destinés a l'impression. un, qui est capital, est soux une très lente presse; un autre très court, ne peut venir qu'après, et la fin ce sont mes hommes a célébrer, qui ne sont qu'un tissu de bavardages oéconomiques, mais qui font connoître des hommes ou des ouvrages prétieux<sup>40</sup>. Les manuscrits que vous avés envoyés en sont les commencements. vous avés très bien fait de joindre ensemble les deux paquets; le reste viendra a la suite, mais donnera du temps. encore un coup mon cher; je vous remercie de votre exactitude.

vous allés déménager et puis partir pour la côte je souhaite que le ciel vous soit plus favorable qu'icy. la main de Dieu <1v> est encore suspendue sur nous; un vent de nord desséchant est imperturbable, a dévoré tous nos

<sup>39</sup> Cette lettre illustre non seulement l'intérêt qu'on portait encore aux textes de Mirabeau dans les années 1780 – à l'image de l'imprimeur Giuseppe Remondini (1745-1811) qui voulait réaliser une collection d'œuvres complètes du physiocrate –, mais également son activité savante ininterrompue.

<sup>40</sup> V. de Mirabeau, *Hommes à célébrer*, 2 vol., [s.l.], [s.n.], 1789.

mare, qui sont en ce paÿs, la plus indispensable moitié des récoltes puisque outre que c'est la plus abondante et la plus variée, comme la première en datte pour tout ce qui est légumes etc. c'est la moins transportable, et la plus impossible a remplacer par les secours extérieurs. les fourages sont encor comme a Noël, les grands bleds souffrent, et tout semble près a périr. quelque prolongation de ce fléau, pourroit faire justice de l'espèce entière ; nous voila déjà obligés a nous séparer des bestiaux, qui sont les compagnons nécessaires de la vie humaine. au reste, tout cela ne fait rien a l'agio, et aux beaux systèmes de M<sup>r</sup> Necker au moyen de quoy cela se dit icy, et puis on parle d'autre chose.

une suite néanmoins, de cet étrange dérangement des saisons, la touche un peu davantage ; c'est l'épidémie qu'il a répandue sur cette bruyante ville d'ou l'on part allègre et chantant ; elle a abrégé bien de jeunes fols, force mitoyens, et bon nombre de vieux. j'en tiens pour ma part depuis plus de 3 semaines, ma portion de république interne ou catharre, qu'on veut enfin renfermer. cela n'iroit pas trop bien a tout autre plaideurs, qui va être jugé, mais comme me portant très bien lors de mon grand arrêt de 1783 a un seul et unique rendés vous que me donna mon rapporteur, j'envoyay mon gendre avec mon avocat et le soulageay de ma personne, j'aurois tort de me plaindre de ma trop grande privation aujourd'huy. reste que quand a la playdoyerie catharreuse qu'on ne scauroit faire par procureur, je commence a gagner les incidents, et j'espère venir promptement a bout du [*ileg.*]

mon fils dont vous me parlés est vraiment un militaire de distinction. il vient de faire une course a Versailles et icy, pour faire réformer une nomination, qui mettoit le trouble et la désolation <2r> dans son régiment, chose difficile avec tous supérieurs qui ont tort, mais surtout ave les têtus. il a emporté toutes bonnes assurances, et tandis que tout le corps sorti au devant de luy a son retour, l'a emporté tout couvert de larmes de joye, il a laissé icy la réputation de s'y être conduit le mieux possible. je ne finirois pas a vous raconter les singularités que reunit cet homme tant de choses contraires, et la discipline la plus sévère avec l'amour frénétique de ses subordonnés mais ils conviennent tous que nul homme, ne fut plus né pour commander. joignés cela avec la taille courte de du Guesclin, et la grosseur de Guillaume le Conquérant, c'est sa devise, et l'humeur la plus gaillarde. c'est un composé bizarre, mais peu disponible pour soy et les autres.

mille tendres Respects, je vous en prie a toute votre chère famille ; on mande a M<sup>e</sup> de Pailly qui vous embrasse tous, que le printemps est délicieux au Paÿs de Vaud ; envoyés le nous quand vous n'en scaurés plus que faire, et n'oubliez pas votre féal.

Mirabeau



**29) MIRABEAU À SACCONAY, LE BIGNON, LE 21 OCTOBRE 1785<sup>41</sup>**

du Bignon le 21<sup>e</sup> octobre 1785

j'ay appris en même temps que par vous mon cher ami, par la dame elle même, le plaisir qu'elle avoit eu de se retrouver au cher Bursinel, et qu'elle y retournoit etc. elle m'avoit d'abord mandé qu'elle partoît le 17 ; un compagnon de voyage luy a manqué ; vous savés mieux que moy tout cela, et j'ay fait partir le dernier courrier une lettre pour elle, qu'elle demande encore, ce qui n'est pas du tout de bon augure. n'allés pas me la marier la bas ; ny elle ny moy n'avons eu l'étoile de la conjugalité.

elle m'a mandé sa satisfaction d'avoir tout fini ; j'en avois eu une bien sensible de luy scavoir un conseil donné de votre main ; j'ay appris bientôt qu'elle n'avoit pu en user ; il auroit été fort content de sa perspicacité en affaires, chose rare dans quelqu'un qui a son age n'en eut jamais de ce genre. elle a certainement eu les miennes fort présentes ; mais elle n'y pouvoit que ronger son frein, et cependant quelque distantes du bon sens que soyent devenues nos femmes par abus et complication, son bon sens démêle tout et je luy ay souvent vu deviner la raison aux choses, en ce genre les plus absurdes, et donner des expédients naturels et simples et qui ne venoient point aux plus versés. mais quand à ses affaires a elles, dès qu'il s'agit d'intérêt il faut que tout soit fait dans le quard d'heure et elle en est a impatienter quoy qu'elle calcule fort clair et juste ; mais je n'ay vu qu'elle au monde qui ait trouvé a ce point la pistole volante dans le talent d'assujettir l'argent et de n'en jamais dépendre.

elle m'a sans doute bien fait venir l'eau au souvenir quand dans une de ses lettres elle m'a dit qu'elle ne retourneroit pas de sitost a moins que je ne voulusse quelque jour aller vous voir : et puis cette idée m'avoit attendri, ensuite attristé en songeant au jour ou je vous dirois adieu a mon age. je me disois *quitte pour aller a Genève ne pas parler d'adieu et partir de la pour Lyon* ; votre lettre m'a relevé de ce dernier sentiment en me disant *content de mes petits arrangements et de ce qui m'entoure*. je me suis dit en effet que ce seroit une vraye acquisition pour mon cœur de connoître M<sup>es</sup> vos dignes filles et votre famille et de pouvoir a cet égard poser mon idée sur le réel. cela compenseroit et de beaucoup ce que j'y perdrois moy qu'ils ne connoissent que sur les rapports de l'amitié tendre.

<lv> ce n'est pas qu'on aime a se divertir que je trouve étrange, je n'ay vu que Klioy et moy qui n'ayions jamais connu cela ; j'ay toujours mis de l'intérêt a tout, ou tout m'a paru fade, mais l'homme n'est point fait comme cela. si vous aviez lû mon mémoire envoyé a la société de Berne sur son *prospectus* en 1758, petit ouvrage imprimé a la suite de *l'ami des hommes*, et qui en vaut

---

<sup>41</sup> Mirabeau revient sur le travail qu'il a effectué pour la rédaction de son mémoire bernois, et en profite pour commenter la politique bernoise.

assés la peine, vous auriez vu que je recomande fort qu'on divertisse les gens de la campagne, et c'est ce qu'observèrent fort sagement les anciens instituteurs et instituteurs; mais c'est comme relache, comme variété que le plaisir est nécessaire pour les rendre après au travail avec plus de fraîcheur et même de gaÿté. ce que je déplore dans le gout moderne que l'argent et la philosophie nous ont aporté, c'est [*ileg.*] cet erreur aveugle et barbare de faire du plaisir de choix et de recherche son principal, et toute l'affaire de sa vie; non seulement cette propension machinale et qui est purement l'instinct de l'homme, est choyée et servie, mais elle est raisonnée, et devient l'objet de tout l'essor de notre intelligence dépravée. on disserte sur les vices comme sur les piverts de la vie; l'un préfère l'avarice comme fidèle jusques au bout a celui que tout le reste, [*ileg.*] l'autre vante la gourmandise comme le plaisir qui revient le plus souvent. si en corrompant les autres ou les dédaignant, ils en devenoient plus heureux, passe encore, l'homme icy bas est fait pour soy d'abord, et toujours; mais la satiété les vapeurs et l'ennuy vangent bientost la bienfaisante nature dédaignée, le cœur fletry par le désabusement absolu, en perdant le fantasmes de son affection, perd jusques a cette faculté même; lache déserteur de la vie il végète le délaissement et l'abandon, et imprime a tout ce qui dépend de luy et de ses dépenses cette allure de l'erreur momentanée et de l'absurdité finale qui ne scait d'ou elle vient ny ou elle va. le peuple en effet moins malheureux et tout l'espace qu'embrassent les jouissances auxquelles il ne peut atteindre, a l'exemple des riches abdique tout émulation; la fidelité n'est plus rien, la réputation n'importe a personne: les fantaisies inquietes et promptes commandent les services rapides et séducteurs; ceux-sy se font payer comme la prostitution soudoyée, ils servent comme elle, abjectement en aparence, frauduleusement en réalité: les saisons, les semaines, les journées, les heures s'abrègent; l'assoupissement et la débauche, énervent la génération présente engloutissent la génération future, parce que le travail, aliment, soutient et instituteur de l'homme a cessé d'autant, a perdu son attrait véritable, l'émulation.

cette progression effrayante de la décadence ne se fait pas sentir chez vous mon digne amy, parce que vos villes sont encore de doux aziles, ou les chefs des propriétés, se reunissent se connoissent et s'entendent, et que <2r> vous êtes loin des grandes villes, ces gouffres dévorants ou chacun prend le masque qui luy convient, ou règne l'impudence; ou l'imitation servile et niaise, n'a de principes et de règle que l'exemple, et pour exemple que des surfaces qui n'ont ny prise ny réalité; ou chacun court après le hazard, la fortune ou ce qui luy ressemble, mais toujours par la voye de l'astuce et de la corruption.

mais peu a peu cecy ressembleroit a un traité de morale; vous scavés aussy bien que moy mon bon amy qu'il n'en est point qui ne tienne a la politique, et point de saine politique, qui n'ait sa base dans la morale. disons seulement, heureuses les contrées ou les mœurs des villes se rapprochent de celles des

campagnes; malheureuses au contraire celles où les campagnes ont une tendance forcée vers les villes, forcée dis-je par la servitude et par la corruption.

ce que vous me dites de l'employ que fait votre gouvernement de ses épargnes, me donne un vray Respect pour luy ou pour mieux dire accroit encore celuy que j'ay depuis longtemps. je passeray pour un hérétique en fait de république, et j'ay toujours pensé et soutenu [*ileg.*] n'étoit qu'un gouvernement d'interim pour de grands états mais j'ay toujours excepté, à cet égard, les paÿs séparés par des barrières naturelles, et défendus ainsy contre la cupidité de leurs voisins et leurs propres ambition. la république fédérative que vous tenés des anciens peuples barbares, (car nul ne l'est en tout) et nos devanciers, est la seule forme encore qui puisse la maintenir. vous avés été frapés de scandale en ce genre, et Montesquieu vous a comme dénoncés sur cet article dans son stile couvert mais précis. le dernier traité en effet après la victoire de M<sup>r</sup> votre respectable père, a de notre temps même, donne prise de ce côté là. c'est ce préjugé de méfiance qu'il importe surtout d'effacer des esprits prévenus, comme aussy d'en déraciner le principe de manière que l'esprit contraire soit l'ame de votre immuable politique. *nec plus ultra* doit être votre devise pour vous et pour les autres; c'est par là, c'est par l'esprit de modération que vous serés durable et même fameux, quoyqu'étant d'ailleurs la plus vaillante nation de la terre.

adieu mon cher amy, je reçois encore une lettre de la dame amie du 15 qui me marque comment et combien on perd le respect à sa viduité, mais ne me dis encore rien de son retour, qui est la preuve de son bon cœur la plus sensible. adieu, mes respects à tous les vôtres et je vous embrasse tendrement

Mirabeau

### 30) MIRABEAU À SACCONAY, PARIS, LE 25 AVRIL 1786<sup>42</sup>

de Paris le 25 avril 1786

je répons, trop tost peut-être mon cher amy à votre lettre du 11<sup>e</sup> mais je suis mon attrait.

ce n'est pas quand on voit et qu'on observe qu'on peut causer pertinemment; il faut questionner alors et écouter. Sully cette tête unique pour les affaires, si subit à la pensée et à l'exécution Sully, démontré toujours infallible par le fait, demandoit néanmoins 24 heures pour opiner dans les cas majeurs. le fameux duc de Guise, au contraire disoit, *ce que je n'ay pas pensé en un quard d'heure, je ne scaurois penser en un an*, sauf le scandale de comparer un fat à des héros, j'aurais été plus du caractère d'esprit du second que de celuy de l'autre; mais ayant parcouru le circuit d'années qui amène à peu près tous les hommes

<sup>42</sup> Cette lettre contient la dernière analyse des institutions bernoises écrite par Mirabeau.

pensants et sentants, au *vanitas vanitatum* de Salomon, j'ay eu sur le vulgaire des autres l'avantage escentiel d'être mis sur la voye des principes de l'ordre, celuy de les étudier longuement et constamment, toujours les raportant aux faits passés, mis en chair, pour ainsy dire par la vue et les détails des faits présents. cette nourriture m'a arreté sur les bords du précipice ou le désabusement conduit le plus grand nombre des spéculateurs, et ou Salomon se trouvoit peut-être luy même; c'est de penser que tout est bien, que tout est mal que le mal tient au bien, et que l'un et l'autre ne sont que divers périodes de maturité succédant a la verdeur, et précédant la putréfaction, comme celle cy l'acte qui réduit tout en cendre plus ou moins végétale; que le tout ensemble ne scauroit être ny prévenu, ny regretté, et que ces diverses contorsions d'une chose vaine en soy, et qui n'a qu'une existence passagère et sans substance réelle, n'est matière a penser et agir sérieusement, que pour la mouche du coche.

je ne vous répèteray point icy, comment je me suis retrouvé, et a quoy je me suis arrêté, ce seroit vous entretenir de ce que vous scavés <1v> mais il en a résulté, pour moy du moins, un avantage, s'est de présumer moins et de priser la réflexion. celle cy m'a dit par exemple sur les deux acteurs cités cy dessus, que l'un a vécu et fini en homme de bien et en homme sage qu'il a longtemps prospéré, et c'est soutenu dans l'age et les circonstances de la déffensive, et que l'autre le héros, vécut en conspirateur et mourut en homme très imprudent. ainsy donc mon cher j'aurois beaucoup a sentir et peu a raisonner chex vous.

quand a ce que j'ay dit sur vos têtes nationales, de plus habiles que moy l'ont pensé il y a longtemps; lisés cecy, il est tiré des *æconomies royales* de Sully, ouvrage dont je me suis nourrie dès ma jeunesse «au retour duquel voyage (il parle du maréchal de Biron) du maréchal le roy par une débonnairété sans pareille, continuant a le vouloir sauver en luy faisant passer ses folles fantaisies de présomption; par une continuation de faveurs, honneurs et bienfaits, il l'envoya encore ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'alliance avec cette nation *espérant que les enseignements et exemples de la grande et saine politique* luy donneroient envie de le devenir et de régler son esprit et ses desirs» ce temoignage d'estime de la part des premieres têtes du siècle le plus exercé et de bien d'autres, pour la sagesse et pèritie de vos pères, dit tout.

ce que vous me dites que le renouvellement subit de plus du tiers des membres de votre senat, loin d'altérer les anciens principes, et surtout les règles (car tout n'est pas loy, souvenés vous en, et les hommes ne sont menés au courant que par les usages) semble en renforcer l'amalgame, est un avantage préteux et rare, qui pare au vice radical par lequel perissent toutes les sociétés. je ne puis jongler sur la cause de cet avantage qu'en aveugle, ne connoissant pas les détails, mais j'ay souvent été heureux a deviner en ce genre, et si j'osois j'attribuerois celuy cy a la sagesse de n'avoir pas *métropolisé* je ne scais si je m'explique. toutes les républiques ont péri par la partialité pour la capitale. le

germe en étoit chez vous comme ailleurs, pour le droit de bourgeoisie etc. ; mais a cela près, il faut des magistrats, et d'entre les prééminences indispensables, plus on en peut attribuer a la nature au sort, plus on évite d'inconvénients et de cabales et de corruption. le tout <2r> est après de raporter au dehors ses propres avantages ; plus vous serrerés de grains, moins vous en récolterés. au lieu de cela le citoyen d'Athènes de Rome de Carthage de Venise, de Gênes etc., raporta tout a la ville capitale : de là deux inconvénients destructifs. le premier est l'esprit d'injustice qui a deux poids et deux mesures, le second la prospérité insolente et ses effets. les villes s'agrandissent, s'embellissent, de là les métiers, de servitude, les arts, de corruption, les beaux arts d'oisiveté impertinente, voluptueuse, avide, mendiante, flateuse corruptrice etc. la jeunesse si propre aux illusions aspire des prestiges et respire la suffisance ; et quand il faut ensuite la faire assoir parmy des hommes murs et desabusés, mais roulés par l'expérience et fixés par la réflexion, elle tranche avec les idées autant qu'avec les mœurs les manières et les opinions. j'ay ouy parler de la propreté solidité et commodité des édifices tant publics que particuliers de Berne, mais non pas de leur magnificence, des spectacles, des fêtes publiques et autres agencements serviles des grandes cités. si ce que je pense de votre moderation en ce genre est vray, regardés la comme le principal pivot de votre heureux état, et l'arc-boutant de sa durée. l'homme, surtout dans la jeunesse mord aisément a l'émulation si des objets sérieux de distinction se montrent en perspective ; les nivelleries et objets futiles se presentent ils entre deux on court au plus aisé, et l'heureux essor de l'amour propre s'évapore en prétentions ; or quand a celles cy il en est de tout genre et l'odieux et le ridicule est souvent le plus piquant.

quand a ce que vous me marqués des principes de modération et de véritable oéconomie politique que professent vos nouveaux opinants, cela flatte vrayment le cœur et console l'oreille. partout jeunesse non corrompue vaut mieux que la viellesse de qui n'est pas décidement et de tout temps eminement homme de bien. icy même s'il reste quelque flammèche civique, ou étincelle tant soit peu énergique dans les tribunaux, c'est des *enquêtes* qu'elle part, et les choses en sont au point que quoyqu'elles jugent infiniment plus mal, on fait tout dans le ressort de cette vaste juridiction pour n'etre pas porté a la grand chambre ruineuse a l'excès et qui a perdu toute confiance. chez vous la gravité demeure, icy il n'y en a pas trace, ce qui fait qu'il ne reste rien aux doyens.

j'ay impatience que ce que je vous destine vous arrive ; vous y trouverez bien des choses, et peut-être a bien des égards en serés vous content. adieu mon cher et digne ami offrés tous mes Respects a M<sup>e</sup> de Watteville, et luy dites qu'en ma qualité de grand politique, j'oserois répondre que l'envie de se faire roy de Corse, ne prendra pas a son mary adieu je vous embrasse

Mirabeau



## TEXTES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES

### 1) VICTOR DE RIQUETI, MARQUIS DE MIRABEAU, «ÉPÎTRE»

*épître*

o toy qui dans des temps aux lachetés vendus  
sans crainte parus juste et l'amy des vertus  
qui de l'adolescence encor sortant a peine  
a l'esprit du François joins une ame romaine  
et qui vois du même œil et tes pales censeurs  
et les cris de l'envie et l'ençens des flatteurs  
je me rends cher Lefranc au conseil salutaire  
que me donna jadis ton amitié sincère  
et l'étude en ce jour sur des tons différents  
va donner plus de regle a mes jeunes talents  
de tes sages avis je me souviens encore  
ils vont en moy fixer un feu qui s'évapore  
calme me disois tu les mouvements divers  
il est vray le talent dicte d'abord les vers  
mais que deviennent ils sans l'effort de la lime  
Richelet mieux que toy trouveroit une rime  
et dictant sans effort des mécaniques sons  
de quelques mots usés rempliroit ses

[chansons

a la belle Philis dans un charmant boccage  
les bergers d'alentour rendroient un tendre

[hommage

ou déplorant leur sort a l'ombre des ormeaux  
feroient de vains soupirs enfler leurs

[chalumeaux

mais ce n'est point ainsy qu'au sommet du

[Parnasse

un homme tel que toy doit briguer une place  
laisse un pareil support a ces foibles auteurs  
beaux esprits enfantés par de sots protecteurs  
sans l'espoir d'une épître introduits sur la

[scene

et chassés du theatre en dépit du mécène

<lv> qui loin de penser juste et rimer a

[propos

cadençant de vains sons, n'arregent que des

[mots

laisse a jamais ramper cette cabale obscure  
ils ont besoin de tout, mais toy que la nature  
et que ton astre heureux prodigue en ses

[faveurs

doua des qualités qui séduisent les cœurs  
toy qui joins a l'éclat d'une naissance illustre  
des biens selon ton rang le nécessaire lustre  
il est pour t'annoncer cent moyens différents  
sans que de méchants vers soyent tes foibles

[garands

je n'en fais pas métier dis tu, vaine chimère  
fronde les vers d'autrui, mais garde toy d'en

[faire

rejoins de nos marquis les flots tumultueux  
ils n'ont jamais douté va décider comme eux  
va faire hautement preuve d'insufisance  
et jouir en un mot des droits de ta naissance  
mais si sur quelques traits avoués d'Apollon  
tu crois pouvoir entrer dans le sacré vallon  
souviens toy chaque jour qu'en un rang

[honorable

la médiocrité devient inexcusable  
l'impérieux lecteur a qui tu t'es soumis  
lance sur tes pareils des regards ennemis  
dans un cercle bruyant de commères titrées  
sèjour du gout frivole et des phrases outrées  
le robin se rengorge et fier comme au palais

il juge ton ouvrage aussy mal qu'un procès  
 montrés en les défauts Aristarque moderne  
 moy je détaillerois en esprit subalterne  
 tout m'y choque en un mot répond il a  
 [l'instant  
 faux mal écrit, mauvais, j'ay lu, je suis content  
 <2r> tu frémis je le vois et de honte et de rage  
 il parle impunément des sots c'est le partage  
 mais il faut peser tout alors que l'on écrit  
 sur quelques traits manqués un auteur est  
 [proscrit  
 en vain de son arrest il murmure il apèle  
 ses vers vont chex mon Suisse embrasser la  
 [pucèle  
 ou de mes creanciers rebuts secs et poudreux  
 d'un fer intempéré garentir mes cheveux  
 enfin pour voir le but ou tu prétends atteindre  
 songe qu'a chaque pas un écueil est a craindre  
 tu joins au feu l'aisance et d'aimables talents  
 présages séducteurs de tes succès brillants  
 mais loin de t'éblouir songe que la nature  
 en nous comme en nos champs a besoin de  
 [culture  
 mieux que le sable on voit les lieux les plus  
 [fécunds  
 incultes se couvrir de ronces de chardons  
 ainsy redoute en toy ton heureuse abondance  
 écris, suis ton ardeur mais ensuite vois pense  
 qui scait lire effaçer est poete en effet  
 la nature le marque et le travail le fait  
 c'est ainsy que servant une amitié bien chère  
 a mes défauts, a moy tu voulois me soustraire

mon cœur et mon esprit t'écoutoient sans  
 [effort  
 mais ou le naturel n'est il pas le plus fort  
 les vers libres, aisés, égayoient ma paresse  
 je fuyois tes leçons elle étoit ma maitresse  
 tantost sans nul objet et rimant au hazard  
 mes sons se rencontroient et sans peine et  
 [sans art  
 tantost froit écolier de l'aimable chapelle  
 je redouble la rime et me perds avec elle  
 <2v> fécond a tout tuer linière avec effroy  
 surpassé dans son art auroit fuy devant moy  
 profusion de mots facilité barbare  
 dont Crispin menaçoit le rival de Pindare  
 j'en vois tous les écueils et je suis tes leçons  
 mais pour m'encourager reçois mes premiers  
 [sons  
 trop indigne tribut de ma reconnaissance  
 c'est moins m'offrir a toy que demander  
 [creance  
 jette un beau coloris sur mes foibles desseins  
 Apollon a remis sa lire dans tes mains  
 dans ces vers au public te déclarer mon  
 [maitre  
 sous un brillant appuy c'est me faire  
 [connoître  
 veuille le Dieu puissant des célèbres trépieds  
 sur le mont quelque jour me souffrir a tes  
 [pieds

*fin*

## 2) VICTOR DE RIQUETI, MARQUIS DE MIRABEAU, «MA RETRAITE : ÉPÎTRE À M. LE MARQUIS DE SAINT-GEORGES»

*Ma retraite : épître a M<sup>r</sup> le Marquis de Saint-Georges*

ode nos prèjugés invincible ennemy  
 dans le sein des vertus philosophe affermy  
 vers la saine raison et mon guide et mon  
 [maitre  
 a tes sages avis je dois un nouvel etre  
 par toy la vérité dans mon cœur eut accès  
 je prétends dans ces vers t'en peindre les  
 [progrès  
 je scay que rejetant tout langage frivole  
 la rime, du public la ridicule idole

ne scauroit t'éblouir par ses fausses lueurs  
 si la raison partout n'y brille avec les fleurs  
 mais si tu nous apris a blamer et combattre  
 tous ces riens cadensés que la France  
 [idolatre  
 fruits morts et desséchés aussitost que  
 [naissans  
 d'un esprit ènervé mèchaniques présents  
 tu scais aussy tu scais accorder t'on estime  
 au poète élevé que le vray seul anime  
 du vice trop vanté censeur victorieux  
 organe des vertus interprète des dieux  
 amy c'est la raison qui me guide au Parnasse



sa voix aide mes sons et le talent m'y place  
vainqueur des préjugés et plus maître de moy  
aux yeux de l'univers je vais braver leur loy  
le destin en naissant me ceignit d'une épée  
a forger ses malheurs ma patrie occupée  
veut honorer d'un fer ses premiers citoyens  
ennemis de l'état plutôt que ses soutiens  
des ordres différents cette juste harmonie  
qui soulage et maintient la république unie  
ces mutuels égards de ces lieux sont bannis  
l'amitié le respect y font place au mépris  
le militaire oisif, ignorant, et novice  
traite de vil l'employ de rendre la justice  
<1v> fier de son sang vendu, fier du droit

[d'obeir  
il méprise sans feinte un travail qu'il veut fuir  
téméraire ignoré, presomptueux pigmée,  
et dans sa vanité sur son front imprimée  
ce magistrat chétif au maintien rebutant  
qui se croit toutefois un oracle important  
jugant de sa grandeur sur la triste bassesse  
du client malheureux, et que le besoin presse  
se croit seul icy bas, et des plus grands

[guerriers  
méprise impunément la gloire et les lauriers  
aveuglement fatal qui forme notre chaîne,  
mais laissons leurs erreurs, mes yeux ouverts

[a peine  
se formèrent a voir sans en être troublés  
de l'auteur de mes jours les membres mutilés  
ces fruits les plus certains d'une belle

[chimère  
de ses travaux guerriers restoit seuls a mon  
[père

trop heureux de trouver un azile assuré  
par ses propres vertus seulement rêvéré  
mais loin qu'en ses malheurs son cœur se

[désavoue  
au dieu qui l'a perdu luy même il nous  
[dévoue

l'amour propre parloit, écueil des malheureux  
mais qui fait des héros des hommes vertueux,  
j'appris donc en naissant a connoître la gloire  
dans le plus grand peril, la chercher, et la

[croire  
sans cesse le braver sans cesse y revenir  
être content enfin de soy même ou périr  
mais il ne m'apprit point a fausser ma

[promesse  
a sçavoir mettre en œuvre une utile souplesse  
a souffrir des froideurs trahir la vérité

luy même n'a jamais ny menty ny flatté  
il m'ouvroit s'éloignant de la route commune  
le chemin des vertus et non de la fortune  
<2r> par son exemple instruit, de ses cris  
[pénétré

dans mon troisième lustre a peine encore entré  
du champ de Mars luy même il m'ouvrit la  
[barrière

il me suivit de l'œil j'entray dans la carrière  
de nos fiers vétérans je trouvay les débris  
un vray zèle animoit encor quelques esprits  
il m'en souvient depuis tout a changé de

[face  
de ces guerriers lassés d'autres ont pris la  
[place

plus prompts a la briguer qu'a remplir ses  
[devoirs

vils et présomptueux soigneux de leurs miroirs  
frondant de leur état le maintien et l'usage  
en de tout autres mains on remit mon jeune  
[age

sur les moindres détails il me fallut céder  
et dans l'obéissance apprendre a commander  
j'avançay, mais bientôt le démon de la

[guerre  
aux deux bouts de l'Europe alluma son  
[tonnerre

le François se reveille et paroît enchanté  
Janus r'ouvre son temple et fuit épouvanté  
Mars vient fouler nos champs, une ardente  
[jeunesse

autour de ses drapeaux court en foule et  
[s'empresse

mais quel indigne choix donna part aux  
[honneurs  
noms connus par nos maux, faux nobles, bas

[flateurs  
enfants tristes et sots dont l'équivoque père  
de tel qui le vit fuir a volé le salaire  
gens de la cour dit on, eh qu'ont ils plus que

[moy  
un vain titre mon sang ne dépend point du  
[roy

luy seul fait la grandeur, non des chimères  
[vaines  
mon cœur sçait ses devoirs mes droits sont

[dans mes veines  
mais j'éloignay toujours les sentiments  
[jaloux

j'étois trop jeune encor pour montrer des  
[dégouts

d'ailleurs quoyque sortant de sa premiere  
 [enfance  
 celui qui sur mes vœux obtint la préférence  
 sort d'un sang en tout temps pour son prince  
 [versé  
 le devoir de ce sang dans çon cœur est tracé  
 <2v> et sans chercher enfin d'imaginaire  
 [lustre  
 il doit tout a l'éclat d'une naissance illustre  
 je servis sous barvik et ses froids successeurs  
 sans crainte me livrant a mes jeunes ardeurs  
 voulant moins être vu que soigneux de  
 [m'instruire  
 mais le fer a nos yeux a peine vient de luire  
 la foy des souverains appuy jadis trompeur  
 enchainé la vengeance et bannit la terreur  
 espérant icy bas être enfin rêvée  
 de l'Olympe en ces lieux je vois descendre  
 [Astrée  
 le ger rassuré revient a ses troupeaux  
 les clairons effrayans cèdent aux chalumeaux  
 enfants c'est la le bien qui jamais  
 [n'importune  
 repas trop préteux vray don de la fortune  
 mais pour le maintenir il vous faut des  
 [soutiens  
 vos moutons dans les champs ont besoin de  
 [gardiens  
 pour vous en garantir, nous cherchons  
 [l'esclavage  
 de ces tranquiles jours je voulus faire usage  
 lisant César Montluc et parcourant Folard  
 j'étudiay, j'appris les principes de l'art.  
 le temps fuit cepandant, j'en crois les  
 [destinées  
 dans les premiers emplois s'écoulent les  
 [années  
 un changement enfin m'offre un nouvel  
 [espoir  
 je le suis le devore, et me vois decevoir  
 quelle chute grands dieux, frênétique  
 [Erostrate  
 semblable au malheureux sur qui la foudre  
 [éclate  
 je crus voir sous mes pas, la terre s'entrouvrir  
 chercher seul un azile et ne rien découvrir  
 je sentis mais trop tard combien est  
 [despotique  
 l'ardeur que l'on forma sur un objet unique  
 je ne trouvay dans moy dès lors qu'un vuide  
 [affreux...

mais voulant fuir enfin cet état dangereux  
 de mes premiers talents j'entrepris la culture  
 des livres d'agrement je repris la lecture  
 je sentis dans mon cœur renaitre le desir  
 la raison s'y montra sous l'apuy du plaisir  
 <3r> je conçus étonné qu'obtenir la victoire  
 si ce n'est sur nous même est une fausse  
 [gloire  
 que l'or est un poison la fortune une erreur  
 que le vray bien de l'homme est dans son  
 [propre cœur  
 ce grand jour me blessoit, je baissois la  
 [paupière  
 et toy seul dans mon cœur tu fixas la lumière  
 damon puisse ma voix le redire a jamais  
 je ne scais que connoitre et chérir tes  
 [bienfaits  
 par toy seul je soutiens ma nouvelle disgrace  
 a de plus fous que moy je vais céder la place  
 ta prudente amitié n'osoit me décider  
 tu montrois le chemin mais tu vas me guider  
 a retenir mes pas c'est en vain qu'on  
 [s'empresse  
 la foule des mortels pris de la même ivresse  
 sans moy d'un faux éclat suivra l'apas  
 [trompeur  
 du leurre détrompé j'aperçois mon bonheur  
 d'esclaves elevés une troupe insensée  
 sans relache agissants sans objet sans pensée  
 chex qui le plus heureux scait le plus  
 [s'asservir  
 veut resserrer mes fers et prétend me servir  
 attendés disent ils conjurés la tempête  
 le repentir souvent suit de près la retraite  
 qui vous presse aujourd'huy de renoncer a  
 [tout  
 qui me presse vos soins la raison, le dègout  
 je suivray sans espoir la dangereuse route  
 que mon sang peut tracer vous le devès sans  
 [doute  
 vous de qui sans effort les utiles liens  
 entrent de père en fils en conte de vos biens  
 mais moy qui n'eut jamais que les honneurs  
 [en vue  
 qui payera mon sang quelle grace imprévue  
 l'on l'auroit pu jadis par un simple brevet  
 multiplie flétry peut il être un objet  
 par quel art pourroit il me tenir lieu de grace  
 et bannir un faquin indigne de sa place  
 mais dit on dans les temps d'un dangereux été  
 serès vous seul icy de votre qualité

<p>&lt;3v&gt; seul non, et j'en connois qui m'èprisent          [l'usage          mais devrois je rougir quand seul je serois          [sage          mon cœur a mes malheurs n'a jamais          [consenty          mon sang dans le péril ne s'est point démenty          le braver est l'effort d'une vertu commune          mais tel qui ne bouillant dédaigne la fortune          quand vers elle il a fait les pas qu'il peut et          [doit          est l'homme que je cherche et que mon cœur          [reçoit          jadis l'homme en naissant devoit a sa patrie          ce sentiment m'èmeut seule elle m'a nourrie          mais ce devoir enfin n'a plus rien de rèel          et l'art partout succède a l'ordre naturel          l'objet de mes travaux eut été mon salaire          je ne suis maintenant qu'un guerrier          [mercenaire</p>	<p>sur le meurtre et les cris j'élève ma grandeur          et le malheur public doit faire mon bonheur          fanatiques mortels est ce pour cet usage          que la nature en vous scut mettre le courage          de vos premiers devoirs tout vous montre les          [loix          la nature vous parle et vous fuyès sa voix          mais non vers ses erreurs laissons courir la          [foule          le temps les trompe et fuit, pour le vray sage          [il coule          de mes jours inquiets industrieux tyrans          de mes malheurs passès perfides instruments          portès loin de mon cœur votre gesne assidue          rendès enfin le calme a mon ame èperdue          les soucis sous vos loix m'ont toujours          [combattu          je ne vois que les ris en suivant la vertu</p> <p style="text-align: right;"><i>fin</i></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ne montre point cecy c'est il est dans l'état qu'il te le faut mais un ouvrage de cette espèce mérite pour les autres la correction, il y a mille endroits qui me choquent mais ce fut l'ouvrage d'une après midy d'enthousiasme, et la paresse et d'autres occupations m'ont empêché de le corriger depuis malgré toutes les sollicitations

### 3) VICTOR DE RIQUETI, MARQUIS DE MIRABEAU, *DIVERS PASSAGES QUI PEUVENT SERVIR POUR PLUSIEURS POINT DE CONTROVERSE...*

<1v> Clitandre amant de Lucile – M<sup>r</sup> Servan  
 Lucile – M<sup>elle</sup> Simillan  
 Cidalise – M<sup>elle</sup> Susan  
 M<sup>e</sup> Bertrand – M<sup>elle</sup> de Sacconay<sup>1</sup>  
 M<sup>r</sup> Géronte père de Clitandre – M<sup>r</sup> de Sot  
 le marquis – Sacconay  
 Merlin valet de Clitandre – Mirabeau  
 M<sup>r</sup> André usurier – Sacconay  
 Jaquinet valet de Géronte – M<sup>r</sup> de Sot

---

<sup>1</sup> La présence de «M<sup>elle</sup> de Sacconay» – l'une des deux sœurs de Frédéric – parmi le groupe d'acteurs signale que ce document a été rédigé en 1732 ou en 1735 à Lausanne. En effet, Mirabeau a uniquement rencontré les sœurs de Sacconay, lorsqu'elles portaient encore leur nom de jeune fille de surcroît, lors de deux séjours à Lausanne. Au cours de ces visites, Sacconay a introduit Mirabeau aux activités mondaines et sociales lausannoises.

Soir

un rimeur froit amoureux de luy meme [...] un rimeur froid, l'air d'avoir le teint blême le croiroit on vint en chaude journé plus que Narcisse amoureux de luy même d'un peroquet censurer les habits. A Dieu M<sup>rs</sup> ma fable obscure luira La nimphe Echò l'expliquera bien...

—

### <2r> **De La Lecture de l'Ecriture Sainte**

Tu Lirra cette Loy devant ton Israël, eux l'ecoutans, ayant assemble le peuple, homes, femmes, et enfans, et ton etranger qui sera dans tes portes. Deutéronome: 30. 11.

Enqueres vous diligemment des Ecritures: Jean 5. 39.

Bien heureux est celui qui Lit et ceux qui ecoutent les paroles de cette Prophetie et qui gardent ce qui est ecri. Apocalipse: 1. 3. et aux Colossiens. 6.

S'il ne parlent selon cette parole il n'y aura point de matin pour ce peuple. Isaïe chapitre: 8. v: 20.

### **Marques de la Vraie Eglise.**

Si vous perseverez dans ma parolles, vous Serez veritablement mes Disciples. Jean chapitre: 8. 3:

### **Du chef des L'Eglises.**

aux Ephesien chapitre: 1. v: 22.

—

Lucile – Clitandre

Cidalise – le marquis

Lisette – M<sup>r</sup> Géronte

M<sup>e</sup> Bertrand – Merlin

Jaquinet – maître André

<2v> Quand a la piece l'intrigue ne nous interessera pas

Si ceci va en augmentent nous pouvons fort assurément le tout sans etre obsene tré bien faire de sous la scene vous mentendes bien

ne va point faire le beau plaisant Lax je le dirois que la seule expression de Clarté vagabonde blessa vivement la chasteté de l'oreille d'une de nôt Dames.

—

<3r> **Prologue**

Mirabeau et Sacconay *entreux*

SACCONAY : temoigne sa surprise a son amy de vouloir jouer n'y ayant rien de pret et n'y ayant qu'un quard d'heure que l'on est accordé d'en jouer un

MIRABEAU : luy repond qu'un honnete homme n'a que sa parole

SACCONAY : luy repond luy demandant si luy meme a jamais joué de proverbe et s'il scait seulement faire un rolle

MIRABEAU : luy repond qu'ils ont eu de bons exemples qu'ils n'ont qu'a les copier par exemple moy qui feray le petit maitre je n'ay pour ca qu'a moderer ma vivacité faisons tout dire a mon valet

SACCONAY : luy represente que c'est faire le petit maitre de college

MIRABEAU : luy dira qu'il corrigera cela en prenant bien du tabac et en mettant son chapeau sur l'oreille.

<3v> SACCONAY : luy dira que c'est bien le diable si d'un petit apprentit et d'un petit maitre grenadier l'on n'en fait qulque chose de bon

MIRABEAU *luy dira* : quand a toy tu fera le valet tu n'as pour y reussir qu'a te farcir l'inspiration le lieux communs de comedie pour les gestes ca c'est trop commun et un grand acteur ne s'en pique pas bien mets tes mains comme cela pour la tete il faut qu'elle y suplee pour le pere trop heureux s'il imite son modele du rest pour les femmes nous en trouverons bien quelqu'une qui aura la bonté d'orner la scene

SACCONAY : mais ce n'est pas le tout les notres n'ont pas de memoire

MIRABEAU : ma foy nous en serons quitte pour déclamer la narration du reste rien n'est plus avantageux que de tourner le dos aux specrateurs c'est un vray moyen de se remettre quand on se demonte quand a la piece si cela vat par gradation l'intrigue ne nous embarassera pas nous n'avons qu'a faire fabriquer un enfant en plein theatre

<4r> SACCONAY *dira* : mon amy comme l'autre jour un vers qui parloit de clarté vagabonde blessa la chastete de l'oreille d'une de nos dames et tu voudrois amener pareille chose sur le theatre mais dis moy quel divertissement donneras tu car il faut il faire les choses comme il faut

MIRABEAU : ma foy nous danserons le vieux passepied apres tout en s'adressant au spectateur a l'impossible nul n'est tenu

*Ils sortiront tous donc et dans le moment Merlin entrera qui dira*

M<sup>rs</sup> nous allons jouer le proverbe nous vous prions d'avoir quelque indulgence pour des acteurs qui commencent et de les encourager par la et vous donner quelque soit ce divertissement

*qu'il soit du gout délectable  
qu'il soit parfaitement doué  
voila la fable*

*mais pour le rendre agreable  
 que l'on ay epargné  
 voila la verité  
 <4v> L'homme d'Esprit dans les ouvrages  
 ne pardonna auqu'un travers  
 L'on brigue même ses sufrages  
 sur tout dans les pieces de vers  
 fais dans un an, ou fais dans un quart d'heur  
 morbleu que je meure  
 si de moi vous avez parlé  
 Il y manque un pied.*

### <5r> Prologue

Sacconay et Mirabeau *entreront*

MIRABEAU *commencera a chanter*: ne vous mettes pas dans la tete que je ne vaudray jamais rien les coucouc ont fait des conquestes les perroquets en feront bien  
 SACCONAY *dit a Mirabeau*: ma foy mon amy je suis piqué comme un chien il faut que nous jouions absolument

MIRABEAU *dira*: mais mon amy que veus tu faire pas un de nos acteur ne scavent encore le proverbe que nous voulons donner et nous n'en avons nul de pret

SACCONAY: mais rendons leur leur proverbe de l'autre jour copions les

MIRABEAU: oh bon quelle imagination cela seroit fade et d'ailleurs il y a des traits qu'il n'y a que d'aussi grands acteurs qu'eux qui puissent imiter par exemple voit <5v> on rien de plus inimitable que ce jésuite qui paroît par là scene montrant ses œuvres mathématiques a tout le monde cette femme qui accouche derrière le theatre ce sont la de ses traits qu'il n'est que la delicatesse de leurs expressions qui puisse les faire passer

SACCONAY *dira*: eh bien imitons ce qui est a notre portee et laissons le reste nous pouvons bien imiter ce conte du valet qui est impayable et plusieurs autres choses toutes meilleures les unes que les autres

MIRABEAU: le medecin encore est trop difficile pour nous qui diable voules vous qui se souviene de cette longue liste de différentes langues et qui approche de la grande attention qu'il avoit a celui a qui il parloit

SACCONAY: et bien retranchons encore ce rolle la et mettons en d'autres a notre portée apres tout M<sup>r</sup> a l'impossible nul n'est tenu

### <6r> Role de Merlin

[...]²

---

<sup>2</sup> La suite du manuscrit est une copie conforme des répliques du personnage de Merlin du *Retour imprévu* de Jean-François Regnard.

#### 4) MARC CHARLES FRÉDÉRIC DE SACCONAY, *MÉMOIRE SUR LES GRAINS*<sup>3</sup>

##### «Mémoire sur les grains»

On conviendra, sans doute, que le desir le plus naturel à l'homme, est de se procurer et ensuite de s'assurer une subsistance aisée. Tel étant le vœu général, il semble qu'on auroit dû, dans chaque pays, faire les plus grands efforts pour trouver les meilleurs moyens possibles d'acquiescer ce précieux avantage. On voit bien dans différens Etats de l'Europe, divers réglemens sur cet objet : on veut croire qu'on les a regardés dans le tems, comme les meilleurs possibles. S'ils étoient tels alors, il est certain que plusieurs sont aujourd'hui reconnus par l'expérience plutôt funestes qu'avantageux. Il est fort étranger au but qu'on a dans ce Mémoire de les examiner tous : on se bornera absolument à ceux qui intéressent le Canton de Berne. La cherté excessive qu'on a éprouvée

<sup>3</sup> La préface qui précède les trois textes contenus dans le volume explique clairement l'origine de chacun d'entre eux. Les deux premiers, édités ici – le «Mémoire sur les grains» et les «Réflexions sur ce mémoire» –, ont été rédigés par Sacconay (Lettre de Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, 02 juillet 1771 : lettre n° 21 du dossier de sources). Le premier est le cœur du propos et le second une mise en contexte et un appel à discussion. Le dernier texte, «Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains, et les Réflexions y jointes», est une réponse et une opposition de Samuel Engel (À la page 37, l'auteur anonyme du texte cite un article de la revue de la Société économique de Berne, signé par Engel celui-ci et développant les mêmes arguments, comme étant le sien : Samuel Engel, «Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse», *Recueil de mémoires, concernant l'æconomie rurale*, n° 2, 1761, p. 536-598). Anonyme, «Préface», in Marc Charles Frédéric de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770, p. XIII-XV : «Un Seigneur connu par son zele patriotique, sa pénétration, son activité, qui par conséquent prend fort à cœur un point de cette importance, fit sur la fin de 1770 un Mémoire sur les grains ; il le goûta d'autant plus, qu'il le crut appuyé par des faits indubitables : pour qu'il produisit tous les fruits qu'il desiroit, il le fit imprimer en y joignant des réflexions solides ; qui en partie étoient des suites de ce Mémoire, et en partie inclinoient par des explications et additions vers d'autres idées. / Son patriotisme est tel, que, sans se prévenir entièrement pour ce système, il continua de chercher la vérité, ce qui est rare, presque tous se tenant collés à l'opinion qu'ils ont adoptée. Lui par contre invita, [...] ceux qui auroient d'autres idées, de les présenter au public ; pour cet effet il fit parvenir cette brochure à un Membre de l'Etat, qu'il connut zélé pour le bien public, afin qu'il communiquât ses idées ; celui-ci voyant que le principal rouloit sur des faits, s'informa, avec beaucoup de soins et d'exachitude, de tout ce qui pouvoit éclaircir cette matiere ; il en raisonna dans le mémoire qu'on donne ici sous le titre de remarques ; il en fit part à ce Seigneur, de même qu'à un bon nombre d'autres membres de l'Etat, qui souhaiterent, que pour en instruire d'autres, afin de prendre un parti prudent, et former un système fixe, on le fit imprimer, afin que tous pussent le lire avec attention et y réfléchir mûrement ; l'Auteur y eut quelque répugnance ; ces Membres de l'Etat insisterent et déclarerent de vouloir se charger des frais de l'impression ; il ne pouvoit donc plus s'y refuser, et on a cru alors devoir y satisfaire, d'autant plus que le-dit Seigneur, après avoir provoqué [...] à combattre son système, dit, *le Public sera Juge du défi ; la vérité ne se découvre que par des discussions*. / Pour donc, que la *discussion* puisse faire découvrir la *vérité*, on a voulu agir impartialement ; on offre d'abord aux yeux du Lecteur le Mémoire et les Réflexions, et ensuite les Remarques appuyées de preuves ; souhaitant avec ardeur, que le tout produise une décision et un système qui puisse fonder à jamais le bonheur le plus sûr et le plus solide de l'Etat et de ses peuples.»

cette année, dans le prix de tous les grains de son produit, a porté l'Auteur à réfléchir sur les moyens d'usage dans ces sortes de circonstances, et à chercher s'il n'y en auroit pas de plus efficaces et d'une exécution facile. Il ne peut pas ignorer que les premiers ont un grand nombre de partisans. On renonce difficilement aux usages anciens ; c'est une vérité de tous les jours : il faudra donc heurter l'opinion de bien des personnes, en prouvant l'insuffisance de ces anciens moyens dans de telles circonstances. C'est un désagrément, si ce Mémoire devenoit public contre l'intention de l'Auteur, qui ne pourroit être balancé que par la satisfaction de remplir son devoir envers sa patrie.

La cherté actuelle des grains du crû de ce pays ; a des causes physiques très connues ; ce sont les mêmes qui de tems à autre nous la font ressentir. Il ne dépend pas des hommes de les faire cesser ; mais comme elles agissent rarement par tout en même tems, on peut employer des moyens peut-être assez efficaces pour s'en garantir, ou tout au moins pour en diminuer sensiblement la durée. Si je conviens que les bornes étroites de la sagacité humaine, exposent souvent les hommes à se tromper dans le choix des moyens qu'ils mettent en usage pour arriver à leur but, j'espère qu'on m'accordera aussi que l'expérience doit les diriger dans les mêmes circonstances, et leur faire abandonner ces moyens reconnus insuffisants. Je n'en connois que trois ; qu'on à constamment opposés à la cherté des grains dans ce pas.

Le premier, c'est la défense de les exporter.

Le second, la permission d'importer les grains étrangers.

Le troisieme enfin, une distribution dans les greniers Souverains à des prix au-dessous de ceux des marchés publics.

Ces trois moyens dictés par la bonté paternelle du Souverain, n'ont jamais rempli ses vues ; c'est une vérité d'expérience. On se convaincra aisément qu'ils ne pouvoient pas produire l'effet désiré, si on veut se donner la peine de considerer :

1° Que la situation du Canton est telle, et l'avidité des hommes à tirer le meilleur parti possible de leurs denrées, si générale, qu'on peut croire sans erreur que la défense de les exporter, n'en a conservé que peu ou point aux habitans du pays, à des prix inferieurs à ceux que les voisins offroient de les payer. Le danger seul, et un danger imminent de perdre l'objet exporté, peut l'arrêter dans le pays. Or ce n'est pas le cas ; le local favorise extrêmement toutes ces manœuvres, et l'inspection établie dans quelque lieu, est absolument insuffisante : l'appas du gain forcera toujours cette foible barriere sans aucun danger.

2° Si la permission d'importer les grains étrangers, qui est le second moyen, a paru quelquefois, après un certain tems, en arrêter la grande cherté, elle a peut-être plus souvent encore contribué à l'augmentation de leur prix. Ceci est si peu un paradoxe, que cet effet a dû naturellement en résulter, parce que ce moyen n'étant jamais employé que pour prévenir la disette, le public a dû l'envisager comme une espèce de signal qui lui annonçoit le mal dont il étoit



menacé, et qu'il ne soupçonnoit peut-être pas encore. La peur s'empare alors des esprits ; elle grossit le mal. L'avidité agit à son tour sur l'ame des vendeurs ; dès le moment les prix haussent dans les marchés publics, et successivement jusques au tems d'une apparence bien décidée d'une bonne récolte. Il sera toujours vrai de dire dans tous les cas, que si les Gouverneurs d'un peuple affichent de la crainte sur sa situation, le public la croira nécessairement plus déplorable qu'elle n'est effectivement ; d'ailleurs ce moyen mis en usage de la maniere que chacun sait, opère nécessairement une sensation dans le prix des grains de nos voisins. Il faudroit bien mal connoître les hommes, pour croire qu'ils en verront d'autres arriver chez eux, avec un pressant besoin de la denrée qu'ils possèdent, sans se prévaloir de l'occasion pour la vendre plus chèrement. C'est un axiome dans le commerce, que tout acheteur doit voiler avec soin ses besoins au vendeur d'une marchandise quelconque, qui lui est absolument nécessaire. Mais comment attendre de ces porteurs de Patentes l'observation d'une maxime si sage ? *Tout commerce est une science ; le novice s'y trompe, et est très souvent dupé. Toute science pratique demande une dextérité qu'on n'acquiert qu'avec l'exercice et le tems.* Tous ces gens-là sont tellement novices, qu'ils vont en compagnie, sonnans, pour ainsi dire, la trompette, pour apprendre à chacun l'objet de leurs voyages et de leurs besoins. L'effet répond toujours à leur manœuvres ; ils reviennent avec des grains bien au-dessus des prix qu'on espéroit. Leur relation qui ne met jamais cette hausse sur le compte de leur maladresse, mais plutôt sur une rareté de grains dans les pays voisins, en opere nécessairement une dans le nôtre. Un second voyage et ainsi successivement ajoute toujours à ce mal. Tout ceci enfin est fondé sur l'expérience. On peut observer que cette hausse successive fait, pour ainsi dire, disparaître des marchés publics, les grains du pays ; parce que les propriétaires s'attendent à en tirer d'un jour à l'autre, un meilleur parti : c'est la marche constante dans ces sortes de circonstances.

3° Enfin, si une distribution dans les greniers Souverains à un prix au-dessous de celui des marchés, prouve d'une maniere bien sensible et bien propre à exciter la reconnoissance du public, l'intérêt paternel que le Souverain prend à son bien-être, elle n'est d'ailleurs pas un moyen bien efficace pour arrêter la cherté ; j'en appelle à l'expérience de tous les tems, et particulièrement de cette année : elle n'a pas suspendu pendant deux jours les progrès de la hausse dans le prix des grains ; parce que ce moyen, tout comme le précédent, annonce trop au public l'alarme du Souverain sur sa situation à cet égard, et que chacun prend ses mesures en conséquence. Il faut le répéter, l'apparence seule d'une hausse dans le prix d'une marchandise quelconque la fait disparaître en grande partie des marchés publics, aussi longtems que l'espérance d'y gagner davantage se soutient.

On bornera ici les réflexions sur ce troisieme moyen. Il seroit aisé de les étendre davantage, tant sur celui-ci, que sur les deux précédens ; mais comme

tout ce qu'on pourroit ajoûter n'influeroit pas directement sur le but de ce Mémoire, il vaut mieux s'en tenir là, et s'occuper à examiner quel moyen on pourroit substituer à ceux-là, avec espérance d'un meilleur effet. Ce moyen est : *La liberté la plus assurée et la plus complete, dans le commerce des grains.*

Cette liberté ne peut dans aucun tems, procurer sur les marchés publics du pays ; des grains étrangers au-dessous du prix qu'il importe de conserver aux agriculteurs, pour leur valoir non-seulement l'intérêt de leurs avances en tout genre ; mais encore une rétribution raisonnable de leurs travaux : voilà une vérité importante ; qui a donné lieu à ce Mémoire : c'est sa partie essentielle ; il est donc question de la prouver.

D'abord il faut déterminer ce prix des grains qu'on suppose avec raison nécessaire au soutien et à encouragement de l'agriculture dans ce Canton. Des personnes d'expérience, et qui ont beaucoup réfléchi sur cet objet, le fixent de 60 à 70 batz le muids d'épautre dans sa bâle, soit de 13 à 14 batz la mesure de Berne de l'épautre grûée, ou du froment. Si ce prix récompense amplement le Laboureur, comme on en convient assez généralement, il faut que la Liberté dans le commerce des grains, ne puisse jamais lui nuire ; c'est l'objet à prouver.

Ce Canton ne peut communément faire ses achats de grains que dans le Palatinat, l'Alsace, la Souabe et la Bourgogne. Les particuliers qui voudront profiter de la liberté qu'on suppose dans ce commerce, choisiront sans doute (il faut les supposer instruits) les époques où ils croiront dans l'une ou l'autre de ces Provinces, les grains au plus bas prix possible. On veut admettre qu'en effet ils ne se tromperont pas à cet égard : on doit croire encore qu'ils auront toutes les lumières nécessaires pour exécuter leur achat avec toute l'œconomie possible. On accorde donc tous les moyens nécessaires pour acquérir ces grains étrangers au plus bas prix, dans quelle Province que l'acheteur trouvera bon de préférer. Voyons présentement, par un calcul détaillé, quel sera ce prix en commençant par l'Alsace. On s'est assuré, par des informations exactes, qu'on a en mains, que depuis 12 ans, le prix du froment dans cette Province a roulé jusqu'au commencement de celle-ci de 16 à 20 Livres de France, le sac pesant environ 200 livres poids de marc.

On prendra pour faire le compte le plus rigoureux, le plus bas prix de 16 Livres. On reduira les fraix d'achat à la simple provision de 3 pour 100 pour tout ; c'est assurément la voie la plus économe ; cela fait, 10 florins.

On supposera, pour déterminer la voiture que l'achat s'est fait dans le centre de l'Alsace, pour balancer ce qu'il y pourroit avoir de plus ou de moins éloigné. Cette voiture coutera par sac jusqu'à Bâle, avec 5 florins d'extra fraix au départ de Strasbourg 3 Livres. [...]

Un sac coute de 30 à 36 ; on doit évaluer la perte dans la revente après un premier voyage à 9 florins.

Le droit sur la route de Strasbourg à Bâle, 5 florins.

Fraix de transit à Bâle 3 florins, et provision de l'expéditeur 5 florins, fait 8 florins.

Un sac couteroit donc argent de France 20 Livres 12 florins qui font 13 Livres, 14 florins 8 deniers de notre monnoie. Ce sac de froment, en supposant la qualité bonne, ne rendra que 9 mesures de Berne au plus, dont chacune reviendra au départ de Bâle à 14 batz au moins. On n'a point fait entrer dans ce compte les fraix de voiture dès Bâle, parce qu'ils varieront suivant l'endroit du Canton où on se proposera de vendre. On trouvera à la suite de ce Mémoire, des comptes semblables détaillés sur des achats faits dans les Provinces étrangères indiquées ci-devant : tous ces comptes méritent quelques observations.

*Première observation.* On accorde à l'acheteur le plus bas prix connu depuis 10 à 12 ans, pendant qu'à rigueur on pouvoit admettre le prix moyen qui seroit en Alsace à 18 Livres ; ce qui auroit porté le prix de notre mesure de froment à 15 batz rendue à Bâle. On réduit les fraix au plus bas : aucune circonstance ne peut les diminuer encore ; mais plusieurs peuvent les augmenter.

*Seconde observation.* On ne pourroit jamais faire transporter ces grains dès Bâle dans la partie du Canton la plus proche à moins de 2 florins par mesure pour fraix de voiture et péage ; ajoutez encore qu'on taxe généralement la qualité de ces grains étrangers de 2 à 3 florins par mesure au-dessous du prix de ceux du Canton : il resulteroit de ces deux articles une augmentation dans le prix de ceux-là de 4 à 5 florins par mesure ; mais on n'a point voulu en charger ces comptes d'achats, parce qu'à toute rigueur il est possible que les acheteurs pourront faire leurs achats dans une époque où la qualité de ces grains équivaldra presque aux nôtres.

*Troisième observation.* Enfin on ne doit point passer sous silence les divers inconvéniens inséparables du commerce des grains, tant dans l'achat que dans le transport : ils sont assez connus pour se dispenser d'en faire ici l'énumération, et si ces achats étrangers se font dans une époque à ne pouvoir pas les vendre d'abord avec quelque avantage dans le Canton, il en résulte la nécessité de les mettre en magasin, et de nouveaux fraix pour les conserver, etc. Il faut trouver le remours de tout cela dans la vente, l'intérêt de ses fonds, et quelque bénéfice pour ses peines ; c'est le but de tous les commerces, si on ne peut l'atteindre dans celui-ci, on l'abandonnera.

On espere démontré par ce qui précède, que la liberté dans le commerce des grains étrangers, ne peut jamais nuire au prix auquel il est nécessaire de soutenir ceux du pays, pour ne pas décourager l'agriculture. On ne peut pas accuser l'Auteur de ce Mémoire d'avoir forcé les preuves qu'il présente en faveur de sa proposition. Mais si on ne peut les attaquer, on lui objectera simplement l'opinion si ancienne et si généralement répandue contre cette liberté, et les défenses Souveraines de les introduire dans le pays sans une permission expresse ; opinion qui ayant donné lieu à cette défense, doit avoir eu et avoir encore quelque fondement. On répond :

Qu'on ignore absolument quel a été et est encore le fondement de ce préjugé : peut-être ne faut-il le chercher que dans l'ignorance même de cette branche de commerce ; peut-être aussi dans des vues particulières. Le Gouvernement n'est instruit que par des particuliers ; il n'est pas impossible de le surprendre, si on doit y trouver ses avantages : il se pourroit aussi que dans l'origine de cette défense, quelques circonstances particulières la rendoient nécessaire ; son bon effet alors a pu séduire dans la suite, et si on a vu encore les mêmes circonstances dans le pays, on n'a pas fait attention qu'elles étoient fort différentes dans l'étranger : on ne lui a point imputé les mauvais effets qui en ont résulté fréquemment, on a continué par habitude à faire cas de ce moyen. Combien de mauvais usages dans tous les pays, qui doivent leur existence actuelle à cette cause seule ! ce n'est point une autorité en leur faveur, que l'ancienneté de leurs établissemens ; au contraire il seroit plus dans la règle d'en conclure, qu'il faut les examiner attentivement pour s'assurer s'ils conviennent aussi bien au tems présent qu'au passé.

L'objet dont il est question dans ce Mémoire, est si important à tous égards, qu'il seroit fort à désirer que quelque personne capable voulût bien prendre la peine de le traiter à fond : elle pourroit dire de bien bonnes choses sur le droit de propriété etc. ; mais l'Auteur n'écrivant point pour le public, a préféré d'appuyer sa proposition par des calculs plutôt que par des raisonnemens. Il suffisoit bien, pour atteindre son but, de présenter des comptes d'achats simulés dans les Provinces indiquées, qu'il put assurer, fondés sur de bonnes relations : bien des personnes peuvent les vérifier ; mais si on ne peut les détruire par d'autres comptes d'un résultat différent du sien, il aura dans ce cas-là prouvé ce qu'il a avancé, c'est que la liberté dans le commerce des grains ne peut nuire en aucune manière à la culture des terres dans le Canton.

Si après avoir prouvé la proposition ci-dessus, on pouvoit encore démontrer que cette liberté seroit très-avantageuse à la totalité des habitans du pays, on se flatte que ce seroit là un puissant motif pour l'accorder. On fera dans ce but les observations suivantes.

1° D'abord il faut pour la question dont il s'agit, partager les habitans du pays en trois classes.

On rangera dans la première tous ceux, sans exception qui, soit par le produit de leurs terres, ou autrement, ont annuellement des grains à vendre. Cette classe croit avoir un très-grand intérêt à s'opposer à cette liberté qu'on réclame ; car si même elle ne peut pas nuire au prix nécessaire, elle sera un moyen infaillible pour prévenir ces grandes chertés, qui ont lieu de tems à autre, et qui sont une époque d'un grand profit pour ces personnes, qui ont constamment leurs greniers remplis.

La seconde classe comprendra ceux qui, année commune, ont assez de grains pour leur subsistance. Ceux-ci croient qu'il ne leur importe pas beaucoup quel règlement on fixe à ce commerce. Si cependant ils réfléchissoient, ils

se convaincroient sans doute, que cette liberté peut les intéresser, et que ce sera plutôt en bien qu'en mal, puisqu'elle tend à prévenir ces grandes chertés, et que n'ayant jamais à vendre, mais plutôt à acheter, il leur importe de pouvoir le faire toujours à bon prix.

Enfin, la troisième qui sera sans contredit la plus nombreuse, sera composée de tous ceux qui sont obligés d'acheter pendant toute l'année ; ou au moins pendant la majeure partie, les grains nécessaires à leur subsistance. Cette classe souffre infiniment dans ces époques de grande cherté ; le plus grand nombre ne peut subvenir à son besoin ; et à son entretien, que par un travail journalier, qui bien loin de produire davantage dans de pareilles circonstances, est même moins assuré par une suite de la nécessité, où tant de gens sont de diminuer leurs dépenses.

2° Si on a présenté fidèlement ci-dessus la manière dont le public juge ou peut juger de la liberté dans le commerce des grains, on doit apprendre à la partie qui la redoute comme préjudiciable à ses intérêts, qu'elle est absolument dans l'erreur à cet égard. Cette liberté doit s'étendre sur l'exportation comme sur l'importation : elle vaudra au pays l'avantage d'approvisionner les Cantons voisins avec profit, pendant que notre police actuelle les force à les chercher directement chez l'étranger ; soutiendra dans le Canton même les grains au prix nécessaire à notre culture. Dès là on évitera les grandes révolutions dans cette denrée ; elles dérangent le cultivateur comme le consommateur ; et il ne seroit pas difficile de prouver que dans une époque donnée, cette première classe auroit peut-être plus perdu sur les baisses que gagné sur la hausse, et que par là même son vrai intérêt demande cette liberté.

3° Cette liberté dans le commerce des grains invitera vraisemblablement un bon nombre de particuliers du pays à l'entreprendre : car si même l'achat n'en peut avoir lieu à des prix à pouvoir les revendre dans les années ordinaires avec avantage, il reste également vrai, que d'un côté la fréquence des révolutions dans les prix de cette denrée, et de l'autre l'avantage d'en vendre aux Cantons voisins, présente un appas suffisant pour l'entreprendre ; et en même temps qu'on y trouvera son avantage, on rendra au pays un service essentiel, celui de l'approvisionner dans les temps de disette, à meilleur marché que précédemment.

4° On ne doit pas objecter que cette liberté sera un moyen d'exporter du pays de grandes sommes d'argent ; bien au contraire, c'est un moyen assuré d'en épargner le plus possible sur cet objet : car si l'expérience prouve que le pays ne produit pas constamment la quantité de grains nécessaires à l'entretien de ses habitans, il faut acheter ce déficient, et il vaut bien mieux l'acheter au plus bas prix possible qu'au plus haut, comme cela a toujours lieu du plus au moins dans un état de gêne. On conservera donc au pays toute la différence qu'il y aura dans les prix, et si nos provisions de grains étrangers pouvoient être considérables dans une époque de disette, nous attirerions bien sûrement dans le pays une partie de l'argent de nos voisins.

5° On ne doit pas craindre le monopole, il ne peut pas avoir lieu. Là où la liberté est assurée, elle établit toujours la concurrence ; c'est la gêne seule dans le commerce qui peut le favoriser, et encore ne peut-il s'exercer que sur des objets qu'on ne peut se procurer que d'une seule source : l'expérience est en ma faveur ; qu'on se rappelle le prix des grains dans nos marchés publics en Novembre et Décembre 1769, on devoit bien alors connoître le produit de la dernière recolte, cependant on vendoit fort au dessous des prix des mois de Mai et de Juin 1770, malgré l'entrée de tant de graines étrangères ; parce qu'il y avoit alors un plus grand nombre de vendeurs, et qu'en diminuant successivement, la concurrence a été moins grande : les propriétaires des grains restants alors dans les greniers, ont pu, à peu près en fixer le prix. Qu'on examine sous toutes les faces possibles, les effets de la liberté qu'on réclame ; on les trouvera constamment avantageux au pays, s'il est vrai comme on l'avance, qu'elle ne peut pas nous procurer des grains étrangers au-dessous du prix nécessaire à notre culture.

### **Compte simulé d'un achat de froment dans le Palatinat.**

Le sac de froment du poid d'environ 212 livres s'est vendu dans les divers marchés de ce pays-là, depuis 1751 jusques à 1769 inclusivement, de 4 florins et demi, jusqu'à 6 florins 5 sols ; et en 1770 au delà de 13 florins. On ne trouve que trois ou quatre ans dans cette époque de vingt ans, où le prix n'aie pas été au-dessous de 4 florins et demi. Si on établissoit ce compte sur le prix moyen, ce seroit à 5 florins et demi ; mais on veut se fixer au bas prix de... 5 florins.

On paye pour l'exploitation 6 sols.

Pour la mesure 1 sol et pour le courtage 2 sols... 3 sols.

Pour la provision d'achat... 12 sols.

Pour perte sur les sacs après un premier voyage 12 sols, et pour autre petits fraix... 15 sols.

On peut supposer encore que l'achat se fera à Oppenheim, un des marchés le plus voisin de l'Alsace, par conséquent de Bâle, la voiture [...] dès là jusques à Strasbourg coute au moins 1 florin 30 sols.

Provision de reception à Strasbourg 6 sols.

Fraix de douane au dit lieu 6 sols.

Ensemble 7 folrins 18 sols.

Qui font à raison de 11 florins pour un Louis d'or neuf, soit 16 livres d'ici... 10 Livres 12 florins 6 deniers.

Voiture de Strasbourg à Bâle 2 Livres.

Droits de Strasbourg à Bâle 5 florins 6 deniers.

Provision de réception à Bâle 3 florins.

Droit de passage à Bâle 4 florins.

Ensemble d'ici 13 Livres 5 florins.

Ce Sac produira dix mesures de Berne, laquelle coutera rendue à Bâle 13 batz 1 kreuzer

### **Compte simulé d'un achat de froment fait à Dijon en Bourgogne.**

La mesure de Dijon du bon froment pèse de 46 à 47 livres, poids de marc, elle s'est vendue dès 1759 jusques en 1764 de 50 sols, jusques à 3 livres 10 sols et des 1764, datte de la liberté du commerce des grains en France, jusques en Août 1770, elle s'est vendue depuis 3 jusqu'à 7 livres, mais ce dernier prix n'a eu lieu que pendant les trois derniers mois; on établira cependant le compte sur le bas pris de 2 Livres 15 florins.

On paye à Dijon pour mesurer et sortir du grenier 3 deniers.

Pour la commission d'achat 4 florins.

Pour perte sur les sacs après un premier voyage 2 florins 2 deniers.

Voiture de Dijon à Nyon, 3 livres 6 forins par 100, cela fait par mesure 1 Livres 13 florins.

Argent de France 4 Livres 14 florins 5 deniers.

faisant ici à 3 livres pour 2 livres... 3 Livres 3 florins.

Cette mesure ne produira que deux mesures de Berne, une de celle-ci reviendra, donc rendue à Nyon à 15 batz 3 kreuzer.

### **Compte simulé d'un achat de froment à Morez, peu éloigné de Nyon, et où chaque semaine il y a un marché considerable de Grains.**

La mesure du plus beau froment peut peser 26 à 28 livres, poids de marc. Cette mesure vendue dès 1760 jusques en 1764 de 40 à 46 sols, et dès 1764, datte de la liberté dans le commerce des grains jusques à la fin de 1769, depuis 50 jusques à 72 sols, et depuis 58 sols, jusques à 7 livres 10 sols dans les mois de Juin, Juillet et Août: On établira ce compte, non au prix de 1764 et 1769, comme on le devroit, car il y a eu d'abondantes récoltes, mais au prix courant de la premiere époque, qui fait 2 Lvires 6 florins.

Pour la mesure et fraix d'achat 2 florins.

Voiture jusqu'à Nyon 5 florins.

Perte sur les sacs et petits fraix 7 florins.

Ensemble de France 3 Livres.

Qui font 2 livres, valeur de Berne.

Une mesure de Froment de Morez ne fait que mesure de Berne, elle reviendrait donc à 14 batz.

Si on objecte au compte du prix de Bourgogne, que les habitans de cette Province apportent souvent des grains dans nos marchés, et les vendent au dessous des prix indiqués: on répond, 1° Que ce sont des gens qui se trompent souvent dans leur attente d'y trouver un meilleur prix que chez eux, et qui alors sont forcés de vendre au prix courant. 2° Que nos grains sont toujours préférés à ceux de Bourgogne à un prix plus haut, ce que l'expérience de 1769 à 1770, prouve, après que LL. EE. eurent permis l'importation des grains étrangers.

\*\*\*

### «Réflexions sur ce mémoire»

Ce Mémoire est si intéressant, tant par son objet que par la manière dont il est traité, que la même qualité de Citoyen qui a fait agir l'Auteur, impose à la personne, entre les mains de qui il est tombé, le devoir de le produire au jour. Et malgré la modestie de l'Auteur, on croiroit manquer à ce qu'on doit à la Patrie, si on le supprimoit; quoiqu'il faille être bien hardi pour oser faire paroître dans notre Pays un système qui heurte de front un préjugé qu'on envisage comme une vérité hors de conteste; *Que la liberté du Commerce des grains cause la ruine de l'Agriculture.*

Ce Mémoire n'est relatif qu'à notre Canton; l'Auteur n'ayant pas voulu s'écarter de son but, ses calculs et ses raisonnemens sont traités en conséquence. Cependant comme cette matière est fort agitée de notre tems, pour l'examiner avec jugement et connoissance de cause, il faut supposer qu'on a lu et étudié les excellens Ouvrages qui ont été publiés là-dessus. Ce qui mérite sur-tout d'être lû avec attention, est le *Mémoire sur la liberté du commerce des grains*, qui se trouve dans les *Éphémérides du Citoyen* tom. 1. sous n° II<sup>4</sup>. *La Lettre du Parlement de Provence au Roi. L'Avis du Parlement de Dauphiné. La Lettre du Parlement de Toulouse et d'autres Parlements. Les Représentations aux Magistrats. L'Avis au Peuple sur ses vrais besoins*<sup>5</sup>, etc. On y verra traitée la belle question, si le droit de propriété, un des premiers fondemens de la société, et la liberté naturelle, ne peuvent être limités que par les règles du bien public, qu'il est question de trouver et de déterminer. Voyez encore l'excellent *Essai sur la Police générale des Grains, sur leurs prix, et sur les effets de l'Agriculture*. A Berlin 1757<sup>6</sup>.

Le Problème que nous avons à examiner est donc celui-ci.

Les démonstrations qui prouvent en France, que la liberté du commerce des grains encourage, et fait fleurir l'agriculture, bien loin de la ruiner, et qui ont entraîné l'Edit perpétuel et irrévocable du Roi de 1764; ces démonstrations sont-elles applicables à notre Canton?

Il faut résoudre le problème par un examen exact de notre position locale et de nos circonstances, tant à l'égard de l'intérieur du Pays que des Etats voisins etc.

L'Auteur de notre Mémoire entreprend de prouver: Que la liberté du Commerce des grains ne peut nuire en aucune façon à la culture des terres dans notre Canton.

---

<sup>4</sup> P. Du Pont de Nemours, «De la liberté du commerce des grains», *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. 1, n° 2, p. 37-120.

<sup>5</sup> Nicolas Baudeau, *Avis au peuple sur son premier besoin, ou petit traité d'économie. Premier traité sur le commerce des blés*, Amsterdam, Desaint, 1768.

<sup>6</sup> Claude Jacques Herbert, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture* [1755], in *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012. Sacconay a eu accès à la deuxième édition de ce texte, imprimée en 1757 à Berlin.



Il faut lui faire voir qu'il se trompe dans ses calculs, dans ses faits, et dans ses raisonnemens ; il faut produire d'autres résultats, ou ses preuves resteront en force.

Il faut outre cela bien examiner les objections qu'on fait contre la liberté de ce commerce dans notre pays.

Il ne suffit pas de dire en général, que ce qui peut avoir lieu dans un grand Empire environné de la Mer, comme la France, est chimérique dans un petit Etat éloigné de la Mer ; il faut dire pourquoi, et prouver cette différence.

Nous avons une importation de toutes les Provinces indiquées dans ce Mémoire, et nous avons une exportation dans des Etats voisins qui manquent de grains, et qui en consomment beaucoup.

Le Commerce se fait de Royaume à Royaume, d'Etat à Etat, de Province à Province, de proche en proche.

Nous avons des facilités naturelles de transport, de beaux chemins, et des Rivières ; nous pourrions les augmenter ces facilités, en rendant insensiblement plus aisée la communication intérieure de Bailliage à Bailliage, par une construction moins couteuse des chemins, et en trouvant une meilleure méthode pour leur conservation ; rien ne favorise mieux l'Agriculture.

Nous pouvons même profiter des Ports de Mer.

Nous avons deux partis ; les uns soutiennent que si l'exportation est permise, nous mourrons de faim ; les autres, que si on permet l'importation, les grains tomberont à vil prix, et que l'Agriculture sera abandonnée : les deux partis par leur contradiction se condamnent réciproquement, et prouvent que l'importation s'opposera toujours à la disette, et l'exportation à l'avisement du prix.

Il est prouvé que notre Pays ne produit pas constamment la quantité de grain nécessaire pour l'entretien de ses habitans. Outre les causes générales des mauvaise récoltes, nous sommes exposés à beaucoup de variétés accidentelles locales. Nous avons un territoire assez considérable, et beaucoup d'agriculture ; la plus grande partie de nos peuples est accoutumée à manger beaucoup de pain : delà toutes les variations causent des sensations très-fortes, parce que nous sommes rangés dans la classe moyenne, si bien exposée par l'Auteur de l'*Avis au Peuple*, Chap. 1. n° VII<sup>7</sup>.

Les magasins nous sont donc indispensables, pour que le superflu des années abondantes puisse subvenir au défaut des mauvaises ; d'habiles gens ont fait voir que rien ne favorise tant la formation des Magazins que la liberté du Commerce.

Par le calcul de notre population et de notre consommation, on sait que nos Magazins doivent être considérables pour nourrir une année ou deux de disette. Le Souverain seul n'en peut pas être chargé ; si la liberté favorise cette opération,

---

<sup>7</sup> N. Baudeau, *Avis au peuple*, op. cit., p. 25-28.

il sera aisé d'y engager les Villes et les Publics. Même beaucoup de particuliers feront beaucoup de petits Magasins répandus par-tout le pays.

Tous les systèmes qu'on propose pour le Bien public, méritent d'être balancés ensemble.

Il faut donc aussi bien examiner celui-ci qu'on met en avant, comme, le seul vrai dans ses principes, le plus simple et le plus aisé dans l'exécution : on dit, *qu'il n'y a qu'à toujours ouvrir et fermer à propos la porte à l'importation et à l'exportation.*

Qu'il faut se fermer chez soi, remplir ses Magasins des Grains du Pays du superflu des années abondantes.

On dit encore, que le Gouvernement doit fixer, et, pour ainsi dire, tenir toujours dans sa main, un prix moyen, ni trop haut, ni trop bas.

On espère que des personnes intelligentes voudront bien produire le développement de ce système, et faire voir, par des démonstrations solides, claires et fondées dans l'expérience, la marche constante que le Gouvernement pourroit tenir dans de pareilles opérations ; mais elles entreprendront peut-être une tâche plus difficile qu'elles ne pensent. Une concurrence continuelle d'acheteurs et de vendeurs, qui sera une suite de la liberté, répondra, ce me semble, beaucoup mieux à ces vues, pour détruire cette concurrence : il faut donc encore prouver l'impossibilité du Commerce des grains qu'on allégué.

Les considérations du Gouvernement peuvent avoir beaucoup d'influence dans la solution de ce problème. Les Parlemens de Provence et du Dauphiné ont représenté au Roi, qu'il n'y a point de loi sans abus possible, et point de bien qui ne soit susceptible de mélange de mal ; mais que le Gouvernement est bien plus responsable des maux qu'il fait par des institutions arbitraires, que de ceux qu'il ne peut empêcher ou prévenir, en laissant aller les choses leur cours naturel.

Que c'est un des plus funestes effets des réglemens, d'avoir accoutumé le Peuple à rendre le Gouvernement responsable de la cherté, ou de la disette.

Celui du Dauphiné sur-tout, a prouvé que par la proscription de la liberté du Commerce, on exige du Gouvernement une opération impossible, qu'il y a tant de choses à calculer, tant de combinaisons, de tems, de lieux, de circonstances, etc. que la Police la plus éclairée et la plus active, dirigée par la probité la plus exacte, ne risque par des milliers de réglemens et de Statuts, qu'une foule de mauvais effets.

Si tant est que ce soient là des vérités dans un royaume, où la volonté d'un seul maître ou d'un Ministre, peut apporter des remedes prompts aux erreurs des Réglemens et aux événemens imprévus ; à combien plus forte raison paroissent-elles applicables à une République, dont les opérations sont nécessairement lentes et incertaines.

On prend ses mesures souvent à contretens, ou trop tôt, ou trop tard ; les résolutions dépendent trop des idées, et du système des personnes qui composent les Chambres sujettes à des changemens et à des variations continuelles.

On retombe toujours dans les mêmes fautes, au lieu de profiter de celles qu'on a faites dans de précédentes époques.

La disette qu'on n'a pas prévue, arrive-t-elle ? On n'y peut remédier de la part du Gouvernement que par des opérations, qui ne peuvent avoir un heureux succès, qu'autant qu'elles se font dans le secret et le silence, et d'une manière invisible, au lieu que par la constitution de la République, elles ne peuvent absolument se faire que publiquement, et comme le prouve très bien notre Mémoire, en sonnante, pour ainsi dire, la trompette : dès-là elles deviennent impossibles, et impraticables en grande partie, et toujours à des fraix immenses.

Quoi qu'il arrive que le grain soit à vil prix ou cher ; c'est toujours le Gouvernement qui en est chargé par le Public.

Si la liberté du Commerce de grain dont notre Auteur entreprend de prouver l'utilité, étoit possible, le Gouvernement n'auroit que trois opérations très-simples à faire, qui une fois en ordre, marcheroient leur train naturel.

1° De profiter de l'abondance et de la liberté du Commerce pour remplir ses Magazins de nécessité.

2° De n'ouvrir ses Magazins que lorsque le prix du grain seroit monté au-dessus du taux fixé par la loi.

3° De ne défendre l'exportation que lorsque la cherté des grains passeroit aussi le prix marqué par la loi.

Ces deux dernières restrictions, (qui méritent d'être bien délibérées), sont si essentielles que sans elles aucune liberté ne peut avoir lieu, parce qu'elle n'auroit point de sûreté.

Personne ne peut soutenir la concurrence du Souverain, qui ne doit point acheter en négociant ; et personne n'entreprendra ce Commerce, s'il court le risque de perdre l'espérance de son gain au-dessous d'un certain prix ; il faudroit donc que cette loi fut sacrée et inviolable.

On ajoute ici une observation : tous nos réglemens ont tant d'analogie avec les réglemens de France sous l'adminisration prohibitive, excepté qu'ils ne sont ni si multipliés, ni poussés si loin, qu'ils paroissent avoir été moulés sur ceux-là. Pourquoi donc les mêmes raisons qui les ont fait changer, n'auroient-elles pas lieu chez nous, sur-tout si on met sur la balance les deux alternatives, ou d'une disette de pain ; ce qui fait une des plus affreuses calamités, dont toutes les classes de l'Etat souffrent ; ou de le voir quelquefois à un trop bas prix ; qui retrouvera toujours son niveau.

Si l'Auteur de ces Réflexions confie à l'impression ce Mémoire, ce n'est point dans l'idée qu'il soit reçu comme un problème prouvé sans un examen mûr ; mais dans le but de donner occasion à quelques personnes capables de traiter cette matière à fond, comme le Mémoire le dit lui-même. On les provoque donc à ne pas s'en tenir à des objections faites peut-être en particulier ; mais à combattre publiquement le système de ce Mémoire, ou bien on se

rendra à leurs raisons, ou l'on repliquera. Le Public sera juge du défi, la vérité ne se découvre que par des discussions.

Il y a deux problèmes, qui à la vérité n'entrent pas directement dans l'objet de ce Mémoire, mais qui y sont bien liés, et ne seroient pas indignes de l'attention du Gouvernement.

Le premier regarde la provision ordinaire de l'Etat, dans tous les bailliages, mise en reserve pour le salut public.

Quoique cette provision appartienne à l'Etat d'une maniere particuliere, les Seigneurs Baillifs ont là-dessus un bénéfice annuel, qui outre bien des inconveniens, relativement au but de cette provision, la consomment toujours dans un certain nombre d'années.

On peut calculer au juste ce bénéfice, il seroit peut-être possible, en attaquant les Bailliages l'un après l'autre ; de créer peu à peu ; sur un plan dressé, des fonds d'amortissement pour éteindre une économie si ruineuse pour l'Etat.

Le second problème regarde les provisions de farine liées avec le Commerce.

On peut être timide sur des expériences tout-à-fait nouvelles et inconnues, mais celle-ci ne l'est pas du tout : il y a des pays où le Commerce de farine a lieu, et des Princes qui ont de grands Magasins de farine ; rien ne seroit plus aisé que d'avoir des informations justes sur la maniere de former et de conserver ces magasins ; cela soulageroit un peu les magasins de grains ; diminueroit les manipulations, et dans bien des occasions, les fraix, et les difficultés des transports ; peut-être même qu'en traitant à fond cette matiere, cela donneroit occasion à perfectionner la mouture.

*Fin*

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. SOURCES

- « Affaires de particuliers / particulières : le gouverneur de Payerne Charles Frédéric de Sacconay est l'héritier de la moitié des biens d'Henriette de Chandieu, sa petite fille », Archives cantonales vaudoises, Bik 1501.
- « Annonce des prix et des primes », *Mémoires et Observations*, 1763.
- « Desprades », *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, Librairie historique, 1822, t. 5.
- « Eclaircissements au sujet de l'Essai sur l'homme de M. Pope et des critiques de ce même Essai », *Journal helvétique*, mars 1744, p. 249-264.
- « Lettre de l'avocat Duveluz, relative au procès soutenu par Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788), colonel et gouverneur de Payerne de 1763 à 1769, dernier descendant mâle de la famille, contre LL. EE. de Berne au sujet de la dîme à Vevey », Archives cantonales vaudoises, P Sacconay 1.
- « Liste des membres de la Société Economique de Berne ; pour l'année 1761 », *Recueil de mémoires, concernant l'æconomie rurale*, n° 2, 1761.
- « Observations de monsieur le professeur de Crousaz sur l'Essai de M. Pope », *Journal helvétique*, avril 1744, p. 347-358.
- « Sacconay, famille (de) », in Louis Moreri (éd.), *Supplément au grand Dictionnaire historique, généalogique, géographique, etc.*, Paris, la veuve Lemercier, 1735, t. 2.
- ANONYME, « Discours sur l'importante question proposée par la Société de Berne en 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(3).
- ANONYME, « Lettre sur le comerce », *Journal helvétique*, janvier 1757.
- ANONYME, « Mémoire sur la gestion des grains », 1759, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22).
- ANONYME, « Reflexions sur les inconveniens qu'il auroit a defendre aux Etrangers d'aquerir des terres dans le Pays », 1765, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(13).
- ANONYME, *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le Marquis de Mirabeau*, Nyon, 1790.
- ANONYME, *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau l'ainé*, Paris, Rozet et Belin, 1791.
- ANONYME, *Mémoire sur le bilan du Commerce du Canton de Berne*, Burgerbibliothek of Berne, Mss.h.h.XI.137.
- ANONYME, *Mémoires du général Jean de Sacconay (1646-1729)*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XXXIV.149.1.

- ANONYME, *Mémoires du général Jean de Sacconay (1646-1729)*, fonds Watteville (Béat de), ACV, PP 705/3/5/2.
- Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 18.
- ARGENSON, René Louis de Voyer de Paulmy d', « Observations sur l'ouvrage politique manuscrit de M. par l'abbé de Saint-Pierre », in *Considérations sur le gouvernement*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2019, p. 261-266.
- BACHAUMONT, Pierre Le Petit de, *Mémoires secrets*, Paris, Brissot-Thivars, 1830, t. 2.
- BAUDEAU, Nicolas, *Lettres historiques sur l'état actuel de la Pologne*, Amsterdam, Didot, 1772.
- BERTRAND, Élie, Lettre à Albrecht von Haller, Berne, 15 janvier 1760, Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.
- BOISGUILBERT, Jean Pierre Adrien Le Pesant, comte de, Lettre à Rouxelin, 18 août 1773, AD Calvados, 2D1541 n° 13.
- BONDELI, Julie, *Brieffe*, 3 t., Zurich, Chronos, 2012.
- BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Nouvelles Lettres de Messire Roger de Rabutin comte de Bussy, Lieutenant Général des Armées du Roy, et Mestre de Camp, Général de la Cavalerie Française et Etrangère, Avec les réponses*, Paris, Florentin Delaulne, 1727, t. 5.
- BUTRÉ, Charles Richard de, Lettre à Muret, Karlsruhe, 18 mai 1782, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, fonds Muret, IS 1980, BI 7.
- BUTRÉ, Charles Richard de, *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1781.
- CANTILLON, Richard, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, INED, 1997 [1755].
- CASANOVA, Giacomo, *Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, 2015, t. 2.
- CONDORCET, Nicolas de, Lettre à Charles Bonnet, [s.l.], 09 août 1782, Archives de la Bibliothèque de Genève, Ms. Bonnet 36, f° 140r°-140v°.
- DIDEROT, Denis, « Fureur », in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1757, vol. 7, p. 377.
- DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, « De la République de Genève, et des troubles qui l'agitent », *Éphémérides du citoyen*, n° 3, 1770.
- DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, « Notice abrégée », *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. 9, p. 50.
- DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, Lettre au comte de Scheffer, Paris, 20 janvier 1774, Schefferska samlingen, Riksarkivet, Stockholm, vol. IV, f° 29.
- DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, *The Autobiography of Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Wilmington, Scholarly Resources Inc., 1984.
- DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, *The Correspondence of Jefferson and Du Pont de Nemours*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1931.
- ENGEL, Samuel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grain, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse, et à en bannir pour toujours la dizette de cette denrée ; ou quelle autre route pourroit on suivre pour arriver à ce but ? », *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale*, 1761, p. 536-598.

- Ephemeriden der Menschheit oder Bibliothek der Sittenlehre der Politik*, Leipzig, Karl Friedrich Schneidern, 1776-1778 et 1780-1782.
- Famille de Sacconay : Korrespondenz (1), Burgerbibliothek Bern, FA von Tscharner A 135.
- FÉNELON, François de Salignac de La Mothe, *Les Aventures de Télémaque* [1699], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1997, t. 2.
- FORBONNAIS, François Véron Duverger de, *Éléments du commerce. Principes et observations économiques*, Genève, Slatkine, 2016.
- FRANKLIN, Benjamin, « The Way to Wealth » [1757], in *The Works*, Londres, Benjamin Franklin Stevens, 1882, t. 2.
- GOLOWKIN, Fédor, *Lettres diverses, recueillies en Suisse*, Genève, J. J. Paschoud, 1821.
- GORANI, Giuseppe, *Il vero dispotismo*, 2 vol., Londres, [s.n.], 1770.
- GORANI, Giuseppe, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie, 3. Dal dispotismo illuminato alla rivoluzione (1767-1791)*, Milan, Mondadori, 1942.
- GRIMM, Frédéric Melchior, *Correspondance littéraire, philosophique, et critique*, Paris, Garnier, 1879, t. 7.
- HALLER, Albrecht von et BONNET, Charles, *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, Bern, Verlag Hans Huber, 1983.
- HALLER, Gottlieb Emanuel von, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, Berne, In der Hallerschen Buchhandlung, 1785.
- HERBERT, Claude Jacques, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture*, Berlin, [s.n.], 1755.
- HERBERT, Claude Jacques, *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012.
- HIRZEL, Hans Caspar, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761].
- HUME, David, *Essays. Moral, Political and Literary*, Indianapolis, Liberty Fund, 1994 [1741].
- ISELIN, Isaac, *Gesammelte Schriften. Band 2. Schriften zur Ökonomie*, Bâle, Schwabe, 2016.
- KNIES, Carl, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 2 t., Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1892.
- Korrespondenz : M. Ch. Frédéric de Sacconay (1714-1788) an Maria R. de Sacconay (1726-1763), Burgerbibliothek Bern, FA von Tscharner A 136(3).
- LA FONTAINE, Jean de, *Fables et contes*, Paris, Omnibus, 2013.
- LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, in *Œuvres*, Paris, 1611.
- LA HARPE, Jean François de, *Cours de littérature ancienne et moderne*, 3 t., Paris, Verdrière, 1817.
- LAIR, Pierre-Aimé, « Exposé historique des travaux de la société », in *Précis des travaux de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*, Caen, Poisson, 1827.
- LALLEMENT, Guillaume, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour*, Paris, A. Eymery, 1821, vol. 15.

- LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, Pierre Paul, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres, Nourse et Paris, Desaint, 1767.
- LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, Pierre Paul, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes*, Genève, Slatkine, 2016.
- LE TROSNE, Guillaume François, «Utilité des discussions économiques», *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, juillet 1766.
- LE TROSNE, Guillaume François, Lettre à la Société économique de Berne, Orléans, 22 août 1767, in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.
- LE TROSNE, Guillaume-François, *Les Lois naturelles de l'ordre social*, Genève, Slatkine, 2019.
- LEFRANC DE POMPIGNAN, Jean Jacques, «Épître au marquis de Mirabeau», in *Œuvres choisies*, 2 t., Paris, Didot, 1813.
- Lumières.Lausanne*, projet «Correspondance Mirabeau-Sacconay (1731-1787)», Université de Lausanne, <http://lumières.unil.ch/projets/mirabeau>, version du 18 mai 2017.
- MIRABEAU, Honoré Gabriel Riqueti de, «Souvenirs de Mirabeau. Traces de sa main», 1775, in *Œuvres de Mirabeau*, Paris, Guien et C<sup>o</sup>, 1822, t. 10.
- MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de et DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, 6 t., Avignon, [s.n.], 1758.
- MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Mémoire sur les États provinciaux*, in *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Hambourg, C. Hérold, 1764.
- MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Théorie de l'impôt*, [s.l.], [s.n.], 1761, p. 36.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de et QUESNAY, François, *Philosophie rurale*, Amsterdam [Paris], Libraires associés [Simon], 1763.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, «Éloge funèbre de François Quesnay par le marquis de Mirabeau», in François Quesnay, *Œuvres économiques et philosophiques*, Auguste Oncken (éd.), Paris, Jules Peelman et C<sup>o</sup>, 1888, p. 3-14.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, «Journal de la jeunesse du marquis de Mirabeau», *Revue rétrospective*, Paris, H. Fournier Ainé, t. 4, 1834.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, «Lettre de M. le Marquis de M\*\*\*\* concernant la Mort d'Abel», *Journal helvétique*, octobre 1760.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, «Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759», *Recueil de mémoires*, n<sup>o</sup> 1, 1760, t. 1 et 2.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Boisguilbert et le Détail de la France, 1775-1776*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20797.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Dissertation sur la Direction d'un Prince, de M<sup>r</sup> de Fénelon*, 1775, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20796.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Divers Passages qui peuvent servir pour plusieurs points de controverse*, Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 785, n<sup>o</sup> 38.



- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Éducation civile d'un prince*, Doullac, Muller et Paris, Belin, 1788.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Elémens de la philosophie rurale*, La Haye [Lille], Libraires associés [Pancoucke], 1767.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, Paris, Moutard, 1785, t. 1.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, et QUESNAY, François, *Philosophie rurale*, Genève, Slatkine, 2014 [1763].
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, et QUESNAY, François, *Traité de la monarchie*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Examen des Poësies sacrées* [1755], in Jean Jacques Lefranc de Pompignan, *Poësies sacrées et philosophiques*, Paris, Prault, 1763.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Extrait des éloges des hommes à célébrer, article de Boisguilbert*, Stockholm, Fougé, 1774.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Hommes à célébrer, pour avoir, en ces derniers âges, mérité de leur siècle et de l'humanité*, [s.l.], [s.n.], 1789.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Le President de Montesquieu. Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20793.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Leçons œconomiques*, Amsterdam [Paris], [Pissot], 1770.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Les Devoirs*, Milan, monastère impérial de Saint-Ambroise, 1780.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Les Économiques*, 2 t., Amsterdam et Paris, Lacombe et Humblot, 1769-1771.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Paris, 14 juin 1783, Stanford University Libraries, Special Collections, Misc 471.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Pontarlier, 27 mai 1783, Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1240/5, f° 7-8.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, Lettre au marquis de Longo, Paris, 28 octobre 1783, fonds Mirabeau, Musée et bibliothèque Paul Arbaud, Académie d'Aix-en-Provence, registre 20, f° 126.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal, (précédées du) Discours de Mr J. J. Rousseau de Genève; qui n'a point encore été imprimé sur cette question. Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros*, Amsterdam, Schneider (ou Rey), 1769.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Lettres sur la législation, ou l'Ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué, par L.D.H.*, Berne, Société typographique, 1775.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Lettres sur le commerce des grains*, Paris, Desaint, 1768.

- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Montesquieu et de l'esprit des Loix*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20794.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Ouvrages de politique par M<sup>r</sup> l'abbé de Saint Pierre de l'Académie Francoise*, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 20798-99 et 20800.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Précis de l'ordre légal*, Amsterdam [Paris], Arkstée et Merkus [Desaint], 1768.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Système politique sur l'intérêt présent de la France*, Archives nationales de France, fonds Mirabeau, M 783, n° 1.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de, *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020.
- MNISZECH, Józef, « Table du voyage du Paris [sic.] en Suisse », Stefanyk National Archives in Lviv, Ukraine, 5632/II, 1764, XVIII w.
- MNISZECH, Michał et MNISZECH, Józef, *Recueil des lettres écrites par messieurs les comtes de Mniszech et par monsieur Bertrand à madame la Comtesse de Mniszech*, vol. I-III, Bibliothèque Municipale de Versailles, Fonds Lebaudy.
- MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat de, *Lettres persanes* [1721], in *Œuvres complètes*, t. 1, Oxford, Voltaire Foundation, 2004.
- MURET, Jean Louis, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton ? », *Mémoires et observations*, 1767.
- MURET, Jean Louis, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon, [de Felice], 1766.
- OSTERVALD, Frédéric Samuel, « Neuchâtel », in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1765, vol. 11, p. 108b-113a.
- PATTULLO, Henry, *Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, Durand, 1763.
- PLUQUET, François André Adrien, *Traité philosophique et politique sur le luxe*, 2 t., Paris, Barrois.
- PONTÉCOULANT, Louis Auguste, *Extraits de ses papiers et sa correspondance 1764-1848*, Paris, Lévy, 1861, t. 1, p. 37-79.
- POPE, Alexander, *Essai sur l'homme*, Epître III, Londres, Pierre Dunoyer, 1736.
- PRÉMONTVAL, André Pierre Le Guay de, « De la psychocratie, ou de l'empire, et du gouvernement de l'âme sur les multitudes des êtres, simples comme elle, mais d'une nature inférieure à la sienne dont le corps est composé », *Histoire de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Berlin, pour l'année 1764*, Berlin, 1766, vol. 20, p. 374-414.
- QUESNAY, François, *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005.
- QUESNAY, François, *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Pierre Samuel Du Pont de Nemours (éd.), Leyde, [s.n.], 1768 [1767].
- Recueil général des opéras – représentés par l'académie royale de musique depuis son établissement*, Paris, 1738, t. 11.
- Répertoire des baptêmes de la ville de Genève, registre 1714-1725*, f° 199, E.C. rép.1.12, <https://ge.ch/arvaegconsult>, consulté le 03 juin 2020.

- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1978, t. 31.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Lettre à M. D'Alembert sur son article "Geneve"*, Paris, Garnier Flammarion, 1967 [1758].
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Œuvres, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de plusieurs morceaux qui n'avoient point encore paru*, Amsterdam, Rey, 1769.
- Sacconay (famille de), ACV, P SVG G 1 Sacconay.
- SACCONAY, Marc Charles Frédéric de, *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains*, présenté d'après diverses idées, [Yverdon], [de Felice], 1772.
- SACCONAY, Marc Charles Frédéric de, Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, Berne, 27 février 1783, Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1213 f° 7-9.
- SACCONAY, Marc Charles Frédéric de, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770.
- SADE, Donatien Alphonse François, marquis de, *Histoire de Juliette* [1797], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1998, t. 3.
- SCHMID, Georg Ludwig, Lettre à Daniel von Fellenberg, Nyon, 13 octobre 1776, Burgerbibliothek Bern, FA von Fellenberg 154(15).
- SCHMID, Georg Ludwig, *Principes de la législation universelle*, 2 vol., Amsterdam, Rey, 1777.
- SEIGNEUX DE CORREVEON, Gabriel, «Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays», Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xii.285, [1754].
- SEIGNEUX DE CORREVEON, Gabriel, Lettre à Charlotte de Sacconay, Lausanne, 09 septembre 1746, in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon (1716-1752)*, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.9103/1.
- STANYAN, Abraham, *Tableau historique et politique de la Suisse*, Paris, Lottin le jeune, 1766.
- TISSOT, Samuel Auguste, *Avis au peuple sur sa santé, ou traité des maladies les plus fréquentes*, Paris, Aux dépens de P. F. Didot le Jeune, 1762 [1761].
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien Régime et la révolution. Fragments et notes inédites sur la révolution* [1856], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1953, t. 2.
- TSCHARNER, Niklaus Emmanuel, «Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois», *Mémoires et observations*, 1768.
- TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, «Examen de divers doutes qu'on oppose a la reduction ou abolition des paquiers communs», *Mémoires et observations*, 1769.
- TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, «Préface», *Mémoires et observations*, 1762.
- TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, «Préface», *Mémoires et observations*, 1763.
- TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, «Préface», *Mémoires et observations*, 1767.
- TURGOT, Anne Robert Jacques, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, 5 t., Paris, Institut Coppet, 2018.

- VAUVENARGUES, Luc de Clapiers, marquis de, *Œuvres complètes, IV. Correspondance et documents*, Paris, Honoré Champion, 2013.
- VOLTAIRE, François Marie Arouet, dit, *Les Œuvres complètes de Voltaire. LI. Correspondence and related documents*, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1971.
- VOLTAIRE, François Marie Arouet, dit, *Questions sur l'Encyclopédie*, Paris, Robert Laffont, 2019, article «Bled ou Blé», p. 441-450.
- WATTEVILLE, Louis de, *Histoire de la Confédération Helvétique*, Berne, Gottschall et compagnie, 1754.

## 2. LITTÉRATURE SECONDAIRE

- «Sacconay, de», in Victor Attiger (éd.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Administration du dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1930, t. 5, p. 630.
- Académie du Droit International. Recueil des cours*, n° 22, 1929, p. 309-315.
- ALBERTONE, Manuela, «Instruction et ordre naturel : le point de vue physiocratique», *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 4, 1986, p. 589-607.
- ALBERTONE, Manuela, «La physiocratie et les fondements économiques de la représentation», in Manuela Albertone et Michel Troper (éd.), *La Représentation politique. Anthologie*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 129-146.
- ALBERTONE, Manuela, «Physiocracy in the Eighteenth-Century America. Economic Theory and Political Weapons», *History of European Ideas*, n° 47, 2021, p. 97-118.
- ALBERTONE, Manuela, *Fisiocrati, istruzione e cultura*, Turin, Fondazione Luigi Einaudi, 1979.
- ALBERTONE, Manuela, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Surrey, Ashgate, 2014.
- ALIMENTO, Antonella et STAPELBROEK, Koen (éd.), *The Politics of commercial Treaties in the Eighteenth Century. Balance of Power, Balance of Trade*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017.
- ALIMENTO, Antonella, «Commercial treaties and the emergence of a political economy of peace : Dupont de Nemours, inspirer of the Eden Treaty and supporter of the renewal of the Pacte de Famille (1782-1790)», in *Le Siècle de Dupont de Nemours*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, [à paraître].
- ALIMENTO, Antonella, «Entre “les mœurs des Crétois et les loix de Minos” : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767-1786)», *Histoire, économie et société*, n° 1, 2010, p. 68-80.
- ALIMENTO, Antonella, «Introduzione», in *Modelli d'oltre confine. Prospettive economiche e sociali negli antichi stati italiani*, Rome, Società Italiana di Studi sul Secolo XVIII, 2009, p. IX-XLI.
- ALIMENTO, Antonella, «La fisiocrazia in Svezia dopo il corpo di stato di Gustavo III attraverso la corrispondenza di V. Riqueti de Mirabeau con C. F. Scheffer», *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, vol. XXIII, 1989, p. 297-369.
- ALIMENTO, Antonella, «Scelte politiche e dibattito economico : la penetrazione della fisiocrazia in Svezia», in Renato Pasta (éd.), *Cultura, intellettuali e circolazione delle idee nel '700*, Milan, FrancoAngeli, 1989, p. 107-136.

- ALIMENTO, Antonella, «Tra fronda e fisiocrazia: il pensiero di Mirabeau sulla municipalità (1750-1767)», *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, n° 22, 1988, p. 97-141.
- ALIMENTO, Antonella, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- ALTORFER-ONG, Stefan, «State Investment in Eighteenth-Century Berne», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 440-462.
- ALTORFER-ONG, Stefan, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden, Hier und Jetzt, 2010.
- ASTIGARRAGA, Jesús et USOZ, Javier (éd.), *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013, p. 35-53.
- BALDI, Rossella (éd.), *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, Genève, Slatkine, 2023.
- BARBIER, Olivier et al. (éd.), *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Paul Daffis, 1882, vol. 2, p. 241.
- BARDELLI, Damiano, «Gibbon et les sociétés lausannoises», in Béla Kapossy et Béatrice Lovis (éd.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 243-252.
- BÄSCHLIN, Conrad, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, Laupen, E. Bollmann, 1913.
- BERTHOLET, Auguste, «Constant, Sismondi et la Pologne», *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021, p. 78-81.
- BERTHOLET, Auguste, «Le “Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand” (1783), ou la construction de la postérité d’un “grand homme” des Lumières helvétiques», *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021.
- BERTHOLET, Auguste, «The Intellectual Origins of Mirabeau», *History of European Ideas*, n° 1, 2021, p. 91-94.
- BERTRAND, Jean-Pierre, SAINT-AMAND, Denis et STIÉNON, Valérie, «Les querelles littéraires : esquisse méthodologique», *Contextes*, n° 10, 2012.
- BLASZKE, Marek, *Obraz i naprawa Rzeczypospolitej w myśli społeczno-politycznej fizjokratyzmu Baudeau i Le Mercier de la Rivière*, Varsovie, IFiS PAN, 2000.
- BOURDIEU, Pierre, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
- BOWLER, Richard, «Demonstrating the Natural Order: The Physiocratic Trials in Baden, 1770-1802», *Central European History*, n° 2, 2019, p. 211-232.
- BRÄNDLE, Fabian, «Physiocratie», *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026192/2010-09-28/>, version du 28 septembre 2010.
- BRATUŃ, Marek, «Józefa Jana Tadeusza Mniszcha opisanie Kantonu Berneńskiego», *Orbis Linguarum*, vol. 44, 2016, p. 431-439.
- BRATUŃ, Marek, «Paris aux yeux des jeunes Sarmates éclairés en 1766-1767 d'après une correspondance inédite de Joseph et Michel-Georges Mniszech», *Studies on Voltaire and The Eighteenth Century*, n° 371, 1999, p. 257-274.
- BRATUŃ, Marek, «Ten wykwiniony, wykształcony Europejczyk»: zagraniczne studia i podróże edukacyjne Michała Jerzego Wandalina Mniszcha w latach 1762-1768, Opole, WUO, 2002.

- BRATUŃ, Marek, *Élie Bertrand a Polska*, Varsovie, Atut, 2013.
- BRAUN, Hans, "Tscharnher, Vinzenz Bernhard", *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/012352/2012-11-28/>, version du 28 novembre 2012.
- BROCARD, Lucien, *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau dans L'Ami des hommes*, New York, Burt Franklin, 1970 [1902], p. 44.
- BUFFET, Thomas, «Le Choix de poésies allemandes de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande», *Revue de littérature comparée*, n° 330, 2009, p. 207-220.
- BUXCEL, Emile, *Aspects de la structure économique vaudoise : 1803-1850*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1981.
- CAPITANI, François de, *Die Helvetische Gesellschaft. Band 2. Die Gesellschaft im Wandel*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983.
- CARVALHO, Thérance, «"L'ami des hommes et le prince pasteur". Le rôle du marquis de Mirabeau dans la diffusion et l'application des théories physiocratiques en Toscane», *Annales historiques de la Révolution française*, n° 394, 2018, p. 3-24.
- CARVALHO, Thérance, «Joseph II et la physiocratie. Enquête sur un malentendu historique», *Annuaire de la Société autrichienne pour l'étude du dix-huitième siècle (Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts)*, n° 33, 2018, p. 89-107.
- CARVALHO, Thérance, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020.
- CHAPPUIS, Pierre, «Joseph Gorani et la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, n° 2, 1952, p. 363-385.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «Charles Richard de Butré : an economist in the shadow of François Quesnay», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 2, 2016, p. 131-152.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «Charles Richard de Butré : pioneer of mathematical Economics», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2016, p. 311-327.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «François Quesnay : A Rural Socrates in Versailles?», *Annual supplement to Volume 38 History of Political Economy*, 2007, p. 195-214.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «From Versailles to Paris: the Creative Communities of the Physiocratic Movement», *History of Political Economy*, n° 1, 2011, p. 25-58.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «Jeux de Mots, Narrative and Economic Writing : The Rhetoric of Anti-Physiocracy in French Economical Periodicals (1764-1769)», *European Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2015, p. 359-382.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «The Marquis de Mirabeau and Cantillon's *Essai sur la nature du commerce en general*», *History of Political Economy*, n° 4, 2023, p. 677-714.
- CHARLES, Loïc et THÉRÉ, Christine, «The Writing Workshop of François Quesnay and the Making of Physiocratie», *History of Political Economy*, n° 1, 2008, p. 1-42.

- CHARLES, LOÏC, LEFEBVRE, Frédéric et THÉRÉ, Christine (éd.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2011.
- CHENEY, Paul, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.
- CHEVALLAZ, Georges-André, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949.
- CHEVALLEY, L., *La Déclaration du droit des gens de l'abbé Grégoire 1793-1795*, Paris, P. Barbey, [1911].
- CHILDS, Nick, *A Political academy in Paris, 1724-1731. The Entresol and his Members*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2000.
- CHODZKIEWICZ, Ladislaus, « Voyage du comte Michel-Georges Mnischek en Suisse, 1762-1767. Documents inédits extraits des lettres et des notes de voyages des comtes Joseph et Michel-Georges Mnischek », *Bulletin littéraire et scientifique de l'Association des anciens élèves de l'École polonaise*, vol. 20, n° 21, 1884, p. 1-13.
- CLAEYS, Thierry, *Les Institutions financières en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Paris, Éditions SPM, 2011.
- CLURE, Graham, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », *History of European Ideas*, n° 7, 2015, p. 883-908.
- CORSINI, Silvio, « Imprimeurs, libraires et éditeurs à Lausanne au siècle des Lumières », in Silvio Corsini (éd.), *Le Livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'impression. 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993, p. 51-56.
- CYTOWSKA, Maria, « "Apothegmata" d'Érasme de Rotterdam : manuel de morale chrétienne du XVI<sup>e</sup> siècle », *Eos*, n° 61, 1973, p. 123-133.
- CZEPPE, Maria, *Kamaryla Pana z Dukli : kształtowanie się obozu politycznego Jerzego Augusta Mnischek 1750-1763*, Varsovie, Neriton, 1998.
- DARNTON, Robert, *La Fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- DELHORBE, Cécile-Renée, « La Belle Bernoise de Mirabeau et son mari », *Gazette de Lausanne*, 28 septembre 1943.
- DELMAS, Bernard, DELMAS, Thierry et STEINER, Philippe (éd.), *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995.
- DERRIDA, Jacques, *L'Archéologie du frivole*, Auvers-sur-Oise, Éditions Galilée, 1973.
- DESPRAT, Jean-Paul, *Mirabeau*, Paris, Perrin, 2008.
- DIXON, Thomas, *The Invention of Altruism : Making Moral Meanings in Victorian Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- DUNN, John, « The Identity of the History of Ideas », *Philosophy*, n° 164, 1968, p. 85-104.
- DZIEMBOWSKI, Edmond, *La Guerre de Sept Ans : 1756-1763*, Paris, Perrin, 2015.
- EINAUDI, Luigi, *Catalogo della bibliotheca*, Turin, Einaudi, 1971-1973.
- ELLIS, Howard, *German Monetary Theory, 1905-1933*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1934.

- FLOUCK, François, MONBARON, Patrick, STUBENVOLL, Marianne et TOSATO-RIGO, Danièle (éd.), *De L'Ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998.
- FLÜCKIGER, Erika et RADEFF, Anne, « Globale Ökonomie im alten Staat Bern am Ende des Ancien Régime. Eine aussergewöhnliche Quelle », *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2001, p. 5-40.
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique* [1961], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 1.
- FOUCAULT, Michel, *Les Mots et les choses* [1766], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 1.
- FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004.
- FOX-GENOVESE, Elizabeth, *The Origins of Physiocracy. Economic Revolution and Social Order in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 1976.
- GARÇON, Émile, « Un prince allemand physiocrate et ses correspondants : le marquis de Mirabeau et Du Pont de Nemours », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, Paris, Chevalier-Marescq et C<sup>ie</sup>, 1895, t. 4, p. 85-126.
- GERBER-VISSER, Gerrendina, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012.
- GIAVARINI, Laurence, *La Distance pastorale. Usages politiques de la représentation des bergers (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Vrin, 2010.
- GOLDSTEIN SEPINWALL, Alyssa, *The Abbé Grégoire and the French Revolution. The Making of Modern Universalism*, Berkeley, University of California Press, 2005.
- GOODMAN, Dena, *Becoming a Woman in the Age of Letters*, Ithaca, Cornell University Press, 2009.
- GOODMAN, Dena, *Going Public : Women and Publishing in Early Modern France*, coédité avec Elizabeth Goldsmith, Ithaca, Cornell University Press, 1995.
- GOODMAN, Dena, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, Cornell University Press, 1994.
- GORDON, Daniel, *Citizens without Sovereignty. Equality an Sociability in French Thought, 1670-1789*, Princeton, Princeton University Press, 2017.
- GROENEWEGEN, Peter, *Eighteenth-Century Economics*, Londres, Routledge, 2002.
- GUERY, Alain (éd.), *Montchrestien et Cantillon. Le commerce et l'émergence d'une pensée économique*, Paris, ENS éditions, 2011.
- HECHT, Jacqueline (éd.), *François Quesnay et la Physiocratie*, 2 t., Paris, INED, 1958.
- HENRY, Gilles, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989.
- HERENCIA, Bernard, « L'optimum gouvernemental des physiocrates : despotisme légal ou despotisme légitime ? », *Revue de philosophie économique*, vol. 14, 2013, p. 119-149.
- HERENCIA, Bernard, « Le séjour du physiocrate Le Mercier de la Rivière en Russie. 1767-1768 », *Dix-huitième siècle*, n° 44, 2012, p. 621-658.



- HERENCIA, Bernard, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques 1765-1788. Documents et table complète*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2014.
- HIBBERD, John, *Salomon Gessner. His Creative Achievement and Influence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- HIGGS, Henry, *The Physiocrats*, Londres, Macmillan and C<sup>o</sup>, 1897.
- HÖLDERLIN, Friedrich, «Souvenir», in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1967.
- HOLENSTEIN, André (éd.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne, Stämpfli, 2008.
- HOLENSTEIN, André, KAPOSSY, Béla et TOSATO-RIGO, Danièle (éd.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine, 2010.
- HOLENSTEIN, André, STUBER, Martin et GERBER-VISSER, Gerrendina (éd.), *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie im Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007.
- HONT, Istvan, «Correcting Europe's Political Economy: the Virtuous Eclecticism of Georg Ludwig Schmid», *History of European Ideas*, n<sup>o</sup> 33, 2007, p. 390-410.
- HONT, Istvan, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.
- HONT, Istvan, *Politics in Commercial Society. Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2015.
- HUBLER, Lucienne, «Sacconay, Jean de», *Dictionnaire historique de la Suisse*, [www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24227.php](http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24227.php), version du 03 mai 2016.
- HUGUENIN, Séverine et LÉCHOT, Timothée (éd.), *Lectures du Journal helvétique 1732-1782*, Genève, Slatkine, 2016.
- IM HOF, Ulrich, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*, Berne, Francke Verlag, 1967.
- IM HOF, Ulrich, *Isaak Iselin. Sein Leben und die Entwicklung seines Denkens bis zur Abfassung der „Geschichte der Menschheit“ von 1764*, 2 t., Bâle, Schwabe, 1947.
- INGHAM, Geoffrey, *The Nature of Money*, Cambridge, Polity Press, 2004.
- JACQUES, Catherine, «Fénelon commenté par le marquis de Mirabeau ou un Fénelon pré-physiocratique», in Gilles Deregnacourt et Philippe Guignet (éd.), *Fénelon, évêque et pasteur en son temps, 1695-1715*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1996.
- JOBERT, Ambroise, *Magnats polonais et physiocrates français (1767-1774)*, Paris, Droz, 1941.
- JOUVENEL, Henry de, *La Vie orageuse de Mirabeau*, Paris, Plon, 1928.
- KAHR, Roland, «Qui est l'auteur de l'article "Neuchâtel" de la Grande Encyclopédie?», *Revue historique neuchâteloise*, n<sup>o</sup> 2, 2011, p. 93-96.
- KAHR, Roland, «Rousseau et les Deluze : de l'inédit», *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, n<sup>o</sup> 75, 2017, p. 15-36.
- KAPLAN, Steven et REINERT, Sophus (éd.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019.
- KAPLAN, Steven, *Raisonner sur les blés. Essai sur les Lumières économiques*, Paris, Fayard, 2017.

- KAPOSSY, Béla et MEYLAN, Sarah, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, p. 109-126.
- Kapossy, Béla, «„Grosse Seele unter bemosten Hütten“ – Georg Ludwig Schmidts Reformprogramm», in Martin Stuber *et al.* (éd.), *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, Berne, Haupt, 2009, p. 59-62.
- KAPOSSY, Béla, «From Republicanism to Welfare Liberalism», *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 3, 2000, p. 275-303.
- KAPOSSY, Béla, «Gibbon et son projet d'écrire l'histoire de la liberté des Suisses», in Béla Kapossy et Béatrice Lovis (éd.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 162.
- KAPOSSY, Béla, «Le marquis de Mirabeau et son intéressant ami vaudois», *24 Heures*, 25-26 avril 2015, p. 33.
- KAPOSSY, Béla, «Neo-Roman Republicanism and Commercial Society: The Example of Eighteenth-Century Bern», in Quentin Skinner et Martin van Gelderen (éd.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, t. 2, p. 227-247.
- KAPOSSY, Béla, «Republican Futures: The Image of Holland in 18th Century Swiss Reform Discourse», in André Holenstein, Thomas Maissen et Maarten Prak (éd.), *The Republican Alternative*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, p. 279-298.
- KAPOSSY, Béla, «Republican Political Economy», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 377-389.
- KAPOSSY, Béla, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Bâle, Schwabe, 2006.
- KAPOSSY, Béla, Nakhimovsky, Isaac et Whatmore, Richard (éd.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.
- KLOTZ, Gérard, MINARD, Philippe et ORAIN, Arnaud (éd.), *Les Voies de la richesse? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.
- KNAPP, Richard, *The Fortunes of Pope's Essay on Man in 18th Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 1971.
- KÖRNER, Martin, «Kornhäuser in der Städtischen Versorgungspolitik», in „*Währschafft, nützlich und schön*“. *Bernische Architekturzeichnungen des 18. Jahrhunderts*, Berne, Bernisches historisches Museum, 1994, p. 24-30.
- KORS, Alan Charles, *D'Holbach's Coterie. An Enlightenment in Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
- KRAUS, Alexandra, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis und C<sup>ie</sup>, 1928.
- KWASS, Michael, «Consumption and the World of Ideas. Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau», *Eighteenth-Century Studies*, n° 2, 2004, p. 187-213.
- LACOMBE, Sandrine, *Fonds Mirabeau (1737-1904). Répertoire*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales de France, 2002.
- LAILLIER, Jean-Yves, «Le fief de Pontécoulant», *Annales de Normandie*, n° 3, 2004, p. 103-114.

- LANGE, Christian Louis, « Histoire de la doctrine pacifique et de son influence sur le développement du droit international », *Académie du Droit International. Recueil des cours*, n° 13, 1926, p. 343-345.
- LARRÈRE, Catherine, « Mirabeau et les physiocrates. L'origine agrarienne de la civilisation », in Bertrand Binoche (éd.), *L'Homme perfectible*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 83-205.
- LASSNER, Martin, « Landolt, Hans Kaspar », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/018086/2006-06-15/>, version du 15 juin 2006.
- LAURENT, Ch., *Les Voyages en Bretagne du Chevalier de Mirabeau 1758-1760*, Mayenne, Joseph Floch, 1983.
- LE GOUIC, Olivier, *Lyon et la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle. Connexions atlantiques et commerce colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- LE MASNE, Pierre et LE MASNE, Camille, « Charles Richard de Butré, Physiocrate originaire du Poitou », *Revue historique du Centre Ouest*, n° 1, 2014, p. 7-37.
- LE MASNE, Pierre et SABBAGH, Gabriel, « The “Bellial des Vertus” Enigma and the Beginnings of Physiocracy », *Contributions to Political Economy*, 2018, p. 1-27.
- LE MASNE, Pierre, « D'où vient la théorie de l'exploitation de Marx? », *Cahiers d'économie politique*, n° 75, 2018, p. 43-70.
- LÉCHOT, Timothée, « Ayons aussi une poésie nationale ». *Affirmation d'une périphérie littéraire en Suisse (1730-1830)*, Genève, Droz, 2017.
- LEGAY, Marie-Laure, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2001.
- LELOIR, Georges, *Mirabeau à Pontarlier*, Pontarlier, Imprimerie et Libraire Veuve Émile Thomas, 1886.
- LERNER, Marc, *A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in Republican Switzerland 1750-1848*, Leyde, Brill, 2012.
- LIEBEL, Helen, *Enlightened Bureaucracy Versus Enlightened Despotism in Baden. 1750-1792*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1965.
- LILTI, Antoine, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *French Historical Studies*, n° 28, 2005, p. 415-445.
- LILTI, Antoine, *Le Monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.
- LOMÉNIE, Louis de, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Dentu, 1879, t. 1.
- LOTY, Laurent, *Aux origines de l'optimisme et du fatalisme. Genèse de la religion économique-politique moderne*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 1995.
- MALOUET, Pierre-Victor de, *Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils le Baron Malouet*, Paris, Didier et C<sup>ie</sup>, 1868, t. 1.
- MANZ, Matthias, « Christ, Hieronymus », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019201/2003-12-20/>, version du 20 décembre 2003.
- MAZZEI, Filippo, *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, 4 vol., Paris, Froullé, 1788.
- MCMAHON, Darrin, *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

- MENANT, Sylvain, *La Chute d'Icare. La crise de la poésie française (1700-1750)*, Genève, Droz, 1981.
- MENDES BAIÃO, Helder, *Rêves de citoyens. Le républicanisme dans la littérature Suisse romande du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2021.
- MERGEY, Anthony, *L'État des physiocrates: autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010.
- METZLER, Guido, «Markgraf Karl Friedrich von Baden und die französischen Physiokraten. Betrachtungen eines Rezeptionsprozesses», *Francia*, n° 2, 2001, p. 35-63.
- MEUNIER, Dauphin, *La Comtesse de Mirabeau d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1908.
- MEYSSONNIER, Simone, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montreuil, Les éditions de la passion, 1989.
- MICHAUD, M. (éd.), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Desplaces, 1844, vol. 76, p. 136.
- MICHEL, Hans, *Die Ambassade des Marquis de Paulmy in der Schweiz von 1748 bis 1752: Beziehungen zwischen Frankreich und der Eidgenossenschaft in der Mitte des 18. Jahrhunderts*, Affoltern, J. Weiss, 1954.
- MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris, «L'influence de la révolution française sur le développement du droit international dans l'Europe orientale», *Académie du Droit International. Recueil des cours*, n° 22, 1929, p. 309-315.
- MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris, «La Révolution française et l'idée de renonciation à la guerre», *La Révolution française*, n° 82, 1929, p. 255-268.
- MIRKINE-GUETZÉVITCH, Boris, «La Révolution française et les projets d'union européen», *La Révolution française*, n° 84, 1931, p. 322-335.
- MIRRI, Mario, «Fisiocrazia e riforme: il caso della Toscana e il ruolo di Ferdinando Paoletti», in Manuela Albertone (éd.), *Governare il mondo: l'economia come linguaggio della politica nell'Europa del Settecento*, Milan, Feltrinelli, 2009, p. 323-441.
- MIRRI, Mario, «La fisiocrazia in Toscana: un tema da riprendere», *Studi di storia medievale e moderna per Ernesto Sestan*, Florence, Olschki, t. 2, 1980, p. 703-760.
- MIRRI, Mario, «Per una ricerca sui rapporti fra "economisti" e riformatori toscani: l'abate Niccoli a Parigi», *Annali dell'Istituto Giangiacomo Feltrinelli*, 1959, t. 2, p. 55-115.
- MIRRI, Mario, «Riflessioni su Toscana e Francia, Riforme e Rivoluzione», *Annuario dell'Accademia etrusca di Cortona*, 1990, t. 24, p. 119-126.
- MIRRI, Mario, *Ferdinando Paoletti, agronomo, «georgofilo», riformatore, nella Toscana del Settecento*, Florence, La Nuova Italia, 1967.
- MONTLAUR, Humbert de, *Mirabeau. «L'ami des hommes»*, Paris, Perrin, 1992.
- MORILHAT, Claude, *La Prise de conscience du capitalisme. Économie et philosophie chez Turgot*, Paris, Klincksieck, 1988.
- MORNET, Daniel, «Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780)», *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 3, 1910, p. 449-496.
- MORREN, Pierre, *La Vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève, Labor et Fides, 1970.

- MURPHY, Antoine, *Richard Cantillon. Entrepreneur and Economist*, Oxford, Clarendon Press, 1986.
- MURPHY, Antoine, *Richard Cantillon. Le rival de Law*, Paris, Hermann, 1997.
- NICOLI, Miriam, *Les Savants et les livres. Autour d'Albrecht von Haller (1708-1777) et Samuel-Auguste Tissot (1728-1797)*, Genève, Slatkine, 2013.
- NIDERST, Alain, «La Pastorale au XVIII<sup>e</sup> siècle, théorie et pratique», *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 39, 1987, p. 97-108.
- NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein schweizerischer Kosmopolit (1695-1775)*, Florence, Tipografia Giuntina, 1947.
- ONCKEN, August, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, Berne, K. J. Wyss, 1886.
- ORAIN, Arnaud, «To Mock and Instruct. A Cultural Opposition to Physiocracy (1760-1790)», *European Journal of the History of Economic Thought*, n° 3, 2015, p. 383-419.
- PERRENOUD, Alfred et PERRET, Geneviève, *Livre des habitants de Genève 1684-1792*, Genève, Droz, 1985, t. 2.
- PERRET, Jean-Pierre, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1945.
- PERROT, Jean-Claude, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, EHESS, 1992.
- POITEVIN-PEITAVI, Philippe Vincent, *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux*, 2 t., Toulouse, Dalles, 1815.
- PONI, Carlo, «Fashion as flexible production strategy of the Lyons silk merchants in the eighteenth century», in Charles Sabel and Jonathan Zeitlin (éd.), *World of Possibilities. Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 37-74.
- POULOUIN, Claudine, «Les élites selon l'abbé de Saint-Pierre», in Carole Dornier et Claudine Poulouin (éd.), *Les Projets de l'abbé Castel de Saint-Pierre (1658-1743). Pour le plus grand bonheur du plus grand nombre*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2011, p. 91-104.
- PUCCINELLI, Elena, «Gorani, Giuseppe», *Dizionario Bibliografico degli Italiani*, vol. 58, 2002, [www.treccani.it/enciclopedia/giuseppe-gorani\\_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/giuseppe-gorani_(Dizionario-Biografico)/), version du 25 juin 2016.
- PULVER, Paul, *Samuel Engel. Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung (1702-1784)*, Berne, P. Haupt, 1937.
- REDSLOB, Robert, *Histoire des grands principes du droit des gens depuis l'antiquité jusqu'à la veille de la grande guerre*, Paris, Rousseau et C<sup>ie</sup>, 1923.
- REICHLER, Claude et RUFFIEUX, Roland, *Le Voyage en Suisse: anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- REUSS, Rodolphe, *Charles de Butré, un physiocrate Tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade: d'après ses papiers inédits et sa correspondance avec le marquis de Mirabeau, Bergasse, Du Pont*, Paris, Fischbacher, 1887.
- ROCHE, Daniel, «Lumières et engagement politique: la coterie d'Holbach dévoilée», *Annales E.S.C.*, n° 4, 1978, p. 720-728.

- ROCHE, Daniel, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS, 1978.
- RØGE, Pernille, *Économistes and the Reinvention of Empire : France in the Americas and Africa, c. 1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.
- ROSSET, François, *L'Enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chêne-Bourg, Georg Éditeur, 2017.
- ROSTAND, André, «La Société d'agriculture de la généralité de Caen (1762-1790)», *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, Années 1926 et 1927, 1929, p. 293-342.
- ROTHSCHILD, Emma, «Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces», *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 3-25.
- RYTZ, Hans Rudolf, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1971.
- SABBAGH, Gabriel, «About Physiocracy : a review article incorporating some remarks on an important letter of Galiani and on the dissemination and readership of Quesnay's works», *Contributions to Political Economy*, n° 39, 2020, p. 57-66.
- SABBAGH, Gabriel, «An unrecorded Physiocratic précis by Charles Richard de Butré and the experiment of Karl Friedrich of Baden Durlach in Dietlingen», *The European Journal of the History of Economic Thought*, 2016, p. 1-24.
- SABBAGH, Gabriel, «Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy : New Facts and Hypotheses», *Contributions to Political Economy*, n° 1, 2016, p. 91-126.
- SABBAGH, Gabriel, «La réaction de Mirabeau (et Quesnay) au scandale de *De l'esprit* et la rupture de Quesnay avec l'*Encyclopédie* (compléments à "La vie de François Quesnay" de Jacqueline Hecht)», *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 13, 2022, p. 23-55.
- SABBAGH, Gabriel, «*The Philosophie rurale* of Quesnay, Mirabeau and Butré, after 250 years», *Contributions to Political Economy*, n° 34, 2015, p. 105-124.
- SCHAFROTH, Max, «Der Fremdienst: Kurzfassung eines Vortrages vor der Schweizerischen Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaften», *Revue suisse d'histoire*, n° 23, 1973, p. 73-87.
- SCHLUCHTER, André, «Beauteville, Pierre de Buisson de», *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/032424/2002-04-25/>, version du 25 avril 2002.
- SCHLUP, Michel, «Ostervald, Frédéric Samuel», *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015907/2010-12-07/>, version du 07 décembre 2010.
- SCHMIDT, Georg, *Des Schweizer Bauer im Zeitalter des Frühkapitalismus. Die Wandlung der Schweizer Bauernwirtschaft im achtzehnten Jahrhundert und die Politik der Ökonomischen Patrioten*, 2 vol., Berne, P. Haupt, 1932.
- SEEBER, Edward, «Humanisme, Humanitisme, and Humanitarisme», *Modern Language Notes*, n° 49, 1934, p. 521-534.
- SEIFERT, Hans Ulrich, «Banquets de philosophes: Georges Louis Schmid chez Diderot, d'Holbach, Helvétius, et Mably», *Dix-huitième siècle*, 1987, p. 223-244.
- SÉVERY, William de, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Lausanne, Georges Bridel, 1912.

- SHOVLIN, John, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
- SKORNICKI, Arnault, *L'Économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS Éditions, 2011.
- SONENSCHER, Michael, «French Economists and Bernese Agrarians: The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne», *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 411-426.
- SONENSCHER, Michael, «Physiocracy as a Theodicy», *History of Political Thought*, n° 2, 2002, p. 326-339.
- SONENSCHER, Michael, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007.
- SONENSCHER, Michael, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour, the Politics of the Imagination and the Concept of Federal Government*, Leyde, Brill, 2020.
- SONENSCHER, Michael, *Sans-Culottes. An Eighteenth-Century Emblem in the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- STAPELBROEK, Koen (éd.), *Trade and War: The Neutrality of Commerce in the Inter-State System*, Helsinki, Helsinki Collegium for Advanced studies, 2011.
- STAPELBROEK, Koen et MARJANEN, Jani (éd.), *The Rise of Economic Societies in the Eighteenth Century*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2012.
- STEINER, Philippe, «Wealth and Power: Quesnay's Political Economy of the "Agricultural Kingdom"», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 1, 2002, p. 91-110.
- STEINER, Philippe, *La « Science nouvelle » de l'économie politique*, Paris, PUF, 1998.
- STOYE, Enid, *Vincent Bernard de Tschärner (1728-1778). A Study of Swiss Culture in the Eighteenth Century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954.
- STUBER, Martin, «Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens», *Discussions*, n° 7, 2012.
- STUBER, Martin, *Wälder für Generationen. Konzeptionen der Nachhaltigkeit im Kanton Bern (1750-1880)*, Cologne, Böhlau, 2008.
- SZYMANSKI, Radosław, «Vattel as an Intermediary Between the Economic Society of Berne and Poland», in Koen Stapelbroek et Antonio Trampus (éd.), *The Legacy of Vattel's Droit des Gens*, Cambridge, Palgrav Macmillan, 2019, p. 29-52.
- TATIN-GOURIER, Jean-Jacques et BELLEGUIC, Thierry (éd.), *De L'Homme de lettres au philosophe des Lumières. Du sens de la mission au doute*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2011.
- THORMANN, Franz, «Briefe Gabriel Albrechts von Erlach aus dem siebenjährigen Krieg, 1761 und 1762», *Neues Berner Taschenbuch*, n° 33, 1927.
- THORNTON, Mark, «Was Richard Cantillon a Mercantilist?», *Journal of the History of Economic Thought*, n° 4, 2007, p. 417-435.
- TISSOT, Samuel Auguste et ZIMMERMANN, Johann Georg, *Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007.
- TOMASELLI, Sylvana, «Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe», *Population and Development Review*, n° 14, 1988, p. 7-29.

- VAILLÉ, Eugène, *L'Histoire générale des postes françaises, v. La Ferme des postes et le groupe Pajot-Rouillé (1671-1738)*, Paris, PUF, 1951.
- VALARCHÉ, Jean, «L'influence des physiocrates en Suisse», *Revue d'histoire économique et sociale*, 1957, p. 338-345.
- VARDI, Liana, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- VENTURI, Franco, «Alfonso Longo. Nota introduttiva», *Illuministi italiani, III. Riformatori lombardi, piemontesi e toscani*, Milan, Ricciardi, 1958, p. 215-222.
- VENTURI, Franco, *Utopia and reform in the enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.
- VÖGELI, Robert, *Die Anfänge des landwirtschaftlichen Bildungswesens*, Berne, Buchdruckerei Feuz, 1962.
- WEBER, Lina, «Isaak Iselin – ein Antiphysiokrat?», *xviii.ch*, n° 5, 2014, p. 41-72.
- WEIDMANN, Marc, «Un Pasteur-naturaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Revue Historique Vaudoise*, n° 94, 1986, p. 63-108.
- WENNERLIND, Carl et SCHABAS, Margaret (éd.), *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge, 2008.
- WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker, 1774-1781*, Paris, PUF, 1950.
- WEULERSSE, Georges, *Le Mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, Mouton, 1968 [1910].
- WEULERSSE, Georges, *Les Manuscrits économiques de François Quesnay et du Marquis de Mirabeau aux Archives nationales. Inventaire, extraits et notes*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1910.
- WHATMORE, Richard et SABBAGH, Gabriel, «The Physiocrats and Empire», *History of European Ideas*, n° 6, 2020, p. 898-900.
- WHATMORE, Richard, «“L'Amitié de Grands Etats est leur plus sur Appui”. The Small State Dilemma in Genevan Political Economy, 1762-1798», *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 50, 2000, p. 353-372.
- WHATMORE, Richard, «“Neither Masters nor Slaves”: Small States and Empire in the Long Eighteenth Century», in Duncan Kelly (éd.), *Lineages of Empire. The Historical Roots of British Imperial Thought*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 52-81.
- WHATMORE, Richard, «Geneva and Scotland: the Calvinist Legacy and After», *Intellectual History Review*, n° 3, 2016, p. 391-409.
- WHATMORE, Richard, *Terrorists, Anarchists, and Republicans. The Genevans and the Irish in Time of Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2019.
- YAMAZAKI, Koichi, «Un discours de Barère avant la Révolution», *Annales historiques de la Révolution Française*, t. 57, 1985, p. 500-509.
- ZANIN, Sergey, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Petersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- ZORGBIBE, Charles, *Mirabeau*, Paris, Éditions de Fallois, 2008.



# INDEX

## A

ABAUZIT, Firmin : 276  
ALBERT, Joseph François Ildefonse Rémond  
d' : 117  
AMELOT DE LA HOUSSAYE, Abraham Nicolas :  
56  
ARGENSON, René Louis de Voyer de Paulmy  
d' : 42, 43, 52, 58, 59  
AUTRICHE, Marie Thérèse d' : 275

## B

BACHAUMONT, Pierre Le Petit de : 88, 90, 91,  
112, 113  
BADE, Charles Frédéric, margrave de : 18,  
33, 108, 112, 116, 123, 125, 128, 129,  
130, 131, 134, 135, 137, 138, 276, 308,  
309, 351, 408  
BADE, Charles Louis de : 129, 408  
BARBEYRAC, Jean : 57  
BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand : 115  
BARRIER, Suzanne : 94  
BAUDEAU, Nicolas : 48, 92, 93, 101, 102,  
106, 109, 114, 129, 133, 160, 195, 196,  
206, 234, 262, 299, 341, 342, 408, 413,  
448, 449  
BAYREUTH, Frédérique Sophie Wilhelmine :  
287  
BEAUTEVILLE, Pierre de Buisson, Chevalier  
de : 149  
BEAUVAU, Gabrielle-Elisabeth de : 119  
BECCARIA, Cesare : 135, 226  
BERNIS, François-Joachim de Pierre de : 45  
BERRY, Charles-Ferdinand d' Artois, duc de :  
117, 227  
BERTRAND, Élie : 25, 142, 143, 144, 145, 146,  
147, 148, 149, 150, 151, 154, 158, 159,  
161, 165, 188, 268, 399  
BERTRAND, Jean : 24, 25  
BERTRAND, Jean Élie : 147  
BIRON, Charles de Gontaut, duc de : 428

BOISGUILBERT, Jean Pierre Adrien Le Pesant,  
comte de : 116  
BOISGUILBERT, Pierre Le Pesant de : 208, 343  
BOLINGBROKE, Henry St John : 43  
BONDELI, Julie : 286  
BONNARD, Anne Sophie de (née Silvestre) :  
117  
BOULAINVILLIERS, Henri de : 43  
BOURGOGNE, Louis, duc de : 42, 45  
BRUMOY, Pierre : 56  
BUSSY RABUTIN, Roger de : 70, 313  
BUTRÉ, Charles Richard de : 23, 92, 119, 120,  
129, 131, 132, 185, 194, 199, 210, 280,  
281, 308, 309, 331, 336, 342, 422, 423

## C

CANTILLON, Richard : 34, 38, 39, 40, 47, 49,  
50, 54, 57, 165, 172, 197, 218, 290, 301,  
318, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 351,  
362  
CARRARD, Benjamin : 24, 25  
CASANOVA, Giscomo : 253  
CASTELLANE, Gaspard Boniface Constantin,  
vicomte de : 101, 105  
CATHERINE II de Russie : 124, 126, 133  
CATON : 48  
CATULLE : 72  
CHANDIEU, Benjamin de : 255  
CHANDIEU, Charles Barthélemy de : 255  
CHANDIEU, Esafe de : 70, 256, 264, 277  
CHANDIEU, Henri de : 264  
CHANDIEU, Henriette Françoise de (de Saint-  
Germain) : 247  
CHAPUIS, Marc Michel : 278  
CHARLES III roi d'Espagne et de Sicile : 37  
CHAVANNES, Étienne : 66  
CHENEVIÈRE, Marie Le Cordelier de : 251  
CHENNEVIÈRES, Marie Thérèse Louise  
Charlotte de : 118  
CHOISEUL, Étienne François de : 133

CICÉRON : 47, 48, 299, 386, 396  
 CLAVEL DE BRENNES, Jacques Abraham Elie  
 Daniel : 173  
 CLÈVES, Guillaume de : 51  
 COLBERT, Jean Baptiste : 22, 208, 299, 363  
 COMTE, Auguste : 235  
 CONDILLAC, Étienne Bonnot de : 241  
 CONDORCET, Nicolas de : 25, 119, 216, 225,  
 226, 227, 240  
 CONSTANTIN, Frédéric Ferdinand : 130  
 CORSINI, Tommaso : 38  
 CROUSAZ, Jean-Pierre de : 78, 79, 265  
 CROÿ-SOLRE, Emmanuel de : 116

**D**

DELLILE, Jacques : 71  
 DERRIDA, Jacques : 241  
 DIDEROT, Denis : 74, 102, 148, 189, 193, 342  
 DIESBACH, Niklaus Emanuel von : 267, 271,  
 273, 274  
 DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel : 20,  
 23, 27, 41, 45, 91, 92, 93, 100, 107, 108,  
 109, 112, 113, 114, 115, 125, 126, 127,  
 128, 129, 170, 196, 198, 200, 201, 202,  
 213, 215, 216, 223, 225, 227, 228, 229,  
 233, 234, 238, 240, 250, 260, 262, 302,  
 307, 309, 334, 341, 342, 407, 448  
 DURET, Pierre : 27, 260, 407, 408

**E**

EDELSHEIM, Wilhelm von : 131  
 ENGEL, Samuel : 25, 26, 261, 262, 356, 357,  
 439  
 EPICURE : 48  
 ERASME, Didier : 34, 51, 52  
 ERLACH, Gabriel Albrechts von : 94, 99, 378

**F**

FABRE, Suzanne Françoise : 95  
 FELICE, Fortunato Bartolomeo : 201, 202,  
 261, 262, 356, 357  
 FÉNELON, François de Salignac de la Mothe :  
 42, 51, 52, 210, 235, 238, 343  
 FÈRES, Jean-François : 95  
 FONTENELLE, Bernard Le Bouyer de : 72, 82  
 FONTETTE, François Jean Orceau de : 120  
 FORBONNAIS, François Veron de : 28, 48, 54,  
 55, 58, 92, 101, 102, 104, 105, 127, 154,  
 223, 299  
 FORTOUL, Hippolyte : 233, 234  
 FRANKLIN, Benjamin : 103, 224, 230, 310,  
 315  
 FRÉDÉRIC II roi de Prusse : 34, 55, 57, 58, 59

**G**

GARÇON : 16, 17, 99, 101, 125, 299  
 GÉRIN, Jean-Joseph de : 37  
 GESSNER, Salomon : 26, 62, 77, 81, 82, 83,  
 84, 149, 270, 330, 350, 396  
 GORANI, Giuseppe : 15, 18, 92, 134, 136,  
 137, 138, 274, 275, 276, 309, 409  
 GÖRTZ, Johann Eustach von : 130  
 GOSSE, Henri Albert : 209, 417  
 GRASSE, Jean Paul de Clapiers-Collongues  
 de : 291, 409  
 GRASSET, François : 108, 208, 209, 277, 278,  
 279, 336, 350, 413  
 GRÉGOIRE, Henri : 238  
 GREPPI, Antonio : 135  
 GRIMM, Frédéric Melchior : 90, 106, 133  
 GRIVEL, Guillaume (pseudonyme de  
 Mirabeau) : 194, 210  
 GROUCHY, Emmanuel de : 119  
 GROUCHY, Sophie de : 119  
 GUISE, Henri I de : 421  
 GUJER, Jacob (Kleinjogg) : 23, 280  
 GUSTAVE III roi de Suède : 108, 124, 126,  
 169, 310, 342, 343

**H**

HALLER, Albrecht von : 25, 146, 262, 271,  
 273, 350  
 HALLER, Gottlieb Emanuel von : 262, 357  
 HARDIVILLIERS, Marie Anne Pajot d' : 118  
 HARPE, Jean François de La : 118  
 HAUDEN, Guillaume : 51  
 HENRI IV : 239, 364  
 HERESBACH, Konrad : 51  
 HERRENSCHWAND, Jean Daniel : 27, 413  
 HIRZEL, Hans Caspar : 23, 24, 25, 149, 280  
 HORACE : 72, 368, 396, 404  
 HUBER, Michael : 26, 82, 270  
 HUME, David : 39, 47, 48, 59, 176, 181, 196,  
 296, 328, 378

**I**

ISELIN, Isaac : 24, 26, 262

**J**

JACCOTTET, Philippe : 72, 85  
 JEFFERSON, Thomas : 216  
 JOSEPH II : 124  
 JUSTI, Johann Heinrich Gottlob von : 154

**K**

KUNSBERG, Julie-Dorothee : 287, 288

## L

LA FONTAINE, Jean de : 51, 420  
 LALIAUD, Henri : 203  
 LANDOLT, Hans Kaspar : 149  
 LANGALLERIE, Philippe de Gentil de : 388  
 LAW, John : 47  
 LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, Pierre Paul : 89, 92, 101, 103, 111, 124, 126, 129, 133, 136, 196, 197, 199, 222, 342  
 LE ROY, Charles Georges : 89  
 LE TASSE, Torquato : 117  
 LE TROSNE, Guillaume François : 89, 90, 91, 94, 133, 134, 168, 187, 188  
 LEFRANC DE POMPIGNAN, Jean Jacques : 62, 77, 79, 80, 81, 82, 265, 266, 295, 322, 323, 355, 370, 371, 431  
 LEIBNIZ, Gottfried Wilhelm : 78, 241  
 LENOIR, Jean Charles Pierre : 117  
 LÉON II PAJOT : 118  
 LINGUET, Simon : 88  
 LOCKE, John : 235  
 LOMÉNIE, Louis de : 71, 93, 248, 265, 304  
 LONGO, Alfonso : 18, 33, 129, 134, 135, 136, 137, 138, 209, 341  
 LOUIS XV : 89, 118  
 LOUIS XVI : 45, 118  
 LOUVOIS, François-Michel le Tellier de : 42  
 LUCAIN : 47

## M

MABLY, Gabriel Bonnot de : 127, 198, 199, 241  
 MACHIAVEL, Nicolo : 56, 57, 58, 59  
 MAILLY-NEBLE, Pauline Félicité de : 290  
 MAIMBOURG, Louis : 41, 315  
 MALEBRANCHE, Nicolas : 237  
 MALESHERBES, Chrétien Guillaume de Lamoignon de : 204  
 MALTHUS, Thomas Robert : 240  
 MALVIEUX, Jeanne Marie : 94  
 MALVIEUX, Pierre : 94  
 MALVIEUX, Samuel Théodore : 94, 95, 96, 98, 99  
 MALVIEUX, Suzanne Françoise : 95  
 MANDEVILLE, Bernard : 47, 48, 218, 322  
 MARGINANE, Emilie de Covet de (Mirabeau) : 291, 300, 414  
 MARIVETZ, Etienne Claude : 89  
 MARMONTEL, Jean François : 89  
 MARX, Karl : 236, 239  
 MASSALSKI, Ignace : 103  
 MAUREPAS, Jean Frédéric Phélypeaux de : 37  
 MAZARINI, Louis Jules Mancini (duc de Nivernais) : 45, 96

MAZIÈRE DE MONVILLE, Simon-Philippe : 266, 323  
 MAZZEI, Filippo : 215, 216  
 MELON, Jean-François : 39, 47, 48  
 MILTON, John : 82, 83  
 MIRABEAU, André Boniface Louis de Riqueti de : 14, 112, 291, 292, 300, 305  
 MIRABEAU, Élisabeth Charlotte de Riqueti de (du Saillant) : 112, 245, 291, 292, 297, 306, 412, 417  
 MIRABEAU, Émilie de : 112  
 MIRABEAU, François de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Honoré Gabriel de Riqueti de : 14, 207, 209, 281, 282, 287, 291, 292, 300, 305, 306, 418, 419  
 MIRABEAU, Jean Antoine de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Jean Antoine de Riqueti, bailli de : 33, 44, 106, 283, 287, 321  
 MIRABEAU, Louis Alexandre de : 287  
 MIRABEAU, Marie Anne Gabrielle de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Marie Anne Jeanne de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Marie Geneviève de (née Vassan) : 14, 76, 97, 291, 298, 303, 304, 305, 306, 365, 366, 367, 368, 370, 417, 418, 419  
 MIRABEAU, Marie Louise Catherine de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Victoire Françoise de Riqueti de : 291  
 MIRABEAU, Victor Charles de Riqueti de : 291, 292  
 MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de : Mirabeau est mentionné sur presque toutes les pages de l'ouvrage.  
 MNISZECH, Jerzy August : 145  
 MNISZECH, Józef : 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 157, 160  
 MNISZECH, Katarzyna : 146, 147, 149, 157, 160  
 MNISZECH, Michał : 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 157, 160  
 MONNIER, Sophie de : 281  
 MONTAZET, Antoine de Malvin de (Evêque d'Autun) : 45  
 MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat de : 34, 48, 49, 50, 67, 83, 154, 160, 165, 177, 179, 184, 189, 191, 193, 204, 215, 225, 226, 289, 290, 317, 326, 327, 343, 350, 360, 361, 372, 381, 427  
 MONTPERNY, Frédéric Louis Camille de : 116  
 MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélémy : 88  
 MOUTARD, Nicolas Léger : 194  
 MURET, Jean Louis : 21, 24, 25, 28, 281

## N

NECKER, Jacques : 227, 228, 344, 424  
 NECKER, Suzanne (Curchod) : 66  
 NÉRON : 47  
 NICCOLI, Raimondo : 135

## O

ONCKEN, August : 23  
 OSTERVALD, Frédéric Samuel : 147, 148, 280,  
 327, 342, 346, 348  
 OVIDE : 72, 288, 290

## P

PAILLY, Gabriel François de Martines, sei-  
 gneur de : 94, 96, 98, 99, 100, 401  
 PAILLY, Marie de (Malvieux) : 93, 94, 95, 96,  
 97, 98, 99, 100, 101, 102, 127, 271, 272,  
 298, 299, 305, 401, 406, 412, 424  
 PANCOUCKE, Charles Joseph : 199  
 PAOLETTI, Ferdinando : 18, 134, 135  
 PARINI, Giuseppe : 117  
 PATTULLO, Henri : 297, 298, 401  
 PELLISSON : 343  
 PEYRENC DE MORAS, François Marie : 45  
 PIDANSAT DE MAIROBERT, Mathieu François :  
 88, 114  
 PLANCHES, Estienne des : 51  
 PLÉLO, Louis de Bréhan, comte de : 42  
 PLUQUET, François : 319  
 POIVRE, Pierre : 201  
 POLIER DE BOTTENS, Jean Daniel : 95  
 POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine : 169  
 POMPADOUR, Jeanne Antoinette Poissin de :  
 14, 89, 92, 102, 193  
 PONIATOWSKI, Stanisław : 145  
 PONTÉCOULANT, Adolphe Le Doulcet, mar-  
 quis de : 118  
 PONTÉCOULANT, Cécile Céleste de : 119  
 PONTÉCOULANT, Jacques Le Doulcet, sei-  
 gneur de : 118  
 PONTÉCOULANT, Jacques René de : 119  
 PONTÉCOULANT, Léon Armand, comte de :  
 118, 119, 120  
 PONTÉCOULANT, Louis Gustave de : 118  
 POPE, Alexander : 46, 62, 77, 78, 79, 81  
 POT, Gabriel : 51  
 POTHIER, Robert Joseph : 134  
 PRADES (ou Desprades), Joseph Grelet (ou  
 Grellet) des : 117  
 PRADES, Jean Martin de : 117  
 PRÉMONTVAL, André Pierre Le Guay de : 233,  
 234, 241  
 PUFENDORF, Samuel von : 57, 204

## Q

QUESNAY, François : 14, 19, 33, 35, 45, 46,  
 50, 61, 89, 90, 92, 97, 101, 102, 104, 107,  
 109, 110, 111, 112, 114, 119, 121, 124,  
 129, 131, 134, 136, 137, 166, 168, 193,  
 196, 197, 199, 217, 219, 221, 222, 224,  
 226, 228, 233, 235, 236, 238, 248, 259,  
 266, 280, 296, 299, 301, 303, 304, 306,  
 310, 327, 328, 331, 332, 334, 335, 336,  
 339, 340, 341, 342, 343, 351, 411

## R

RACINE, Jean : 47  
 RAUDIÈRE, Ramier de : 263  
 RAYNAL, Guillaume Thomas François : 215  
 REGNARD, Jean François : 356, 438  
 REY, Marc Michel : 110, 169, 199, 202, 203  
 RICARDO, David : 240  
 ROBIEN, Jacqueline Adélaïde Marie Louise  
 de : 291  
 ROCHEFORT, Comtesse de : 94, 96, 97, 100,  
 411  
 ROLLIN, Charles : 47, 56, 315  
 ROSTAND, André : 120  
 ROUBEAU, Pierre Joseph André : 111  
 ROUCHER, Jean Antoine : 71  
 ROUILLE, Marie Anne : 118  
 ROUSSEAU, Jean-Baptiste : 71, 73  
 ROUSSEAU, Jean-Jacques : 18, 47, 64, 94,  
 100, 101, 103, 104, 105, 127, 134, 147,  
 159, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199,  
 200, 201, 202, 203, 204, 205, 210, 211,  
 223, 224, 226, 239, 240, 299  
 ROUX, Jean Baptiste Ignace : 37  
 ROUX, Madeleine : 37  
 ROUX, Pierre Honoré : 37  
 ROUXELIN, Pierre Odet : 116, 120

## S

SACCONAY, Charlotte de : 245, 252, 256, 288,  
 290  
 SACCONAY, Claire Rachel de : 251, 264  
 SACCONAY, Henriette Renée Pauline de : 247,  
 255  
 SACCONAY, Isabelle de (M<sup>e</sup> de Watteville) :  
 252, 256, 264, 406, 429  
 SACCONAY, Jean de : 247, 251, 255  
 SACCONAY, Louise de (Chandieu-Chabot) :  
 245, 251, 304  
 SACCONAY, Louise Élisabeth : 253, 255  
 SACCONAY, Marc Charles Frédéric de :  
 Sacconay est mentionné sur presque  
 toutes les pages de l'ouvrage.

SACCONAY, Maria Rosina de (née Wurstemberger) : 247, 251, 253, 254, 259  
 SADE, Donatien Alphonse François, marquis de : 69  
 SAILLANT, Charles Louis Jean Gaspard de Lasteyrie du : 291, 297, 412, 417  
 SAINT-GEORGES DE VÉRAC, François Olivier de : 19, 76, 165, 286, 290, 301, 319, 321, 322, 331, 355, 364, 365, 366, 432  
 SAINT-LAMBERT, Jean François de : 71  
 SAINT-PÉRAVI, Jean Nicolas Marcellin Guérineau de : 264, 348  
 SAINT-PIERRE, Charles Irénée Castel de : 43, 52, 53, 58, 210, 239, 343  
 SAINT-PIERRE, Jacques Bernardin Henri de : 310  
 SAUSSURE, Horace Bénédicte de : 276  
 SAX-WEIMAR-EISENACH, Charles Auguste : 130  
 SAY, Jean-Baptiste : 240  
 SCHEFFER, Carl Frederik : 18, 46, 124, 128, 133, 135, 138, 208  
 SCHMID, Georg Ludwig (von Auenstein) : 18, 24, 25, 26, 101, 102, 107, 127, 137, 138, 169, 263, 271, 272, 273, 275, 299, 410  
 SCHNEIDER, Jean Herman : 110  
 SCHNEIDER, Karl Friedrich : 202, 203  
 SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel : 25, 28, 245, 288, 290  
 SENARCLENS, Henriette de (née Sacconay) : 252  
 SENARCLENS, Sigismond de : 252  
 SÉNÈQUE : 47  
 SÉRENT, Armand Louis de : 116  
 SETHOS : 343  
 SIEYÈS, Emmanuel-Joseph : 234  
 SILHOUETTE, Étienne de : 46, 77, 105  
 SMITH, Adam : 226, 236, 240  
 STANYAN, Abraham : 254  
 STAPFER, Albrecht : 24  
 STEIGER, Albert : 254  
 SULLY, Maximilien de Béthune de : 22, 239, 343, 408, 427, 428

## T

TERRASSON, Jean : 343  
 TERRAY, Joseph Marie : 117, 416  
 THIRIOT, Nicolas Claude : 45  
 TISSOT, Samuel Auguste : 256, 270, 271, 288  
 TOCQUEVILLE, Alexis de : 34  
 TOSCANE, Pierre-Léopold de : 108, 124, 125, 135, 208  
 TRONCHIN, François : 276, 401  
 TSCHARNER, Niklaus Emanuel : 25, 267, 271, 272, 273  
 TSCHARNER, Vinzenz Bernhard : 148, 149, 169, 187, 267, 271, 279  
 TSCHIFFELL, Johann Rudolf : 25, 267, 280  
 TUCKER, Josiah : 154, 187  
 TURGOT, Anne Robert Jacques : 26, 82, 113, 116, 117, 187, 225, 226, 227, 231, 240, 270, 311, 338, 339, 344, 414, 415

## V

VARENNES, Renée de Fournier de : 101  
 VASSAN, Charles de : 306, 365, 366  
 VATTEL, Emer de : 145  
 VAUBAN, Sébastien Le Prestre de : 343  
 VAUGUYON, Paul François de Quelen de la (duc de Saint-Mégrin) : 107, 115, 126, 127  
 VAUVENARGUES, Luc de Clapiers, marquis de : 33, 76, 286, 290, 321  
 VERTOT, René Aubert : 47, 56, 315  
 VIRGILE : 47  
 VOLTAIRE, François Marie Arouet, dit : 34, 39, 45, 47, 48, 57, 58, 75, 79, 107, 128, 134, 146, 147, 173, 193, 200, 204, 226, 296, 315

## W

WATTEVILLE, Alexandre Louis de : 169, 266  
 WATTEVILLE, Bernard Ferdinand de : 255  
 WATTEVILLE, Louis de : 252, 256, 264, 266, 267, 406  
 WURSTEMBERGER, Samuel : 253

## Z

ZIMMERMANN, Johann Georg : 286, 288



## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	7
REMERCIEMENTS .....	11
<i>Auguste Bertholet</i>	
INTRODUCTION. NOUVELLES PERSPECTIVES HISTORIOGRAPHIQUES SUR MIRABEAU ET SACCONAY .....	13
Nouvelles perspectives sur Mirabeau .....	14
Découverte de Sacconay .....	20

### ARTICLES

<i>Antonella Alimento</i>	
LA FORMATION INTELLECTUELLE ET POLITIQUE DE MIRABEAU AU PRISME DE SA CORRESPONDANCE AVEC FRÉDÉRIC DE SACCONAY (1730-1760) .....	33
La transformation du Mirabeau féodal en entrepreneur agricole et en défenseur des États provinciaux .....	34
Mirabeau et le plan de «protection universelle du commerce» .....	46
<i>Slaven Waelti</i>	
MIRABEAU OU L'AMI DES LETTRES À TRAVERS SA CORRESPONDANCE AVEC SACCONAY .....	61
Socrate et Alcibiade .....	62
Crise de vers .....	67
Parmi les poètes : Pope, Lefranc de Pompignan, Gessner .....	77
Conclusion .....	85

*Loïc Charles et Christine Théré*

## LES PHYSIOCRATES ET LA SOCIABILITÉ DES LUMIÈRES :

## LES ASSEMBLÉES ÉCONOMIQUES DU MARQUIS DE MIRABEAU

(1766-1777) . . . . .	87
Le «salon économique» de Madame de Pailly . . . . .	93
Les mardis comme espace de débat scientifique . . . . .	106
Les assemblées économiques et leurs publics . . . . .	112
Conclusion . . . . .	121

*Thérance Carvalho*

## «MA PAROISSE EST L'EUROPE ENTIÈRE.»

## LES ÉCHOS DE LA DIMENSION EUROPÉENNE DE LA PHYSIOCRATIE

DANS LA CORRESPONDANCE DE MIRABEAU ET SACCONAY . . . . .	123
Conclusion . . . . .	138

*Radosław Szymanski*

## THE SWISS ECONOMY AND POLITICS OF THE 1760S

IN THE TRAVEL JOURNALS OF TWO REFORM-MINDED POLES . . . . .	141
The materials on Switzerland gathered by the Mniszechs . . . . .	144
Essai sur le commerce du Canton de Berne . . . . .	150
The causes of Berne's economic prosperity in comparative perspective . . . . .	155
Mirabeau and the Mniszechs. Two ways of looking at Switzerland; two ways of looking at Poland . . . . .	160

*Auguste Bertholet*

## MIRABEAU, SACCONAY ET LA RÉPUBLIQUE ARISTOCRATIQUE

DE BERNE . . . . .	163
Échanges d'informations . . . . .	165
Mirabeau et l'économie bernoise . . . . .	170
Mirabeau et la politique bernoise . . . . .	183
Berne, un modèle évanescent . . . . .	190

*Gabriel Sabbagh*

## AUTOUR DES PUBLICATIONS, APPAREMMENT CONJOINTES,

DE MIRABEAU ET ROUSSEAU . . . . .	193
La publication du <i>Précis de l'ordre légal</i> en 1768 . . . . .	195
Les <i>Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal</i> de Mirabeau et le <i>Discours sur la vertu des héros</i> de Rousseau . . . . .	201
Les publications tardives de Mirabeau . . . . .	205



*Manuela Albertone*

L'ACTION ET LES OPINIONS POLITIQUES DU MARQUIS DE MIRABEAU AU FIL DES ANNÉES, ENTRE ORGANISATION ET IDENTITÉ PHYSIOCRATIQUE . . . . .	213
De la Suisse à l'Amérique . . . . .	214
Formation et affirmation d'un économiste . . . . .	217
Stratégies de communication . . . . .	222
Économistes et philosophes . . . . .	225
Entre économie et politique . . . . .	228

*Postface de Michael Sonenscher*

PHYSIOCRACY, GLOBALIZATION AND CAPITALISM . . . . .	233
-----------------------------------------------------	-----

**PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE  
DE MIRABEAU ET SACCONAY**

*Auguste Bertholet*

1. INTRODUCTION . . . . .	245
2. SACCONAY, SA VIE ET SA PENSÉE . . . . .	251
2.1. Biographie . . . . .	251
2.2. Vie intellectuelle . . . . .	256
2.3. Sociabilité . . . . .	264
2.4. Épilogue . . . . .	282
3. MIRABEAU, SA VIE . . . . .	285
3.1. 1731-1743, jeunesse . . . . .	285
3.1.1. Famille . . . . .	286
3.1.2. Occupations . . . . .	288
3.1.3. Découvertes littéraires . . . . .	289
3.2. 1744-1756, affranchissement . . . . .	291
3.2.1. Famille . . . . .	291
3.2.2. Occupations . . . . .	292
3.3. 1756-1774, maturité . . . . .	296
3.3.1. Famille . . . . .	296
3.3.2. Occupations . . . . .	301
3.3.3. Transition . . . . .	303

3.4. 1774-1787, fin de vie .....	304
3.4.1. Famille .....	304
3.4.2. Occupations .....	306
4. MIRABEAU, SA PENSÉE .....	313
4.1. 1731-1746, instruction .....	313
4.1.1. Réflexions personnelles .....	314
4.1.2. Pensée politique .....	315
4.1.3. Pensée économique .....	317
4.2. 1745-1756, premières formes d'expression .....	322
4.2.1. Débats .....	323
4.2.2. Économie politique .....	324
4.3. 1756-1764, célébrité .....	327
4.3.1. Ancrage intellectuel .....	327
4.3.2. Influences suisses .....	328
4.3.3. Pensée économique .....	332
4.3.4. Occupations .....	333
4.4. 1765-1774, fertilité .....	334
4.4.1. Occupations .....	334
4.4.2. Pensée économique .....	337
4.4.3. Rôle de Mirabeau .....	339
4.5. 1775-1781, indépendance .....	340
4.5.1. Pensée collective .....	341
4.5.2. Pensée personnelle .....	343
4.5.3. Agriculture .....	344
4.6. 1782-1787, persévérance et renouvellement .....	345
4.6.1. Occupations .....	345
4.6.2. Actualité suisse .....	346
4.6.3. Dernière forme de pensée .....	347
5. CONCLUSION .....	349

### DOSSIER DE SOURCES

NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE .....	355
LETTRES .....	359
1) Mirabeau à Sacconay, Ounans, le 24 juin 1732 .....	359
2) Mirabeau à Sacconay, Bordeaux, le 22 décembre 1738 .....	360
3) Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, le 12 octobre 1740 .....	362

4) Sacconay à Mirabeau, Bursinel, le 12 novembre 1741 .....	364
5) Mirabeau à Sacconay, Pierre-Buffière, le 20 mai 1743 .....	365
6) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 14 octobre 1746 .....	367
7) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 3 janvier 1747 .....	369
8) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 2 décembre 1749 .....	372
9) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 16 décembre 1756 .....	374
10) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 19 février 1758 .....	378
11) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 20 mai 1758 .....	380
12) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 31 juillet 1758 .....	381
13) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 14 septembre 1759 .....	384
14) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 6 janvier 1760 .....	390
15) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 14 février 1760 .....	392
16) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 4 juillet 1760 .....	396
17) Mirabeau à la Société économique de Berne, Paris, le 29 octobre 1760 .....	399
18) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 3 mai 1764 .....	401
19) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 7 octobre 1764 .....	402
20) Mirabeau à Sacconay, Fleury, le 5 novembre 1767 .....	405
21) Mirabeau à Sacconay, Mirabeau, le 2 juillet 1771 .....	407
22) Mirabeau à Sacconay, Cabris, le 24 septembre 1771 .....	409
23) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 21 décembre 1774 .....	411
24) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 23 mars 1776 .....	414
25) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 16 juin 1781 .....	417
26) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 5 mars 1782 .....	419
27) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 24 mars 1782 .....	421
28) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 28 avril 1785 .....	423
29) Mirabeau à Sacconay, Le Bignon, le 21 octobre 1785 .....	425
30) Mirabeau à Sacconay, Paris, le 25 avril 1786 .....	427
 TEXTES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES .....	 431
1) Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, «Épître» .....	431
2) Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, «Ma retraite : épître à M. le marquis de Saint-Georges» .....	432
3) Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, <i>Divers Passages</i> <i>Qui peuvent Servir pour plusieurs point de controverse...</i> .....	435
4) Marc Charles Frédéric de Sacconay, <i>Mémoire sur les grains</i> ....	439
«Mémoire sur les grains» .....	439
«Réflexions sur ce mémoire» .....	448
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	 453
<b>INDEX</b> .....	473
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	479

La correspondance de Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), économiste et physiocrate français, et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788), politicien vaudois et bernois, membre du conseil souverain de l'État de Berne, invite à développer une nouvelle interprétation de l'émergence et de l'essor de la physiocratie. Ce corpus de sources, récemment découvert dans des archives privées, représente un tournant dans l'étude de la pensée politique et économique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Rédigées entre 1731 et 1787, les 524 lettres qui composent la collection offrent un aperçu inédit du travail de Mirabeau, qui se développe au contact de son confident suisse.

Ces lettres ont permis de proposer un renouvellement de la réflexion sur Mirabeau et la pensée économique des Lumières, tout en offrant un champ d'études nouveau sur les liens du mouvement physiocratique avec la Suisse. Le caractère épistolaire de ces sources offre, de par l'intimité de l'échange et l'immédiateté de l'information, un accès à de nombreux éléments de la pensée des correspondants, d'habitude inaccessibles dans leurs œuvres. Le présent ouvrage fournit la première et unique analyse transversale de ces textes, réalisée par des spécialistes du domaine.

ISBN 978-2-05-102939-1



9 782051 029391